This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 486965

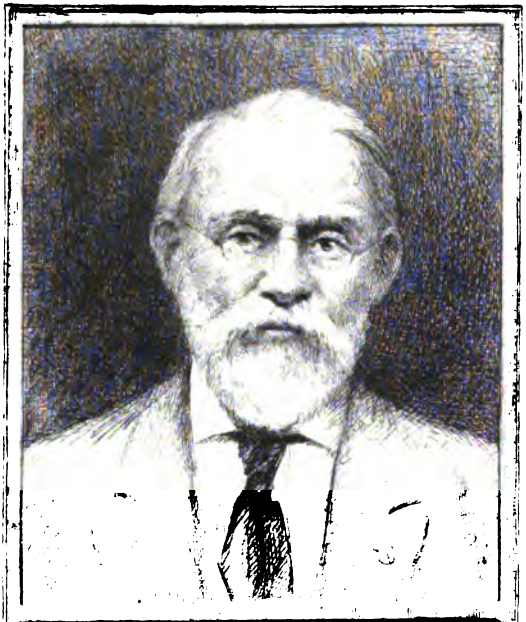

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

# DE SEINE-ET-OISE

---

TOME QUINZIÈME

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

# DE SEINE-ET-OISE

TOME QUINZIÈME

VERSAILLES
L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, rue Satory, 9

1887

Dunning
Nijhoff
7-3-29
19975

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS
DE SEINE-ET-OISE.

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 4 DÉCEMBRE 1884

PRÉSIDÉE PAR M. DEROISIN

MAIRE DE VERSAILLES.

## Discours de M. G. HAUSSMANN, président annuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

Un usage aussi ancien que notre Société veut que le président, avant de quitter ses fonctions, prononce dans la séance solennelle un discours ; — *in cauda venenum.*

L'avouerais-je ? j'aurais bien voulu éviter cette tâche lourde et périlleuse ; mais j'avais accepté l'honneur d'être président, il me fallait en supporter les charges et les peines. Ne croyez pas tout au moins que ce désir n'eût d'autre motif que ma paresse ! non ; en cherchant à garder le silence, je songeais surtout à vous épargner quelques instants d'ennui. Mais contre l'usage que voulez-vous faire ? Il faut obéir, et vous voilà condamnés à boire la coupe jusqu'à la lie. Hier, — je veux dire l'année dernière, — mon prédécesseur vous tenait attentifs par le charme de sa parole, l'élégance et la pureté de son langage ; aujourd'hui, — les présidents se succèdent et

ne se ressemblent pas, — si j'obtiens une pareille attention, je ne la devrai certainement qu'à votre extrême bienveillance.

Quelques-uns parmi vous s'étonnent peut-être de mes craintes et pensent qu'ayant parlé souvent devant des auditoires nombreux, habitué aux luttes quotidiennes du barreau, je ne dois éprouver aucune difficulté à prendre la parole dans cette enceinte ! C'est là une erreur ; et puisque l'usage — toujours l'usage — exige que je traite un sujet, je vais, si vous le voulez bien, vous parler.....

DE LA PAROLE.

Je ne veux pas ici vous donner de définitions scientifiques ; je ne veux pas vous dire comment l'air chassé des poumons produit des sons, comment ces sons modifiés produisent les paroles, quel est le mécanisme de la langue ; non, je n'entends rien à toutes ces choses, et il ne me siérait pas de vouloir faire de la science.

Du reste, ce n'est point là mon but : je ne veux point m'occuper de la faculté naturelle que possède l'homme, d'exprimer sa pensée par le langage, je veux m'occuper de l'homme parlant en public, je veux examiner avec vous les effets de la parole et son influence.

Pour celui qui parle, c'est une lutte continuelle, c'est en quelque sorte un double combat : il lutte à la fois contre lui-même et contre son auditoire, et il ne devient réellement maître de lui-même que lorsqu'il s'est rendu maître de son auditoire.

Ce précepte donné par tous les anciens que dans l'exorde on doit chercher à rendre l'auditeur bienveillant et attentif, — précepte qui peut paraître puéril, car il est évident que si vous n'atteignez pas ce résultat dès le début vous n'avez pas grande chance de l'atteindre plus tard, — s'explique surtout par cette raison que l'orateur

ne sera en possession de tous ses moyens, n'aura toute sa liberté que lorsqu'il verra son auditoire attentif et bien disposé pour lui ; jusque-là il n'aura pas confiance, il n'aura pas la liberté d'esprit nécessaire, en un mot, il ne se sentira pas soutenu et il ne se livrera pas.

Ce que je viens de dire peut s'appliquer à celui dont le discours est écrit, mais mieux encore à celui qui improvise; et il y a tant de causes de trouble et d'émotion, les unes que l'on peut prévoir, les autres que l'on ne prévoit pas !

Je vous disais tout à l'heure qu'en me présentant devant vous, j'éprouvais une certaine crainte qui pouvait vous paraître étrange, puisqu'il n'y a guère de jour où je ne sois appelé à parler en public. Cette crainte tient ici à trois causes : le changement de lieu et d'auditoire, — la nécessité de lire, — et l'obligation où je me suis trouvé d'écrire ce que je devais vous dire.

Ce dernier point, — qui pour d'autres serait un avantage, — pour moi est une cause d'effroi : celui qui parle souvent, — c'est bien mon cas, — écrit peu ou pas du tout. Un discours improvisé peut contenir bien des incorrections, un discours écrit ne devrait pas en contenir, aussi comme je préférerais ce soir faire ici une improvisation !

Et ce n'est pas tout d'avoir été obligé d'écrire, il faut lire, — ce qui n'est pas non plus dans mes habitudes. Parle-t-on aussi haut, aussi distinctement lorsqu'on lit que lorsqu'on improvise ? Je ne le crois pas ; il n'y a plus cette vivacité, cet entraînement de l'improvisation.

Vous comprenez maintenant comment pour cette double raison « lire un discours écrit », moi qui ne lis point parce que je n'écris point, je me trouve en ce moment fort embarrassé.

Il y a pour moi une troisième cause d'émotion, c'est que je ne parle jamais dans cette salle et devant un tel auditoire ! Vous avez tous entendu parler de l'émotion des débuts, — je ne dis pas au théâtre, mais au barreau, — on l'a ridiculisée jusque sur la scène : eh bien ! cette crainte des débuts, ne croyez pas qu'elle disparaisse complètement avec l'habitude ; elle s'émousse et finit par disparaître quand on parle toujours dans la même salle et devant les mêmes auditeurs, mais l'émotion renaît si l'on se trouve dans un local différent et devant un autre auditoire.

Ah ! c'est une étrange chose que cette émotion des débuts ; elle est d'autant plus grande, d'autant plus vive, que le désir de réussir est plus grand et plus vif. J'ai peine à croire celui qui affirme avoir pris la parole en public pour la première fois sans éprouver aucune émotion, pas plus que je n'admets le soldat, si brave, si énergique qu'il soit, à qui les premières balles, la première décharge de mousqueterie, n'auraient fait éprouver aucune crainte. C'est, dans l'un comme dans l'autre cas, la première bataille ; si l'on n'a aucune crainte, c'est que l'on n'a pas conscience du danger ; celui-là seul est brave qui a conscience du danger auquel il est exposé et qui cherche à le vaincre. Quel est donc l'homme qui, se trouvant pour la première fois en face d'un péril, n'a pas un sentiment de crainte ! Celui qui à ses débuts n'éprouve aucune émotion n'a donc pas, selon moi, conscience du danger, et c'est un malheur pour lui, parce qu'alors il n'y aura pas cette lutte nécessaire pour se surmonter, il n'y aura pas cette crainte de l'auditoire salutaire pour celui qui veut se l'attacher et qui cherche à s'en rendre maître. Cette émotion se traduit par un malaise général plus ou moins violent, par un trouble de

la vue, une sécheresse de la gorge, une gêne dans les mouvements, une gravité plus profonde de la voix, et quelquefois, ce qui est plus terrible encore, par une certaine confusion dans les idées, d'où une difficulté réelle pour les exprimer. Cette émotion des débuts peut, dans des situations graves, se produire chez des hommes déjà habitués à la parole ; pendant les premiers moments, elle serre la gorge et empêche de s'exprimer nettement : chez les uns, ce malaise rend les premiers mots à peu près inintelligibles, chez les autres les fait parler avec une telle vivacité que l'auditoire ne peut les suivre, chez d'autres enfin rend la diction sèche et saccadée.

Et je me rappelle avoir entendu au Palais, il y a une quinzaine d'années, un de nos maîtres mort aujourd'hui nous dire qu'après quarante ans de plaidoirie il éprouvait toujours quelque émotion au début d'une affaire dans laquelle de graves intérêts se trouvaient engagés.

Il faut que celui qui parle prenne confiance, et il ne prend réellement confiance que lorsque ceux qui l'écoutent lui ont en quelque sorte témoigné la leur ; il s'établit alors entre eux un certain courant sympathique difficile à analyser. Celui qui parle se rend compte de l'attention qu'il obtient ; il ne le voit pas, il le sent : lorsque cette attention est complète, lorsque le silence est absolu, et que dans toute une foule attentive personne ne bouge, il n'a plus à se préoccuper de son auditoire qui lui est acquis. Ce silence peut effrayer tout d'abord celui qui n'est pas encore très habitué à la parole, mais lorsque l'on a déjà éprouvé cette impression, lorsqu'on est bien maître de son sujet, ce silence vous soutient, cette attention vous encourage et vous anime : c'est ainsi que l'attitude de ceux qui écoutent agit, ou plutôt réagit sur celui qui parle. A ce propos, laissez-moi vous citer quelques

lignes de Voltaire qui confirment ce que je viens de dire : « La première fois que M. Massillon, depuis évêque de « Clermont, prêcha son fameux sermon « Du petit nombre « des élus », il y eut un endroit où un transport de saisis- « sement s'empara de l'auditoire ; presque tout le monde « se leva à moitié par un mouvement involontaire ; le « murmure d'acclamation et de surprise fut si fort qu'il « troubla l'orateur, et ce trouble ne servit qu'à augmenter « le pathétique de ce morceau. » Vous voyez bien là l'effet produit sur l'auditoire et l'effet que l'auditoire produit à son tour sur l'orateur.

Le précepte dont je vous parlais en commençant est donc de la plus haute importance ; mais ce n'est pas toujours chose facile que de se concilier dès le début son auditoire. Il ne suffit pas pour captiver l'attention de dire de bonnes choses, il faut les bien dire ; Horace a dit :

> . . . . . Male si mandata loqueris,
> Aut dormitabo, aut ridebo.

Si le sommeil s'empare des auditeurs ou si ceux-ci tournent en dérision ce qu'ils entendent, c'en est fait ; et cela peut tenir à des causes en quelque sorte accessoires et qui cependant jouent un grand rôle. Il est très important pour celui qui parle d'avoir un organe agréable, c'est là un don de nature ; un mauvais organe peut cependant être modifié, corrigé par le travail ; la tenue est nécessaire ; mais il y a deux choses que l'on ne saurait trop étudier : le geste et la voix ou l'intonation. L'intonation a une extrême importance ; c'est en la variant le plus possible que l'on empêche la fatigue de ceux qui écoutent ; il faut prendre garde qu'elle reste toujours naturelle. Et le geste ! *Quasi quædam corporis eloquentia*,

dit Cicéron parlant du geste et du visage; combien d'hommes, tout en parlant bien, abusent des gestes, en font de ridicules, ou bien n'en ont qu'un dont ils ne peuvent se défaire ! et comme celui qui écoute veut toujours voir celui qui parle, le geste peut faire un grand tort à la parole. Il faut être sobre dans ses gestes : le geste doit être naturel, il doit accompagner la parole et être en rapport avec la pensée exprimée.

Il ne faut donc rien négliger pour captiver son auditoire, et s'il ne faut pas l'endormir par un ton monotone, il ne faut pas non plus le faire rire par des gestes déplacés. Une fois l'auditoire attentif, l'orateur n'a plus à se préoccuper de tous ces détails; tout entier au sujet qu'il traite, maître de son auditoire qui le suivra jusqu'au bout, il n'a qu'à rester naturel, même dans ses plus grands élans. Le naturel ! c'est là surtout ce qu'il faut toujours et en tout rechercher; rien n'est plus dangereux que l'exagération.

Nous ne pouvons nous empêcher de sourire aujourd'hui quand nous lisons certains plaidoyers et certains discours du XVII^e^ siècle. Les avocats les plus estimés étaient ceux qui faisaient les plaidoiries les plus longues et les plus pompeuses; elles étaient remplies de citations latines; et Racine, en faisant la plaidoirie de *l'Intimé*, a montré le ridicule de ces sortes de discours, sans avoir toutefois beaucoup exagéré. « C'était, dit Voltaire, le « vice du barreau jusqu'au milieu du XVII^e^ siècle, de « dire avec emphase des choses triviales », et il ajoute, « il n'est pas besoin d'avoir lu Aristote, Cicéron et Quin- « tilien, pour sentir qu'un avocat qui débute par un « exorde pompeux au sujet d'un mur mitoyen est ridi- « cule ». C'est là un avis qui, de notre temps même, pourrait ne pas être perdu pour tout le monde. Voltaire

nous raconte, à ce propos, la leçon donnée par un avocat à son adversaire ; voyant que celui-ci parlait de la guerre de Troie et du Scamandre, il l'interrompit en disant : « La Cour observera que ma partie ne s'appelle pas Sca- « mandre mais Michaut. »

A cette époque, l'usage était d'écrire les plaidoiries, et il ne s'agissait plus que de déclamer ce que l'on avait sous les yeux ; tous ces lieux communs, tous ces longs récits étaient écrits. Cet usage d'écrire s'était conservé jusqu'à la fin des Parlements : un avocat, très âgé aujourd'hui, racontait un jour au Palais que lorsqu'il était avocat stagiaire en province, il y avait encore au barreau de cette Cour deux anciens avocats au Parlement, qui avaient conservé l'habitude d'écrire leurs plaidoyers et de les déclamer ; un jour, pendant que l'un d'eux plaidait, le jeune stagiaire, un peu irrévérencieux, avait enlevé un feuillet de la plaidoirie... La Cour dut remettre l'affaire, sur la demande de l'avocat troublé qui ne pouvait continuer.

Ces plaidoyers écrits ne produisaient pas en général grand effet, présentant presque tous ce même défaut, jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, d'être longs, diffus, de contenir des citations inutiles, et d'être pompeux et solennels ; c'était le goût de l'époque, et Patru, qui le premier a lutté contre ces défauts et n'a cherché que le naturel, Patru était peu goûté de ses contemporains.

Ce n'est pas chose facile d'arriver à bien parler, et bien peu sont dignes de recevoir le titre d'orateur. Ecoutez Platon décrivant, dans son *Gorgias*, les qualités nécessaires à l'orateur : « Il doit avoir la subtilité des dialecticiens, la science des philosophes, la diction des poètes, la voix et les gestes des plus grands acteurs. » Ne

dirait-on pas qu'il faisait ainsi, trois cents ans à l'avance, le portrait de Cicéron ! ou plutôt ne faisait-il pas le portrait de son élève Démosthène?

Démosthène et Cicéron, voilà les deux maîtres, et après deux mille ans, on ne peut mieux faire que de prendre et citer leurs harangues comme modèles. Eh bien ! ces puissants orateurs, qui sont la gloire de leur époque et de leur pays, ont eu tous deux de leur vivant d'illustres rivaux.

Vous connaissez l'histoire de la Couronne d'Or que Ctésiphon voulait décerner à Démosthène dans l'assemblée générale du peuple ; Eschine ayant accusé Ctésiphon de violer les lois par un tel décret, les deux grands orateurs se trouvèrent en présence : Eschine soutint l'accusation devant le peuple et Démosthène défendit Ctésiphon. Le peuple donna raison à Ctésiphon : la Couronne fut remise à Démosthène, et Eschine fut exilé pour avoir porté une accusation téméraire ; il se retira à Rhodes et fonda une école d'éloquence. L'histoire raconte qu'il commença ses leçons par lire sa harangue sur la *Couronne*, elle fut couverte d'applaudissements ; il lut ensuite celle de Démosthène et les acclamations redoublèrent. Eschine aurait alors fait cet aveu qu'on ne saurait trop admirer dans la bouche d'un rival et d'un vaincu, et qui aujourd'hui surprendrait, même dans la bouche d'un confrère : « Eh que serait-ce donc si vous l'aviez entendu lui-même ! »

Quintilien nous donne Démosthène comme le modèle que doit prendre quiconque aspire à la véritable éloquence, et Cicéron fait de lui ce portrait : « On n'a jamais « vu dans aucun orateur ni plus de grandeur et de force, « ni plus d'art et de finesse, ni plus de sagesse et de so- « briété dans les ornements;... pas une des qualités qui

« constituent l'orateur ne lui manque, il est parfait...; il « efface tous les autres par la sublimité des pensées et « par la magnificence des expressions. Nul ne l'égale, « Hypéride, Eschine, Lycurgue, Dinarque, Démade, « n'ont que le mérite d'en avoir le plus approché. »

Fénelon a fait des deux grands orateurs un très beau parallèle qu'il termine ainsi : « J'avoue que je suis « moins touché de l'art infini et de la magnifique élo- « quence de Cicéron que de la rapide simplicité de Dé- « mosthène. »

Les débuts de Démosthène n'avaient pas été heureux; c'est par une volonté opiniâtre et un travail incessant qu'il avait pu arriver à vaincre son redoutable rival, Eschine. Cicéron, lui aussi, avait un rival, l'orateur Hortensius, que ses concitoyens lui préférèrent pendant quelques années, et qu'il arriva bien vite à surpasser. Ces rivalités n'ont-elles pas été la cause d'efforts plus grands, et ne devons-nous pas en partie à cette sorte d'émulation la perfection de ces admirables discours?

Il est un point qui a toujours appelé mon attention : il est incontestable que Démosthène et Cicéron ont produit par leurs discours un effet considérable sur les peuples qui les écoutaient, et il est incontestable aussi qu'un discours lu ou récité ne produit jamais autant d'effet qu'une improvisation; cependant, il est certain que la plupart de ces discours ont été écrits avant d'être prononcés. Nous pouvons dire toutefois que ces plaidoyers n'étaient pas lus; je n'en veux pour preuve que ce passage de Cicéron dans son dialogue *De Oratore :* « *Denique quinque faciunt quasi membra eloquentiæ, in-* « *venire quid dicas, inventa disponere, deinde ornare ver-* « *bis, post memoriæ mandare, tum ad extremum agere ac* « *pronuntiare.* » *Memoriæ mandare!* confier à la mémoire.

Il me sera bien permis de croire que tout en ayant confié leurs discours à leur mémoire, Cicéron comme Démosthène, dans leurs grands mouvements d'éloquence, n'ont pas toujours récité textuellement ce qu'ils avaient écrit, car il me semble difficile qu'ils aient pu avoir, s'ils n'avaient fait que réciter, la chaleur, l'animation, l'élan qui entraînent les auditeurs.

Nous avons vu qu'au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles les avocats, comme les prédicateurs, écrivaient entièrement leurs discours, et que les avocats les conservaient sous leurs yeux, se contentant de les déclamer. Dans le barreau moderne, un de nos maîtres, mort récemment, qui a fait école, écrivait également tous ses plaidoyers, dont plusieurs sont fort beaux, mais il ne lisait jamais ; il ne les avait même pas à la barre, il les confiait à sa mémoire, comme les orateurs anciens.

L'influence exercée par la parole a toujours été très grande, mais le moyen âge et les temps modernes n'ont pas donné des orateurs comme en a produit l'antiquité ; cela s'explique : chez les Romains comme chez les Grecs, au forum comme à l'agora, il fallait parler au peuple ; c'était le peuple qui distribuait les fonctions et qui disposait de l'autorité suprême. « La parole, dit Fénelon, était le grand ressort en paix et en guerre ». Les orateurs obtenaient, en effet, les premières places de la République, par leurs discours faisaient décider de la paix ou de la guerre, et excitaient les peuples au combat. Chez nous il n'en est pas de même et l'usage public de la parole a été longtemps borné aux avocats et aux prédicateurs ; Fénelon comparant son époque à l'antiquité nous dit : « Nos avocats n'ont pas tant d'ardeur pour gagner « le procès de la rente d'un particulier que les rhéteurs « de la Grèce avaient d'ambition pour s'emparer de l'au-

« torité suprême ». Cela se conçoit du reste, et l'archevêque de Cambrai continue en décochant aux avocats un trait bien acéré : « Un avocat ne perd rien et gagne « même de l'argent en perdant la cause qu'il plaide ». La constatation est exacte, mais n'est pas exempte de malice ; il faut bien d'ailleurs que l'un des deux adversaires succombe. Il est juste de dire que Fénelon ne se montre guère plus indulgent pour les prédicateurs de son temps, à qui il reproche « de chercher moins la gloire « de Dieu que la leur et d'être plus occupés de leur for- « tune que du salut des âmes ».

Depuis 1789, la tribune des Chambres a permis à quelques orateurs de se révéler, mais tous ces discours s'adressent à un auditoire restreint, ce n'est plus le *forum* et le peuple acclamant l'orateur! Je sais bien qu'à certaines époques l'homme politique peut et doit parler au peuple assemblé, mais j'aborde ici un sujet délicat que notre règlement m'interdit ; je me contenterai de dire que notre éducation n'est pas assez avancée sur ce point, que nous sommes en retard sur les Grecs et les Romains, quoique ceux-ci, — à une certaine époque, — aient préféré aux orateurs les jeux du cirque.

A Rome comme à Athènes, ceux que nous appelons les avocats, — fort attaqués aujourd'hui et beaucoup par leur faute, — obtenaient les premières magistratures et étaient généralement comblés d'honneurs. « Est enim sine « dubio, nous dit Cicéron, domus jurisconsulti totius « oraculum civitatis. Testis est hujusce Q. Mucii janua « et vestibulum quod in ejus infirmissima valetudine « affectaque jam ætate maxima quotidie frequentia ci- « vium ac summorum hominum splendore celebratur ».

La parole a toujours eu une grande influence sur les peuples. Démosthène par ses admirables harangues, les

*Philippiques* et les *Olynthiennes*, était parvenu à liguer la Grèce contre le roi de Macédoine. A Rome, l'éloquence des Gracques causa des troubles violents et celle de Catilina mit la République dans le plus grand péril. — Au moyen âge ne sont-ce pas des moines parcourant l'Europe qui prêchèrent la guerre sainte, excitèrent les courages et entraînèrent à leur suite tous ces chevaliers et ces milliers d'hommes armés!

Il faut reconnaître que les orateurs se rencontrent plutôt dans les races du midi et que la parole produit aussi plus d'effet, exerce une plus grande influence chez ces peuples dont l'enthousiasme est prompt et facile.

La parole peut quelquefois exciter au mal, mais elle ne devrait jamais servir qu'à engager au bien. Après avoir dit que l'art de la parole « est destiné à instruire, « à réprimer les passions, à corriger les mœurs, à con- « tenir les lois, à diriger les délibérations publiques, à « rendre les hommes bons et heureux », Fénelon ajoute : « L'homme digne d'être écouté est celui qui ne se sert de « la parole que pour la vérité et la vertu », et plus loin, paraphrasant le mot de saint Augustin : " Il ne dépend point des paroles, mais les paroles dépendent de lui ", il dit : « Un homme qui a l'âme forte et grande, avec « quelque facilité de parler et un grand exercice ne doit « jamais craindre que les termes lui manquent ».

On ne saurait trop écouter du reste les sages et justes conseils que Fénelon donne dans sa " lettre à l'Académie ". « Je voudrais qu'un orateur se préparât longtemps en « général pour acquérir un fonds de connaissances... Je « voudrais que cette préparation le mît en état de se « préparer moins pour chaque discours particulier. Je « voudrais qu'il fût naturellement très sensé et qu'il ra- « menât tout au bon sens; qu'il fît de solides études,

« qu'il s'exerçât à raisonner avec justesse et exactitude, « se défiant de toute subtilité. Je voudrais qu'il se défiât « de son imagination pour ne jamais se laisser dominer « par elle ».

C'est bien aussi ce que disait le sage Horace, non pour l'orateur, mais pour le poète, dans ces vers :

> Scribendi recte sapere est et principium et fons;
> Rem tibi, etc.

que mon vénéré maître a traduits ainsi :

> Bien penser du bien dire est la source; aux écrits
> De Socrate inspirés abreuvons nos esprits;
> Etudions d'abord, et sitôt demandée
> L'expression viendra se ranger sous l'idée.

## RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1883-1884.

L'an dernier, M. l'abbé Corblet, dans une série de lectures, vous avait entretenus de l'autel chrétien envisagé au point de vue archéologique et liturgique ; cette année, il a complété son travail par une étude spéciale sur les autels portatifs, dont il a examiné l'antiquité, les divers usages, la matière, la forme, les privilèges, sans négliger de signaler et de décrire les principaux monuments de ce genre conservés dans les églises et les musées de l'Europe.

Dans un autre travail, notre confrère vous a communiqué le résultat de ses investigations sur les eulogies chrétiennes des premiers siècles et du moyen âge. Tout en faisant la plus large part aux origines de ce rite, il a pris soin de mentionner les usages religieux qui en Orient comme en Occident se rattachent aux eulogies de l'Eglise primitive, usages qui souvent demeureraient incompréhensibles si la critique historique n'y découvrait les vestiges des antiques liturgies.

A diverses reprises, M. l'abbé Corblet vous a rendu compte des travaux les plus récents des Sociétés savantes. Notre confrère n'a point envisagé ces travaux fort divers dans tout leur ensemble, et s'est borné exclusivement aux études qui se rapportent à l'histoire, à l'archéologie et à l'érudition pure. C'est ainsi que nous sommes par lui tenus au courant des principales découvertes, des recherches les plus intéressantes et des solutions historiques dont la science est redevable aux Sociétés savantes de Paris et de la province.

L'*Enfer selon la tradition juive :* tel est le sujet d'une étude de M. Charleville, dont la lecture a exigé plus d'une séance. Echapper dans l'analyse de ce travail à quelques regrettables erreurs, à des oublis, à des confusions serait pour moi chose impossible : je sais peut-être assez de grec pour ne point déplaire à quelque Armande, mais hélas ! l'hébreu ne fait plus partie de notre éducation classique, et je suis réduit à confesser mon ignorance. Heureusement le travail de notre confrère doit figurer dans la collection de nos Mémoires, et lui-même a rédigé pour moi le sommaire suivant qui me dispense d'une périlleuse analyse :

« Deux poètes hébreux, vous a dit M. Charleville, ont exercé leur brillante *imagination* (ce seul mot vous dit que notre confrère n'expose point une doctrine) sur la description de l'enfer : 1° Immanuel de la famille Safrani, de Rome (1255-1330) ; 2° le rabbin Moïse Zacut, d'Amsterdam (1630-1697). Le premier a pris pour modèle l'œuvre immortelle de son ami Dante Alighieri qu'il suit dans son voyage à travers la demeure des âmes. Son œuvre, qui n'a rien de politique comme l'Enfer du Dante, est une véritable satire flagellant les idées admises par l'Ecole de son temps, et chemin faisant il n'épargne pas les coups d'étrivière à l'hypocrisie, à l'avarice, à l'immoralité et à l'égoïsme. Sa verve poétique d'une hardiesse extrême et sa philosophie très avancée n'affaiblissent point son respect profond pour sa foi religieuse. Très fier de son mérite exégétique et de son talent de versificateur, il a pourtant la modestie de donner à son ami la prééminence et de le placer dans le monde des heureux, sous un pavillon plus brillant que celui qui lui a été réservé.

« Le second, Moïse Zacut, condisciple de Spinosa qu'il

quitte en quittant les bancs de l'Ecole, n'est ni philosophe ni satirique. Son œuvre, dont le rythme sévère n'empêche pas l'harmonie, a sa source dans les livres rabbiniques. A l'exception du début qui n'est qu'une critique amère de la science thérapeutique (quand il dit par exemple qu'au lieu de légiférer sur les divers genres de supplices, on ferait mieux de livrer les criminels aux médecins), l'auteur suit la tradition et les légendes juives concernant la punition des méchants dans l'autre monde. Il fait un tableau saisissant des souffrances imaginaires, de ce qu'on appelle les douleurs de la tombe ; il établit un dialogue entre le patient et l'ange de la mort, et il fait la description des sept cavernes de la géhenne. Zacut n'a pas décrit le Paradis, mais il le montre aux habitants de l'enfer qui, au spectacle des bienheureux, justifient la sentence qui les en sépare. »

Enfin l'un et l'autre de ces poètes, se conformant aux principes de leur foi religieuse, ignorent le Purgatoire et l'éternité des peines, et admettent au nombre des bienheureux les justes de toutes les nations.

Pas plus que les années précédentes, les graves questions que depuis si longtemps suscite notre régime pénitentiaire ne vous ont laissés indifférents, et M. G. Haussmann, dans plusieurs séances, vous a entretenus de la transportation des condamnés et notamment des récidivistes. L'insertion de son travail dans nos Mémoires me dispense d'en essayer ici l'analyse; aussi je me contente de vous rappeler le formulaire des propositions qu'il voudrait voir présentées aux pouvoirs législatifs et mûrement débattues, propositions que je passerais sous silence pour abréger mon rapport, si le titre même de notre Société ne m'interdisait une telle suppression :

1° Au point de vue législatif : abolition complète de

la surveillance de la haute police, — la peine de la réclusion varierait entre 4 et 8 ans, — la peine des travaux forcés à temps varierait de 8 à 25 ans ;

2° Au point de vue réglementaire : les condamnés aux travaux forcés, soit à perpétuité, soit à temps, seraient renfermés dans des maisons centrales pendant une durée de quatre années au moins. — Passé ce temps et en vertu d'une décision de l'autorité administrative, ils pourraient être transportés dans des possessions lointaines et non habitées où, jusqu'à l'expiration de leur peine, ils resteraient en liberté sous la surveillance et la responsabilité de l'Etat.

L'étude de M. Haussmann ne pouvait manquer de provoquer, je ne dirai pas une polémique mais une controverse animée, tant la diversité des opinions est grande encore sur la matière dans toutes les classes de la société. M. Hepp, entre autres, examinant le but et les conditions légales de la transportation des récidivistes, vous a présenté tout un ensemble d'observations contre l'application de cette pénalité nouvellement introduite dans notre code de répression. Cette peine n'est à ses yeux qu'une mesure empirique dont les résultats sont très contestables au point de vue pratique, et qui, dépourvue de proportion, impropre à servir d'exemple, lui semble en contradiction avec les principes mêmes de notre droit pénal.

A son retour de Rome, au mois d'octobre 1883, et déjà tout prêt à repartir pour y faire en 1884 un séjour beaucoup plus prolongé que l'année précédente, M. Digard vous a fait comme adieux le rapide résumé de ses impressions durant son dernier séjour. Sans doute, il y joindra l'an prochain, et peut-être même avant le terme de l'année académique, le récit de son nouveau voyage.

Vous me permettrez d'ajourner à la prochaine séance solennelle un résumé qui pourra s'intituler : Souvenirs d'un séjour de trois ans dans la ville éternelle (1883-1885).

Dans une causerie familière, qu'il a qualifiée d'*Impressions de vacances*, M. Hepp vous a entretenus des observations recueillies par lui dans une excursion à travers la Suisse et la forêt Noire. En dehors des émotions si naturelles que provoque toujours le tableau des merveilles de cette terre classique du touriste, sur les pas du guide qui nous a conduits de Schaffouse au gigantesque tunnel du Saint-Gothard, et nous a ramenés du magnifique glacier du Rhône jusqu'à Bâle, nous avons appris à admirer, à envier la sève de vie et d'activité qui déborde partout dans ce petit pays où toutes les villes vivent d'une vie propre, où toutes les industries se développent spontanément, et qui cette année même, à l'Exposition nationale de Zurich, célébrait comme le jubilé de sa prospérité dans toutes les branches du travail industriel, à côté de l'Université, si justement renommée, qui a fait de l'ancien Turicum la capitale intellectuelle du pays, et comme un centre lumineux dont la clarté toute française rayonne au loin sur le monde scientifique et littéraire. Le voyageur français, vous a dit notre confrère, ne peut dissimuler le regret qu'à ce point de vue la comparaison entre la Suisse et la France soit loin de tourner en faveur de la majorité de nos sous-préfectures de province.

A l'occasion des évènements quelque peu mystérieux dont l'Afrique orientale est le théâtre, M. Hepp vous a soumis le résumé de ses études historiques et géographiques sur les régions qui s'étendent de la mer Rouge à Khartoum et jusqu'aux sources du Nil, et attirent aujourd'hui l'attention du monde entier. La traite des nègres,

le soulèvement national et religieux qu'elle a provoqué et dont le madhi a pris la direction, les explorations conduites par de grands voyageurs dont Gordon n'est pas un des moins illustres, les conditions climatériques qui les rendent si pénibles et s'opposent aux expéditions militaires européennes, l'anéantissement de la puissance égyptienne dans les pays où elle ne s'était établie que depuis une dizaine d'années, les conséquences possibles de la guerre du Soudan oriental sur l'influence européenne dans les régions qui commandent la route des Indes : tels sont les points que M. Hepp a traités dans cette conférence.

M. Lanier vous a dit quelle grande part la France a prise dans l'exploration de l'Afrique. Il vous a rappelé qu'elle tient par l'Algérie et le Sénégal les clefs du Soudan, qui n'est plus cette terre brûlée par le soleil que l'antiquité crut longtemps inhabitable, mais une contrée merveilleusement riche et fertile, très peuplée, mais malheureusement livrée aux guerres entre tribus et à l'abominable trafic des esclaves. Ce fut en 1880 que la pensée d'ouvrir à nos colons et aux traitants du Sénégal la route du haut Niger décida l'envoi d'une expédition scientifique à Ahmadou, sultan de Ségou, le tout-puissant chef des Toucouleurs musulmans. La mission fut confiée à des officiers d'un rare mérite qui, à force d'intrépidité et de sang-froid, réussirent à échapper aux embuscades des tribus défiantes qui les recevaient à coups de fusil, et rapportèrent de la cour de Ségou un traité en bonne forme. Une diplomatie, habile et ferme, avait ouvert la route où la France s'établit et la fortifia en faisant occuper militairement par le vaillant colonel Desbordes, ancien élève de notre Lycée, le plateau de Kita et en échelonnant des forteresses de Médim à Kaminako. Un

chemin de fer fut commencé, un télégraphe établi, la sécurité rendue à un pays fécond mais dévasté, l'esclavage aboli; enfin, le drapeau de la France y protège désormais la liberté et le travail des nègres affranchis.

Il s'est fait depuis quelque temps un certain bruit autour du nom d'Obock. La colonie, si jamais Obock mérite ce nom, n'est encore que dans le devenir : ce n'est point, vous a dit M. Pomairol, à cause de la fertilité de son sol aride, ni à cause des agréments de son climat, salubre toutefois, que la France en a fait l'emplette; mais Obock est placé comme Aden à l'entrée de la mer des Indes et sur la route de l'Extrême-Orient; notre marine militaire, aussi bien que notre marine marchande, a besoin, depuis surtout que le canal de Suez provoque tant d'âpres convoitises, d'un port de refuge et de ravitaillement, et Obock est avantageusement situé pour nous en servir. Les hommes de mer le croient, mais l'avenir seul nous le dira.

Vous devez à M. Lassailly des considérations sur les mœurs et sur les habitudes scolaires des étudiants allemands et sur les traits caractéristiques qui les distinguent de nos étudiants français dans les relations de la vie commune ou de la vie universitaire, et sur les causes toutes naturelles d'où proviennent ces différences.

Vous lui devez, en outre, des études comparatives sur l'état actuel de l'enseignement géographique en Europe et spécialement en France, sur les rapides améliorations qu'il a reçues, grâces à de patriotiques encouragements et à d'intelligents sacrifices, grâces surtout au progrès de la chartographie scientifique et plus encore peut-être de la chartographie scolaire.

Vous devez à M. Pomairol une communication sur un livre auquel on a peut-être fait plus d'attention qu'il n'en mérite : *la Police secrète prussienne*. Ce livre ne vaut pas les autres ouvrages du même auteur, et on pourrait, en différents endroits, en contester l'exactitude.

Vous avez reçu de l'un de nos plus jeunes membres correspondants, M. le docteur J. Guégan, médecin aide-major des hôpitaux militaires du corps expéditionnaire de Tunisie, un travail intitulé : l'*Année médicale à Ghardimaou*, étude surtout ethnologique et archéologique, que son auteur aurait pu adresser à la Société des sciences naturelles et médicales, mais dont celle-ci pourrait dire à son tour qu'une notable portion rentre dans le domaine déterminé par notre titre.

Vous devez à M. Mercier, un de nos confrères les plus assidus et les plus laborieux, que nous avons eu la douleur de perdre il y a quelques jours à peine, et lorsque les loisirs d'une retraite laborieusement conquise semblaient nous promettre de nouveaux travaux d'érudition, la topographie de l'ancien diocèse de Chalons; des considérations relatives à l'aliénation par les municipalités d'œuvres d'art et d'antiquités que la loi défend avec raison d'aliéner sans enquête et sans autorisation préalable, infractions qui arrivent souvent, qui demeurent inconnues et presque toujours impunies; un essai sur les restaurations exécutées à diverses époques dans l'église paroissiale de Saint-Germain, dernier travail que notre confrère nous ait lu.

Vous devez à M. Dutilleux une monographie de la célèbre abbaye de Notre-Dame-des-Anges, à Saint-Cyr-l'École, abbaye fondée vraisemblablement au XII^e^ siècle, supprimée comme tant d'autres en 1791, et non sans les brutalités et les violences inséparables des époques révo-

lutionnaires, et convertie récemment en un asile départemental pour l'enfance. Le travail de notre confrère, dont la partie historique a exigé de longues et patientes recherches dans les archives de Seine-et-Oise et dont la partie contemporaine contient le tableau de l'organisation de l'asile, doit être publié dans le prochain annuaire du département.

Sous ce titre : *Inhumations et pompes funèbres en France, en Italie et en Espagne*, M. Hepp vous a présenté l'analyse d'une étude anecdotique sur la diversité des rites et des cérémonies observés dans les funérailles, chez les peuples de race latine, diversité qui persiste malgré la similitude des croyances religieuses, et qui tient moins, vous a-t-il dit, aux mœurs des trois nations sœurs, qu'aux influences du climat, aux traditions historiques et à leur degré de civilisation.

M. Hepp vous a présenté l'analyse critique d'une monographie publiée par le docteur Guyot, sous un titre un peu singulier : *Bréviaire de l'amour expérimental.* Ce petit volume, vous a-t-il dit, qui au mérite solide d'un grand succès de librairie a joint la bonne fortune d'être prôné par plusieurs académiciens, cherche la « solution du bonheur humain dans l'équilibre des facultés dont la race humaine est douée et dans l'accomplissement des devoirs qui nous sont imposés à tous pour réaliser la fin de notre espèce. » Notre confrère a cherché à démontrer, en évitant les périls d'une analyse délicate, dans un sujet aussi spécial, que les phénomènes de l'amour peuvent se passer de bréviaire, et que la science physiologique, bien loin d'être indispensable pour assurer le bonheur par l'amour, ne peut que le détruire ou du moins le compromettre.

M. Moussoir, outre l'analyse de plusieurs des publi-

cations des sociétés correspondantes, a appelé votre attention sur un livre récemment publié par M. Léon Fontaine, professeur à la faculté des lettres de Lyon, sous ce titre l'*Armée romaine*, livre élémentaire, mais plein de faits où l'on peut suivre pas à pas l'organisation militaire des Romains, depuis l'époque où Rome n'avait pour se défendre, et plus souvent pour attaquer les autres, que des milices temporaires auxquelles une gerbe de paille servait d'enseigne jusqu'au temps où des légions savamment formées et retranchées dans des postes temporaires ou permanents, disséminés sur toutes les frontières, depuis les monts Grampians jusqu'aux sommets de l'Atlas, depuis Gadès jusqu'au Caucase, assuraient la sécurité de l'empire. Ne pourrait-on pas dire avec quelque vérité que n'était son droit dont nous vivons, l'histoire de l'armée romaine n'est pas autre chose que l'histoire de Rome elle-même?

Vous devez à M. Hennet, l'un de vos correspondants, deux mémoires intitulés, l'un : *Des établissements d'instruction militaire avant la création de l'Ecole militaire* (1751); l'autre : *Les troupes boulonnaises. — Origine. — Constitution. — Service.*

Le premier de ces mémoires est un récit succinct des tentatives faites à diverses époques pour fonder en France des établissements d'instruction militaire. L'auteur commence par faire connaître sur ce sujet les idées de Lanoue, le célèbre capitaine huguenot, surnommé Bras-de-Fer, le premier qui ait émis le projet de faire passer les aspirants officiers par une école militaire. M. Hennet a retracé successivement dans leur organisation l'académie des jeux militaires sous Louis XIII, les compagnies de cadets gentilshommes sous Louis XIV, puis sous Louis XV l'école de Mars du chevalier de Lussan, la

compagnie des deux cent soixante cadets dauphins commandés par Berthier, le célèbre ingénieur-géographe. Enfin pour terminer son mémoire l'auteur a passé en revue les *stages* où, sous les noms de pages, de mousquetaires, de cadets dans les troupes, ou de volontaires, les jeunes gens étaient censés apprendre le métier des armes et se façonner à la discipline.

Le second mémoire expose la composition des troupes boulonnaises, dont tous les soldats étaient recrutés uniquement dans leur pays natal. Constituées d'abord pour défendre la province et les côtes de la Flandre, de l'Artois et de la Picardie, elles prenaient part encore aux opérations militaires dans les provinces limitrophes, et au commencement du XVIII^e^ siècle, on les envoyait tenir garnison dans les Pays-Bas.

M. Hepp a consacré plusieurs séances à l'analyse critique du livre du père Didon, *les Allemands chez eux*, livre trop exalté par les uns, trop rabaissé par les autres. Tout en rendant hommage à l'érudition de l'auteur, à l'élévation des pensées, à l'éclat même du style un peu trop oratoire, M. Hepp n'a pas laissé d'opposer de nombreuses objections aux conclusions du livre. Il lui a reproché surtout d'avoir, après une étude trop superficielle des mœurs et des institutions germaniques, haussé plus d'une fois le ton de son panégyrique de toutes les choses d'Outre-Rhin, jusqu'à oublier le mérite et la primauté ancienne de nos hautes écoles de tout ordre, jusqu'à ne pas apercevoir que la différence des mœurs et du génie national, du développement politique, forme autant d'obstacles qui s'opposent à l'adaptation des coutumes allemandes à notre esprit français. Plus d'une fois la prévention et le parti pris cachent au père Didon ce qui est, lui font voir ce qui n'est pas. Les jugements de l'Alle-

magne sur la France, et ceux de la France sur l'Allemagne sont rarement désintéressés, et c'est ici le cas de répéter avec le fabuliste que :

Chacun croit trop aisément
Ce qu'il craint et ce qu'il désire.

Les *Mémoires* de Louis Racine sur la vie et les ouvrages de son père témoignent de l'étroite amitié qui existait entre le sévère Despréaux et l'auteur de *Phèdre* et d'*Athalie*. De l'examen de ces mémoires et d'une étude de la correspondance des deux amis, M. Lucien Remilly a tiré un portrait où l'auteur du *Lutrin* apparaît tel qu'il fut en réalité, bon, sincère, généreux, serviable, exempt de toute vanité, digne enfin des unanimes regets que suscita sa mort, et qui inspirèrent, dit-on, à une femme du peuple ce mot recueilli par le grave d'Alembert : Il avait donc bien des amis ! On assure cependant qu'il disait du mal de tout le monde ». Il en disait peut-être, mais il n'en faisait à personne.

Dans une note de la dernière scène du 4e acte du *Bourgeois gentilhomme*, scène représentée par une gravure de l'édition de 1697, M. L. Moland dit : « Cette parodie facétieuse, qui sans doute passa pour fort innocente au XVIIe siècle, a paru de nos jours avoir plus de portée. Et en effet il y a du Rabelais là dedans, c'est-à-dire de la moquerie à outrance, excessive et profonde. » M. de Semallé vous a dit que certains détails lui semblent justifier jusqu'à un certain point cette appréciation. Comment admettre cependant que Molière ait voulu faire sur la scène la parodie d'une cérémonie religieuse et sans que les spectateurs, et parmi eux le roi

même, s'en soient aperçus, sans que tous aient énergiquement protesté contre une bouffonnerie sacrilège? Molière aurait-il oublié que la représentation et l'impression de l'*Imposteur* n'avaient été obtenues qu'à grand'peine, après une interdiction de deux ans?

Vous savez, et M. Hepp vous l'a montré, que les choses, tout en restant les mêmes au fond, changent quelquefois de nom : les maladies mêmes, et surtout celles qui sont à la mode, ne sont point exemptes de ces transformations : au XVIII^e^ siècle on avait les vapeurs, de nos jours les vapeurs usées ont dû céder la place à la névrose, mot qui sonne agréablement à l'oreille et auquel il ne manque aucune des qualités nécessaires à la vogue et à la fortune. Donc la névrose qui sévit avec une intensité redoutable chez les désœuvrés des grandes villes, qui encombre les maisons d'aliénés, et qu'on s'évertue à susciter quand elle est trop lente à venir; la névrose, sous le nom de vapeurs, ne sévissait pas sur la société du XVIII^e^ siècle avec moins d'intensité qu'aujourd'hui. Une agitation sans but, une curiosité avide de nouveautés, une facilité de mœurs inimaginable, une crédulité passionnée, une impatience effrénée du lendemain, une direction pour ainsi dire fiévreuse et sans boussole, tels furent les caractères de la société féminine durant la seconde moitié du XVIII^e^ siècle, société charmante et frivole qui *tronchinait*, hélas! et ne se croyait pas aussi malade qu'elle l'était. La névrose avait ses spécifiques qui guérissaient pendant quelque temps et dont il fallait user pendant qu'ils guérissaient; elle avait ses médecins aussi autorisés, aussi courus que le fut en son bon temps le zouave Jacob. Les empiriques avaient beau jeu et faisaient de rapides fortunes. N'est-ce pas vers ce temps-là que florissait un célèbre vendeur d'orviétan, le grand

Thomas, qui, sous le règne de Louis XV, fit fureur, et dont M. Maurion de Larroche vous a retracé la curieuse histoire ? Les vaporées et les vaporeuses se prenaient de passion pour tout, même pour les langues orientales, même pour les philosophes et pour leur encyclopédie. Ne croirait-on pas, vous a dit M. Hepp en terminant son esquisse, voir un coin de notre société d'aujourd'hui, société toujours en l'air, et aussi inconsistante qu'elle semble affairée.

M. d'Aigremont a puisé dans les curieux almanachs du temps le texte d'une communication intitulée : *la Vie d'un oisif au* XVIII^e^ *siècle*, et vous a montré que si les manifestations de l'oisiveté sont changeantes le fonds demeure immuable en dépit des révolutions.

On en peut dire autant du *Manuel du démagogue*, par M. Frary, dont M. Léopold Cerf vous a entretenus il y a un an, quand le livre a paru. Pour rédiger son Manuel, M. Frary aurait pu se borner à mettre en œuvre ses souvenirs d'humaniste : Platon, Xénophon, Cicéron, Montesquieu sont pour le peintre une source inépuisable, et l'exécrable engeance des Cléons pullulera toujours pour être l'opprobre et le fléau des démocraties mal pondérées.

En 1854 et en 1858, M. Montalant-Bougleux publiait deux volumes intitulés : *Etudes sur les poètes dans leurs relations avec les cours, et par extension sur les bouffons, les nains et les abbés*. Le titre du livre récemment publié par M. Gazeau : *les Bouffons dans l'histoire*, livre dont M. Lanier vous a entretenus, ne manque pas d'analogie avec celui de M. Montalant, mais il s'en faut de beaucoup qu'il ait autant d'étendue et de portée.

M. Victor Bart vous a fait connaître un pamphlet, publié vers la fin de 1789 et dirigé contre Marie-Antoi-

nette. Ce pamphlet, fort curieux et devenu fort rare, est une collection de légendes qui servent de commentaire à des gravures allégoriques où sont représentées les premières scènes de la Révolution, et rien n'est plus propre à nous peindre l'état des esprits à cette époque.

Vous devez encore à M. Bart une notice dans laquelle, après de longues recherches dans les archives publiques, et dans les études des notaires, tant à Paris qu'à Versailles, il établit que Ducis n'est point né au n° 7 de la rue qui porte son nom, comme l'indique une inscription erronée, mais bien rue de la Paroisse, au n° 75. *Suum cuique :* il y a donc une restitution à faire.

M. Rudelle a consacré un bon nombre de séances à l'étude de l'*Histoire de M^me^ Du Barry,* publiée depuis peu par notre confrère, M. Ch. Vatel. Comment celui-ci fut-il amené à entreprendre un semblable travail? Quelques mots l'expliqueront et cette explication montrera tout d'abord dans quel esprit le travail a été conçu et scrupuleusement exécuté. En 1862, vous a dit M. Rudelle, notre confrère fut institué légataire universel d'une demoiselle de Graillet, héritière de M^me^ Du Barry. Le legs était facile à recueillir; la testatrice ne laissait rien. C'était un témoignage de bon souvenir, mais entièrement honorifique. M. Vatel crut ne pouvoir mieux le reconnaître qu'en confiant à la Bibliothèque de la ville la garde de toutes les pièces de cette succession, au nombre d'environ 1,500. C'est à l'aide de ces pièces et après un contrôle rigoureux de tout ce qui a été écrit et publié depuis plus d'un siècle sur le compte de la célèbre favorite que M. Ch. Vatel a publié son livre, dont le caractère est annoncé par ces mots qui complètent le titre : *Etude critique et documentaire.*

Le XVIII^e^ siècle en effet, nous a dit M. Rudelle, nous a

légué sur Mme Du Barry une légende toute faite : origine, généalogie, éducation première, mœurs plus que faciles, aventures compromettantes, rien n'y manque, rien, si ce n'est quelque peu de vérité. Et les noms des personnages les plus éminents, les évènements les plus importants du règne se trouvent mêlés à ces fables, et la vérité même est outrageusement défigurée par des récits menteurs sur la disgrâce de Choiseul, l'exil du Parlement et le partage de la Pologne. Louis XV, le duc d'Aiguillon, le chancelier de Maupeou ont été travestis et enveloppés dans une commune réprobation que couvre et que justifie un seul nom, celui de Mme Du Barry. Voilà plus d'un siècle que le mensonge s'étale presque sans contradicteurs; il est temps que l'histoire et la vérité retrouvent leurs droits.

Et qu'on ne suppose pas qu'il s'agisse ici d'une réhabilitation et d'un défi jeté à la morale : les fautes de la favorite sont nombreuses, patentes, avérées, mais qu'est-il besoin d'en grossir le nombre et d'en exagérer la portée? Et il en est de même à plus forte raison de toute une époque. Ce n'est donc pas la défense systématique d'une courtisane que M. Vatel a entreprise : il s'agit d'une discussion loyale et sincère d'une période historique, d'un suprême appel à la justice et à l'impartialité. Voilà ce qu'a voulu M. Ch. Vatel, en écrivant ses trois volumes de démonstrations irréfutables; voilà ce que s'est proposé M. Rudelle en vous les faisant amplement connaître et en vous inspirant le désir de les lire.

M. Hepp vous a brièvement entretenus des *Mémoires* d'une femme justement célèbre non moins pour sa beauté que pour les grâces de son esprit, mistress Elliott, qui vécut à Paris, sous la Terreur, dans l'intimité du duc d'Orléans, fut incarcérée d'abord à Versailles, puis à la

Conciergerie avec Lazare Hoche proscrit par Saint-Just et Carnot, et ne réussit à regagner l'Angleterre qu'après avoir échappé presque par miracle aux massacres des prisons. Ces *Mémoires,* vous a dit M. Hepp, rédigés avec autant de finesse que de sincérité, nous intéressent d'autant plus qu'ils rendent témoignage au noble caractère de Hoche et à l'attitude relativement équitable et modérée de la commune révolutionnaire de Versailles.

M. Monnier vous a rendu compte d'une Monographie concernant la vie et la mort du jeune prince qui s'appela Louis XVII, par M. de Chantelauze. Espérons que le procès est enfin vidé, grâce aux démonstrations accumulées par l'écrivain royaliste, et que si l'on répète encore dans des histoires mises en crédit par la passion politique que le fils de Louis XVI mourut empoisonné par une main criminelle ou victime des mauvais traitements du cordonnier Simon, des historiens sérieux et dignes de ce nom se garderont de répéter un mensonge insoutenable. Ce n'est pas trahir sa foi politique que d'être vrai même au profit d'un adversaire.

M. Charles Vatel vous a rappelé un trait aujourd'hui peu connu de la vie de Brillat-Savarin. Le nom du spirituel écrivain à qui les lettrés et les gourmets doivent la *Physiologie du goût* est resté populaire ; le nom de l'orateur est tombé dans l'oubli, même à Versailles, où le compatriote de Joubert fut, par un pur effet de hasard, chargé de prononcer officiellement l'éloge funèbre du jeune général tombé glorieusement dans les champs de Novi, quelques minutes à peine après le commencement de la bataille. Ce discours, vous a dit notre confrère, est peu remarquable comme œuvre littéraire ; mais, a-t-il ajouté, il a du moins un mérite qui se rencontre rarement à cette époque : il est généralement pur, et exempt de ces hyper-

boles banales et ampoulées qui gâtent et nous rendent odieuses et ridicules tant de productions oratoires écloses durant la période révolutionnaire.

Quand on lit et surtout quand on voit jouer *les Plaideurs*, on est tenté de croire que maître Petit-Jean, et surtout l'Intimé n'ont jamais vécu; quand on lit Massillon ou Bourdaloue, on se persuade que jamais un *petit père* André n'a pu monter dans la chaire chrétienne. Malheureusement l'histoire littéraire est là pour attester que longtemps eux et leurs pareils ont fleuri, ont régné dans la chaire et au barreau. Gauthier-la-Gueule a plaidé, et dans son *Camp de Wallenstein* Schiller n'a guère fait que versifier, en l'épurant, un sermon d'Abraham da Santa-Clara, pour le mettre dans la bouche de son capucin.

M. Moussoir vous a démontré par des extraits empruntés aux plaidoiries du XVI^e^ siècle, et même de la première moitié du XVII^e^, que les bouffons survécurent même aux Patru et aux d'Aguesseau, et il fallut du temps avant que l'éloquence des *causes grasses* n'osât plus se produire en dehors des folies du carnaval.

M. Dutilleux vous a entretenus d'un recueil de poésies satiriques répandues dans le public vers 1730, à l'occasion des débats suscités par la bulle *Unigenitus*, pièces écrites dans le patois du Vexin français et qui furent appelées *Sarcellades*, parce que leur publication amena la persécution et la dépossession de l'abbé Du Ruel, curé de Sarcelles. On sait peu de choses de leur auteur, vous a dit notre confrère, sinon qu'il s'appelait Nicolas Jouin, né à Chartres, en 1684, mort à Paris, en 1758, et qui était regardé comme un orfèvre habile. Un critique du temps a dit que la poésie de Jouin était au dessous du médiocre; l'arrêt est dur peut-être, on doit reconnaître

qu'en plus d'un endroit on trouve de l'énergie, de la virulence, et des marques d'un esprit fin et aiguisé. D'ailleurs le patois populaire adopté par l'auteur communique à ses pensées je ne sais quel tour alerte et vivant qui donne encore quelque intérêt à des querelles et à des controverses théologiques aujourd'hui assez généralement dédaignées. M. Dutilleux vous a cité de ces harangues sarcelloises de nombreux passages qui donnent comme un avant-goût des étranges chansons de Vadé, le poète des halles. Quoi qu'il en soit, vous a dit notre confrère en terminant, on doit remercier M. l'abbé Gallet d'avoir remis en lumière, dans ses Recherches historiques sur Sarcelles, la personne d'un écrivain obscur, mais qui lutta au péril de sa liberté, de ses jours même peut-être, et non sans quelque succès, en faveur de la liberté de conscience, la plus sacrée de toutes et toujours menacée la première par des oppresseurs de toute robe et de toute couleur.

*Sapho*, le dernier roman de M. Alphonse Daudet, a été pour M. Hepp le sujet d'une double étude littéraire et morale. A l'étude du roman lui-même notre confrère a joint une étude plus générale touchant le roman naturaliste tel qu'il s'étale aujourd'hui, dans les compositions de M. Zola et de ses nombreux imitateurs. L'analyse la plus audacieuse de toutes les particularités de la vie physique et de la vie sociale, devenue comme l'essence et la loi du roman contemporain, si elle peut quelquefois donner à la langue plus de précision, au style un coloris plus éclatant, cette analyse, vous a dit M. Hepp, est un symptôme de la décadence actuelle de l'esprit français; au lieu de se maintenir dans les sphères élevées de la poésie et du sentiment, au lieu de garder son rang, qui fut longtemps le premier dans la synthèse lumineuse et dans l'analyse

délicate, notre littérature semble, de parti pris, vouloir se rabaisser jusqu'aux réalités les plus plates et aux curiosités les plus malsaines. Qu'on y prenne garde, vous a dit M. Hepp en finissant, une semblable tendance, si elle n'était pas promptement étouffée par une réaction salutaire, changerait notre caractère national en substituant la grossièreté et la brutalité à la grâce et à la délicatesse.

M. Rodouan vous a entretenus des *Remarques sur la Langue Française* publiées en 1647 par Vaugelas, et récemment rééditées par M. Chassang, un grammairien érudit, doublé d'un homme de goût. Remettre en honneur ces antiques dissertations grammaticales qui n'ont rien de pédantesque, et dont l'auteur fut au XVII^e^ siècle un des arbitres et des législateurs les plus influents de notre langue, n'est-ce pas, vous a dit notre confrère, faire œuvre utile et méritoire dans un siècle où trop souvent nous la voyons presque systématiquement abandonnée à tous les hasards et à toutes les témérités d'une improvisation ignorante et d'un laisser aller sans scrupule ?

M. Henri Simon vous a lu une Etude sur la septième édition du Dictionnaire de l'Académie française (1878), non pas une étude complète, mais à peu près restreinte aux modifications orthographiques introduites depuis un demi-siècle par l'usage, ce maître souverain qu'il faut bien subir et qui, mieux que la grammaire « sait régenter jusqu'aux rois ». Je m'arrête ici, le travail de M. Simon devant figurer dans le prochain volume de notre collection de mémoires.

Vous devez à M. G. Haussmann l'analyse critique de Sévéro Torelli, la dernière œuvre dramatique de François Coppée. Après vous avoir exposé le sujet, discuté le plan de la pièce et la vraisemblance des principaux ca-

ractères, il vous a lu quelques passages des scènes les plus applaudies, mais non les moins discutables peut-être à son avis, notamment la scène outre Torelli et la courtisane. Vous ne savez que trop que la courtisane est devenue dans le roman la reine de notre littérature, et que le drame actuel ne pourrait ni n'oserait s'en passer.

Vous devez à M. Courteville, outre l'analyse de plusieurs des volumes publiés par les Sociétés savantes des départements, plusieurs pièces de poésie, parmi lesquelles vous me permettrez de rappeler le *Semeur* qui n'est point sortie de votre mémoire ;

A M. Lacombe, quelques pièces qu'il me serait difficile de ranger sous un titre commun, mais où domine la satire ;

A M. Maurice Vaucaire, un bon nombre d'œuvres de courte haleine qu'il me serait bien difficile de classer autrement que sous le titre de pièces fugitives : « sentimentalisme, romances, paysages mystiques, paysages mornes, impressions, sonnets japonais, voire même sonnets en prose », où l'on chercherait en vain les rigoureuses lois de la rime appliquées aux deux quatrains et aux deux tercets classiques. Le domaine un peu vague de la poésie légère devient ce parterre de La Fontaine, où sur différentes fleurs l'abeille se repose et fait son miel de toute chose.

A la date du 18 juillet, alors que j'errais sur les grèves et sur les dunes du Cotentin, votre vice-secrétaire, que je tiens à remercier ici de son inépuisable obligeance pour moi, inscrivait cette brève mention sur le registre de nos procès-verbaux hebdomadaires : M. le docteur Penard fait une communication intitulée : « A propos de vers. » Trouvant cette mention quelque peu énigmatique pour moi, j'ai prié notre confrère de me

tirer d'embarras, et bien m'en a pris. Une épître humoristique m'a fait connaître que, rêvant aux moyens d'inaugurer son entrée dans la Société et de payer, pour ainsi dire, son écot de bienvenue, après quelques considérations esthétiques sur l'art en général et sur la musique en particulier, il avait inopinément retrouvé, comme tout récemment photographiées sur les plaques bien préparées de son cerveau, des poésies qu'il ne soupçonnait pas avoir gardées dans sa mémoire et qui à son insu n'en étaient jamais sorties, tant l'impression première, l'unique peut-être, était demeurée vivante et profonde. Et c'est ainsi qu'il avait comme évoqué devant vous des airs, des mélopées, des gazouillements d'oiseaux chanteurs, véritables bijoux aussi frais qu'aux premiers jours : tels sont, vous a-t-il dit, la Pétition de Casimir Delavigne pour faire admettre à la Salpêtrière une vieille protégée; la pièce de Victor Hugo : « Par votre ange envolée ainsi qu'une colombe » et le *Perroquet* de Naudet qu'il n'oserait réciter devant nos gens des Chambres et du pouvoir; la Levrette en paletot de ce bohême de Châtillon qu'il n'oserait présenter comme un modèle de poésie lyrique, mais qui certainement ferait chambrée complète à la salle Lévis; enfin le *Naufragé* de Coppée qui donne la chair de poule et fait vraiment image. Certes, malgré son admiration pour Victor Hugo, M. Penard a dû songer au « Qui depuis... » de Britannicus; il a confessé qu'il y avait un peu de convention et de parti pris dans son admiration pour les mélopées parfois traînantes et vagues de Lamartine. Qu'importe? M. Penard a causé, causé, causé, m'a-t-il dit et ne s'est tu que dans la crainte de vous endormir; permettez-moi de faire comme lui.

Vous vous rappelez tous qu'en juin dernier la Société

des sciences naturelles et celle des sciences morales se sont réunies pour célébrer leur cinquantenaire ; et que la première des deux journées s'est terminée par la lecture de deux poésies de notre confrère, M. E. Chatonet : 1° *la Danseuse de corde ;* 2° *Promenade matinale dans le Parc.* Vous vous rappelez aussi qu'à l'issue du fraternel banquet du lendemain, ces deux pièces ont été redemandées à l'auteur, et que celui-ci, cédant à d'unanimes instances, a bien voulu y en ajouter quelques autres qui n'ont pas été moins goûtées ni moins applaudies.

Nous espérions alors que, comme à l'ordinaire, le poète terminerait ce soir notre séance annuelle par la lecture de quelques-uns de ces chants, dont la mélodie charme les oreilles et dont la douce mélancolie pénètre les cœurs, non pour les amollir, mais pour les réconforter. Un mal cruel le tient éloigné de nous, mais à cette heure sa pensée est ici comme auprès de tous les siens. Espérons que la science achèvera une œuvre heureusement commencée, et pourra répéter le mot si modeste et si profond d'Ambroise Paré : « *Je l'ai pansé, Dieu l'a guéri.* »

# RAPPORT

SUR LE

# PRIX CARON

(PRIX DE VERTU)

Par M. **RUDELLE**, membre titulaire.

---

Messieurs,

Il y a vingt-cinq ans environ, deux ouvrières logeaient dans la même maison, sur le même palier. L'une, Mlle Kinqueleur vivait avec son père, l'autre, Mlle Dumay, était seule.

L'isolement dans lequel se trouvait cette dernière avait provoqué la sympathie de Mlle Kinqueleur; quelques relations s'étaient établies entre elles, peu fréquentes au début, malgré le voisinage, car toutes deux étaient obligées de chercher dans un travail constant le moyen d'assurer leur vie journalière.

A la suite d'une chute grave, en 1863, Mlle Dumay resta longtemps malade et sa vie jadis si laborieuse devint triste et difficile. Emélie Kinqueleur, émue de cette pénible situation, consacra à sa voisine tout le temps qu'elle put distraire de son travail, elle faisait son ménage, ses commissions et assurait l'exécution des prescriptions du médecin.

Plus elle lui était utile, plus elle s'attachait à elle et

lorsqu'il fut malheureusement démontré que la guérison n'était plus possible et que Mlle Dumay resterait à jamais infirme, Mlle Kinqueleur obtint de son père l'autorisation de la prendre dans leur modeste logement afin de pouvoir plus facilement lui donner à chaque minute les soins qui lui devenaient indispensables.

Un an s'était à peine écoulé quand Mlle Kinqueleur eut la douleur de perdre son père. — Elle reporta dès lors sur la pauvre malade son affection tout entière et ne se sentit que plus décidée à continuer auprès d'elle son œuvre d'abnégation et de dévouement.

Depuis dix ans elles vivent réunies dans un petit logement à Versailles, et le zèle de Mlle Emélie Kinqueleur ne s'est pas démenti un seul instant ; — rien n'a pu la détourner de son but, ni le désir de se créer une position pour l'avenir, ni le triste spectacle des souffrances et de la maladie incurable de sa compagne, ni la perspective d'une situation précaire pour ses années de vieillesse, car il ne peut être question d'économies dans cet intérieur où le travail d'Emélie Kinqueleur parvient si difficilement à faire face à tous les besoins.

Voilà plus de vingt ans que dure cet admirable dévouement n'ayant pas comme explication un lien de famille ou l'exécution d'une obligation naturelle, mais inspiré par la foi religieuse la plus ardente et par le désir de venir en aide à une personne malheureuse et malade, dévouement pratiqué avec la discrétion et le mystère accompagnant toujours la véritable vertu, et qui serait sans doute encore ignoré si le hasard ne l'avait fait découvrir à l'un d'entre nous.

Vous savez apprécier dans les actes de la vie la plus modeste les sentiments qu'inspire la vertu ; voilà pourquoi, Messieurs, vous avez décerné cette année, à l'unanimité,

le prix de vertu fondé par le vénérable abbé Caron à Mlle Emélie Kinqueleur.

C'est un grand honneur pour moi d'avoir à proclamer ce choix qui sera, j'en suis sûr, ratifié par les applaudissements de toute cette assemblée.

---

La séance s'est terminée par une conférence de M. Alglave sur le *Socialisme et l'état social en Allemagne*.

---

# SEANCE DU 12 DECEMBRE 1884

## DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé par **M. Edgar HEPP**, Président entrant.

---

Messieurs,

Je dois surtout à l'empressement de votre amitié l'honneur de présider à vos travaux. Il y a trois ans à peine que je fais partie de la Société : quelque zèle que j'aie apporté à nos séances, quels que soient les efforts que j'aie faits pour mériter votre attention, qui m'était précieuse doublement parce qu'elle émanait de juges sévères et de cœurs sympathiques, j'étais loin d'avoir le droit d'ambitionner déjà les dignités du fauteuil.

Je crains, en effet, de n'avoir pas eu le temps de m'assouplir aux traditions de votre compagnie et de n'avoir pas encore des ressources de Versailles une connaissance suffisante pour imprimer la marche la meilleure au développement de nos intérêts communs.

Car, Messieurs, je suis un étranger n'ayant d'autre titre à l'adoption dont vous m'honorez que mon attachement à votre ville de Versailles où les évènements m'ont conduit, attachement qui s'est fortifié chaque année; j'ai trouvé au milieu de vous ce doux repos de me sentir entouré d'amitiés qui m'ont reconstitué une seconde patrie et de collaborateurs dans des études qui me reportent aux meilleures années de ma jeunesse. Je n'ai donc pas

osé me dérober à une charge qui me flatte et qui consacre la solidité de nos liens. Mais en renonçant à prolonger au pied du fauteuil un stage dont la fantaisie et l'irresponsabilité faisaient le charme, je conquiers un droit, celui de réclamer énergiquement le concours de votre bienveillance et des conseils que votre expérience plus longue des choses de la Société me rend indispensable.

C'est la retraite de M. Lanier qui a hâté le moment de ma présidence. Je n'hésite pas à l'affirmer : vous regrettez aussi vivement que moi que notre honorable et éphémère Président ait cru nécessaire de se récuser devant l'honneur et la charge qui m'échoient. Les occupations diverses auxquelles il doit, hors de Versailles, appliquer la puissance de son travail et la souple fécondité de son érudition, lui ont fait penser qu'il ne saurait plus apporter à la direction de nos travaux le temps et l'application nécessaires ; car il se fait de la mission du Président une idée sévère, que je ne puis qu'approuver, mais qui, pour ce motif même, ne laisse pas que de m'inquiéter. Il ne comprend votre Président que toujours sur la brèche, provoquant chacun de nous à donner tout son fond, le meilleur de ses travaux à la Société, et sollicitant celle-ci à une activité incessante, à une émulation avec les sociétés rivales qui serait encouragée, soutenue, entraînée par une plus grande publicité de nos travaux.

Ce programme, dont la réalisation est dans nos espérances, M. Lanier renonce malheureusement à l'appliquer, mais il se promet d'y apporter sa collaboration. Il en aura, prochainement, je pense, l'occasion et le désir en venant nous présenter une étude sur le beau livre qu'il vient de publier sur l'Afrique.

Vous le dirai-je, cependant? il me semble que le Pré-

sident que nous avions nommé est un peu oublieux de lui-même et des autres, car il n'aurait pu, s'il avait dû prendre la parole à ma place, que rendre hommage aux mérites de notre compagnie, mérites qui, pendant l'année qui finit, ont été ceux-là mêmes qu'il ambitionne pour elle.

Votre présidence, Monsieur Haussmann, mon cher prédécesseur, sera comptée au nombre des meilleures. Vous avez été un recruteur admirable de nos cadres, un directeur aussi compétent qu'attentif de nos travaux. A la recherche de tous les esprits de bonne volonté, de toutes les valeurs intellectuelles trop dispersées de notre grand Versailles, vous avez amené presque à chaque séance de nouvelles brebis dans notre bercail, je veux dire de nouveaux collaborateurs à notre réunion. Il y a eu comme un entraînement à s'agréger à nous et le résultat a été une émulation au travail si remarquable que nos ordres du jour ne pouvaient être épuisés, une variété de communications si assortie sur presque toutes les branches des sciences morales, des lettres et des arts, que vous pouvez vous rendre avec nous le témoignage d'avoir rempli de la manière la plus complète les devoirs que nous ont assignés nos fondateurs.

Vous avez eu, enfin, la bonne fortune de nous conduire à la fête du cinquantenaire de nos deux Sociétés et d'y renouer, avec nos frères séparés de la Société des sciences naturelles et médicales, des liens de collaboration qui s'étaient trop relâchés.

Par cette union nouvelle nous retrouvons nos traditions; par la jonction des membres des deux Sociétés s'est formée une véritable académie d'honnêtes gens qui pensent que l'universalité des connaissances humaines est la condition même de l'agrément de la vie sociale

réalisée par la rencontre des esprits et des cœurs dans l'étude des questions les plus élevées qui agitent le monde.

Notre Société doit poursuivre avec énergie le groupement de toutes les activités intellectuelles de Versailles, de manière à suppléer à ce qui manque le plus à notre ville, un centre universitaire. Peut-être pourrons-nous ainsi arriver, sans altérer le caractère d'intimité de nos réunions, à trouver parmi nous des apôtres de la bonne nouvelle qui apporteront à un public plus nombreux l'écho de nos études et de nos discussions.

Je m'efforcerai, Monsieur le Président sortant, de faire honneur à votre succession : vous m'abandonnez un actif de grande valeur et je ne crois pas inutile d'en dresser le bilan devant la Société. 33 membres nouveaux sont entrés dans la Société du milieu de 1882 à fin 1884, sur lesquels 27 reviennent au principat de M. Haussmann. Ils constituent une véritable invasion encyclopédique. La science du droit y est représentée par MM. Alglave, Carpentier, Deguingand, Ducrocq, Albert Gauthier. Lefebvre, Monnier, Planquette, Remilly, Simon ;

L'administration par MM. Carron, Goupy, Hennet, comte Malher, Mastier, Thierry de Maugras ;

L'instruction publique par MM. Monod et Rousselot ;

Les finances par MM. Arago, Louet, Mendiboure, de Neuville ;

La médecine par MM. Maurion de Larroche, Penard, Rémilly ;

Les lettres, par MM. Urbain Guérin et Seré-Depoin ;

Les arts, par MM. Desforges, Gosselin, Gruber, Randal ;

La géographie, par M. Lassailly ;

La typographie, par M. Paul Bluysen.

A cette statistique du personnel, je n'ai pas à ajouter celle des œuvres de l'exercice 1883-1884.

Quand notre vénéré secrétaire perpétuel, M. Anquetil, nous a présenté il y a peu de jours son excellent compte rendu annuel, il a dû être, comme nous l'avons été nous mêmes, surpris et effrayé de notre fécondité. Fécondité trop abondante même pour les forces d'un rapporteur aussi consciencieux : j'aimerais que M. Anquetil fût allégé du soin de la revue analytique de nos travaux de l'année.

Son vrai rôle me paraît être celui de critique aimé et respecté, d'Aristarque sûrement écouté. Avec sa haute expérience, son goût classique et sûr, notre secrétaire perpétuel nous donnerait, à l'expiration de l'année académique, ses conseils et son jugement. Peut-être qu'en embrassant dans un résumé synthétique l'ensemble de nos communications, M. Anquetil aurait eu l'occasion de nous faire des reproches, atténués par la bienveillance de son esprit si jeune et si souple. N'aurait-il pas quelque envie de nous blâmer de trop abandonner les lettres pures et d'avoir, emportés par l'esprit contemporain, trop philosophé et discuté sur les questions brûlantes qui naissent chaque jour autour de nous? La vie qui nous entraîne fait naître, au point de vue des lois, des mœurs, des formes littéraires, des aperçus très nouveaux en apparence. A une psychologie plus indiscrète, plus osée, s'est adapté un langage singulièrement vif parfois : il ne choque plus nos esprits ni nos oreilles, à nous les contemporains ; mais combien souvent doit s'en offusquer un homme nourri d'une autre sève et qui a gardé les sévères traditions d'une philosophie chaste dans l'analyse et dans les mots !

Hélas, Messieurs, je crains que devant ces traditions, qui ont été celles de notre première éducation, nous n'ayons plus qu'à nous incliner avec respect !

Le temps présent a tellement subtilisé l'étude des

sensations, est allé les chercher si bas ; la bête humaine se déchaîne avec tant de naturalisme au milieu d'une société où toutes les boussoles sont dérangées, où la nécessité de vivre s'affirme dans des manifestations si déréglées, qu'en vérité il n'est pas surprenant que les formes d'une société toute différente nous paraissent archaïques, insuffisantes tout au moins, et que, vivant dans ce courant, cherchant à y résister pour remonter aux sources du vrai, du beau, du bien, nous étudiions le naturalisme et son langage pour essayer de les corriger.

La belle et bonne langue, le culte des idées pures, paraissent barbares, arriérés, pédants à la grande masse des agités de notre vie contemporaine ; pour étudier les lois, les mœurs, les problèmes d'aujourd'hui, il ne nous est plus permis de vivre sur les sommets et, à moins d'abdiquer l'espérance de défendre et de faire triompher ce qui nous semble bon, il nous faut consentir à pénétrer dans les dessous des temps nouveaux. L'influence du médiocre et du vulgaire menace de nous submerger : notre devoir est de ne négliger, de ne dédaigner l'analyse d'aucun problème de crainte que notre ignorance nous prive des armes nécessaires pour en amener la meilleure solution.

C'est ainsi, Messieurs, que plusieurs de nos travaux et de nos discussions — à coup sûr, je n'en excepte pas les miens ! — ont présenté parfois une allure quelque peu audacieuse. Mais qu'y faire ? Nous ne sommes pas gens à nous effaroucher des idées et des mots, car les unes et les autres ont la plus rassurante des sauvegardes : le sentiment du respect et de la tolérance réciproques et la conscience de n'être réunis que pour l'étude du bien et de l'utile.

Je vous ai retenus trop longtemps, mes chers col-

lègues. Permettez que je finisse en vous donnant le salut de bienvenue et que je vous demande à tous, membres du Bureau, des Commissions, prosateurs et poètes, historiens, romanciers, économistes, juristes, archéologues, dramaturges, hommes de science et hommes de lettres, de continuer à apporter à notre Société votre plus actif concours et à votre Président votre plus bienveillant appui.

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 20 NOVEMBRE 1885

## SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DEROISIN

PRÉSIDENT D'HONNEUR, MAIRE DE VERSAILLES

---

## Discours de M. Edgar HEPP

PRÉSIDENT ANNUEL

---

### IL Y A CINQUANTE ANS. — AUJOURD'HUI.

Messieurs, Mesdames,

Il y a un an, la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise célébrait, de concert avec sa sœur, la Société des sciences naturelles et médicales, le cinquantième anniversaire de leur naissance.

Les représentants officiels du département et de la ville de Versailles donnaient leur cordial concours à cette solennité et nous remerciaient, en bons parrains, du succès de nos efforts. Nous avons repris avec entrain notre marche avec des cadres fortifiés et un corps d'armée recruté d'un grand nombre de soldats nouveaux pleins de zèle, riches des aptitudes les plus variées.

Il me paraît utile et intéressant, à l'entrée d'une nouvelle campagne, de jeter un coup d'œil en arrière et en

avant, d'examiner ce que nous avons été, ce que nous sommes, ce que nous pouvons devenir.

Plusieurs générations et beaucoup d'évènements nous séparent de nos origines : des modifications considérables dans les faits, dans les idées, dans l'état des esprits se sont accomplies, et, s'il n'est pas trop difficile de suivre la marche et comme la loi des changements survenus dans nos tendances et dans nos goûts, on demeure cependant fort surpris de la révolution que cinquante années de l'ère contemporaine ont opérée dans notre vie intellectuelle et morale. Entre 1835 et 1885, le contraste est complet !

D'une époque pleine d'entrain, d'enthousiasme, de conviction, illustrée par des chefs d'école imposant la foi à leurs disciples, nous avons passé à un temps d'hésitation, de doute, de confusion apparente, que l'esprit critique domine au point de mettre en question tout ce que nos pères jugeaient définitivement acquis.

Dans les sciences morales, que sont devenus la philosophie, la théologie, l'histoire, le droit, la politique ? Dans les lettres, où en sont notre théâtre, notre prose, notre poésie ? Dans les arts, que reste-t-il des règles anciennes ?

Si l'éducation classique de nos lycées ne réussissait pas, dans une certaine mesure, à soumettre les générations nouvelles au respect des traditions, il semble que la société actuelle dût être destinée à les perdre presque toutes pour se précipiter insoucieuse, désorientée, sceptique et présomptueuse vers un monde nouveau.

*In illo tempore*... je veux dire dans la génération au milieu de laquelle notre Société s'est fondée, quel entrain, quelles ardeurs, quelles passions ! La religion et la philosophie émouvaient les âmes qui semblaient ne pouvoir

admettre d'autre boussole que le spiritualisme. Une jeunesse laborieuse et croyante se pressait autour des chaires de Jouffroy, de Cousin, de Lacordaire, de Ravignan ; l'histoire, la politique, la science religieuse avaient des maîtres, des initiateurs d'une puissance admirable, Guizot, Thiers, Augustin Thierry, Quinet, Michelet, Mignet, Villemain, Lamennais, Montalembert ; les poètes s'appelaient Victor Hugo, Lamartine, Alfred de Musset ; les prosateurs et les critiques se nommaient Balzac, George Sand, Sainte-Beuve.

Comme un souffle supérieur, qui avait tout le désintéressement de la foi, entraînait cette époque, dans un mouvement violent et convaincu, à la conquête de nouvelles destinées. Tout paraissait autre qu'avant et l'esprit humain se complaisait à revêtir des formes nouvelles.

Les sages d'aujourd'hui, les plus dédaigneux du temps présent, les conservateurs, — il n'en existe plus que peu, un seul même, je crois, au milieu de nous, notre secrétaire perpétuel, M. Anquetil, — étaient tous des révolutionnaires ayant le respect et la conviction de leur apostolat.

Cet ensemble de doctrines et de grandes œuvres ne devrait-il pas être pour nous le plus précieux des héritages à conserver et à développer? Cependant, qui donc encore, sauf une petite élite d'attardés ou d'érudits, songe à se mettre à l'école de Jouffroy, de Montalembert, de Guizot? Si on ne les ignore pas, on ne les imite plus guère : tout au plus les jeunes gens évitent-ils d'en parler avec une présomption trop irrespectueuse ! Où donc et quels sont les génies qui les ont fait oublier, qui les ont remplacés? Où donc est la pensée nouvelle, où les dogmes nouveaux ?

Messieurs, nous n'avons rien, en 1883, à opposer ni à comparer au corps de doctrines et aux hommes de 1835.

Une certaine obscurité nous environne. Y aurait-il donc éclipse ou simple sommeil de l'intelligence, stérilité prolongée après un trop grand effort, conception silencieuse d'une pensée encore mystérieuse? Serions-nous, comme Rolla, venus trop tard dans un monde trop vieux?

Pourquoi donc les anciens se montrent-ils déroutés, effrayés, et pourquoi tant de jeunes sont-ils désenchantés, las déjà?

Il serait, en vérité, singulier et souverainement injuste de désespérer en rien au moment même où notre Société s'accroît dans des proportions inconnues à nos devanciers, et, emportée par l'émulation, fournit une somme de travaux aussi remarquables par la valeur que par la variété.

Si nous ne pouvons nous comparer à ceux de 1835, c'est que les termes de comparaison ont été modifiés par les conditions même de notre état social, par l'évolution que les choses comme les hommes ont subie. Nous vivons dans un milieu que nos anciens n'entrevoyaient même pas et où l'intérêt de l'existence, en dépit des heures incertaines, sombres souvent, s'est admirablement élargi. Pourquoi donc regretterions-nous le temps jadis? Ce serait chose vaine et redoutable, car nous laisserions, par lâcheté, tomber de nos mains les armes nécessaires pour les luttes d'aujourd'hui.

Qui pourrait, du reste, sans être traité d'idéologue, tenter le retour en arrière vers cette époque de 1830 qui nous apparaît presque déjà comme une période préhistorique!

La vie sociale y était tranquille, mesurée, ordonnée.

Paris attirait et façonnait une société polie, hiérarchisée, intellectuelle et était capitale bien française. La province vivait honnêtement et silencieusement, presque isolée, et cultivant avec piété les vieux usages. La vie de famille, qui s'accommode de l'uniformité et du calme, assurait aux enfants une éducation régulière, surveillée, respectueuse. Les goûts étaient simples.

La vie publique était dans les mains de 200,000 citoyens, pénétrés de leur privilège, disposant des destinées de la patrie avec l'égoïsme et la sérénité de gens assurés de leur lendemain et appuyés sur des traditions historiques. Les grands problèmes sociaux étaient à peine entrevus par quelques-uns — des perturbateurs ! — et niés par les plus grands esprits, conducteurs autorisés de la politique, plus soucieux de gouverner par l'intelligence que pour les intérêts.

Il y avait peu de journaux, très chers, philosophant, à l'écart de la foule, sur les plus hauts problèmes, en possession d'une influence dirigeante jalouse et incontestée. Armand Carrel, l'esprit le plus libéral, le plus avancé, tombait en duel sous la balle d'un novateur qui avait cette conception révolutionnaire de mettre le journal à la portée de tous !

La France, inattaquée, ne voyait qu'elle-même, recevait peu l'étranger et n'allait guère le trouver. L'échange des idées et des intérêts avec les autres peuples était restreint, et, bénéficiant de longs siècles de primauté, nous avions la dignité et la vanité de la tenue.

Nos salons étaient bien un peu froids, compassés dans leur bienséance bourgeoise, mais on prétendait y garder, comme dans un conservatoire, les règles du bon goût et de la courtoisie. Les relations sociales étaient peu mêlées, et les conventions, qui sont la sauvegarde de la

correction et de la politesse, régnaient en souveraines. C'était comme un monde académique, entendant d'une oreille distraite les grands bruits du dehors, occupé de l'examen des idées et de la construction de systèmes.

Les femmes étaient sensibles et sentimentales ; — Lamartine était leur poète ! — les hommes respectueux au point de ne jamais même fumer devant elles. Nos pères, pour satisfaire à ce vice malséant, se réfugiaient, dit-on, dans les corps de garde de la garde nationale, cette fiction patriotique et militaire !

La magistrature vivait en cravate blanche; les préfets donnaient leurs audiences en habit noir ; en frac aussi se faisaient les visites de ville. Le langage, mesuré et châtié, habillait des idées graves et honnêtes. Température de serre chaude où le moindre courant d'air paraissait déplacé ! Les passions violentes étaient de mauvais goût ; on n'osait mettre le nom sur les choses; Balzac, George Sand, Alfred de Musset dépassaient la moyenne de ce qui était admis : affectation de comme il faut un peu solennelle !

Quel favorable milieu pour l'éclosion d'une saine et belle littérature, plus remarquable, il est vrai, par l'éclat que par l'originalité !

Tel a été le milieu où a reposé notre berceau, où nous avons grandi.

Puis, tout à coup, le peuple fait entendre sa forte voix, renverse les traditions, les conventions et les systèmes et s'installe démocratiquement en maître au soleil de la vie publique. Presque au même moment, les frontières s'abaissent et les chemins de fer, les steamers, le télégraphe mélangent les peuples : la tranquillité de la vie publique et de la vie sociale était immédiatement atteinte !

Tout a changé depuis sous une impulsion irrésistible, et rien, en vérité, ne serait plus surprenant que de nous trouver semblables à nos pères.

Saluons nos auteurs, respectons-les, n'oublions aucune de leurs œuvres, car ils ont été excellents ouvriers, mais n'ayons pas l'archaïsme de nier les qualités du monde où nous vivons, et détournons-nous du pessimisme qui règne comme d'une chose néfaste et stérile entre toutes.

Voyez où nous en sommes sans qu'aucune influence autre que la force latente du développement contemporain nous y ait amenés !

La vie est devenue fiévreuse à mesure que les situations acquises ont été disputées par le flot montant des nouveaux appelés à la concurrence vitale. Les ambitions se sont accrues, généralisées, sous l'impulsion de la passion d'égalité, conséquence du régime démocratique, naturelle, au reste, au tempérament français et qui constitue un mobile puissant d'émulation, peut-être aussi de ruine intellectuelle et d'envie sociale. — Le travail, alimenté par d'incessantes découvertes, surexcité par le besoin instinctif à l'homme de jouir de la vie, a refoulé l'aristocratie du rang, de la fortune, et celle même de l'intelligence qui doit, aujourd'hui, pour faire régner son influence sur des masses insuffisamment préparées encore, se condamner à une somme d'efforts incessamment accrus.

La lecture, en se généralisant, a vulgarisé la science et la démocratie émancipée, en possession du droit de suffrage pour tous, a voulu agrandir sa sphère d'action et refaire le monde à sa taille et pour ses besoins.

L'instrument de ce grand travail est le journal, politique, scientifique, littéraire, économique, technique, artistique, parlant aux yeux par des images exactes,

et versant, à flots, sur tous, des notions, des connaissances et des excitations nouvelles ; le journal à la portée de toutes les bourses, pénétrant partout, aussi prodigue, hélas ! d'ivraie que de bon grain. Arme redoutable en même temps que bienfaisante qui n'a pas tué le livre, mais qui a rétréci son domaine et a la prétention de le remplacer par des notions trop souvent superficielles et falsifiées.

Le journal donne la parole à toutes les passions, à tous les intérêts, et s'inspire de l'opinion plus qu'il ne la dirige, car il est tenu de renouveler sans cesse son enquête sur les besoins si mobiles et si variés de notre société.

Paris, ville d'affaires et de plaisir, comme le sont devenues les autres capitales, ne ressemble en rien à ce qu'il était. Sa population a presque triplé, son étendue a doublé et a donné asile à de nombreuses colonies étrangères. Il voit chaque jour le monde entier se déverser sur lui sans qu'il ait pour ainsi dire le loisir de se reprendre et de retrouver l'apparence élégante et l'esprit qui étaient les siens. S'il dirige encore, par la grâce du génie français qu'il résume avec un éclat incomparable, le goût et l'invention dans la littérature comme dans les arts, il a abdiqué la prétention de régir le monde en lui imposant ses manières de voir et de vivre. Il s'est fait tout à tous. Ses salons se sont humanisés au point d'admettre tous les mondes qui savent s'insinuer par la fortune passagère du rang ou de l'argent, humanisés jusqu'à avoir cédé même sur les traditions rigoureuses des préséances et de la politesse.

La province, aux mœurs si patriarcales autrefois, si recueillie, si réservée et chaste, afflue dans la ville rêvée et en emporte des goûts nouveaux, une allure plus vive mais aussi plus libre et frisant la licence. Elle se dé-

niaise à son contact et lui sacrifie ses plus respectables préjugés.

La simplicité des goûts a disparu et les besoins d'argent sont devenus âpres.

Dans cette animation, dans cette instabilité perpétuelle, la vie domestique s'est transformée. L'esprit de nouveauté et d'inquiétude, la facilité du déplacement enlèvent les parents au foyer, et la génération nouvelle tend à perdre, avec la régularité de l'existence, le goût du devoir et l'habitude du respect pour des mœurs et des opinions à tout instant variables. Car l'esprit de la jeunesse, naturellement frondeur et indépendant, ne se courbe que sous la discipline de principes certains. L'éducation morale est donc devenue difficile : c'est une perte grave qu'une plus grande somme d'instruction ne remplacera pas, car l'éducation seule donne à l'homme la conscience de sa dignité et le dirige dans la vie.

Nous sommes devenus cosmopolites en tout. L'insuffisance, la diminution de la discipline sociale et les réalités de la poussée démocratique nous jettent dans les mœurs américaines. L'anglomanie nous envahit sans résistance, nous qui avions la vanité et le bénéfice de dicter les lois de la mode : ne va-t-elle pas jusqu'à imposer à nos jeunes gens des allures froides, gourmées et raides en place de l'amabilité souple, libre et rieuse qui est dans notre nature ! La science allemande nous pénètre peu à peu, malgré la lourdeur et le nuageux de ses formules, et ses recherches nous paraissent dignes d'une étude où l'on aimerait souvent rencontrer plus de fermeté et d'indépendance. L'esprit français risque d'y gagner du pédantisme et d'y perdre sa souplesse. Hélas! à l'heure présente nous ne dominons plus comme avant : les vaincus oublient aisément la fermeté dans la défaite!

Pour toutes ces causes, nous avons perdu beaucoup de notre originalité. La confusion des goûts, des mondes, des intérêts est telle que la direction de la société, soumise à une conception de l'autorité différente d'autrefois, échappe à l'intelligence, et que la banalité et le sans-gêne sont comme une des marques de notre temps.

L'esprit est devenu pratique. La femme, sensible toujours, n'est plus sentimentale ; l'homme est-il resté aussi respectueux qu'autrefois ?

Ah ! Mesdames, si, avec votre influence rayonnante, dans un temps où le célibat a tant d'adeptes, vous vouliez redevenir sentimentales et exiger de nouveau pour l'amour la forme française gaie, fine, courtoise, discrète, polie, combien vite les hommes se détourneraient d'une certaine tendance à la brutalité masculine qui nous vient de l'étranger et qui vous diminue !

La littérature, obéissant aux tendances du milieu où elle se développe, s'est faite précise, indiscrète, violente, quelquefois par curiosité malsaine, souvent aussi par ce besoin de sincérité qui nous pousse, ayant rejeté les habitudes et les conventions du temps passé, à faire une enquête scientifique sur toutes choses pour rebâtir notre civilisation avec des matériaux mieux éprouvés.

La démocratie est de sa nature réaliste, simpliste, absolue : engagée dans une lutte journalière pour établir sa souveraineté, elle envisage nettement les choses et se détourne des illusions, armes mauvaises dans la bataille pour l'existence.

Les systèmes soutenus par la foi et le sentiment forment-ils obstacle à l'émancipation de l'individu, à la satisfaction de ses désirs ? On cherchera à renverser ces gênantes barrières et la science y aidera par ses découvertes et ses formules.

La science aujourd'hui, j'entends la science grave, désintéressée, est devenue la base indispensable de toute spéculation ; l'expérimentation est son unique procédé. Elle rejette les théories *à priori* et les généralisations systématiques. Comme saint Thomas, elle ne croit qu'après avoir vu !

Aux affirmations spiritualistes de la philosophie d'il y a cinquante ans, elle oppose ses découvertes physiologiques et va jusqu'à faire dépendre la conscience et la volonté de l'homme de circonstances physiques, biologiques, des lois inéluctables de la descendance, se jouant, dans des expériences cliniques qui font école, de la liberté humaine anéantie dans les suggestions hypnotiques.

Aux croyances théologiques, elle substitue des démonstrations qui, sous le nom de darwinisme, constituent tout un système nouveau dans la conception de l'univers, dans l'explication de l'origine et du développement des êtres qui l'habitent.

Aux grandes leçons de l'histoire, à son enseignement moral, elle oppose des recherches de détail et s'efforce de montrer dans la succession des évènements, dans la politique, les fatalités résultant de la race, du sang, du milieu, des circonstances : la loi seule des instincts et de l'intérêt pousse les hommes et les nations. Que nous sommes loin des conceptions de Bossuet ! L'histoire est devenue essentiellement sceptique et critique : la face des siècles, la physionomie des hommes changent incessamment d'aspect sous le coup des documents qu'elle accumule. Les archives les plus secrètes des Etats, les mémoires, les petits papiers, indiscrets documents humains livrés à la publicité, jettent une lumière nouvelle sur toutes choses et ôtent beaucoup d'illusions sur l'élévation et le désintéressement de la nature humaine.

Les généralisations spiritualistes, qui dominaient autrefois dans les sciences morales, ont été délaissées pour une synthèse d'un nouveau genre, sèche, aride, souvent désolante, et dont la mission revient à l'économie politique. Par elle, vous pourrez vous convaincre que tous les phénomènes individuels ou sociaux peuvent se ramener et sont soumis à des lois d'ordre purement matériel!

La science du droit elle-même a perdu de sa rigueur. Elle est forcée de s'incliner devant une justice nouvelle qui, dans son appréciation indulgente des crimes et des délits, fait une part énorme aux excuses tirées de la faiblesse humaine, aux troubles intellectuels, nerveux, alcooliques, et à la puissance des passions parmi lesquelles l'amour tient la première place. Cette justice effraie les esprits rigides, mais elle est bien d'accord avec le courant d'hésitation morale, d'insouciante tolérance qui nous entraîne et qui exagère les droits de la licence individuelle au détriment des garanties sociales.

La science de la politique avait autrefois ses doctrinaires : nous ne pouvons plus, je crois, nous réclamer que d'une science administrative corrélative du droit. Rien n'est plus absolu dans le gouvernement des hommes car ce sont eux-mêmes qui, chaque jour, posent des problèmes nouveaux et choisissent leurs mandataires pour les résoudre au gré des passions du moment. La politique n'est plus qu'un art aux principes flottants.

Les résultats de ces études et de cette méthode se reflètent dans toute notre littérature. Les amplifications de style sont démodées : la phrase doit être claire et exposer agréablement, sans hypocrisie ni sous-entendus, des choses précises, observées. L'âme, le cœur sont des notions indécises; dans la peinture des passions, analysez avec la curiosité et l'impassibilité du chirurgien : il

ne nous répugne pas de voir les réalités de la bête humaine. Sonder avec décision les plaies, n'est-ce pas le seul moyen de trouver le remède? Décrire avec une phrase brillante, n'est-ce pas ennoblir les plus laides choses?

La poésie elle-même semble se méfier du sentiment. Elle aussi (la maladie, je pense, est passagère), versifie sur les réalités de la vie, les décrit avec une patience remarquable dans des poèmes savamment ciselés où la richesse de la langue gagne parfois, mais où l'émotion poétique (je parle le langage d'autrefois!) ne trouve pas assez souvent son compte. Aimez-vous que le charme d'un vers bien fait prête de l'agrément aux choses vulgaires?

Notre théâtre est l'image plus exacte encore de ces tendances. La mise en scène est de nécessité d'une exactitude sévère et fait vivre sous nos yeux, avec une précision scientifique, les scènes de l'histoire de jadis et des mœurs du jour. La comédie, qui n'aspire guère à moraliser, est saisissante de réalisme autant par le milieu où l'action se développe que par la mimique de nos grands artistes. La fiction ne s'y retrouve que dans l'exagération, nécessaire à la scène, des vertus et des vices.

Romanciers, poètes, dramaturges, forment une école qui s'appelle réaliste, naturaliste, moderniste.

Tout cela, à la vérité, n'est nouveau que parce que nos écrivains travaillent dans un monde transformé où les aspects de l'existence sont autres qu'avant et variés à l'infini. N'étaient-elles pas réalistes, naturalistes, modernistes aussi ces fines psycologues du XVIII^e^ siècle, ces femmes expérimentées, sans préjugés, au style clair, au mot juste, cru souvent? Et Villon, Rabelais, Brantôme, Montaigne, Molière et tant d'autres qui avaient le cou-

rage et le cynisme de promener la lanterne de Diogène au milieu de leurs contemporains?

Si, du moins, cette école, faisant violence à sa sincérité, pouvait se redire parfois le conseil de Boileau :

> Que votre âme et vos mœurs peintes dans vos ouvrages
> N'offrent jamais de vous que de nobles images!

Ce qui caractérise essentiellement notre mouvement littéraire actuel, c'est l'exagération du sensualisme, de l'émotion physique. Il est fort désirable que cette tendance maladive trouve bientôt sa réaction, car elle encourage la malpropreté des mœurs et dérange les cervelles. Il y a toute une basse production littéraire qui, sous couleur d'imiter des stylistes et des auteurs de premier ordre, comme Alphonse Daudet, Zola, de Maupassant, Cherbuliez, nous inonde d'œuvres sans invention, sans goût, sans style, absolument répugnantes. Une autre phalange, se couvrant du nom des maîtres de la poésie, Gautier, Banville, Baudelaire, Leconte de Lisle, Coppée, Pailleron, Clovis Hugues, s'essaie dans des versifications où le sens commun et la langue sont également violés au profit d'une forme extravagante et sans harmonie. Toutefois, soyons indulgents : l'effort poétique est exceptionnellement considérable aujourd'hui, au milieu même de notre temps si pratique, et donne l'espérance que de la foule des disciples surgiront des étoiles et des planètes, et que, d'après une sorte de loi historique, ce sont des poètes qui rouvriront la grande période littéraire qu'attend le XX^e^ siècle.

Cette période littéraire se prépare ; les matériaux s'en amassent lentement au prix d'un labeur immense, passionné, consciencieux, guidé par la méthode rigoureuse de l'expérimentation, du réalisme. Des œuvres de détail

sont, constamment et à profusion, jetées dans le grand creuset de la recherche moderne ; elles viennent des deux mondes sous la forme du journal, de la brochure, du livre et surexcitent la curiosité d'une démocratie avide de lire, soucieuse d'apprendre.

Et il ne sortirait rien de bon, de grand de tout cela, d'aussi bon, d'aussi grand, de meilleur même que ce que nous avons connu !

Ne soyons pas trop délicats ! Le désordre apparent qui nous inquiète, les exagérations que nous blâmons ne doivent pas nous rendre injustes envers nos contemporains. Est-il à redouter que notre société retourne à une barbarie bestiale, à un état de lutte aiguë du fort contre le faible, parce que, comme une passion de positivisme, de matérialisme même, s'élève en réaction contre des doctrines insuffisamment fondées parfois sur la réalité des faits et affirmées d'une façon trop systématique ? Je ne le crois pas un instant. Le caractère même de notre progrès est une conception plus élevée et plus humaine des devoirs sociaux ; c'est le souci grandissant que l'Eglise comme l'Etat, les communautés comme les particuliers ont de relever, d'assister le petit, le faible, le pauvre, le souffrant. Il y a dans tous les sens une recherche admirable du bien, une diminution de l'égoïsme.

En quoi donc, pris dans son ensemble, notre état était-il meilleur il y a cinquante ans ?

L'instruction était le lot d'une minorité : elle est devenue celui de l'universalité.

L'enseignement moyen était purement classique et spéculatif : il tend à devenir essentiellement moderne et technique.

Les moyens de vulgarisation étaient dans l'enfance :

quel contraste étonnant entre les quelques milliers d'abonnés de la *Gazette de France*, du *Journal des Débats* et du *National*, entre les rares lecteurs de livres et les millions de lecteurs de notre presse quotidienne et de nos bibliothèques scolaires ou populaires !

Le droit de suffrage était restreint : il est devenu universel. N'est-il pas juste d'affirmer que de l'opinion exprimée par tous se dégage une moyenne de besoins et de vérité ?

Quel contraste immense également au profit de notre temps dans l'organisation des institutions d'assistance, de prévoyance, de bienfaisance, de crédit ! Protéger la vie de l'enfant, l'arracher à la démoralisation, donner asile à la vieillesse et à l'infirmité, faciliter l'accession du capital au travail, associer l'ouvrier aux bénéfices du patron, disputer sur toutes nos côtes les marins à la tempête, assister nos soldats en campagne, sont des œuvres qui passionnent nos contemporains.

Combien aussi sont développées la finesse et l'élévation du sentiment artistique par ces œuvres excellentes que le perfectionnement des arts du dessin répand à profusion au milieu d'un peuple réduit autrefois à l'imagerie naïve et grossière d'Epinal ou de Wissembourg, aux primitives gravures sur bois du *Magasin pittoresque* et du *Musée des Familles !*

Le pessimisme est donc fort déplacé et fort étroit, car il ne sait apercevoir, par-delà les souffrances, les difficultés, les inquiétudes présentes, les grandes lignes directrices du mouvement social qui s'accentue.

Je ne suis pas préoccupé davantage des destinées de notre littérature. La méthode scientifique nous donnera des généralisateurs. D'une époque purement analytique, nous passerons à l'affirmation synthétique et nous se-

rons tout étonnés, nous ou ceux qui nous suivront, de trouver que l'âme humaine est restée la même avec les mêmes besoins d'élévation et de dignité, les mêmes enthousiasmes. Une autre lumière, des vérités un peu différentes, un équilibre social mieux assuré seront sans doute le résultat de notre laborieuse gestation présente : les scories que nous rencontrons sur notre route ne seront plus qu'un souvenir.

Quel est le rôle d'une Société comme la nôtre ?

Etre largement ouverte à toutes les aptitudes, à toutes les spécialités ; appeler à nous les jeunes gens pour rester mieux en communication avec notre temps ; leur inspirer le respect de nos souvenirs et de nos traditions ; maintenir les règles du bon goût et de la courtoisie ; ouvrir nos esprits et nos cœurs à une large tolérance ; étudier avec sincérité tous les produits de l'intelligence en laissant la liberté à toutes les opinions ; nous défendre de toute tendance exclusive et croire au triomphe du bien, car, tout compte fait, dans notre bonne France, les honnêtes gens sont toujours les plus nombreux. Nous avons commencé notre deuxième cinquantenaire l'œil ouvert, l'esprit ferme et confiant dans le développement des sciences morales, des lettres et des arts aussi bien dans la société française que dans notre Société de Seine-et-Oise.

**RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1884-1885.**

M. Desdouits vous a entretenus d'un ouvrage récemment publié par M. Bénard, dans lequel l'auteur, avant d'aborder les grandes époques de la philosophie grecque, expose tout ce que la critique et la science ont pu découvrir de certain sur la philosophie de l'Orient. C'est surtout dans l'Inde, vous a-t-il dit, qu'on doit chercher ce que fut et ce qu'est encore la philosophie orientale ; en effet, les sages de la Chine ne sauraient être considérés comme des philosophes ; Confucius, Lao-Tsen ont laissé des maximes de sagesse, mais point de théorie ni de système philosophique. La Chaldée et l'Egypte nous offrent une connaissance ancienne, sinon très avancée des phénomènes astronomiques, mais point de philosophie proprement dite ; dans l'Inde au contraire on trouve des systèmes sur l'origine des choses, on trouve les deux grands et éternels sujets des méditations des philosophes : 1° le problème des rapports du fini et de l'infini ; 2° le problème du mal. Mais si la philosophie indienne a posé ces problèmes, elle n'y a trouvé d'autre solution que la doctrine fataliste du panthéisme, la doctrine désespérante du pessimisme. Le panthéisme, vous a dit M. Desdouits, voilà le dogme fondamental des Védas et de tous les systèmes orthodoxes fondés sur les Védas. En réformant le brahmanisme, Bouddha ne voulut faire et ne fit en effet qu'une révolution politique et non une révolution religieuse ; il laissa subsister la métaphysique panthéiste qui, en confondant le monde et Dieu, détruit la liberté et la personnalité humaine. Un tel dogme n'est-

il pas forcément décourageant ? Quel sens peuvent avoir en effet les mots d'effort, de progrès dans une doctrine où tous nos actes sont le résultat fatal d'une force unique, inéluctable? De plus, la liberté humaine disparaissant, le mal ne se comprend plus : au lieu d'être une épreuve et une occasion de mérite, un stimulant vers le travail et le progrès, la douleur n'est plus qu'un mal inutile, la vie n'est plus qu'un malheur sans compensation comme sans valeur morale. Exister est donc le plus grand des maux ; la seule chose désirable est l'anéantissement. Telle est la morale du bouddhisme ; telle est aussi en théorie celle d'un célèbre philosophe allemand contemporain. Schopenhauer, comme les bouddhistes, part du panthéisme, de cette doctrine qui, supprimant la valeur personnelle de l'homme, rend l'épreuve inexplicable ; comme eux, il arrive au pessimisme absolu. Mais chez l'Allemand, dira-t-on, la pratique n'est guère d'accord avec la théorie, c'est un gai blasphémateur et un pessimiste de *brasserie*. Il se peut, mais ce pessimisme n'est pas moins la conséquence très logique du panthéisme allemand et se retrouve ailleurs, chez Hartmann par exemple, avec moins d'ironie, mais avec plus d'ennui.

« Fénelon à Cambrai, d'après sa Correspondance », tel est le titre d'une conférence que M. Vacherot a bien voulu venir vous faire le 3 juillet dernier, et qui, réduite par lui aux proportions restreintes d'une lecture, a figuré le 24 octobre suivant sur le programme de la séance publique annuelle des cinq académies. Je n'analyserai point cette conférence qu'il faudrait relire et méditer tout entière, et je me bornerai à cette courte citation : « Fénelon avait dit qu'il faut aimer Dieu pour lui-même et non pour le plaisir qu'il donne. N'est-ce

pas la vraie manière d'aimer? Quoi qu'il en soit de sa mystique, le prêtre n'y oublia aucun de ses devoirs, et l'homme n'y perdit aucune de ses vertus. Bien au contraire, elle ne fit que communiquer à son naturel amour du bien la flamme divine du pur amour. Nul n'a mieux vu, mieux jugé Fénelon que Fénelon lui-même. Nature vive et toute à l'impression du moment, il ne se sent fort et persévérant que par la grâce qui lui vient de cet amour. Son Dieu est toujours là pour le soutenir contre ce monde qu'il aime et qu'il ne cessera d'aimer. C'est ce qui l'humilie et le désespère. C'est ce qui nous le rend si intéressant. On ferait bien à tort de notre archevêque le doux philanthrope, le prêtre libéral, l'apôtre de la tolérance que se figuraient les philosophes du dernier siècle. Il était bon, humain, compatissant, ennemi de toute violence. Il n'eût pas conseillé les dragonnades, mais il était d'un siècle où la foi s'accommodait mal de la liberté. Le mystique l'explique bien mieux que le politique. »

M. Hepp a consacré deux conférences à l'étude du système auquel le monde savant a donné le nom de son auteur, le darwinisme. Quelle est, dans le domaine des recherches scientifiques et des idées, l'histoire de la doctrine de l'évolution, du transformisme? Sur quels arguments peut-on étayer la philosophie nouvelle qui prétend expliquer la formation des organismes sans l'immixtion d'une intelligence, par la seule action des lois naturelles? Tel a été l'objet de cette étude, dont l'auteur sait bien que je ne pourrais vous donner qu'une esquisse. Disons seulement que sans prendre parti dans des solutions qui relèvent de l'ordre scientifique, de la théologie et de la philosophie sociale, M. Hepp a fait ressortir toute la gravité de ces doctrines nouvelles qui, s'imposant

peu à peu à la science contemporaine, ouvrent à l'activité humaine des horizons illimités, mais qui, en supprimant l'idée d'une personnalité humaine privilégiée créée par un Dieu personnel, offrent le danger de changer la première condition de la foi religieuse et risquent d'affaiblir avec celle-ci les règles salutaires de la discipline morale qui se sont imposées jusqu'ici à la société. Sans nier les résultats acquis et constatés, il ne faut admettre qu'avec une grande circonspection les conclusions audacieuses et superficielles de ceux pour qui le darwinisme satisferait seulement l'esprit de négation et de licence et dont l'étroite passion s'accommode de déductions et de synthèses précipitées.

Vous devez à M. Louis Pénard l'analyse d'un roman anglais intitulé : « Called bach » (Revenue à elle), étude dans laquelle, à propos d'une scène de somnambulisme qui constitue pour ainsi dire le nœud de l'action, il vous a exposé les idées actuellement accréditées sur le magnétisme, l'hypnotisme et les phénomènes de « suggestion ». Mais ces phénomènes, dont l'étude est si instructive pour le simple moraliste, relèvent tout d'abord de la physiologie, souvent de la clinique encore plus que de la psychologie, et je ne dois pas, dans une séance comme celle d'aujourd'hui, vous transporter dans une salle de la Salpêtrière.

De la communication de M. Maurion de Larroche sur le morphinisme ou morphinomanie, je ne dirai qu'un mot, c'est qu'elle rentre plutôt dans le domaine de la Société des sciences naturelles et médicales. Remarquons toutefois avec notre confrère qu'un tel abus, une telle aberration dégrade l'individu qui s'y abandonne et mènerait vite à la dégradation de la race aussi sûrement que l'alcoolisme. Tout d'abord, avec ou même sans le conseil

d'un empirique, on se fait une injection de ce sel si calmant pour calmer une douleur plus ou moins vive, et l'on finit par ne pouvoir plus s'en passer. Le mal, pénétrant dans tout l'organisme, éteint rapidement et sans remède le flambeau même de l'intelligence et de la vie qu'au début il avait paru rallumer.

L'Académie définit l'alcoolisme « une maladie chronique causée par l'abus de l'alcool » ; elle pourrait ajouter « une maladie incurable ». Le moraliste s'épouvante depuis longtemps déjà de ce mal et de ses progrès, le législateur en cherche, dit-on, le remède, mais ce remède n'est pas facile à trouver ; M. Alglave n'a pas indiqué, je le crains, de contrepoison efficace, et quant à l'économiste, il se borne toujours à sa formule : « Laissez faire, laissez passer ». Est-ce assez ? Il est permis d'en douter.

M. l'abbé Corblet vous a lu deux nouveaux chapitres de sa vaste encyclopédie consacrée à l'histoire de l'*Art chrétien* : l'un concernant l'origine et les transformations des Agapes chrétiennes; l'autre complétant son étude archéologique des *Calices* par celle des pales, des voiles, des couloirs, des chalumeaux et des cuillers eucharistiques.

A ces lectures il a joint une réfutation de l'opinion qui soutient que les cryptes proprement dites ne datent point de l'introduction du christianisme dans la Gaule, mais qu'elles ne furent à l'origine que des églises à ciel ouvert, au niveau des habitations et devenues souterraines par l'exhaussement du sol environnant.

Vous devez à M. Léon Hennet une monographie très complète de l'Arc de triomphe de l'Etoile. Commencé en 1806 pour perpétuer le souvenir de la campagne d'Austerlitz, délaissé en 1814, repris en 1823 et dédié à l'armée des Pyrénées, le monument ne fut achevé qu'en 1836, et

consacré à la gloire des armées françaises sous la République et sous l'Empire. Listes des noms des batailles et des généraux qui s'y sont illustrés, réclamations provoquées par la rédaction de ces listes, suppression de certains motifs de sculpture, remplacés en 1842 par 200 noms de généraux choisis en dehors de toutes considérations politiques, description de tous les sujets de sculpture avec les noms des artistes, rien ne manque à la notice, pas même la liste des nombreux projets et des ébauches proposés pour le couronnement.

M. le docteur Remilly a consacré plusieurs séances à la lecture d'un long travail intitulé : *Origine et Histoire de l'hôpital civil de Versailles*. Vous n'attendez point ici l'analyse de ce travail dont la presse périodique a déjà, partiellement du moins, donné le sommaire; mais quand votre commission des Mémoires sera convoquée, et cette convocation ne tardera guère sans doute, il est permis de penser que cette monographie ne sera point oubliée.

L'église Notre-Dame, deux fois séculaire, dont la première pierre fut posée le 10 mars 1684, et qui fut livrée au culte le 30 octobre 1686, a trouvé dans M. Lucien Remilly un historiographe non moins scrupuleux.

Sous ce titre général : *Documents historiques sur Versailles*, M. V. Bart vous a lu quatre notices intitulées : 1° les Statues du général Hoche; 2° la Statue de l'abbé de l'Épée; 3° les Inscriptions murales à Versailles (elles sont au nombre de 9, la 3e et la 6e devront être rectifiées); 4° Maison où est né le poète Ducis.

Ces notices complètent une autre série de travaux du même genre intéressant l'histoire de la ville.

Depuis bien des années déjà, M. le colonel Hennebert a commencé sur la vie d'Annibal un grand travail dont le troisième volume est sous presse et paraîtra dans peu.

De ce volume notre confrère a détaché l'un des plus intéressants chapitres concernant la bataille de Trasimène, merveille de stratégie, dès le début de laquelle Annibal, voyant l'armée romaine s'engouffrer dans le piège préparé par lui, put se dire en frémissant de joie comme Napoléon au matin d'Austerlitz : « Ces gens-là m'appartiennent, cette armée est à moi ».

*Les Francs et les Allemands peints par un écrivain du sixième siècle*, tel est le titre d'un travail que vous a lu M. Cougny. Ce juge de nos ancêtres et de leurs éternels ennemis, c'est un contemporain de Justinien, c'est un savant, un jurisconsulte, un historien continuateur de Procope, et, comme le secrétaire et l'ami de Bélisaire, en position de bien savoir : c'est Agathias. Procope confond partout les Francs et les Germains; Agathias est moins affirmatif sur cette identité, mais un point sur lequel il se prononce hardiment, c'est la dissemblance profonde qu'il relève entre les Francs et les Allemands. « Deux peuples barbares, à la vérité, dit-il, mais autant les premiers se prêtent volontiers aux influences de la civilisation et se rapprochent des Romains par leurs mœurs, leurs lois, leurs croyances religieuses, autant les autres sont restés sauvages, rebelles à tout progrès, ravageant, détruisant tout pour le plaisir de ravager et de détruire, par haine pour un état social qu'ils sont incapables de goûter et de comprendre ».

Ce parallèle entre les deux peuples, très développé dans l'auteur byzantin, conduisait naturellement à la recherche de leurs origines. Le temps et le lieu ne me permettent pas de suivre ici notre confrère dans cette voie et vous me permettrez de m'arrêter à ce peu de mots. On a remarqué, vous-a-il dit, l'incertitude des limites territoriales entre les Celtes et les Germains. Les peuples d'outre

Rhin, assez loin dans le Nord et surtout dans l'Est, sont souvent désignés sous le nom de Celtes, et il est permis de penser que ceux-ci formaient le fond des populations primitives auxquelles, par des invasions continuelles, se mêlèrent, sans les absorber entièrement, des hommes du nord, les Germains. Un grand nombre de noms de peuples, de rivières, de villes, de montagnes qui se sont conservés à travers tant de changements, attestent encore presque à chaque pas, par leur origine celtique, jusqu'au Danube, jusqu'au confluent de la Theiss, le séjour prolongé des Celtes dans ces contrées germanisées depuis des siècles. C'est conséquemment chez ces Celtes d'outre Rhin qu'il faut chercher l'origine des Francs que Grégoire de Tours, d'après de nombreux témoignages, fait venir de la Pannonie. Il y avait du sang celtique dans les veines des Francs, comme il y avait des idées et des sentiments celtiques dans leur caractère.

Parmi les professeurs les plus illustres de l'Ecole palatine de Charlemagne figure Théodulfe, évêque d'Orléans, littérateur et poète dont les vers ne sont pas dépourvus de mérite, lequel fut chargé en 798 d'exercer dans la Provence et dans la Narbonaise les fonctions de *Missus dominicus*. Dans un de ses poèmes, *Parænesis ad judices*, Théodulfe, racontant sa tournée d'inspection judiciaire, enseigne aux juges comment ils doivent s'acquitter de leurs fonctions ; dans un autre plus court il montre toute la supériorité des préceptes de la loi religieuse sur ceux de la loi barbare. Je ne puis suivre M. Gabriel Monod dans l'analyse de ces deux poèmes, dont la lecture nous permet de reconstituer la physionomie intime et vivante d'une session judiciaire au VIII[e] siècle. On y voit la foule bigarrée et bruyante de Romains, de Goths et de Francs qui remplit le prétoire, le juge obligé de crier pour se faire entendre, parfois

même de se servir du bâton, les plaideurs entourés de leurs parents et amis, de leurs *cojurateurs* qui font retentir leurs serments opposés. Le juge, qui a commencé sa journée par invoquer à l'église l'assistance divine, s'entoure d'assesseurs bien choisis; il doit veiller à ce que ni le portier, ni les assesseurs, ni lui-même ne soient séduits par les promesses ni les présents des accusés ou des plaideurs, car il est poursuivi jusqu'à son foyer par des tentatives de corruption. Il ne proteste pas seulement contre la vénalité de la justice, mais aussi contre la procédure par serment usitée en droit germanique et surtout contre la rigueur des pénalités. Il veut qu'on évite non seulement les supplices et la torture, mais même l'application de la peine de mort.

Enfin il termine son poème par les plus nobles exhortations à la mansuétude envers les pauvres, les faibles et les esclaves; puis il rappelle aux riches et aux puissants que tous les hommes sont égaux par l'origine, par le péché, par la rédemption. D'un bout à l'autre ce poème est un éclatant témoignage des services rendus dans ces temps si troublés par l'institution des *Missi dominici* et de l'influence bienfaisante exercée par l'Eglise sur le gouvernement carolingien. Remercions les historiens contemporains et l'école qu'ils ont glorieusement fondée de rappeler ces services à la justice, tardive mais sûre, de l'incorruptible avenir.

« De l'administration locale en France et à l'étranger », tel est le titre d'un travail que vous a lu M. Maurice Bourguin, l'un de nos correspondants, professeur agrégé à la Faculté des lettres de Douai. Quelles doivent être les limites du rôle de l'Etat dans la société? C'est là, vous a dit notre confrère, une question très large, très controversée, et à laquelle se rattache le problème spé-

cial de la décentralisation administrative, de l'indépendance plus ou moins grande à donner aux populations dans la gestion de leurs intérêts locaux. La décentralisation sans doute a l'avantage de développer partout l'esprit d'initiative, le goût des affaires publiques, le sentiment de la responsabilité personnelle ; aussi la considère-t-on comme la condition et comme l'école de la liberté politique. Le gouvernement central, moins chargé, est aussi moins responsable et par conséquent moins exposé aux révolutions. Mais en revanche si la décentralisation est poussée trop loin, elle favorise les petites tyrannies des pouvoirs locaux, permet le gaspillage des finances locales et compromet l'unité nationale.

En France, poursuit M. Bourguin, c'est la royauté qui a créé la centralisation administrative en même temps que le pouvoir absolu. Le système, développé sous la République, a atteint son apogée dans l'organisation administrative du Consulat et du premier Empire ; mais depuis la révolution de 1830 nous avons toujours marché, par étapes successives, mais non sans soubresauts, dans la voie de la décentralisation.

Les traits qui, suivant notre confrère, caractérisent l'organisation actuelle de notre administration locale, sont : 1° distinction entre les conseils élus au suffrage universel (conseils généraux et conseils municipaux) chargés de prendre des décisions et de donner des avis, et les agents uniques qui préparent ces décisions et pourvoient à leur exécution, les uns (les préfets) nommés par le gouvernement, les autres (les maires) élus par les conseils municipaux ; 2° double qualité chez ces agents administratifs, d'agents du pouvoir central et de représentants du département et de la commune, chargés à la fois de l'administration des intérêts généraux (armée,

impôts généraux, police, etc.) et des intérêts locaux ; 3° indépendance des conseils électifs qui statuent souverainement sur la plupart des affaires d'intérêt local.

Chez les Anglais, le système de la seff-administration fut toujours en vigueur. L'administration locale a été longtemps concentrée tout entière entre les mains de l'aristocratie territoriale, des juges de paix nommés à vie par le gouvernement et indépendants du pouvoir central. Mais depuis quelque temps, vous a dit M. Bourguin, une double tendance se manifeste dans leur législation : d'une part, on a institué un bon nombre de commissions locales électives pour l'administration de services spéciaux, et l'on a étendu leurs attributions au détriment des juges de paix ; d'autre part, on tend à centraliser en donnant au pouvoir central une plus grande influence sur ces administrations.

Dans la plupart des Etats du continent, on trouve pour la province et la commune, à côté du conseil électif, un comité permanent pris dans son sein et élu par lui qui est le véritable agent d'exécution. Dans la commune les attributions exécutives du comité s'appliquent à la fois aux intérêts généraux et aux intérêts purement municipaux ; mais dans la province elles se restreignent aux affaires locales, les intérêts généraux se trouvant confiés à l'agent du pouvoir central, préfet ou gouverneur. La tutelle administrative, généralement restreinte, appartient au gouvernement sur la province, à l'agent du pouvoir central ou au comité permanent de la province sur la commune.

En France, vous a dit M. Bourguin en terminant, nous n'avons point d'institution analogue, car notre commission départementale, qu'on pourrait être tenté de comparer au comité permanent de la province à l'étranger,

n'est pas un comité exécutif. Certains publicistes, frappés du caractère exceptionnel que présente notre système d'administration locale au milieu des institutions des autres pays, reprochent à ce système d'être boiteux comme étant le résultat des dégradations successives d'un régime de centralisation exagérée. Ils voudraient séparer complètement la sphère des intérêts généraux de celle des intérêts locaux, et pour ces derniers, confier l'exécution des décisions des conseils à des comités permanents élus par eux. Mais cette séparation absolue ne serait-elle pas bien difficile pour certaines affaires, telles que l'assistance publique, la voirie, l'instruction publique qui n'ont pas un caractère tranché dans un sens ou dans l'autre ? Le système même de conseils exécutifs a été expérimenté chez nous sous la Révolution, et l'expérience n'en a pas été heureuse, d'où l'on a conclu que, si délibérer est le fait de plusieurs, agir est le fait d'un seul. Enfin nos traditions, nos mœurs, notre constitution politique et sociale nous éloignent d'une décentralisation très prononcée ; c'est surtout pour le département, création artificielle du législateur, ne correspondant pas à une communauté véritable d'intérêts et de traditions, qu'une décentralisation plus grande serait difficile et parfois dangereuse à réaliser.

« Du mouvement communal dans l'Oise au XII^e^ siècle », tel est le titre d'un savant mémoire que nous a lu M. Coüard-Luys, l'un de nos correspondants ; mémoire que je ne prétends pas analyser, mais dont je citerai le début et la conclusion. « Esquisser à grands traits les péripéties du mouvement communal dans l'Oise, vous a dit l'auteur, n'est pas s'enfermer dans le domaine de l'histoire locale. L'historien qui ne chercherait pas dans quelles conditions furent obtenues et quels résultats pro-

duisirent les chartes communales de Beauvais, de Noyon, de Compiègne, de Senlis et de Clermont serait forcément incomplet ». Cette tâche, notre confrère se l'est imposée, et voici dans quels termes il a pu formuler sa conclusion : « Les grandes communes sont constituées « dans l'Oise au XII^e^ siècle ; leurs milices figureront avec « honneur à Bouvines en 1214, et tous les bourgeois « mériteront qu'on leur applique ces paroles adressées « par Louis XI à ceux de Beauvais qu'il appelle : « Nos « très chers et bien aimés les maires, les pairs, bour- « geois, manants et habitants de la ville de Beauvais qui « n'ont cessé de montrer par effet la très grande « loyauté qu'ils ont toujours eue et ont envers nos pré- « décesseurs, nous et la couronne de France. »

La France a perdu Augustin Thierry, mais l'âme de l'historien lui survit et demeure incarnée dans notre Ecole des chartes.

M. Thénard vous a retracé, avec de très grands détails, le tableau d'une session des Etats du Languedoc en 1649. Cette session, convoquée pour 1648, avait dû être ajournée à cause des troubles de la première Fronde. Parmi les Etats provinciaux de l'ancien régime, ceux du Languedoc, vous a dit M. Thénard, tenaient le premier rang tant par l'ancienneté que par le caractère de leurs règlements. Il y avait bien des assemblées provinciales ailleurs, formées aussi de représentants de la noblesse, du clergé et du tiers en Dauphiné, en Bourgogne, en Bretagne, mais aucune n'offrait un appareil aussi solennel que celle du Languedoc, véritable assemblée parlementaire et délibérante sinon toujours en réalité, du moins le plus souvent en apparence. A la date où se tenait la session dont M. Thénard a rendu compte d'après les procès-verbaux inédits, les Etats provinciaux étaient

une puissance avec laquelle devait compter le gouvernement affaibli par la mort de Richelieu, et par les dissensions civiles trop communes sous les minorités.

Le temps me manque pour analyser et résumer une session de six mois dans laquelle s'agitèrent les questions les plus graves. Je me bornerai donc à vous rappeler que les Etats obtinrent enfin la révocation de l'édit de Béziers par lequel le terrible cardinal avait infligé dix-sept ans auparavant à toute une population une si terrible expiation d'un crime qu'elle n'avait pas commis.

Je ne dois pas omettre ici un détail très important au point de vue de l'histoire générale et sur lequel M. Thénard a spécialement insisté. Les historiens ont parlé de la convocation des Etats généraux de 1652, convocation demeurée sans effet par suite de l'accord intervenu entre la Cour et les Frondeurs ; mais ils ne parlent point d'une autre convocation faite déjà en 1649, convocation qui vraisemblablement dut hâter la conclusion de la paix de Rueil. M. Thénard a relevé, dans les documents qu'il a compulsés et qu'il vous a lus, plus d'un texte authentique qui la confirme, notamment les lignes suivantes extraites des procès-verbaux des Etats de Languedoc, 6 octobre 1649 : « Le syndic dit que le roi ayant mandé les Etats « généraux de son royaume en la ville d'Orléans au mois « de mars dernier, les sénéchaussées de la province du « Languedoc se seraient assemblées par son ordre pour « élire des députés et auraient fait des frais, lesquels il « serait nécessaire de rembourser ». Un fait grave demeure donc acquis à l'histoire, c'est que vers la fin de la première Fronde il y a eu une convocation des Etats généraux.

Vous devez à M. Simon l'histoire d'un curieux procès

intenté aux avocats et aux médecins de Lyon en 1698, en vertu de la déclaration royale de 1696, touchant la recherche des faux nobles. Le procès dura deux longues années, fit couler des flots d'encre, enfanta des merveilles d'éloquence et d'érudition; le traitant qui le poursuivait et qui était en quelque sorte le fermier de cette exécution, fut débouté de sa demande, et MM. les avocats purent s'appeler nobles de par leur profession, mais sans être exempts d'impôts, et ils payèrent toujours la taille comme des roturiers. Le fisc ne demandait pas davantage.

« Le régime de la propriété foncière et le prolétariat rural dans l'Italie méridionale », tel est le sujet d'une conférence que vous a faite M. Bérard-Varagnac et qui se trouve résumée dans l'*Économiste français* du 4 avril dernier. Je n'en dirai qu'un mot, mais il suffira. Le voyageur attristé qui parcourt la Basilicate et les deux Calabres si riches et si florissantes autrefois, aujourd'hui dépeuplées et presque stériles, aurait droit de répéter de nos jours avec non moins de vérité le mot de Pline, il y a dix-huit siècles : *Latifundia perdidere Italiam.*

La communication faite par M. Urbain Guérin sous ce titre : *Notes sur la situation actuelle de l'Italie recueillies dans un voyage*, ne comprend pas seulement le régime économique des provinces méridionales comparé avec celui du Centre et du Nord. Il s'agit surtout de l'Italie telle que l'ont faite les dernières années de son histoire, et notamment la situation précaire de la papauté destituée de son pouvoir temporel, et par-dessus tout l'asservissement de toutes les vieilles principautés indépendantes, englobées mais non encore cimentées et absorbées dans une réelle unité.

Vous devez à M. le grand rabbin Charleville une no-

tice concernant la situation des Israélites en France sous le règne de Louis XIV. Quand on songe à la façon dont les protestants furent traités et aux rigueurs qui signalèrent la révocation de l'édit de Nantes, on est induit à supposer que les Israélites devaient être aussi violemment persécutés de toutes les manières et dans leurs biens et dans leurs personnes, eux dont la situation était de temps immémorial si précaire dans toute l'Europe. Ce serait pourtant une grave erreur, et M. Charleville vous a peut-être quelque peu surpris en vous énumérant toutes les faveurs dont ils furent l'objet à Metz, en Alsace, dans les villes du Midi et notamment à Bordeaux où se réfugiaient leurs coreligionnaires expulsés d'Espagne et de Portugal. Il y avait bien quelques ombres au tableau, mais les Juifs étaient nécessaires, on les traitait comme des étrangers domiciliés; on ne les rançonnait point arbitrairement et le monarque était qualifié par eux de « bon roi, rempli pour eux de justice, de bienveillance et d'humanité ».

M. Hepp vous a communiqué ses souvenirs des préludes de la guerre de 1870, et principalement de la bataille de Wissembourg. Aucune relation complète de cette première journée de nos malheurs n'a été publiée, et notre confrère, alors sous-préfet de Wissembourg, a vu d'aussi près que possible les premières scènes de la lutte engagée et leurs conséquences foudroyantes. Deux conférences ont été consacrées par lui à ce récit et écoutées par nous avec un poignant intérêt; j'en ai sous les yeux le résumé bien sommaire, mais je dois le supprimer ici bien à regret faute de temps. Formons un vœu : c'est que le récit si dramatique, si émouvant de M. Hepp soit publié dans un court délai.

Trop souvent nous paraissons ignorer, ou du moins

oublier volontiers, combien de graves désordres signalèrent sur plusieurs points de la France les temps qui précédèrent et ceux qui suivirent la convocation des Etats généraux de 1789. Si l'on a reproché à quelques écrivains même les plus justement estimés d'ailleurs de les avoir trop complètement laissés dans l'ombre, il en est d'autres à qui l'on ne pardonne pas d'avoir comblé cette grave lacune, au prix de leur popularité. Parmi ces évènements il en est un qui date de mars 1790 et qui a été qualifié du terme assez vague d'*affaire de Marseille*. Cette affaire où la force brutale put violer impunément le droit, et dont M. Hennet vous a raconté les sinistres détails, ne pourrait-elle pas cependant être regardée comme le prélude du rôle que les énergumènes de cette ville vinrent jouer jusque dans les murs de Paris aux jours de la Terreur?

Mirabeau mourant disait à M. Frochot, son exécuteur testamentaire : Je vous lègue à mes amis. Toute la carrière administrative de celui que le premier consul nomma préfet de la Seine, dès le premier établissement des préfectures, et qui créa l'organisation bientôt séculaire de ce vaste service, vous a été racontée par M. le comte Malher, et vous avez pu juger par cette biographie si le premier consul avait bien fait de recueillir ce cadeau et de se considérer comme le légataire de l'illustre orateur. Non seulement Frochot mérita la confiance de l'empereur, mais encore Louis XVIII assura noblement sa retraite, Louis-Philippe lui a fait ériger une statue, M. L. Passy a retracé l'histoire de son administration, et toutes les opinions n'ont eu qu'une voix pour honorer l'éminent serviteur du pays.

*Les débuts de l'empereur Maximilien*, tel est le titre d'un travail que vous a lu M. Louet, et ce titre indique assez qu'il ne s'agit point ici de l'histoire du malheureux

prince, ni même d'une biographie complète qui ne saurait trouver sa place dans nos séances. Bornons-nous à rappeler que, né à Schœnbrun le 6 juillet 1832, il avait fait sa première navigation à 19 ans, déployé immédiatement une intelligence inouïe des choses de la mer, et mérité d'être proclamé aujourd'hui par la voix unanime de l'Autriche comme le créateur de la marine de guerre qui, moins de quinze ans après, lui valut, en 1866, la victoire de Lissa. Le 19 juin 1867, avant qu'il eût achevé sa 35e année, une croix marquait à Queretaro le lieu de son supplice.

M. le colonel Caron vous a entretenus de l'organisation de la garde mobile à Versailles, au début de la guerre de 1870 : souvenir douloureux pour ceux qui, témoins d'un lamentable désordre matériel et moral, ne parvenaient pas à refouler dans leurs cœurs de sombres pressentiments sitôt justifiés.

L'ouvrage dont M. Moussoir vous a lu la plus grande partie, *Six mois au Mont-Valérien* (1870-1871), ne produit pas une impression moins pénible chez ceux qui, comme nous, ont vécu six mois séparés de Paris, séparés du reste du monde, mais témoins quotidiens de la joie trop légitime hélas! des vainqueurs.

« Heureux, a dit Jean-Jacques, les peuples qui n'ont point d'histoire! » et il en a longuement exposé les raisons. Si ce n'était là un de ces paradoxes dont il fut si prodigue, nous serions fondés à craindre que les peuples de l'Andorre ne soient bientôt déchus de cette félicité toute patriarchale, car le monde commence à s'occuper d'eux, et à tel point que, le 24 octobre 1884, M. Urbain Guérin nous a lu une Etude sur la Constitution sociale de leur petite République. *Caveant Consules,* pourrait-on dire aux deux Viguiers. Les deux puissants voisins qui

les protègent se sont récemment immiscés dans leurs affaires; malheur, a dit le poète, aux petits souverains qui dans leurs débats s'en rapportent aux rois!

Dans une de ses communications M. de Semallé a appelé votre attention sur le scepticisme en histoire : le doute absolu, vous-a-t-il dit, est désavoué par le sens commun non moins qu'une crédulité sans limites. Mais ces limites qui les tracera? Comment démêler le réel du fabuleux et l'histoire de la légende? Comment s'assurer que l'on est dans le droit chemin ou que l'on fait fausse route? Notre confrère a essayé, par des exemples choisis, de montrer que dans beaucoup de cas le problème n'est pas insoluble et que nous ne sommes pas condamnés à errer dans les ténèbres.

Dans une autre séance, notre confrère vous a entretenus du Mexique et particulièrement des Montézuma, dont il vous a rappelé que la dynastie n'est point éteinte.

Vous avez accompagné M. Louet dans son voyage en Palestine à l'époque de l'expédition envoyée pour secourir les Maronites, vous arrêtant avec lui dans les sites pittoresques qu'on rencontre de Beyrouth à Jérusalem : Saint-Jean d'Acre où tant de souvenirs français rappellent les Croisades, le Thabor et la plaine d'Esdrelon où Bonaparte accourut au secours de Kleber, le Jourdain, la mer Morte et le couvent russe de Mar Saba accroché comme un nid d'aigle aux flancs du ravin où coule le Cédron. Mais j'abrège une énumération déjà longue, et je m'arrête à la mosquée d'Omar, la plus vénérée des Musulmans après celle de la Mecque, que visitent aussi les chrétiens qu'attire le désir de contempler sous sa coupole la roche sacrée qu'occupait le sanctuaire de l'ancien temple de Salomon. N'oublions pas ici quelques détails fournis par

M. Digard sur la topographie de Damas et sur les massacres dont cette ville fut le théâtre en 1860.

M. Lanier vous a raconté la tentative faite par un enseigne de vaisseau français, M. V. Giraud, de traverser le continent africain de l'est à l'ouest et de renouveler les travaux de Livingstone et de ses glorieux émules. Accomplie aux frais de l'intrépide officier, l'expédition dura deux ans et ne réussit qu'à demi, traversée par les plus dures épreuves. Miné par la fièvre, trahi et abandonné par la majeure partie de son escorte, rançonné par les rois nègres, prisonnier d'un chef de tribu, le jeune explorateur dut regagner la côte orientale, mais non toutefois sans avoir enrichi la science de précieux renseignements hydrographiques sur les contrées qu'il n'avait pu visiter.

*Les gens de cour et les bourgeois au* XVII^e^ *siècle,* tel est le titre d'une étude que vous a lu M. Bondois. A partir du XVII^e^ siècle, vous a dit notre confrère, les mœurs des gens de cour et des hauts bourgeois se confondirent rapidement, et l'on s'en étonnera moins, si l'on songe que la monarchie absolue avait un grand intérêt à encourager ce nivellement social. Si l'on s'en tenait même à la surface des choses, on ne laisserait pas d'avoir une opinion passablement défavorable sur la noblesse et sur la haute bourgeoisie pendant les règnes de Louis XIII et de Louis XIV. Sauf le respect filial, qui demeura intact, les sentiments de famille furent gravement atteints. Le mariage avait même très ostensiblement perdu beaucoup de son austérité dans ces hautes sphères. Les *Raffinés* du temps de Richelieu, moins spirituels et moins délicats dans la forme, portèrent peut-être moins de corruption profonde dans leurs désordres que les « petits-maîtres de la Fronde et les courtisans de Ver-

sailles », et l'on peut sans doute faire honneur de cette différence à l'exemple donné par Louis XIII, que ses vertus privées auraient dû préserver de nos dédains et de nos dénigrements immérités. Son successeur au contraire jeta le voile de l'étiquette sur des écarts qui ne cessèrent que quand l'âge l'eut fait ermite, mais son entourage n'eut garde de le suivre dans sa conversion, et l'hypocrisie se joignit au désordre. La fille même du Roi, la duchesse de Bourbon et la fille du Régent, la duchesse de Berry, furent les types les plus complets de cette dépravation. Heureusement, comme l'a dit M. Bondois, un peuple tout entier n'est pas solidaire des fautes des personnages historiques; Saint-Simon lui-même, qui nous a raconté si complaisamment les scandales de son temps, reconnaît que, même à la cour, il restait plus de dix justes et relate bon nombre d'exemples de vertu et de fidélité conjugale. En un mot, alors comme aujourd'hui, les braves gens formaient une majorité silencieuse et par cela même moins connue que la minorité bruyante des gens de plaisir.

La mode, les préjugés et les manies se sont imposés également aux courtisans et aux bourgeois du XVII[e] siècle, même extravagance dans les vêtements, même abus des joyaux et des ajustements coûteux, et le goût de la dépense ne s'arrêtait pas à la parure. L'entassement des mets et la bizarrerie des plats servis sur les tables illustres à l'époque de Louis XIV confondent l'imagination; le plus raffiné de nos gourmets contemporains ne consentirait pas certes, comme l'abbé de Bernay, à officier dans sa propre cuisine en tablier de satin. On aime le jeu, on aime les fêtes, mais sous Louis XIII et sous Louis XIV la frénésie atteignait, dans les brelans et dans les ballets, des proportions qui nous semblent fabuleuses, et c'était

une nouvelle source de ruine. Aussi sollicitait-on, sans aucune pudeur, auprès du roi, les moyens de réparer les brèches que le luxe et les cartes faisaient dans les patrimoines. Ajoutons enfin à toutes ces folies un cortège inouï de superstitions et de bassesses, et l'on pourra se faire une idée assez exacte *des travers* répandus chez les *honnêtes* gens, comme on disait alors. Mais, ajoute en terminant notre confrère, ces *honnêtes* gens se sauvaient du ridicule par le charme de la conversation, la politesse des manières, la netteté des idées, la pureté du langage, surtout par cette fleur de l'esprit français qui ne jeta jamais plus d'éclat; et c'est par ces qualités, qu'il posséda au plus haut degré, que le grand siècle a joué un rôle prépondérant dans la formation de la société française. Qui oserait dire que leurs successeurs nous aient légué tout entier ce brillant héritage?

Parmi les plus anciennes éditions de Rabelais, celle de 1547-1548 se distingue par des gravures sur bois qui ne paraissent pas se rapporter au texte et qui ont donné lieu à des interprétations peu satisfaisantes. M. Thierry de Maugras, à la suite d'un minutieux examen, a conclu que presque toutes ces vignettes ont dû être primitivement destinées à illustrer une édition de la Biographie légendaire d'Esope par Planude et de quelques-uns des apologues attribués au Phrygien; et tout porte à penser que sa conjecture est extrêmement vraisemblable.

M. Voizard vous a communiqué une Etude sur le style de Montaigne. Si l'espace me manque pour analyser ce travail, permettez-moi de vous en rappeler au moins la conclusion : « Les idées de Montaigne ont pu être critiquées, mais le style n'a guère trouvé que des admirateurs et des imitateurs; Shakespeare aussi bien changea sa manière d'écrire après l'avoir lu; il est resté toujours

jeune, et toutes les fois que l'on voudra rajeunir notre langue, c'est Montaigne qu'il faudra toujours lire et relire sans relâche. Montaigne a, comme Homère, dérobé la ceinture de Vénus, et c'est avoir profité que de savoir s'y plaire ».

M. Moussoir vous a entretenus des œuvres poétiques d'une femme admirée dans son temps et saluée par quelques admirateurs du nom de dixième Muse. Madame Deshoulières, vous a-t-il dit, est bien déchue du rôle qu'elle occupa passagèrement sur notre Parnasse. Quelques pièces, pourtant, méritent encore qu'on les lise, très peu méritent qu'on les lise deux fois. Voltaire, parlant de Boileau, disait à un de ses détracteurs : Ne dites pas de mal de Nicolas, cela porte malheur. Outrager Racine et parodier grossièrement Phèdre n'a pas porté bonheur à la protégée de Pradon.

Qu'était-ce au siècle dernier que ce régiment de la *calotte* dont M. Hennet vous a, dans plusieurs séances, retracé l'origine et l'histoire? Un vrai régiment de frondeurs, associés pour manier la plume et non l'arme antique des Baléares, mais entre les mains desquels la plume ne laissait pas d'être quelquefois fort acérée et d'atteindre fort loin. Beaucoup des combattants n'étaient pas fort connus, même de leur temps, plusieurs cependant parmi les enrôlés étaient des plus illustres. La « Calotte et le gouvernement, la Calotte et le clergé, la Calotte et les particuliers, enfin la Calotte et l'Académie »; tels sont les titres des quatre chapitres qui forment le livre de M. Hennet. Ajoutons que dans cet étrange régiment les chefs et les soldats tiraient parfois les uns sur les autres, et que souvent ces intermèdes de guerres intestines sont fort divertissants.

Les derniers éditeurs des Œuvres complètes de Diderot

ont avancé à tort que les originaux des lettres à mademoiselle Godin étaient perdus. M. Thierry de Maugras a entre les mains cette Correspondance autographe et vous a montré qu'elle n'a pas été publiée intégralement. Un parallèle remarquable entre Corneille et Racine, deux portraits de madame Geoffrin et de madame Du Barry sont assez piquants; mais ces lettres mettent surtout en relief l'excellence et la sagesse des conseils qu'il donnait à une jeune fille destinée au théâtre et passablement légère, et le soin minutieux qu'il apportait dans la gestion de ses intérêts.

Les Célestes ont leur théâtre et sans doute ils le préfèrent à celui qui charme les barbares du Ponant. Dans ce théâtre M. Vaucaire a rencontré une comédie en trois actes, la *Soubrette accomplie*, par Tching-té-Hoüi, qu'il a réduite en un acte pour l'adapter à la scène française. La *Soubrette accomplie*, vous a-t-il dit, rappelle assez le théâtre de Marivaux par la subtilité et l'entrain du dialogue, et celui de Musset par le tour poétique et la délicatesse de l'expression.

M. Vaucaire vous a fait connaître un nouvel ouvrage de M. Catulle Mendès, le *Parnasse contemporain*. La nouvelle école, née il y a quelque quinze ans, et qui mit en évidence les noms de Coppée, de Sully-Prudhomme et autres, voulait alors, vous a-t-il dit, en préconisant la recherche du mot, de la forme et de la rime, associer le réalisme possible au romantisme de V. Hugo et de M. Leconte de Lisle. Ont-ils réussi? et pour réussir plusieurs n'ont-ils point dévié de leur route? L'avenir jugera.

M. Henri Simon vous a entretenus d'un Recueil de poésies publié par M. Ch. Coran, lequel, vous a-t-il dit, depuis quarante à cinquante ans consacre à la poésie ses studieux loisirs. Par la lecture de quelques pièces

choisies, notre confrère s'est efforcé de vous faire apprécier « l'élégance, l'originalité du sentiment poétique, « la correction et l'harmonie du style et des vers, aussi « bien que la délicatesse de la pensée ».

M. Legrand vous a entretenus de *Denise,* le dernier succès dramatique d'Alexandre Dumas. Après l'analyse de la pièce et la lecture de quelques scènes, notre confrère en a discuté et réprouvé la donnée fondamentale. Il n'admet pas au théâtre le pardon poussé jusqu'à une sorte de glorification. Si l'amour, vous a-t-il dit, nous offre des exemples d'aveuglement, d'entraînement, de fureurs, d'indulgences presque sans limites, il n'en reste pas moins faux de faire de *Denise* un personnage supérieur, d'admettre qu'elle peut et qu'elle doit être introduite comme immaculée dans le monde où elle va vivre, et de croire que pour tous le passé demeurera enseveli dans un éternel oubli. Si habilement conduite et dialoguée que soit la pièce, si habile que soit le pilote à louvoyer au travers des écueils, plus d'un spectateur inquiet et froissé dans son for intérieur proteste contre un dénouement paradoxal et contre le développement par trop complaisamment sophistique d'une thèse bien dangereuse.

M. Haussmann vous a entretenus dans deux séances d'une autre composition dramatique, œuvre aussi d'un autre académicien, mais destinée à d'autres spectateurs et représentée sur une scène moins élevée, *Théodora*, dont on peut dire, sans la dénigrer, ni méconnaître ce qu'elle a de pathétique dans quelques situations, que la pièce est plus théâtrale que vraiment littéraire et que son succès rappelle ce que disait le poète latin parlant d'œuvres analogues où l'art n'avait non plus rien à démêler :

La plèbe est ainsi faite, et du chevalier même
L'oreille est pervertie, et trop souvent il n'aime
Que le clinquant futile où s'égarent ses yeux.

Mais quoi, la meilleure pièce est celle qui rapporte le plus d'écus.

M. le comte Malher vous a entretenus d'un livre publié en 1854, sous ce titre : *Metz littéraire*, par une société de soixante écrivains messins. Il a particulièrement insisté sur deux articles : dans le premier, M. le docteur Maréchal, maire de Metz, raconte un épisode médical du siège de 1552, où figurent, en face l'un de l'autre, Ambroise Paré et le duc de Guise. Dans le second, le célèbre peintre des verrières du Palais de l'Industrie expose la pensée qui a inspiré cette œuvre sans précédent. « L'esprit et le cœur des Messins, vous a dit, M. Malher, se réflètent dans ces pages. Ecouter nos compatriotes, parler d'eux, se souvenir, n'est-ce pas, selon une touchante expression de Michelet, communier ensemble de la patrie? » A Metz littéraire! C'est par ce salut, Messieurs, que vous me permettrez de finir.

---

La séance s'est terminée par la lecture d'un travail de M. Bondois, travail intitulé : *Gens de Cour et Bourgeois au* XVII^e^ *siècle;* par une lecture de poésies de M. Chatonnet, lecture faite par M. Taphanel; par une lecture de poésies de M. Vaucaire; enfin par la représentation des *Fourberies de Nérine,* comédie en un acte et en vers de Théodore de Banville, jouée par M. Randal et mademoiselle Mallet.

---

# SÉANCE DU 11 MARS 1886

DISCOURS PRONONCÉ PAR **M. TAPHANEL**, PRÉSIDENT

à l'occasion du

CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE DE M. ANQUETIL

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

**Dans la Société des Sciences Morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise.**

MESSIEURS,

Le vendredi 4 mars 1836, la Société des sciences morales se réunissait dans la salle ordinaire de ses séances, cette salle n'était pas encore celle où nous sommes, et qui ne nous fut concédée par la ville que quelques années plus tard; c'était un local loué depuis peu dans une maison de l'avenue de Saint-Cloud. Précédemment, la Société avait établi son siège rue de la Chancellerie. Tout à fait à l'origine, et pendant la période d'organisation, les réunions se tenaient dans le cabinet de M. Théry, proviseur du collège, qui fut un moment le Conrart et le Séguier de notre compagnie.

Donc, le 4 mars 1836, à 7 heures un quart (on dînait alors plus tôt qu'à présent), la séance fut ouverte. On procéda, comme nous venons de le faire, à la lecture du procès-verbal; après quoi, M. Bouchitté, président de la Société, et M. Baudry de Balzac, secrétaire perpétuel, présentèrent à leurs confrères, pour être admis en qua-

lité de membre *associé libre*, M. Anquetil, professeur de seconde au collège royal de Versailles.

Le vendredi suivant, 11 mars (il y a eu hier cinquante ans), l'élection se fit conformément à l'article 10 du règlement d'alors devenu l'article 7 du règlement actuel. Cette séance, dont le souvenir devait être rappelé aujourd'hui, et à laquelle s'attache pour nous un intérêt rétrospectif que nos confrères de 1836 ne prévoyaient certainement pas, fut remplie par quatre communications importantes de MM. de La Tour du Pin, Bouchitté, de Balzac et Théry. Ce dernier, continuant une série de leçons qu'il avait entreprises sur le XVII^e^ siècle, s'occupa des écrivains de second et de troisième ordre cités ou critiqués par Boileau.

Je ne m'attarderai pas, Messieurs, à vous analyser les autres travaux lus dans cette soirée, et qui traitaient de graves sujets d'histoire ou de philosophie. — Notre jeune maître allait entrer dans un milieu singulièrement conforme à ses goûts et à la nature de ses études. Il se montra, dès le début, assidu aux séances et y prit une part très active. L'année même de son admission, il accepta de faire à la Société une suite de communications ou, pour mieux dire, un cours sur la littérature française au XVIII^e^ siècle, — M. Théry s'étant, comme nous venons de le voir, chargé du XVII^e^. — Il annonçait modestement qu'il s'aiderait pour ce travail des notes prises par lui en 1827 aux leçons de M. Villemain.

On peut lire dans les *Archives scientifiques, littéraires et industrielles de Seine-et-Oise*, recueil mensuel qui précéda la publication de nos Mémoires et qui leur sert d'introduction, quelques fragments du cours de M. Anquetil. On y retrouve bien ses qualités propres, son res-

pect des règles et des traditions classiques, sa science si sûre de grammairien et d'humaniste, sa nature prompte à l'enthousiasme et aux indignations généreuses.

Le nouveau membre fut tout de suite considéré par ses confrères comme l'un de ceux sur lesquels on pouvait le plus compter. On le nomma promptement, sur la proposition de la commission réglementaire, *membre associé*, afin, écrivait M. de Balzac dans une note conservée aux Archives, de le dispenser de la formalité que le règlement impose aux *associés libres*, de soumettre préliminairement à une commission désignée par le président les communications qu'ils peuvent avoir à faire. — Dès l'année qui suivit son admission, c'est-à-dire en 1837, M. Anquetil devint membre titulaire.

Il serait trop long d'énumérer ici les travaux que, depuis un demi-siècle, M. Anquetil a apportés à nos séances. Un de nos confrères, l'exact et patient M. Filliette, a eu l'heureuse idée de dresser une table analytique générale des communications faites par tous les membres de la Société depuis 1847, date de la publication du premier volume de nos Mémoires. Or, en laissant de côté les dix années précédentes, et indépendamment même des rapports du secrétaire perpétuel qui forment une série à part, la liste des travaux de M. Anquetil remplit six pages in-4° de la petite écriture nette et serrée de M. Filliette.

Ce fut en 1848 que M. Anquetil succéda comme secrétaire perpétuel de la Société à M. de Balzac dont il était déjà le suppléant. Depuis lors, à chacune de nos séances solennelles, M. Anquetil a analysé dans un compte rendu large et bienveillant les travaux de ses confrères ; et l'habileté du rapporteur est telle qu'on a beaucoup de peine, en parcourant la série de ces résumés annuels, à dis-

tinguer les années de disette des années d'abondance. Quand la matière lui fait défaut, ce qui arrive quelquefois, il trouve aisément dans son propre fonds de quoi dissimuler aux yeux du public cette pauvreté relative. Je me hâte d'ajouter que depuis longtemps notre secrétaire perpétuel n'a pas eu besoin de recourir à ce généreux artifice. C'est plutôt l'excès des matériaux qui pourrait maintenant l'embarrasser, et il lui faut une bien vaillante persévérance pour ne pas renoncer à résoudre périodiquement le difficile problème de faire tenir en quelques pages la substance de plusieurs volumes.

Il est un point sur lequel notre rapporteur a toujours été systématiquement incomplet; c'est lorsqu'il a eu à rendre compte de ses propres communications, et en particulier de ces belles traductions d'Horace et de Juvénal qui ont été longtemps le charme et l'aliment principal de nos séances. Je ne suis nullement tenu d'imiter aujourd'hui cette réserve.

A quel moment précis M. Anquetil a-t-il conçu le projet de traduire Horace en vers? Je ne sais si lui-même pourrait nous le dire. Horace et lui sont amis d'enfance; ils se sont connus sur les bancs du collège et ne se sont guère quittés depuis. Dès 1850, M. Anquetil publiait une première traduction des Odes et des Épodes dont le succès l'encouragea à aborder les Épîtres et les Satires. Ce second travail terminé, il reprit et refondit entièrement le premier, et publia en 1875 une édition définitive en deux volumes que l'Académie française a couronnée et qui renferme l'œuvre tout entière d'Horace.

« Traduire Horace, disait Mercier, c'est transvaser du champagne : la mousse fuit. » Certes, la difficulté est grande de reproduire avec exactitude des poèmes de formes et de sujets si divers, de trouver des équivalents

là où l'expression correspondante fait défaut, de transporter, sans l'affaiblir, dans notre langue une plaisanterie, une allusion, un sentiment étranger à nos mœurs, un trait léger ou piquant; de trouver enfin, malgré l'extrême indigence de notre versification, des rythmes reproduisant le moins incomplètement possible l'infinie variété des rythmes latins. Ajoutons que le traducteur n'a à sa disposition que quatre ou cinq sortes de vers, tandis qu'Horace lui-même a pu en employer jusqu'à vingt-deux.

Cela n'a pas empêché M. Anquetil d'adapter dans beaucoup de cas ses vers et ses rythmes sur les vers et les rythmes d'Horace. Sa traduction de l'ode à Lydie, *Parcius junctas quatiunt fenestras*, en est un exemple :

Si souvent naguère insultée,
Ta fenêtre n'est plus heurtée
Par nos libertins vagabonds :
Rivée à son seuil immobile,
Ta porte autrefois si facile
Ne veut plus rouler sur ses gonds.

*L'hymne à Bacchus* est un miracle encore de fidélité et d'assimilation.— Mais il faudrait tout citer; je vous renvoie au livre.

Vous vous rappelez, mes chers confrères, l'ardeur avec laquelle M. Anquetil s'occupait à terminer ce grand ouvrage; il paraissait craindre de n'en voir jamais la fin. Traduire jusqu'à la dernière page son cher Horace était sa suprême ambition :

... Auctius atque
Dî melius fecere.....

Les dieux lui ont permis de faire non pas mieux mais davantage. Juvénal après Horace l'a tenté, et la traduc-

tion qu'il nous en a donnée est si égale à l'autre en valeur qu'elle semble n'être que la suite et le complément d'un même ouvrage.

Après le traducteur, je pourrais louer aussi le commentateur qui, dans des notes abondantes, à côté d'un texte soigneusement collationné, a su débattre avec autant d'érudition que de goût les problèmes littéraires, philologiques, historiques que soulèvent à chaque page les œuvres des deux poètes latins.

Mais il faut que je me hâte, Messieurs. Ai-je besoin d'ailleurs de vous exposer plus longuement les mérites de notre cher Maître? Je ne veux pas l'impatienter de mes louanges, et j'ai mieux à lui dire de votre part.

J'ai à lui exprimer votre reconnaissance pour le passé et vos vœux pour l'avenir; — j'ai à lui exprimer votre amitié, vieille de cinquante ans, amitié héréditaire que les confrères de sa jeunesse ont léguée à leurs fils et à leurs petits-fils et qui, de génération en génération, est devenue plus tendre encore et plus profonde.

Je vais remettre en votre nom à M. Anquetil, je vais déposer en même temps dans nos archives une médaille destinée à perpétuer le souvenir de notre gratitude et de ses services.

Permettez-moi, mon cher Maître, en vous offrant ce témoignage des sentiments unanimes de la Société, de vous donner au nom de tous — jeunes et vieux — l'accolade fraternelle.

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 20 NOVEMBRE 1886

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALBERT DE GIRARDIN

PRÉFET DE SEINE-ET-OISE, PRÉSIDENT D'HONNEUR,
ASSISTÉ DE M. LE MAIRE DE VERSAILLES.

---

## Discours de M. A. TAPHANEL

PRÉSIDENT ANNUEL.

---

## UN ACADÉMICIEN DE PROVINCE AU XVII[e] SIÈCLE

### ANTOINE DE LA LUZERNE

*d'après sa correspondance inédite.*

Mesdames, Messieurs,

Obligé, en qualité de président sortant, de prendre ce soir la parole, j'aurais peut-être dû chercher et j'aurais trouvé facilement dans notre histoire locale ou dans les annales même de notre société la matière de cet entretien.

Voici comment j'ai été amené à vous proposer, au lieu d'une promenade dans le Versailles d'autrefois, un petit voyage, fort peu sentimental à la vérité, mais pittoresque autant qu'il se pourra, et littéraire, au moins par l'intention, en pays normand.

Mon très aimable et très obligeant collègue M. Emile Delerot a bien voulu me communiquer, avant de s'en

dessaisir, un manuscrit fort intéressant, sur lequel il avait été prié de donner son appréciation de lettré et d'érudit. Ce manuscrit renferme la correspondance inédite de M. de la Luzerne-Estienville, membre de l'ancienne Académie de Caen. Il appartient à M. le marquis de Caligny, correspondant de l'Institut, dont la famille est alliée à celle de la Luzerne. Un critique curieux de généalogie ne laisserait point passer inaperçu ce lien léger de parenté entre le vieil écrivain bas-normand et notre distingué et savant concitoyen; et le détail, en effet, vaudrait la peine d'être noté, si M. de Caligny ne comptait parmi ses ascendants directs des précurseurs moins contestables et plus glorieux qu'Antoine de Garaby de Pierrepont, sieur de la Luzerne et d'Estienville.

Notre épistolier, qui fut aussi, comme nous le verrons tout à l'heure, un moraliste et un poète, naquit au château de la Luzerne, dans la paroisse de Montchaton, près de Coutances, le 18 octobre 1617. Saint-Evremond, du Bosc, Mézeray, Brébeuf et une dizaine d'autres Normands célèbres vinrent au monde à peu près vers ce temps-là. Quelques-uns furent ses condisciples; la plupart allèrent terminer leurs études à Paris ou à l'étranger. Antoine de la Luzerne ne quitta point Caen et n'ajouta rien aux leçons de l'excellent humaniste Halley, professeur royal en éloquence au collège du Bois, qui le prit en grande affection et le rendit capable de défier les plus solides champions :

« ... en vers, prose, grec et latin. »

Les *Champions de Caen* avaient une renommée proverbiale, qu'il s'agît de luttes poétiques ou de combats à

l'épée. Plusieurs régiments furent, dit-on, décimés par les duellistes caennais (1). Quant aux tournois littéraires connus sous le nom de *Palinods*, les concurrents s'y pressaient en foule, et l'animation y était extrême. La Luzerne, faible de santé, d'une structure chétive et contrefaite, dut choisir la moins périlleuse de ces deux escrimes. Il y fit merveille. Peut-être même eut-il la gloire de s'y rencontrer avec le grand Corneille, qui, ainsi que l'a établi dans un récent et fort ingénieux travail M. Armand Gasté, prit part une ou deux fois sans beaucoup de succès à ces jeux innocents (2).

Disons tout de suite, pour n'y plus revenir, que le Palinod de Caen devait son origine à un avocat nommé Le Mercier qui le premier s'avisa, en 1527, d'inviter les poètes à célébrer la fête de l'immaculée conception de la Vierge, et de leur distribuer des prix (3). L'idée était, comme toujours, renouvelée des Grecs, avec cette différence que les vainqueurs recevaient, au lieu de trépieds et de bétail gras, des diplômes sur parchemin. (Les cinquante-six bœufs de Simonide eussent pourtant fait bonne figure dans les pâturages normands!) L'université de Caen patrona l'œuvre de Le Mercier et fit du Palinod une institution permanente.

Les œuvres imprimées ou manuscrites d'Antoine de la Luzerne renferment bon nombre de pièces couronnées ou simplement présentées à ces concours. Il en fit même un recueil spécial qu'il dédia à M. de Pomponne-

(1) Canel, *Blason populaire de la Normandie.*

(2) *Pierre Corneille au Palinod de Caen*, par A. Gasté, professeur à la faculté des Lettres, secrétaire de l'Académie de Caen. — Caen, Le Blanc-Hardel 1886.

(3) Trébutien, *Caen, précis de son histoire, ses monuments, son commerce et ses environs...* 2e édition, p. 82.

Bellièvre. C'est un volume in-4°, sans date d'impression qui doit être devenu assez rare. L'auteur faisait grand cas de ces bagatelles; il avait soin, avant l'épreuve du concours, d'en donner lecture chez lui, à ses familiers; il les envoyait, « toutes chaudes encore du marteau », à ses confrères résidents de l'Académie de Caen, Halley, Bochart, Moisant de Brieux; et aux illustres de Paris qu'il ne prisait pas tous également, mais dont il n'osait pas méconnaître la juridiction : Huet, Segrais, Ménage, Chapelain.

Voici des vers, écrit-il à ce dernier le 12 octobre 1652, qui vous seront d'autant moins désagréables que la piété de leur sujet a plus de rapport avec vostre belle âme toute innocente et vertueuse. Vous verrez de quelle manière nous honorons la conception de la Vierge en ceste province. Et, parce que, peut-estre vous n'estes pas instruit de ceste cérémonie qui est particulière du lieu, j'ay mis avec ces manuscrits le placard qui s'affiche tous les ans avec une épigramme toujours différente pour servir d'invitation aux poètes. J'y ai combattu plusieurs fois, et plusieurs fois la fortune m'a gratifié du prix. Je vous présente les armes dont je me suis servi... Il ne fallait, ajoute-t-il avec une modestie un peu équivoque, que n'avoir pas si mal rencontré que les autres qui, tous ensemble, à dire vray, n'y réussissent pas toujours fort bien. Peut-estre feroit-on mieux si la liberté étoit plus grande; mais il faut demeurer dans les règles prescrites pour le sujet, le nombre et la qualité des vers; si bien qu'on est obligé d'y combattre en champ clos et de pied ferme. »

Le Puy de l'immaculée conception qui se célébrait une fois l'an n'était qu'un épisode de la vie littéraire à Caen. L'Athènes normande offrait à ses habitants des plaisirs plus mondains, et aussi de plus doctes occupations. Antoine de la Luzerne, gentilhomme de vieille souche, parfaitement élevé, d'une humeur aimable, avec un

tour d'esprit original et vif, d'amusantes saillies, des hardiesses d'opinion et de langage qui ne passaient pas trop la mesure, — la large mesure de ce temps-là, — du talent... autant qu'il en fallait pour se faire, en viager bien entendu, une certaine réputation d'homme de lettres ; Antoine de la Luzerne, dis-je, malgré sa pauvre tournure et ses infirmités, était le bien venu dans les salons comme à l'Académie.

L'Académie de Caen, que Chapelain appelait « la vertueuse Académie », s'était formée presque d'elle-même par le groupement naturel de quelques gens de lettres autour d'un confrère opulent et influent, Moisant de Brieux (1). On s'était d'abord réuni, ou plutôt rencontré, au carrefour Saint-Pierre, dans la boutique du libraire Lebourgeois, le lundi, jour de l'arrivée du courrier et de la *Gazette*. Les habitués étaient MM. de Brieux, de Grentemesnil, de Prémont, le professeur Halley, l'abbé Huet, le médecin de Vicquemand et le curé Bardou. La Luzerne, lorsqu'il était à sa terre de Trois-Monts, près de Caen, s'y rendait quelquefois au petit trot de son cheval, un cheval paisible, né dans la ferme, et qui portait les Muses avec précaution et respect. On causait, on discutait. Les nouvelles politiques et militaires, quand il y en avait, défrayaient tout d'abord l'entretien. C'était le temps de la Fronde ; c'était le temps des premières victoires de Condé et de Turenne. Chacun, selon les cas, s'indignait, s'enthousiasmait ; l'inspiration grondait chez

(1) M. René Delorme a écrit sur Moisant de Brieux, sur ses œuvres, sa vie et son temps, une notice excellente, à laquelle il sera fait dans le cours de ce travail plus d'un emprunt. — *Œuvres choisies de Moisant de Brieux précédées de l'essai sur Morsant de Brieux couronné par l'Académie de Caen en* 1871 *par M. R. Delorme,* Caen, Le Blanc Hardel, 1875, 1 vol. in-8°.

les poètes; après quoi, les jours suivants, une petite pluie de vers latins tombait pour refroidir un peu l'atmosphère.

Souvent aussi les nouvelles littéraires se trouvaient être les seules importantes de la semaine. L'entretien prenait alors une tournure plus calme. On examinait les livres nouveaux apportés par le courrier. C'était le *Dictionnaire étymologique* de Ménage ; c'étaient les éditions grecques de Tannegui le Fèvre (Tanaquillus Faber) dont les bibliophiles comparaient les textes à ceux des livres grecs imprimés à Caen, chez Adam et Jean Cavelier ; c'était l'édition posthume des œuvres de Voiture publiée par son neveu Martin de Pinchêne et bientôt suivie de la *Défense*, des œuvres du même Voiture par Costar ; c'étaient les pamphlets contradictoires de Saumaise et de Milton au sujet du roi Charles I^er^ ; c'était le *Claudien* et l'*Ovide* de Nicolas Heinsius, et cent autres merveilles venues de tous les points de l'Europe savante.

Est-il nécessaire de faire remarquer que les différents personnages dont nous avons jusqu'ici rencontré les noms n'appartiennent pas du tout à ce qu'on est convenu d'appeler le siècle de Louis XIV ? Huet lui-même, quoiqu'il fût né seulement en 1630 et qu'il dût mourir contemporain de Voltaire en 1721, se rattache à la vieille école du XVI^e^ siècle (1), à ce groupe d'esprits distingués, solides, mais exclusivement nourris de l'antiquité, les Grotius, les du Perron, les Scaliger, que Gui Patin appelle « les restes du siècle d'or », *reliquiæ aurei seculi*. Nés trop tôt, ils auront déjà commencé leur œuvre et fait bien du chemin quand le nouveau courant se formera aux Descartes, Pascal et Despréaux.

(1) Voir dans les *Lundis* de Sainte-Beuve l'article sur Huet.

Il ne fallait pas d'ailleurs que les habitués du carrefour Saint-Pierre fussent de grands novateurs pour que l'idée leur vînt de se constituer en académie. L'exemple leur en avait été donné dès longtemps à l'étranger et à Paris même, et l'Académie de Caen allait pouvoir s'intituler la sœur cadette de l'Académie française.

Il n'y eut guère de changé tout d'abord que le lieu des séances. On passa de la boutique du libraire dans le cabinet de Moisant de Brieux dont l'hôtel, un des plus beaux de Caen, était situé de l'autre côté du carrefour. Le fondateur a pris soin de raconter lui-même l'origine et les débuts de l'institution. « Nous communiquâmes, « dit-il, à M. notre gouverneur, à M. notre intendant et « à M. notre lieutenant-général, le dessein que nous « avions formé qu'ils approuvèrent tous. Après quoy « nous commençâmes le lundy suivant à nous assembler, « et nous résolûmes de le faire à pareil jour de la se- « maine, depuis 4 jusqu'à 7 heures du soir. Nous con- « vînmes aussi que la première partie de ce temps se- « rait donnée à l'entretien des nouvelles, l'autre aux « propositions et résolutions des difficultés que chacun « pourrait avoir trouvées dans les bons autheurs, et la « dernière à la lecture des ouvrages composés, soit par « quelqu'un de la compagnie, soit par quelqu'un du « dehors. Nous protestâmes encore de ne souffrir point « qu'on y lust aucuns libelles ou pasquins, ny qu'on y « parlast de religion, qu'autant que le permettraient les « principes du christianisme dont nous convenons « tous » (1).

Cette dernière clause était des plus utiles dans le règlement d'une société qui comprenait parmi ses mem-

(1) Œuvres choisies de Moisant de Brieux, Caen 1875, page 268.

bres des jansénistes, des molinistes, plusieurs protestants et quelques libertins à demi déclarés comme notre la Luzerne. Au reste, on s'échauffait parfois à moins de frais, sur de simples questions de science et d'érudition. Le futur évêque d'Avranches, Huet, n'était pas toujours d'humeur accommodante. Il eut des querelles avec tout le monde, avec Boileau à propos de Longin, avec Segrais à propos de Virgile, avec Bochart à propos d'Origène. — Ce fut au cours de cette discussion sur Origène que Bochart, déjà presque octogénaire et épuisé sans doute par des accès trop fréquents d'indignation, mourut subitement en pleine séance de l'Académie.

Il faut dire que Bochart était, lui aussi, un polémiste intraitable. Sans parler des controverses publiques qu'il soutint au nom de la religion réformée, il aimait en toute matière la contradiction, il la provoquait par la hardiesse et l'étrangeté de ses théories. Versé plus qu'aucun autre savant de son temps dans les langues orientales, lisant couramment le texte hébreu des Ecritures, il avait une connaissance toute spéciale du monde biblique : il dissertait sur la nature du serpent qui tenta Eve, sur les diverses espèces de manne, sur le poids de la chevelure d'Absalon !

Tout cela ne passait pas, à l'Académie d'abord et dans le public ensuite, sans quelques objections ; mais, en somme, les louanges l'emportaient de beaucoup sur la critique. Vossius l'appelait le plus docte de tous les hommes vivants ; Casaubon, un homme d'un génie divin ; Tannegui le Fèvre, la plus vive lumière des Lettres sacrées et profanes ; Fabricius, le miracle de son siècle. — C'est ainsi qu'on se traitait alors entre savants quand on ne s'arrachait pas les yeux.

La Luzerne, lui, n'était pas un savant. Il n'apportait

à l'Académie que des vers auxquels il affectait de n'attacher aucune importance. « Si je me rabats, disait-il, sur la poétique, je le fais pour contenter mon caprice qui a sa pente de ce costé-là ». Il ne doute pas d'ailleurs que « ses chansons ne s'en aillent bientost en fumée comme le reste de l'équipage de l'homme » ; aussi veut-il être traité, non pas en auteur, mais en homme du monde qui, à ses moments perdus, se mêle d'écrire. Il a trop de relations, trop d'affaires, le temps lui manque pour terminer et polir ses ouvrages. Ovide n'a-t-il pas dit :

*Carmina secessum scribentis et otia quærunt ?*

Par ce côté, la Luzerne était un peu cousin d'Oronte, l'homme au sonnet ; mais chez lui le travers se trouvait corrigé par de l'esprit et de la bonhomie. Lorsqu'il n'avait pu échapper à une censure, il la subissait de bonne grâce. Lui-même ne critiquait jamais personne ; il aimait mieux, dans certains cas, outrer hyperboliquement la louange, de façon à la transformer, pour tout autre que pour l'intéressé, en plaisanterie ou en épigramme. C'est ainsi qu'ayant à remercier Chapelain de l'envoi qu'il lui avait fait d'un exemplaire de la *Pucelle*, il le félicitera d'avoir mené à bonne fin cet ouvrage *de toute manière héroïque !* Et, une autre fois, s'adressant à Ménage : « Je n'ay point de parolles pour vous témoigner combien je me tiens redevable à vostre courtoisie du présent dont vous m'avez honoré... Je lui vais tout présentement donner le premier et le plus éminent lieu de mon cabinet ; et, afin que la mémoire d'une grâce qui m'est si chère ne périsse pas avec moy, j'ordonneray par testament à mes successeurs de lui conserver la même prééminence, sous peine d'exhérédation..... »

La Luzerne, qui lisait peu, — lui-même nous le confesse — se serait bien gardé d'ouvrir les lourds in-4° de Ménage et de Chapelain. Il se contentait de les déposer pour l'éternité sur le plus haut rayon de sa bibliothèque.

Les séances de l'Académie durent, j'en ai peur, l'ennuyer quelquefois. En dehors de la littérature proprement dite, il prenait peu d'intérêt aux travaux de ses confrères. L'archéologie surtout lui inspirait une vive répugnance.

J'ai vu, écrit-il à des Yveteaux, le pied d'estail antique trouvé à Thorigny. Ce qu'il y reste de charactères lisibles que quelqu'un du quartier a copiés assez fidèlement, marque qu'il a servi autrefois à porter une statue de Diane sous Antonin. On m'a dit que nos *Académiques* y ont travaillé et commenté ce que la chronologie leur a suggéré de ce temps-là : — Pour moy, ce n'est pas là mon gibbier, plus soigneux mille fois du moderne que de l'antique, par la raison que l'un nous touche de plus près que l'autre. Si cette pierre qui paroist marbre de la veine de celui de Bailly près Caen, estoit tombée sous ma main, peut-estre en aurois-je fait la pierre angulaire de quelque muraille. Vous me blasmerez de ceste indifférence sans doute, vous qui avez pris l'air d'Italie et qui, de race, aimez les marmousets; mais vous sçavez le proverbe, que chacun a son goust, et le fait à sa guise. De cela il ne faut point disputer. »

Ces tendances peu académiques ne l'empêchaient pas de demeurer très attaché à l'Académie : il la louait dans sa correspondance; il la chantait dans ses vers; mais je m'imagine que plus d'une fois, se trouvant à Caen, le lundi, entre quatre et sept heures du soir, il oublia volontairement la séance auprès de quelque jolie précieuse, comme sa jeune cousine mademoiselle de la Luzerne, l'élève charmante et l'idole de Moisant de Brieux, comme la spirituelle madame de Tilly ou la plus spirituelle encore

madame de Grosmesnil, et qu'il préféra le plaisir de leur compagnie à l'avantage d'entendre les copieuses dissertations de MM. de Prémont et Touroude sur les antiquités grecques et romaines, ou les travaux généalogiques de M. de La Roque, ou même le *Traité des macreuses* du naturaliste Graindorge.

La Luzerne aimait Caen plus qu'aucun lieu du monde; « il en avait fait, dit un de ses biographes (1), sa patrie adoptive », et lorsque la fièvre ou la goutte le confinaient pendant de longs mois dans ses terres, il s'y trouvait comme exilé :

*Hujus ut aspectu cœli carui, omnia retro*
*Versa mihi, carui luce, salute, jocis :*
*Hujus ut aspectu potero gaudere, salutem*
*Cum solitis referet lux repetita jocis.*

Les vers ne sont peut-être pas d'une exquise latinité, mais le sentiment était vrai, et beaucoup de gens alors pensaient ainsi. Madame de Sévigné, venue à Caen avec Segrais vers cette même époque, a écrit de sa plume courante et légère une phrase que les Caennais ont répétée avec orgueil et qui sert d'épigraphe au Guide de M. Trébutien : «... Caen, la plus jolie ville, la plus avenante, la plus gaie, la mieux située; les plus belles rues, les plus beaux bâtiments, les plus belles églises; des prairies, des promenades, et enfin la source de tous nos plus beaux esprits. »

J'ai dû jusqu'ici, pour compléter ces indications préliminaires, recourir à quelques citations prises çà et là dans cette vaste correspondance, sans souci de la chro-

(1) *Garaby de la Luzerne, d'après de nouveaux documents* par M. E. de Robillard de Beaurepaire. — Avranches, 1868, broch. in-8°.

nologie. Maintenant que le personnage est présenté et le milieu connu, j'observerai l'ordre des dates, en ayant soin de noter au passage les particularités qui, en plus d'un endroit, donnent à ce recueil le caractère d'une autobiographie.

La première lettre, adressée de Rouen au conseiller Le Bret, est datée de 1638; c'est une longue lettre de plaideur normand très au fait de la procédure et des habitudes judiciaires. La Luzerne, âgé alors de 21 ans à peine, n'avait pas une grande liberté d'allures; son père vivait encore et gardait « le coffre à sols ». — Quel était l'objet du procès? Comment, à cet âge, qui était tout juste celui de la majorité coutumière ou légale, plaidait-il en son propre nom? La correspondance ne le dit pas. On voit seulement que le rôle de solliciteur, s'il l'embarrassait peu, ne lui plaisait guère, et qu'il se lassa bientôt d'aller de porte en porte

Briguer la faveur et les voix
Des gens du pays chicanois.

« Je suis, écrivait-il, en enfer, entouré de mille diables. » Il désignait ainsi les juges, les avocats et surtout les procureurs qui ont, comme les diables, « la peau noire, les mains crochues» et même assez souvent « des cornes.»

Il rentra chez lui dès qu'il le put et employa une année ou deux à composer son livre des *Sentiments chrestiens politiques et moraux* — un recueil de maximes fort peu originales, mises en quatrains dans le goût de Pibrac, et entremêlées de commentaires et de gloses. Il alla vers la fin de 1641 à Paris, pour y faire imprimer son ouvrage qui parut l'année suivante chez Targa, en un petit volume in-12 de 110 pages.

Le succès relatif de cette première publication l'en-

courageа à mettre au jour ses poésies mêlées qu'il publia à Paris encore, quelques mois plus tard, sous le titre d'*Essais poétiques*. — Ces *Essais*, la morale en quatrains, le recueil des pièces présentées au Palinod, quelques satires publiées séparément à diverses époques et qui sont les plus intéressantes de ses œuvres, forment à peu près tout le bagage littéraire d'Antoine de la Luzerne.

La plupart des lettres écrites en ces années 1641-1642 accompagnent des envois d'auteur. Il recommande ses livres à l'indulgence de ses confrères. Il prie Ménage « de ne pas les regarder d'un œil de critique mais d'ami ». Il s'excuse auprès de Corneille de la hardiesse qu'il a eue de se faire imprimer : « Vous ne douterez pas, ajoute-t-il, que les minutes qui me sont restées de ces premières productions n'aient bien reçu depuis des retouches qui les rendraient plus supportables si elles paraissaient de rechef en public. » A d'autres au contraire il dira qu'il ne revoit jamais ce qu'il écrit; qu'il n'a « qu'une saillie et qu'un seul jet », et qu'on ne doit pas regarder de trop près ces badinages. — Il avouera qu'il lui en coûte bien un peu de hasarder en public ses ouvrages, et, avec ses ouvrages son nom, lequel, dit-il, « quoiqu'il ne courust pas risque de beaucoup quand même il courrait risque du tout, l'affligerait autant dans sa perte que celle d'un demi-cent d'épingles ferait un petit mercier qui n'aurait que cela valant ».

Mais s'il est humble et timide dans la coulisse, sur la scène, c'est-à-dire dans ses préfaces, il devient d'une assurance, je dirais presque d'une insolence admirable :

On jugera de ma pensée comme on voudra, écrit-il en tête de ses *Quatrains*, mais je puis dire sans vanité qu'il faut être

un peu moins qu'ignorant tout à fait pour atteindre à l'intelligence de ces ouvrages. Qui n'entend à demi-mot n'y entend rien du tout. La profession de l'auteur est de vous montrer le chemin au doigt; mais c'est à vous de poursuivre; cela s'entend qu'il en faut penser plus qu'il n'en dit, et qu'il n'y a maxime qui ne puisse exercer un bon esprit une journée entière.

Ce ton de matamore était alors assez à la mode, et la Luzerne est en cela le digne contemporain des Scudéry, des Angot et des Sonnet de Courval (1). On voit d'ailleurs par sa Correspondance, où il se montre plus au naturel et qui est comme l'écho de ses méditations, de ses conversations de tous les jours, qu'il valait beaucoup mieux que ses œuvres. Ce n'était pas un esprit vulgaire. Son fonds, emprunté des anciens, se compose surtout, il est vrai, des lieux communs du stoïcisme dont il fait un usage tout extérieur, et de maximes épicuriennes qui lui sont d'une application évidemment plus personnelle et plus pratique; le tout assaisonné d'une forte dose de scepticisme. Mais l'expression rajeunit souvent l'idée et la rend piquante; il a du bon sens, de la verve, et ne parle pas la langue de tout le monde.

Les événements de la Fronde, auxquels il ne voulut prendre aucune part, mais qui vinrent inquiéter et troubler pendant quelques années sa vie studieuse et calme, le rendirent plus détaché encore de toute ambition mondaine, plus jaloux de son indépendance, plus enclin à l'observation philosophique et à la satire.

Voicy, écrit-il, en 1649, au comte de Croisy, voicy ce que j'ay appris l'autre jour de je ne sçay quel poète que je rencon-

(1) *Garaby de la Luzerne d'après de nouveaux documents* par M. E. de Robillard de Beaurepaire, p. 9.

tray à la Chesnaye de Troismonts, sur le chemin de Caen à Thury. Il me dit qu'il n'y eust jamais si ample matière à satyre qu'à présent, si le respect des puissances supérieures et la crainte du Chastelet plutost que du Purgatoire, ne retenaient la plume des brouilleurs de papier. Je le priay que pour cela il ne laissast pas perdre une si belle occasion, et qu'en tout cas, il serait toujours glorieux de mourir pour dire la vérité; il me repartit que d'elle-mesme elle estoit assez puissante pour se produire et faire reconnoistre, et qu'à luy, sa gloire estoit au contraire de vivre et de s'en taire. Voylà ce que je pus descouvrir de son sentiment qui d'ailleurs ne me semble pas fort éloigné du mien.....

Il est fâcheux que la prudence retienne ainsi sa plume et l'oblige à garder pour lui le plus vif et le meilleur de ses impressions. — Gui Patin, parlant de ses soupers en tête à tête avec le président de Blancmesnil, écrivait : « Nous en disons de bonnes, nous deux, quand nous sommes enfermés! » On peut croire qu'il *s'en disait de bonnes* aussi, au coin du feu, entre compères, dans le petit château de la Luzerne.

Par malheur, les événements ne prêtaient pas toujours à rire, et la situation s'aggravait sans cesse. A la misère générale, dont notre philosophe, je dois l'avouer, prenait aisément son parti, venaient s'ajouter des désastres particuliers auxquels il n'était pas insensible. Ses amis, l'un après l'autre, se voyaient atteints dans leur crédit, dans leurs emplois, dans leur fortune. La correspondance laisse percer, à cet unique moment, une pointe de mélancolie.

Du fond de ma solitude, je tourne les yeux sur les diverses agitations de vostre grand nombre (c'est au conseiller du Puy qu'il s'adresse) et plains les gens de bien que les brouillons enveloppent dans le parti général. Il serait à souhaiter que, comme ils sont les seuls autheurs de ces désordres, aussi n'y

eust-il qu'eux qui en ressentissent les incommodités. Mais le malheur de nostre condition veut que bien souvent l'innocent souffre pour le coupable et que, si les grands ont devoir particulier de faire les plus grandes sottises, ce nous est une nécessité spéciale... d'en peler la poire.

J'ay si peu à perdre et y suis si résolu dez il y a longtemps, que l'événement aurait peine à devancer chez moi la consolation de ce qui en peut arriver (1).

Le duc de Longueville, gouverneur de la province, revenu mécontent de son ambassade de Munster, où Mazarin l'avait fait jouer par d'Avaux, avait, comme on sait, quitté le parti de la Cour pour s'unir au parlement frondeur de Rouen. Ses pouvoirs avaient été aussitôt suspendus, et le comte d'Harcourt était venu en Normandie pour y commander à sa place au nom du Roi. Rouen ne voulut pas recevoir le nouveau gouverneur, mais Caen et toute la Basse-Normandie se disposa à lui faire un accueil enthousiaste. La Fronde avait peu de partisans dans ce pays où les commissaires des cours souveraines, envoyés pour faire exécuter les arrêts du parlement rebelle, n'avaient rencontré partout que résistance et refus (2).

C'est à ces diverses circonstances que la Luzerne fait allusion dans la lettre suivante datée du 25 mars 1650, et adressée à l'un de ses parents qu'il ne nomme pas :

Nous sommes icy dans les cérémonies de l'entrée du comte d'Harcourt. Le peuple qui n'est qu'un sot, comme vous sçavez, se figure monde nouveau à son abord, et les *pagnotes* et *piquepapiers* se mettent en toutes sortes de postures pour le bien recevoir. Pour moy, je vous promets que je n'en remuerai pas de la longueur de ma chambre, non par le grand zèle que

(1) Lettre à M. du Puy, conseiller d'Etat du 26 septembre 1649.
(2) Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie* V. 288.

j'aye pour les dépossédez (c'est-à-dire pour le duc de Longueville et ses principaux partisans), car je mets tous ces puissants veneurs, idest, voleurs, comme parle l'Ecriture, en mesme cathégorie ; mais par mon sentiment particulier qui m'en donne de l'aversion et non peut-estre sans raison. La sagesse se compare à la plus haute région de l'air toujours égale et sereine ; les météores, les tempestes se trouvent dans la moyenne. — Ces fous du *tiers-estage* font tous les remuements de ce monde : laissons-les faire, et nous contentons, nous autres, de régner dans notre petit empire qui n'a d'estendue que la circonférence de nostre poitrine. *Illâ se jactet in aulâ Eolus.* Qui se peut conserver ceste possession, encor n'est-il pas pauvre. Gardons-la donc et y resserrons ce que nous avons de meilleur ; c'est le lieu seul que nous pouvons tenir à couvert des insultes de la fortune.

La Luzerne était en ce moment à Thorigny, chez le comte de Matignon qui devait un peu plus tard, et bien à contre-cœur, entrer à la suite du duc de Longueville, son parent, dans le parti de la Fronde. Naturellement on se sentait assez mal disposé à Thorigny en faveur du comte d'Harcourt ; et la Luzerne, ami de la famille, n'était pas sans subir quelque peu cette influence. Le 27 mars il écrit à Du Puy :

Le dos tourné au feu, le nez dans le livre du bon citoyen Machiavel, je me sens interrompu par le bruit des canonades que la ville de Caen tire à l'entrée du comte d'Harcourt. Si j'y avois été présent, je pourrois vous en informer plus particulièrement, mais comme mon règne n'est pas de ce monde, et qu'un homme qui a des amis et parents dépossédez n'est pas d'humeur à se faire de festes, je ne vous en parleray que par dessus, et vous diray seulement que ce pays qu'on nomme le pays de sagesse (on appelait Caen la *ville de Sapience*), est le pays des fols aussi bien que des autres. Nous avons un lieutenant-général grand de taille et de biens, ragot de sens, qui croit bien se venger de la surséance que M. de Longueville luy avoit apportée en l'exercice de sa charge (ce qui mesme luy

démonta pour quelque temps les ressorts de son sinciput) en faisant des efforts extraordinaires d'éloquence et de dépense pour rendre la venue de ce gouverneur plus magnifique.

Les maires et eschevins ont tous exprès fait faire robes neufves et barettes, et, en cet équipage, sont allés une demi-journée au devant. Ceux qui n'auroient pas sçu la dignité de leur magistrature, les auroient pris pour masques de la Mi-Carême. — A l'abbord, ce n'ont esté que harangues tissues de mots normands parmi bien peu de bon français, et pour responses, plus d'alouettes rosties en promesse, qu'au pays de cocagne de plumes.

On sait comment furent tenues ces promesses. Le comte d'Harcourt, surnommé le *record de Mazarin*, traita la Normandie en pays conquis, permettant à ses soldats d'y vivre aux dépens du peuple, et leur laissant « commettre tant de violences, d'exactions et d'excès, qu'il n'y eût plus qu'un cri contre eux dans toute la province » (1).

M. Du Puy, à qui cette lettre est adressée (le bon et savant Pierre Du Puy, l'éditeur et l'apologiste du président de Thou), était alors garde de la bibliothèque du Roi. Les bibliothécaires sont des gens paisibles, ennemis du bruit et du désordre, prompts à s'alarmer. Celui-ci, déjà âgé et malade, voyait les choses en noir et croyait tout perdu. La Luzerne s'efforce de le rassurer et de le consoler ; il reconnaît que les circonstances sont graves et qu'il n'est guère aisé « de faire le stoïque en ce rencontre », mais les affaires générales ne sont pas les nôtres ; nous n'en avons ni la direction ni la responsabilité ; il les faut considérer d'une âme ferme, et, « comme le médecin, observer l'état du malade sans en éprouver les douleurs ». Du Puy s'étant laissé aller à dire qu'il

(1) Floquet, V. 472.

voyait sans regret venir la mort, et qu'il l'attendait même avec impatience, son ami lui reproche vivement cette faiblesse. « Il ne peut y avoir que la nécessité d'obéir qui nous doive faire consentir à quitter la vie. La tempeste fust-elle encore plus grande que les apparences ne nous la font craindre, ne nous ennuyons jamais, s'il se peut, de vivre... Il se faut roidir contre les malheurs, et c'est là qu'une vertu de la trempe de la vostre peut faire d'illustres essays. Ma devise est, bien qu'empruntée d'ailleurs, *Quamdiu spiro spero*... Les partis s'accorderont assurément et plastreront quelque traité. Cependant les ans du maistre (Louis XIV) viendront... Il ne se vit jamais de minorité ni de sortie de minorité sans quelque brouillerie. Cet estat a bien connu d'autres hazards, depuis douze cents et tant d'années qu'il est sur pied. Je ne vois rien dans ceste province de préparé à prendre feu. Nostre gouverneur est vieil et peu satisfait, je crois, que sa poule chante avant le coq. D'ailleurs, il serait fort mal suivi de ses lieutenants-généraux. »

Cette *poule* n'était autre que madame de Longueville, dont la Luzerne, en plus d'un endroit, parle avec une singulière irrévérence. Il la voyait de très près; il était informé directement et dans les moindres détails de toutes ses belles aventures, de ses courses à travers la Normandie, de sa fuite, de ses déguisements, de ses embarquements; et il n'avait pas de peine à discerner, sous le dehors de la politique, les mobiles véritables et d'ailleurs très peu secrets de sa conduite.

L'opiniâtreté de cette femme, écrit-il à Du Puy, est-elle pas admirable ? — Cela me feroit croire — si j'étois malin — que le petit tireur aux yeux bandés seroit de la partie, pour ne

rien dire du maistre jardinier des Anciens, comme trop grossier, et, par l'énormité de sa stature, faisant honte à la modestie d'une dame de bon lieu.

Mais rien ne dure en ce monde. La Fronde s'en alla en chansons, et madame de Longueville, après sa fameuse équipée de Bordeaux, prise, comme on sait, d'un soudain repentir, se réfugia pour quelque temps « dans la solidité ». Quant au duc, il avait, dès 1651, fait sa paix avec la Cour, repris possession de son gouvernement, réintégré ses partisans dans leurs charges et offices, et réparé même si complètement les maux de la guerre civile que les poètes se persuadèrent (en latin il est vrai) qu'elle n'avait jamais existé.

La pacification de la province qui rendait les communications plus faciles et plus sûres permit à la Luzerne de reprendre peu à peu ses habitudes. Il séjourna moins souvent et moins longtemps dans sa terre natale du Cotentin et fit sa résidence habituelle de ce joli château de Trois-Monts, qui existe encore, à 20 kilomètres de Caen, et d'où l'on aperçoit, dans un panorama merveilleux, une partie du pays d'Auge, l'embouchure de l'Orne, et la mer jusqu'au Havre.

Dans une lettre du 25 septembre 1653 adressée à Auvry, ancien évêque de Coutances, grand trésorier de la Sainte-Chapelle, — le héros du Lutrin, — M. de la Luzerne nous apprend qu'il était seigneur de la paroisse de Trois-Monts et « patron alternatif avec le Roy « (ni plus ni moins) de l'abbaye située dans cette commune. Il recommande à Auvry un prêtre à qui il voudrait voir accorder ce bénéfice alors vacant. La dernière nomination ayant été faite par lui, c'est au Roi, cette fois, à nommer. Il compte sur l'influence très

puissante d'Auvry pour que le choix du Roi soit conforme à son désir.

Ce détail nous donne une idée assez avantageuse de la situation du seigneur de Trois-Monts qui nous apparaît comme une sorte de Montaigne normand, dans un cadre un peu plus large peut-être, avec une gentilhommerie de meilleur aloi, des girouettes plus hautes et plus féodales, un costume plus simple, et le même cordon de Saint-Michel porté plus négligemment; ressemblant d'ailleurs au vrai Montaigne, toutes distances et proportions gardées, par les côtés nobles du caractère, par la liberté énergique du langage, par le dédain de la politique et de l'intrigue, par les amitiés fortes et profondes. Halley fut son La Boëtie, un La Boëtie à barbe grise, peu poétique quoique poète, mais docte et vertueux; trop vertueux même au gré de son ancien élève, dont la préoccupation constante est de l'émanciper, de le dégourdir, d'en faire un mauvais sujet comme lui. « Vous ne vous êtes pas trompé, écrit-il à l'abbé Hulon, au jugement que vous avez fait de la personne de M. Halley. Quand vous le connaîtrez bien (l'abbé Hulon était nouvellement arrivé à Caen), vous l'aimerez, en dépit du collège et de sa profession. Son bon naturel s'est fait jour, et l'on peut véritablement lui donner la qualité d'honneste homme, à cela prez qu'il est encore... » La fin de la phrase que je laisserai deviner fait allusion à la trop grande sévérité de mœurs du bonhomme. « Vous pourrez, ajoute-t-il, dans le commerce que le voisinage vous facilitera, lui apprendre à dire son bréviaire, puisqu'il se réduit à l'état ecclésiastique. »

Mais ce n'étaient là que d'amicales taquineries, conformes à l'humeur et au tour d'esprit habituel d'Antoine de la Luzerne. Le ton change vite et devient sérieux

quand le sujet l'exige. Dans l'été de 1651, Halley fut assez gravement malade et tint le lit très longtemps. La Luzerne le visitait souvent, le soignait, l'amusait, le réconfortait. Puis, étant devenu lui-même souffrant et incapable de continuer ses visites, il lui adressait de longues lettres dans lesquelles il s'efforçait de le convertir à son insouciante philosophie :

Pour moi, hormis le secours de la pointe d'une lancette, je m'en rapporte à la bonne et sage nature, et attends assez paisiblement, pour ne pas dire brutalement, le hazard; mot qui ne m'offense pas tant qu'il pourroit faire beaucoup d'autres, moins justes estimateurs que moy de la condition des bestes. Je voy, n'en déplaise à vostre morale, que tout ce que peuvent faire les plus grands philosophes qui estudient la nature est d'arriver avec grand travail et difficulté à ce point d'apathie, où les brutes se trouvent d'elles-mêmes toutes portées. En quoy je trouve leur fortune d'autant meilleure que ceste assiette de leur estre n'est troublée par aucune pensée estrangère d'honneur, cérémonie, honte, et autres telles productions de cerveaux creux; jouissant paisiblement, autant qu'il est en elles, du ciel et des éléments, prestes sans préparation à en perdre l'usage quand le terme en est venu, avec autant d'indifférence qu'elles en ont eu à en prendre possession. Voilà philosopher à ma mode : je doute que ce soit à la vostre. »

Au mois de novembre suivant, Halley étant entièrement rétabli, la Luzerne le félicite de son retour à la santé dans des termes pleins de respect et d'affection. « Je remercie Dieu, dit-il, qui vous redonne à vous, et par conséquent, à vos amis, entre lesquels, si je ne suis pas des plus considérables, je me tiens des plus sincères. » Il ajoute qu'il a reçu de toutes les personnes qui le connaissent des condoléances sur la maladie de son vieux maître, tant chacun sait combien ils sont unis l'un à l'autre. A plusieurs reprises, il l'invite à quitter

Caen et à venir près de lui prendre un peu de bon air et refaire ses forces. « Si vous m'accordez, dit-il, cette grâce, comme je vous en conjure, je vous envoiray, le jour de saint Etienne, de bon matin, un cheval dont j'espère que le service ne vous sera point fâcheux, quoiqu'il soit accoustumé de porter des muses de moindre condition que les vostres. »

Halley eut plus d'une fois, de son côté, l'occasion de rendre à son ami les soins qu'il en avait reçus. Antoine de la Luzerne était, nous l'avons vu, d'un tempérament très frêle. Quand la fièvre ou la goutte lui laissaient quelque répit, il avait encore dans ses meilleurs jours à supporter les inconvénients d'un corysa chronique dont il ne put jamais se débarrasser entièrement.

De remède, écrivait-il, je n'en cherche point. Je suis trop bon serviteur de la nature pour ne luy pas rendre ce respect d'attendre ma guérison de sa faveur plustot que de l'art... Ce qui me fasche de ceste incommodité, c'est qu'elle me prive d'ouvrir aucun livre, pour ce que je m'endors à l'instant quoyque je ne fasse pas grande profession de lire, et qu'en mes connoissances, comme en ma fortune, je me contente aysément d'estre ce que je suis, faisant plus de fond sur mon propre que sur mes acquets et étant toujours d'humeur à me satisfaire de médiocrité en tout. Si c'est avec raison, vous en pouvez juger. Toujours, sais-je bien que sçavant ou non, à trente ou quarante ans d'icy il n'en sera ny plus ny moins. Or, puisque l'on nous met le marché de la vie à la main sans nous en demander avis, le mieux est de la passer le moins mal qu'il est possible. *Bene vivere et lætari*... Au partir de là, vogue la galère ! on ne se doit soucier que des choses qui dépendent de nous et ne se mettre en peine que pour les remédiables.

Ainsi résigné à ses infirmités, il passait des journées entières dans son « estude », un cabinet tout petit, de cinq à six pieds, renfermant au plus une cinquantaine de

volumes, et qu'il comparait au tonneau de Diogène. Il y narguait le sort en latin et en français, il y rimait des chansons gaillardes, il y écrivait à ses amis.

Dans la belle saison, dès qu'il pouvait se tenir en selle ou supporter le mouvement d'un carrosse, il allait passer la journée, soit dans sa chère ville de Caen, soit dans quelque château du voisinage : à Thury, chez le comte de Croisy, dont les prairies, les promenoirs, les jardins tout éclatants de tulipes et de roses lui paraissaient de « vivantes merveilles » ; au Marest-Vernier, chez madame de Thorigny, dont il vante dans une de ses lettres la maison située au milieu d'un « divertissant paysage » et adossée à des collines « toutes vestues de bois » ; ou encore chez Moisant de Brieux, dans sa célèbre habitation de Bernières, placée comme un phare sur une partie avancée de la côte, et dominant la mer. Ce Bernières à la fois sauvage et hospitalier lui inspira le sonnet suivant :

*Sonnet à M. de Brieux, conseiller du Roy en son parlement de Metz, sur la situation de sa maison de Bernière :*

*Du costé que la mer seulement retenüe*
*Par la secrète loi qui bride sa fierté*
*Flüe et reflüe aux bords d'une campagne nüe,*
*Et montre vastement son affreuse beauté,*

*La maison de Brieux, seule à perte de veüe,*
*Découvrant à tous vents l'un et l'autre costé,*
*De parcs, de promenoirs, de costeaux dépourveüe,*
*Règne dessus Bernière avecque liberté.*

*Cela qu'on blasmeroit lui semble favorable ;*
*Car, comme ce qu'il fait est toujours raisonnable,*
*Et chez l'aigre censeur ne court pas de hasard,*

*Il a ce que cherchoit ce magistrat antique*
*Qui, pour se faire voir jusqu'en son domestique,*
*Vouloit que sa maison fist jour de toute part.*

Moisant de Brieux riposta par un autre sonnet fort joliment tourné, et l'Académie de Caen, à qui il fut certainement donné communication des deux pièces, put être embarrassée pour décerner la palme.

A mesure qu'il avançait en âge, la Luzerne se renfermait de plus en plus dans la philosophie et dans les lettres. Une seule fois encore, en 1656, il fait allusion, dans sa correspondance, à l'état peu satisfaisant des affaires publiques. Répondant à un ami qui lui avait annoncé l'envoi d'une satire latine sur les choses du temps présent, il lui dit : « Votre satyre sera la plus que bienvenue. Ne craignez pas qu'elle soit trop aigre. On ne sçaurait assez pincer un léthargique. La France est dans cest estat. Elle ne se sent plus ; et si le ciel, à son ordinaire, ne fait quelque coup en sa faveur, il faut que dissolution s'en suive. »

Ce coup du ciel fut un coup d'Etat, ou, plus exactement un coup de théâtre, dont les conséquences n'étaient pas pour déplaire beaucoup à un homme qui, en ce moment même, faisait de Machiavel sa lecture de prédilection.

En 1662, Antoine de la Luzerne fit un héritage important qui vint presque doubler sa fortune déjà très grande. Un de ses oncles, M. Hervé de Pierrepont, gouverneur du château de Granville, lui laissa la moitié de ses biens et sa terre d'Estienville-en-Cotentin, en exprimant le désir qu'il ajoutât les noms d'Estienville et de Pierrepont à son nom patronymique. Ce fut peut-être afin de mieux remplir cette condition, et pour essayer de procurer à son oncle une postérité adoptive, qu'il se décida, un ou deux ans plus tard, à se marier. Il épousa en 1664, à l'âge de quarante-sept ans, mademoiselle Anne de Vassé, une amie des Matignon, qui avait dû ap-

précier surtout en lui l'intelligence et les qualités morales. La Luzerne, dans ses lettres, parle de sa femme avec estime et amitié. Elle avait, semble-t-il, les mêmes goûts que lui, et *un heureux destin* les avait *associés en corps, en esprit, en fortune et en affections.*

Cette union ne fut pas féconde, contrairement à la prophétie du bon Halley qui assista aux noces de son ami et composa pour la circonstance un épithalame! Plusieurs années après, la Luzerne l'en remerciait encore, et lui disait qu'il ne pouvait relire cette pièce admirable, sans sentir aussitôt remonter en toutes les parties de son corps la sève amoureuse.

Les châteaux d'Estienville et de Trois-Monts furent bientôt, grâce à l'amabilité et à la libéralité de leurs hôtes, les mieux hantés de toute la Normandie. De hauts personnages comme les Bellefont, les Saint-Géran, les Beuvron, les Matignon, les Roquelaure, s'y rencontraient sur un pied d'égalité parfaite avec les savants et les poètes de l'Académie de Caen. Madame de la Luzerne, qui n'était point une beauté, ne craignait cependant pas de s'entourer d'un cortège de jolies femmes. Son mari, comme on peut le croire, ne l'en dissuadait pas. Je trouve cités parmi vingt autres, dans ses lettres de ce temps-là, les noms de madame de Plainmarest et de madame de Boinezin : — il avait marié la première, afin de la garder dans son voisinage, au grand prévôt de Caen ; pour la seconde, qu'il avait connue enfant et qui était un peu sa parente, elle lui était revenue, après la mort d'*un plus que fâcheux mari*, cherchant non des consolations, mais des compensations... et je crois bien qu'il lui en fit trouver. Le *Rondeau consolatoire* qu'il lui adresse à ce propos ne saurait être cité ici, mais voici en quels termes pressants et tendres il l'invitait à le venir voir :

Que me sert, mon aimable alliée, que vous vous soyiez arrachée à ce pays sauvage et inaccessible à nostre correspondance de la Ferté, et que vous ayiez pris le parti de produire vostre mérite à la spirituelle et ma bien aimée ville de Caen, si ceste approche ne me donne pas plus souvent de vos nouvelles qu'au paravant?..... Si vous étiez assez bonne pour vouloir repasser le Vez et revenir voir ce lieu si rempli de vostre estime, vous me feriez naistre de bien agréables idées, et vostre charmante conversation me seroit d'un merveilleux effet. Vous y trouveriez vostre parente de retour de son voyage de Touraine avec M. le Vidame du Mans. Vous y pourriez aussi trouver l'adorable madame de la Segrie, revenue hier de Paris. Toujours y rencontrerez-vous en ma personne l'homme du monde qui comprend le mieux ce que vous valez.....

Les devoirs de l'hospitalité n'étaient pas les seuls que M. de la Luzerne-Estienville se contentât d'exercer. Son naturel obligeant et serviable lui faisait prendre en main les intérêts de ses amis, de ses voisins, de ses paysans ; il était l'homme d'affaires des uns, le protecteur zélé des autres, et mettait au service de tous son temps, son crédit et son activité plus grande certainement que ses forces. Il s'excuse souvent de n'avoir pu répondre à une lettre, rendre une visite ou accepter une invitation, ayant eu d'innombrables démarches à faire qui l'ont obligé de vivre pendant plusieurs semaines « sur les grands chemins. »

Il y avait encore, malgré la paix, bien des misères à soulager ; et si, par suite de certaines réformes administratives, le roi était beaucoup moins volé qu'autrefois, le peuple l'était tout autant. La Luzerne ne se lasse pas de protester contre la mauvaise répartition de l'impôt et contre les perpétuelles malversations et concussions des agents du fisc. Chamillard, alors intendant de justice, tenait grand compte de ses plaintes et n'hésitait jamais,

après avoir fait l'enquête nécessaire, à châtier sévèrement les coupables. La Luzerne obtenait de lui très souvent des décharges totales ou partielles de la taille, non en faveur de ses fermiers comme le faisaient alors beaucoup de gentilshommes afin d'en être eux-mêmes plus facilement payés, mais en faveur des pauvres gens que l'impôt mettait à nu et affamait. « Il y en a eu, écrit-il à Chamillard, qui sont morts purement de faim ; je le dis avec un regret extresme de n'en avoir pas été averti à temps pour leur sauver la vie en cette extrémité ; mais la honte était jointe à la disette chez ceux-là. »

D'autres fois, il emprunte, pour être plus persuasif encore, le secours de la Muse. Une de ses lettres à Chamillard, datée du 15 octobre 1666, débute ainsi :

*Voicy le temps fatal au malheureux taillable*
*Qui d'un trait de ta main*
*Voit former le destin qui sous la faim l'accable*
*Ou lui laisse du pain.*

*Estienville est de ceux que l'extresme indigence*
*Tient aux derniers abois,*
*Si foible qu'il ne peut t'exprimer sa souffrance*
*Qu'en empruntant ma voix...*

Après deux ou trois autres strophes, sur ce rythme imité de Malherbe, il continue en prose, et « recommande ces misérables à la bonté de Chamillard, comme on recommande les pauvres aux charités des gens de bien. »

Il y a encore, ajoute-t-il, une autre paroisse de l'élection de Carentan, nommée les Monstiers-en-Bauptois, dont je partage la seigneurie avec M. l'évesque de Coutances. Elle n'est guère moins chétive que la première ; et sy vostre grâce s'y estend aussy, vous serez beni en l'un et en l'autre lieu, et le bienfait demeurera gravé sur les tablettes de ma gratitude, pour ne s'en effacer qu'avec la vie.....

Ce ne fut pas en vain qu'une si bienveillante influence s'exerça durant plus de trente années sur ce petit coin de la Normandie. L'intendant Foucault, dans son mémoire de 1699, constate que les terres du Cotentin sont bien cultivées ; que les habitants — « dont le naturel est subtil, prudent et laborieux » — y vivent à l'aise, et qu'enfin « il n'y a si petit qui n'ait son champ fermé ».

Antoine de la Luzerne mourut à l'Isle-Marie le 4 juillet 1679. Il était âgé de 62 ans. Son vieux maître Antoine Halley et son ami Moisant de Brieux l'avaient précédé dans la tombe.

Il employa les dernières années de sa vie à mettre au net ses différents ouvrages qui, « rassemblez en un corps » devaient former un assez gros volume. Ce volume resté manuscrit, et que possède la Bibliothèque nationale, ne comprend pas les pièces « burlesques, satyriques et enjouées » destinées dans la pensée de l'auteur, à ne jamais voir le jour, et qui sans doute n'étaient ni les moins curieuses, ni les moins originales. On y trouve en revanche les *Satires*, dont un membre éminent de la moderne Académie de Caen, M. Eugène de Beaurepaire, se propose de donner prochainement, d'après ce texte même, une édition complète.

C'est de cette dernière époque également que date le recueil de lettres dont je viens, Messieurs, de vous donner une analyse à la fois trop longue et trop incomplète. Ce recueil avait été évidemment préparé pour l'impression. Il est accompagné d'une préface dans laquelle l'auteur s'excuse de livrer au public un ouvrage si peu propre à l'intéresser. « C'est pour moi seul, dit-il, qu'il a esté fait ; c'est pour me conserver le souvenir de ceux avec qui j'ai eu commerce depuis que je me mesle d'escrire. Il m'est doux en vérité de pouvoir par là

me remettre en présence des personnes de mérite qui m'ont esté familières... Le prix de telles choses dépend du goust particulier de ceux sous les yeux desquels elles tombent... Leur style peut agréer aux uns, que les autres ne l'approuvent pas. Ils en condamneront l'inégalité et le peu d'importance du sujet en la plupart ; ou ce sera peut-estre cela mesme qu'ils en aimeront davantage. Quoy qu'il en soit, il se trouvera que, sans y penser, j'y aurai fait *mon portrait* ».

Il a dû arriver, Messieurs, à ceux d'entre vous qui sont curieux d'antiquités ou plutôt de vieilleries, qui les aiment et qui les recherchent, de découvrir au fond d'un grenier très ancien, ou sous les liasses poudreuses d'un chartrier de famille, quelque vieille toile repliée sur elle-même, écrasée, meurtrie, d'aspect lamentable, échappée aux rats par miracle. Ils l'auront, j'imagine, ouverte soigneusement, avec le vague espoir d'y découvrir la marque ou la signature d'un maître ; — et, après avoir constaté que, tout au moins, le dessin n'était pas trop maladroit, ni la couleur trop neutre, ni les accessoires trop mal choisis et rendus, ils se seront intéressés à l'œuvre, et auront tâché d'établir à l'aide des documents voisins, la double attribution du peintre et du personnage.

C'est ce que j'ai fait, avec des facilités et des secours vraiment exceptionnels, pour ce portrait littéraire, qui n'est, comme je le disais en commençant, qu'une simple autobiographie. J'ai eu le plaisir ou l'illusion (c'est tout un) de ressusciter un mort. — Il m'a semblé voir sortir peu à peu des pages jaunies du vieux manuscrit une figure souriante et fine, inégale aussi et laissant percer trop souvent, sous la perruque décente et majesteuse du grand siècle, une oreille de forme suspecte ; — la figure

enfin d'un homme d'esprit, plus gaulois qu'athénien.

Le goût très vif d'Antoine de la Luzerne pour la philosophie et pour les lettres auxquelles il consacra sa vie entière ne fut pas, je le reconnais, fécondé par les dons intellectuels supérieurs. Il a été *presque* un écrivain, et il a été *presque* un sage. Ces titres vous paraîtront-ils suffisants pour me justifier de vous avoir si longuement entretenus de ce confrère d'outre-tombe? Vous n'en exigez pas toujours autant, Messieurs, de vos confrères vivants : j'en ai fait personnellement l'expérience; et je me flatte que, s'il en était besoin, vous voudriez bien reporter sur mon héros (je ne veux pas dire sur mon client) un peu de cette indulgence dont vous m'avez donné à moi-même tant de preuves.

## RAPPORT du Secrétaire perpétuel sur les travaux de l'année académique 1885-1886.

### RELIGION. — PHILOSOPHIE. — MORALE. — ÉCONOMIE SOCIALE.

Si l'Egypte nous a légué une collection de divinités à têtes d'animaux, dont l'aspect bizarre révoltait jadis Juvénal et fait sourire encore notre ignorance, derrière ce panthéon à figures bestiales, derrière cette ménagerie mythologique, l'archéologie, nous a dit M. Pierret, a signalé la notion d'un Dieu unique, éternel, «*innommable*». Que nous importe le culte de l'ibis et du crocodile? Que nous importe l'étable d'Apis, si nous lisons dans les textes hiéroglyphiques que « Dieu cache aux hommes « son nom et sa forme, que nul n'a contemplé son image, « et qu'il est un mystère pour sa créature » ? Un tel langage ne nous montre-t-il pas que les initiés de l'Egypte, saisis de respect devant l'idée de Dieu, ne concevaient pas de plus grand hommage à lui rendre que de renoncer à l'exprimer par des mots et à le représenter par des images ? M. Pierret a plus d'une fois, et dans plus d'une publication, fait ressortir l'élévation de la doctrine égyptienne. Cette élévation est attestée une fois de plus dans un ouvrage important publié en 1884 par M. Brugsch, sur la religion et la mythologie de la vieille Egypte. M. Pierret en analyse les *Prolégomènes* traitant « du langage théologique, du langage mystique et du langage mythique, » et en lit plusieurs extraits, notamment le chapitre consacré à l'idée de Dieu, lequel confirme la théorie émise par lui, dans son « *Panthéon égyptien* »

sur la conception du divin chez les anciens habitants de la vallée du Nil.

La lecture et l'étude critique de certains morceaux littéraires, dans lesquels il est question de l'ancienne Egypte, ont fourni à M. Pierret l'occasion de diverses observations archéologiques dont la plus importante se rattache au fameux « *jugement des rois après leur mort* ». M. Pierret a expliqué que le « *Pharaon* » n'était point un roi ordinaire, mais un Dieu, dieu de son vivant et dieu après sa mort. Le dieu caché des Egyptiens se manifeste aux hommes par le Soleil qui devient dieu à son tour et enfante les autres dieux destinés à personnifier les phases successives de sa course. Le Pharaon représente une de ces phases, celle du « Soleil levant » ; il est un Soleil qui se lève sur l'Egypte, et tous ses titres sont des titres solaires. Un tel personnage devait naturellement échapper au contrôle des humains, et critiquer les actes de sa vie eût été un sacrilège. Diodore de Sicile, qui dans sa «*Bibliothèque* » (I, 72) nous a transmis la légende du Jugement des rois d'Egypte après leur mort, a dû, selon M. Pierret, être induit en erreur par la vue d'un exemplaire royal du « Livre des morts » qui accompagnait la momie, et dont le 125e chapitre représente le jugement de l'âme ou plus exactement du « cœur » du défunt qui, pesé dans une balance, doit faire équilibre à la statue de la « *Vérité* », moyennant quoi le mort pourra pénétrer dans les régions divines. Diodore aura sans doute pris pour un jugement effectif et terrestre la représentation symbolique d'une scène d'outre-tombe offrant un caractère purement religieux.

A l'occasion de la découverte récente de la momie de Sésostris, M. Pierret a rappelé que dès 1876 on avait soupçonné que certains Arabes avaient découvert à l'ouest

des ruines de Thèbes un caveau contenant des cercueils de rois. On mit la main sur les auteurs de cette découverte, et l'on finit par leur arracher leur secret. Les agents de M. Maspero pénétrèrent à leur suite, en 1881, dans les tombeaux que les prêtres rois de la 21e dynastie s'étaient construits à Beïr-el-Bahari, et où ils avaient fait transporter, pour les mettre à l'abri des violateurs de sépultures, un certain nombre de momies de Pharaons leurs prédécesseurs, choisis parmi les plus illustres : Rastrenen, Ahmès Ier, Aménophis Ier, Thoutmès II, Thoutmès III, Ramsès Ier, Seti Ier, Ramsès II, Ramsès III, sans compter les descendants de Her-Hor, chefs de la lignée des grands prêtres d'Ammon qui usurpèrent le pouvoir sur les derniers Ramsès de la 20e dynastie. Les traits saillants de la momie de Ramsès II Sésostris, nez busqué, lèvres épaisses, menton long, se retrouvent sur le bas-relief B, 13 du Musée du Louvre (salle du rez-de-chaussée) et sur les colosses du grand temple de Osamboul ; ils accusent un type étranger à l'Egypte. En effet, le nom de Séti Ier, père de Ramsès II, est formé avec le nom de Set, dieu d'origine asiatique ; et Ramsès Ier, son aïeul, s'était emparé du pouvoir au milieu des troubles qui marquèrent la fin de la 18e dynastie, pouvoir qu'il chercha à légitimer en faisant épouser à son fils une descendante de la dynastie précédente.

Avant de quitter la terre des Pharaons, nous devons mentionner l'intéressante notice que nous a lue M. Egret sur l'ingénieur Adrien Raffeneau, né à Versailles en 1773, et dont le nom et les travaux relatifs à l'Egypte méritent de ne pas être oubliés. Issu d'une famille qui possédait à la cour la charge de « porte-malle ordinaire du roi », Raffeneau, après avoir fait ses études au collège de Lisieux, fut admis à l'ancienne Ecole des Ponts et chaus-

sées. Nommé ingénieur en 1798, sur la demande de Bonaparte, il fit partie de la Commission scientifique qui suivait l'armée d'Égypte. En qualité d'ingénieur commandant la province de Syouth, il exécuta de concert avec Boussard les levées et les nivellements nécessaires à l'étude d'une communication entre le Nil moyen et la mer Rouge, et de plus exécuta dans la même région presque tous les dessins des ruines de Thèbes. Obligé de se replier d'abord sur le Caire, puis sur Alexandrie, il trouva le temps de prendre les empreintes en soufre des morceaux de sculptures hiéroglyphiques de la célèbre pierre aux trois inscriptions de Rosette. C'est avec ces empreintes qu'il fit les dessins minutieux qui figurent dans le grand ouvrage de la Commission d'Egypte, monument dont il devint, après sa rentrée à Paris, l'un des collaborateurs.

M. Desdouits a lu un Mémoire fort développé sur une des questions les plus importantes de la psychologie « la Perception extérieure ». Au lieu du sommaire dont l'auteur avait bien voulu rédiger lui-même l'esquisse, on trouvera dans la seconde partie du présent volume le Mémoire tout entier.

Nous devons à M. Rousselot une étude intitulée « *Madame Guizot (Mlle Pauline de Meulan) et ses doctrines sur l'éducation* ». Nous nous bornons ici à cette seule mention d'un travail qui figurera *in extenso* dans le présent volume.

### ÉCONOMIE POLITIQUE. — LÉGISLATION.

Un fait qui devient plus saillant et plus inquiétant de jour en jour, c'est la diminution de la population dans

presque toutes les communes rurales. La statistique montre que dans Seine-et-Oise celles qui comptent moins de 500 habitants se dépeuplent rapidement; quant aux autres, là où le niveau acquis se maintient ou même s'élève, c'est le résultat de l'immigration d'un élément rural sollicité bien imprudemment par l'attrait d'une existence « *plus urbaine* ». M. Urbain Guérin a cité un grand nombre de nos petites communes dont la population depuis cinquante ans a diminué de près d'un tiers. Aussi peut-on dire qu'avant un demi-siècle bon nombre de communes et de hameaux auront perdu la plupart de leurs habitants, si même ils ne sont totalement désertés.

Bien des causes morales et économiques expliquent ce fait : l'amour du bien-être, l'oubli des prescriptions religieuses, la loi successorale qui, gênant la liberté des arrangements de famille, ne laisse au père d'autre moyen de prévenir l'émiettement de son domaine que de restreindre le nombre de ses enfants, c'est-à-dire l'immoralité ou la déchéance de sa famille. Point de question plus grave pour la France. La dépopulation des campagnes est une des causes de la crise agricole; l'accroissement anormal des villes, la diminution du nombre des enfants dans les familles peu aisées, rendent les classes les moins prévoyantes presque maîtresses des destinées du pays. Enveloppée de grandes nations dont la population croît régulièrement, la France voit son influence passer à des rivaux qui disposent plus abondamment de la première force, du plus précieux instrument : l'homme ! C'est le cas de dire : « *Caveant consules !* »

L'organisation du crédit agricole en France a été depuis cinquante ans chez nous l'objet des efforts de tous les gouvernements, sans que le problème ait été résolu, ainsi que l'a constaté M. Rudelle.

Après de nombreuses et sérieuses enquêtes, le Sénat, en 1883, a été saisi par le gouvernement d'un projet de loi sur la matière, mais ce projet a été arrêté dès la discussion de l'art. 1er, et il est impossible de prévoir ni quand ni sous quelle forme il sera voté.

La question en effet est très grave et à plus d'un point de vue, car si le crédit doit toujours être facile pour le grand cultivateur qui a fait ses preuves et qui inspire confiance, il sera toujours très difficile à obtenir pour le petit cultivateur qui, n'ayant pas à offrir son crédit personnel, devra recourir au crédit réel et donner des garanties à celui qui consentira de lui venir en aide. Pour rendre ces garanties efficaces, il faudra porter atteinte au privilège du propriétaire et modifier les règles du Code civil sur le prêt avec nantissement sans déplacement du gage, et il en peut résulter de graves dangers pour les cultivateurs qu'il s'agit de protéger.

De l'étude de la question dans les législatures étrangères en Europe, M. Rudelle conclut que c'est au moyen de Sociétés de crédit mutuel et avec l'aide de Banques locales populaires, que le crédit agricole doit être organisé de préférence.

M. Léopold Cert a étudié la réforme de la loi sur les faillites en France. Il a rapproché cette réforme de celles qui ont été pratiquées en Angleterre et en Belgique. Il a discuté notamment « *l'ordre de décharge* » anglais, qui en certains cas soustrait le failli à la juridiction de ses créanciers pour le concordat et le cas de retour à meilleure fortune. Enfin, il a recherché pourquoi on n'appliquerait pas à la déconfiture civile les deux principes fondamentaux qui régissent l'organisation de la faillite commerciale : pour l'insolvable le dessaisissement du gouvernement de ses biens, pour les créanciers la solidarité

obligatoire et l'égalité du traitement dans chaque catégorie légale.

M. Simon a exposé le système de la loi du 27 mai 1885 sur les récidivistes et du décret du 26 novembre suivant qui règle l'exécution de la loi.

Après avoir examiné l'application judiciaire de la nouvelle pénalité, il passe au régime de la relégation. Il y distingue deux systèmes tout différents. La relégation dite individuelle aboutit seulement à retenir les condamnés dans une colonie, mais leur laisse la plus grande liberté; destinée aux récidivistes les moins corrompus, cette peine ressemble beaucoup à l'obligation de séjour dans les colonies imposée par la loi de 1875 aux individus qui ont subi la peine des travaux forcés. Tout au contraire, la relégation dite collective est un régime sévère destiné aux malfaiteurs les plus endurcis; elle se confond presque avec la peine des travaux forcés, et si on la distingue en pratique, ce sera par des différences purement factices.

La loi de 1875 atteint des individus si différents, au point de vue de la culpabilité sociale ou morale, depuis les vagabonds qui sont surtout malheureux, jusqu'aux plus sinistres rôdeurs, que M. Simon ne critique pas le dédoublement de la peine nouvelle. Seulement on peut regretter que la répartition des condamnés entre les deux relégations soit confiée à une simple commission administrative qui ne présente peut-être pas assez de garantie pour un rôle si important et en quelque sorte judiciaire. Surtout il faut bien se dire qu'on ne connaîtra bien vraiment l'utilité de la loi nouvelle que lorsqu'elle aura été appliquée, et qu'il est difficile de prévoir aujourd'hui quand elle le sera, ni même si elle le sera jamais.

M. Courteville a rendu compte d'un livre offert à la Société par son auteur, M. Léon Lallemand, et intitulé : « Etudes sur la protection des enfants abandonnés aux diverses époques de la civilisation ». L'ouvrage est une étude très consciencieuse, appuyée sur de longues et minutieuses recherches, que l'aridité inévitable des détails statistiques n'empêche pas de lire avec intérêt. Le rapporteur, obligé de passer rapidement sur la partie historique, insiste surtout sur les « *Conclusions* » où l'auteur expose ses idées personnelles sur les améliorations que nos mœurs et notre législation permettraient d'introduire dans le régime des délaissés et des moralement abandonnés. A la suite de ce rapport, quelques membres échangent avec M. Courteville des observations concernant l'utilité du rétablissement des tours.

Sous ce titre : « *Correspondance d'une plaideuse de province à Paris en* 1783 », M. Ducrocq a fait connaître une série de lettres récemment publiées par une société savante de l'Ouest. Dans notre ancien droit les appels des moindres procès, dans les provinces sans Parlement comme le Poitou, ressortissaient au Parlement de Paris. Une femme intelligente vient y passer dix-huit mois pour y suivre un procès de ce genre déféré à cette juridiction. Durant ce long séjour, elle écrit à sa famille ses impressions, ses démarches, faisant jour par jour l'historique de son procès. Dans cette correspondance sans apprêt, mais d'un tour vif et souvent heureux, elle nous transporte au milieu des habitudes d'un autre âge et surtout elle nous fait connaître les mœurs judiciaires de la fin du XVIII^e^ siècle à la veille de la Révolution, les abus de toute sorte, la justice éloignée des plaideurs, les épices que le plaideur doit à son juge, les causes appointées, instruites et jugées à huis clos. On y voit bien que, si,

sous le règne de Louis XIV, Pussort avait pu raccourcir les griffes de la Chicane, elles se rallongeaient déjà furieusement « *d'encre toutes noircies* ». Au milieu des récits de la plaideuse, Versailles et la cour ne sont point oubliés ; le dîner des Princesses, les amusements du Dauphin, Trianon, Marly, Louveciennes, la procession de Saint-Louis, sont racontés avec une admiration aussi piquante que naïve.

### HISTOIRE

M. de la Chauvelays a donné lecture d'une étude intitulée « De l'armement et de la tactique des anciens Grecs », étude dans laquelle il a fait ressortir deux points principaux. Premièrement, s'appuyant sur ce que dit Pausanias dans sa description d'un tableau de Polygnote au Lesché à Delphes », il prouve qu'à l'époque de la guerre de Troie les chefs grecs portaient, pour la plupart au moins, une cuirasse composée de deux plaques d'airain ; et cette cuirasse dont la plaque du devant était concave s'appelait la γυαλοθώραξ ou κραταιγυαλος. Secondement, dans la description de l'armée lacédémonienne, il dit que la μορα ou μοιρα était dans le principe une division de troupes purement spartiates, auxquelles on adjoignit plus tard des « *périèques* », autres troupes composées de « laconiens », ainsi qu'il ressort d'un passage d'Hérodote où il est dit qu'à Platée l'armée lacédémonienne comptait dix mille hommes pesamment armés dont 5,000 seulement étaient « spartiates » répartis en six « moras » entre lesquelles le surplus des « hoplites » dut être incorporé. Ce fut sans doute cette troupe mixte, la mora doublée, qui s'appela λοχος.

On réorganisa sur ces bases une armée nouvelle dont l'ancienne « mora » devint l'unité principale ; et les « loches » ne formèrent plus qu'une subdivision, égale au quart de cette nouvelle « mora ». Le « Polémarque » fut ainsi une sorte de commandant ayant sous ses ordres quatre « lochages » comme capitaines. Le « lochage » des « Scirites » toutefois, tant que son territoire appartint à Sparte, garda son organisation séparée, et eut un effectif à peu près égal à celui des « moras » reconstituées. Le « lochage » est mentionné avant le « polémarque » ou chef de la « mora », alors son subordonné. Mais plus tard le nombre des descendants des premiers conquérants doriens diminuant, ceux-ci ne formèrent plus par degrés que le noyau des armées. Le « lochage » perdit son ancienne importance et devint l'inférieur du « polémarque » dont la « mora » était morcelée et fondue dans les « loches ». De là vient que dans Thucydide on trouve les « polémarques » placés après les rois, avant les « lochages » devenus leurs subordonnés.

M. le colonel Hennebert a détaché de son *Histoire d'Annibal* un chapitre plus émouvant peut-être que le récit de la bataille de Trasimène qu'il a lu précédemment (Voy. page LXXIV de ce volume). Un pareil récit ne s'analyse pas ; quelques courts passages en donneront toutefois quelque idée, et feront vivement désirer l'achèvement de ce grand ouvrage.

« Le 2 août de l'an 206 avant notre ère, avant l'aube du jour Annibal est à cheval. Suivi de quelques officiers, il gravit une éminence du haut de laquelle on découvre les armées consulaires qui sont déjà en ligne. A cette vue, il demande à ceux qui l'accompagnent si, en admettant que les dieux leur permissent de formuler des vœux, ils pourraient désirer faveur plus grande que celle d'en-

gager l'action sur un pareil terrain... L'escorte laisse échapper un murmure approbateur... Eh bien ! poursuit le jeune général, rendez grâces aux dieux qui vous ont ainsi préparé la victoire, et remerciez-moi de vous avoir amené ici un ennemi dont vous allez avoir raison.....

..... Paul Emile, grièvement blessé, est cependant encore au nombre des vivants. Il se porte à toute bride au secours des légions dont le salut lui semble compromis, et pour mieux secourir une infanterie qui se débat en vain, ses cavaliers mettent pied à terre. Ce que voyant, Annibal s'écrie : « Autant vaudrait me les livrer tout de suite pieds et poings liés ». ... Le carnage continue dans l'intérieur du cercle de fer qu'ont formé les bataillons d'Afrique et les victimes y suivent les victimes... La garde d'Annibal, les escadrons d'Annibal et la cavalerie indépendante de Maharbal forment à l'entour de ce champ sinistre un cercle concentrique au premier, compact, épais, infranchissable. Les vaincus n'ont plus qu'à mourir... Les vainqueurs n'en peuvent plus... Le sang leur monte à la gorge. Annibal fait cesser un massacre qui dure depuis le matin. Il est huit heures du soir... »

Nous devons à M. Boissonnet un aperçu des ruines et des inscriptions romaines de la province de Constantine. Les ruines, nous a-t-il dit, proviennent de deux causes principales : les tremblements de terre et les dévastations des barbares et surtout des Vandales ; et voilà comment le sol des villes et des bourgs est parsemé de pierres de taille épaisses tandis que les arcs de triomphe, les aqueducs, etc., ont pu mieux résister à toutes les commotions. Quant à l'épigraphie, M. Boissonnet a appelé l'attention sur la dédicace à l'Empereur qui fait partie du texte de toute belle inscription.

Il a spécialement cité et commenté les textes des deux inscriptions se rapportant l'une au règne de Marc-Aurèle, l'autre au règne de Justinien, et fait ressortir en quoi elles se ressemblent, en quoi elles diffèrent par la rédaction, et jusqu'à quelle ridicule outrance la flatterie a multiplié les mensonges gravés à la gloire de l'empereur de Byzance.

Sous ce titre « Un ménage royal au x^e^ siècle », M. Bondois a montré que, malgré le trouble général survenu dans les idées politiques de la fin de l'époque carlovingienne, les héritiers de Charlemagne et de Charles le Chauve en France conservèrent les idées et les prétentions du pouvoir monarchique et la conception de l'Etat.

L'un des plus intéressants de ces princes fut Louis IV d'Outre-mer, dont la première enfance fut si malheureuse et qui mourut jeune homme après un règne de 18 ans employé à revendiquer avec une énergie inutile les privilèges de la royauté.

Dans sa lutte contre le tout puissant comte de Paris Hugues le Grand, il fut soutenu par l'une des femmes les plus remarquables du moyen âge, la reine Gerberge, sœur d'Othon d'Allemagne. Cette famille royale, pleine d'union et de tendresse, forme un singulier contraste dans un temps grossier et violent et prouve que la race de Charlemagne n'était pas aussi dégénérée que les faits sembleraient l'annoncer au premier abord.

M. Boissonnet vous a rappelé, dans une communication, comment l'Artois, donné par Louis IX en apanage à son frère Robert, fit plus tard retour au royaume en vertu du traité de Nimègue.

M. Coüard Luys a lu un mémoire très développé sur le rôle de Beauvais durant la guerre de cent ans. Après

quelques considérations générales sur les origines de la guerre, il a montré l'armée d'Edouard III arrivant sous les murs de la ville en 1346 et s'efforçant mais en vain de prendre d'assaut la place alors « *forte*, dit Froissart, *bien fermée et garnie de bonnes gens d'armes et de bons arbalétriers* ». Essayer d'analyser ou même d'énumérer les sombres épisodes de cette lutte séculaire où se rencontrent tant d'actes héroïques à côté de tant de trahisons et de lâchetés serait impossible dans un rapide sommaire ; rappelons seulement que Beauvais fut l'une des premières villes qui reconnurent l'autorité de Charles VII, qu'en 1429 elle chassa de ses murs l'infâme Pierre Cauchon, le bourreau de la Pucelle vendue par lui aux Anglais, et que Beauvais lutta dès ce moment sans relâche pour rester ville française, entourée qu'elle était de villes occupées par les Anglais. M. Coüard nous a dit ce que fut cette résistance dont la bataille du Berger (12 août 1431) et le dévouement de Jacques de Guehengnies massacré en 1433 à la porte de l'Hôtel-Dieu furent les épisodes les plus importants. En un mot, le dévouement de Beauvais à la France et à la royauté ne se ralentit point jusqu'au rétablissement de la paix, c'est-à-dire durant quinze années, puisque ce fut seulement le 1^er^ juin 1444 que fut publiée à l'Hôtel-du-Cygne sur le marché de Beauvais la trêve signée à Tours le 28 mai, laquelle rendit enfin à toute la région la paix et la sécurité.

M. Batiffol nous a exposé pourquoi il lui semblait trop rigoureux de souscrire à cette appréciation sévère. Pour juger les hommes et les faits d'une époque passée il importe de se défaire des préoccupations modernes et de tenir grand compte des idées dominantes dans le temps où les faits s'accomplirent. Si l'on songe, a-t-il dit, aux désordres sans fin que provoquaient sous Marie de

Médicis les vulgaires ambitieux qui bouleversaient la France pour satisfaire leurs passions inquiètes, on ne peut regretter que la main énergique de Richelieu soit venue mettre ordre à cet indigne chaos qui compromettait l'ordre au dedans, le prestige et la sécurité au dehors. Le règne trop court de Henri IV n'avait pas suffi pour calmer les grands qui, grâce à la faiblesse de la régente, pillaient le trésor royal et se partageaient la France sans souci de l'intérêt ni de la dignité nationale. Les Huguenots n'avaient plus pour objet la tolérance religieuse qu'ils possédaient, mais la conquête d'un pouvoir politique considérable. Ici ce sont des chefs ambitieux qui gouvernent. Le parti a une savante organisation politique et le 10 mai 1621 paraît la célèbre déclaration qui brise l'unité nationale et déclare les cercles protestants indépendants de la France.

Situation étrangement critique ! Il fallait, dit M. Batiffol, une sévérité inexorable après tant d'années de faiblesse et d'impunité. On a trop répété que les châtiments infligés aux coupables n'étaient que des vengeances personnelles. L'analyse des documents est impossible ici ; mais si l'on peut faire quelques réserves sur les formes des procédures, il n'en faut pas moins dire avec Michelet : « Le Cardinal ne pardonna guère, mais il n'eût pardonné qu'aux dépens de la France » ; et tant qu'on jugera les hommes de l'histoire par les services qu'ils ont rendus à la patrie, par le prestige donné par eux au nom français et par l'éclat dont ils ont couvert le drapeau de la France, Richelieu restera l'une des gloires les plus grandes et les plus nobles de nos annales nationales.

En vous faisant le dramatique récit de la dernière conspiration, aussi folle que criminelle, tramée contre Richelieu, laquelle coûta la vie à Cinq-Mars et au mal-

heureux de Thou, M. Thénard a émis sur le cardinal et sur l'ensemble même de sa politique une série de jugements que nous serions enclin à ratifier nous-même, au moins en partie, si nous pouvions oublier que, dans cette période de conspirations exécrables, la France était la seule victime qui fût digne de pitié.

L'histoire exacte des hommes qui ont vécu dans une époque troublée n'est point facile à écrire. Les historiens qui depuis un siècle bientôt ont rédigé celle de Hoche en ont trop bien fourni la preuve; presque toujours l'esprit de parti a dicté leurs jugements et falsifié les faits. Aujourd'hui pourtant, vous a dit M. Digard, on n'ose plus guère pousser la passion du dénigrement jusqu'à imputer au vainqueur la sanglante exécution qui suivit le désastre de Quiberon et qu'il n'était pas en son pouvoir d'empêcher ; on n'ose plus guère lui imputer la violation d'une capitulation qu'il n'avait point promise, qu'il n'était pas en mesure de promettre, et que les proconsuls mêmes qui suivaient l'armée auraient payée de leur tête.

Nous ne pouvons continuer ici ce très insuffisant résumé des deux conférences que M. Digard a consacrées au sage et généreux *pacificateur de la Vendée*, dont la carrière devait être sitôt bornée, et dont la mort est même demeurée un problème historique qui n'est peut-être pas encore pour tous complètement éclairci de nos jours.

M. Charleville a consacré à cette fin si prématurée une notice qui sera insérée en entier dans ce volume avec des documents peu connus, presque introuvables même aujourd'hui, et que les lecteurs seront à même d'apprécier.

M. Hennet a commencé la lecture d'un travail intitulé : « *Trappes, ville fermée au* XVII^e^ *et au* XVIII^e^ *siècle.* »

Nous attendrons la fin de ce travail pour en donner l'analyse qu'il comporte.

M. Urbain Guérin a entretenu la Société de l'état actuel de l'Espagne. Il a d'abord montré, en s'appuyant sur les statistiques récentes, que l'Espagne n'était pas aussi arriérée au point de vue économique qu'on le croyait généralement. Puis il a étudié sa constitution politique, passant successivement en revue ses divers éléments : la Royauté, le Sénat, la Chambre des députés. Après une esquisse des principaux partis qui se disputent le pouvoir, M. Urbain Guérin a mis en relief le rôle anormal que joue l'armée. Il a fait ressortir que la première cause des agitations politiques de l'Espagne est une constitution importée par des idéologues et qui ne répond pas aux traditions du pays. L'Espagne n'a pas de vie publique, elle a seulement conservé une vie provinciale, ce qui n'a pas empêché les diverses provinces de l'Espagne de s'unir pour résister à l'invasion française.

M. Urbain Guérin a ensuite tracé une esquisse de la physionomie sociale de l'Espagne. Il a montré que, grâce au système de la transmission intégrale maintenue par les petits propriétaires, les provinces du nord avaient conservé des populations solides. Dans d'autres provinces, l'absentéisme et la vente des biens du clergé ont désorganisé les campagnes.

Il a terminé en rappelant l'attachement profond de l'Espagne à la religion catholique et en réfutant par des faits la théorie moderne qui attribue au caractère ethnographique une influence prépondérante sur la destinée des nations.

## LITTÉRATURE ET HISTOIRE LITTÉRAIRE

### *Romanciers et poètes contemporains.*

M. Voizard a lu une notice sur Henri Estienne et sur « l'Exposition universelle de Francfort ». La première partie de cette notice est consacrée à la biographie d'Henri Estienne (1532-1598). Le biographe raconte comment, après une éducation et une instruction des plus soignées, après avoir joué à onze ans plusieurs rôles dans des tragédies grecques et latines, H. Estienne commença à voyager et à travailler avec son père Robert, puis comment, en 1557, il fonda une imprimerie à Genève, et pendant sa carrière d'imprimeur publia 170 éditions nouvelles. Ecrivain également distingué et apologiste de la langue française, on lui doit entre autres ouvrages « l'Apologie pour Hérodote, — les Dialogues du langage français italianizé, — la Précellence de la langue française, — enfin, le Trésor de la langue grecque en cinq volumes. »

Dans la seconde partie, M. Voizard raconte comment, par reconnaissance pour les habitants de Francfort, qui lui faisaient toujours bon accueil dans ses voyages, H. Estienne publia la « Foire ou Exposition universelle de Francfort (1574). Dans cet opuscule, écrit en latin, et traduit en français par Liseux (Paris, 1875), H. Estienne commence par remercier les habitants de Francfort de leur hospitalité, il loue leurs manières aimables et honnêtes, énumère les divers produits représentés à la foire, parle surtout de la typographie et de l'exposition scientifique, puis termine en souhaitant que les arts de la

paix l'emportent enfin sur les arts destructeurs de la guerre.

M. Chételat s'est attaché à mettre en relief l'influence exercée par quelques érudits français au XVI^e^ siècle. Dans le spectacle que nous présente ce grand siècle, l'observateur curieux d'assister à l'enfantement d'une philosophie et d'une littérature nouvelles porte un regard forcément distrait sur l'effort collectif de certains groupes d'érudits, dont le patient labeur sut accélérer la grande tâche et en assurer les résultats.

Quand on a lu les Lettres françaises de Scaliger, éditées par M. Tamisey de Larroque, la publication de M. Héman Haven sur Jacques Bongars et sur Pierre Daniel d'Orléans, enfin sur Muret, l'intéressant travail de M. Ch. Dejob, on ressent une juste fierté à la vue du tribut considérable payé par l'érudition française à l'œuvre du siècle dans lequel s'incarna la Renaissance.

C'est que, comme l'a fait ressortir M. Chételat, tout en se livrant aux travaux d'érudition pure, nos compatriotes proposaient des méthodes, et ce serait plus particulièrement à ce point de vue qu'il y aurait une intéressante étude à entreprendre sur la part collective de ces Français dans le mouvement de la renaissance des lettres. La France y prélude à son rôle d'institutrice. Descartes continue Ramus, Muret est le précurseur de Port-Royal qui pénétrera par Rollin dans l'Université et dont le plus solide titre de gloire sera, comme le dit Sainte-Beuve « d'avoir mis les matières d'enseignement dans un français régulier et simple ».

Un homme dont le nom seul est à peine connu de quelques curieux, Blin de Sainmore, ne laissa pas de jouir de quelque autorité dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. La découverte qu'a faite M. Thénard de cinq lettres

inédites de cet écrivain, adressées au comte de Sainte-Aldegonde, a été pour notre confrère l'occasion de consacrer quelques instants à sa mémoire. Finement écrite parfois et toujours exempte de ces plates adulations que les gens de lettres prodiguaient trop souvent aux grands seigneurs, cette correspondance présente des détails intéressants sur les hommes et sur les choses des années 1773 et 1774, et il est regrettable que nos archives départementales qui l'ont conservée ne possèdent pas quelques-unes des réponses que le comte de Sainte-Aldegonde daignait adresser à son modeste correspondant.

Nous devons à M. Rudelle un examen littéraire et moral de *Germinal*, le dernier des romans de M. Zola. Après un rapide coup d'œil sur les œuvres précédentes du romancier, M. Rudelle lui a contesté le titre de naturaliste qu'il s'attribue à tort. La réalité est en effet constamment transformée et modifiée dans les œuvres de l'écrivain au gré de son goût personnel qu'il veut ériger en principe. Il invente beaucoup plus qu'il n'observe. La seconde impression qui se dégage de la littérature de M. Zola est profondément triste, car dans l'homme il voit de préférence et étudie surtout la bête, laissant de côté les sentiments pour s'attacher à peindre les instincts.

*Germinal* n'a point fait exception à cette manière ; les détails à l'aide desquels l'auteur veut montrer la vie des mineurs sont souvent inexacts, et pour donner à ses personnages les apparences de la réalité, il accumule avec une sorte de recherche des procédés qui l'entraînent dans l'ignoble ou l'obscène. *Germinal* est l'histoire d'une grève, sujet très simple, mais qui a permis à M. Zola d'y faire éclater ses qualités incontestables et notamment sa puissance pour animer les masses dans une série de vastes et lamentables tableaux. Comme l'a dit récem-

ment un littérateur de talent, « un troupeau de misérables, soulevé par la faim et par l'instinct, attiré par un rêve grossier, mû par des forces fatales, et allant avec des bouillonnements et des remous se briser contre une force supérieure. Voilà le drame. »

*Germinal* peut être caractérisé d'un mot : c'est l'*épopée* de la bestialité humaine.

M. Enjalbert vous a entretenus du roman de M. Alph. Daudet : « *Tartarin sur les Alpes.* » Les livres qui n'ont d'autre prétention que celle d'amuser échappent de droit à l'analyse critique. *Tartarin* est du nombre. Le type peint par le romancier est-il vrai ? s'est demandé M. Enjalbert, a-t-il vécu ? Oui, nous a-t-il dit. Pour qui a longtemps habité le Midi, les Tartarins ne sont point même une espèce rare et il y en a dans Beaucaire aussi bien qu'à Nîmes et dans Avignon, tout autant probablement que dans Tarascon, tous capables de partir aussi pour « la chasse au lion » et de risquer « l'ascension du Mont-Blanc », bons enfants, bons vivants, pleins de verve et charmants, pourvu qu'on ne leur fasse pas l'injure de les prendre trop au sérieux.

M. L. Pénard nous a entretenus d'un roman ou plutôt d'une nouvelle anglaise intitulée la *Première prière* de Jenica, œuvre attribuée longtemps par conjecture à des écrivains distingués, jusqu'à ce qu'elle ait paru sous le nom de son auteur véritable, M^me^ Ilesba Strettin. L'ouvrage obtint en Angleterre un grand succès et produisit une impression profonde ; peut-être en France aurait-il passé presque inaperçu. La nouvelle, a dit notre confrère, après en avoir esquissé la trame très déliée, n'a de mérite que par ses côtés naïfs et touchants et l'exquise simplicité de ses détails.

Notre confrère nous a fait remarquer que le lecteur

français est tout d'abord surpris et dépaysé par le caractère tout spécialement anglais de la conception bien insolite pour nos habitudes de penser et de sentir, mais il n'est pas nécessaire cependant d'en lire bien des pages pour être profondément ému et comprendre l'impression qu'elle a produite chez nos voisins, et nous aurions le droit de la caractériser en disant :

C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Vous devez à M. L. Penard une Etude sur la vie et sur les œuvres du plus justement célèbre des romanciers anglais contemporains, Ch. Dickens. Horace a dit de son illustre devancier Lucilius, dont les œuvres n'ont point échappé aux insultes du temps, que son Recueil est

Un vrai tableau votif où sa longue carrière
Se déroule aux regards et revit tout entière.

On en peut dire autant de Dickens, et l'auteur de David Copperfield a été pour ainsi dire son propre biographe : homme de *wit* et d'*humour* à la fois, qui s'est plu de préférence à peindre les meilleurs sentiments de la nature humaine. Il y a des pages comme celles de la mort du jeune Dombey et de cette Nelly qui lui a coûté tant d'angoisses, qui dénotent une sensibilité exquise. Le principal mérite d'un écrivain qui a tant écrit, c'est qu'il s'est fait naturaliste dans le bon sens en photographiant, pour ainsi dire, ce qu'il peut y avoir de délicat et de bon dans le cœur humain, et l'on peut ajouter que de tout ce qu'il a écrit il n'y a guère à retrancher pour que tous ses romans puissent, sans offenser la morale et la délicatesse des sentiments, se trouver sur toutes les tables de famille. En somme, il a bien mé-

rité l'honneur d'être enterré à Westminster *dans le coin des poètes*.

M. Lorin a lu plusieurs études sur quelques-uns des poètes français contemporains.

La première était consacrée aux œuvres d'Albert Mérat, de Léon Valade et d'Auguste Dorchain : Mérat qui se plaît à chanter Paris, le Paris mondain, le Paris délicat et distingué, à qui l'on doit la « *Messe de midi* », petit poème que Coppée n'a point dépassé ; Valade, traducteur des « *Nocturnes* » de Henri Heine et notamment des « Deux grenadiers », lesquels ont reçu de lui cette forme définitive que fait que ce poème a passé dans notre langue avec toutes ses beautés ; Auguste Dorchain, qui dans une langue exquise a chanté le jeune homme timide qui arrive à Paris et dont le cœur et les sens s'éveillent. M. Dorchain a signalé entre autres deux petits chefs-d'œuvre : « l'Habitude des caresses » et les « Etoiles éteintes ».

La seconde étude est consacrée aux œuvres de MM. Rollinat, Goudeau, G. Lorin, Paul Marrot, Mac-Nab et quelques autres, se groupant pour fonder des réunions, des revues, des journaux éphémères. Distincts de tempérament et de manière, tous avaient un trait commun, une diction originale qui faisait d'eux de « merveilleux diseurs ». Maurice Rollinat, l'auteur des « *Nevroses* », le plus connu de tous, exalté par les uns, rabaissé par les autres, dont la diction émouvante laissait à l'auditeur une impression inoubliable ; le Périgourdin Goudeau, le plus remuant de tous, qui, dans des poèmes ironiques, a traduit les impressions d'un Parisien blasé et qui disait à merveille ces longs poèmes entre lesquels le premier rang revient à la « *Revanche des bêtes* » et à la « *Revanche des fleurs* » ; Paul Marrot qui représentait la gaieté mêlée de

larmes et d'ironie; Mac-Nab dont les « *Poèmes mobiles* » mettaient en joie tout son auditoire; G. Lorin apportant sa note, et dans un vers délicat, et joli faisant voir un « *Paris rose* » avec ses arbres, ses boutiques, ses voitures et ses affiches; enfin Jean Rameau, le plus curieux de tous peut-être, et le plus bizarre avec sa physionomie étrange, mais, a dit M. Lorin, quelle impression il faisait! et comme il se transfigurait quand il disait « *Ravissante négrionne* » ou les « *Amours de Ninette* »! Ne soyons pas trop rigoureux; les jeunes ont le temps de devenir octogénaires et de dire un jour : *Centuriæ seniorum agitant expertia frugis* :

Sous ce titre : « Quelques idées de Sully Prudhomme » M. Lorin s'est attaché à esquisser la vie intellectuelle et morale du poète d'après l'analyse de ses œuvres. Enfant, nous a-t-il dit, il dut être frêle et maladif, aussi nul n'a mieux que lui décrit les souffrances de l'enfance au collège. Jeune homme, il s'est formé une idée délicieuse de la jeune fille et de l'amour tel qu'il le concevait et il a traduit cette idée dans « l'Epousée ». Il a souffert de l'amour, les illusions se sont envolées et il a peint son désenchantement dans son poème des *Caresses* et dans bien d'autres. Il s'est désintéressé des amours terrestres et il a aspiré au moment où la vieillesse l'affranchirait des désirs. Enfin il en arrive à prononcer le nom de *chasteté*, comme la chose désirable. Mais si M. Sully Prudhomme est ainsi arrivé par degrés au scepticisme sur certaines idées, il en est deux grandes qu'il a exprimées avec une grande foi, l'idée de l'immortalité de l'âme et l'idée de la patrie dans deux petits poèmes qui ne s'oublieront point : « *les Yeux et le Repentin.* »

Le dernier volume des poésies de M. Jean Richepin, *la Mer*, a été plus particulièrement signalé à notre atten-

tion par M. Legrand. Notre confrère a regretté de trouver dans les premières parties plus de matière pour la critique que pour l'éloge ; l'auteur, dit-il, s'y montre le plus souvent de mauvais goût, prétentieux de style et laborieusement affecté. Dans la seconde partie M. Legrand a signalé de beaux morceaux où le vers est simple, l'image vigoureuse, le mot juste et l'accent ému, le *Serment*, par exemple, qu'il lit tout entier ; mais il regrette que trop souvent la crudité de certaines expressions fasse tache sur les plus beaux endroits.

Dans une rapide analyse de la troisième partie, M. Legrand fait remarquer que l'auteur a moins décrit la mer que la vie des marins, il n'a pas le sentiment de la nature, il n'a pas le talent pittoresque et toutes les fois qu'il s'agit de peindre les grands phènomènes maritimes et les évolutions des océans, la prose de Michelet est incomparablement supérieure à la poésie de Richepin. Le recueil gagnerait donc à être émondé ou réduit à des morceaux choisis et purgé de grossièretés voulues et répugnantes. Il est jeune d'âge, il a du talent, mais il suit une pente bien fatale et déjà difficile à remonter.

Le « *Filleul de la mort* », tel est le titre d'un fabliau lorrain publié et traduit en vers français par M. Ronchaud, directeur des Musées nationaux et de l'Ecole du Louvre, dont M. Maurice Vaucaire a rendu compte, et qui tient en même temps du roman et du drame. Le nom de l'auteur est inconnu ; M. Guénard l'avait recueilli le premier en 1856 et inséré dans les Mémoires de l'Académie de Besançon.

# RAPPORT

SUR LE

# PRIX CARON

(PRIX DE VERTU)

Par **M. Edgar HEPP**, membre titulaire.

---

**Messieurs, Mesdames,**

Sur le rapport de sa commission chargée d'examiner les titres des candidats au prix Caron, la Société des Sciences morales a eu la rare fortune de rencontrer cette année en Seine-et-Oise deux personnes également qualifiées, bien qu'à des titres divers, pour mériter la haute et publique récompense que nous avons la joie d'être appelés à décerner. Les revenus de notre fondation, non employés en 1885, s'ajoutant à ceux de 1886, deux médailles d'or d'une valeur de 100 francs se sont heureusement trouvées disponibles : elles vont être remises tout à l'heure à ceux qui sont les plus dignes de les recevoir.

Ce n'est pas sans un sérieux débat que la Société a attribué ces deux récompenses d'une valeur égale. Si la justice, au milieu du conflit des intérêts, apparaît souvent comme la chose la plus difficile et la plus périlleuse, car la loi écrite n'est pas toujours conforme à la raison rigoureuse et à l'équité, combien est plus délicate l'appréciation du bien et du mal moral! Quelle est la

mesure exacte du bien et quelle est la vertu que nous devons plus particulièrement honorer ?

La vertu véritable réside-t-elle dans un mérite humble, silencieux, persévérant, dans l'obéissance allègrement acceptée au devoir privé et social ? Est-elle de meilleur aloi quand elle offre toutes les apparences du sacrifice et du désintéressement ?

Nous avons pensé que la vertu se présente sous les formes les plus variées, que son véritable caractère est de provoquer l'approbation émue de tous, d'être aussi exclusive de l'égoïsme et de l'hypocrisie que de l'ostentation, de constituer avant tout un exemple pour l'humanité. Et nous avons appelé à la même récompense nos deux lauréats d'aujourd'hui, M. Azémat et Mlle Butet.

M. Azémat, Adolphe-Charles-Vincent, né à Orléans le 12 septembre 1822, est entré en 1842, il y a quarante-quatre ans, comme ouvrier chaudronnier-ferblantier aux Grands-Moulins de Corbeil. Il s'y est marié et a eu douze enfants dont dix sont encore vivants, quatre garçons et six filles. Ces enfants ont été parfaitement élevés, pourvus tous d'une profession honorable. Trois d'entre eux, les derniers, agés de 21, 19, 16 ans, vivent sous le toit paternel qui donne en même temps abri à deux petits-enfants d'une fille mariée. La conduite des parents a été exemplaire et les enfants suivent leur exemple.

Et c'est là tout ! Pas une action d'éclat ! le modeste et régulier accomplissement du devoir !

La Société, à l'unanimité, a décerné à Azémat son premier prix de vertu.

Quels sont donc les motifs de sa décision ?

Messieurs, rien n'est plus rare aujourd'hui qu'une famille nombreuse, vivant avec respect et soumission autour du père et de la mère, en recevant les bons

enseignements de loyauté et de travail et considérant comme la meilleure part de son patrimoine l'affection des uns pour les autres.

Rien n'est plus rare que des enfants élevés au foyer domestique, ne le quittant que pour entreprendre une profession honorable et indépendante ou consentant à augmenter par les produits de leur travail l'aisance de leurs parents dont ils continuent à partager la vie.

Rien n'est plus rare qu'un ouvrier gagnant son modeste salaire pendant 44 ans dans la même maison et donnant à ses patrons, en échange de leur bienveillance et de leur esprit de justice, tous ses efforts et son dévouement.

Rien n'est plus digne d'éloges que la correction dans la vie, que l'acte d'un apprenti se mariant honnêtement, que le courage sans défaillance d'un père qui augmente sa famille sans compter les labeurs que sa subsistance lui impose et n'interrompant jamais son travail tant que l'un des siens a besoin de compter sur lui.

Ajouterai-je que ces mérites prennent une valeur plus remarquable encore quand on les rencontre au milieu d'une agglomération ouvrière où les meilleurs exemples ne sont pas toujours les plus fréquents.

Oui, Azémat est un des vertueux de notre temps et nous récompensons en lui une valeur morale et sociale qu'on ne rencontre plus qu'à l'état d'exception.

Vous rappelez-vous, dans le roman de Zola, « Germinal », cette épopée puissante d'une partie de notre population ouvrière, l'entrevue, avec des millionnaires qui n'ont qu'une fille, de la Maheude, la femme d'un ouvrier mineur qui se présente ayant deux enfans suspendus à sa jupe?

« Vous n'avez que ces deux-là? demanda madame « Grégoire pour rompre le silence. — Oh! madame, j'en

« ai sept ! — Sept enfants, interrompit M. Grégoire, mais « pourquoi ? bon Dieu ! — C'est imprudent ! murmura « la vieille dame. — La Maheude eut un geste vague « d'excuse... »

Qu'en dites-vous, Azémat, de la leçon des époux Grégoire ? N'avez-vous pas été bien léger de vous créer une si nombreuse famille et, trop peu soucieux de votre égoïste repos, de ne pas avoir laissé mourir vos enfants faute de soins ?

Non, vous avez eu raison, vous avez dignement vécu dans un honnête mariage, vous êtes resté fidèle au foyer et à ses devoirs et y avez trouvé les grandes et pures joies que donnent de nombreux, sains et robustes enfants. Que comptent aujourd'hui les fatigues et les soucis que vous avez noblement assumés ? Vous avez rencontré les satisfactions de l'époux, du père, du bon citoyen et peut-être êtes-vous tout étonné de l'estime où nous tenons ce que vous avez fait tout naturellement avec votre instinctive droiture.

Vous ne soupçonnez pas, sans doute, combien vos mérites sont grands.

Eh bien ! écoutez. Le fléau des mariages sans enfants s'étend à toutes les classes et constitue la menace la plus grave pour nos destinées nationales. L'agriculture, l'industrie, le commerce, nos colonies ont besoin de bras nombreux et courageux ; l'armée qui doit rendre notre sol inviolable réclame beaucoup de solides poitrines, et le nombre des naissances diminue chaque année, et l'étranger, où la population s'accroît incessamment, nous menace dans notre richesse et dans notre indépendance.

Leurs moyens ne permettent plus, paraît-il, à nos compatriotes, le luxe des nombreuses familles ! Les filles à petite dot trouveront-elles des maris, et les garçons

l'éducation qu'il leur faut ? N'est-il pas plus pratique et plus sage de ne pas alourdir le poids de nos devoirs et d'accroître notre bien-être? Un ou deux enfants, n'est-ce pas suffisant ?

Cependant l'énergie du travail, de l'intelligence, l'activité dans le progrès se relâchent et la mollesse des pères se transmet aux enfants : la France qui a besoin d'être forte risque d'aller ainsi en s'affaiblissant.

Vous êtes resté, Azémat, fidèle pendant quarante-quatre ans aux mêmes patrons, gagnant dignement votre salaire journalier. N'avez-vous pas trouvé ce salaire trop modique, indigne de votre mérite ? N'avez-vous pas, dans la seule vue de mieux jouir de la vie, voulant plus d'argent et moins de peine, groupé autour de vous des compagnons mécontents, cherché à intimider les maîtres de l'industrie, et fait grève pour les réduire à composition ? Non, vous n'avez commis ni cette injustice ni cette folie. Vous avez compris, père de famille bien ordonné, que ce n'est pas la violence qui arrive à régler les conditions du travail, que l'ouvrier exerce un métier honorable et non d'esclave, que son salaire, soumis aux lois de la concurrence industrielle et commerciale, représente ce que le chef de l'industrie peut offrir à ses collaborateurs.

Vous avez eu, il est vrai, la fortune de travailler pour de bons patrons, vivant au milieu de vous, appréciant et votre conduite et vos efforts, moins soucieux de jouir luxueusement de leurs gains que d'améliorer leur maison, d'assurer le sort de leurs ouvriers et de maintenir intactes les traditions d'honneur et de loyauté qui ennoblissent la fortune. Ce sont eux qui vous ont signalé à notre récompense.

Vous avez été plus heureux que beaucoup d'autres de vos camarades du travail qui s'aigrissent dans un

labeur sans trêve et dans l'incertitude de leur lendemain, qui ne connaissent pas leurs patrons et semblent n'avoir qu'un ennemi, le capital qui se dépense loin d'eux, qui les abandonnera sans pain si une crise vient le dévorer, le capital orgueilleux et sans cœur, dont l'ouvrier est l'engin de production et qui, trop souvent, néglige de penser que derrière l'outil il y a un homme.

Le travail vous a fait libre et indépendant : à lui seul vous avez demandé les moyens de vous créer un foyer dont vous fussiez le maître souverain et bienfaisant, échappant ainsi aux camaraderies dissipées et vicieuses, aux périlleux entraînements du cabaret et des liaisons irrégulières.

Risque-t-on d'affirmer que vous êtes un bon citoyen, marchant droit dans la dignité de sa conscience, aussi incapable de soumissions hypocrites que de révoltes injustes ?

A l'heure actuelle, Azémat, vous êtes un modèle rare de toutes les vertus dont notre chère France a le plus besoin pour agrandir sa place dans le monde. Venez recevoir la récompense que la Société, unanimement, vous décerne.

Après nous être inclinés devant les mérites mâles et forts d'un chef de famille, accordons nos respects et nos hommages à l'obscur et chaud dévouement, à l'ingénieuse charité d'une humble fille que quelques-uns de vous ont connue et ont signalée à notre attention.

Mlle Butet, Rosalie, née en 1828 à Saint-Denis-les-Ponts (Eure-et-Loir), est restée pendant trente ans au service de deux honorables habitants de notre ville.

Sa fidélité, les soins touchants qu'elle a eus pour ses maîtres nous sont attestés avec émotion : comme une

sœur de charité elle n'a cessé, pendant quatre douloureuses années, de prodiguer avec la douceur et la patience les plus grandes son appui à sa maîtresse malade, n'hésitant pas, pour lutter contre la mort, à se tenir nuit et jour, presque sans repos, au chevet de celle qui était devenue son amie.

La Société a eu déjà l'occasion de récompenser des mérites de cette nature qui se rencontrent souvent à l'éternel honneur de la femme : il semble que, lorsqu'elle a donné son affection, elle devienne incapable de compter ni ses peines, ni ses sacrifices, ni ses soucis, pour accomplir ce qui est la marque de sa mission ici-bas, le soulagement de la souffrance et l'assistance dans l'infortune.

Cependant nous n'aurions pas conféré à mademoiselle Butet une récompense égale à celle que nous venons de remettre, si des mérites d'un ordre particulier et plus exceptionnel ne s'ajoutaient à ceux d'une fidèle servante. Il ne nous eût pas semblé juste, en effet, de mettre sur la même ligne la vertu d'un homme triomphant par le travail de toutes les difficultés de l'existence, obligé de défendre chaque jour son pain et celui de ses enfants, et le mérite d'une domestique accomplissant dans leur entier des devoirs tout tracés, commandés et qui, sous un toit généreux, trouve son salaire dans une vie calme, sans incertitudes, rendue plus douce par l'aménité des maîtres.

Mais mademoiselle Butet ne s'est pas un instant dans sa vie abandonnée à cette existence dont une nature même égoïste pourrait s'accommoder : elle a donné tout son cœur et sacrifié ses intérêts pour assister sa famille dans l'infortune.

Pendant seize ans elle a eu à sa charge sa mère, âgée

et malade. Ses trois sœurs viennent à Versailles : elle s'en occupe et les soutient. Toutes trois meurent en 1882 laissant quatre orphelins. Rosalie Butet ne se laissa pas abattre par cet affreux malheur; les orphelins deviennent ses enfants; n'est-il pas tout simple de prendre la place de leurs mères, de les entourer des soins délicats que réclame leur infirmité?

Une infortune nouvelle frappe cette famille si éprouvée; la dernière des sœurs de Rosalie meurt en laissant les siens sans ressources. Peut-elle hésiter à accepter cette charge nouvelle que la Providence lui envoie comme pour éprouver tout ce que cette âme excellente renferme de tendresse et de fermeté!

Pendant six mois cette famille abandonnée est moralement et matériellement soutenue par la bonne tante Rosalie; elle trouve dans ses dernières économies 500 francs encore qui seront la dot d'une pauvre délaissée pour entrer dans un orphelinat de Paris. Mais ce sacrifice n'est pas le dernier. Cette compatissante ne trouve son bonheur que dans les bienfaits; la générosité est la marque de sa nature : presque sans ressources aujourd'hui, privée des forces qui l'ont soutenue pendant trente années d'incessante activité, elle ne songe encore qu'à ses quatre orphelins et partage avec eux ce qui paraît à peine suffisant pour elle.

N'est-ce pas là une noble existence digne d'admiration? Rosalie Butet mérite à coup sûr le prix de vertu que nous remettons entre ses mains et qui récompense le dévouement silencieux, l'abnégation persévérante, la charité toujours en éveil, le cœur le plus tendre et le plus ouvert à toutes les infortunes.

La séance s'est terminée par une conférence de M. Urbain Guérin, membre titulaire, sur la *Condition des ouvriers en Belgique*, et par un concert, dans lequel trois artistes de Versailles, MM. Cousin, Triboulet et Mlle C. Thibout, ont exécuté, sous la direction de M. Emile Renaud, organiste de la chapelle du Palais de Versailles, plusieurs morceaux de Grétry, Mozart, Sacchini et de Tartini.

DEUXIÈME PARTIE

# MÉMOIRES

DE

# LA PERCEPTION EXTÉRIEURE

ET

## De l'insuffisance des explications purement physiologiques

**Par M. Th. DESDOUITS**

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE DE VERSAILLES
MEMBRE ASSOCIÉ.

---

Il est un problème que les philosophes ont toujours agité, et qui semble avoir aujourd'hui une importance particulière : c'est celui des rapports du *physique* et du *moral*. Pour essayer de le résoudre, et pour déterminer les relations des mouvements cérébraux avec la pensée, il faut d'abord ramener la question à ses éléments les plus simples : avant d'étudier la mémoire, l'imagination et toutes nos autres facultés, il importe d'analyser la *perception* et d'examiner quelle est, dans cette opération, la part de l'esprit, quelle est la part des organes.

La question n'embarrasse guère une certaine école qui s'intitule la *jeune école*, la *psychologie nouvelle*, et qui, en réalité, ne remonte guère (en Occident du moins) qu'à Epicure. Pour elle, la part des organes est *absolument tout ;* l'étude de leurs fonctions explique, *à elle seule*, toutes les opérations intellectuelles comme tous les sen-

timents moraux. Sa prétention est de faire, suivant l'expression adoptée, une *psychologie sans âme*. L'âme, cette *cause*, cette *force*, que j'appelle *moi*, n'est plus, dit-on, qu'une *hypothèse* à l'usage du sens commun ; et si je proteste que je suis une *personne*, un *être* qui pense, qui agit, par conséquent une *substance* très réelle, on me répond que je personnifie une abstraction, une *entité (sic)*, et que ce *moi*, qui croit être quelque chose, n'est qu'un mot commode pour désigner la *collection* des *processus* cérébraux.

Ces doctrines ont par-dessus tout la prétention d'être scientifiques; c'est à cette étiquette qu'elles doivent la confiance de leurs adeptes. Aussi faut-il bien se garder de protester au nom du sens commun; ce nom n'excite plus qu'un sourire de pitié. Encore moins doit-on protester au nom de la morale; on nous dirait que nous mêlons à la science des considérations étrangères. Mais il est peut-être permis de protester au nom de la science elle-même; car le but de la science est d'expliquer les faits; or, la *psychologie sans âme* n'explique aucune fonction intellectuelle. Non seulement elle est impuissante à expliquer la mémoire et le raisonnement, mais elle ne saurait même expliquer la perception extérieure : car, pour que je perçoive les corps, il ne suffit pas qu'il se fasse des impressions sur mes organes; il faut que je les interprète; or, cette interprétation n'est possible que par la conscience du *moi* connu comme *force*, comme *cause*, comme *pouvoir directeur* de mes organes. Essayons de le démontrer par l'analyse de nos perceptions.

## I

*Appréciation de la* direction *et de la* longueur *de nos mouvements. Comment la conscienee de notre causalité libre est un élément nécessaire de cette appréciation.*

La première de toutes les perceptions est celle de notre propre corps. Pour connaître la situation et la forme d'un objet extérieur, il faut avant tout que j'aie conscience de mes mouvements et de leur *direction*. Cette conscience de la *direction* peut-elle s'expliquer, si on fait abstraction du *moi* actif et personnel? L'expérience semble répondre négativement.

Constatons tout d'abord une loi que chacun a pu remarquer. Nous percevons immédiatement, sans avoir recours à des points de repère, les mouvements que nous imprimons *nous-mêmes* à notre corps, par un effet de notre volonté; au contraire, nous ne percevons que par induction (et souvent même nous ne percevons pas du tout) la direction des mouvements qui nous sont imprimés par une force extérieure. Nous savons très bien, même les yeux fermés, si nous allons en avant, en arrière, à gauche ou à droite; mais si nous fermons les yeux dans un wagon de chemin de fer, nous ne sentons pas si nous allons en avant ou en arrière; nous pouvons même nous figurer que nous allons de côté. Il y a plus : il peut se faire que nous ne sentions pas si le train est en repos ou en mouvement : ainsi, voici deux trains qui se croisent à une station et qui s'arrêtent en même temps; celui où je me trouve est encore immobile quand l'autre se met en marche : je vois bien que l'*un des deux* trains

est en mouvement, mais je ne peux reconnaître si c'est le mien ou l'autre : pour le savoir, il faut que je regarde du côté extérieur de la voie et que j'examine si les arbres, les poteaux télégraphiques ont l'air de marcher. Si l'on est dans un bateau dont les cabines sont ornées de glaces, on voit couler la rivière à l'envers; il nous semble alors que le bateau marche en sens inverse de sa direction réelle; cette illusion serait impossible si nous sentions la direction des mouvements qui nous sont imprimés par le bateau. Quand un aéronaute est assez élevé pour que les objets terrestres ne lui servent plus de points de repère, il ne sait plus si le ballon monte ou descend; pour le savoir, il est obligé de consulter son baromètre. L'expérience prouve donc que *le sentiment de la direction et la perception immédiate du mouvement accompagnent les mouvements que je me donne et non ceux que je reçois* (et c'est probablement pour cela que nous ne sentons pas le mouvement de la terre).

Cette distinction entre le *moi actif*, qui se donne un mouvement, et le *moi passif*, qui le reçoit, n'est donc pas une vaine subtilité de la métaphysique; elle est un élément essentiel de la perception. Mais le *moi* ne pourrait se connaître comme *auteur* du mouvement, s'il n'était pas *libre*, c'est-à-dire *cause première*, capable d'*imprimer* un mouvement *par soi-même*, et non pas seulement de transmettre un mouvement reçu; et, pour être *cause première* du mouvement, ne faut-il pas que ce *moi*, directeur des organes, soit indépendant des organes? S'il n'y avait pas de principe spirituel, *premier moteur*, si ce que j'appelle *moi* n'était qu'une collection de cellules cérébrales ou bien une résultante des fonctions accomplies par ces cellules, alors tous mes mouvements, sans aucune exception, même ceux dont je me crois l'auteur, ne

seraient plus en réalité que des mouvements *transmis* à mon cerveau par des forces physiques, chimiques ou mécaniques : aucun de ces mouvements n'aurait son commencement en *moi;* ce seraient des modifications *subies* passivement, transformées passivement, tout aussi passivement que les mouvements imprimés par le wagon ou par le bateau; alors, d'où vient que j'ai le sentiment de la direction dans un cas et non pas dans l'autre?

On pourrait objecter, il est vrai, qu'entre les mouvements dont j'ai conscience et ceux dont j'ignore la direction, il y a une différence physiologique; car les premiers sont accompagnés d'*effort musculaire,* et par conséquent on peut regarder la *conscience de la direction* comme une circonstance inséparable de l'énergie musculaire. — Admettons cette réponse; elle ne fait que reculer la question; d'où vient que la conscience soit attachée à l'effort musculaire? C'est que dans ce fait même de l'*effort,* comme l'a si bien vu Maine de Biran, se manifeste clairement l'action *efficiente,* la *causalité* du *moi.* Un effort suppose une force et un obstacle, par conséquent deux forces, l'une qui agit, l'autre qui résiste; le *moi* se connaît comme la force qui agit et qui éprouve la résistance; cette résistance est celle de la pesanteur et de l'inertie essentielles à tous les corps. Ainsi, quand je tiens le bras tendu, cette tension me fatigue; c'est la pesanteur qui agit sur moi comme obstacle, comme antagoniste; mais en même temps je me sens le pouvoir de vaincre cet obstacle au prix de ma peine, le pouvoir de neutraliser les effets de la pesanteur par l'action inverse d'une force qui n'est pas soumise elle-même à la pesanteur ni à l'inertie : là s'accuse nettement la distinction du *moi* et du *non-moi;* et, si nous voulons mettre cette distinction dans toute son évidence, supposons un lut-

teur qui emploie toute sa force pour renverser son adversaire. Ce lutteur peut-il confondre les chocs qu'il reçoit et ceux qu'il donne? Et si on lui soutenait que cette distinction entre deux volontés, que l'existence de forces motrices est une chimère inventée par des philosophes, que tous nos mouvements peuvent s'expliquer abstraction faite de toute idée de *force* et de *cause*,... il croirait rêver ou entendre lire une page de Hume. Cette idée de *force*, de *pouvoir*, dont la *psychologie sans âme* veut à tout prix se débarrasser, est tellement inhérente à l'idée de mouvement qu'elle seule rend intelligibles les fonctions de mes organes. Est-il donc nécessaire, pour mériter le nom de *science positive*, que la psychologie néglige de parti pris tout ce qui rend les phénomènes intelligibles?

En même temps que je connais la *direction* des mouvements imprimés à mes organes par ma volonté, je perçois la *longueur* de ces mouvements. Pour apprécier leur longueur, il suffit de connaître leur *direction*, leur *durée* et leur *intensité*. La durée m'est donnée par la conscience de mon *identité* personnelle, perçue dans son opposition avec la *variété* de mes impressions; sans cette double conscience qui embrasse à la fois l'*unité* absolue de la *substance* et la *multiplicité* des *phénomènes*, où trouverais-je cette idée de durée? La durée suppose quelque chose qui change et quelque chose qui demeure; ce qui change, ce qui est mobile et successif, c'est la série de mes actes, la série des manifestations par lesquelles se révèle ma force; ce qui demeure, c'est cette force elle-même. Pour l'*intensité*, elle consiste dans un plus grand déploiement de force qui me permet d'exécuter un plus grand nombre de changements dans une moindre durée. C'est donc bien l'effort du *moi*, c'est la conscience de cet

effort qui me permet d'apprécier la *qualité*, la *quantité*, aussi bien que la *direction* de mes mouvements.

## II

*Croyance à la réalité du monde extérieur; cette croyance est fondée sur un fait de* conscience *et un principe de la* raison.

Cette conscience de mon effort, connu dans sa cause, dans sa direction, dans son intensité, tel est le fait *primitif* de la perception; peut-être même nous donne-t-il l'explication de toutes les lois relatives à la perception. Pour nous en assurer, essayons de trouver dans ce fait primitif, interprété par la raison, la solution de plusieurs problèmes souvent discutés par les psychologues. Parmi ces problèmes, les uns regardent la perception en général; ce sont: 1° la réalité du monde extérieur; 2° la localisation de nos sensations; 3° l'origine de la notion d'étendue à trois dimensions; 4° la question du *sensorium commune*. Les autres concernent le sens de la vue; ce sont les problèmes de la *vision droite*, de la *vision simple* et de la *vision en relief*. Peut-être ne les a-t-on si longtemps discutés sans s'accorder que pour avoir voulu s'attacher trop exclusivement aux conditions physiologiques, et pour avoir trop oublié le *moi*, directeur et interprète des fonctions organiques.

Toutes les fois qu'on a voulu chercher dans l'expérience seule le fondement de notre croyance au monde extérieur, on a fatalement abouti à l'idéalisme. Je ne connais en effet le monde extérieur que par les impressions qu'il produit sur moi. Le *moi*, qui se connaît comme

*force*, sent une résistance qui s'oppose à son pouvoir moteur. Cette *opposition* atteste à la fois la réalité et l'extériorité de l'obstacle. Cet obstacle est réel, car il produit une modification du *moi*, et la raison ne me permet pas d'admettre un phénomène, un changement sans cause réelle. De plus, cette *cause* n'est pas *moi*, puisqu'elle tend à neutraliser la *cause qui est moi* ; donc c'est une réalité *extérieure*. Cette conclusion invincible se fonde donc sur la conscience de mon *pouvoir*, sur les limites de ce pouvoir, et en même temps sur cette loi universelle de la raison qu'on nomme le *principe de causalité*. Essayons, avec l'école empirique, de faire à la fois abstraction et de *l'idée de cause* donnée par ma conscience et du *principe de causalité* donné par ma raison : je pourrai dès lors supposer que toutes mes impressions sensorielles sont des phénomènes sans causes, enchaînés entre eux dans un certain ordre chronologique, et qu'il n'y a rien de réel hors de moi. Encore ce *moi* lui-même, hors duquel il n'y a rien, n'est à son tour qu'une collection d'impressions. Ainsi la négation des idées ou des principes métaphysiques entraîne nécessairement la négation des réalités physiques ; et cette conclusion est si incontestable que les ennemis de la métaphysique sont les premiers à la proclamer ; ce n'est pas seulement Hume, ce sont Stuart Mill et Bain qui réduisent le monde extérieur à la somme de nos sensations réelles et possibles ; et ainsi la *psychologie sans âme* aboutit à une physique sans matière. La science positive sans la métaphysique, aussi bien que la métaphysique sans la science positive, est donc incapable de donner l'explication du fait élémentaire de la perception, la *croyance au monde*. C'est ce qu'a si bien compris l'illustre physiologiste Helmholtz, lorsqu'après avoir poussé si loin l'analyse des conditions

organiques de nos perceptions il ajoute que ces mouvements organiques nous donnent seulement des *signes*, et que, pour conclure de ces *signes* à la réalité des objets signifiés, nous avons besoin de ce *principe de causalité* que les sens ne donnent pas et sans lequel les sens ne donnent rien.

## III

*De la localisation de nos sensations. Cette localisation résulte de la conscience de la* direction *imprimée à nos organes.*

Non seulement nous affirmons l'extériorité des objets, mais nous leur assignons une place et un ordre déterminés dans cette région extérieure, dans ce lieu indéterminé et indéfini des réalités possibles, que nous appelons l'espace. Mais avant de chercher comment nous localisons les objets extérieurs, il est nécessaire d'examiner comment nous localisons nos mouvements et nos sensations.

Localiser nos mouvements, c'est savoir quel est l'organe ou la partie de l'organe dont la position vient à changer; localiser nos sensations, c'est savoir en quelle partie de l'organe se fait le contact qui produit une impression de plaisir, de douleur, de résistance, de chaleur, de lumière, de son, etc... L'expérience prouve que nous rapportons ces impressions à la partie du corps dont le mouvement fait paraître, disparaître, augmenter ou diminuer la sensation en question. Ainsi je mets le doigt dans la flamme, et je sens une brûlure ; je l'écarte de la flamme, et la brûlure diminue ; je rapporterai donc la brûlure au doigt. Pour faire cette association naturelle entre la sensation et l'organe en mouvement, il faut

préalablement que je puisse localiser mes mouvements ; il faut que j'aie conscience de remuer telle partie du corps et non telle autre. La *localisation des sensations* est donc un fait secondaire, dérivé ; le fait primitif, élémentaire, c'est la *localisation du mouvement* ; et nous en avons la preuve expérimentale dans un fait rapporté par Maine de Biran, d'après le médecin Rey-Régis. Un malade, frappé d'hémiplégie, avait conservé la faculté d'éprouver des sensations ; mais il était incapable de *localiser* les sensations *provenant de la moitié du corps qu'il ne pouvait plus remuer.*

Il reste donc seulement à expliquer le fait primitif, la *localisation du mouvement.* Mais le pouvoir de localiser mes mouvements est impliqué dans la conscience de leur direction ; il se confond, il est identique avec ce sentiment de la direction. En effet, si je ne pouvais distinguer le mouvement de mon bras droit d'avec le mouvement de mon bras gauche, le mouvement de la main et celui du pied, cela reviendrait à dire que je ne sais pas si mon cerveau a envoyé l'impulsion motrice à droite ou à gauche, en haut ou en bas ; en d'autres termes, je n'aurais pas le sentiment de la direction.

## IV

*Comment le sentiment de la direction peut nous donner l'idée de l'étendue et de ses trois dimensions.*

Ici une question grave se présente. Pour localiser mes mouvements, pour avoir le sentiment de leur direction, ne faut-il pas avoir déjà la notion d'espace ? Cette notion est-elle innée, par conséquent irréductible ? Ou bien faut-

il, avec Bain et plusieurs psychologues contemporains, la regarder comme dérivée, et l'expliquer par l'effort musculaire? La première opinion est celle des *nativistes*; la seconde, celle des *empiristes*. Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, il faut chercher *au delà des sens* l'origine de l'idée d'espace; car, si elle est innée, il faut reconnaître l'existence d'une faculté de connaître à *priori;* c'est revenir à la théorie spiritualiste de la *raison pure*; et si au contraire j'ai formé l'idée d'espace en additionnant tous les mouvements réels et possibles dont je suis ou dont je pourrais être l'auteur, si l'étendue n'est que « *la somme totale de toutes les occasions de dépense* « *de force active* » (1) alors c'est à la conscience de ma *force*, de ma *causalité* qu'il faut rapporter la plus générale, la plus indispensable de toutes mes connaissances. Laquelle des deux opinions est la vraie? Toutes les deux à la fois, pourvu que ni l'une ni l'autre ne soit exclusive. L'idée d'espace est complexe; elle renferme deux notions: 1° celle d'étendue; 2° celle d'une *prolongation de l'étendue à l'infini.* La faculté de penser une prolongation à l'infini est *innée*; car l'expérience externe ni même l'expérience interne ne saurait nous donner l'idée *d'infini*; mais l'idée pure et simple d'étendue pourrait bien nous être donnée, comme le suppose Bain, par le sentiment de notre effort musculaire.

Comment connaissons-nous l'étendue? Nous éprouvons *plusieurs résistances*, quand notre main touche une surface; et comme nous ne percevons pas d'intervalles entre les points résistants, nous concevons la surface

(1) Bain (*Les Sens et l'intelligence*, p. 336, traduction française.) Bain applique cette formule, non seulement à l'étendue abstraite, mais au monde extérieur.

comme une *continuité de résistances*. Or, l'étendue, du moins l'étendue plane, n'est pas autre chose. Et comme je ne connais les résistances que par le déploiement de ma force motrice, c'est bien au sentiment de ma force qu'il faut rapporter la condition primitive de toute perception. Cette même conscience me donne encore la troisième dimension. En effet, au contact de ma main et du plan, je sens l'existence de deux plans superposés, le plan de ma main et le plan de l'objet. Or, deux plans superposés impliquent la *hauteur*. En n'appliquant qu'une partie de ma main sur le plan, je perçois deux plans inclinés l'un sur l'autre. Enfin, en tenant un objet dans la main fermée, je perçois à la fois des plans sécants et des plans parallèles. Par conséquent, c'est par le sentiment de la direction de mes mains et de mes doigts que je connais l'éloignement, le rapprochement, la coïncidence ou l'opposition de plusieurs plans, en un mot l'intervalle qui sépare les surfaces ; et c'est cet intervalle qui constitue la troisième dimension.

On pourrait aussi admettre, avec Bain, que l'idée de *verticale* nous est donnée par la résistance que nous oppose la pesanteur quand nous soulevons soit un poids, soit même le bras ; mais la mesure de cette résistance n'est-elle pas précisément dans la conscience de l'énergie que je dépense et dans le sentiment d'un effort qui atteint son maximum quand il imprime à mes mouvements une direction donnée (celle de haut en bas), qui descend au minimum quand le mouvement se fait en sens inverse ?

## V

*Appréciation des mouvements extérieurs. Loi de la réaction inverse, Problème du* sensorium commune *ramené à un calcul fondé sur la direction de mes efforts moteurs.*

Jusqu'ici, nous n'avons considéré que les corps en repos. Leur résistance nous a fait percevoir leur étendue ; un changement de direction dans cette résistance nous fera percevoir leur mouvement. On retire une planche sur laquelle ma main s'appuyait ; il y a changement dans la place de mes sensations ; donc, ou ma main ou l'objet s'est déplacé ; or, j'ai conscience d'avoir tenu ma main immobile. Donc, c'est l'objet qui a remué.

Je n'ai pas seulement conscience de la *direction*, mais aussi de l'*intensité* de mes efforts. Si je frappe doucement un corps et que j'éprouve un choc violent, c'est que ce corps est en mouvement et se meut en sens inverse de ma main. Si je le frappe très fort et que j'éprouve un choc relativement faible, c'est que le corps cède à ma pression et s'éloigne de moi. Je connais donc la direction des mouvements extérieurs, en comparant l'action que j'exerce à la réaction que je subis.

Cette réaction de l'objet ne peut être perçue qu'à la condition de se faire *en sens inverse de mon action*. Même les corps qui cèdent devant moi commencent par exercer sur mes organes une pression réelle, et cette pression est en sens inverse du mouvement que j'imprime à l'organe. Je joue à la balle ; je la reçois et je la renvoie ; mais, avant de céder devant ma main qui la lance de bas en haut, elle a exercé sur ma main une pression

très sensible de haut en bas. De là, cette loi très simple qui me permet de savoir la direction de tous les chocs que je reçois : *ils viennent en sens inverse des mouvements que j'imprime à mes organes pour réagir contre eux.* Ce ne sont pas seulement les chocs tactiles, mais les sons, les rayons lumineux dont je puis ainsi apprécier la direction. Ainsi j'arrive à déterminer la ligne sur laquelle se trouve le point de départ de ces mouvements sonores ou de ces mouvements lumineux.

Cela posé, il est naturel que je rapporte à un même objet trois sensations : l'une tactile, l'autre sonore, l'autre lumineuse, lorsque les mouvements qui les produisent viennent d'une même région de l'espace; au contraire, je les rapporterai à trois objets différents si elles proviennent de trois côtés différents. Telle est l'explication très simple d'un problème posé par Aristote, et résolu jusqu'à présent par une hypothèse physiologique absolument arbitraire, l'hypothèse d'un *sens de réunion, sensorium commune.* Je frappe sur cette table et en même temps je la regarde : j'éprouve à la fois une sensation de dureté, une sensation de bruit et une sensation de lumière. D'où vient que je ne conclus pas à l'existence de trois corps : d'une table résistante, d'une seconde table sonore, d'une troisième table colorée, mais à l'existence d'une seule et même table qui possède ces trois qualités? Cela vient, a-t-on dit depuis Aristote, de ce que ces trois sensations simultanées aboutissent en une même région du cerveau; et on a donné à cette région le nom de *sensorium commune.* Les physiologistes n'ont jamais découvert en quelle partie du cerveau résidait ce prétendu sens de réunion (1). Le *sensorium* n'est

(1) Vulpian, *Physiologie du système nerveux*, pages 612, 613.

donc qu'une hypothèse ; mais supposons qu'elle soit vraie ; cette réunion des sensations en un même point du cerveau ne saurait expliquer notre croyance à l'unité de l'objet, car c'est l'unité du *point de départ*, et non pas l'unité du *point d'arrivée*, qui nous permet de conclure à l'unité du corps perçu par plusieurs sens. La seule explication est dans un raisonnement fondé sur le sentiment de *la direction*. Si je vois une locomotive en face de moi, et si j'entends derrière moi le sifflement de la vapeur, je conclurai qu'il y a *deux* locomotives ; cependant les sensations lumineuses et les sensations sonores que je reçois en même temps aboutissent, par hypothèse, à ce point d'arrivée unique appelé *sensorium*. Au contraire, si les rayons lumineux qui partent de la locomotive et le sifflement de la vapeur viennent me frapper *dans la même direction*, je conclurai à une seule locomotive. Mais comment pourrais-je apprécier la direction des chocs qui viennent frapper mes yeux et mes oreilles, si ce n'est par la conscience de la réaction que j'imprime à ces organes *en sens inverse*.

## VI

### *Application de la loi de la* réaction inverse *au sens de la vue. Explication de la vision droite.*

Si cette loi de *réaction inverse*, vérifiée pour le toucher, est vraie pour le sens de la vue, il en résultera que la rétine doit réagir en sens inverse des rayons lumineux, absolument comme la main réagit de *bas en haut* contre une balle élastique qui la frappe de *haut en bas*, et de *haut en bas* si la balle rebondit de *bas en haut*. Il est donc

tout naturel que je voie les objets droits, quoique leur image soit renversée sur la rétine. On a souvent vu dans ce fait une difficulté presque insoluble. Descartes en avait pourtant donné l'explication dans sa *Dioptrique :* le sens de la vue n'est qu'un toucher plus délicat ; les rayons lumineux qui vont des objets à nos yeux sont comme de petits bâtons avec lesquels nous touchons les objets. Supposons donc, avec Descartes, un aveugle qui tiendrait un bâton dans chaque main et qui s'aviserait de croiser les bras ; il percevra très bien que l'objet touché avec le bâton de la main gauche est à droite, et que l'objet touché avec le bâton de la main droite est à gauche. De même, les rayons lumineux se croisent ; ceux qui aboutissent au bas de ma rétine viennent d'*en haut*, je conclus donc que l'origine de ces rayons est *en haut*. ou en d'autres termes, le point qui envoie ces rayons m'apparaît *en haut*, c'est-à-dire à sa vraie place. Réciproquement, les rayons qui aboutissent *en haut* de ma rétine viennent du *bas* de l'objet ; les points supérieurs de ma rétine réagissent donc de *haut en bas*, se tournent vers le *bas* de l'objet, et ainsi *je vois en bas ce qui est véritablement en bas.* En un mot, je vois chaque point de l'objet *sur le rayon qu'il envoie*, et par conséquent dans sa véritable situation. Il y a là sans doute une conclusion, un raisonnement ; mais ce raisonnement est le même que je fais toutes les fois que je juge par le *toucher* la hauteur d'un objet. Si je hausse la main pour atteindre un point de l'objet, je conclus que ce point est *en haut;* si je baisse la main, je conclus que ce point est *en bas.* Ainsi, par la vue, j'apprécie la hauteur relative des différents points d'après les mouvements de la rétine.

Cette explication, indiquée par Descartes, et déjà donnée avant lui par Kepler, n'a pas satisfait le XVIII^e^ siècle.

Parfois, la philosophie semble rétrograder. On a imaginé que nous commencions par voir les objets renversés, et que nous arrivions par l'*habitude* à les redresser. On oubliait que l'habitude n'agit que par degrés; donc, entre le moment où je voyais les objets renversés et le moment où je les ai vus droits, j'ai dû les voir dans une position horizontale ! D'ailleurs, ni l'aveugle de Cheselden, ni aucun autre aveugle-né opéré de la cataracte, n'a vu, après l'opération, les objets renversés. D'autres philosophes ont éludé la question en croyant la résoudre : le *haut* et le *bas*, a-t-on dit, sont purement relatifs; donc, en voyant tous les objets renversés, nous les voyons dans la même position relative que si nous les percevions droits. Il ne s'agit pas de savoir si le *haut* et le *bas* sont *relatifs* ou *absolus;* la seule difficulté, s'il y en a une, c'est de savoir pourquoi l'image et la chose sont en sens inverse *l'une par rapport à l'autre.* Mais si on a vu une contradiction ou au moins une anomalie dans ce fait, c'est qu'on était porté à confondre le phénomène matériel de l'image photographique peinte sur la rétine avec le phénomène psychologique de la vision : la difficulté n'existe plus pour le spiritualisme qui distingue les deux phénomènes.

Il est de mode, aujourd'hui, parmi les psychologues de l'école empirique, de dédaigner la philosophie du XVII^e^ siècle. Cependant, la science actuelle commence à revenir, sur cette question, à l'explication éminemment philosophique de Descartes. Le passage de la *Dioptrique* est cité dans le Traité de physique de M. Daguin. Dans le Précis classique de zoologie de M. Gervais, dans le Traité de physique de M. Fernet, la vision droite est également expliquée par une inférence fondée sur la direction des rayons lumineux. M. Giraud-Teulon, dans la *Revue scien-*

*tifique* (1868), donne aussi raison à cette explication : « Voir n'est autre chose que sentir un objet en dehors « de soi, et dans la direction même où il se trouve. C'est « un *toucher médiat* à distance, et ajoutons expressément « géométrique... Les impressions communiquées à la « rétine, par telle cause que ce soit, sont *projetées en* « *dehors de nous sur les lignes mêmes de direction vi-* « *suelle*... Ce n'est point l'habitude ni l'éducation, ni les « enseignements du toucher qui nous font voir droit ; la « rétine voit les objets *là où ils sont* (1) ». Enfin, parmi les adhésions de la philosophie contemporaine à l'explication cartésienne, nous sommes heureux de rencontrer le témoignage de Bain : « Un objet nous semble « en haut ou en bas, suivant que nous élevons ou que « nous abaissons la pupille pour le voir. La notion du « haut et du bas est un effet de nos propres sentiments « du mouvement, et non d'une image optique peinte au « fond de l'œil. En quelque point que cette image se « forme, et de quelque façon qu'elle soit placée, *nous* « *appelons partie supérieure de l'objet celle que nous ne* « *pouvons atteindre qu'en élevant nos yeux ou notre* « *corps* (2) ». Il n'est pas possible d'affirmer plus catégoriquement la vérité de la théorie qui explique la vision droite par le *sentiment de la direction de nos propres mouvements*. Que manque-t-il donc à l'explication de Bain pour être complète ? C'est d'expliquer comment et dans quel cas nous avons conscience de la direction de nos mouvements ; or, pour résoudre cette question, il faut, comme on l'a vu, faire appel à la *liberté*, et c'est ce qu'un philosophe empirique ne saurait faire; car,

(1) *Revue scientifique*, 1868, p. 223.
(2) Bain (*Les sens et l'intelligence*, traduction Cazelles, p. 190).

d'après la discipline imposée à la philosophie par la méthode positiviste, la *liberté* est un fait mis en interdit (1).

## VII

### *De la vision simple. Elle s'explique par la* direction *des rayons visuels convergents.*

Un autre phénomène qu'il est également impossible d'expliquer par l'organisme seul, sans l'intervention du *moi*, moteur et directeur des organes, c'est le fait de la *vision simple*. Nous avons deux yeux. Nous recevons donc deux impressions, deux images distinctes, et même différentes : d'où vient donc que nous ne voyons pas l'objet double ? Il y aurait là une contradiction si la vision se réduisait à l'impression organique. On a supposé pendant un certain temps que les deux images fusionnaient dans le cerveau, grâce à la juxtaposition des deux nerfs optiques, et qu'ainsi, bien qu'il y eût deux images rétiniennes, il n'y avait qu'une image cérébrale. Cette hypothèse était la seule qui pût expliquer *mécaniquement*, *matériellement* l'unité de la vision ; or, l'expérience prouve qu'elle est fausse ; il se forme bien réellement dans le cerveau *deux* impressions distinctes ; pour s'en

(1) On comprend d'ailleurs cette interdiction ; elle s'impose par une raison de force majeure ; c'est pour le positivisme une question de vie ou de mort ? car, si on laisse rentrer la *liberté* dans l'enclos muré que le positivisme a bâti autour de la philosophie, toute la métaphysique rentrerait du même coup par la brèche. La liberté ne peut appartenir à la matière ; l'affirmer, c'est implicitement admettre l'âme distincte du corps, la nécessité d'une cause première libre elle-même ! Où irions-nous ! Ce serait revenir à Dieu !

convaincre, il suffit de fermer et d'ouvrir alternativement chacun des deux yeux. Si je ferme l'œil gauche, je verrai de l'œil droit une région de la chambre qui comprend : 1° le mur d'en face ; 2° le mur de droite ; 3° une portion du mur de gauche. Avec l'œil gauche, je verrai : 1° le mur d'en face ; 2° le mur de gauche ; 3° une portion du mur de droite. Il y a donc une région commune aux deux images; mais il y a une région que je vois seulement de l'œil droit, une que je vois seulement de l'œil gauche. Les fonctions des deux nerfs optiques restent donc distinctes jusqu'au bout ; l'unité n'est pas dans l'impression organique; elle résulte uniquement d'un acte de l'esprit, et cet acte est encore un raisonnement fondé sur la *direction du mouvement que j'imprime à mes yeux* dans leur réaction contre les rayons lumineux. Si les deux images aboutissent en deux régions distinctes, à savoir sur les deux rétines, elles partent toutes les deux d'un même objet; puisque les deux faisceaux lumineux ont un même point de départ, je fais réagir mes deux yeux vers ce point de départ unique ; en d'autres termes *les axes des deux yeux convergent vers un même point;* et c'est à cette condition seulement que chaque point lumineux m'apparaît simple. On peut considérer la ligne qui passe par les centres des deux yeux comme la base d'un triangle, dont les rayons lumineux convergents seraient les deux autres côtés et dont le sommet serait le point visé. Soit A un point de la rétine gauche et A′ un point de la rétine droite ; *o* sera le point lumineux visé ; les rayons lumineux A*o* et A′*o* sont les lignes de visée. Le point A réagira contre le rayon lumineux suivant le rayon A*o*, et par conséquent le point *o*, vu de l'œil gauche, m'apparaîtra sur la ligne A*o* qui est son lieu géométrique. De même, le point A′ réagira selon

la direction A′*o*, et le point *o*, vu de l'œil droit, m'apparaîtra sur la ligne A′*o*. J'en conclus que le point *o* est à l'intersection de ces deux lignes; donc je le vois simple, car il n'y a qu'une intersection; et je le vois à sa vraie place.

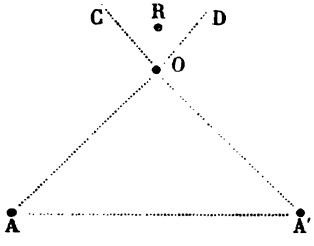


Si maintenant le point *o* représente un objet assez mince pour ne pas me cacher les points C, R, D, situés sur un second plan, les points situés sur ce second plan m'apparaîtront doubles aussi longtemps que mes yeux convergeront vers le point *o*. Soit par exemple le point *r*. L'œil gauche le voit à la gauche du rayon A*o*, et par conséquent à gauche du point *o*. L'œil droit le voit à droite du rayon A′*oc*, et par conséquent à droite du point *o*. Donc je verrai le point R à la fois à droite et à gauche du point *o*, ce qui revient à dire que je le vois en deux endroits. Je mets fin à l'illusion si je fais converger mes yeux sur le point R. Par une raison analogue, si je presse le globe des deux yeux de manière à rendre les axes *parallèles* au lieu de *convergents*, je verrai les objets doubles; cette illusion cesse du reste bientôt, parce que, malgré la pression des doigts, les axes des deux yeux reprennent instinctivement la direction convergente; aussi voit-on peu à peu les deux images se rapprocher et se fondre.

Ici encore nous constatons l'analogie complète entre le raisonnement qui interprète les impressions visuelles et le raisonnement qui interprète les impressions du toucher. De même que nous ne voyons qu'un objet avec les deux yeux, de même nous ne sentons qu'un seul objet

avec les deux mains ou avec deux doigts. Par exemple, je tiens une plume entre le pouce et l'index; j'éprouve deux pressions distinctes sur les deux faces internes de ces doigts; cependant je ne perçois qu'une plume, parce que les deux pressions que j'exerce avec mes deux doigts *convergent vers une même région de l'espace*. Si, au contraire, je sens deux pressions sur les faces *externes* de ces deux doigts, je conclurai à deux plumes, car la réaction de mes deux doigts s'exercera suivant deux directions *divergentes*. On peut ainsi, en croisant les doigts, se procurer une singulière illusion. Je serre une plume entre deux doigts ainsi croisés; comme la pression s'exerce sur les deux faces *externes*, devenues accidentellement internes par l'effet du croisement, nous associons la sensation qui en résulte à l'idée de deux plumes; il nous semble que l'objet est double. Mais l'illusion se dissipe bien vite, grâce à la conscience que j'ai de mes efforts musculaires et de leur direction convergente, direction que je reconnais très bien, quoique mes doigts ne soient plus à leur place normale; on voit par là combien *une association fondée sur l'habitude est incapable de tenir longtemps contre la conscience de notre effort moteur*.

De même que deux mains, deux doigts peuvent donner la perception d'un objet unique, de même qu'avec deux yeux nous voyons les objets simples, de même aussi l'organe central est double; nous avons deux hémisphères cérébraux; chacun d'eux remplit les mêmes fonctions que l'autre, et à la rigueur un seul suffirait pour la perception, comme une seule main suffit pour toucher, comme un seul œil suffit pour voir (1). Pourtant nous

(1) M. Vulpian (*Physiologie du système nerveux*) n'hésite pas à affirmer cette *identité* des fonctions des deux hémisphères : il ré-

n'avons pas deux pensées, deux représentations mentales de chaque objet. Ainsi partout, dans l'organe central comme dans les organes extérieurs, l'unité de la fonction résulte d'une harmonie entre deux instruments qui agissent à l'unisson. Le *moi* joue de deux instruments à la fois. Pourquoi cette dualité ? Peut-être pour nous aider à mieux sentir la diversité des directions suivant lesquelles le *moi* exerce son effort. Pour ce qui est de la vue, la raison des deux images est évidente ; elle a pour effet de nous faire percevoir le relief.

## VIII

### *La troisième dimension est une perception* naturelle *de la vue.*

Que le relief soit donné par la différence des deux images rétiniennes, c'est un fait dont il n'est plus possible de douter depuis l'invention du stéréoscope. Mais on soutient encore que la vue n'arrive à nous donner cette perception du relief que par suite de l'habitude, par suite d'une longue comparaison des impressions visuelles avec les perceptions du toucher. A l'appui de cette opinion, on cite les paroles de l'aveugle-né opéré par Cheselden : après avoir retrouvé la vue, il lui semblait, disait-il, que les objets *touchaient ses yeux*. On s'est hâté d'en conclure qu'il voyait tous les objets sur un même plan, et que ce

fute les objections fondées sur l'*aphasie ;* cette maladie accompagne souvent la lésion de la troisième circonvolution frontale *gauche ;* on en a conclu que la faculté du langage articulé était exclusivement localisée à gauche ; mais M. Vulpian cite des faits en contradiction avec cette hypothèse (p. 717).

plan lui semblait tangent au globe de l'œil. **M. Janet** a montré (*Revue philosophique*) que cette interprétation est inadmissible : un plan tangent à un globe ne touche ce globe que par un seul point : si on veut prendre à la lettre les paroles de l'aveugle, il faudrait admettre qu'il voyait les objets sur une surface concave adhérente à son œil et par conséquent égale à le surface même de l'œil ; et alors les objets lui auraient paru extrêmement petits, ce que rien n'autorise à supposer. Il est plus naturel de croire, avec M. Janet, que par ces mots : « *Les objets touchaient « mes yeux* », l'aveugle exprimait l'étonnement de percevoir *immédiatement* les objets, sans être obligé d'étendre la main ou de se déplacer pour les toucher. D'ailleurs, d'autres expériences, citées par un médecin du XVIII^e^ siècle, Rey-Régis, contredisent les conclusions fondées sur l'expérience de Cheselden. Il n'est donc pas prouvé que la vue ne perçoit pas le relief ; quand même elle le percevrait mal dans les premiers temps, cela ne prouverait pas que les yeux ne sont pas des instruments faits pour donner le relief, mais seulement qu'il faut un peu d'habitude pour apprendre à bien nous servir de l'instrument. Il nous semble même que, pour percevoir par la vue le relief des corps, c'est-à-dire l'existence de plusieurs plans inclinés les uns sur les autres, il suffit de voir que les rayons visuels viennent de plusieurs régions différentes.

Je suppose, en effet, que je suis dans une chambre ; le mur qui est en face de moi m'envoie des rayons lumineux qui me frappent de front ; le mur situé à ma gauche m'envoie des rayons qui me frappent de *gauche à droite*, et contre lesquels je réagis de *droite à gauche;* enfin le mur situé à droite m'envoie des rayons qui me frappent de *droite à gauche*, et contre lesquels je réagis de *gauche à droite*. Donc je constate l'existence de plusieurs plans

diversement orientés, et par conséquent inclinés les uns sur les autres.

Nous venons de prendre comme exemple du relief une surface concave; l'explication sera la même pour une surface convexe. L'œil gauche voit un objet convexe sous un autre angle que l'œil droit; il y a une portion de la surface latérale gauche que je vois seulement de l'œil gauche; il y a une portion de la surface latérale droite que je vois seulement de l'œil droit. Je vois au contraire des deux yeux toute la surface antérieure de l'objet. Donc, là encore, je reconnais trois plans.

Mais, dira-t-on, pour percevoir la troisième dimension, est-ce assez de percevoir trois plans distincts? Ne faut-il pas percevoir la *distance?* Or, la distance n'est pas et ne peut être l'objet de la vue. La distance, dit Berkeley, n'est pas une chose, mais un rapport, un intervalle? Or, comment voir un rapport? Un intervalle peut-il tomber sous les sens?

Si cette objection de Berkeley était sans réplique, on pourrait l'appliquer au toucher comme à la vue, et on arriverait facilement à la négation du monde extérieur. En effet, je ne *touche* pas un *rapport*, une *distance*. Mais si je ne *touche* pas la distance, je l'*apprécie* par le raisonnement, par le sentiment de la *longueur* et de la *direction* des mouvements que ma main exécute. De même, si je ne *vois* pas la distance, je l'*apprécie* par le raisonnement, par le sentiment des mouvements que mes yeux exécutent. C'est ce que Malebranche a bien compris, et on peut dire qu'il a résolu d'avance l'objection de Berkeley. Dans un passage de la *Recherche de la vérité* (passage cité avec éloge par M. Giraud-Teulon), Malebranche explique comment nous calculons d'*instinct* la distance d'un point éloigné : les lignes de visée qui se croisent en

ce point sont les côtés d'un triangle dont la base est la ligne passant par le centre de mes deux yeux ; (soient par exemple A et A′ (1), deux points pris sur les deux rétines, et *o* le point extérieur). Or, j'ai conscience de la grandeur des deux angles à la base ; je connais donc un côté (A A′) et les deux angles adjacents, ce qui est suffisant pour déterminer tout le triangle et par conséquent la place du point *o* (Il est clair que si les deux angles à la base étaient plus aigus, le point *o* me semblerait plus près de moi ; il me paraîtrait plus loin si ces deux angles étaient plus grands ; enfin, il me semblerait *à l'infini* si les deux angles à la base étaient droits). A l'appui de son explication, Malebranche cite une expérience concluante. Si je veux enfiler une bague *de travers* (soit cette bague située en *o*), et *si je ferme un œil*, j'ai besoin de m'y reprendre à plusieurs fois avant de réussir. Pourquoi? C'est évidemment que je n'apprécie pas bien la distance du point *o;* et si je ne l'apprécie pas bien, c'est que je ne peux pas déterminer un triangle en connaissant sa base et *un seul* des angles adjacents à cette base. Si je viens à ouvrir les deux yeux, je peux déterminer le second angle à la base, et j'arrive immédiatement à trouver la distance du point *o* où se trouve le centre de la bague. Malebranche conclut en ces termes : « La dispo-
« sition des deux yeux, qui accompagne l'angle formé
« par les rayons visuels qui se rencontrent et se coupent
« dans l'objet, est donc un des meilleurs moyens dont
« l'âme se serve pour juger de la distance des choses. »
M. Giraud-Teulon accepte sans réserve ces explications,

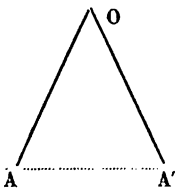


1) Voy. la figure précédente.

et il assimile la vision binoculaire à l'opération qui consiste à relever, à l'aide d'un instrument de mathématiques, les angles d'un triangle dont *on connaît la base*; cette base est la distance de nos deux yeux. Nous avons conscience de cette distance; et quant aux angles, nous les mesurons à la direction des mouvements imprimés à nos yeux.

L'explication de Malebranche pour l'appréciation visuelle de la *distance* (comme l'explication de Descartes pour la *vision droite*) suppose l'intervention du raisonnement dans toutes les perceptions de la vue; mais le raisonnement n'intervient-il pas aussi pour interpréter les impressions du toucher? Et le principal rôle de l'habitude, c'est de rendre ces raisonnements si rapides qu'ils nous paraissent instantanés. De tels raisonnements supposent à leur tour une certaine géométrie naturelle, innée à l'esprit. Mais pourrions-nous jamais apprendre la géométrie si ses principes n'étaient pas innés, c'est-à-dire si nous n'avions pas une disposition naturelle, invincible à en appliquer les principes quand l'occasion s'en présente ?

Ainsi la raison et la conscience du *moi*, la conscience de notre pouvoir directeur, de notre liberté, tels sont les éléments d'interprétation sans lesquels les impressions de nos sens ne nous apprendraient rien. A ceux qui voudraient encore essayer de faire revivre la formule sensualiste : « *Toutes nos idées viennent des sens* », l'examen des faits répond que *nos sens*, à eux seuls, *ne nous donnent que des énigmes à* « déchiffrer ». Ce n'est donc pas seulement au nom de l'intérêt moral ou social (comme on feint quelquefois de le supposer), c'est au nom de la science positive qu'il faut accepter la réalité des faits sans lesquels rien ne s'explique, et la liberté en est un.

Nous avons vu comment c'est à ma liberté que je dois de connaître la direction de mes mouvements, et par suite la situation et le mouvement des objets extérieurs. Réciproquement, la suspension momentanée ou la perte de la liberté expliquent seules certains états où le *moi*, sans pouvoir sur ses organes, n'est plus capable de distinguer les perceptions vraies d'avec les illusions de l'imagination.

## IX

*Des illusions du rêve et de l'hallucination, expliquées par la perte de la liberté.*

Lorsque nous sommes éveillés, nous pouvons à la fois voir un objet et en imaginer un autre; ainsi, pendant que je regarde une table de bois noir, j'imagine une table de marbre blanc. La table *perçue* et la table *imaginée* font l'une et l'autre une certaine impression sur mon cerveau; d'où vient que l'impression faite par la table réelle entraîne ma croyance à sa présence actuelle, et qu'il n'en soit pas de même pour la table imaginée? Est-ce uniquement parce que l'impression de l'objet réel est plus forte (1)? Non; car si les deux impressions ne différaient que par l'intensité, je pourrais attribuer la plus faible à un objet réel, *vu de loin*. Il faut donc une autre différence qui me permette de distinguer l'image *objective* d'avec l'image *subjective*. Or, cette différence existe, et nous en avons conscience à chaque instant. Aucun effort de volonté ne peut me faire voir la table

(1) C'est ce que prétend l'école empirique.

réelle d'une autre forme, d'une autre couleur ou ailleurs qu'elle n'est ; il y a donc là une impression qui s'*impose à moi*, qui par conséquent ne vient pas de *moi*, ou en d'autres termes qui résulte d'un objet extérieur. Au contraire, je peux à mon gré évoquer ou chasser, augmenter, diminuer, modifier de toutes les façons la représentation mentale de la table imaginaire ; ma liberté fait ce qu'elle veut de cette image ; elle dépend de *moi* ; donc elle est l'œuvre factice de mon esprit ; c'est *moi* qui, en la pensant, fais une impression sur mon cerveau, qui peux la faire disparaître ou la transformer. Mais au contraire, en rêve, ma liberté n'agit plus sur mon cerveau ; je n'ai donc plus le *critérium unique* qui me permet de distinguer l'image *objective* d'avec l'image *subjective*. L'idée imaginaire, ne trouvant plus aucune force capable de l'expulser, apparaît, s'installe, disparaît, non plus à mon gré, mais suivant les lois mécaniques des vibrations cérébrales ; comment donc pourrais-je la distinguer d'avec les impressions qui viennent d'un objet extérieur ? Il en est de même pour l'halluciné. Sous l'empire de l'idée fixe, ou par l'effet d'une modification maladive dans les fonctions nerveuses, l'impression cérébrale, faite par l'objet imaginé, atteint ou dépasse l'intensité des impressions faites par les objets réels ; or, à ce degré d'intensité, l'impression échappe au pouvoir de ma liberté.

Le somnambulisme s'explique également par l'inaction de la volonté libre. Dans la veille, et dans l'état normal, le cerveau est soumis à l'action de deux forces motrices ; l'une est ma volonté, l'autre est l'imagination, ou plutôt l'impression cérébrale faite par l'imagination ; sous l'empire de l'imagination j'éprouve une tendance presque instinctive à exécuter les mouvements auxquels je pense ;

ainsi l'orateur qui prépare un discours se surprend à parler tout haut et à faire des gestes. Le vertige n'est pas autre chose que ce pouvoir moteur de l'impression imaginaire sur le cerveau : l'instinct d'imitation peut s'expliquer de même. Par la volonté, je peux réprimer cette force motrice de l'imagination ; sans cela, je traduirais toujours, même en public, toutes mes pensées, tous mes sentiments par des gestes et des paroles à demi-voix (c'est ce qui se produit plus ou moins sous l'influence d'une idée fixe). En rêve, la liberté n'est plus là pour équilibrer le pouvoir moteur de l'image cérébrale ; ce pouvoir agira donc tout seul : et, si le rêve ne produit pas en général une série de mouvements en rapport avec nos pensées, si le somnambulisme n'est pas l'état naturel et constant du dormeur, cela tient à ce que le corps d'un homme endormi présente une très grande résistance à la locomotion (la volonté elle-même a souvent bien de la peine à vaincre cette résistance au moment du réveil). Mais si le cerveau est particulièrement excitable, par l'effet d'une maladie nerveuse ; si l'imagination est plus vive, et par conséquent plus *motrice*, en même temps que le cerveau est plus *mobile*, alors l'impression cérébrale suffit pour vaincre la résistance du corps, le faire lever, le faire marcher et diriger ses mouvements,

Ainsi le rêve, l'hallucination, le somnambulisme ne diffèrent de l'état normal que par un caractère essentiel ; et ce caractère qui les constitue peut se définir : *la prédominance des impressions cérébrales sur la volonté libre.* Ici par son absence (comme dans les perceptions vraies, par sa présence), la liberté oblige le savant à la reconnaître et à s'occuper d'elle. Avec la liberté, il est nécessaire de maintenir l'ancienne ou plutôt l'éternelle distinction entre les faits psychologiques et les faits physiolo-

giques. Distincts, et cependant simultanés, subordonnés entre eux, ces deux ordres de faits se manifestent par une action et une réaction perpétuelles. Les isoler ou les confondre, c'est mal connaître l'homme ; mais la plus grave erreur serait encore de les confondre : une science qui les isolerait serait une demi-science : les confondre, réduire les uns aux autres des faits irréductibles, la liberté à la fatalité, la pensée au mouvement, le *moi* à une collection de parties distinctes, ce serait une science fausse et rétrograde.

Tout en soutenant *l'insuffisance* des explications physiologiques, nous pensons cependant leur avoir fait une large part : si nous n'avons pas demandé à la physiologie *l'interprétation* des faits, c'est à elle que nous avons demandé *l'observation* de ces faits et les conditions de leur production. Nous sommes heureux aussi de nous être rencontrés sur plus d'un point avec l'un des chefs de l'école empirique, avec Bain, dont le système, fondé sur le sentiment de *l'effort musculaire*, contiendrait la meilleure explication de la perception, s'il était conséquent avec lui-même ; mais pour être conséquent, il aurait dû rétablir l'idée de *force*, et compléter les ingénieuses analyses de l'Ecole anglaise par le dynamisme spiritualiste de Maine de Biran.

# MADAME GUIZOT

## (PAULINE DE MEULAN)

## ET SES DOCTRINES D'ÉDUCATION

**Par M. Paul ROUSSELOT**

MEMBRE ASSOCIÉ, INSPECTEUR HONORAIRE D'ACADÉMIE.

---

Madame Guizot est surtout connue comme écrivain d'éducation, et c'est surtout à ce titre que je me propose de l'étudier. Mais elle n'a pas débuté par ce genre d'ouvrages ; elle avait trente-huit ans lorsqu'en 1811 elle l'a abordé pour la première fois, et depuis douze années déjà elle avait pris rang parmi les femmes qui écrivent.

Or, la science de l'éducation est de celles qui se laissent le plus difficilement isoler. Comme l'idée qu'on s'en fait n'est pas autre, au fond, que l'idée qu'on se fait de la vie, et que, par une réciprocité logique, l'idée qu'on se fait de la vie dépend de l'éducation qu'on a reçue soi-même, des influences héréditaires de la famille, de l'action moins directe mais non moins pénétrante de la société, des évènements auxquels on a été intéressé comme acteur ou comme témoin, toute conception pédagogique porte l'empreinte mise sur son auteur par le milieu dans le-

quel il est né, a grandi, a vécu. Lorsque l'auteur est une femme, cette empreinte est à la fois plus profonde et plus visible, tout en gardant un caractère personnel plus marqué. Une femme qui écrit révèle beaucoup d'elle-même, souvent sans le vouloir et sans le savoir ; une femme qui écrit sur l'éducation, surtout si elle est mère, exprime non seulement les idées de son temps, mais, pour ainsi dire, celles de son foyer et la pensée la plus intime de son cœur sur les plus chers intérêts de sa vie. N'est-ce pas là déjà un vif et délicat attrait pour la critique qui l'étudie ? Combien plus encore, s'il est possible de pénétrer quelque peu dans sa vie même, depuis qu'elle a commencé à penser, d'y rechercher comment ses idées ont dû se former, se mûrir, se fixer? C'est du moins l'impression que m'a laissée, et que je voudrais essayer de traduire ici, la lecture des ouvrages d'éducation de madame Guizot, et celle de ses premiers écrits, lorsqu'elle était encore mademoiselle de Meulan.

## I

Elisabeth-Charlotte-Pauline de Meulan (1), née à Paris, le 2 novembre 1773, était fille de Charles-Jacques-Louis de Meulan, receveur général de la généralité de Paris, et de Marguerite-Jeanne de Saint-Chamans. M. de Meulan était un de ces hauts fonctionnaires qui se plaisaient, comme M. Necker, M. Turgot, M. de Malesherbes, au commerce des gens de lettres et des encyclopédistes. Il

(1) *Notices* sur Mme Guizot, par MM. de Rémusat et Sainte-Beuve. — *Mélanges de littérature*, 5 vol., 1803-1804, publiés par Suard. — *Conseils de morale*, de Mme Guizot, publiés par son mari, 2 vol., 1828. — *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, 1 vol. 1884.

avait pour secrétaire, généreusement rétribué, le chansonnier Collé; pour amis et familiers, MM. de Rulhière, de Condorcet, Chamfort, Suard, Devaines. Ces noms indiquent assez dans quel milieu naquit Pauline de Meulan. C'était le même que celui où était née sept ans auparavant madame de Staël (Germaine Necker), où devait naître sept ans plus tard madame de Rémusat (Claire de Vergennes) : cette riche bourgeoisie, anoblie par les emplois publics, affinée par la culture, qui confinait, sans en être, à la société aristocratique par les habitudes d'existence et d'esprit, et à la société philosophique par une sympathie d'entraînement plus que de réflexion pour les idées nouvelles ; ce monde de bonne compagnie, de sentiments libéraux, d'opinions modérées, qui a préparé la Révolution sans la désirer et sans la prévoir, mais qui en fut d'abord plus surprise qu'effrayée. M. de Meulan n'en vit que le début, il mourut dans son lit, mais ruiné, et laissant dans la détresse une veuve, trois fils, deux filles. Pauline, qui n'avait pas encore dix-sept ans accomplis, était l'aînée; de ce jour, elle devint le véritable chef de la famille, sans que rien l'eût désignée jusqu'alors pour un tel rôle.

L'activité humaine en général et très particulièrement l'activité féminine a besoin d'être provoquée par des stimulants extérieurs : c'est à quoi sert d'abord l'éducation. L'éducation de mademoiselle de Meulan n'avait pas produit ce résultat. Elle n'eut rien de l'enfant prodige. Intelligente, sérieuse, docile, mais passivement, sans élan, sans relief en quelque sorte, languissante de corps et d'âme, malgré la tendresse attentive de sa mère, il semble qu'elle eût peine à se prendre d'intérêt pour la vie qu'elle entrevoyait — elle l'a dit elle-même plus tard — « comme sortant d'un rêve ou à travers un nuage. »

On peut assurément lui appliquer ce qu'elle fait dire à un personnage de son livre de l'*Ecolier* (1) : « J'eus, dans ma jeunesse, une maladie de vapeurs; elle était causée, je crois, par le vide et l'inutilité de ma vie. » Sans la rude secousse qui combla ce vide et rendit sa vie non seulement utile mais nécessaire, peut-être la femme dont le nom est désormais à l'abri de l'oubli n'aurait-elle pas laissé trace de son passage. Mise brusquement en face de la réalité : une mère à consoler, des frères et une sœur à élever, une fortune de plusieurs millions entièrement détruite à liquider en sauvant du moins l'honneur; elle connut ce que signifie le mot devoir, et concentra sur cet objet la puissance soudainement éclose de ses facultés.

Non qu'elle ait été plus insensible que les siens au bouleversement de leur position; une allusion qu'elle y fait dans un de ses premiers essais (2), sans aigreur, mais du ton de quelqu'un qui sait de quoi il parle, prouve qu'elle en avait au contraire senti et comme analysé les amertumes de détail : « Il ne faut pas s'imaginer, lorsqu'on a perdu 25,000 livres de rente, qu'on en soit quitte pour aller à pied, porter un mauvais habit, dîner mal ou pas du tout; il faut encore changer son ton, ses manières, et jusqu'à la tournure de ses phrases. » Ce que nous appellerions se déclasser. C'était là le côté le plus cruel. Mais elle était douée du vrai courage, non de « celui qui sert à cacher ses larmes, — comme elle le disait encore (3), — mais de celui qui les surmonte. Se contenir pendant deux heures, pour pleurer ensuite pendant

(1) T. I, p. 125.

(2) *Lettre d'un ci-devant riche* dans les *Mélanges* de Suard, t, II, p. 54.

(3) Lettre à Eugénie. *Mélanges*, t. I, p. 294. — *Conseils de morale*, t. I, p. 32-35.

trois ou quatre, cela pouvait être bon autrefois. Quand le malheur donnait un état dans le monde, il fallait savoir le bien soutenir. A présent qu'il est devenu populaire, il n'y a plus de mérite qu'à l'écarter. » Et pour l'écarter, il faut non se résigner, mais agir; se résigner, c'est s'abandonner : elle fut assez courageuse pour se dispenser de la résignation. Elle se fit homme d'affaires, lutta vaillamment contre le sort, armée de cette patience que connaissent seules les âmes bien trempées et qui n'est que l'énergie continue. Il y a ainsi, dans les familles, de ces individualités ignorées des autres et souvent d'elles-mêmes jusqu'aux jours d'épreuve : alors elles se manifestent spontanément, mettent la main au gouvernail, et leurs proches se tournent d'instinct vers elles comme vers un point d'appui naturel et un centre d'action.

Par un heureux et assez rare privilège, l'activité extérieure ne nuisit pas, chez mademoiselle de Meulan, à l'activité intellectuelle : le développement fut simultané, l'un aidant l'autre. En apprenant à souffrir, elle apprit à agir, et en apprenant à agir, elle apprit à penser. Mais de même que sa douleur ne se traduisit pas par le désespoir inerte, par le renoncement stérile, de même sa pensée ne prit pas le tour de l'imagination sentimentale ni de la rêverie romanesque : en tout, elle allait droit au vrai, au réel, par une marche nette et ferme. Comme si son être moral n'eût longtemps dormi en apparence que pour mieux économiser des forces latentes qui lentement s'amassaient, un jour, en dessinant, elle conçut le soupçon qu'elle pourrait bien avoir de l'esprit (1). Sa destinée s'éclairait à ses yeux, l'idée que sa plume pourrait être

(1) M. de Rémusat, *Notice*, p. XVI.

une ressource assignait un but à son courage. De ce jour, elle travailla davantage, se perfectionna dans la connaissance de l'anglais, lut, médita, écrivit beaucoup.

La nécessité, cette dure maîtresse d'école, n'est qu'une cause occasionnelle, elle ne donne ni le talent ni l'aptitude; mademoiselle de Meulan possédait l'aptitude et sut acquérir le talent. Ainsi que madame de Lambert et madame de Rémusat, mais dans une mesure plus large, elle avait les dons du moraliste; et, comme dans un moraliste complet il y a un critique, elle avait également les dons du critique : la rapidité et la sûreté du coup d'œil, la curiosité pratique, l'observation pénétrante et sagace qui embrasse l'ensemble et approfondit les détails, tire parti de tout et prend son bien partout. La lecture même n'était pour elle qu'un point de départ, une occasion de reprendre à son compte les questions traitées ou d'en étendre le champ en passant par-dessus les données premières. Elle ne s'est jamais contentée des à peu près ni des jugements de seconde main.

Il y a bien des manières pour un moraliste d'être écrivain, sans parler du théâtre; la plus commune n'est pas d'écrire des traités de morale, mais des romans. Les femmes surtout commencent volontiers par là, et le plus souvent s'en tiennent à cette forme qui répond si bien à la jeunesse des années ou à celle du cœur. Moins nombreuses sont celles qui tournent vers la dissertation et la pure analyse, portraits, pensées, critique littéraire et philosophique; plus rares encore sont celles qui s'arrêtent aux ouvrages d'éducation. Mademoiselle de Meulan suivit cette progression tout entière.

Elle débuta par deux romans, *les Contradictions*, en 1799, *la Chapelle d'Ayton*, en 1800, et ces débuts furent heureux. Ils avaient été encouragés par deux amis des

temps prospères, demeurés fidèles aux mauvais jours, MM. Devaines et Suard. Celui-ci venait de fonder un journal, *le Publiciste :* « Une indépendance modérée, dit M. de Rémusat, l'amour de l'ordre sans oppression et de la vérité sans audace, en un mot la philosophie du XVIII[e] siècle, éclairée ou intimidée par la Révolution, tel était l'esprit de ce recueil (1) ». Alimenté par les travaux du fondateur, de M. Devaines, de l'abbé Morellet et d'autres, traitant fort peu de politique, discutant plutôt les questions de littérature, de religion, d'idéologie, pour parler le langage du temps, il était l'organe de la société philosophique et polie qui commençait à réunir ses débris. M. Suard offrit à mademoiselle de Meulan une place dans ce groupe distingué : elle l'accepta bravement, sans se dissimuler qu'elle faisait un pas décisif.

Publier des romans, des nouvelles, des poésies, même des essais de morale ou des traités de pédagogie, l'exemple en avait été donné depuis longtemps et était toujours suivi : pour ne citer que quelques-unes de ses contemporaines, madame Cottin, madame de Souza, madame de Genlis, madame de Charrière, l'illustre madame de Staël, et en Angleterre miss Edgeworth, miss Hamilton, miss Anna Moore, mistress Chapone, se faisaient ou se laissaient imprimer sans scandaliser le public. Les femmes, et dans tous les rangs, avaient certes payé le droit de se hausser à la vie d'action qui jusque-là leur avait été trop fermée, et que les hommes, dans le trouble d'une société qui n'avait pas recouvré son assiette, semblaient abandonner par fatigue et dégoût de l'excès d'activité : « Les hommes s'occupent de leurs collets et de leurs pantalons, les femmes de vers et de prose; plu-

(1) M. de Rémusat, *Notice*, p. XXIV.

sieurs même font des romans, écrivent dans les journaux, discutent dans les salons (1)... » La « femme-auteur » était née, — et bien vivante. Mademoiselle de Meulan discernait fort exactement le danger possible de cet état de choses, tout un côté ridicule ou choquant dans le métier : les querelles de Trissotin et de Vadius transportées dans le camp féminin, les rivales « se déchirant mutuellement et imprimant tout ce qu'elles savent de méchancetés les unes sur le compte des autres », madame de Staël décriée par madame de Genlis et madame de Genlis par je ne sais qui, le roman remplaçant le libelle. On sent qu'en personne bien née et bien élevée, elle souffre du fâcheux renom qui peut en rejaillir sur son sexe, et qu'elle redoute pour celui-ci ce que madame de Rémusat appelait « l'évidence ». Elle veut que les femmes craignent « beaucoup la calomnie, parce que c'est le seul moyen de craindre assez la médisance... Quand elles se font imprimer sans crainte, on les critique sans égards (2) ».

Est-ce une raison pour ne pas se faire imprimer du tout? Elle est loin de le penser, pourvu que l'auteur reste femme, n'abdique rien de sa réserve innée. Elle s'en est expliquée en plusieurs endroits, notamment dans un article sur *les Femmes qui ont écrit et madame de Lambert en particulier* (3).

Je voudrais que les convenances pussent permettre que l'on consacrât par des éloges publics les noms des femmes qui se sont distinguées par leurs écrits. Je le voudrais, non pour ex-

(1) Lettre d'un Bordelais à Paris à son ami à Bordeaux, *Mélanges*, t. III, p. 43.

(2) *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 238, 241, 255.

(3) *Nouveaux Mélanges*, p. 252, 271. — Voy. aussi *Lettres sur les femmes auteurs*, p. 239-251.

citer l'émulation des autres à faire comme elles, mais pour leur donner la crainte de ne pas faire aussi bien ; je voudrais qu'en élevant plus haut le mérite de celles qui ont réussi, on fît mieux comprendre la difficulté de réussir. Si dans les hommes il faut travailler à élever la confiance, c'est la méfiance qu'il faut cultiver chez les femmes. Elles peuvent gagner quelque chose à se faire connaître ; mais lorsqu'elles n'y gagnent rien, elles perdent beaucoup. Il n'y a pas de milieu pour elles entre le succès et le ridicule ; il n'est pas même toujours bien sûr que le succès sauve leur personne du ridicule attaché pour elles à la publicité. Je voudrais donc aussi qu'en louant les femmes célèbres, on parlât moins des talents qui leur ont valu la célébrité que des moyens qu'elles ont pris pour se la faire pardonner. A leur tête, je mettrais madame de Lambert, non comme la plus connue par ses ouvrages, mais comme celle qui a le plus laissé ignorer sa vie.

Madame de Lambert fut liée avec tous les gens de lettres de son temps, et cependant son nom ne se trouve mêlé dans aucune querelle littéraire ; ses ouvrages ne portent la livrée d'aucun parti. La destinée des femmes, en général, leurs devoirs, leurs penchants, ont été souvent l'objet de ses réflexions, sans qu'elle ait jamais rien laissé échapper qui pût déceler ses goûts, ses affections particulières ; elle n'a point cherché à nous tracer sa vie, ses sentiments, son caractère ; nous ne connaissons que ses principes. Elle ne se plaignit jamais de l'envie, ni de la haine, ni de la calomnie, parce qu'elle savait que la calomnie ne peut rien contre des écrits, que la haine ne tombe pas sur eux, et que l'envie s'attache bien moins aux succès qu'aux jouissances qu'ils procurent. L'éloge s'arrête sur la bonne action ou sur le bel ouvrage ; l'humeur se dirige contre la personne ; et en laissant paraître ses ouvrages au jour, madame de Lambert n'y exposa ni sa personne, ni sa vie. Elle sut être en même temps femme et auteur : à présent on est *femme-auteur*, et ce n'est plus la même chose... La réserve est l'armure des femmes. C'est dans le respect qu'elles ont pour elles-mêmes que consiste aussi leur véritable modestie. C'était donc un préjugé plus utile qu'on ne pense, que cette espèce de ridicule attaché pour les femmes à des occupations littéraires trop publiques. Il n'arrêtait point le talent,

mais contenait l'amour-propre, et formait une espèce de frein bien nécessaire à celle qui, sortie de la carrière qu'on lui avait destinée, ne retrouve plus les guides qui devaient la diriger.

En parlant des « occupations littéraires trop publiques », mademoiselle de Meulan pensait sans aucun doute à sa tâche de journaliste; or, de femme-journaliste, en avait-on déjà vu? Feuilletoniste plutôt, car ce qu'elle écrivait, c'était souvent des feuilletons, même ce qui est devenu depuis des chroniques. Qu'on se rappelle le bruit que firent en leur temps les *Lettres du vicomte de Launay*, dans la *Presse* : mademoiselle de Meulan en avait fourni le modèle, avec autant d'esprit, autant de distinction et beaucoup plus de profondeur, près de quarante ans avant madame de Girardin. Le bruit ne fut pas moindre, ni la curiosité, ni l'empressement. La société qui se reformait à l'aurore du consulat, reconnaissait son langage, ses goûts cultivés, ses habitudes de bonne compagnie ; c'était la conversation d'un monde spirituel et poli transportée dans le journal. Faut-il demander si la critique mêla sa note à ce concert flatteur ? Ce serait demander si la race des amis de Job est éteinte. On le lui fit bien voir. Elle répondit comme il convenait à leurs fâcheuses condoléances, indirectement dans un article sur *les amis dans le malheur*, directement par une *lettre d'une femme-journaliste à un ami* (1).

Il y a des gens qui prétendent qu'on n'a pas d'amis dans le malheur; moi qui vous parle, depuis que je suis malheureux,

(1) Le morceau *Des amis dans le malheur* se retrouve dans les *Conseils de morale*, t. I, p. 111-117; la lettre est dans le *Publiciste* du 18 décembre 1807.

je m'en trouve une foule dont je ne sais que faire. C'est ainsi qu'on se trouve riche quand on déménage ; on a des meubles de trop, ce qui n'empêche pas qu'on ne manque de ceux dont on aurait besoin. On est mal meublé, il n'en est pas moins vrai qu'on a des meubles.

On a aussi des amis ; ils ne sont bons à rien, mais ils sont toujours vos amis, vous plaignent, vous conseillent, vous blâment ; même ils sont tellement touchés de votre situation qu'ils ne vous la pardonnent pas : bref, vous êtes « ce qu'on appelle accablé de preuves d'amitié » ; à moins que, par excès de sensibilité, et faute de pouvoir vous plaindre suffisamment, ils ne prennent le parti de dire du mal de vous à tout le monde. Le mal qu'on pouvait dire de mademoiselle de Meulan, c'était qu'elle écrivait dans un journal : elle leur demande si, sachant pourquoi elle le fait, ils ont bien calculé la portée de leur reproche :

Ne craindraient-ils pas d'avoir un reproche à se faire à eux-mêmes, si, par une opinion légèrement énoncée, ils parvenaient à m'ôter ou du moins à me rendre plus difficile le courage dont j'ai pu avoir besoin pour sacrifier, à ce que je regardais comme un devoir, des convenances que mon éducation et mes habitudes m'avaient appris à respecter ?. Qu'ils ne songent pourtant pas à m'en plaindre, car cela serait aussi déraisonnable que de m'en blâmer :

Ce que j'ai fait, Abner, jai cru devoir le faire;

je le crois encore, et ne vois pas de raison pour m'affliger maintenant des inconvénients que j'ai prévus d'abord sans m'en effrayer. Vous savez avec quelle joie je m'y suis soumise, et dans quelle espérance ; vous m'avez peut-être vu même les envisager avec quelque fierté, en prenant une résolution dont ces inconvénients faisaient le seul mérite. Eh bien ! rien n'est changé ; pourquoi mes sentiments le seraient-ils ?...

## II

En prenant la plume pour écrire son premier roman, elle s'était dit : c'est pour ma mère. Elle se le dit encore, persista, et fit bien, cachant d'ailleurs sa vie le plus possible, et ne signant pas ses articles : tout au plus, et pas toujours, une initiale, une désignation de fantaisie, un *Ancien colonel de dragons*, un *Disputeur*, une *Douairière du marais*, une *Vieille femme*, une *Belle-mère*. Elle prenait volontiers le ton d'une expérience au-dessus de ses années ; elle avait alors 27 ou 28 ans. Le cadre de ces compositions au jour le jour est varié : tantôt une quasi-dissertation, par exemple, sur les *Mœurs actuelles et la fatuité en particulier*, sur les *Bonnes qualités qui font faire le plus de sottises*, sur l'*Inutilité des bonnes raisons*, sur le *Courage*, sur la *Mélancolie*, sur l'*Activité des paresseux*, sur le *Danger d'être trop aimable* (1) ; tantôt un portrait comme celui de l'*Homme franc*, du *Conciliateur*, du *Plaintif*, du *Méfiant* (2) ; tantôt une lettre, *Lettre d'une vieille femme à un jeune homme*, *Lettre à une jeune femme*, *Lettres d'une belle-mère à son gendre* (3). Souvent elle imagine un correspondant, se répond à elle-même, tourne et retourne ainsi les arguments opposés ; elle ne redoute même pas la polémique et s'y déploie, au besoin, avec autant de vigueur que d'aisance. MM. Fiévée, Geoffroy, La Harpe, de Bonald, en ont su quelque chose.

La variété des sujets n'est pas moindre que celle du

(1) *Mélanges*, t. III, p. 221-228. *Conseils de morale*, t. I, *passim*.
(2) *Mélanges*, t. III, p. 187-192. *Conseils*, t. I, *passim*.
(3) *Conseils*, t. II.

cadre : théâtre, roman, mœurs, le mouvement intellectuel, moral, social des premières années du siècle, et, par des retours en arrière, le présent relié au passé, à ce point que les historiens de la société en France et ceux de la littérature trouveraient encore à profiter dans la collection du *Publiciste* de 1801 à 1810, tout au moins dans les cinq volumes de *Mélanges* publiés par Suard en 1803-1804, qui renferment de nombreux travaux de mademoiselle de Meulan, et dans les deux volumes de *Conseils de morale* publiés en 1828 par M. Guizot, après la mort de sa femme et en très grande partie extraits du même journal.

Elle a eu, sinon la première, en tout cas l'une des premières, le sentiment que notre littérature ne commence pas avec le siècle de Louis XIV, et que nos origines littéraires valent la peine d'être étudiées concurremment avec l'antiquité classique. C'est dans cet esprit qu'elle a composé l'essai intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire de l'ancien théâtre français* (1) : « La plupart de mes contemporains, dit-elle dans une spirituelle préface, se croient obligés d'apprendre quelques particularités sur Rome ancienne qu'ils ne peuvent plus retrouver que dans les livres ; mais pour l'ancienne France, ils n'y songent pas. » Cette vue de bon sens est remarquable, à une époque où l'admiration imitative de l'antiquité avait été poussée à l'absurde, soit dans le domaine des modes, soit dans les motions de quelques Lycurgues de la Convention, ou dans les programmes de l'enseignement populaire qui faisaient dater l'histoire de France de 1789.

Les morceaux de cette étendue sont rares parmi les articles de mademoiselle de Meulan. La plupart sont

(1) *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 1 à 200.

limités à un personnage ou à un livre. On y rencontre, au XVII^e^ siècle, madame de Sévigné, madame de Lafayette, madame Deshoulières, madame de Coulanges, mademoiselle de Montpensier, même Ninon de Lenclos (à propos de ses Lettres), Boileau, Fénelon, La Bruyère; au XVIII^e^, madame du Châtelet, madame de Lambert, mademoiselle de Launay, Vauvenargues, Duclos, Beaumarchais, Collé, même Louvet; parmi ses contemporains immédiats, madame de Genlis, madame de Souza, madame Cottin, madame de Staël, Chateaubriand, Picard, Collin d'Harleville, M. de Bonald. Son jugement est presque toujours sûr, toujours fin, souvent définitif. Voyez comment elle s'exprime au sujet de trois de nos plus grands moralistes (1):

La Bruyère a peint de l'homme l'effet qu'il produit dans le monde, Montaigne les impressions qu'il en reçoit, Vauvenargues les dispositions qu'il y porte. L'un forme un tableau des traits épars sous nos yeux, l'autre réveille les sensations fugitives ensevelies dans notre mémoire, le troisième va chercher en nous ce que nous n'y pouvons démêler qu'à force d'esprit. La Bruyère vous épargne la peine de la réflexion; Montaigne nous conduit à réfléchir; il faut avoir réfléchi pour se plaire avec Vauvenargues...

Et elle ajoute, pour expliquer que Vauvenargues ne soit pas aussi connu qu'il devrait l'être: « Et si peu de gens réfléchissent assez pour profiter même des réflexions des autres! »—Peut-on mieux caractériser le naturel heureux et l'abondante facilité de madame de Genlis que par ce mot: « Son style est toujours bien et jamais mieux » ? Et le genre de talent de madame Cottin: « On ne peut le juger que lorsque les émotions qu'elle a fait naître sont passées,

(1) *Mélanges*, t. I, p. 309-310.

et ces émotions durent longtemps. » Et les pseudo-pastorales de madame Deshoulières : « Ses idylles... n'ont peut-être d'autres défauts que de vouloir absolument être des idylles... Elle a mis de l'esprit partout, et des fleurs où elle a pu. »

Venant à considérer les conditions où se meut l'esprit littéraire au commencement du siècle, elle dit avec beaucoup de justesse (1) :

Quoiqu'il y ait, pour les esprits de tous les temps, une cause de mort générale, qui est de s'éloigner de la nature et du vrai, cependant cette cause tient encore à des causes antécédentes, différentes les unes des autres, quelquefois contraires, comme on meurt desséché par trop de jeûne ou trop d'intempérance, par les excès du travail ou ceux de la dissipation. Les beaux esprits d'il y a deux cents ans s'éloignaient de la nature, faute de modèles qui la fissent connaître ; c'est à force de modèles que nous ne pouvons plus y parvenir. Tant de gens s'offrent à nous conduire, qu'il faut plus de force maintenant à un auteur pour marcher tout seul au milieu de tant de guides, qu'il ne lui en fallait autrefois pour s'en passer. Tant de souvenirs s'offrent en foule à celui qui veut imaginer, que, pour les éviter tous, il a besoin d'une vigueur peu commune ; et pour obtenir quelque chose de neuf, il ne nous faut pas moins à présent qu'un homme de génie. Les autres se résignent, ils s'abandonnent à la foule de secours qui s'offrent à eux de toutes parts. Ils ne prendront pas la peine d'aller jusqu'à la nature, quand ils rencontrent en route ce qui, leur a-t-on dit, lui ressemble à peu près... Celui qui se remettra en tête à tête et face à face avec la nature, celui-là sera neuf et durera.

Son originalité, c'est qu'elle est moraliste encore plus que littérateur ; sa critique très personnelle, très fémi-

(1) Ecrit en 1807. *Conseils de morale*, t. I, p. 363.

nine, tranche sur le ton de ses confrères en journalisme. Dans la renaissance littéraire et sociale qui date du consulat, on s'efforçait de remonter aux sources du goût comme aux traditions de la société; de là un regain de faveur pour la littérature et, par suite, pour la critique classique, celle qui consiste à chercher les modèles dans les livres et à juger d'après les règles. Mademoiselle de Meulan se demandait non seulement si un ouvrage était conforme aux préceptes du genre, et si les beaux esprits pouvaient y prendre plaisir en conscience, mais encore quels sentiments il prétendait exprimer et si ces sentiments étaient en harmonie avec ceux qu'il excitait dans l'âme du lecteur. Elle avait devant les yeux, comme critérium et point de comparaison, non seulement les chefs-d'œuvre consacrés, mais la nature humaine, vue toujours au travers d'une âme féminine, c'est-à-dire avec des aperçus que la rhétorique ne ferait pas découvrir.

En général, la critique des rhéteurs, trop impersonnelle, trop convenue, n'est pas celle des femmes. « Averties presque toujours par un sentiment, avant de l'être par le jugement », et assez sujettes à « confondre les personnes avec les choses (1) », leur critique à elles est plus vivante, plus empreinte de réalité; elles n'y mettent pas de leur esprit sans y mêler beaucoup de leur cœur; et quand elles sont, comme mademoiselle de Meulan, de la race des La Bruyère et des Duclos, il arrive qu'elles fournissent soit à la science du cœur humain, soit au tableau des mœurs et de la société, autant et plus qu'à l'histoire littéraire proprement dite. On ne se lasse pas d'entendre parler — quand celui qui en parle vaut la peine qu'on

(1) *Nouveaux Mélanges*, t. II, p. 259, 241.

l'écoute — des grands écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle ; on recueille avec plaisir, au début du nôtre, l'écho des impressions contemporaines d'une madame de Staël, d'un Chateaubriand ; rien d'étonnant à ce que les pages que leur a consacrées mademoiselle de Meulan nous intéressent encore aujourd'hui. Mais un critique de profession vit au jour le jour : mademoiselle de Meulan, qui s'était engagée à fournir douze articles mensuels (1), et qui a suffi pendant dix années consécutives à cette charge, devait donc rencontrer sur son chemin cent œuvres éphémères qui ne soutiendraient plus la lecture. D'où vient que nous pouvons lire les articles qu'elles ont provoqués ? C'est qu'une pensée fine et vraie, une remarque piquante, un trait ingénieux leur assure une valeur qui est de tous les temps :

« On ne succombe au regret que lorsqu'il n'existe plus aucun sentiment capable de vous en distraire ; et celui qui perd ce qu'il aime le mieux n'en mourra point, s'il aime encore quelque chose. »

« Une femme arrivée au terme de la jeunesse ne doit plus supposer qu'elle puisse avoir commerce avec les passions, fût-ce même pour les vaincre ; sa force doit être dans le calme et non dans le courage. »

« Les amours de la jeunesse ont besoin d'un peu de surprise, comme celles qui viennent ensuite ont besoin d'un peu d'habitude (2). »

Les maximes de ce genre, frappées au bon coin, sont fréquentes chez elle, on n'a que l'embarras de choisir :

« Ce n'est guère qu'en détournant notre attention qu'on peut se flatter de changer nos volontés. »

(1) Pour 350 francs par mois (*Lettres de M. Guizot*, p. 2).

(2) *Publiciste* du 12 prairial an XII, du 15 thermidor an XIII, du 19 avril 1806.

« Il est mille manières de recevoir noblement un bienfait; je ne sais s'il en est une de l'espérer avec dignité. »

« Pour être heureux en ce monde, il ne faut jamais attendre tout ce qu'on croit mériter. »

« Ce n'est pas la vérité qui offense, ce sont les gens qui la disent. »

« Un mot spirituel n'a de mérite pour nous que lorsqu'il nous présente une idée que nous n'avons pas conçue; un mot de sensibilité, lorsqu'il nous retrace un sentiment que nous avons éprouvé. C'est la différence d'une nouvelle connaissance à un ancien ami. »

« La mélancolie est le luxe, le superflu de la sensibilité, l'emploi qu'en font ordinairement ceux qui n'en savent que faire; j'ai toujours eu de quoi exercer la mienne. »

« Faut-il beaucoup d'esprit pour être un fat? Guère plus, je pense, que pour être un sot (1). »

Elle juge son temps sans partialité, mais sans excès d'indulgence : « Nul siècle n'a été plus obligeant que le nôtre pour la médiocrité. » Son principal grief contre lui, c'est qu'il prend les événements trop à la légère, qu'il manque de sérieux et croit que l'esprit supplée à tout : « Tout le monde a de l'esprit aujourd'hui, personne n'en aura dans dix ans, et dans cinquante on regardera comme une ironie cette phrase que je lisais dans un journal : « Nous n'avons jamais eu tant d'esprit (2) ». La *Douairière du Marais* ne prend pas aisément son parti des conditions nouvelles de la société : après avoir « passé cinquante ans à se créer des habitudes, et dix ans à les oublier », elle ne sait trop que devenir. Mais si elle témoigne quelque embarras, elle n'en sort ni par la mauvaise humeur ni par la plaisanterie : une

(1) *Conseils de morale*, t. I, p. 89, 131, 171, 215, 227. *Mélanges*, t. III, p. 226.

(2) *Mélanges*, t. I, p. 285.

femme qui se fâche, comme madame Dacier dans sa querelle avec Lamothe, passe, « sans s'en apercevoir, les limites que lui prescrivent les bienséances sévères de son sexe » ; une femme qui fait la plaisante en compromet aussi la dignité, parce qu'il « est difficile de faire souvent rire les autres, sans les faire rire un peu de soi », et qu'on « ne tire guère des choses un effet très plaisant sans se mettre en scène avec elles (1) ». Mais une pointe de raillerie est autorisée, agréable et légère dans l'expression, sérieuse dans le fond, une raillerie sans gaieté est assez semblable à l'*humour* des Anglais :

« On voit beaucoup de gens qui parlent de leurs torts ; oui, mais ne remarquez-vous pas que c'est avec un certain goût de propriété ? Ces torts-là sont à eux, font partie de leur personne ; en parler, c'est parler d'eux-mêmes. »

« Il y a des gens si sensibles que leurs sensations absorbent toute l'attention dont ils sont capables ; rien n'est réel ni important pour eux dans les évènements, si ce n'est l'impression qu'ils en ont reçue ; et, dans le mal des autres, ce qui les frappe, c'est le chagrin qu'ils éprouvent à les voir souffrir.... Moins sensibles, ils aimeraient mieux ; moins occupés du bien ou du mal qu'ils peuvent recevoir des autres, ils songeraient plus au bien ou au mal qu'ils peuvent leur causer. Tel a fait le malheur de ceux qu'il aimait, à qui il n'a manqué, pour les rendre heureux, que d'être un peu moins occupé de sa tendresse pour eux, de sentir moins sa sensibilité, d'oublier davantage son amour afin de songer davantage à ce qu'il aimait. »

« Racontez à une troupe de personnes sensibles qu'un homme a été malade des chagrins que lui a causés une passion malheureuse : le moyen de ne leur rien laisser à désirer, c'est de leur apprendre qu'il en est mort. La chose en sera bien plus pathétique, et le fait plus positif : il aurait pu se

(1) *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 259.

rencontrer des incrédules; on eût contesté la maladie, on l'eût affaiblie du moins; mais l'homme est mort, nul doute qu'il n'ait été bien malade (1)... »

Elle n'a donc pas une très haute idée de la nature humaine. Va-t-elle essayer de la corriger et prendre des allures de prédicateur? Nullement, ce n'est point son caractère. Lisez deux piquants morceaux sur *l'inutilité des bonnes raisons* et sur *la raison des autres* (2).

« Il y a quelque chose dans le monde qui ne persuade presque jamais personne, ce sont les bonnes raisons.... Pour se prêter à de bonnes raisons qu'on n'a pas trouvées soi-même, il faut n'avoir pas autre chose à faire; et l'homme à qui on les allègue a presque toujours une chose qui l'occupe beaucoup, c'est le désir de faire ce dont on cherche à le dissuader par de bonnes raisons.... Si j'étais à votre place, me dit-on, j'agirais ainsi; — et vous feriez bien; mais c'est moi qui suis à ma place, et voilà pourquoi j'agis autrement.... Ma raison ne ressemble pas à la vôtre, pas plus que ma figure à votre figure ou ma taille à votre taille. »

Elle répète encore ailleurs, de son ton de douairière, à un jeune ami :

« La manie de votre âge est de vouloir faire entendre la raison aux hommes; l'expérience du mien enseigne qu'il est plus sûr de les y laisser revenir; que le temps les ramène d'ordinaire à la raison et à la vérité, mais que la raison et la vérité n'ont presque jamais convaincu personne. »

La Rochefoucauld aurait dit : *jamais;* elle dit : *presque jamais;* c'est une restriction dont il faut lui savoir gré, mais est-elle suffisante? Et dans l'impression que nous

(1) *Conseils de morale*, t. I, p. 147, 151, 198, 302.
(2) *Conseils de morale*, t. I, p. 87, 98.

ressentons ne se mêle-t-il pas un peu d'étonnement? Certes, nous reconnaissons et nous louons chez elle un tour d'esprit original, toujours incisif, quelquefois mordant, très sensible aux ridicules, aux désaccords, saisissant le vif des physionomies, les dessinant d'un trait net et bien détaché; quand son ironie tombe sur les fades copistes de Werther ou de René, nous applaudissons au bon sens, au bon goût qui réagissent contre la mode et disputent à la passion, ou aux faux-semblants de la passion, la conduite de la vie humaine. La raison de mademoiselle de Meulan, au regard de la littérature, est assez parente de la raison de Boileau — elle pourrait être de moins bonne famille; — au regard de la morale, elle ressemble trop à celle de La Rochefoucauld. Ce qui lui manque, ce n'est pas la connaissance de la nature humaine, c'est la confiance en elle et l'espérance pour elle : elle la connaît mieux qu'elle ne l'aime, et plus qu'elle ne l'estime, si toutefois on peut la bien connaître sans l'estimer et sans l'aimer.

Telle qu'elle nous apparaît dans cette phase de sa vie, elle semble n'avoir retenu des doctrines du XVIII[e] siècle que la saveur amère, et pas du tout la chaleur des sentiments, la foi dans l'avenir, la sympathie humaine qui en sont l'éternel honneur. Si sa raison ne pouvait répudier, dans le domaine supérieur des idées, les principes dont la Révolution était le produit et n'aurait dû être que la pure expression, le spectacle de cette Révolution devenue oppressive, plus encore que le souvenir de ses épreuves personnelles, lui avait laissé comme un ressentiment invincible (1). Elle ne regrettait pas l'ancien régime, elle ne sympathisait pas avec le nouveau. En reli-

(1) M. de Rémusat, *Notice*, p. XIV.

gion, en philosophie, elle était dans un état analogue, non d'indifférence, mais d'incertitude. Née catholique, elle avait senti peu à peu se délier, puis se rompre, sous l'action de l'air ambiant, des attaches qui n'avaient jamais été bien serrées. Sans être incrédule, le défaut de dogme religieux lui était cependant plus supportable que celui de dogme moral; la naturelle élévation de son âme la prémunissait contre l'étroitesse des systèmes matérialistes, mais elle ne savait encore par quoi les remplacer, et, cherchant la vérité sans la trouver, elle croyait à la raison sans croire au progrès, au devoir sans croire au bonheur.

Encore une fois, n'est-ce pas là une philosophie un peu désabusée pour un auteur de cet âge, et femme? Mais ne serait-ce pas précisément parce qu'elle était femme, et pas encore une vieille femme, qu'elle avait cette philosophie? « Le sort d'une femme, a-t-elle dit quelque part (1), dépend beaucoup plus des personnes que des évènements; le bonheur n'est pas pour elle une idée abstraite; il se présente toujours sous les traits d'une image chérie ». Ce genre d'intérêt lui avait longtemps manqué; lorsqu'enfin il entra dans sa vie, il exerça non seulement sur sa destinée, mais sur la direction de ses idées et le développement de son talent, une influence qu'il faut expliquer.

## III

On sait quelle circonstance fortuite mit en présence mademoiselle de Meulan et M. Guizot; elle a presque un

(1) *Nouveaux Mélanges*, t. I, p. 266.

air de roman. En mars 1807, empêchée par la maladie et de tristes circonstances de famille, elle se voyait dans l'impossibilité de remplir sa tâche au journal. Un anonyme lui écrit pour lui offrir de la remplacer : elle refuse, il insiste ; touchée de l'émotion sincère de ses lettres, elle accepte enfin. Ce généreux et modeste suppléant, dont elle connut le nom et la personne quelques mois plus tard, était M. Guizot. Il avait vingt ans, elle en avait trente-quatre, et le désaccord des âges n'était pas, au premier abord, plus grand que celui des esprits.

Par ses origines, par son éducation, autant que par sa nature, M. Guizot était un croyant, et un croyant militant ; avoir une opinion et s'efforcer de la communiquer, de la traduire en acte, était pour lui tout un :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère?

En religion, en philosophie, en politique, en littérature même, il avait dès lors des convictions absolues dont les années et l'expérience ont pu atténuer la forme, non altérer le fond. Ses instincts de prosélyte, — sectaire serait trop dire, même en ces temps d'extrême jeunesse,— une sorte d'enthousiasme calviniste contenu, mais ardent, qui couvait sous les froides apparences d'une gravité précoce, le portaient à embrasser les généreuses passions du XVIII[e] siècle, dont il a dit lui-même qu'il « lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé ». Il était hostile à son scepticisme, non à son esprit de tolérance et de justice ; nourri dans les traditions du Tiers-Etat, il accepta les principes des constituants de 89, comme conditions nécessaires de la société moderne, sauf à remplacer la déclaration des *Droits de l'homme* par la Charte.

Qu'il y avait loin de cette nature *doctrinaire* à made-

moiselle de Meulan ! Et pourtant M. Guizot, conquis par « ce caractère si simple et si élevé, cette âme si tendre et si forte, cette humeur si active et si douce », comme il l'écrivait à sa mère (1), se passionna à en faire aussi la conquête. M. de Rémusat, qui les connaissait intimement l'un et l'autre, a trouvé un mot heureux pour exprimer leur situation respective : « Pendant longtemps, il ne sut que lui plaire sans la persuader ; pendant longtemps, elle l'aima sans le comprendre (2) ». Ils ne se marièrent qu'au bout de cinq ans, le 9 avril 1812. Et jamais, même lorsqu'allait sonner pour elle l'heure de la vieillesse et pour lui à peine celle de la maturité, jamais il ne renia « la romanesque ambition » qui, « dans sa première jeunesse », lui avait fait « peut-être obtenir et certainement sentir dans toute son étendue » un bonheur « aussi entier, aussi parfait qu'il peut exister en ce monde ». Lorsqu'il l'eut perdu, il estimait encore que c'était « un bien qui, même passé, valait d'être acheté à tout prix (3) ». Pour elle, elle put dire d'un mot qu'elle était « heureuse, la plus heureuse des créatures qu'il y ait sur terre. »

Les mérites des femmes sont en valeur, disait madame de Rémusat, dès qu'elles éprouvent de l'intérêt : les mérites de madame Guizot allaient donc prendre toute leur valeur. Lorsque deux esprits éminents sont en contact, l'action qu'ils exercent est réciproque ; mais nous n'avons pas à rechercher ici ce que madame Guizot apporta dans ce travail d'échange et, pour ainsi dire, de pénétration mutuelle. Ce qu'elle reçut, ce fut une idée non plus vraie peut-être, mais plus large, de la destinée humaine et de

(1) *Lettres de M. Guizot*, 21 août 1811.
(2) *Notice*, p. XXXIII.
(3) *Lettres*, p. 74.

la vie sociale, une notion du devoir non plus haute, mais plus féconde. Elle avait déjà une tendance prononcée à tout ramener au point de vue moral; elle n'avait pas ce qui donne autorité à cette sorte de généralisation : des principes; riche en menues vérités, en observations de détail, elle avait des vues, elle n'avait pas de doctrine, ni en politique, — ce qui est excusable, — ni en philosophie, ni en religion.

La politique ne l'avait jamais beaucoup occupée; à vrai dire, elle la regardait comme une besogne où l'on risque de se salir les mains :

> Il n'y a que les gouvernements et les médecins qui puissent savoir à quel point, pour servir les hommes, on a besoin d'apprendre à ne se dégoûter de rien (1).

Mais compagne d'un homme né pour l'action, c'est-à-dire pour l'ambition, témoin ému des premiers essais du régime constitutionnel succédant au despotisme, elle aussi devint doctrinaire, non par un acquiescement de complaisance, mais par un travail d'appropriation personnelle d'où sortirent deux essais (2) : le premier, intitulé : *Des idées de droit et de devoir considérées comme fondement de la société;* le second : *De l'anarchie et du pouvoir;* l'un et l'autre remarquables en ce que la politique y est considérée comme une application de la morale, et la science du gouvernement des sociétés subordonnée aux mêmes principes que la science du gouvernement de soi-même.

Or, la morale que professe dès lors madame Guizot est la morale du devoir: ses convictions philosophiques sont

(1) *Conseils de morale*, t. I, p. 128.
(2) Publiés après sa mort à la suite des *Conseils de morale* (1828).

arrêtées. Le spiritualisme, restauré en France par Royer-Collard, et auquel Victor Cousin, Théodore Jouffroy allaient donner tant d'éclat, agréait à sa raison, et ne contrariait pas ses naturelles aspirations à une foi religieuse. Mais jusque-là ces aspirations n'avaient été satisfaites que par le sentiment, non par une conception rationnelle : croyante par le cœur, elle était restée sceptique par l'esprit : le doute n'était pas pour elle l'oreiller commode dont se contentait Montaigne, elle y dormait mal, et cependant elle ne voulait croire qu'à bon escient (1). Les soutiens ne lui manquaient pas : elle fut certainement aidée par la ferme raison, la foi solide de M. Guizot; aidée seulement, rien de plus, car en cela, comme en tout le reste, l'œuvre accomplie fut sienne, elle se convertit, elle ne se laissa pas convertir. Sa conversion d'ailleurs, au lieu d'aboutir, comme celle de madame de Rémusat, par exemple, à un retour complet au catholicisme, se fixe à un déisme plus fervent, plus dévôt en quelque sorte, que celui des philosophes, laissant de côté les dogmes, les mystères et les observances des églises chrétiennes sauf la prière, mais retenant du christianisme les principes métaphysiques et la morale de l'Evangile. Cette solution, elle l'avait comme entrevue longtemps auparavant, lors de la querelle qu'elle eut dans le *Publiciste* de vendémiaire et brumaire an XIV, sous le nom du *Disputeur*, avec M. de Bonald et les *intransigeants* de son école. L'auteur de *La législation primitive* écrivait dans le *Mercure*, et soutenait, entre autres paradoxes autoritaires, qu'il n'y a pas de milieu entre l'athéisme et le

(1) Une lettre qu'elle écrivait en 1808, et citée par M. de Rémusat, dans sa *Notice*, p. L et suiv., explique fort bien cet état psychologique.

catholicisme : elle repoussait, avec une chaleur d'indignation rare chez elle à cette époque, cette prétention de mettre « la vérité nécessairement dans l'un ou l'autre extrême. »

Elle avait donc enfin conquis la paix de l'âme : « C'est sur le besoin d'un avenir immuable que je voyage sans relâche, écrivait-elle en 1822, et que je finirai par passer d'un monde dans l'autre. Aussi je m'attends dans mes derniers jours à des clartés qui me rendront ce passage facile et certain. » Son attente ne fut pas trompée. Pendant sa dernière maladie, un jour que l'on causait devant elle et que la conversation était tombée sur cette question : si la personnalité de l'âme persiste après la mort, ou si elle est absorbée dans le grand tout, elle se ranima pour prendre la parole, discuta les diverses opinions, et conclut avec force dans le sens de l'immortalité de l'âme personnelle au sein de Dieu. Le matin même de sa mort elle pria son mari de lui lire une lettre de Fénelon à une personne malade, puis un sermon de Bossuet sur l'immortalité : pendant cette lecture elle expira (30 juillet 1827). Sincère jusque dans la tombe, voulant rendre témoignage de sa foi, mais sans dépasser les limites où elle l'avait placée, elle avait demandé à être enterrée selon le rit de l'église réformée, qui répondait mieux que tout autre à la mesure de ses croyances. Peut-être était-ce aussi un suprême et touchant hommage rendu, en toute sûreté de conscience, à son mari.

On ignorerait ces faits, rapportés par les amis qui furent les témoins de sa vie, qu'on saisirait encore, dans les productions de ses quinze dernières années, la preuve de cette lente et laborieuse évolution. Car les effets n'en ont pas été purement intérieurs ; chez madame Guizot, le progrès de l'âme s'est toujours traduit par le progrès

du talent, et par le caractère de son activité d'écrivain. Aussi à cette période de son existence, période de bonheur et aussi de responsabilité domestiques, correspondent ses ouvrages d'éducation : ce fut le plus haut terme de son développement moral et la forme la plus achevée de son développement intellectuel. A l'expérience acquise par l'observation philosophique et par la pratique du monde, elle joignait des convictions arrêtées sur les grands problèmes qu'embrasse la vie et par suite l'éducation. Si le *profanum vulgus* peut vivre et mourir dans l'ignorance ou l'insouciance de ces redoutables questions, il n'en va pas ainsi des esprits d'élite. Bonne ou mauvaise, il leur faut une réponse, soit qu'ils l'acceptent toute faite des mains de la religion, soit qu'ils adhèrent à celles que la philosophie ou la science leur proposent, ou qu'ils la demandent au seul effort de la méditation personnelle. Ceux même qui, rebutés des difficultés de l'entreprise, y renonceraient peut-être s'ils étaient seuls en cause, la poursuivent avec d'autant plus de résolution qu'ils ont un sentiment plus profond de la responsabilité attachée au titre de père et de mère : en présence du plus humble berceau, se dresse l'énigme de la destinée humaine sous tous ses aspects, social, moral, religieux. Ceux — et le nombre en est grand — qui sont incapables de la résoudre par eux-mêmes, s'en remettent à autrui du soin de penser pour eux : madame Guizot n'avait pas besoin d'être suppléée.

La mission éducatrice exige le calme de l'esprit, la sérénité de l'âme dans la région des principes. Comment l'éducateur serait-il maître de son sujet s'il n'est pas maître de lui-même? Voyez Rousseau. Des opinions absolues et tranchantes ne sont pas une garantie contre le manque d'équilibre; ce qu'il faut dans la science

pédagogique, ce ne sont pas des esprits absolus, mais des esprits fixés. Madame Guizot était fixée, mademoiselle de Meulan ne l'était pas. Et la preuve, c'est que mademoiselle de Meulan, ayant à dire un mot en passant, selon les hasards du journal, sur la question de l'éducation, l'avait traitée de haut — et de loin, d'un ton fort dégagé, et qui ne permettait pas de prévoir le sérieux passionné qu'elle devait y apporter un jour. Dès 1802, elle déclarait, à propos d'une impression du petit livre de Fénelon, que les préceptes sur l'éducation sont « la chose du monde la plus incertaine. L'application des principes varie si souvent, les règles sont sujettes à tant d'exceptions, qu'un traité de ce genre ne saurait être trop court, parce qu'on ne peut le faire assez long ni le composer d'idées assez générales pour qu'il soit susceptible de s'adapter à toutes les idées particulières. » Autant dire, ou peu s'en faut, que c'est une œuvre impossible. Et logiquement il en est ainsi pour quiconque ne fait pas fonds sur la nature humaine, ce qui était alors le cas de notre auteur. Mais donnez-lui dans la question un intérêt personnel, un enfant à élever, un devoir de mère à remplir, et elle verra l'humanité d'un autre œil, elle croira que la nature humaine est bonne ou tout au moins apte à le devenir; elle admirera, elle aimera ceux qui se dévouent à la tâche de la rendre plus heureuse en la rendant meilleure (1); elle ne doutera plus de la vertu de l'éducation, étant convaincue de sa nécessité, et elle tournera de ce côté toutes les forces de son intelligence et de son cœur.

(1) Voir dans *l'Ecolier* l'histoire du pasteur Oberlin; elle n'aurait pas écrit ces pages émues du temps où elle collaborait au *Publiciste*.

Presque tous ses ouvrages sont dès lors inspirés par cette préoccupation, si l'on en excepte les deux écrits politiques dont j'ai déjà parlé, et l'essai inachevé sur Héloïse et Abélard (1). Elle collabora d'abord aux *Annales de l'éducation*, fondées en 1811 par M. Guizot, et qui ne survécurent pas aux événements de 1814; puis elle fit paraître dès 1812 *les Enfants, contes pour la jeunesse*; en 1821, *l'Ecolier, ou Raoul et Victor;* en 1823, les *Nouveaux Contes;* en 1826, *l'Education domestique, ou Lettres de famille sur l'éducation.* A sa mort, elle laissait en manuscrit *Une famille*, qui fut publiée en 1828.

Avant d'écrire pour les parents ou les maîtres, elle s'essaya d'abord à écrire pour les enfants. Sans s'exagérer la portée des premières lectures, elle pensait que celles-ci ne sont pas « une chose indifférente », et que, sans pouvoir beaucoup pour la formation du caractère des enfants, « il est possible que, selon leur nature, elles contribuent à déterminer quelques-unes de leurs habitudes d'esprit. » Par exemple, des lectures insignifiantes ne leur laisseront plus ensuite « la force de prendre intérêt à celles où leur esprit aurait quelque chose à faire », et il est toujours dangereux qu'ils s'accoutument « à dispenser leur raison et leur jugement de prendre part à leurs plaisirs (2). » Mais là gît précisément la difficulté. Se mettre à leur niveau sans devenir puéril, penser et parler comme les grandes personnes sans se rendre inintelligible et ennuyeux, instruire et amuser, ce sont bien des affaires. Madame Guizot n'était pas dénuée d'imagi-

(1) En collaboration avec son mari; publié depuis par M. Guizot avec la traduction des Lettres d'Abélard et d'Héloïse (1835). — Elle écrivit aussi dans les *Archives politiques, philosophiques et littéraires*, 5 vol. in-8°, Paris, 1817 et 1818.

(2) *Conseils de morale*, t. II, p. 90 et suiv.

nation inventive; elle possédait le don d'énoncer ses idées non seulement sous une forme abstraite, mais sous la forme dramatique de l'action et du dialogue; elle savait les animer, les mettre en scène (1). Les romans de sa jeunesse attestaient déjà cette faculté qu'elle mit au service de l'enfance.

Les *Contes* sont destinés au premier âge, *l'Ecolier* à l'adolescence. Ce dernier parut en même temps que le livre de M. Guizot, *Des moyens d'opposition et du gouvernement parlementaire dans l'état actuel de la France;* et il ne saisit pas moins vivement l'opinion; il fit presque événement; l'Académie française le couronna aussitôt, les hommes les plus sérieux ne dédaignèrent pas de le lire et de le louer. M. de Rémusat le trouvait « aussi simple qu'original »; il admirait « la variété des caractères, l'élévation facile des sentiments et des idées, le naturel parfait et si varié des conversations ». Le duc de Broglie en était « ravi », et n'en parlait qu' « avec émotion »; tout ce qu'il craignait, disait-il à M. Guizot, « c'est qu'il n'y ait là trop de vérités pour le public, que ce ne soit trop en avant des idées et des sentiments du temps ». Et M. Guizot lui-même transmettant à sa femme absente ces impressions et ces suffrages, ajoutait : « Je sais fort bien que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des gens n'y verront que le quart de ce qui y est; cependant ils y verront quelque chose; c'est si attachant... Tu y as donné à la raison une autorité, à la morale un charme dont on ne peut se défendre (2) ».

(1) Sainte-Beuve qui, sans l'avoir connue personnellement, était fort bien renseigné sur son compte, nous apprend que ses plus grandes et réelles admirations littéraires étaient Molière, Schakspeare et Walter Scott, qui représentaient à ses yeux le don créateur dans sa merveilleuse plénitude.

(2) *Lettres de M. Guizot*, p. 32, 34.

Ces appréciations sont équitables; la part d'éloge n'est pas excessive, et la part de critique est très finement indiquée, si critique il y a, car le reproche qu'on serait tenté d'adresser à l'auteur n'est pas de ceux que le premier venu peut encourir. C'est un livre plein de choses, presque trop plein, trop touffu, *sylva uberrima rerum;* on n'y compte pas moins de quatre actions, l'histoire de Raoul, celle de Victor, celle d'Abel et Marie, celle de Spalberg, sans disparates, il est vrai, concourant à la même fin; mais, détachées, chacune d'elles serait un tout. Il faut être riche pour se prodiguer ainsi. De nos jours, on est plus économe; les récits faits pour les enfants sont plus simples, par contre d'une simplicité un peu vide, un peu superficielle, et c'est là, pour le dire en passant, l'écueil que doit éviter notre littérature enfantine : de crainte d'être pesante, elle effleure sans creuser; le profit est léger, comme l'œuvre elle-même; les jeunes lecteurs sont plus amusés qu'instruits, plus distraits que touchés. Pour en revenir à *l'Écolier*, chacune des actions qui s'y déroulent est la mise en œuvre d'une thèse philosophique. — La faute se rachète par le repentir actif, par l'expiation; il n'est pas de coupable qui ne puisse se régénérer, s'il le veut, parce que la nature humaine n'est pas condamnée au mal, et qu'elle trouve en elle-même les forces nécessaires pour le combattre ou pour le réparer; si la réparation manque, c'est le fait de l'individu, non de la nature humaine; telle est la morale de l'histoire de Victor, de celle d'Abel et de celle de Spalberg (1).

(1) Le conte de *Nadir* (dans les *Nouveaux Contes*, 1823) est dans le même esprit. Le germe de cette thèse est déjà dans des *Essais sur l'éducation*, publiés dans les *Annales* et recueillis ensuite dans les *Conseils de morale*, t. II, p. 69 et suiv. — Voy. surtout p. 95-104.

— Rien ne saurait prévaloir contre la loi suprême qui règle les rapports entre parents et enfants, rien ne saurait dispenser ceux-ci de la soumission et du respect dus à ceux-là; s'ils s'en écartent, ils sortent de l'ordre, et il faut qu'ils y rentrent : telle est la morale de l'histoire de Raoul. La morale de tout l'ouvrage, c'est que la règle des actions humaines est dans la conscience et dans la raison, parce que l'être humain est intelligent et libre. C'est, d'une part, la glorification de la puissance morale de l'individu; de l'autre, celle de la sainteté de la famille, base des sociétés humaines. Quoi de plus grand, en effet, que de créer en quelque sorte en soi un être nouveau, de se refaire une vertu, un honneur, de se dire : Je périssais, mais il dépendait de moi de revivre, et je revis?... L'individu ira-t-il d'après cela se retrancher dans un orgueil égoïste? Au contraire, car tout lui prouve que si rien ne remplace l'effort personnel, l'effort personnel est provoqué, secondé par les secours extérieurs : que deviendrait Raoul sans Victor, Victor sans M. Leblanc, Abel sans Marie? Et comme finalement la justice veut que le bonheur récompense le devoir accompli (conclusion conforme, sinon aux réalités de la vie, du moins aux nécessités de ce genre d'ouvrage), sur quelles scènes se ferme le livre? Sur le tableau du bonheur domestique.

Madame Guizot préludait ainsi à son œuvre capitale, ses *Lettres de famille sur l'éducation*, son monument à elle, et un monument durable de la science pédagogique. Elle déclare avec modestie dans sa préface qu'elle n'a point prétendu « former un système d'éducation », mais simplement « ramasser en un certain nombre d'essais », non sans omissions ni lacunes, quelques-unes des idées que lui avait suggérées une longue expérience. Le fait est qu'elle avait vu élever autour d'elle les enfants de sa

jeune sœur, madame Dillon (1); puis un fils lui était né en 1815, après une fille qui ne vécut pas. Elle est donc partie des données de l'observation quotidienne, mais un esprit généralisateur comme le sien ne pouvait pas ne pas s'élever jusqu'aux questions de principes. Comme madame de Lambert, madame de Genlis, madame de Rémusat, comme miss Hamilton, elle ne s'est pas tenue à l'éducation des femmes ; elle a embrassé, plus directement ou plus largement que ses devancières, celle des deux sexes. C'est donc bien un système dont nous avons à dégager les lignes principales en nous servant surtout des *Lettres de famille,* mais sans négliger ce que ses autres écrits pourront nous fournir par surcroît.

## IV

Nos bons aïeux n'y cherchaient pas finesse : débarbouiller les enfants quand ils ne sont pas propres, les fouetter quand ils ne sont pas sages, — ceci beaucoup plus fréquemment que cela, — la pédagogie tenait pour eux dans cette simple formule. « L'oncle de Revey, » dans les *Lettres de famille* (2), personnifie ce type, rare aujourd'hui, assez répandu il y a un demi-siècle pour que madame Guizot ait jugé à propos de le peindre. Le commandement ou la défense péremptoire, l'obéissance implicite, les verges comme argument final, quoi de plus commode en effet? Il n'y avait même pas de scrupule à

(1) L'aînée de ces enfants, Mlle Elisa Dillon, devint la seconde femme de M. Guizot; Mme Guizot avait, paraît-il, secrètement désiré cette union « une fois sa fin entrevue, pour le bonheur du fils et de l'époux », dit Sainte-Beuve.

(2) T. I, p. 18, 70, 240 ; — T. II, p. 22, 219, 220.

le faire, car ceux qui ont qualité pour philosopher sur la matière, les théologiens, les moralistes, les professeurs, enseignaient presque unanimement que c'est le seul moyen de réduire une nature originellement corrompue et encline au mal. En sorte que l'éducation n'a pas été autre chose pendant des siècles qu'un « système d'hostilité contre la nature humaine », en dépit de quelques dissidents isolés, comme Erasme, Rabelais, Montaigne, madame de Sévigné, madame de Maintenon, Fénelon. Enfin éclata la grande protestation de Rousseau, mais en dépassant le but, en opposant un excès à un autre excès. Où est la mesure? Où est la vérité? Où doit-on la chercher? Dans une observation attentive de la nature humaine.

Le mal existe, il se mêle habituellement à nos actions: a-t-il aussi sa place dans notre nature? Nous sommes souvent coupables; sommes-nous pour cela mauvais? En d'autres termes, y a-t-il en nous un principe du mal, comme il y a un principe du bien?

Et d'abord, qu'est-ce que le goût du mal? J'ai vu régner dans quelques âmes le pur goût du bien; j'ai vu des vertus cherchées et chéries pour leur seule beauté de devoir; la passion du bien a surmonté des répugnances inouïes; l'impossibilité d'y renoncer s'est trouvée plus forte que l'attrait des joies les plus enivrantes. Sans parler même de ces grands sacrifices, tous les jours des êtres ordinaires sentent en eux un certain goût du bien écarter sans peine les penchants de la paresse, des fantaisies d'amour-propre, quelques désirs de malice ou quelque émotion de colère. Et moi, ne vois-je pas des enfants déjà sensibles au goût du bien y trouver le motif et la récompense de leurs efforts? Le zèle de Sophie s'animera pour une leçon où elle ne peut trouver d'autre plaisir que celui de bien faire, et Louise sait aussi réprimer le désir de battre la petite camarade qui lui renverse son château de cartes, contente de pouvoir me dire: n'est-ce pas, maman,

que j'ai bien fait ? Que ferais-je sans un pareil secours ? Comment ferions-nous en ce monde, si un certain plaisir honnête ne s'attachait à l'accomplissement de cette foule de petits devoirs que nous commande la nécessité de vivre avec nos semblables ?... Le goût du bien, naturel tant que la fièvre des passions ne vient pas troubler l'ordre, règne sur nous à notre insu, d'autant plus maître qu'il est moins observé. Dans la vie la plus tiède pour la vertu, la plus étrangère à tout effort, à tout désir de perfectionnement, il dispose de l'emploi des trois quarts de nos journées.

Mais le goût du mal pour le mal, où est-il ? Où le voyons-nous? Tout au contraire, c'est à la répugnance qu'il nous inspire que nous reconnaissons le mal :

La conscience du mal est en nous la conscience d'un état déplaisant, contraire à nos dispositions naturelles : l'éducation n'ajoute rien au dégoût qu'il nous inspire que de nous mieux éclairer sur ses véritables caractères, de nous mieux indiquer l'objet de notre aversion, et la passion ne fait taire ce dégoût qu'en suscitant en nous un mouvement violent qui détourne sur d'autres objets l'aversion attachée au mal, ou nous emporte en dépit de la répugnance que nous sentons à nous y livrer. Voilà les faits, ce me semble, tels que nous les remarquons en nous et hors de nous. Partout, en examinant l'état moral de l'humanité, nous voyons l'ordre troublé par le mal effectif, des actes coupables, des délits répréhensibles, sans pouvoir découvrir en nous-mêmes un principe actif et positif du mal, auquel nous puissions attribuer ce qu'il y a dans nos actions d'activement et positivement mauvais ; et quoique le mal nous apparaisse plus souvent et plus fortement que le bien, nous sentons distinctement en nous-mêmes une cause de bien sans y démêler également une cause du mal.

Cette cause de bien, c'est la loi morale ou la loi du devoir : elle nous commande positivement, clairement, d'être justes, humains, sincères; d'assister celui qui souffre, de défendre celui qu'on opprime, de redresser

celui qui s'égare, parce que cela est bien ; et nous savons qu'elle a droit de nous le commander, quoique ne lui obéissant pas toujours. Mais, en regard de cette loi, y en a-t-il une autre, écrite aussi dans le cœur de l'homme, inhérente à sa nature et reconnue par lui comme une loi de son être, qui lui dise : il faut commettre l'iniquité, verser le sang, tromper, corrompre... parce que cela est mal? Avons-nous jamais conçu le mal comme nécessaire, régnant sur nous en son propre nom et par l'autorité de sa nature de mal? Non, les mauvaises actions ne procèdent pas d'un principe du mal ni du goût du mal, elles procèdent de passions dont le mal est le résultat et non la source.

L'homme n'est pas seulement un être intelligent, il est un être sensible, et comme tel il a des penchants ; ces penchants sont en eux-mêmes ce qu'ils doivent être, bons ou mauvais par leur emploi : bons s'ils sont réglés conformément à la nature morale de l'homme, mauvais s'ils échappent à la domination de la raison. Il ne s'agit pas de les supprimer, mais de les régler : « L'arbre ne saurait produire de bons fruits, si, en l'élaguant, on n'arrêtait l'essor déréglé de la sève ; la sève est-elle pour cela mauvaise à l'arbre?... Dans celui qui vit mal, ce qu'il y a de mauvais, ce n'est pas la vie, c'est l'usage qu'il en fait ; dans le penchant déréglé, ce n'est pas le penchant qui est mauvais, c'est le dérèglement. »

La règle est la condition générale et essentielle de toute existence ; le mal, c'est le dérèglement, « une lacune, une interruption de la règle, une violation de l'ordre dans lequel tout doit exister, par lequel tout existe » ; et comme il n'y a rien au-dessus de l'ordre moral, le mal moral ou violation de la règle morale est le plus grand de tous les maux ou plutôt le seul. « Quand

le devoir, dernière fin de l'homme sur la terre, a été violé, quand son être moral, le point le plus élevé de son existence en ce monde, a été détérioré, alors, et seulement alors, nous pouvons affirmer qu'il y a mal, c'est-à-dire déchéance réelle et positive dans la somme du bien; nous pouvons, nous devons croire qu'il a été réellement porté atteinte, non pas seulement à l'ordre particulier de quelque existence destinée peut-être à périr dans l'ordre général, mais à l'ordre général lui-même, à l'impérissable loi du bien moral, règle souveraine et définitive de toutes les existences dévolues à son empire. Alors un seul besoin se fait sentir, celui d'aller chercher dans le cœur du coupable, non le mal pour le détruire, mais le bien pour le réveiller. » De même, lorsqu'on a affaire non pas à des âmes coupables, mais à « ces âmes nouvelles, d'où l'ignorance du bien tient encore écartée la notion du mal », c'est le goût de l'ordre, l'empire du devoir et du bien qu'il faut s'efforcer d'y faire prévaloir, plutôt que de partir en guerre contre le mal et le désordre : « L'éducation n'a de force contre le mal que le goût du bien. On ne réprime point une mauvaise disposition, on en fortifie une bonne, et je ne sache de moyen d'extirper un défaut que de faire croître une vertu à la place (1). »

Ainsi, l'éducation libérale substituée à l'éducation coërcitive, telle est la conclusion à laquelle l'étude de la nature humaine conduit madame Guizot. Mais savoir ce qu'est l'homme n'est pas tout, il reste à savoir ce qu'est la vie et la loi de la vie. S'agit-il uniquement en ce monde de « faire ses affaires ? » Ou n'y aurait-il pas, les affaires faites, quelque autre chose encore? Si l'homme vit seu-

(1) Voir toute la lettre XII, t. I, p. 89 et suiv.

lement de pain, il est clair que se procurer du pain est le seul but digne de son activité; dans ce cas, la morale de l'intérêt est la règle de sa conduite, et l'éducation utilitaire la règle de la pédagogie.

Qu'est-ce que l'éducation utilitaire? Celle qui ne parle aux enfants que de leur intérêt, qui leur apprend à chercher en tout l'utile, à se demander ce que leur rapportera telle ou telle façon d'agir. Elle produit d'habiles gens, et même d'honnêtes gens, car dans sa plus générale et sa plus haute expression pratique, elle se manifeste par l'activité matérielle, par « le travail qui est surtout l'espérance et le moyen de cette foule innombrable d'existences qui viennent se classer et prendre rang dans la société, à mesure que la valeur personnelle de chaque individu marque la place qu'il y doit atteindre. » La vie matérielle est prise sérieusement et utilement, chacun a ses affaires, chacun s'y applique, fait effort de ses mains ou de son intelligence, et le travail est ainsi un agent de moralisation. Moralisation purement pratique; tel est le signe particulier de ce siècle.

A aucune époque, peut-être, en aucun pays, il n'y eut moins de principes fixes et plus d'honnêtes gens; personne ou presque personne ne croit à rien, ne songe même à se demander s'il n'y aurait pas quelque chose à croire certainement, si la vie n'aurait pas un but digne de l'intelligence qui la dirige, les vertus une base capable d'en assurer la constance et l'ensemble, la vérité un domaine où l'homme pût aller chercher les invariables principes de sa conduite... A prendre les choses en masse, on voit régner les habitudes de l'ordre, les vertus ne nous manquent pas, et l'on reconnaît même, quand l'occasion le provoque, un goût naturel de la vérité.

Que faut-il de plus? Des principes, et non pas seulement des sentiments, des aspirations, des instincts moraux sans fixité, sans racines, on dirait presque sans existence légale,

se montrant aujourd'hui, disparaissant demain, dénués d'autorité et de sanction : « Aussi l'incomplet est-il le caractère le plus commun des mœurs de notre temps (1) ».

Voilà bien les bons et les mauvais effets de l'éducation utilitaire. Si elle est propre à favoriser le développement libre et original d'une foule de bonnes et utiles qualités, elle est impuissante à développer toutes celles qui sont en germe dans la nature enfantine, et même à donner une base à celles qui sont dans le cercle de son action :

L'intérêt ne saurait être la base d'aucun système complet d'éducation, car il ne répond qu'à une portion de la nature humaine. La loi morale est la seule base sur laquelle puisse reposer une éducation complète... Dans l'éducation, ainsi que dans la vie, c'est toujours au devoir qu'il faut, en définitive, avoir recours comme à la seule et véritable garantie des liens même que l'intérêt a formés; et ceux qui refusent ou négligent de s'y adresser d'abord réussissent seulement à se priver des avantages de l'unité vainement cherchée ailleurs que dans le principe qui domine tous les autres (2). »

Cette conclusion, qui aboutit par un autre chemin à l'éducation libérale, n'est pas pour nous surprendre de la part de madame Guizot, connaissant l'histoire de sa vie et celle de ses idées. Elle qui avait fait du devoir la règle de sa conduite et la base de sa morale, qui, même en politique, subordonnait l'idée de droit à l'idée de devoir et ne reconnaissait que celle-ci comme fondement légitime des sociétés, était dans la logique de ses principes en lui assignant une place égale en pédagogie. Elle était aussi

(1) *Lettres de famille sur l'éducation*, t. I, p. 175, *sq.*, 196.

(2) *Lettres de famille sur l'éducation*, p. 197, 198. — « Mettez-vous bien dans la tête qu'il n'y a en ce monde que deux partis à prendre : faire son devoir ou y manquer. Pour passer entre deux, il n'y a pas de chemin. » (*L'Ecolier*, t. II, p. 123.)

dans la vérité. L'idée de devoir doit dominer la science de l'éducation ; il y aurait péril à la laisser s'obscurcir, surtout en un temps où les esprits, enchantés de l'idée de droit, oublieraient aisément toutes les autres. Sans doute celle-ci a son importance dans les affaires de ce monde, en politique, en morale, en pédagogie, en tout, mais il faut la laisser à son rang, qui est subordonné, et l'estimer à sa valeur, qui est relative : on a des droits parce qu'on a d'abord des devoirs et non des devoirs parce qu'on a d'abord des droits. Pourquoi, par exemple, les femmes sont-elles reçues à revendiquer, et pourquoi revendiquons-nous pour elles le droit à l'instruction, à la moralisation qui résulte du libre et normal exercice des facultés que Dieu leur a données, si ce n'est parce qu'elles ont une destinée à accomplir?

Qu'est-ce donc que l'éducation que nous appelons libérale? Celle qui respecte, chez l'enfant, les caractères virtuellement existants de l'être moral, c'est-à-dire de l'être intelligent et libre. L'enfant est déjà capable de penser, il a une volonté, la conscience s'éveille en lui concurremment avec le sentiment de la vie ou de l'action, car pour lui comme pour l'homme, vivre, c'est agir. Tourner sa volonté sur lui-même, imprimer à son activité le caractère du bien, à son obéissance le caractère du devoir, voilà la fin de l'éducation. Belle théorie sur laquelle tout le monde est d'accord; la difficulté commence lorsqu'on tente de l'appliquer. Y réussira-t-on par l'*ultima ratio* de la férule? Il n'y a pas apparence. Ou bien par la machine compliquée des artifices imaginés par Rousseau, et qui n'ont d'autre résultat que de substituer l'intérêt au devoir? Pas d'avantage. Tout compte fait, l'idée du devoir est le mobile le plus simple, le plus clair, le plus universel qu'on puisse employer, le seul

qui réunisse l'autorité d'un principe et la force d'une habitude (1). Le moyen pratique, le voici.

Comment procède-t-on d'ordinaire avec les enfants ? On les accable de défenses : ne touchez pas à l'encrier, n'allez pas au bord de l'eau, ne salissez pas vos vêtements... et l'on s'étonne de provoquer la désobéissance ! Mais il est impossible qu'il en soit autrement. Voilà un petit être tourmenté d'un invincible besoin d'activité physique, en même temps doué d'une volonté que n'éclaire pas encore une raison suffisamment développée, et on prétend l'obliger à n'user ni de sa volonté ni de son activité ! Tout en lui est action, et on veut le condamner à l'inertie ! Il sent en lui une force intime qui est celle d'une personnalité naissante, et on ne pense qu'à l'étouffer sous le poids d'une volonté étrangère ! Dans ces conditions, il aime mieux désobéir qu'obéir, et cela est tout naturel :

Peu tenté des devoirs que vous lui avez inventés, il y préférera des malices tirées de son propre fonds, et mettra une sorte de fierté à traiter avec vous à sa manière, c'est-à-dire autrement qu'il ne convient ; car il ne croit faire sa propre volonté que lorsqu'il ne fait pas la vôtre, et pour être bien sûr qu'il marche à sa guise, il a besoin d'aller en sens contraire de celui où vous le conduiriez. De quoi s'agit-il pour le ramener dans la bonne voie ? De faire qu'il y trouve un but à son activité, une application de sa volonté ; de lui donner envie d'aller à droite au lieu de lui défendre d'aller à gauche. Prenez un enfant dans un de ces moments de malveillance où le mouvement qui tourmente son esprit comme ses jambes et sa langue le dispose à chercher tous les moyens de vous déplaire ; demandez-lui de vous rendre un petit service : neuf fois sur dix il s'y portera joyeusement, enchanté d'avoir

(1) *Lettres*, t. I, p. 46.

trouvé quelque chose à faire, d'avoir échappé à cette inaction qui l'agitait, à cette inutilité d'existence dont il essayait en vain de sortir; ravi d'échanger pour le plaisir de vous obliger celui qu'il trouvait à vous désobliger, et d'employer pour vous, dans un but déterminé, cette activité qu'il perdait contre vous en efforts irréguliers. Si cependant vous eussiez voulu lui ordonner la chose que vous vous êtes borné à lui demander, il s'y fût probablement refusé. Votre ordre lui prescrivait une volonté, il eût mieux aimé se donner à lui-même celle de vous désobéir. La volonté des enfants est à nous si nous savons nous en servir, contre nous si nous prétendons nous en passer ou l'assujettir. Puissance active, elle ne peut demeurer neutre et ne saurait cesser d'être libre; tout ce qu'elle nous demande, c'est un motif d'action qu'elle puisse s'approprier, un mobile conforme à sa nature. La nature de la volonté, c'est d'agir pour produire un effet (1).

Or, pour un enfant, ne pas désobéir, c'est ne pas agir, c'est s'abstenir, et c'est là précisément ce dont il ne comprend, ni la nécessité, ni le mérite; tandis qu'il les comprendra si l'on sait donner à l'obéissance la forme de l'action, et y intéresser sa volonté personnelle. C'est ainsi que vous ferez reposer l'obéissance sur le besoin même de la liberté. Vous ne dégoûterez un enfant de la liberté violente et désordonnée où se déploie sa faiblesse, qu'en l'accoutumant dans une liberté régulière à connaître l'usage de sa force.

Donnez-lui d'abord l'habitude d'agir par sa propre volonté, pour que le goût qu'il y prendra l'oblige ensuite à la conformer aux vôtres. Rien ne vous sera plus aisé que de lui faire naître des volontés quand vous n'aurez pas commencé par les lui prescrire : nos enfants, dans ce premier âge, tiennent tout de nous, jusqu'à leurs idées. Il est avantageux qu'il y ait effort, puisqu'il en est capable; il faut que l'effort soit léger,

(1) *Lettres*, t. I, p. 127-132.

pour que l'honneur lui en appartienne, et que la peine n'en passe pas le plaisir. Loué de son travail, loué de sa raison, il sera fier non seulement d'avoir fait, mais d'avoir voulu. A la conscience du pouvoir sur soi-même, à l'idée si douce de s'appartenir et de disposer de soi selon sa volonté, s'associeront le sentiment d'une bonne action, l'orgueil du mérite, encore légitime tant que nous ne nous sommes mesurés qu'à notre faiblesse et non à notre devoir ; enfin tout ce qui peut élever l'être moral et l'avertir de son importance. Ravi de cette découverte, il aimera à s'en assurer. Il est rare que chez un enfant, une action louable ne soit pas suivie de plusieurs autres. Rendez-les fréquentes et faciles... Pour que ses bons sentiments ne se fatiguent pas, nourrissez-les d'actions, non de privations; ne lui retirez pas l'occupation qu'il a choisie sans lui en procurer une autre, et craignez moins pour lui le mouvement qui lui déplaît que l'interruption du mouvement qu'il aime. La vertu s'échauffe dans l'activité et languit dans le sacrifice. Que surtout il s'accoutume à une sorte d'empire sur ses propres actions. En tout ce qui le concerne mettez, autant que vous le pourrez, sa volonté à la place de la vôtre. Voulez-vous faire passer la fantaisie de résister à l'heure du coucher? Priez-le de vous avertir quand sonnera la pendule que vous pourriez ne pas entendre : s'il ne l'oublie pas, s'il sait mettre à sa mission l'importance convenable, son zèle pourra bien, la première fois, devancer le moment et prendre sept heures et demie pour huit heures ; mais du moins perdra-t-il toute idée de révolte contre un ordre donné en quelque sorte par lui-même. Ainsi s'établira si bien l'accord de votre volonté et de la sienne, qu'à peine sentira-t-il le passage de l'une à l'autre. Ainsi vous pourrez sans crainte étendre à la fois et l'obéissance et la liberté, prescrire beaucoup et laisser beaucoup à sa discrétion. La liberté sera exempte d'abus, car il saura à quelles conditions il la possède ; l'obéissance exempte de souffrance, car elle aura l'assentiment de sa liberté. Vous le verrez, en obéissant, élever sa jeune tête à l'attitude de l'indépendance ; soumis par le choix de sa raison, il se sentira libre (1).

(1) *Lettres*, t. I, p. 58-60.

Le sera-t-il en réalité? ou n'est-ce pas plutôt notre volonté qui se substituera à la sienne, ce qui serait absolument contraire au but de l'éducation? Nullement, car en consentant à vouloir lui-même ce qu'on veut de lui, il se soumet à une règle représentée par ses parents, par sa mère surtout dans le premier âge. Si cette règle n'avait point ses racines au-dedans de lui-même, si elle n'était qu'une nécessité extérieure s'imposant à sa faiblesse sans obtenir son adhésion intime, elle n'exercerait sur lui qu'un empire momentané et sans autorité; mais prenant insensiblement le caractère du devoir, au fur et à mesure du progrès de sa raison et de sa conscience, elle imprime par là même à sa soumission le caractère moral qui en constitue le mérite. De même que le commandement sans justice est contraire à la nature de l'autorité, de même la soumission sans motif moral est contraire à la nature de l'obéissance. Réciproquement, la volonté déréglée n'est pas libre; il n'y a de liberté morale que celle qui est avouée par la raison et le devoir. Dans *l'Ecolier*, Raoul, évadé du collège et fuyant sa famille, a devant lui un horizon sans bornes, il respire à pleins poumons, ses forces semblent ne pas devoir s'épuiser, et pourtant il n'a pas le sentiment de la liberté : « Il n'est pas libre, il n'est qu'échappé ». Décidé à rentrer dans le devoir et à subir les conséquences de sa faute, il ne surmonte l'émotion de la révolte intérieure qu'en se disant : « C'est un acte de ma raison, de ma liberté, de ma volonté (1). »

Toutefois, il ne faut pas se flatter que ces procédés rendent à jamais inutile toute répression effective; il est

(1) *L'Ecolier*, t. I, p. 283; t. II, p. 328. — Cf. *Conseils de morale*, t. II, p. 75 et suiv.

clair que les lois pénales ne peuvent pas être abolies dans la famille ou au collège plus que dans la société, et qu'elles ont leur place dans toute organisation pédagogique comme dans toute organisation gouvernementale : « Quand le goût du bien s'est relâché, que les motifs raisonnables ont perdu leur empire, qu'il ne reste plus de moyen de rendre l'activité à sa direction légitime, il faut bien l'arrêter, priver l'enfant d'une liberté dont il s'obstine à mal user ou ne se sent pas le courage d'user bien. » Rousseau a là-dessus un système, celui des répressions naturelles, restauré de nos jours par M. Herbert Spencer sous le nom de réactions naturelles : cet enfant a cassé les carreaux, enfermez-le dans une chambre sans fenêtres ; celui-ci n'est jamais prêt, partez sans lui quand est venue l'heure de la promenade ; celui-là joue avec un couteau qu'on lui a défendu de toucher et se coupe au doigt, à qui la faute ? De cette façon, dit Rousseau, il sera maintenu dans la dépendance des choses, la seule qu'il puisse comprendre, et non dans celle d'une volonté étrangère qu'il ne comprend pas et qui n'est à ses yeux que le caprice (1). En substituant, dit M. Herbert Spencer, l'action impersonnelle de la nature à l'action personnelle des parents, on donne à l'enfant l'expérience des choses et la notion d'une pénalité équitable, sans aigrir son caractère (2).

Madame Guizot réfute victorieusement l'opinion de Jean-Jacques et par avance celle du philosophe anglais. Sans aucun doute, il peut être utile qu'un enfant apprenne à ses risques et périls que, si l'on ne veut pas se brûler, il ne faut pas toucher le feu, et qu'il fasse con-

(1) Voir le livre II, de l'*Emile*.
(2) *De l'éducation intellectuelle, morale et physique*, ch. III.

naissance de près avec les choses, cela peut même être nécessaire; mais ce qu'il acquerra ainsi ce sera l'expérience et non la moralité; sa conduite sera dirigée par des habitudes et non par des principes :

Les leçons que donne l'expérience sont spéciales et bornées; les accidents nous instruisent à éviter les accidents; il faut avoir éprouvé le repentir pour sentir en soi une raison morale d'éviter les fautes, et les accidents ne produisent pas le repentir. C'est une punition où n'entre pas l'idée de la justice.

La justice est l'action d'une volonté intelligente, appliquée à rétribuer chacun selon son mérite. Si un scélérat en escaladant une maison est renversé et tué par une pierre qu'il détache de la muraille, nous ne dirons pas que la pierre a été juste, et l'idée de justice que nous attacherons pourtant à cet accident nous viendra de la conviction d'un juge suprême qui, cette fois, aura voulu, sans l'intermédiaire de la justice humaine, se charger d'appliquer lui-même la peine du crime. Cependant, qu'un pauvre ouvrier soit écrasé par l'écroulement du mur auquel il travaille, l'idée de justice et de châtiment ne se présentera point à notre esprit, là où il n'y avait point de crime à punir. L'idée d'injustice ne nous viendra pas davantage, car la volonté supérieure et infaillible qui aura dirigé l'évènement ne nous paraîtra point avoir agi en raison du mérite ou du démérite de la victime, mais par de tout autres motifs et dans de tout autres vues.

Au sentiment de la faute tient donc l'idée de la justice, et la douleur d'un accident ne porte pas nécessairement l'attention sur la faute qui l'a causée; elle l'en détourne quelquefois. Lorsqu'il arrivera à Just de se couper en empoignant par la lame un couteau que vous lui aurez défendu de toucher, si vous essayez en ce moment d'éveiller en lui le remords de la désobéissance, il ne manquera pas de répondre à vos efforts pour l'affliger encore sur lui-même : « Je me suis déjà fait bien assez de mal », et par la douleur physique il se croira acquitté de la tristesse morale. Idée dangereuse qui met un taux aux devoirs de la conscience, et nous porte à croire que le malheur peut racheter des obliga-

tions de la vertu. Il n'y a qu'une monnaie pour payer la faute, c'est le repentir. Le châtiment seul n'a jamais rien expié, et les suites accidentelles d'une action répréhensible ne peuvent avoir d'utilité morale que si elles procurent au coupable les moyens d'acquitter sa dette, si elles produisent le repentir (1)... Le principe et le but de Rousseau ont été d'instruire les enfants à reconnaître l'empire de la nécessité ; mais il n'y a de nécessité en droit de nous commander que celle du devoir... Faire tête aux nécessités physiques et se soumettre aux nécessités morales, voilà ce que doivent savoir les hommes et apprendre les enfants, et c'est assurément un étrange contre-sens de l'éducation de prétendre les forcer au courage de la vertu en les accoutumant à céder à la force. Trouvez des hommes toujours prêts à plier sous la nécessité physique, et vous en ferez sur-le-champ des esclaves ou des sbires ; mais si vous en voulez un qui préfère la misère et la mort au crime commandé ou aux lâchetés de la servitude, il vous faudra rechercher celui qui ne reconnaît que les nécessités morales (2).

Effaçons le mot « sbires » qui porte trop sa date : c'est une des plus belles pages et des plus dignes de durer qu'ait inspirées ce rationalisme spiritualiste que l'on affecte aujourd'hui de reléguer au rang des vieilles amplifications oratoires. Qu'a-t-on trouvé de mieux en fait de morale que la morale du devoir ? Et en fait d'éducation, que l'éducation libérale appuyée sur ce fondement ? Et puisque nous en sommes au chapitre des punitions, le droit de punir tire sa légitimité du devoir qui incombe au père ou à son représentant d'obliger l'enfant à ac-

(1) « Votre vie va être une contravention perpétuelle et vous croyez éviter l'amende ? Non, mon cher ami, la nécessité de la punition vous poursuit et elle ne vous fera pas grâce. Toute la question est de savoir si vous voulez vous acquitter librement, de bonne volonté, ou vous laisser prendre au corps par le créancier. » (*L'Ecolier*, t. II, p. 252).

(2) *Lettres*, t. I, p. 146-153.

complir son devoir d'enfant. C'est là ce qui constitue la moralité de la punition, car c'est par là qu'elle est désintéressée : « Le monde punit pour son propre compte ; les choses froissent celui qui n'a pas su s'arranger à leur forme et à leur marche ; un père punit comme la Providence, pour rétablir l'intégrité de l'être moral altérée par la faute (1). » *L'Ecolier* est la mise en action de cette idée. Plus tard, M. Guizot, devenu ministre, et faisant exécuter la loi de 1833, s'inspirera de considérations analogues dans ses instructions aux instituteurs et aux directeurs d'école normale (2).

L'éducation ainsi entendue, — et rappelons-nous que, dans la pensée de madame Guizot, elle s'étend aux deux sexes, — est d'une haute portée morale : est-elle religieuse en soi, et peut-elle suppléer à un enseignement religieux spécial? Ce débat, qui a pris depuis quelques années une actualité si irritante, ne date pas d'hier, mais il s'était longtemps maintenu dans une sphère abstraite. L'aborder en 1826 n'était pas sans hardiesse ; les six lettres (3) qui lui sont consacrées offrent un intérêt non seulement philosophique, mais en quelque sorte historique, en nous replaçant dans le milieu des idées et des faits, il y a quelque soixante ans.

Malgré le décri que les excès de la Révolution avaient attiré sur l'athéisme philosophique du XVIII^e^ siècle, transformé en athéisme politique, la tradition d'incrédulité qui n'avait jamais été interrompue chez nous depuis la Renaissance était encore très vivace sous la Restauration.

(1) *Lettres*, t. I, p. 150.

(2) Voir notamment ce qu'il dit de la discipline dans sa circulaire du 11 octobre 1834.

(3) *Lettres* XLIX à LIV, t. II.

Madame Guizot en a tracé des types d'une parfaite exactitude : le père de madame Mallard, ancien maître d'école, vieux rêveur du temps de Condorcet, possédé d'une « haine active contre les idées de la religion et ce qui y tient », parce qu'il était convaincu qu'elles « avaient fait du mal aux hommes », et qui, « s'il en avait eu le pouvoir, se serait fait une religion d'empêcher toute religion; » M. Mallard, ce qu'on appelait jadis un voltairien, ne dogmatisant pas sur la religion, se contentant de l'ignorer, n'y pensant jamais que comme à « une affaire particulière au clergé et à quelques personnes », mais dont l'indifférence tournerait vite à l'hostilité, à la moindre menace d'envahissement. Car il y avait en regard les intolérants, les fanatiques, les zélateurs des missions de 1817, les promoteurs de la loi du sacrilège, et le bras séculier était de leur côté. Il y avait enfin des esprits attachés à la religion naturelle, y trouvant « la raison de leurs devoirs, le but de leurs attachements, le secret de leurs émotions », c'est-à-dire la lumière et la paix autant qu'il est accordé à l'homme de les obtenir ici-bas (1).

C'est précisément pour ceux-ci que la solution est le plus difficile. Nous qui savons comment madame Guizot était arrivée à la foi et dans quelle mesure, nous la reconnaissons tout entière dans le personnage de madame Mallard et dans le langage qu'elle lui prête :

C'est ce bonheur, lui fait-elle dire, dont je voudrais que mon Emmeline eût un jour sa part. Je crois qu'en général il faut le préparer d'avance, ce qui ne se peut qu'en donnant de bonne heure à la jeunesse une religion à laquelle elle puisse

(1) *Lettres*, p. 265, 269, 270, 275, 281.

s'attacher. Mais, d'un autre côté, si je fais instruire ma fille, les idées qu'on lui donnera ne l'écarteront-elles pas au contraire des miennes? Ne la poussera-t-on pas à des minuties de dévotion, à des amertumes de zèle qui blesseront son père et l'écarteraient de sa mère ; car enfin j'ai une croyance, et ne puis ou ne crois pas pouvoir en prendre une autre. Ce qu'on enseignera à ma fille n'est pas dans mes opinions, et je ne me joindrai pas aux pratiques qu'on va lui demander. Quoique dans la plupart, quand on n'y met pas d'exagération, je ne voie rien de mal, il suffit qu'elles n'aient pas pour moi le sens qu'on y attache et l'importance qu'on y met, pour que je ne veuille pas les adopter d'une manière qui serait menteuse ; et quand je n'aurais pas d'autre raison, je n'affaiblirai point, par ma complaisance pour des choses auxquelles je ne crois pas, la valeur de mon témoignage au Dieu que je crois.

Et parallèlement, madame Guizot introduit un père, M. de Lassay, qui éprouve des scrupules analogues en ce qui concerne son jeune fils (1).

Les esprits droits, qui ne capitulent pas avec le devoir et la vérité, ont heureusement dans leur droiture même un moyen de sortir d'embarras : c'est de faire abstraction de tout parti pris systématique, de toute considération étrangère, et de considérer uniquement « ce qui est bien, ce qui est mal en soi »; ici, par une application particulière, ce qui peut procurer « le bien ou le mal de l'enfant ».

Le bien et le mal sont en raison de la nature des êtres. Si l'homme, et virtuellement l'enfant, est un être moral, si la loi de son activité est la loi du devoir, il est en même temps un être religieux, c'est-à-dire qu'ayant la notion du devoir, il a également la notion d'un Dieu qui en prescrit et en sanctionne la loi. Il ne faut pas dire

(1) *Lettre* LI, p. 282. — *Lettres* XLIX et LIV, p. 312.

qu'il est exclusivement ou un être moral ou un être religieux, il est l'un et l'autre à la fois, sous peine de demeurer incomplet : « Il y a nécessairement une lacune dans toute morale formée indépendamment des idées religieuses, et un grand danger s'attache aux idées religieuses qu'on ne ramène pas sans cesse aux lois de la morale et de la justice. L'éducation doit veiller à ce qu'elles arrivent du même pas, et à ce que rien n'empêche l'union naturelle du principe religieux et du principe moral, qui s'appelleraient l'un l'autre si rien ne s'oppose à leur égal développement (1). »

On objecte que les parents feraient abus de pouvoir, s'ils disposaient de la conscience de leurs enfants, en leur inculquant des idées religieuses à un âge où ils ne peuvent ni les discuter ni les comprendre ; l'objection ne vaut pas, car, outre que c'est en disposer tout autant que de les élever dans l'athéisme, elle porterait aussi bien sur l'éducation tout entière et la rendrait impossible. Où en serait-on, s'il fallait attendre la maturité de l'intelligence pour la cultiver et la meubler? Rien ne serait d'ailleurs plus périlleux, car les enfants recevant de leurs communications avec le monde extérieur des impressions qui se tournent vite en préventions et en préjugés, il est impossible de maintenir leur esprit à l'état de viduité : il accepte tout de confiance, et à défaut de vérités se nourrit d'erreurs. Qu'en résulte-t-il? C'est qu'il perd pour l'avenir la faculté de juger librement et d'opter selon les lumières de la raison. L'éducation de l'intelligence a pour objet véritable de nous mettre en état de nous approprier un jour, par un travail personnel, les opinions que nous avons d'abord empruntées, et dont le mé-

(1) *Lettre* LIV, p. 306, 307.

rite est d'occuper la place de l'erreur, en attendant que nous puissions y substituer des vérités qui soient bien à nous. Les opinions religieuses sont du nombre de ces opinions de confiance que reçoit un enfant. Et ne croyez pas qu'il puisse ne pas les recevoir, dans un sens ou dans l'autre; elles lui viendront forcément, par la seule action des milieux, et tant qu'il ne sera pas capable de penser par lui-même, elles seront chez lui à l'état de préjugés. Le préjugé de l'incrédulité est-il préférable pour sa jeune raison au préjugé de la crédulité ? Il vaut moins, parce que « le scepticisme ne saurait être pour les enfants; leur attention n'est pas de force à combiner les éléments du doute; ils veulent toujours se reposer dans la certitude, et ce qui est douteux pour eux a cessé d'être. » Dès lors, loin de « le préparer à l'attention calme qui permet seule l'accès à la vérité, vous lui aurez donné contre toute recherche impartiale une disposition hostile d'incrédulité, de fanatisme ou d'indifférence »; vous aurez obstrué devant ses pas la voie de la vérité, vous aurez fait tort à l'indépendance future de son choix (1).

Madame Guizot se prononce donc, en principe, en faveur d'un enseignement religieux, mais comment surmonter les difficultés pratiques signalées plus haut? En ne confondant pas, dans cet enseignement, les deux objets qu'il embrasse : Dieu et la religion. Ce sont « deux objets différents, car l'idée de Dieu est au fond la même pour tous les hommes, et ils n'ont pas tous la même religion. L'idée de Dieu est universelle, et les religions sont spéciales. » Si donc la première notion de Dieu qu'une mère donnera à ses enfants est enfermée dans la formule d'une religion positive, « avant d'avoir donné toute leur

(1) *Lettres*, p. 303, 310-312.

force aux dispositions naturelles qui ont été mises en nous pour la recevoir », elle perdra son caractère de généralité et de vérité universelle, et deviendra une vérité spéciale, applicable seulement à une croyance particulière et à un certain nombre d'individus.

Pour l'esprit formé de cette sorte, Dieu ne sera plus le principe unique de tout bien, principe empreint dans toute créature qui vit selon l'ordre éternel, manifeste partout où se montrent la force et la vertu. Non, il y aura des vertus qui ne viennent pas de Dieu, car Dieu les rejette lorsqu'elles ne sont pas unies à une certaine croyance; il se fera du bien où Dieu n'aura point de part, car il le réprouve; il y aura une foi en Dieu que Dieu déteste et condamne; l'homme en priant, en humiliant son cœur devant Dieu, pourra être impie et sacrilège, et sentir pour lui des élans d'amour dignes de sa haine et de sa colère. Toute communication sera donc rompue entre Dieu et des milliers de créatures humaines... Songez aux terribles effets que peut avoir sur la raison cette étrange manière d'envisager et de comprendre le spectacle de l'univers... Parlez beaucoup de Dieu à vos enfants. Vous ne sauriez trop les en occuper lorsque vous aurez su rendre leur attention assez sérieuse pour que cette parole ne les frappe pas comme un son indifférent, mais que l'idée de Dieu soit pour leur esprit un ressort qui l'étende, non une chaîne qui le comprime; qu'associée à la vérité de leurs pensées, elle les unisse dans un vaste ensemble; que toutes leurs actions en reçoivent une empreinte qui élève leur importance; qu'ils sachent sentir Dieu dans les bons mouvements qui leur sont communs avec tous les hommes; qu'ils le reconnaissent autour d'eux dans toutes les vertus dont il aime à recevoir l'hommage. Ainsi formés à vivre en la présence du Dieu de l'univers, ils pourront recevoir les dogmes dont vous ferez l'objet de leur foi comme un bienfait du maître qui les approche plus intimement de sa personne, non comme le gage exclusif de leur admission en sa présence en ce monde, et ne s'imagineront pas que Dieu cesse là où se posent les limites d'une croyance. Ils verront dans les pratiques dont vous les instrui-

rez à composer leur culte, un moment de relâche aux soins de la vie, un temps choisi pour s'approcher de Dieu avec plus de recueillement et de liberté d'esprit, et recevoir de lui le renouvellement des forces dont nous avons besoin au milieu de la presse du monde ; mais ils ne feront pas des habitudes de la piété un état à part du reste de la vie, ayant certaines fonctions déterminées qui ne s'étendent pas au-delà de l'époque où l'on est en exercice (1).

Que cette solution ne soit du goût ni des intransigeants en matière de foi, ni des intransigeants en matière d'athéisme, qu'elle laisse même les meilleurs esprits en doute si elle est aussi satisfaisante dans la pratique que séduisante dans la théorie, il n'y a pas lieu de s'en étonner. A tout prendre, elle a au moins un mérite, celui d'une grande élévation d'idées dans une tentative pleine de sincérité pour concilier la raison et la foi, pour sauvegarder réellement la liberté de la conscience en même temps que les principes du spiritualisme religieux.

## V

Ce système suppose l'éducation domestique ; madame Guizot la juge indispensable pour les filles à tout âge, pour les garçons jusque vers dix ou douze ans. A ce moment le collège, mais préférablement dans les conditions de l'externat, devient nécessaire à un garçon, que l'atmosphère trop douce et trop égale du foyer domestique ne fortifierait pas assez pour la lutte de l'existence. Madame Guizot jugeait, avec raison, que l'enfant est presque trop heureux dans la famille, entouré

(1) *Lettre* L, p. 248, 250, 254, 255, 260-262.

d'affections dont il est sûr, à l'abri de l'indifférence, de l'injustice, ne connaissant du monde et de la vie que les facilités : il importe qu'il fasse connaissance avec les pierres du chemin, qu'il s'accoutume « à se soumettre avec égard à des caractères moins libéraux », comme elle le disait à propos de son fils François (1). C'est là, ajoutait-elle, « une bonne partie de l'éducation... Pauvre cher enfant ! Quand je pense que j'aurai à combattre les effets de son bonheur, à l'armer d'une force intérieure contre des coups auxquels sa peau n'aura pas été accoutumée, je sens combien la tâche est difficile. » Oui, il faut que les enfants, les garçons surtout, destinés à une activité plus extérieure, apprennent à subir les contretemps, les contrariétés, même l'injustice, de la part de leurs égaux, sauf à venir reprendre langue dans « un centre de lumières et d'équité ». Autrement, ils compteront toujours trop sur autrui, et pas assez sur eux-mêmes : il leur manquera une chose dont l'absence est irréparable, la force, « la faculté d'user de nous-mêmes, c'est-à-dire d'user de la vie. » Ils ne sauront jamais tout ce qu'ils peuvent, tant qu'ils n'auront pas exercé leurs forces, « et ils pourront l'ignorer toute leur vie, si l'habitude des jouissances trop faciles les a dispensés de rechercher en eux-mêmes, et jusqu'au fond de leur pensée, ce qu'ils avaient de moyens pour les obtenir ou s'en passer, ou même de puissance pour les goûter. Le bonheur, vous le savez aussi bien que moi, n'est pas le but définitif de notre voyage : il nous a été accordé de le rencontrer pour nous rafraîchir en route ; il nous a été donné de le chercher pour soutenir notre

(1) Dans une lettre à son mari, 1821 (*Lettres de M. Guizot*, p. 22).

activité ; c'est là son usage moral : pour être moralement utile, le bonheur a donc besoin d'être un peu acheté. L'enfance n'a pas de quoi le payer cher ; elle ne doit cependant pas être entièrement exemptée des conditions du marché. » Cette vérité est un peu trop oubliée par le temps qui court :

L'existence y est trop douce, les distractions trop faciles, on y trouve trop aisément de quoi oublier une peine, calmer une inquiétude, se dispenser d'un effort... C'est à l'éducation à y pourvoir, et elle-même se trouve entraînée dans la tendance générale : jamais tant de livres destinés à l'amusement des enfants, jamais tant de jeux inventés pour les divertir sous prétexte de les instruire ; jamais tant de méthodes chargées de les faire parvenir, s'il se pouvait, au savoir sans leur donner la peine d'apprendre. Nous avons à la préserver de cette gâterie universelle, à empêcher que, trop atteints de la molle douceur des mœurs actuelles, ils ne perdent la conscience de leurs forces, et jusqu'à l'idée du devoir ou de la possibilité d'un effort (1).

Si cela était déjà vrai en 1826, qu'est-ce que madame Guizot dirait donc aujourd'hui ? Sans doute ce que disait J. Stuart Mill : « Le nouveau système d'enseignement, à ce qu'il me semble, concourt à former une génération qui sera incapable de rien faire de ce qui lui sera désagréable. » Voilà pourquoi rien ne peut remplacer pour un garçon la vie en commun avec ses égaux. Bien des mères ne veulent pas le comprendre, et se refusent le plus longtemps possible à ce sacrifice. Mais, leur dit fort justement madame Guizot, elles auront un jour à en faire de plus pénibles, et seul l'apprentissage de la liberté rendra la liberté moins périlleuse. On se flatterait

(1) *Lettres de famille*, t. I, p. 258-262, 298, 301 ; t. II, p. 328-330.

en vain de dérober à l'enfant toute connaissance du mal, et cela fût-il possible, faudrait-il le désirer ? Serait-il « bien formé aux choses de ce monde, pour être demeuré à l'abri du cabinet ou du salon de sa mère, hors d'atteinte, préservé de tout usage, et parfait comme ces meubles d'ornement qui demeurent intacts parce qu'on ne s'en sert pas? » La vie, c'est l'action, et l'on n'apprend à agir que sur un théâtre plus large que celui de la famille. Mais la vie de collège est-elle bien l'image de la vie réelle? De bons esprits ont soutenu et soutiennent « qu'un rassemblement d'enfants tous occupés de la même chose, soumis sur tous les points à une même règle, imbus des mêmes idées et agités des mêmes intérêts, n'est en rien l'image de la société, où chacun se fait sa route selon ses vues particulières, choisit ses occupations selon sa situation, son caractère et ses goûts, où l'on rencontre la vie humaine dans toutes ses chances, la nature humaine sous toutes ses formes, où enfin la conduite de chacun se complique de toute l'infinie variété des hommes et des choses ;.. qu'une bonne éducation reçue dans l'intérieur de la famille est plus naturelle que celle du collège, et par là plus propre à préparer à la vie réelle... »

Sans doute on ne sort pas du collège agriculteur, manufacturier, banquier, administrateur ou député, on a quelque chose à apprendre encore pour devenir quoi que ce soit dans ces états divers; mais il y a temps pour tout. Prétendez-vous que l'on n'a pas besoin d'avoir fait ses classes pour faire ses affaires ? Nous en sommes déjà convenus, on peut être un habile homme, et aussi un

(1) *Lettres de famille*, t. II, p. 134 et suiv.

honnête homme, sans tant de frais ; mais il s'agit de savoir si vous voulez que votre fils, dépassant cette catégorie, entre dans « une autre classe d'hommes propres aussi à appliquer leur esprit aux affaires, disposés à entrer dans le commerce de la société, et en même temps formés à un emploi plus désintéressé de leurs facultés, accoutumés à exercer leur intelligence pour le plaisir de l'exercer et le bien de l'agrandir, et par là capables de s'associer à tout progrès social dans quelque direction qu'il se manifeste. » Dans ce cas, « des études un peu fortes, dans la jeunesse, sont nécessaires pour lui préparer cette activité intellectuelle. » Eh bien, on n'étudie vraiment qu'au collège, « non que les études du collège soient en elles-mêmes les seules utiles ou du moins les plus utiles ; il ne faut certainement pas tant de grec et de latin pour former un homme éclairé, et on ne saurait nier qu'un homme éclairé n'ait ensuite à réparer de terribles lacunes dans son éducation de collège ; je ne prétends pas non plus que le temps y soit mis à profit comme il devrait l'être, que les méthodes y soient les meilleures, la direction la plus sage qu'on puisse désirer ; mais, avec tous ses inconvénients, le collège est le seul lieu où l'on étudie pour étudier, habitude nécessaire à qui veut savoir penser pour penser (1) ».

L'instruction publique est encore un besoin, à un autre point de vue, dans les conditions nouvelles de la société ; elle rapproche les hommes en rapprochant les enfants, et ce rapprochement est le plus utile à ceux qui sont nés dans une position plus heureuse. Entrés doucement dans la vie et partant d'une situation toute faite, il leur suffit,

(1) *Lettres de famille*, t. II, p. 330-333.

pour atteindre le but par des routes commodes, de ne pas refuser de marcher : il en est d'autres qui, chargés du fardeau de la pauvreté et des inquiétudes de l'avenir, se fraient péniblement une issue :

« Les sentiments qui se forment, les facultés qui se produisent, les puissances de résignation active et de fermeté calme qui se manifestent en de pareilles épreuves », celui qui est né parmi les heureux du siècle « ne les recevra point de sa propre situation ; mais c'est une utile instruction que le spectacle des traverses à qui se sent capable de les supporter, et le malheur a aussi des leçons pour celui qui n'en est que le témoin. L'éducation publique le mettra en relation avec quelques-unes de ces existences ignorées et plus communes qu'on ne pense, où les tristesses d'une position étroite se joignent au développement moral qui les rend plus sensibles. Il verra une jeunesse ardente comme la sienne, comme la sienne avide d'espérances, et que partout repoussent les obstacles ; et dans la souffrance morale que lui causeront les injustices de la force, le sentiment de l'égalité tournera chez lui en un besoin actif. Sensible aux dons de l'esprit, charmé des beautés de l'âme, il verra un mérite élevé aux prises avec l'adversité, et son jeune cœur sera livré tout entier aux chaleurs de l'affection, à l'émulation des vertus. Sa raison en deviendra plus forte et plus simple, il prendra en pitié l'honneur que peut-être il aurait été tenté d'attacher à quelques efforts, à quelques sacrifices faciles ; il connaîtra ce qu'il y a de réel dans les travaux de la vie, ce qu'il y a de bon et de sérieux dans les leçons par où s'unissent les hommes, et la participation du cœur aux destinées d'un autre. Ne le privez pas de ces émotions énergiques, rares pour celui qui n'a pas rencontré la nécessité de se sentir plus fort que la fortune ; multipliez avec soin, autour d'un jeune homme né dans l'aisance et destiné à vivre dans le monde, les occasions de former des relations qui le fassent sortir du cercle factice où l'enfermerait sa situation. Qu'il y prenne s'il veut son loisir, mais qu'il cherche ailleurs son activité, ses sentiments, ses idées ; qu'il ne se sente vraiment vivre que là où la vie vaut la peine d'être

goûtée, au milieu de ces égalités naturelles qui élèvent l'âme, et de ces communications franches et solides qui font le plaisir des amitiés de choix (1).

Voilà, certes, une belle défense de l'éducation universitaire et des études classiques, — et M. Guizot n'était pas encore ministre de l'instruction publique.

## VI

Autant l'éducation publique est salutaire aux garçons, autant elle est fâcheuse, selon madame Guizot, pour les jeunes filles ; rien, selon elle, ne saurait remplacer celle de la famille, étant admis que la famille est ce qu'elle doit être.

Je ne connais rien qui ait moins de rapport avec la vie réelle et raisonnable d'une femme, que celle d'une jeune personne élevée au milieu de soixante autres, et dans ce mouvement de petits intérêts, de petites intrigues, de petits mystères, de petites confidences, de babil et de commérages de toutes les sortes, inévitables entre un si grand nombre (2).

Madame Guizot, qui s'exprimait ainsi à la fin de sa vie, avait soutenu la même thèse, une vingtaine d'années auparavant, dans *le Publiciste* (3), avec cet air de légère raillerie et ce ton dégagé que nous connaissons à mademoiselle de Meulan, mais avec les mêmes arguments. Elle écrivait sous le nom d'une belle-mère à son gendre :

(1) *Lettres de famille*, p. 335-337.
(2) *Lettres de famille*, p. 2 et suiv.
(3) *Lettres d'une belle-mère à son gendre*, reproduites dans les *Essais de morale*, t. II, p. 117-135.

C'est, me direz-vous, pour accoutumer ma fille à se plaire dans la société des femmes, c'est pour lui apprendre à vivre avec ses semblables, que je veux la placer au milieu d'une réunion de jeunes personnes dont la société formera son caractère, dont la concurrence hâtera ses progrès. Mais d'abord, mon ami, mettez-vous bien dans la tête qu'il n'y a qu'un moyen pour une femme de se plaire dans la société des femmes, c'est de savoir se passer de celle des hommes. Cela s'apprend-il aux jeunes filles ? Je n'en sais rien ; du moins ne leur apprenons pas le contraire. Vous pensez que l'émulation hâtera les progrès de votre fille ; j'en suis persuadée comme vous. Mais c'est aussi par émulation que madame de G***, qui, hier, laissait à peine voir son cou, découvre aujourd'hui ses épaules, pour montrer qu'elle les a plus belles que telle autre qne l'on vante. C'est l'émulation qui fait que madame de B*** parle plus vite, rit plus haut, se remue plus que madame de L***, dont on a remarqué la vivacité. L'émulation a failli tuer cet hiver madame de C***, qui a voulu se montrer à trente bals, parce que sa cousine-germaine avait été à vingt-cinq ; et quand, dans un salon, la jolie madame de K*** attire les hommes par sa grâce et sa gaieté, par émulation madame de T*** leur fait des avances. Mon ami, l'émulation soutient les hommes et entraîne les femmes ; elle vous guide et vous anime dans le cercle étendu que vous avez à parcourir ; elle nous fait sortir du cercle étroit où nous devions rester. Vous avez votre place à conquérir ; la nôtre est toute marquée. On ne saurait vous donner trop de motifs d'activité, à nous trop de motifs de calme...

On va donc se dépêcher d'apprendre à votre fille que l'avantage de la bonne conduite est dans les louanges qu'elle attire, que le travail doit être récompensé par des succès, et qu'une couronne donnée publiquement est le prix auquel doit raisonnablement aspirer une jeune personne qui a fait son devoir. Mon Dieu ! que de vertu il faudra ensuite pour le faire sans qu'on en sache rien ! Dans l'éducation publique, la docilité, l'application, l'obéissance sont un mérite, car on en reçoit la récompense ; dans l'éducation particulière, c'est un devoir. L'idée du devoir est donc la première que, dans l'éducation particulière, les jeunes filles reçoivent des instructions

qu'on leur donne, comme, dans l'éducation publique, c'est celle des succès... Le besoin de l'approbation naît plus tôt, meurt plus tard, se trouve plus constamment et plus habituellement chez les femmes que chez les hommes. Vous agissez par vous-mêmes, nous ne pouvons agir que par les autres. C'est donc dans le suffrage ou l'attachement des autres que consistent nos forces ; c'est aux autres que nous demandons le prix de notre mérite, comme c'est des autres que dépend tout notre bonheur. Mais, prenez-y garde, ce qu'il faut de suffrages à une femme pour son bonheur est bien borné ; ce qu'il en faut pour sa vanité est inépuisable. C'est par le prix qu'on attache à la personne qui vous loue que l'éloge devient un moyen de bonheur ; pour en faire un motif d'orgueil, il ne faut connaître que le prix de l'éloge, et cela s'apprend partout. Je crois, mon ami, qu'une femme ne doit désirer d'être louée que de ceux qu'elle aime ; sans quoi elle courra grand risque d'aimer ceux qui la loueront.

Il y aurait un rapprochement intéressant à faire avec l'abbé de Saint-Pierre : l'émulation est, pour ainsi dire, son unique procédé pédagogique, pour les jeunes filles comme pour les garçons (1) ; madame Guizot n'en veut pas entendre parler. Ils sont exclusifs tous deux, mais le plaidoyer de madame Guizot est bien ingénieux ; elle a d'ailleurs raison au point de vue de l'éducation privée. Poursuivant sa thèse, elle prend à partie les autres avantages que l'on attribue à tort, selon elle, à l'éducation publique.

Croyez-vous, mon ami, que ce soit dans l'habitude de la société qu'une femme acquière ce qui peut la rendre le plus sociable? Il faut qu'une femme apprenne à vivre avec elle-même, car c'est en elle qu'elle doit trouver ses ressources. Un homme doit savoir tirer parti du caractère des autres ; celui d'une

(1) Voir notre *Histoire de l'Education des femmes en France*, t. II.

femme est de se suffire à elle-même. Au lieu de former votre fille à la société, mon ami, tâchez de la former à la solitude; elle saura bien assez vivre avec les autres, si elle a appris à s'en passer... Ce n'est point le goût de la vie intérieure, ce n'est point l'esprit de famille qui est contraire à l'esprit du monde, c'est l'esprit de coterie. Et quoi de plus propre à donner l'esprit de coterie que ces réunions de jeunes filles, toutes isolées les unes des autres par les sentiments qui les attachent à des familles différentes, réunies seulement par une communauté de petits plaisirs et une complicité de petits torts ?

Mais ces amitiés de collège, si prisées lorsqu'il s'agit des garçons, n'ont-elles donc plus aucun prix entre jeunes filles ? Elles sont plutôt dangereuses :

L'amie de couvent ou de pension n'est jamais du choix des parents, et pas toujours du choix des maris : mais il est clair que des parents n'ont rien à voir à cela, et il est bien sûr que c'est le mari qui a tort... Pourquoi l'a-t-on prise ? Pour les confidences qu'elle vous fait, pour celles que vous lui ferez; et apparemment ce sont des confidences qu'on ne peut pas faire à sa mère et à son mari, car autrement cela n'en vaudrait pas la peine. Il faut donc avoir des secrets pour son mari et sa mère, afin d'avoir quelque chose à dire à son amie de couvent; si l'on n'en a pas, on en cherche... Mon ami, croyez-moi, rien n'est plus dangereux pour une femme qu'une amie à qui elle se croit permis de tout dire : le respect pour les autres augmente le respect pour soi-même, et la nécessité de cacher certaines choses entretient l'habitude d'en rougir. Dans quelque genre que ce soit, la familiarité ôte toujours quelque chose à la délicatesse; et de là résulte un des grands avantages de l'éducation particulière sur l'éducation publique qui, si honnête qu'elle soit, ne peut jamais être aussi réservée. Il y aurait bien des choses à dire là-dessus... Peut-être, généralement parlant, la contrainte de l'éducation particulière est-elle nécessaire pour former ce sentiment habituel d'une délicatesse timide que l'innocence ne rassure pas et qui s'inquiète même de ce qui est permis, cette pudeur attentive, insurmon-

table, qui n'est point la vertu, mais qui l'avertit, la soutient, y supplée quelquefois, ou du moins en rappelle l'image, et obtient encore quelque chose du respect qu'elle inspire.

Ce n'est pas tout. Le plus gros grief de madame Guizot, ou plutôt de mademoiselle de Meulan, contre l'éducation publique, c'est qu'elle soustrait les jeunes filles aux entraves de la société dans le milieu de la vie ordinaire, sous prétexte de leur conserver toute la liberté de leur âge. Le reproche est au moins inattendu et a des allures de paradoxe, mais laissons-la le développer :

Mon ami, je ne connais pas d'âge où il me paraît nécessaire que des jeunes filles soient libres. Le régime de l'éducation publique est trop républicain pour des femmes ; c'est en quoi surtout il me déplaît. L'autorité s'y montre sous des formes trop abstraites ; on obéit à des choses et non à des personnes. Là tous les droits sont convenus, tous les devoirs établis ; on n'est puni qu'en forme, contrarié qu'en règle. Une jeune fille peut y apprendre à ne se soumettre qu'à la justice et à la raison. Cela est fort bien, mais comment fera-t-elle quand il faudra se soumettre à un mari ? Pourquoi s'accoutumer à ne reconnaître que des lois, quand elle doit être assujettie toute sa vie à des volontés ? Il faut qu'un homme sache d'avance à quoi il doit obéir ; une femme doit savoir surtout à qui. Sa raison ne lui sert point à marquer les bornes de son devoir, mais à lui en faire supporter toute l'étendue. Elle est d'autant plus raisonnable qu'elle soumet plus facilement sa raison à des caprices ; d'autant plus courageuse, qu'elle consent plus patiemment à l'abandon de ses droits. Il n'y a pas jusqu'à nos vertus que nous ne devions préserver de l'opiniâtreté que produit l'indépendance. Il ne faut pas qu'une femme s'imagine qu'il lui sera toujours permis d'être aussi simple dans sa parure, aussi réglée dans sa dépense qu'elle le pourrait bien désirer ; il ne faut pas qu'elle s'attache si fortement à certains devoirs qu'elle ne puisse s'en relâcher pour un devoir plus grand... Mon ami, notre situation dans le monde n'est pas ce qu'il y a de plus facile, comme notre habillement n'a pas tou-

jours été ce qu'il y avait de plus commode. Il faut donc former notre caractère à notre situation, comme on formait autrefois notre taille à nos corsets. Mais que de soins pour qu'on ne se tienne ni trop serré ni trop lâche, pour ne pas donner trop de raideur, ou ne pas permettre trop de négligence!

Prise à la lettre et jugée d'une manière absolue, l'argumentation est plus spacieuse que solide. Les partisans les plus convaincus de la supériorité de l'éducation domestique pour les jeunes filles sont obligés de reconnaître qu'avec la diffusion de l'enseignement et le mouvement ascensionnel des dernières classes sociales, l'éducation en commun s'impose au plus grand nombre comme une nécessité de fait. Mais l'on aurait tort de s'en tenir à un jugement de surface : comment un esprit d'essence si libérale pourrait-il se démentir ? En réalité, notre auteur pense des femmes comme madame de Rémusat : elle veut que la raison et le libre arbitre dont elles sont douées aussi bien que les hommes leur servent, non à sortir de leur place, mais à y rester, pour le plus grand bien de ceux qui les entourent et leur plus grand bien à elles-mêmes. Or, la place d'une femme est sur la pierre du foyer, parce que sa destination est le mariage : mademoiselle de Meulan trouvait « charmant » le tableau « d'une jeune personne qui reçoit, sous la sanction du mariage, les premières impressions de l'amour » (1); madame Guizot présente sans hésiter le mariage à une jeune fille comme « le but de sa jeunesse (2) ». Toute l'éducation y tend : la formation du caractère, l'habitude des occupations réglées et sérieuses, l'instruction solide et sans pédanterie (3). C'est une vue trop restreinte, sans

(1) *Conseils de morale*, t. II, p. 35.
(2) *Lettres de famille*, t. II, p. 343 et toute la lettre LVIII.
(3) *Lettres de famille. Lettres* XXXIII-XXXV.

doute, mais madame Guizot en a tiré tout le parti possible. Sans insister autrement sur les points de détail qui ne seraient pas indignes d'examen, mais qui nous entraîneraient trop loin, nous terminerons par le portrait de « la femme distinguée » :

La femme distinguée est celle que ses idées, ses sentiments, les habitudes de son esprit, mettent au niveau de tout, du moins par la faculté de comprendre et de s'intéresser. Jeune, elle ne prendra pas moins qu'une autre part aux plaisirs de son âge ; et, plus âgée même, elle acceptera naturellement et sans grimace le degré de frivolité nécessaire pour n'avoir rien d'étrange dans la société où elle doit vivre. Elle n'ira pas faire d'un bal ou d'un *rout* le théâtre d'une conversation morale ou littéraire ; mais, au milieu même du caquetage d'un salon, on reconnaîtra en elle de quoi fournir à des entretiens plus intéressants, et faire désirer des relations plus étroites. On aimera son suffrage, on voudra son estime, et des esprits supérieurs au sien se plairont avec celle qui saura les entendre. L'éducation propre à former chez une femme ce genre de mérite n'exige pas de la part de l'institutrice des connaissances fort étendues. Elle est à la portée de toute mère capable de communiquer à sa fille la noblesse de l'âme, une raison exercée, le goût des idées élevées, et surtout ce sérieux de l'esprit qui fait porter attention aux choses importantes, et respect aux choses graves. Rien ne marque une éducation plus commune que le mépris frivole avec lequel un certain degré d'ignorance accueille ce qui est au-dessus d'elle, et la profonde indifférence de ceux qui ne savent rien, n'ont pensé à rien, pour tout ce qui vaut la peine d'être appris ou pensé (1).

(1) *Lettres de famille*, p. 11-12. — A comparer avec cette page celle que Mgr Dupanloup a consacrée aussi à « *la femme distinguée*, c'est-à-dire la femme capable de tout animer dans sa famille, de tout comprendre, et d'agir ; la femme qui sait être aimable sans être légère, soigneuse de sa personne sans être frivole ; la femme qui gouverne la vie en se pliant à ses exigences, qui en accepte la partie matérielle sans la négliger, mais sans s'y absorber ; qui en fait, si je le puis dire ainsi, le piédestal d'une vie plus élevée... etc. » (*La femme studieuse*, 3e édit., p. 251).

## VII

Madame Guizot était fort au courant de la littérature pédagogique, elle avait lu Fénelon, madame de Genlis, elle cite Rousseau, miss Hamilton, mistress Hannah Mooze, madame de Rémusat. C'est avec cette dernière que le rapport se présenterait le plus naturellement : même inspiration puisée dans le sentiment de la responsabilité maternelle et dans celui du bonheur domestique, même milieu politique et mondain, mêmes impressions d'éducation première et de société. Mais elle a creusé le sujet plus profondément et l'a plus complètement embrassé. On peut croire d'ailleurs que son siège était fait lorsque parut l'*Essai* de madame de Rémusat. Rousseau l'avait éclairée sans la dominer et surtout sans l'égarer. On n'a jamais mieux apprécié l'*Emile* dans ses parties impérissables et dans ses erreurs : la raison de Rousseau dépassait son expérience ; son génie, à l'aise seulement dans la liberté de l'isolement, était plus propre à découvrir la vérité qu'à l'appliquer ; aussi pratiquait-il peu l'observation qu'il recommandait sans cesse ; enfin, « il n'avait jamais élevé d'enfants. » Que de choses dans ces six mots ! et que de justesse, que d'impartialité dans toute cette critique (1) !

Jean-Jacques n'a jamais su ce que c'est que la famille : à chaque ligne des ouvrages de madame Guizot on reconnaît la femme qui concentre là le devoir et le bonheur de son sexe, qui pendant des années a suivi pas à

(1) *Lettres de famille*, t. I, p. 31-32, 39-46 ; — Voir aussi, p. 51-59, 143.

pas les incidents quotidiens d'une ou de plusieurs éducations. De là, le naturel, la vérité qui s'imposent, même dans un cadre un peu factice. De là aussi une empreinte profondément personnelle : pas plus en pédagogie qu'en morale ou en littérature, madame Guizot ne vit d'emprunts. Son originalité naît de l'accord, si rare, entre la doctrine, le caractère et la vie. Si l'on a pu dire (1) d'elle, sans hyperbole, qu'elle « s'était faite en quelque sorte à l'image de sa raison », personne plus qu'elle ne fut en droit de dire que les agents de l'éducation sont « les agents de la raison (2) ». Elle a eu pleinement le don du bon sens et de la rectitude. Je ne connais que madame de Maintenon (3) qui l'ait possédé — en matière pédagogique — au même degré ; qui ait su, aussi bien qu'elle, se servir de sa raison pour former celle des enfants, et rendre ceux-ci raisonnables sans les rendre raisonneurs. Mais l'autorité morale est plus entière chez madame Guizot qui, du reste, entendait assez l'éducation dans le goût du XVII[e] siècle, c'est-à-dire forte et solide plutôt qu'étendue et variée.

En ce sens, elle était « classique », ce qui ne l'empêchait pas d'être bien de son temps. Dans un traité d'éducation, elle a trouvé moyen, naturellement et sans effort, par l'association des idées et la suite logique des éléments de son sujet, de toucher à toutes les grandes questions qui passionnaient ses contemporains, et qui sont d'ailleurs de tous les temps. Elle a des pages dignes d'un historien, d'un publiciste, sur l'état social, la transformation des mœurs publiques, sur une sorte de «fermentation

(1) M. de Rémusat, *Notice.*
(2) *Lettres*, t. I, p. 20.
(3) Voir notre *Histoire de l'Education des femmes en France*, t. II.

universelle qui entraîne tout dans un mouvement irrésistible »; elle en a d'autres que Sainte-Beuve n'hésite pas à mettre à côté des plus belles de Jouffroy : à ce compte-là, n'est pas pédagogue qui veut. Le même juge, qui n'a jamais péché par excès d'indulgence, ne place au-dessus d'elle, entre toutes les femmes du temps, que madame de Staël, « supérieure non par la pensée, mais seulement par quelques dons ». Il ne faudrait donc pas laisser tomber dans l'oubli les *Lettres de famille sur l'éducation*, ni même l'*Ecolier*, quoique légèrement démodé. Du temps de madame Guizot, les mères soucieuses de justifier ce nom lisaient Rousseau à la naissance de leur premier enfant; qu'elles lisent aujourd'hui madame Guizot, elles en retireront plus de profit et non moins d'agrément.

# CELTES ET GERMAINS

## DEPUIS LA CONQUÊTE DE CÉSAR.

## FRANCS ET ALAMANS

### AU SIXIÈME SIÈCLE.

Par **M. COUGNY**, membre titulaire,
Inspecteur de l'Académie de Paris.

---

### I

Rien de plus difficile à traiter — en politique comme en histoire — que les questions de frontières ou les questions de races. Cette difficulté a fait de tout temps le jeu des ambitieux, violents ou habiles, et c'est en cela surtout qu'il est vrai de dire que « *la raison du plus fort est toujours la meilleure* ». Il y a presque deux mille ans, Arioviste et ses bandes d'aventuriers, sans cesse passant le Rhin et envahissant, ravageant la Gaule, fournirent à César l'occasion d'intervenir dans les affaires de nos ancêtres : ils furent par lui délivrés de ces bandits, mais à quel prix? Le cheval s'était voulu venger du cerf :

L'homme lui mit un frein, lui sauta sur le dos,
Ne lui donna point de repos.

De par la volonté du vainqueur d'Arioviste, la frontière de la Gaule fut marquée par le Rhin depuis sa source jusqu'à son embouchure, et le Romain dit au Celte : Tu n'iras pas plus loin !

Nous n'avons pas l'intention de refaire après tant d'autres, qui d'ailleurs n'y ont guère réussi, l'histoire des populations flottantes des deux rives du Rhin. Cette question vient d'être reprise dans un ouvrage intitulé : *Origines franques*, par M. H. Lizeray. Selon lui les Cimbres seraient les ancêtres communs des Celtes et des Francs. Notons seulement, pour mémoire, les peuplades dont César a trouvé les guerriers réunis sous les drapeaux d'Arioviste : les Harudes, les Marcomans, les Tribocques, les Vangions, les Némètes, les Séduses et les Suèves. Pour l'auteur des *Commentaires*, tous ces hommes sont des Germains. Mais remarquons que plusieurs de ces noms, les Tribocques d'Argentoratum (plus tard Strasbourg), les Vangions de Moguntiacum (Mayence), les Némètes de Borbotomagus (Worms), etc., comme ceux de leurs villes, portent, à n'en pas douter, une empreinte gauloise ou celtique.

Observons également qu'au dire de Timagène, de Strabon (1) et d'autres, on retrouve les Celtes partout, — des bords de l'Adriatique aux rives du Danube et au delà, en Illyrie, en Thrace, où leurs députés eurent avec Alexandre une entrevue restée fameuse dans l'histoire. Timagène affirme que le nom de Celtes était celui des Aborigènes, le nom primitif; Strabon qui avait curieusement étudié toutes les questions ethnographiques, qui d'ailleurs, comme beaucoup

(1) Strabon, VII, 2 : « Au delà du Rhin, *après les Celtes*, on rencontre tout de suite (εὐθὺς) les Germains, habitant les contrées à l'Est. »

d'autres Grecs — d'Asie surtout — avait appris à estimer et presque à aimer les populations intelligentes et généreuses de la Celtique, marque avec soin les ressemblances et les différences caractéristiques des deux races qui, sous la domination romaine, étaient alors séparées par le Rhin. Ce fleuve était la barrière que de ce côté-là les conquérants avaient donnée à leur empire. Mais pour la défendre, les meilleurs parmi leurs maîtres furent souvent obligés de la franchir; finalement, ils voulurent la porter plus loin, jusqu'à l'Elbe. — De même, au S.-E., les Alpes Rhétiques, Noriques, Carniques, ne leur suffirent plus comme remparts; ils avancèrent leurs frontières jusqu'au Danube. Toutes les contrées au Sud et à l'Est de ce fleuve, jusqu'au confluent de la Theiss, présentent presque à chaque pas des noms d'origine gauloise, témoins irrécusables du développement immense de cette race à des époques bien difficiles à déterminer; on en trouve même plus au N., depuis Boiodurum, Vindobona (Vienne en Autriche) et Carnuntum, arrosées par le Danube, Eburodum, Melodunum, chez les Quades, jusqu'à Eburum et Carrhodunum, sur la Vistule (1). N'oublions pas de rappeler en passant les pays des *Boii, Boiaria,* puis *Bavaria,* la Bavière, et la Bohême, *Boiohemum, Bojoheimum, Boiohemia* et autres formes d'ori-

(1) Dans le voisinage de l'Illyrie habitaient les Basternes ou Bastarnes, d'origine gauloise, « peuple innombrable de géants pleins d'audace ». Polyb. XXVI, 9. — Voy. notre Recueil des Extraits des auteurs grecs concernant l'histoire et la géographie des Gaules, *passim.* — Plutarque, *Paul-Emile,* XII, dit que Persée, roi de Macédoine, recherchait l'alliance des Bastarnes, peuple gaulois des bords du Danube : c'étaient de vaillants soldats et de bons cavaliers. — Voy. le même Recueil, t. III, p. 102-105. Cf. Tacite, *Germania,* XLVI. — Fréret (Acad. des inscript., t. XXXII, in-12, p. 256 et suiv.), dans son savant mémoire sur les Cimmériens, a réuni la plupart des textes anciens relatifs aux Basternes-Celtes.

gine germanique, qui prouvent qu'après les invasions des Tchèques et des Allemands la contrée fut longtemps considérée comme la propriété de nos ancêtres les Gaulois-Boïes (*Boje-heim*, le logis des Boïes).

Les Germains — qu'il ne faut pas confondre, à l'origine, avec les Teutes ou Teutons, et les Celtes se ressemblaient en beaucoup de points. « Les premiers, dit Strabon, VII, 1, 2, avaient une taille plus grande, une chevelure plus blonde; ils se rapprochaient des Celtes par tout le reste : figure, mœurs, manière de vivre. C'est même pour cela, je crois, ajoute-t-il, que les Romains leur ont donné le nom de Germains, voulant exprimer que les Celtes (Γαλάται) sont leurs frères; car, dans la langue des Romains *Germani* a le sens du grec γνήσιοι, frères de père et de mère. »

Quelle que soit la valeur de cette étymologie, les Germains et les Celtes, aux yeux des Romains, étaient donc frères, frères ennemis et presque toujours en guerre. Dans cette rivalité des peuples des rives du Rhin, rivalité à laquelle sans doute ils trouvaient leur compte, les Romains favorisèrent-ils l'élément celtique plus maniable depuis que la Gaule s'était à peu près résignée à la perte de son indépendance et à sa fusion dans l'empire? On peut le croire; car pour les populations d'Outre-Rhin le nom de Celtes finit par prévaloir, et l'historien Dion Cassius (IIe et IIIe siècle apr. J.-C.) n'en emploie pas d'autre; celui de Germains s'est à peu près effacé; les Teuctères, les Usipètes, les Suèves mêmes, etc. (*Id.* LI, 22), et les Cattes sont pour lui des peuples de race celtique, κελτικὰ γένη (XXXIX, 47); il réserve le nom de Gaulois, Γαλάται, aux populations de la rive gauche. Mais en assignant celui de Celtes (Κελτοί) aux hommes de la rive droite, il ajoute (XLIX) que primitivement les habitants des deux rives

étaient les uns et les autres appelés Celtes. Toutes ces idées sont un peu confuses dans l'esprit du savant historien de Nicée; mais cette confusion de noms, pris alternativement l'un pour l'autre, a un sens bien clair. Le fonds des populations transrhénanes était celtique ; il s'y mêla de bonne heure un élément plus ou moins différent que les Romains désignèrent par le nom de Germains, particulier d'abord à quelques peuplades, dont ils ignoraient la véritable signification, et qui eut, comme bien d'autres, des fortunes diverses. Selon les Germains eux-mêmes, il était, au rapport de Tacite (*Germ.* II), assez récent et prévalut peu à peu. Il venait probablement des bords de la Baltique, d'où sortit aussi celui des Teutons, de manière que les deux noms nationaux de la gent allemande seraint originaires de la même contrée. « Nous appelons Germains, dit Dion Cassius (LXXI, 3), tous les habitants des pays hauts », c'est-à-dire du Nord. Le même historien, en cent endroits, appelle Celtes presque tous les peuples qui font aujourd'hui partie de l'Empire d'Allemagne. D'autre part, certains historiens postérieurs, Zosime par exemple, font de Boulogne-sur-Mer et même de Paris des villes de la Germanie. Et si un savant allemand, le Saxon Heyne voit là une glose inepte, un autre savant, Th. Smith, Anglais, déclare cette leçon excellente, par la raison que se confondaient jusque-là la Germanie et la Celtique.

## II

Mais bientôt un grand changement se produit dans ces contrées. D'anciens noms s'effacent ou pâlissent; des noms inconnus surgissent, deux surtout qui ne tardent pas à briller d'un vif éclat : les Alamans et les Francs,

deux confédérations qui entrent dans l'histoire, la première vers le temps de Marc-Aurèle, 170 ans après Jésus-Christ, l'autre, celle des Francs, des « libres », vers 244. Les *Alamanni* et les Francs furent longtemps désignés par le nom commun de Germains, comme l'avaient été les peuplades absorbées par eux, les Chamaves, les Cattes, les Chauques, les Bructères, les Teuctères, les Angrivares, la grande tribu des Sicambres, etc. Au VI^e^ siècle, l'historien Procope, l'ami et le secrétaire de Bélisaire, qui devint sénateur et préfet de Constantinople, et fut par conséquent en situation d'être bien informé, fait encore cette confusion. Presque contemporain des grands chefs barbares, les Théodoric et les Clovis, le premier est pour lui le roi des Goths, le second un prince des Germains; Germains et Francs se mêlent sous sa plume. Mais les choses changent de face, et il constate ces nouveaux rapports de l'empire avec les barbares. L'autocrate Byzantin, le roi, par excellence, Βασιλεύς, reconnaît aux Francs la possession des Gaules que leur avaient déjà abandonnées les Goths. « Et depuis lors, ajoute-t-il, non sans un sentiment de tristesse résignée, les rois germains possédèrent Massalia, la phocéenne, et les autres villes maritimes de cette côte, et ils sont les maîtres de la mer, et les voilà à Arles qui donnent des jeux dans le cirque. Bien plus, ils exploitent les mines des Gaules, ils frappent de la monnaie d'or, et là ce n'est plus comme ailleurs, à l'effigie de l'empereur de Rome, c'est à la leur. Et cependant, le roi des Perses lui-même, qui depuis longtemps a pris la licence de battre à son gré de la monnaie d'argent, n'oserait pas mettre sur des pièces d'or son image. Et les autres rois non plus, même ceux dont le sol recèle de l'or, etc. Tels ont été les progrès des Francs. »

C'était la fin de la Gaule, même de la Gaule romaine, et à la Gaule succédait la France. Et cette haute fortune, les Francs la méritaient par l'esprit politique dont ils donnèrent maintes preuves, d'abord en adoptant la foi chrétienne orthodoxe, ensuite en se faisant de bonne heure contre les peuples de la Germanie, notamment contre les Alamans et les Goths, les héritiers des Gaulois et des Romains (rappelons-nous Tolbiac et Vouglé), et les défenseurs de l'empire.

Le caractère de ce rôle n'échappa point à un autre historien byzantin, Agathias, le continuateur de Procope. Pour lui, les Francs ne sont pas des Germains; ils ne se confondent plus avec les autres peuples de cette race, Goths, Suèves, Vandales : ils en sont les mortels ennemis et plus encore de ceux de race sarmate ou scythe, Hérules et Alains. Notez bien qu'Agathias est comme Procope, un savant, un chercheur curieux, un σχολαστικός; c'est aussi un jurisconsulte et un poète des mieux disans; à ce dernier titre, il a fourni à l'Anthologie grecque plus de cent pièces, et dans ce nombre, la préface d'un recueil de ce genre qu'il avait formé lui-même sous le nom de *Cycle* ou Cercle, comme on voudra, divisé en sept parties.

Je ne puis entreprendre de vous faire connaître le talent, d'ailleurs modeste, d'Agathias comme poète. Il y aurait là matière pour une autre communication, si la Société pouvait trouver quelque intérêt à ces souvenirs byzantins, si étrangement réveillés dans ces derniers temps. Je me bornerai à dire qu'il y a dans les épigrammes d'Agathias des traits de mœurs assez curieux, et pour employer une de ses expressions favorites, de quoi servir aux amateurs maint régal, sinon copieux et délicat, du moins rare et varié.

Nous n'avons à faire aujourd'hui qu'à l'historien, qui a continué Procope, non moins bien informé que son devancier auquel il rend un juste hommage; aimant comme lui et plus que lui le détail exact, les traits par où se peignent les caractères, les faits bien établis, la vérité pure, entière, en un mot dégagée de toute préoccupation de plaire. Il se fait ainsi une juste idée de la dignité de l'histoire; il veut pour elle un esprit philosophique, autre chose que l'intérêt qui naît de ces contes, de ces légendes « que chantent les femmes en filant leur laine »

Il a, en outre, une âme vraiment romaine, cet asiatique, ce grec d'Eolie; il est fier d'appartenir à cet empire dont le prestige est encore si grand, dont les maîtres, presque adorés quoique chrétiens, mêlaient dans leur personne la majesté quasi-divine des anciens Augustes à la suprême puissance des vieux souverains de l'Asie. Nous pouvons, je ne dis pas le croire toujours sur parole, il a pu se tromper, mais tenir grand compte de ses récits et de ses jugements : il a voulu, il a pu voir et comprendre.

Presque au début de son livre qui commence à la mort de Teïas, roi des Goths d'Italie, en 552, il rencontre les Francs et les Alamans réunis sous le sceptre de Theudebert, fils de Théodoric ou Thierry de Metz et petit-fils de Clovis I^er^. Les Ostrogoths, dont la situation en Italie était presque désespérée, s'adressèrent à ce prince qui s'était déjà fait connaître par son caractère aventureux. Une expédition par delà les Alpes ne pouvait manquer de lui sourire : il s'indignait de voir Justinien prendre, dans ses édits impériaux, le titre de « Francique », comme si les Francs devaient reconnaître en lui leur vainqueur et leur maître.

## III

Pour Agathias comme pour Procope, les Francs ne sont plus des Germains : « ils sont, dit-il, de ceux qu'on désignait autrefois par ce nom. » N'oublions pas que les contrées riveraines du Rhin avaient été appelées indifféremment Celtique et Germanie, Celtique surtout. L'historien ajoute : « Les Francs habitent les bords du Rhin et les terres voisines. La plus grande partie des Gaules leur appartient, non qu'ils l'aient de tout temps possédée, mais par droit de conquête. Leur domination embrasse même la ville de Massalia. Cette vieille colonie ionienne de grecque est devenue barbare; elle a adopté les lois de ses maîtres; mais dans cette nouvelle condition elle ne paraît pas dégénérée. Car les Francs ne sont pas vagabonds (1), comme quelques-uns des peuples barbares. Leurs institutions politiques sont en majeure partie celles des Romains; ils ont les mêmes lois; de pareils usages règlent, chez eux comme chez nous, les contrats, les mariages, leurs rapports avec la divinité. Ils sont tous chrétiens et très orthodoxes; ils ont aussi dans leurs villes des magistrats et des prêtres; ils célèbrent comme nous les jours de fêtes, et, pour une nation barbare, ils me paraissent avoir des mœurs bien réglées, polies; rien qui les distingue de nous que leur costume barbare et leur langue propre. Pour moi, j'admire hau-

(1) Le texte porte νομάδες que Grotius traduit par *feri* et Vulcanius par *campestres* probablement à l'imitation d'Horace (III, 24, 9), qui appelle *campestres* les Scythes des steppes. L'auteur veut dire, je crois, que les Francs aiment à avoir des demeures fixes, que quand ils s'établissent dans un pays c'est pour y rester.

tement chez ce peuple, entre autres qualités, l'esprit de justice et de concorde. Souvent, en effet, et même de nos jours, la souveraineté s'y est trouvée partagée entre trois princes ou davantage, et jamais ces partages ne les ont armés les uns contre les autres; jamais la guerre civile n'a souillé de sang leur patrie. Or là où existent de grandes armées dont les forces se peuvent balancer dans une lutte, là nécessairement naît la dureté des cœurs, l'orgueil qui les gonfle, et, par une conséquence naturelle, l'ambition jalouse et ses tourments, et la fureur de primer et mille autres passions grosses de troubles et de séditions. Eh bien ! chez les Francs, quoique le pouvoir soit, comme je l'ai dit, partagé entre plusieurs souverains, rien de pareil n'arrive. Quelque différend s'élève-t-il entre leurs rois, tous s'arment pour la guerre, tous veulent décider la querelle par les armes, et ils marchent au combat. Voilà les deux partis en présence ; on croit qu'ils vont se battre : point. Ils oublient le motif de leur colère; ils reviennent à la concorde et ordonnent à leurs chefs de préférer, pour finir leurs contestations, la justice et l'équité, sinon de courir les risques d'un combat singulier, trouvant qu'il n'est ni juste ni bon pour le pays que des haines privées fassent tort à l'intérêt général et ruinent le bien public. Soudain se rompent les phalanges; on dépose les armes, la paix, le calme renaissent, la sécurité des communications, les relations de toute nature. Tous les malheurs sont conjurés : tant, chez eux, l'obéissance des uns s'accorde avec l'esprit de justice et l'amour de la patrie, et dans les autres le pouvoir avec la bonté, quand il le faut, et l'art de céder à propos ! Tel est le régime qui leur a fait une puissance solide, sous l'empire de lois toujours les mêmes, où ils ne perdent rien de ce qu'ils ont acquis et

sans cesse y ajoutent. Là où règnent la justice et l'amitié se fonde un état social heureux et durable, qui ne laisse à l'ennemi aucune prise. Grâce à cet ordre de choses si parfait, les Francs se commandent à eux-mêmes et commandent à leurs voisins. Parmi leurs rois, les fils succèdent aux pères. »

Voilà comment le byzantin Agathias nous dépeint les Francs ; portrait flatté, très flatté, il faut le reconnaître, comme celui que Tacite faisait des Germains de son temps, mais, au fond, très fidèle. L'historien-poète oublie ou dissimule volontairement certains méfaits des rois mérovingiens et du plus illustre de tous, Clovis. Mais qu'on se rappelle ce que Posidonius, César, Strabon et d'autres ont dit des Gaulois ou des Celtes, on verra combien ils ressemblent aux Francs d'Agathias ; César reconnut tout de suite les précieuses qualités de cette race qui, pendant près de dix ans, avait tenu en échec son génie d'homme d'état et d'homme de guerre, et les Gaulois, vaincus, soumis, s'éprirent bientôt de ce régime romain, de cette *paix romaine*, où l'ordre centuplait les forces, et ils regrettèrent de n'avoir pu établir ce régime chez eux par eux-mêmes. Les Francs, du temps de Julien, ces Chamaves, ces Chauques, ces Saliens, dont il savait si bien par sa bonté et sa justice se faire aimer et se faire servir, ressemblent aux Gaulois de Jules César. Quel vaillant soldat de la civilisation que Charietton, ce beau géant, dont Eunape, Zosime, Ammien, d'autres encore nous racontent les exploits, qui faisait aux barbares une guerre clandestine sans merci, opposant le brigandage au brigandage, pour mettre un terme à une lutte inégale où leur race aurait péri.

Vous avez vu quelle idée on se faisait des Francs, des Celtes des contrées rhénanes, au VI^e^ siècle de notre ère.

Voici maintenant le portrait que trace des Alamans le même historien :

« Un écrivain, dit-il, qui les connaissait bien, Asinius Quadratus (un Italien contemporain d'Alexandre Sévère) les présente comme un ramas, un mélange d'hommes de toute espèce. C'est, ajoute-t-il, ce que signifie leur nom...» « Ils ont bien quelques lois et coutumes nationales, et pour les pouvoirs publics, les mêmes institutions que les Francs. Mais c'est en ce qui regarde la divinité que leurs idées diffèrent : ils adorent des arbres, des rivières, des collines, des vallées profondes. Ils croient faire œuvres pies en consacrant à ces objets de leur vénération des chevaux, des bœufs, cent autres espèces d'animaux à qui ils coupent la tête. Leur commerce avec les Francs leur est bon, il les transforme à leur avantage, et déjà par une sorte d'attraction, il en fait des êtres plus raisonnables : un temps viendra sans doute, qui n'est pas loin, où chez eux tous les mauvais instincts seront vaincus... En attendant, ces barbares, tous tant qu'ils sont, saccagent les temples sans aucun scrupule ; ils en enlèvent tous les ornements : vases sacrés, bénitiers d'or, calices, ciboires, encensoirs ; tout ce qui sert à la célébration des saints mystères, ils l'emportent ; ils font de ces dépouilles des ustensiles pour des usages privés. Et ce n'est pas encore assez pour eux ; ils jettent bas les toits des sanctuaires, ils en sapent les fondements ; les enceintes sacrées sont inondées de sang, les guérets en sont souillés, souvent ils y laissent pourrir des cadavres sans sépulture. Et ces barbaries, ces ravages, ils ne s'y livrent pas pour défendre leur pays en envahissant celui de leurs ennemis, c'est l'amour du pillage qui les pousse... » César avait déjà noté cette rapacité innée, ces habitudes de brigandage qui, chez eux, n'avaient rien de déshonorant. *Latro-*

*cinia nullam habent infamiam, quæ extra fines cujusque civitatis fiunt.*

Tels les Francs et les Alamans apparurent aux Romains d'Orient, luttant pour garder l'Italie et le premier berceau de l'Empire. Les uns et les autres attaquaient la domination six fois séculaire des Romains dans l'Europe occidentale ; les uns et les autres étaient de redoutables ennemis, mais les premiers inspiraient une sorte de sympathie même à leurs adversaires ; avec eux, on pouvait s'entendre. C'étaient des Celtes, presque des Gaulois, et quand même, à l'origine, ils seraient venus, comme on le croyait au temps de Grégoire de Tours (II, 9), de la Pannonie, cela ne contredirait en rien notre assertion ; nous avons constaté dans ces contrées des traces considérables d'établissements celtiques. Les autres, qu'étaient-ils ? On ne l'a jamais bien su, *convenæ*, *colluvies*, dit un traducteur latin d'Agathias ; c'était plus ou, si l'on veut, moins que des barbares, des sauvages conservant, même après quelques rudiments de civilisation, le naturel et les habitudes des sauvages. Douze siècles ont passé et le portrait qu'en a tracé Agathias est encore ressemblant.

LE

# TESTAMENT POLITIQUE LATIN

## DU CARDINAL DE RICHELIEU

Par **M. Louis BATIFFOL**, Membre associé.

---

Parmi les œuvres attribuées au cardinal de Richelieu, il en est une dont bon nombre d'auteurs ont cité certains extraits devenus aujourd'hui célèbres, sans que personne ait songé à faire connaître la pièce entière et à examiner son authenticité. Nous voulons parler du document qui est connu sous le nom de *Testamentum politicum cardinalis Richelii*. Le texte complet, sans être inédit, est cependant très rare ; il n'a été publié, à notre connaissance, que dans trois ouvrages jusqu'à nos jours, et encore est-il bien difficile d'en retrouver les différentes éditions.

La première est de 1643. Elle a été publiée à Lyon chez l'éditeur Cayne, vraisemblablement quelques mois après la mort du cardinal, et sous forme de libelle in-4°. Le titre est ainsi conçu : *Testamentum christianum, Testamentum politicum Armandi Richelii cardinalis ; authore R. P. P. Labbé, S. I.* Nous retrouvons pour la seconde fois ce document dans un ouvrage in-folio du même P. Labbé, imprimé à Grenoble en 1664. Le titre du volume est celui-ci : *Petri Labbé e Societate Jesu Elogia sacra theologica*

*et philosophica, regia, eminentia, illustria, historica, poetica miscellanea; Cum privilegio regis* (1). C'est au milieu de ces éloges, les uns en prose, les autres en vers, que se trouve inséré, sans marque spéciale, le *Testamentum politicum*. Le texte est celui de la première édition avec quelques légères modifications qui ne le changent pas sensiblement. Enfin, en 1750, M. de Foncemagne publiait en un petit in-12°, sans nom d'auteur ni de lieu, sa *Lettre sur le Testament politique du cardinal de Richelieu;* et il imprimait à la fin la pièce latine en question d'après un manuscrit qui aurait appartenu au père d'un certain M. Dury, secrétaire du président Lamoignon, et né en 1640. Le père d'un homme né en 1640 était contemporain de Richelieu. Cependant il semble bien, à la lecture du texte donné par Foncemagne, que nous sommes en présence d'une simple copie faite sur l'édition de 1643.

Quel est donc ce Testament que des historiens comme Henri Martin ont à peu près admis comme authentique (2)? Quel est le véritable auteur, et si ce n'est pas le cardinal ministre, peut-on dire qu'il n'a eu aucune part à la rédaction et que le document qui nous occupe n'a aucune valeur historique? C'est là le point à élucider?

Voici ce testament (3) :

(1) Il a été réimprimé à Venise en 1674 et à Leipsig en 1686.

(2) Henri Martin, *Hist. de France.*, XI, 576.

(3) Nous donnons en appendice le *Testamentum christianum* qui présente beaucoup moins d'importance et de valeur que le *Testamentum politicum*.

Nous n'avons pas hésité à adopter comme texte celui de la première édition de 1643. Les modifications apportées dans la seconde édition trahissent, de la part de leur auteur, les préoccupations d'un bel esprit qui vise plus à l'effet qu'à l'exactitude mi-

## TESTAMENTUM POLITICUM ARMANDI RICHELII CARDINALIS

Abiturus e vitâ loquor vera eo momento quo nemo mentitur ; audi, posteritas, verba extra vitam prolata, et viva (1) ; lege Testamentum ultra tempus scriptum ne fallat, intra æternitatem ne pereat.

Electus in primarium regis mei ministrum, id primum intendi ut regem meum facerem regum primum ; volui christianissimum esse et potentissimum ; volui primogenitum esse Ecclesiæ et Europæ ; volui esse justum ut sua orbi restitueret et orbem sibi.

Hæc prima mea cogitatio majestas regis, altera magnitudo regni ; inveni Galliam minorem seipsa ; decreverant omnia præter linguam; hæc quoque excedebat Galliam, et erat gallica ; populi olim subditi negabant se esse nostros lingua nostra; Galli erant ut (et) hostes Gallorum ; armabatur Gallia in seipsam ; utebatur hostis nobis in nos ipsos, et victus et victor Gallus erat ; idem fortis in alienam gloriam et perniciem suam.

Hic igitur ministerii mei scopus, restituere Galliæ limites quos natura præfixit, reddere Gallis regem gallum ; confundere Galliam cum Franciâ, et ubicumque fuit antiqua Gallia, ibi restaurare novam.

nutieuse. Les termes trop nets, tels que les noms géographiques, sont remplacés par des périphrases quelquefois prétentieuses, souvent obscures; l'auteur a voulu visiblement accentuer le caractère d'exercice de rhétorique, de thème oratoire qu'avait sa pièce latine. Il est un de ceux qui avaient l'horreur du mot propre; il a corrigé son œuvre, mais cela presque toujours pour la gâter. Toutefois, nous ne manquerons pas de signaler en notes les variantes qui pourraient éclaircir le texte ou qui présenteraient quelque expression remarquable.

(1) Var. *et vera.*

Tria se opponebant votis meis; obsistebat Gallia ipsa hostis sui; obstabat Hispania quæ ex orbe facere unam domum cogitabat, si Galliam efficere posset partem domus; obstabant finitimi populi, idcirco amici Hispaniæ quia hostes esse non poterant.

Ut perrumperem hos obices, conciliavi Galliam sibi ut extra se hostis esset (1); occupavi Hispaniam domi, ne esset negotiosa foris (2); ostendi sociis libertatem, et coegi aliquos, etiam invitos esse liberos.

Duo mala habebant Galliam, hæresis et libertas; emendavit utrumque malum Ludovicus armis suis, et consiliis meis.

Primum malum adeo excreverat, ut intra unum regnum censerentur plura regna; tolerata a regibus, religio legitimum regem vix tolerabat; ex ducentis arcibus securitatis, totidem effecerat propugnacula rebellionis; intra centum urbes, centum conflarat respublicas; intra Rupellam incluserat rebellionem et seipsam; inde imperabat mari, inde nectebat fœdera cum hostibus Galliæ; inde partiebatur authoritatem regiam, et ne uni regi pareret, pluribus dominis (3) serviebat.

Aggressus sum hoc monstrum quod alii ante me ministri irritare metuebant; expugnavit Rupellam Ludovicus, et intra urbem unam omnia elementa vicit: recepit trecentas arces anno uno, et singulis fere diebus triumphavit: intra Galliam superavit alterum regnum, et bis regem se fecit; et ne quis de pietate causæ dubitaret, pugnavit armis Ludovicus, et Deus miraculis.

Alterum Galliæ malum erat libertas; amabatur regia

(1) Var. *Ne intra se hostis esset.*

(2) Var. *Ne (hostes) bellum gererent foris.*

(3) Var. *Regulis*, éd. 1740.

dignitas, non potestas ; timebantur subditi et peccabant ut timeri possent ; emebantur obsequia quæ gratis debebantur ; redimebantur auro offensiones suppliciis dignæ ; attribuebantur pensiones ne quis rebellis esset ; libertas erat conscientiarum et necessitas criminum ; leniebatur malum muneribus et crescebat lenitate.

Ut mederer huic malo, volui amari Ludovicum et timeri justum ; volui imperium esse penes unum, et penes omnes obsequium ; volui deberi amorem regi non emi ; volui aurum virtutis præmium esse non sceleris ; volui fidelitatem necessariam esse non liberam ; docui obedientiam cæcam, atque hâc in parte pene religiosos volui esse Francos (1).

Post erectam Galliam, Hispania deprimenda erat, quæ tot annis Galliam oppresserat : duæ res fundabant Hispaniæ majestatem : consilii gravitas, et regni potestas.

Adeo sanctum erat Madritense consilium ut componere illud omnes virtutes crederentur ; præsidebat Religio ut pietatem rebus prætenderet aut colorem (2) ; assistebat Sapientia ut res futuras exhiberet antequam essent ; comitabatur Fidelitas, quæ tunc tantum revelabat facienda cum erant facta.

Perturbavi Madritensem sapientiam dum arcana detexi ; occultavi res futuras ne viderent, præoccupavi agenda ne inciperent ; objeci res factas ne faciendas decernerent ; supplantavi consilia dum materiam subtraxi ; impedivi agenda dum prior egi ; decoloravi Madritensem sapientiam dum fucum detersi ; mirata est Hispania revelari arcana quæ nondum texerat ; evulgari consilia

(1) Var. *Volui obedientiam oculatam esse ex parte imperantis. cæcam ex parte subditi.*

(2) Var. *Præsidebat religio consultationibus ut eas consecraret.*

quæ nondum ceperat, et fieri ab aliis quæ meditabatur facienda ; tunc primum doceri cœpit artem faciendi quam ante docuerat, tunc imitari coacta est quod invenerat, tunc mirata est Madritum esse Parisiis, nec Parisios Madriti.

Alterum Hispaniæ majestatis fundamentum erat potentia ; una domus erat et multiplex, eadem et diversa, particula mundi et mundus minor erat hâc parte suâ : hæc intra se oriri videbat solem et occidere ; hæc eos mundos invenerat quos Alexander cogitabat; hæc tribus orbis partibus quartam adjecerat; hæc cum implere patriam non posset occupare Europam ambiebat.

Id ut perficeret, exhauriebat novum orbem ut antiquum ditaret ; et jam tantum metallorum profuderat, ut rarius aurum esset ubi nascitur quam ubi venditur : eo auro emerat Europam fere totam, aut corruperat ; amabant populi hoc metallum, vel timebant ; eo primum amicos, deinde socios, postremo servos, mercabatur ; nulla fere urbs erat, cui Hispania non commodaret, quod deinde repeteret.

Nullibi tamen studiosius miscebat hoc venenum quam intra Galliam, quia emptam putabat Europam, si emere posset Galliam ; eo auro corrumpebatur fides subditorum, tentabatur favor nobilium, sollicitabatur amicitia hæreticorum, et quorum displicebat fides eorum emebatur fidelitas.

Ut mederer huic malo, divisi unam domum ne major esset ; interrupi commercia, ne orbem (1) emeret ; ingressus sum domum (2) ipsam, et inveni vacuam dum

(1) Var. *Semper.*
(2) Var. *Patriam.*

hospes occupat alienam (1) ; centum urbes, septem provinciæ, aucta tertia sui parte Gallia, imminuta meliore sui parte Hispania, docet quantum acquisierit Gallia, et quantum amiserit Hispania ; utraque tamen recepit antiquos terminos, sed altera amisit novos.

Nec tantum restitui Galliæ fines suos, sed affines ; (quod erat tertium malum) deserebant Galliam socii, quia eos Gallia deserebat; fiebant amici Hispaniæ, ne servi essent ; emebantur promissis, onerabantur titulis, et omnis hæc amicitia honesta servitus erat.

Ostendi Europæ libertatem dum ostendi regem ; ostendi Ludovicum fortem ut alios defenderet, justum ne aliena retineret, amicum ut gratis beneficus esse vellet ; ostendi Romæ asilum intra Galliam quod debuit esse orbi intra Romam ; ostendi Italiæ Galliam tueri velle quod dedit non repetere ; ostendi Germaniæ liberam esse posse, si neutra esse vellet ; ostendi electoribus quis eligi posset, et quis eligi nollet ; ostendi protestantibus placere eorum libertatem non fidem ; ostendi Catalaunis quid sperare possint subditi si tantum impetrarunt amici ; ostendi (2) Lusitaniæ portum intra Galliam, et Galliæ portum intra Lusitaniam.

Sic correxi timorem orbis dum ostendi quid timeret; sic docui superari posse quod victum est; sic (3) ostendi orbi præterire ætatem Hispaniæ, et redire sæculum Galliæ.

Perge, Ludovice, ut cæpisti, absolve victorias quas inchoasti ; ostendi quo progredi posses et ubi desinere ;

(1) Var. (*inveni*) *Fortiorem foris esse quam domi.*

(2) Var. *Obtuli.*

(3) Var. *Obtuli libertatem gratuitam dum ostendi Ludovicum patronum Europæ esse velle.*

ostendi aliena nunc regna et quondam tua ; ostendi quid debeas orbi, quid tibi.

Accipe librum (1) quem tu ipse dictasti; habes in primâ parte artem belli quam ex Te Heroe desumpsi; habes in alterâ parte artem (2) Pacis, quam ex te pacifico didici; habes in tertiâ parte artem (3) Regis quam ex te rege descripsi; habes ubique artem ministri Politici, quem tu ipse formasti.

TRADUCTION DU TESTAMENT POLITIQUE DU CARDINAL DE RICHELIEU

« Sur le point de quitter la vie, je dis la vérité dans « un moment où personne n'a à mentir; écoute, posté- « rité, des paroles qui viennent d'au-delà de la vie; elles « sont vivantes; lis un testament qui a été écrit au-delà « du temps, pour ne pas qu'il trompe, au sein de l'éter- « nité, pour ne pas qu'il périsse.

« Choisi pour être le premier ministre de mon roi, je « me suis surtout appliqué à faire de mon prince le pre- « mier des souverains; j'ai voulu qu'il fût très chrétien « et très puissant; j'ai voulu qu'il fût le fils aîné de l'E- « glise, et le premier de l'Europe; j'ai voulu qu'il fût « juste, qu'il rendît son bien au monde, et que le monde « lui rendît le sien.

« Ma première pensée a été la majesté royale, la se- « conde la grandeur du royaume; j'ai trouvé la France « plus petite qu'elle-même; tout avait diminué, excepté « le territoire de sa langue; celle-ci passait les limites de « la France, et elle restait la langue française; des peu-

(1) Var. *Accipe, Ludovice, nunc librum.*
(2) Var. *Ideam.*
(3) Var. *Exemplar.*

« ples autrefois soumis niaient qu'ils fussent des nôtres,
« et leur langue était la nôtre ; Français, ils étaient en-
« nemis des Français ; la France s'armait contre elle-
« même, l'ennemi se servait de nous contre nous ; le Fran-
« çais était à la fois et vaincu et victorieux ; également
« courageux pour élever la gloire étrangère et précipiter
« sa propre perte.

« Or donc, le but de mon ministère a été de rendre à
« la France les limites que la nature lui avait fixées, de
« donner aux Français un roi français, de confondre la
« France avec la Gaule, et partout où fut l'antique Gaule
« d'y restaurer la nouvelle (1).

« Trois choses s'opposaient à mes vœux : la France
« ennemie d'elle-même (2), l'Espagne qui songeait à
« faire du monde un seul empire, si elle parvenait à
« faire de la France une partie de ses possessions ; les
« peuples voisins amis de l'Espagne par cela même qu'ils
« ne pouvaient en être les ennemis.

« Afin de briser ces obstacles, j'ai réconcilié la France
« avec elle-même, pour qu'elle n'eût d'ennemis qu'au de-
« hors de chez elle ; j'ai occupé l'Espagne dans ses pos-
« sessions pour ne pas qu'elle s'occupât au dehors, j'ai

(1) Henri Martin dit à propos de cette célèbre phrase : « Ce devrait être l'épitaphe de son tombeau (de Richelieu) et la défense de sa mémoire devant tout Français qui a le sentiment de la patrie. La théorie de Richelieu, la nationalité par les frontières naturelles complète la théorie de Henri IV, la nationalité par l'identité de langue. » *Histoire de France*, XI, 216.

(2) Si l'on songe que dans cette phrase sont compris les deux ennemis que Richelieu avait à combattre à l'intérieur, les grands et les protestants, on se rendra compte que les trois célèbres buts que le cardinal s'était proposés en entrant au ministère se trouvent clairement indiqués. Au reste, on verra par la suite que le *Testamentum* n'est que le développement de ce plan de trois parties.

« montré aux alliés l'indépendance, et j'en ai forcé quel-
« ques-uns à être libres malgré eux.

« Deux maux étreignaient la France : l'hérésie et la li-
« cence ; Louis a guéri ces deux maux par ses armes et
« par mes conseils.

« Le premier mal s'était accru à un tel point que dans
« un seul royaume on eût pensé qu'il y en avait plu-
« sieurs ; tolérée par les rois, la Religion (1) tolérait à
« peine le roi légitime ; de deux cents places de sûreté
« elle avait fait autant de foyers de révolte (2) ; dans
« cent cités elle avait organisé cent républiques ; à la Ro-
« chelle elle s'était enfermée elle et la rébellion ; de là
« elle commandait la mer ; de là elle contractait des al-
« liances avec les ennemis de la France ; de là elle mor-
« celait l'autorité royale, et pour ne pas obéir à un roi
« servait une foule de maîtres.

« J'ai attaqué le monstre que d'autres ministres avant
« moi craignaient même d'irriter ; Louis emporta la Ro-
« chelle et dans une seule ville vainquit tous les élé-
« ments ; en une année il reçut la soumission de trois
« cents citadelles, et dans presque un même nombre de
« jours il avait triomphé ; dans l'intérieur de la France
« il avait vaincu un autre royaume (3), et s'était fait roi
« deux fois ; et pour que personne ne doutât de la bonté

(1) La religion réformée.

(2) Les places de sûreté avaient été données aux protestants par Henri IV conformément aux clauses de l'édit de Nantes.

(3) Cette phrase n'est pas une figure : elle est de tous points exacte. On sait en effet que par la trop peu célèbre déclaration du 21 mars 1621 les protestants s'étaient proclamés indépendants au même titre que les provinces des Pays-Bas, et avaient organisé leur nouvel Etat, dans l'intérieur même de la France. Cf. Ch. Drion, président du tribunal de Schlestadt. — *Histoire chronologique de l'Eglise protestante de France jusqu'à la révocation de l'Edit de Nantes.*

« de sa cause, Louis avait combattu par ses armes et « Dieu par ses miracles.

« L'autre mal de la France, c'était la licence ; on ai- « mait la dignité royale, mais non pas la puissance ; les « sujets étaient craints, ils commettaient des fautes pour « pouvoir être craints ; on achetait des services qui étaient « dus gratuitement ; on laissait racheter à prix d'or des « insultes dignes du supplice ; on donnait des pensions « pour éviter qu'on ne se révoltât ; la licence était dans « toutes les consciences, et les crimes devenaient néces- « saires ; le mal était adouci par des présents, et il s'ac- « croissait par cet adoucissement même.

« Pour y apporter remède j'ai voulu que Louis fût « aimé ; juste, qu'il fût craint ; j'ai voulu que la puis- « sance fût le partage d'un seul, l'obéissance, la loi de « tous ; j'ai voulu que l'amour pour le roi fût dû et non « pas acheté, j'ai voulu que l'or fût la récompense de la « vertu et non pas du crime ; j'ai voulu que la fidélité fût « nécessaire et non facultative ; j'ai enseigné l'obéissance « aveugle, et j'ai voulu que sur ce point les Français « fussent presque religieux.

« Après avoir élevé la France, il fallait abaisser l'Es- « pagne qui, pendant tant d'années, l'avait opprimée : « la grandeur espagnole reposait sur deux choses : la « gravité des desseins, la puissance du royaume.

« Les desseins de la cour de Madrid étaient si au- « gustes, que toutes les vertus semblaient se coaliser « pour les soutenir ; la Religion venait donner aux actes « leur couleur, ou le prétexte de la piété ; la Sagesse « prévoyait les évènements futurs ; et la Fidélité donnait « son concours en ne révélant les évènements qu'une fois « qu'ils étaient accomplis.

« J'ai troublé la sagesse des Madrilènes en découvrant

« ce qui était caché ; j'ai dissimulé ce qui devait arriver ;
« j'ai prévenu les projets pour ne pas qu'ils se réali-
« sassent ; j'ai occupé l'attention par des évènements
« pour ne pas qu'on découvrît mes actes futurs ; j'ai dé-
« truit ces desseins en leur enlevant tout leur fondement ;
« j'ai empêché d'agir en agissant le premier ; j'ai enlevé
« sa couleur à la sagesse madrilène, en faisant tomber
« son fard, et l'Espagne s'est étonnée de voir révéler des
« secrets qu'elle n'avait pas encore cachés, divulguer des
« desseins qu'elle n'avait pas encore conçus, et accomplir
« par d'autres ce qu'elle méditait de faire ; alors, pour la
« première fois, elle commença à apprendre un art qu'elle
« avait jusque-là enseigné ; alors elle dut imiter ce qui
« avait été sa propre invention, et elle s'étonna que Ma-
« drid fût à Paris, mais que Paris ne fût pas à Madrid (1).

« L'autre fondement de la grandeur espagnole était
« la puissance. C'était une maison une et multiple, par-
« tout la même et cependant diverse, petite partie du
« monde, et le monde était plus petit que sa propre par-
« tie : elle voyait le soleil se lever et se coucher dans ses
« domaines ; elle avait trouvé ces contrées auxquelles
« Alexandre avait songé ; aux trois parties du globe elle
« en avait ajouté une quatrième ; et, ne pouvant emplir
« son sol national, elle cherchait à s'emparer de l'Europe.

« Afin d'y parvenir, elle épuisait le nouveau monde
« pour enrichir l'ancien ; et elle avait déjà répandu tant
« de métal à profusion que l'or était plus rare aux lieux
« où il naissait que là où on le vendait. De cet or elle
« avait acheté l'Europe presque tout entière ou bien
« l'avait corrompue ; les peuples aimaient l'or ou le crai-

(1) Nous nous sommes appliqués à reproduire exactement le texte latin sans chercher, ici comme ailleurs, à donner un sens à ce qui nous a paru inintelligible.

« gnaient; par lui l'Espagne achetait des amis, puis des « alliés, enfin des esclaves; il n'y avait presque aucune « ville à laquelle elle ne rendit service pour ensuite la « gagner à elle.

« Nulle part, cependant, elle ne jetait cet or avec plus « de soin qu'en France; elle pensait, en effet, que l'Eu- « rope serait achetée, si elle pouvait acheter la France; « elle corrompait la foi des sujets, tentait la faveur des « nobles, sollicitait l'amitié des hérétiques et payait la « fidélité de ceux dont les croyances lui déplaisaient.

« Pour porter remède à ce mal, j'ai divisé l'unité de « la maison d'Espagne afin de l'amoindrir; j'ai brisé les « liens commerciaux pour ne pas qu'elle achetât le mon- « de; je suis entré sur son territoire même et je l'ai « trouvé désert pendant qu'elle occupait l'étranger; cent « villes, sept provinces, la France augmentée d'un tiers, « l'Espagne diminuée de sa meilleure part, montrent « combien la France a gagné et combien l'Espagne a per- « du; l'une et l'autre sont rentrées dans leurs anciennes « frontières, mais la seconde a perdu ses nouvelles.

« Je n'ai pas seulement rendu à la France ses limites, « mais aussi ses alliés (c'était là le troisième mal). Les « alliés abandonnaient la France, parce que la France « les délaissait; ils devenaient les amis de l'Espagne pour « ne pas en être les esclaves; se laissaient acheter par « des promesses et charger de titres, mais toute cette « amitié n'était qu'une honnête servitude (1).

« J'ai montré à l'Europe l'indépendance en lui mon- « trant le Roi; j'ai montré Louis puissant pour défendre

(1) Il est à remarquer que cette préoccupation pour les alliés était très grave chez le cardinal. Dans sa *Correspondance* et surtout dans sa *Succincte narration*, il insiste particulièrement sur le soin qu'il avait eu de soutenir constamment les petits peuples ses alliés, et il ne s'en fait pas un de ses moindres titres de gloire.

« les autres, juste pour ne pas retenir ce qui était à « autrui, ami pour vouloir être gratuitement bienfaiteur ; « j'ai montré à Rome un asile en France, lorsque Rome « devait être un asile pour le monde ; j'ai montré à l'Italie « que la France voulait la défendre et non reprendre ce « qu'elle avait donné ; j'ai montré à l'Allemagne qu'elle « pouvait être libre si elle voulait être neutre ; j'ai montré « aux électeurs qui pouvait être nommé, et qui ne le vou- « lait pas ; j'ai montré aux protestants que ce qu'on fa- « vorisait, c'était leur indépendance et non pas leur « croyance ; j'ai montré aux habitants de la Catalogne ce « qu'ils pouvaient espérer si seulement ils étaient des « amis dévoués (1) ; j'ai montré au Portugal les ports de « la France, à la France les ports du Portugal (2).

« Et ainsi j'ai corrigé la crainte du monde, en montrant « ce que le monde devait craindre : j'ai enseigné que ce « qui avait été vaincu pouvait de nouveau dominer ; j'ai « fait voir au monde que le temps de l'Espagne était fini « et que le temps de la France revenait.

« Continue, Louis, comme tu as commencé, et achève « tes victoires ; je t'ai montré jusqu'où tu pouvais t'a- « vancer et où tu devais t'arrêter ; je t'ai montré des

(1) En laissant de côté les phrases presque inexplicables que ce passage renferme, on remarquera les déclarations importantes qu'il contient : l'indépendance de l'Italie voulue pour l'Italie seule ; la paix de l'Allemagne assurée dans le seul cas où l'Allemagne restera neutre ; les protestants soutenus dans leurs revendications politiques et nullement à un point de vue religieux.

(2) Ce passage semblerait faire allusion aux clauses d'un traité de commerce. Or le Portugal a reconquis son indépendance en 1640 par un soulèvement général qui mit sur le trône le duc de Bragance devenu roi sous le nom de Jean IV. Du vivant de Richelieu, il n'a été signé qu'un seul traité entre la France et le Portugal : il est du 1er juin 1641. Mais il est tout politique, et nous ne voyons pas qu'il y ait été inséré aucune clause commerciale.

Voy. Flassan. *Histoire de la Diplomatie,* tome III, p. 66.

« royaumes maintenant étrangers et autrefois tiens; je « t'ai montré ce que tu dois à l'univers et ce que tu dois « à toi-même.

« Reçois ce livre que tu as toi-même dicté; tu as dans « la première partie l'art de la guerre que ton héroïsme « m'a enseigné; tu as dans la seconde l'art de la paix « que j'ai appris de toi, lorsque tu fus prince pacifique; « tu as dans la troisième l'art d'être ce roi que j'ai décrit « d'après ta royauté; et partout tu as l'art d'un ministre « politique que tu as toi-même formé. »

Si nous devons faire bien des réserves sur les défauts que l'on trouve dans le *Testamentum politicum*, tels que des phrases obscures ou prétentieuses, des métaphores hasardées ou de mauvais goût, en revanche, nous devons reconnaître qu'il y a dans cette œuvre une vigueur de pensée et de style sur laquelle nous devons nous arrêter. On trouverait, croyons-nous, difficilement, une autre page d'histoire dans laquelle la politique du cardinal de Richelieu fût définie avec plus de clarté, de netteté et de force. Tous les actes de la vie du ministre, toutes ses pensées, toutes ses intentions, y sont comprises avec une perspicacité étonnante et une sûreté de coup d'œil remarquable. Il y a là l'effort considérable d'un esprit qui, embrassant en même temps les nombreux évènements si multiples, si divers, si peu enchaînés en apparence, d'une existence politique de dix-huit années, est parvenu, par une synthèse que l'histoire aujourd'hui justifie, à préciser avec une méthode rigoureuse les lignes principales de cette politique, à démêler dans cette trame si embrouillée les fils conducteurs, et à déterminer avec une lumineuse évidence les idées premières qui expliquent et éclairent toutes les entreprises de Richelieu. Malgré

l'obscurité de bien des termes, on reste surpris d'un certain air de grandeur qui ne provient pas seulement de l'ampleur de la pensée, mais aussi, il faut le dire, de la force du style qui, pour être exagéré dans quelques endroits, n'en est pas moins parfois très remarquable. Si l'on a été frappé de la concision et de l'énergie singulière de quelques expressions, on comprendra que Henri Martin aille jusqu'à y trouver des *traits à la façon de Corneille* (1).

Il nous paraît difficile d'admettre, au moins pour ce qui est de la rédaction, que ce *Testamentum* n'ait pas été rédigé par le jésuite Pierre Labbé. Si cette œuvre n'avait pas été écrite par lui, il n'eût pas manqué de nous le faire savoir. Il a eu soin, au contraire, de nous la donner partout et toujours comme une de ses compositions. La première édition de 1643 porte bien en suscription : *authore R. P. P. Labbé.* Les autres éditions qui se trouvent mélangées aux œuvres du Père ne portent aucune note spéciale. Nous relevons même dans le *Privilegium regis* donné à Lyon, le 12 juin 1664, par Guillaume de l'Ange, provincial de la Société de Jésus, la phrase caractéristique suivante : *Permittit Philippo Charuys Gratianapolitani Bibliopolæ, ut* ELOGIA HÆC OMNIA QUÆ SCRIPSIT P. PETRUS LABBÉ... Si le P. Labbé n'avait été pour rien dans la rédaction de ce document, il serait assez étrange qu'il eût si positivement affirmé le contraire.

Nous savons peu de chose de la vie de ce jésuite. Né à Clermont en 1594, il entra en 1612 dans la Compagnie de Jésus où il enseigna pendant vingt-trois ans la rhétorique, la philosophie et la théologie. Puis il dirigea successivement comme recteur les collèges d'Arles, de Grenoble et de Lyon.

(1) Henri Martin, *Histoire de France,* XI, p. 576 et note.

Il mourut dans cette dernière ville le 15 janvier 1678, dans un âge, comme on le voit, fort avancé (1). Si les détails sur la vie du P. Labbé sont peu nombreux, en revanche, sa bibliographie est fort longue. Non pas qu'il ait écrit de longs ouvrages ; son esprit ne s'est guère exercé que sur des sujets de courte haleine, mais la liste en est assez considérable pour que nous ne songions pas à la donner ici. Quelques-unes de ces compositions ont été publiées à part et un peu partout. Il les a réunies, comme nous l'avons déjà dit, dans un seul volume auquel il a donné le titre d'*Elogia sacra*... C'est une suite de pièces latines où l'auteur tantôt poète, tantôt prosateur, se propose de chanter les louanges de différents personnages. Partout c'est lui-même qui prend la parole, excepté deux fois cependant ; ce sont les deux testaments de Richelieu.

Il n'est pas nécessaire de lire l'ouvrage tout entier pour se faire une idée du caractère et de la tournure d'esprit du P. Labbé. C'est un de ces rhéteurs de la première moitié du XVII^e^ siècle, amoureux des expressions recherchées et des pensées délicates, qui sacrifient la simplicité et la clarté aux pointes ridicules et aux fausses couleurs. Ajoutez au disciple fanatique des *Précieuses*, le casuiste habile, habitué à fouiller toute question jusque dans ses plus infimes détails, et à suivre avec une logique impitoyable les raisonnements les plus subtils, les plus incompréhensibles du monde, et vous aurez une idée des *Eloges* du P. Labbé. Il serait difficile d'y trouver

(1) Sotvel, *Scriptores societatis Jesu*. Moreri donne ses renseignements d'après le P. Oudin; Aug. de Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, 2^e^ édition par le P. Sommervogel. La 3^e^ édition, en préparation, doit compléter la liste des ouvrages du P. Labbé, mais, à ce qu'a bien voulu nous faire savoir l'éditeur, n'apportera aucun renseignement nouveau à cette courte biographie.

une pensée élevée, généreuse ou même sérieuse. Ce ne sont que traits maniérés et prétentieux, comparaisons étranges, métaphores de mauvais goût. Il faut le lire avec beaucoup de soin et d'attention, car parfois le raisonnement devient si serré (il raisonne souvent), la logique tellement subtile qu'on a peine à se retrouver au milieu de ce dédale de syllogismes. Voici, par exemple, comme modèle du genre du P. Labbé, un extrait de son *Eloge du Rien*. Le titre seul de la pièce suffirait à démontrer avec quelle étroitesse de pensée notre auteur se confinait dans de ridicules et infimes sujets :

« Le rien est difficile à expliquer; pour l'expliquer, il faut dire que c'est une négation de ce qui est; dire cela, c'est dire quelque chose; il faut donc dire quelque chose pour dire rien; il faut expliquer ce qui est pour dire ce qui n'est pas; il faut des paroles qui signifient pour ne signifier rien; il semble qu'il vaudrait mieux se taire pour expliquer le rien, mais si l'on se taisait, on ne l'expliquerait pas; il faut donc parler pour dire le rien, et c'est ce qui est difficile (1). »

Si avec l'*Eloge du Rien*, nous avons les *Eloges du Grain, de l'Eau et du Vin*... il s'en faut de beaucoup que le P. Labbé ne se soit exercé que sur de pareils sujets; ses personnages en général sont de grande valeur; c'est Richelieu, Louis XIII, Louis XIV, Mazarin, Séguier. Il semblerait que ses pensées dussent s'élever; il n'en est rien; ce sont toujours les mêmes petitesses, les mêmes jeux d'esprit, les mêmes raffinements. Il semble que notre rhéteur soit incapable d'avoir des idées larges et grandes. Aussi le P. Colonia porte-t-il sur lui un jugement sévère (2):

(1) P. 647, édition de 1686. Cette pièce est une des rares du recueil qui aient été composées en français.

(2) P. Colonia : *Hist. litt. de Lyon*, II, 718.

« Le P. Labbé, dit-il, n'a point égalé le P. Bussières, ni par l'amour du travail, ni même pour le bon goût. Il ne tint pas à lui que notre siècle n'oubliât cette noble simplicité qui nous charme dans les ouvrages des anciens... Son style est tout hérissé de pointes et semé d'un bout à l'autre de faux brillants... Ses éloges sacrés et profanes, ses descriptions, ses dissertations historiques, ses divers poèmes, tous sont pétris de raffinement et de subtilité : on y court après l'esprit; je dirais presque qu'on ne vit jamais tant de lumière et si peu de raison. »

Nous venons de voir quelle était la nature d'esprit de l'auteur des *Elogia*, vers quels sujets il se portait de préférence et la façon dont il les traitait; or, s'il est facile de saisir dans le *Testamentum politicum* certains tours de phrases, certaines expressions particulières au P. Labbé (1), en revanche, il est impossible de nous expliquer comment un écrivain, habitué aux « subtilités et raffinements » dont parle le P. Colonia, a pu jeter sur l'ensemble de la politique de Richelieu une vue si juste et si claire. Aujourd'hui que nous avons entre les mains tous les documents qui peuvent éclaircir l'histoire, et que le cardinal a pris la peine de nous faire connaître les grandes lignes de sa conduite, il semble relativement facile de définir en quelques mots les desseins de ce ministre et de nous rendre un compte exact de chacune de ses entreprises. Mais mettons-nous à la place d'un contemporain habitant loin de Paris, à Arles, à Grenoble, à Lyon, peu et mal instruit des évènements qui se passent, surtout à une époque où le nombre des petits évènements était considérable, et où *la Gazette*

(1) Comparer notamment *Funus novæ doctrinæ*, p. 95, éd. de 1686.

semblait mettre sur le même rang un infime détail de service et une grande victoire remportée, et nous comprendrons combien il était malaisé, au milieu de ce fatras de nouvelles d'inégale importance, arrivant lentement, une à une, et souvent d'une façon incomplète, de démêler avec quelque certitude les desseins d'un grand homme d'Etat. Aujourd'hui même, malgré nos nombreux moyens d'information, nous est-il donc bien facile de deviner les plans d'un cabinet, et d'expliquer en trois mots la politique de tout un règne ? N'oublions pas que lorsque le P. Labbé a rédigé son *Testamentum*, aucun des documents que nous possédons aujourd'hui n'avait été publié ; c'était en 1643, le lendemain de la mort du cardinal ; ni les *Mémoires*, ni le *Testament politique*, ni la *Succincte narration*, ni la *Correspondance* de Richelieu n'étaient connus. Et cependant, quel autre que ce grand ministre a pu inspirer une définition aussi lumineuse de sa politique ? Foncemagne dit en parlant de la *Succincte narration des grandes actions du roi*, écrite, comme on le sait, par le ministre de Louis XIII (1) : « C'est une narration que le ministre était seul capable de bien faire. Celui-là seul, qui avait préparé les événements, qui les avait dirigés, qui les avait conduits à la fin, pouvait en avoir la suite assez présente, et embrasser assez nettement d'un coup d'œil l'enchaînement des faits, le détail des circonstances, le jeu des ressorts, pour en réduire le tableau à un *raccourci*, où les objets distribués sans confusion conservassent et leur proportion et la place qui leur est propre. » Avec quelle justesse ces paroles s'appliquent-elles bien mieux au *Testamentum*

(1) *Maximes* ou *Testament politique* du cardinal de Richelieu, par Foncemagne. Paris, 1764, p. 87.

*politicum* ? Il est impossible que le rhéteur Pierre Labbé, habitué à ce genre de *concetti* ridicules, d'exercices de style pleins de subtilité et de niaiseries, ait pu par un éclair de génie juger en historien éminent le ministère de Richelieu. Richelieu, seul, était en mesure d'inspirer de pareilles pages.

Mais ceci n'est qu'une présomption, voici qui est plus explicite. Le *Testamentum*, on l'a vu, se termine de la façon suivante : « Reçois ce livre que tu as toi-même dicté; tu as dans la première partie l'art de la guerre que ton héroïsme m'a enseigné; tu as dans la seconde l'art de la paix que j'ai appris de toi, lorsque tu fus prince pacifique; tu as dans la troisième l'art d'être roi que j'ai décrit d'après ta royauté ; et partout tu as l'art d'un ministre politique que tu as toi-même formé. » Or, que signifie cette dédicace? Quel est ce livre dont parle l'auteur du *Testamentum* et d'une manière si claire, puisqu'il précise les sujets de chaque partie? Lorsque ce document a paru en 1643 pour la première fois, il a été imprimé sous forme de libelle ; il n'est ni en tête, ni à la fin d'aucun volume. A quoi donc fait-il allusion? Est-il rationnel que le P. Labbé, s'exerçant à une œuvre de style sans portée, sans conséquence, ait terminé sa pièce latine par une affirmation aussi précise et cependant si peu explicable? Annonçait-il un ouvrage qu'il voulait composer ? Mais non seulement il n'a rien écrit répondant au programme qu'il trace, mais encore ses œuvres ne contiennent aucune composition permettant d'affirmer que le P. Labbé a jamais songé à faire un volume d'histoire. Or, cette explication que le recteur du collège de Lyon ne nous donne pas, Richelieu nous la fournit d'une façon surprenante.

Le ministre de Louis XIII a eu l'intention d'écrire

l'histoire du règne de son souverain, en trois parties; une partie aurait compris le récit des guerres; une autre l'historique de ce qui aurait été fait une fois la paix signée; la troisième aurait été une description de l'art d'être roi. Cette dernière partie, nous la possédons, c'est le *Testament politique* français.

Nous connaissons par les Mémoires de Deageant, d'Arnauld d'Andilly, de quelques autres, et par la lettre que le P. Le Moine imprima en tête des *Mémoires du maréchal d'Estrées* dans le volume *des Mémoires de la régence de la reine Marie de Médicis*, que Richelieu leur avait demandé les relations exactes des événements dont ils avaient été spectateurs ou acteurs, pour en composer « l'histoire de son temps », comme dit le P. Le Moine. Le Cardinal Ministre a confirmé lui-même les assertions de ces auteurs. Il dit dans son *Epître au roi*, publiée en ête de son *Testament politique :* « J'estimai que les glorieux succès (de Votre Majesté) m'obligeoient à *lui faire son Histoire*..... Peu de temps après avoir eu cette pensée, je me mis à y travailler..... J'amassai non-seulement avec soin la matière d'un tel ouvrage, mais, qui plus est, j'en réduisis une partie en ordre, et mis le cours de quelques années quasi en l'état où je prétendois le mettre au jour..... Comme je goûtois la douceur de ce travail, les maladies et les continuelles incommodités auxquelles la faiblesse de ma complexion s'est trouvée sujette, jointe au faix des affaires, me contraignirent de l'abandonner..... Etant réduit à cette extrémité de ne pouvoir faire en ce sujet ce que je désirois avec passion pour la gloire de Votre Personne, j'ai cru qu'au moins je ne pouvois me dispenser de laisser à V. M. quelques Mémoires de ce que j'estime le plus important pour le gouvernement de ce royaume. Je commencerai cet ou-

vrage en lui mettant devant les yeux un *Tableau raccourci* de ses grandes actions passées..... »

La *Succincte narration* ne serait donc qu'un résumé, un *raccourci* de l'histoire des événements du règne de Louis XIII que Richelieu comptait rédiger.

Cette histoire devait s'arrêter à la paix qu'il était dans le plan de Richelieu de conclure avant sa mort. En effet, l'édition de la *Succincte narration* de 1688 a été faite d'après un manuscrit qui s'arrêtait en 1638. L'éditeur n'avait pas eu entre les mains le complément de l'historique du règne de 1638 à 1641. Cette édition a pour titre : *Succincte narration des grandes actions du Roi jusqu'à la paix faite en l'an.....*, et l'éditeur avait laissé le chiffre en blanc. A la fin du dernier chapitre, on trouve une suite de points ou d'étoiles interlinéaires remplaçant les événements qui s'accompliraient jusqu'à la signature de la paix; puis un dernier alinéa dans lequel Richelieu, supposant les guerres terminées, concluait dans le manuscrit : « Voilà, Sire, jusqu'à présent, quelles ont été les actions de Votre Majesté, que j'estimerai heureusement terminées si elles sont suivies d'un repos qui vous donne moyen de combler votre Etat de toutes sortes d'avantages..... »

Le cardinal de Richelieu se proposait donc bien de mettre bas les armes au plus tôt. Au reste, l'on sait que les préliminaires de la paix générale furent signés à Hambourg, le 25 décembre 1641, un an avant la mort du ministre, et qu'ils désignaient Munster et Osnabrück comme lieu où devaient se poursuivre les négociations (1). Elles devaient aboutir en 1648 aux fameux traités de Westphalie.

(1) Flassan, *Hist. de la diplomatie*, III, 74.

Richelieu se proposait à la paix de tenter un certain nombre de réformes. La mort ne le lui a pas permis. Le récit de ces tentatives eût formé la deuxième partie de son ouvrage, *Artem pacis, quam ex te pacifico didici.* Le *Testamentum politicum* nous indique donc bien les intentions du Cardinal. Ce serait comme une sorte d'épître dédicatoire qui eût trouvé sa place en tête de ce grand ouvrage du ministre de Louis XIII.

Comment le P. Labbé a-t-il connu avec cette précision les projets de Richelieu et du vivant même du Cardinal, c'est ce qu'il resterait à expliquer. Malheureusement les documents sont loin d'être décisifs. Sans doute, nous savons que le P. Labbé, recteur du collège de la Trinité de Lyon, a eu des relations avec Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon, frère du Cardinal. Peut-être que par là il a connu le ministre de Louis XIII ou a eu entre ses mains des papiers importants. Nous avons en outre une lettre du Cardinal lui-même, dans laquelle il est question du P. Labbé. Voici cette lettre (1) :

*Le cardinal de Richelieu à M. le Prince.*

Avignon, 3 mars 1642.

Le père Labbé, recteur du petit collège des Jésuites de la ville de Lyon, s'en allant à Paris pour poursuivre le jugement d'un procès qu'ils ont au conseil, je vous fais ces trois mots pour vous le recommander et pour vous conjurer par mesme moyen de favoriser leur bon droit

(1) Cette lettre inédite se trouve dans les archives de Condé. Nous pouvons la publier grâce à l'obligeance de M. le duc d'Aumale qui a bien voulu nous en faire délivrer une copie.

en sorte que la justice leur soit entièrement conservée. Ce que ne doutant point que vous ne faciés en ma considération, je ne vous y conviray pas davantage, me contentant de vous asseurer que je seray tousjours,

Monsieur, votre bien humble et très affectionné serviteur,

Le cardinal de RICHELIEU.

D'Avignon, ce 3 mars 1642.

Mais ailleurs, dans la *Correspondance* de Richelieu, il n'est nulle part question du P. Labbé. Nos recherches dans les Archives et la Bibliothèque de Lyon n'ont amené aucun résultat. Quels ont été le caractère et la nature des relations du Cardinal avec le recteur du collège de Lyon? Les documents actuellement connus ne nous permettent pas de le préciser. Il est donc impossible, en vertu des règles les plus élémentaires de la critique, de poser une conclusion absolue. Nous ne pouvons pas dire que Richelieu a dicté le *Testamentum politicum*, mais il serait difficile de soutenir que le P. Labbé a tout trouvé de lui-même et qu'il n'a été inspiré en rien et d'aucune sorte. Peut-être que plus tard la découverte de nouveaux documents nous permettra d'apercevoir la solution de la question. Quoi qu'il en soit, étant donnée l'importance d'une pièce dont quelques passages devenus célèbres sont souvent cités, étant donné la valeur réelle d'une curieuse page où sont contenues de remarquables idées politiques que l'on ne trouve pas ailleurs, il était utile de mettre au jour *in extenso* un document à peu près inconnu, et si l'on ne pouvait, pour le moment, résoudre d'une façon satisfaisante la question de l'authenticité, il était au moins intéressant de poser le problème.

## APPENDICE.

### TESTAMENTUM CHRISTIANUM ARMANDI RICHELII CARDINALIS

Catholicus fide, cardinalis dignitate, minister regius munere, reddo rationes publicas vitæ meæ; et conscientiam explico coram sole, ut legi ab omnibus possit, quod sol ostendit.

De fide mea id testor; idcirco purpuratum me credidi ut fidem tuerer, obsignassem eam libenter meo sanguine et maluissem hac secunda purpura rubere quam prima; hanc volui esse cardinem vitæ meæ; hanc sequutus sum ducem etiam cœcam; nec tamen in me cœca penitus fuit, eo fere attigi ingenio quo fides præivit; scivi pene quod credidi, nec tamen credidi quia scivi; pluris feci cœcam fidem quam oculatam sapientiam, et plus ignoranti mihi credidi quam videnti.

Quid fecerim pro fide divina testari potest fides humana; abstuli hæresi trecentas arces, ne esset rebellis; averti aliena auxilia, ne esset infidelis, eripui arma, ne esset hostis; emendavi mores ut fidem corrigerem; conciliavi animos regi, ut Deo subjicerem; erudivi conscientias, tentavi libertatem, eo redegi hæresim, ut quæ vim timebat, cogi jam velit.

Nec minus extra Galliam catholicus fui; prius egi cum Sueco de religione Germaniæ quam de libertate; utriusque me patronum professus sum; excepi Ecclesias a lege armorum; docui politicum iniri bellum non ecclesiasticum; si quid detrimenti passa est religio, ille non intulit qui prohibuit; religiosior tamen fuit Suecus intra Germaniam, quam Germanus intra Mantuam.

Nec magis abhorrens a fide est inire societatem belli cum Sueco quam cum Anglo, cum populis liberis quam cum subditis regiis, imitari quod fecit hostis, quam facere quod imitetur hostis; fecit prior Hispanus quod imitaretur Gallus, adjuvit hæreticos Galliæ, ego populos liberos Germaniæ, erudivit subditos in regem, ego populos in hostem, armavit pro rebellione, ego pro libertate; ejus tamen libertatis scopus est fides; idcirco adhuc in multis hæretica ne sit captiva, brevi futura ubique Catholica si fiat libera.

Cardinalis amavi Ecclesiam romanam ut Matrem et Gallicanam ut filiam; illius alumnus, hujus patronus, illius jura, hujus privilegia tueri volui; sciebam quid Gallia deberet Romæ; quid Roma Galliæ, mutuus est amor, et alterna beneficia; servivi utrique dum servivi uni, quia quidquid additur Galliæ, additur Romæ.

Nec nocet Aula Ecclesiæ, nec Ecclesia Aulæ; neutra decolorat alteram quia utraque est purpurata; administravi Galliam ut Ecclesiam, servivi Ecclesiæ dum servivi Galliæ; altera est alterius Cardo, nec melius utraque administrari potest quam a Cardinale.

Si duo Cardines vitæ meæ Ecclesia et Gallia, *Deus* et *Ludovicus*, imo nec duo politiquorum unum in altero semper aspexi; commune fuit utriusque obsequium, quia commune fuit utriusque præceptum; noluisset Gallia me Ministrum si peccassem in Galliam, noluissem Minister esse Galliæ si peccassem in Ecclesiam.

De me Ministro id tertium testor; volui ministerium meum christianum esse et politicum, conciliavi utrumque quia me ministrum putavi Regis et Dei; sciebam Regem Galliæ esse *Ludovicum*, et Regem *Ludovici* esse *Deum*; imitari volui divinam providentiam, quia regnum Galliæ est regnum providentiæ. Exploravi quo præiret Deus, huc

sequi volui; inde illa felicitas mea sub utraque fortuna; neutra cæca fuit quia Deus utrique præluxit; neutra temeraria, quia prosperam fecit Deus, et correxit adversam.

Hæc prima virtus ministerii mei, fides erga Deum, et fidelitas erga *Ludovicum*, de utraque fide id asserere possum, nihil prætuli *Ludovico* nisi *Deum*; utrique studui, utrumque scivi, et pene utrique credidi; hæc duplex regula vitæ meæ *Deus* revelans, et *Ludovicus* imperans; agnovi utrumque ut Dominum et Magistrum; didici ab utroque quod docerem; atque ut essem Minister orbis prius fui discipulus *Dei* et *Ludovici*.

Non antecessi ergo nutum utriusque sed exploravi, non prætuli lucem sed accepi; agnovi utrumque solem esse, me stylum; accendit uterque diem Gallicum, ego ostendi; distinxit horas, ego indicavi; imperavit facienda, ego perfeci; atque ex tot laboribus pro utroque toleratis, nihil assumo mihi nisi meritum fidei, et laudem fidelitatis; denique paratus pro fide exponere sanguinem, sæpe pro fidelitate exposui; et semel Cardinalis, plus quam semel purpuratus fui.

Ut fidelis essem *Ludovico* imitari volui justitiam *Ludovici*, de qua id testari audeo; pene offendi alias virtutes ne offenderem justitiam; timeri volui ut amaretur *Ludovicus;* severus in paucos fui, ut essem omnibus bonus; nullius tamen hostem me putavi nisi esset hostis *Ludovici;* amavi justitiam non vindictam; nihil egi nisi justum, quia *Ludovicus* nihil imperavit nisi rectum.

De cæteris virtutibus id unum dico; amavi omnes quia omnium ministrum me credidi; didici omnes vel docui; et dum *Ludovicus* virtutes omnes facit regias, feci omnes purpuratas; ob eam causam eminentissimus esse non renui, ut virtutes extollerem; idcirco Cardinalem me putavi, ut eas stabilirem; propterea aulam non fugi, ut

eas in aulam inducerem; inde illa sanctitas utriusque aulæ, prima regia, altera ecclesiastica, utraque aula virtutum fuit.

Hæc de virtutibus; de honoribus profiteor, admisi dignitates, non ambivi; mereri eas volui priusquam assequi, nec tamen post meritum honores admisissem, nisi ut honorarem *Ludovicum;* honorificum est soli coronari radiis; pertinet ad majestatem Oceani derivari in fontes, nec imminui. Idcirco Dux, Par, et Cardinalis esse non recusavi, ut sciret Orbis, qualis et quantus est *Ludovicus*, cujus radius, et rivus fuit *Richelius*.

Et nunc eos honorum titulos æque depono libenter, ac assumpsi; tam facile morior Cardinalis quam homo, et purpuratus ac nudus; scivi mortalem fuisse me, quia scivi me esse hominem; assuevi æternitati intra tempus; atque ut mortem fallerem, incœpi mori dum adhuc viverem captus sinistro brachio nihil sinistrum de me homine sensi; circumductus gestatorio ferculo, assuevi feretro quasi lecto; destitutus usu dexteræ, deosculor dexteram Dei; vidi me per partes mori ut discerem mori totus.

Et nunc vivus et mortuus, uterque et unus, testor sub *Ludovico* christianissimo fuisse me Ministrum in omnibus christianum.

RELATION

DE LA MALADIE ET DE LA MORT

DU

# GÉNÉRAL HOCHE

Par **POUSSIELGUE**

CHIRURGIEN-ADJOINT DE L'ARMÉE DE SAMBRE-ET-MEUSE

TRADUITE EN FRANÇAIS SUR LA VERSION ALLEMANDE

Par M. le Grand-Rabbin **CHARLEVILLE**

MEMBRE TITULAIRE.

---

## AVANT-PROPOS DU TRADUCTEUR FRANÇAIS

Tout a été dit sur ce glorieux enfant de Versailles (1), de ce soldat de Louis XVI que la République éleva au grade de général quand il n'avait que 24 ans, et un an après à celui de général en chef.

La vie de Lazare Hoche est connue, tous les incidents de cette étonnante et si courte existence ont été célébrés dans les livres, dans les brochures, dans des conférences et dans de nombreux banquets. Et cependant il manque à toutes ces productions littéraires, historiques, patriotiques, un document de la plus haute importance : le récit d'un témoin oculaire de la maladie et de la mort du général, le rapport simple et d'une authenticité incontestable rédigé par le mé-

(1) C'est par erreur que la plupart des historiens le font naître à Montreuil, confondant le lieu où il a passé son enfance (chez sa tante) avec celui de sa naissance.

decin même qui avait soigné le vaillant soldat jusqu'à son dernier jour. Ce rapport existe ou du moins il a existé ; il a même été imprimé sur les lieux où le général est mort. En voici le titre : *Précis sur la maladie et la mort du général Hoche, par Poussielgue, chirurgien en chef de l'armée du Rhin. Wetzlar, le 1er vendémiaire an VIII* (1799), *in-4°* (1).

*Le Précis*, publié à Wetzlar, est introuvable ; ni la bibliothèque du ministère de la guerre, ni les archives historiques, relatives à la correspondance de l'armée de Sambre-et-Meuse ne le possèdent (2).

La bibliothèque nationale de la rue de Richelieu ne possède pas non plus ce précieux document concernant un des principaux personnages de la première armée républicaine de France ; elle ne possède pas même la version allemande qui en a été faite à Francfort, en 1797, et que le hasard a fait tomber entre nos mains.

Nous avons essayé de rétablir sous leurs formes primitives les pages consacrées à l'immortel Versaillais, en traduisant la traduction, dans l'espérance que des recherches ultérieures, voulues ou fortuites, feront découvrir le texte même de Poussielgue.

(1) Cette date donnée par *Quérard* est évidemment erronée : il faudrait an VI (1797). Car Alexandre Rousselin, dans sa *Vie de Hoche* dont la première édition a paru *six mois après la mort du général*, a copié textuellement non seulement un extrait de procès-verbal d'autopsie qui suit la relation de Poussielgue, mais quelques lignes qui paraissent avoir été extraites de l'ouvrage même.

(2) Nous devons ce renseignement à la bienveillance d'un de nos confrères.

# RAPPORT
## sur la maladie de feu L. HOCHE général en chef de l'armée française de Sambre-et-Meuse et sur le traitement médical qu'il a suivi.

Par POUSSIELGUE, chirurgien-major-adjoint,

Traduit du français, par A***

Francfort-sur-le-Mein
1797

En ce moment, l'attention universelle est sous l'impression du coup fatal et si imprévu qui vient de frapper l'armée de Sambre-et-Meuse, par la mort subite de son général en chef ; les graves conséquences de ce douloureux évènement sont évidentes. Le temps de sa dent toute-puissante rongera la douleur et la surprise ; mais l'estime sincère pour le grand homme et les regrets profonds des cœurs qu'une vie si glorieuse ait été si tôt arrêtée dans son cours, l'avenir le plus lointain ne les entamera pas. A peine la première émotion sera-t-elle passée que des presomptions se faisant jour sous mille formes, voudront s'imposer comme une certitude. Les passions humaines, les subtilités politiques et les factions sous leurs diverses manifestations, si elles doivent persévérer, lèveront la tête haute pour s'immiscer dans l'évènement et, selon que l'intérêt l'ordonne, la mort de cet homme aura été ou naturelle ou violente.

Pour moi, citoyen français attaché au conseil sanitaire, qui, de plus, ai eu la joie d'être honoré de la

confiance du général, c'est un devoir absolu et sacré d'exposer l'évènement sous son véritable jour et de déclarer hautement que, dans tout le cours de la maladie, comme à l'examen du cadavre, je n'ai pu découvrir la moindre trace d'empoisonnement. Quelques indices trompeurs pouvaient faire présumer que le général en chef avait été empoisonné. Oui, moi-même, séduit un instant par ces fausses apparences, je penchais vers cette hypothèse ; mais, après avoir scrupuleusement comparé les phases de la maladie avec les phénomènes révélés par l'autopsie, j'eus aussitôt la conviction que Hoche nous a été ravi par *une violente irritation nerveuse* (névrose), dont il portait le germe dans son organisation physique. Je prie les personnes qui liront cet écrit et le procès-verbal d'autopsie qui suit, de ne pas s'arrêter à quelques défectuosités de style qui étaient inévitables : une demi-journée seulement m'avait été accordée pour la rédaction. Que le lecteur porte uniquement toute son attention sur la nature des faits relatés dans cet opuscule.

## Relation de la maladie et de la mort du général Hoche.

Il est rare de rencontrer chez un homme, et dès sa jeunesse, les merveilleuses dispositions qui étaient réunies chez Hoche et qui le firent remarquer dès les premières années de sa vie. Sa constitution physique (pour emprunter ses propres expressions) était puissante, en complète harmonie avec sa constitution morale et son affabilité ; elles eurent un développement rapide. De là, un tempérament passionné qui lui donnait un air orgueilleux, et lui inspirait le désir d'être le premier de son

rang, jamais le dernier. Il dut à ces qualités fondamentales l'honneur de voir dans ses mains le bâton du commandement qu'il tint si ferme et avec tant de distinction à la tête d'une armée française. Les occasions de déployer ces qualités ne lui manquèrent pas sur les champs de bataille. Il était fier de fournir les preuves que sa nomination n'était pas une erreur; c'est pourquoi il remplissait tous ses devoirs avec une exactitude minutieuse. Il se réjouissait d'avoir montré par ses victoires à ses nombreux ennemis que l'homme élevé si haut, grâce à ses actions et à son génie, est animé de cœur et d'âme des intérêts de la patrie, et qu'il est digne du poste qu'elle lui avait confié. Cela ne lui suffisait pas; son ambition aspirait au merveilleux, et il conquit ce merveilleux par l'audace de ses plans de campagne et par le courage qui lui en assurait le triomphe. Il remporta la victoire; mais ce sont ses succès mêmes qui creusèrent prématurément sa tombe. Sa jeunesse et les efforts incessants de ses facultés intellectuelles devaient à la longue attaquer sa santé, quelque solide qu'elle fût. Trop tôt apparurent les accidents qui sont les suites d'une imagination aussi ardente, d'un esprit aussi exalté et d'une activité aussi excessive. Souvent il se trouvait aux prises avec des maladies inflammatoires; à l'âge de 14 ou 15 ans, il avait à lutter contre une affection générale du système nerveux. Dans la suite se montrèrent des symptômes de goutte et de rhumatisme. Enfin, au retour de l'expédition d'Irlande, il fut sujet à des crampes de poitrine révélées par la toux effroyable qu'il en rapporta. Cependant ses préoccupations se portèrent exclusivement sur sa propre gloire et sur celle de la patrie et nullement sur sa santé; souffrant d'un fort rhume dans l'accomplissement d'un devoir de son service, il le né-

gligea ; il n'y attacha aucune importance, et quand il en résulta un catarrhe, un repos de huit jours, dit-il, le fera disparaître.

Il y a trois mois environ qu'il me fit appeler à *Neuwid*; il me demanda en riant quelque remède contre la lassitude qu'il éprouvait. Je lui prescrivis des bains et le repos. Il m'objecta que son catarrhe s'opposait à ce qu'il prît des bains, et qu'un projet de voyage de 150 milles (environ 50 lieues) ne lui permettait pas de penser au repos. Rien n'était capable d'arracher le vaillant général au travail tant que des causes physiques ne le condamnaient pas à l'inactivité. Il monta chaque jour à cheval, traçant sans cesse des plans de campagne ou s'absorbant dans des préoccupations politiques. Sept mois s'écoulèrent ainsi depuis que ses crampes de poitrine s'étaient déclarées jusqu'au moment où il prêta quelque attention à son catarrhe. En ce moment, mon service m'amena à Wetzlar où se trouvait le général. Je le vis plusieurs fois et je fus très étonné de l'entendre tousser très fortement sans que la moindre plainte lui échappât. Je m'informai alors plus succinctement de sa santé, et j'appris qu'il souffrait depuis longtemps d'un catarrhe qu'il négligeait. Je pris la résolution de lui parler sérieusement de son état, et je le décidai enfin à prendre des mesures efficaces au sujet de son indisposition, afin d'éviter les suites funestes qui pourraient en résulter. Dans ce but, il résolut de s'arrêter quelque temps à Wetzlar où, en effet, il vécut avec sa famille. Dès lors, je n'eus plus de peine à lui faire prendre quelques médicaments. J'ordonnai l'usage de remèdes pectoraux, par exemple : une tisane de guimauve avec le suc de bois de réglisse, préparation pharmaceutique de *racine salutaire* (Heil-Wùrz), racine de tormentille, et, le lendemain matin,

j'appris que les expectorations se faisaient plus facilement; je fis une autre ordonnance avec un grain de kermès minéral. Je continuai ainsi pendant huit jours; j'élevai ensuite d'un huitième la dose du kermès. Je le donnai en poudre avec un mélange de sucre blanc, à prendre par portion d'un sixième.

Je dois faire observer que, dès les premiers jours de mon arrivée, j'avais remarqué que la respiration se faisait avec difficulté, qu'elle était accompagnée d'un bruit sourd dénotant une agglomération de mucosités dans la *trachée-artère* et dans les bronches, comme cela se présente chez les malades qui sont sous l'empire d'une attaque inflammatoire de poitrine. Ce bruit était souvent accompagné d'un sifflement qui ne s'entendait pas quand le temps était humide et qui était alors remplacé par une oppression et un serrement de poitrine, pénibles et insupportables pour le malade. Un temps sec ayant succédé à un temps humide, je conseillai au malade de prendre un peu d'exercice à pied, à cheval ou en voiture, et j'ordonnai une boisson calmante provoquant la transpiration: une décoction de fleurs et de têtes de pavots, sucrée avec du sirop d'opiat. De légères transpirations en résultèrent et produisirent du soulagement. Le pouls restait constamment dans son état normal: les expectorations, consistant en glaires plus ou moins épaisses, paraissaient provenir d'un épanchement trop abondant de l'humeur qui, dans l'état ordinaire, sert à conserver leur flexibilité aux organes respiratoires.

Dans les premiers jours de fructidor (le 13 août), j'étais absent; le général éprouva une oppression de poitrine telle qu'il redouta une suffocation. Il fit chercher M. Wendelstadt, médecin à Wetzlar. Celui-ci trouva le général si mal et les oppressions si graves, qu'il en eut

des inquiétudes ; le pouls était faible et embarrassé, le malade avait, en outre, une sueur froide, la respiration lourde et les *extrémités supérieures* glacées. Pensant que cet état avait pour cause une irritation nerveuse plutôt qu'un accident sanguin, le médecin ordonna des potions calmantes et sudorifiques à fortes doses. Le résultat de cette médication fut excellent. Le lendemain, je vis le malade en compagnie du médecin. Dans la nuit, il avait transpiré, la respiration était beaucoup plus libre et plus naturelle, un peu saccadée sans être irrégulière. Dans la crainte que la fièvre ne survînt, nous résolûmes de lui tirer du bras 12 onces de sang. Le repos s'ensuivit et le malade reprit son état ordinaire. Cependant la toux persistait avec des expectorations abondantes, surtout le matin, ce qui n'empêchait pas le général de se livrer avec soin à ses occupations, de se donner du mouvement et de fréquenter la société qu'il savait égayer par sa bonne humeur. On était, jusqu'à un certain point, rassuré à son égard. La toux continuait, mais sans l'incommoder.

Le hasard amena à Wetzlar, vers cette époque, le docteur Müller de Guissen. Je profitai de sa présence dans la ville pour l'inviter à se rendre avec moi chez le général et à examiner ensemble la cause et le traitement de la maladie dont la persistance devait être un sujet d'observation pour tout praticien. M. Wendelstadt assista également à la consultation. Les avis furent très partagés. Müller chercha la cause du mal dans les viscères abdominaux et Windelstadt dans le sang. Enfin, on fut unanime à reconnaître qu'un trop grand relâchement des glandes, de la trachée artère et de ses ramifications, occasionnant une agglomération excessive de sécrétions muqueuses, donnait à redouter, pour un temps

plus ou moins prochain, une issue fâcheuse. Des purgations émollientes furent proposées, mais on y renonça aussitôt par le motif qu'aucune trace d'impureté ne s'était révélée dans *les premières voies*, et parce que des purgations pouvaient occasionner des irritations. On décida de s'arrêter aux médicaments pectoraux employés jusqu'alors et qui n'avaient donné lieu à rien de fâcheux. Le malade dégoûté de sa tisane ne but que de l'eau sucrée. Il renonça de lui-même à l'eau de Seltz dont il avait fait usage pendant quelque temps. C'était, du reste, sa manière d'agir à l'égard de toutes les préparations pharmaceutiques. Enfin, sur les instances de ses amis, que son état préoccupait, il approuva le projet, dont je les avais entretenus, de faire venir le docteur allemand Thelenius, demeurant à Lauterbach, médecin très célèbre, et jouissant de la considération publique. Le 15 fructidor (fin août), le savant docteur le vit, et, après mûr examen, il me laissa par écrit sur l'état du général la consultation suivante : « Une « transpiration contrariée par un temps humide et par « un refroidissement, ainsi qu'un catarrhe négligé, ont « été évidemment les premières causes de la maladie de « M. le général en chef. D'épaisses matières catarrhales « se sont en partie solidifiées dans la trachée artère et « l'ont en partie obstruée. Le sang s'est épaissi ; il est « trop abondant en portions coagulées. La durée du « catarrhe menace de se transformer en une phtisie « pulmonaire. »

En conséquence, il ordonna de la *gomme ammoniaque* et du *soufre doré d'antimoine* en pilules, et, pour boisson, l'*eau de Fachingen*, coupée avec du lait de chèvre. En outre, il conseilla l'application de ventouses sur la poitrine et d'un vésicatoire entre les épaules dans

le cas ou il se produirait des oppressions. Il donna, en outre, quelques avertissements et des conseils diététiques.

Mais le général ne prit qu'environ deux chopines de l'eau de Fachingen; il trouva qu'elle le fatiguait, et il se tint à sa tisane pectorale et au kermès minéral avec du sucre. De même, il refusa de mettre les ventouses et le vésicatoire que je lui avais proposés en fructidor (août), jusqu'à ce qu'une nouvelle crise se déclarât, ou que son état en rendît l'application urgente. La diète à laquelle il était soumis pouvait se passer de toute surveillance. Très sobre de boisson, il ne se laissa entraîner par l'intempérance que dans les occasions, comme il le disait, où il devait donner le bon exemple. Une de ces occasions se présenta lors de la célébration de la fête du 10 août, qui se fit avec éclat, et pendant laquelle il laissa régner une liberté entière, sans pourtant qu'elle franchît les limites des bienséances.

Moins modéré dans un autre genre de passions, qui eut sur son existence une influence notable, il aima le beau sexe avec cette énergie qui caractérisa toutes ses entreprises. Il me disait lui-même qu'avant son mariage, il s'était livré à des excès dont son tempérament lui faisait une nécessité.

Mais le temps se passait sans que son état s'améliorât. Il devint impatient : jusque-là, il s'était bercé de l'espoir que le repos le rétablirait. Cette disposition l'engageait à user de tous les remèdes qui lui étaient offerts, mais également à les rejeter aussitôt. Sa trop grande irritabilité me fournissait la raison pathologique de cet état ; la moindre contrariété excitait chez lui une forte colère.

Je voulais l'éloigner de ses travaux et le convaincre de l'altération progressive de sa santé. Je lui représentai que

l'air de Wetzlar était trop vif pour lui ; que, dans son état, les travaux de l'esprit, produisant forcément une tension des nerfs, non seulement entretiendraient son mal, mais augmenteraient ses souffrances. J'engageais sa famille et ses amis à le faire partir pour Metz. Personne ne put lui faire suivre ce conseil ; et un jour, dans une conversation, il me dit que son élément naturel était l'armée, l'oisiveté sa plus grande souffrance, et que je le rendrais beaucoup plus malade si je parvenais à le décider à s'éloigner du quartier-général ; qu'à Metz il vivrait dans une pénible inquiétude, et qu'il se connaissait suffisamment pour pouvoir m'affirmer que, de là-bas, il expédierait journellement trois ou quatre courriers, afin de s'imposer des occupations obligatoires.

Nous nous trouvions dans cette situation, quand survint le 18 fructidor, cet événement merveilleux qui fera époque dans l'histoire de notre patrie. Pour faire réussir le plan conçu, le général échangea une correspondance nombreuse et étendue ; il s'était occupé à découvrir les conspirateurs, à les démasquer et à les poursuivre. Toutes les feuilles publiques faisaient mention de lui, et il eut la bonté de répondre à toutes les railleries et à toutes les calomnies auxquelles il était en butte. Enfin, apparut le jour si longtemps attendu ; le 21, il reçoit le courrier, et envoie immédiatement l'ordre de réunir son état-major autour de lui pour partager sa joie. Quand il m'aperçut parmi les arrivants, il me cria de loin : « Docteur, je n'ai plus besoin de vos « services : mon catarrhe est guéri. Vous voyez ici le « médicament qui m'a rendu la santé. » Il m'adressa ces mots en me montrant du doigt une lettre qu'il tenait à la main et qu'il avait reçue de Barras ; elle lui annonçait l'arrestation des traîtres.

Si tous les spectateurs de cette scène avaient observé le général, comme je le faisais, ils auraient remarqué la profonde impression qu'il en avait ressentie. Il pâlit, changea de visage ; les muscles faciaux se contractèrent, apparurent plus distinctement. En outre, il trembla de tout son corps, au point que la plume ne tenait plus ferme dans sa main. Il était facile de conclure de là que le catarrhe du général n'était que symptomatique, et que la cause du mal devait être cherchée dans un trouble du système nerveux (1).

Il passa les jours suivants à rédiger des bulletins succincts destinés à annoncer à l'armée le triomphe de la République. Dans l'intervalle, je lui donnais des potions calmantes et son eau sucrée. Aux médicaments prescrits jusque-là, j'ajoutais *un grain d'opium ;* ils ne laissèrent pas que de produire leur effet, mais cependant la poitrine n'en fut nullement soulagée. C'est alors que l'on fit à Wetzlar le projet de se rendre à Francfort et d'y visiter la foire. La famille et les amis du général devaient l'accompagner. J'espérais par là l'éloigner pour quelque temps de ses trop nombreuses occupations et réussir à le distraire. Il opposa d'abord un refus formel et finit pourtant par céder à nos instances; en effet, il partit le 27, dîna à midi, comme à l'ordinaire, à Friedberg (30 kil. de FF), puis nous arrivâmes ensemble à Francfort.

La journée du voyage fut pluvieuse, l'air humide; ses oppressions de poitrine augmentèrent et sa respiration devint de plus en plus difficile (2) ; ce qui était périlleux pour lui, c'est qu'il paraissait, dans l'état où il se trou-

(1) Note du trad. allem. : Conclusion très risquée.
(2) Note du trad. allem. : Etait-ce prudent de se mettre en route dans cet état et par un temps pareil.

vait, être disposé à consentir à tout dans l'espoir de recouvrer la santé. C'est ainsi que dans la voiture où je me trouvais avec lui, il me dit qu'il se rendait à Francfort, comme je le désirais, pour prendre deux ou trois jours de distraction ; qu'il retournerait ensuite à Wetzlar où il m'accorderait huit jours entiers, pendant lesquels il s'abandonnerait entièrement à son traitement; que je pourrais alors lui poser des vésicatoires et des ventouses; mais que le neuvième jour, il partirait pour Strasbourg afin de prendre également possession du commandement de l'armée du Rhin et de la Moselle, dont il était chargé en remplacement du général Morreau (*sic*).

Déjà à cette époque, il ne supportait de sang-froid aucune contradiction ; je lui donnais raison en tout ; ce fut dans ces dispositions que nous arrivâmes à Francfort.

Dès son arrivée, il se rendit au théâtre : il y eut des entretiens qui parurent lui être agréables ; il y reçut la liste de tous les conjurés, ainsi que d'autres nouvelles qui l'affectèrent quelque peu, sans cependant nuire à sa bonne humeur, ni au bon appétit qu'il montra au repas modeste qu'il prit le soir même. Les deux journées suivantes ne donnèrent lieu à aucun incident digne d'être signalé.

Nous étions tous descendus dans le même hôtel ; un jour que je m'étais absenté, il fit secrètement chercher le docteur *** (1), un allemand, auquel il exposa sa maladie au grand jour, telle qu'il la concevait : l'entretien fut long et le général reçut les ordonnances que nous donnons plus loin.

Croyant avoir en poche le moyen de se rétablir,

(1) Le docteur Hotze, célèbre médecin suisse, n'étant à FF. que de passage.

il quitta Francfort avant nous, nous devança d'un jour à Friedberg, commanda sans retard les médicaments et les employa avec la plus grande exactitude.

Le lendemain, arrivant tard à Wetzlar, je m'informe immédiatement de son état. Il me dit avoir beaucoup toussé, ce qu'il attribuait à la fatigue et à une forte transpiration qu'il éprouva à la suite du trajet de Friedberg à Wetzlar qu'il fit à cheval; que, du reste, il n'avait rien éprouvé d'anormal.

Très occupé à Friedberg, le général ne fut visible pour moi que le lendemain à Wetzlar. Le surlendemain, à huit heures du matin, je le trouvai assis sur un canapé; je lui demandai à plusieurs reprises comment il se portait; il me répondit par monosyllabes, mais cependant d'une manière qui ne pouvait me laisser supposer une aggravation dans son état, car il ajouta avoir suffisamment de médicaments pour la journée. Je me retirai, et j'appris par les domestiques qu'il avait passé une nuit très agitée; qu'il avait beaucoup transpiré et pris divers médicaments.

Je me rendis chez le pharmacien pour voir les formules des médicaments prescrits au général, et je lui défendis de délivrer ceux qui ne l'étaient pas encore, sans un ordre exprès, ou du moins sans que j'en fusse informé.

Le général ne tarda pas à en réclamer de nouveaux; il envoya son aide-de-camp chercher les pilules et les poudres qu'il prit encore le lendemain conformément à l'instruction. Il fit retirer les ordonnances mêmes afin de pouvoir en user à volonté et d'être son propre conseil. Persuadé que j'avais perdu la confiance du général et qu'il avait amené avec lui un médecin de Francfort pour diriger son traitement, je ne parus plus chez lui de la journée.

Le 30 fructidor, c'est-à-dire le même jour, entre onze

heures et minuit, il me fit appeler. En entrant, je le trouvai assis près d'une fenêtre ouverte, soutenu par un de ses amis ; il pouvait à peine respirer et prononcer une parole. Je pouvais me représenter ses souffrances plus qu'il n'est facile de les décrire. Je ne lui avais pas encore trouvé les traits aussi décomposés, la respiration aussi difficile; sa toux était oppressée, le pouls très faible, intermittent et convulsivement tendu ; des tressaillements de nerfs aux mains et aux pieds et une contraction continue des muscles faciaux. La mâchoire inférieure indiquait une paralysie de la bouche. Oui, par moment, je redoutais une crise générale et mortelle. L'abdomen était enflé, mais pas douloureux au toucher. Lorsque je pus revoir la langue, je ne la trouvai ni chargée, ni sèche. « *Le malade ne souffrit point de tran-* « *chées intestinales, il n'eut point de vomissements ; il ne* « *vomit pas et n'eut pas d'envies de vomir* (1). » Les pores étaient ouverts; le corps fonctionnait sans difficultés ; la sueur était froide. J'ordonnai aussitôt une potion de décoction de graines et de fleurs de pavot sucrée, avec une once et demie de sirop d'opiat et deux grains d'extrait d'opium.

A peine eut-il pris quelques cuillerées de cette potion que l'irritation parut tomber. Au bout de deux heures, le pouls, comme le malade lui-même, devint plus calme, la respiration plus facile; l'agitation musculaire cessa et le malade manifesta le désir de s'étendre sur le canapé pour reposer. On le plaça sur le canapé et, après une demi-heure, il s'endormit ; il ne se réveilla que par suite de la violence de sa toux. Trois heures après, on le coucha dans son lit où il dormit d'un sommeil inin-

(1) Ce passage important est souligné dans le texte et nous l'avons absolument traduit mot pour mot.

terrompu, environ deux heures et demie. L'opium eut de la sorte les trois résultats attribués à son emploi : il apaisa l'irritation, provoqua le sommeil et agit puissamment sur la peau en produisant une transpiration abondante.

Le lendemain matin, l'état du malade était aussi satisfaisant qu'on pouvait l'espérer : le pouls était complètement libre; la respiration fonctionnait avec aisance ; les expectorations étaient faciles; seulement des filets de sang, sans doute provoqués par les efforts de la toux, étaient mêlés aux matières.

Je profitai de cette circonstance pour me renseigner sur les faits passés et sur le traitement suivi pendant notre séparation. C'est ainsi que j'appris ce que j'ai noté ci-dessus à l'occasion de sa consultation à Francfort, ainsi que les détails rapportés sur sa vie de jeune homme.

Ici, je dois faire observer que, toutes les fois que les crampes disparurent, le malade en ressentit les effets dans le canal intestinal, c'est-à-dire que le ventre se gonflait de *flatulences* dont il ne pouvait se débarrasser qu'à l'aide d'une potion laxative.

Pendant cette nuit et dans la matinée du lendemain, je me pénétrai de l'état physiologique et pathologique de mon malade ; mais malheureusement je n'en étais pas plus rassuré. J'en concluais, au contraire, que la maladie prenait un caractère de plus en plus alarmant. Je lui proposai de réunir autour de lui les médecins et les chirurgiens de l'armée qui lui inspireraient le plus de confiance. Il me répondit qu'il n'en voulait aucun, ni français ni allemand ; qu'il n'avait que trop chèrement payé le conseil d'un de ces derniers; qu'il ne voulait de soins que de moi et que je me règlasse en conséquence ; puis il me remit les médicaments. Je n'insistai plus.

Le même jour, je lui prescrivis un léger bouillon de poulet, coupé de sirop de guimauve; une nouvelle tisane pectorale avec du sirop d'opiat et un remède émollient. Je le fis changer de chambre pour qu'il ne couchât plus au rez-de-chaussée; il était de mon devoir de lui faire quitter un appartement situé dans un lieu troublé à tout instant par le bruit du dehors et où il ne pouvait refuser l'entrée aux personnes qui venaient l'entretenir d'affaires de service. Sa femme, son beau-frère, l'officier de garde et moi étions les seuls qui eussions accès auprès de lui.

Nous résolûmes cependant, à l'insu du malade, d'inviter les chirurgiens en chef de l'armée et les médecins Sigault et Thélénius, à se rendre sans retard au quartier-général. A cet effet, des messages leur furent immédiatement adressés. Thélénius et Sigault arrivèrent les premiers mais ne furent pas reçus. Le général, avisé de notre démarche et de l'arrivée des deux docteurs, m'ordonna de les instruire de son état et de leur dire qu'il désirait ne les recevoir qu'après l'arrivée de mes collègues de Bonn. A cette occasion, il me rappela trois réceptions regrettables auxquelles il avait consenti par condescendance et qui l'avaient beaucoup contrarié.

Le remède n'eut d'autre effet que de précipiter les gaz plus abondamment vers l'estomac, ce qui augmenta son malaise. Le pouls resta bon toute la journée, les expectorations se firent avec facilité et consistèrent en mucosités diaphanes, développées et dilatées. La moiteur de la peau remplaça la transpiration. Il prit quelques cuillerées de ses médicaments à l'opium, passa une nuit très calme, et il ne se réveilla que deux ou trois fois pour boire de sa tisane pectorale et pour prendre sa potion.

Le lendemain matin, à ma grande joie et à la satisfac-

tion de tous ceux qui s'étaient alarmés de ses souffrances, je le trouvai tout à fait bien. J'annonçai à tout le monde cet heureux changement. Pendant toute la matinée, il se trouva alerte; il chanta, marchant par moments en long et en large, il eut des conférences avec ses intimes, et écouta avec beaucoup de plaisir la lecture d'un rapport sur une conversation que des conjurés avaient tenue entre eux; il classa lui-même les mandats et les ordres à transmettre à l'armée. En un mot, il paraissait renaître à une vie nouvelle au moment même où il se trouvait le plus près de la tombe. Etant occupé sans relâche jusqu'à quatre heures de l'après-midi et se sentant enfin fatigué, il voulut se reposer; il dormit deux grandes heures. A son réveil, il se sentit un peu oppressé de la poitrine. Je lui fis prendre un grain d'*opium* sous forme de pilule; il but son bouillon de poulet et sa tisane pectorale. Il souffrit encore, mais d'une manière insensible, jusque vers neuf heures. A ce moment, il pria sa femme de le laisser et d'aller souper.

Nous trouvant seuls avec lui, l'officier de service et moi, je saisis l'occasion pour prier le général de consentir à recevoir les médecins qui venaient d'arriver : ma démarche ne fut pas vaine. Ils entrèrent, examinèrent la situation, et nous remîmes la consultation au lendemain. Mais une demi-heure après, au moment de nous mettre à table pour souper, l'officier de service se précipita dans la salle où nous nous trouvions, pour nous dire que Hoche souffrait d'une crise *terrible* et qu'il allait suffoquer. En effet, nous trouvâmes le *patient* assis sur son lit, la poitrine soulevée, le souffle précipité et gêné, la figure décomposée, la bouche ouverte, les membres supérieurs froids, contractés par de faibles mouvements; en un mot, dans une forte attaque de convulsion asthmatique. Le

mal s'aggravait à chaque instant. Nous transportâmes le malade auprès d'une fenêtre ouverte; l'air frais, comme l'on sait, est plus léger et plus facile à respirer que l'air vicié des habitations. Cependant, la crise nécessita des remèdes plus actifs. Nous donnâmes des gouttes calmantes d'Hoffmann sur du sucre blanc. Le malade avait encore suffisamment de force pour le mâcher et pour l'avaler. Mais, tout à coup, il perdit connaissance; nous lui présentâmes aux narines du gaz éthéré d'ammoniaque (prob^t^. alcali) et lui donnâmes six grains de musc avec un grain de kermès et douze grains de *sucre de lait* (sel de lait). Il prit huit fois de cette potion de quart d'heure en quart d'heure. Puis, la face devint hippocratique, les yeux fixes et tournés, la sueur froide, les bras et les pieds raides. En ce moment, on lui plaça encore un grand vésicatoire entre les épaules et des sinapismes de moutarde aux pieds, mais en vain. La mort mit un terme à la vie de Hoche et à ses souffrances, à quatre heures après minuit.

Wetzlar, le 1^er^ vendémiaire (1) (21 septembre) de la sixième année de la République Française.

POUSSIELGUE
Chirurgien-major adjoint.

*P.-S.* — Je dois encore faire remarquer que, lors du premier accès, que le malade eut le 30 fructidor, il se plaignit de crampes de douleurs dans les jambes, de carie dentaire et d'aigreur d'estomac.

POUSSIELGUE.

(1) Date du rapport, car Hoche expira deux jours plus tôt, le troisième jour complémentaire (mardi 19 septembre 1797) an V de la République.

APPENDICES

(*A*) *Copie des ordonnances livrées au général Hoche par le docteur de Francfort.*

A. Poudre de Diatragacanthe. . . . . 2 gros.
(le gros est de 4 grains)
Réglisse et racine de Pivoine, de chaque. . . . . 1/2 gros.
Fleurs de soufre . . . . . 1 gros.
Safran oriental. . . . . 10 grains.
Salpêtre. . . . . 20 grains.
Magnésie blanche. . . . . 1/2 gros.
Oléo-sucre de Fenouil . . . . . 1 gros.
Faire une mixtion et diviser en 12 paquets.

B. Bouillon blanc, Tussilage } de chaque. . . . . 1/2 once.
Plantin des montagnes, Racine de réglisse } de chaque. 2 gros.
Semence d'anis. . . . . 1 gros.
Mélanger le tout pour faire une tisane.
Poudre de scille maritime chalybée.

C. Poudre de la Scille férigin., Suc de réglisse, Gomme ammoniaque } de chaque. 1 gros.
Savon médicinal, Tartre vitriolé (sulf. de pot.) } de chaque. 1 gros.
Soufre doré d'antimoine . . . . . 8 grains.
Pour faire des pilules de deux grains.

*Manière de se servir des ordonnances ci-dessus prescrites.*

A prendre la poudre A le matin à jeun, étant encore couché, et le soir avant de se mettre au lit, chaque fois un paquet dans deux ou trois tasses de tisane (pres-

cription B, en préparer une chopine, puis faire réduire à une dose de deux ou trois tasses) ; sucrer avec du sucre candi brun.

En même temps on prendra des pilules C, trois heures avant les repas et trois heures après ; sept ou huit avec deux tasses de la tisane B.

Je conseille au malade de prendre tous les deux jours un bain de pied, jusqu'aux mollets. On devra le prendre aussi chaud que possible. On y mêlera un peu de levain et quelques cuillerées de moutarde et une chopine de vinaigre de vin. On restera dans le bain pendant un quart d'heure ; s'essuyer et se reposer.

Si le ventre se trouvait obstrué, il serait urgent de prendre journellement deux remèdes de décoction de son et de fleurs de camomille.

Un point essentiel du traitement est de prendre des précautions pour la transpiration, surtout si l'état y porte. C'est pourquoi le malade restera au lit le matin pour prendre les médicaments A et B ; il gardera un repos absolu.

Le meilleur régime pour le malade sera une décoction d'orge, de riz ou d'avoine dans un bouillon renfermant des carottes, des navets, du selleri, du persil, du cerfeuil et de la viande de bœuf et de veau. Je conseille également d'user, comme légumes, des racines susmentionnées avec de la viande tendre, maigre et grillée, ou du poisson d'eau douce. Le malade prendra de temps à autre un œuf de poule cru, sa boisson ordinaire sera de l'eau d'Ems ou de Schlangenbad.

Que le malade ait la précaution de ne pas prendre froid ni de s'échauffer. C'est pourquoi il ne s'exposera ni à la fraîcheur du matin ni à celle du soir.

Conforme à l'original.

POUSSIELGUE.

## (*B*) *Procès-verbal d'autopsie.*

(Visum Repertum)

(Procès-verbal dressé à Wetzlar le quatrième jour supplémentaire (20 sept. 1797) l'an V de la République Française, à 9 h. du matin).

Nous, chirurgiens-majors de l'armée de Sambre-et-Meuse, assistés des citoyens Sigault, médecin de l'armée ; Talabert, chirurgien de 1re classe de l'armée ; Thélénius, allemand, médecin de la ville de Lauterbach ; Wendelstadt, allemand, médecin de la ville de Wetzlar ; Hiepe, pharmacien à Wetzlar ; Heinzenberger, chirurgien de Wetzlar ; Dr Kilk, praticien, et Heidenreich, chirurgien de Wetzlar ; en présence des citoyens d'Antanne, chef d'état-major ; Simon, adjudant général ; plusieurs officiers d'un grade inférieur et de tous les cosignataires, avançâmes, les portes étant ouvertes, pour procéder à l'autopsie du cadavre du citoyen Lazare (Lazarus) Hoche, de son vivant général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, qui décéda hier le troisième jour complémentaire (19 septembre), à quatre heures du matin. Nous trouvâmes ce qui suit :

A *l'extérieur* du corps, nous n'avons rien aperçu de particulier, si ce n'est un ballonnement contre nature du ventre. Nous continuâmes sans délai et nous ouvrîmes la *tête*. Le *cerveau* et ses *membranes* étaient de couleur naturelle. Les vaisseaux sanguins que nous pûmes apercevoir regorgeaient de sang. La substance de cette même portion était également de la plus belle constitution. Ses trois cavités étaient vides comme cela se trouve

dans des conditions saines. Il en était de même pour le *cervelet* d'où sort la moelle allongée.

Nous ouvrîmes ensuite la cavité abdominale, et la masse des intestins se présentait comme suit :

L'*estomac* était distendu, sa *tunique* était saine ; après l'avoir enlevé, nous trouvâmes tous les intestins distendus, mais pas au même degré que l'estomac.

Après avoir examiné extérieurement l'ensemble des *intestins*, nous procédâmes à l'examen de chaque intestin en particulier, dans l'ordre suivant :

A l'*estomac*, près de l'orifice inférieur (*pylorus*) où il est couvert par le foie, dans la direction de *la vésicule du fiel* quand elle est pleine, se trouva une tache bleue noirâtre, de la grandeur d'un écu de six francs environ. La tache n'était pas complètement ronde, mais plutôt ovale.

Nous continuâmes le canal intestinal et trouvâmes le *duodenum* d'un rouge foncé, parsemé de petites taches encore plus foncées, une entre autres plus considérable sous l'endroit où le fiel s'engage dans cet intestin.

Le *gros intestin* et l'*intestin grêle* ne présentaient rien que de naturel ; ils étaient toutefois un peu plus rouges qu'à l'ordinaire.

Le *cœcum*, le *colon* et le *rectum* étaient très remplis de gaz.

Le *foie*, d'une grandeur ordinaire, se présentait dans un état très sain à sa partie inférieure et postérieure ; mais toute la partie voûtée supérieure, couverte par le *diaphragme*, était bleu-noire, principalement au côté droit.

La *vésicule du fiel* était à l'état naturel.

La *rate* était saine et naturelle dans tout son développement. Les *glandes digestives*, le *feuillet intestinal du pé-*

*ritoine*, le feuillet *gastro-hépatique*, le *grand épiplon*, la *peau du ventre* étaient sains, à l'exception des feuillets qui recouvrent la portion inférieure du *diaphragme* qui étaient d'un bleu foncé, surtout du côté droit.

Les *reins* étaient tous deux bleus et brunâtres à leur surface extérieure, le droit plus que celui de gauche. Le *trigone vésical*, comme la *vessie* elle-même, ne présentaient absolument rien d'anormal.

Après notre examen de l'extérieur des *intestins*, nous procédâmes à l'inspection de leur état interne.

L'*estomac* et tout le *canal intestinal* furent dans ce dessein incisés longitudinalement.

Le premier présentait de petites taches brunes en partie fusionnées, en partie isolées ; la plus grande tache se trouvait en connexion avec la tache extérieure ci-dessus mentionnée. Le duodénum témoignait également de la présence d'une inflammation superficielle par des taches identiques qui correspondaient aux taches extérieures ; à l'orifice inférieur de l'estomac, elles paraissaient gangrenées.

Le *cœcum* et l'*intestin grêle*, comme cela a déjà été remarqué à l'examen externe, se présentaient plus rouges qu'ils ne devaient l'être à l'état normal.

Le *cœcum*, le *colon* et le *rectum* renfermaient très peu de matière solide, et le *péritoine* avait à peu près sa couleur naturelle.

Le *foie* paraissait quelque peu endommagé à la surface qui touche au *diaphragme* et du côté de l'estomac.

*La rate* et les *glandes digestives* ne semblaient pas être endommagées.

*Les reins* étaient dans leur substance grise, visiblement surchargés de sang, surtout le rein droit.

L'*échelle de la vessie* (prob. le trigone vesical) ne

montrait rien que de naturel : la *vessie*, dans son fond et dans le *col*, était quelque peu enflammée.

Du côté des lombes, on trouva que *la peau du ventre* était trop fortement adhérente.

A l'ouverture de la cavité pectorale, nous observâmes les viscères en général et nous trouvâmes *les poumons* noirs, altérés dans leur constitution, particulièrement le poumon gauche.

Le poumon droit était adhérent à sa *plèvre costale* et inférieurement au *diaphragme*.

Le *péricarde* et le cœur même étaient sains; le *médiastin* de la poitrine était attaché aux organes respiratoires et enflammé.

Après avoir enlevé les viscères de la poitrine avec la *trachée-artère et le pharynx*, nous observâmes *la plèvre costale* et la partie supérieure du *diaphragme :* toutes deux étaient bleues et noires, et, du côté droit, sur le point de se gangrener.

Ensuite nous ouvrîmes la *trachée-artère*, ses *rameaux* et le *pharynx;* les premiers étaient tachés, rougis et remplis d'une mucosité noirâtre, qui ressemblait à du sang coagulé. Plus haut, environ au tiers longitudinal de la *trachée-artère*, nous trouvâmes une croûte gangreneuse. La lésion produite par cette croûte s'étendait sur environ trois anneaux du milieu du canal respiratoire ainsi que sur les membranes qui les unissaient; il en était résulté une ouverture par laquelle le doigt auriculaire pouvait passer.

Une partie de l'anneau suivant était dans le même état.

Le *bouton du canal respiratoire* (prob. le larynx) était intérieurement couvert de taches; il s'en trouvait surtout une très visible sur *l'épiglotte*.

Après les organes de la respiration, nous nous occu-

pâmes de l'œsophage; en dehors de quelques rougeurs sur *le chemin des aliments* nous ne trouvâmes rien à signaler.

Par le prochain courrier, nous enverrons à Paris la *trachée-artère, l'estomac* et *le duodenum*.

Tout ce que nous avons vu a été signalé dans la rédaction que voici, conforme à l'original.

Soussignés : le jour, le mois et l'année comme ci-dessus.

(*Signé*) : Dupont, chirurgien en chef.
Poussielgue, chirurgien-major adjoint.
Sigault, médecin de l'armée.
Talabar, chirurgien de 1re classe.
Doctor Windelstadt, médecin de la ville de Wetzlar.
Thélénius, médecin de la ville de Louterbach.
Kilk, praticien.
Hiep, apothicaire.
Heidenreich, chirurgien.
Simon, adjudant général.
d'Autanne, adjudant général et chef d'état-major.

## NOTE DU TRADUCTEUR FRANÇAIS

Nous connaissons actuellement les principales pièces d'après lesquelles l'opinion peut se former sur le genre de mort qui a enlevé le célèbre et si jeune général Hoche. Le rapport du médecin qui l'a soigné et qui a signé le procès-verbal d'autopsie conclut que Hoche a succombé à une mort naturelle et il fait cette déclaration avec solennité.

Les historiens, surtout ceux de l'époque, ont affirmé au contraire que Hoche avait été victime d'une mort violente.

Privat, un des meilleurs biographes du général, dit formellement: « Hoche est mort empoisonné ».

La Faculté de médecine de Paris qui a pu examiner les viscères recélant le poison prétendu hésite (Rousselin, p. 312), ou plutôt elle a une tendance pour la négative.

Michelet se contente d'un point d'interrogation. « Hoche, dit-il, meurt à vingt-neuf ans, tué par le « chagrin ? Empoisonné ? On ne sait. » (Soldats de la république.)

M. Bergouniaux dans son *Essai sur la vie de Hoche*, p. 476, s'exprime ainsi :

« Hoche avait dû se consumer au dedans de tout le feu qu'il avait éteint au dehors..... voilà le poison qui abrégea sa vie. »

Pour nous, il serait téméraire de nous prononcer. Cependant, nous croyons que la blessure organique de ses voies respiratoires lui eût refusé une certaine longévité, comme nous croyons que la mort qui l'a si prématurément enlevé à l'affection de ses soldats n'a rien retranché de sa gloire ni de son immortalité

## NOTICE

### SUR LA PHOTOGRAPHIE REPRÉSENTANT LE LARYNX DE HOCHE

Le cœur, le larynx et quelques autres restes du général Hoche furent envoyés au Directoire avec le procès-verbal d'autopsie et déposés, d'abord, dans un des musées de la Faculté de médecine de Paris. Plus tard, ces restes furent remis à la veuve du général, placés dans une caisse fermant hermétiquement et inhumés au cimetière de l'Est. Cette caisse portait l'inscription suivante : *Caisse contenant deux bocaux et un vase où sont renfermés le cœur et plusieurs restes précieux du général en chef Lazare Hoche, décédé à Wetzlar le 3e jour complémentaire an V. — Dépôt conservé par les soins pieux de sa veuve.*

En 1859, madame la comtesse des Roys, fille du général, fut autorisée par le Ministre de l'Intérieur à faire transporter ces restes à Versailles, ville natale de Hoche. Cette translation eut lieu le 12 mai 1859, et la caisse contenant le vase et les deux bocaux fut déposée à l'église Notre-Dame de Versailles.

M. Vatel, avocat à Versailles, fit exécuter alors une photographie (1) du bocal qui renfermait le larynx et la trachée-artère. C'est cette photographie que nous reproduisons ici. Le verre du bocal n'empêche pas de voir très nettement le larynx et la trachée-artère. On remarque sur la trachée la lésion qui a dû déterminer la mort par suffocation.

En 1860, le cœur, le larynx et les autres restes furent retirés des bocaux, desséchés et placés dans une boîte d'argent. Enfin le 1er août de la même année, en présence du Conseil municipal, ces précieuses reliques furent solennellement déposées dans l'une des chapelles de l'église Notre-Dame de Versailles, où un emplacement avait été préparé pour les recevoir. Elles y sont encore aujourd'hui.

(1) Il n'a été tiré que quatre épreuves de cette photographie. Celle qui a été communiquée à la Société, appartient à M. L. Dusieux, professeur honoraire à l'Ecole spéciale militaire.

# LE PETIT-TRIANON

## D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT DE M. G. DESJARDINS (1)

**Par M. le comte MALHER** (2)

MEMBRE TITULAIRE.

Lorsque j'ai lu le nom de M. Gustave Desjardins, ancien archiviste du département de Seine-et-Oise, sur la première page de l'*Histoire et Description du Petit Trianon*, j'ai salué dans l'ancienne famille administrative un de ces savants collaborateurs qui, — sans que le gros public le sache suffisamment, — ont accompli le classement méthodique de nos archives, la publication de l'inventaire sommaire, cette tâche décisive pour nos intérêts et pour l'histoire.

Là ne s'est pas bornée leur œuvre, — ils ont poursuivi auprès des municipalités, des cours et tribunaux, des établissements religieux, la restitution de fonds précieux qui étaient délaissés, — et partout où ils n'ont pas pu faire triompher l'administration, sur les susceptibilités, les prérogatives et les scrupules, ils lui ont permis d'assurer la conservation et la communication des plus intéressants documents; chez les particuliers, ils ont suscité la même sollicitude, provoqué les dons, encouragé les publications; retirés du côté le plus solitaire de la préfecture, avec le passé, ces bénédictins

(1) *Le Petit-Trianon*, par M. Gustave Desjardins, Versailles, Bernard, éditeur, 1885.

(2) M. le comte Malher est décédé le 7 janvier 1886.

ont préparé pour une large part l'histoire qu'on nous présente aujourd'hui, puisée aux sources, formée de documents, l'histoire dont M. Renan a pu dire :

« Elle nous fait entendre l'inconsciente voix des pièces qui n'avaient aucune prétention d'être historiques. »

L'*Histoire et Description du Petit-Trianon*, par M. Gustave Desjardins, est une nouvelle preuve que les archivistes ne sont pas seulement, avec leur savoir et leur dévouement, les gardiens, mais les vulgarisateurs de la vérité historique et morale.

« On va voir comment les registres, les liasses de nos archives nationales et départementales, lui ont permis de renouveler une matière qui semblait complètement épuisée, — quelle quantité de détails ignorés ils ont fait connaître, quelles erreurs ils permettent de rectifier. »

Déjà, en 1875, le chevalier d'Arneth, directeur des archives de la Maison Impériale et de l'Etat d'Autriche, avait publié la *Correspondance secrète* entre l'ambassadeur comte de Mercy-Argenteau et Marie-Thérèse.

Pour M. Gustave Desjardins, Mercy est le premier guide, mais lorsque le 20 décembre 1780 la mort de l'Impératrice-Reine tarit la source si précieuse et si abondante de ces informations, que M. Gustave Desjardins ne discute qu'avec une intelligente susceptibilité de Français : « les comptes nous restent, dit-il, et ils nous fourniront les éléments nécessaires pour préciser, compléter et rectifier les mémoires relatifs à cette époque. »

Les plans eux-mêmes ont dans l'*Histoire du Petit-Trianon* la valeur de preuves.

Il ne reste rien de ces documents vagues et mensongers publiés sur Marie-Antoinette, de ces lettres qui lui ont été attribuées, rien de la légende qui, il y a peu d'années, était encore en pleine floraison.

« La mémoire de la Reine n'aura pas lieu d'en être offensée, ainsi que l'écrivait en 1875 M. Geffroy, dans l'*Introduction* à la Correspondance de Mercy; nous ne trouverons pas l'idole que la sensiblerie des salons avait forgée, assurément la furie qu'avaient imaginée les pamphlets et les clubs en délire; nous trouverons une reine qui a partagé quelques-unes des faiblesses, mais non les vices de son temps, et qui a montré dans cette première période, au milieu de tant de pièges et de dangers, sinon déjà un grand caractère, du moins un cœur bien placé et donnant à entendre que devant l'excès du malheur, opposant la force morale, elle ne se courberait pas honteusement. »

C'est bien Marie-Antoinette, telle que M. Gustave Desjardins la fait apparaître à Trianon dans cette belle page que je veux lire tout entière, si *profondément* émouvante et si vraie, et qui n'emprunte rien à la légende pour évoquer le plus effroyable des drames d'Etat au fond d'un décor d'idylle :

« A Trianon, tous les souvenirs pâlissent devant l'ombre tragique de celle qui fit surgir ces jardins enchantés d'un coup de baguette de fée et qui, n'en déplaise au juge Hermann, en demeure toujours la déesse. — Les arbres, « cette gloire du Petit-Trianon », a dit Arthur Young, se sont développés sans entrave, étendant partout leur frondaison puissante qui intercepte la vue des paysages dessinés par Richard, et couvre d'une ombre mystérieuse les temples, les chaumières et les lacs dormants. — On croit pénétrer dans un bois sacré. — Le visiteur qui erre dans ces détours se reporte par la pensée au temps où sur ces pelouses Marie-Antoinette se promenait parmi les fleurs avec des femmes brillantes de fraîcheur et de beauté et d'élégants seigneurs em-

pressés et gracieux. — Mais pendant qu'il cherche le souvenir de cette princesse aimable, dans les appartements dont elle faisait les honneurs comme une simple châtelaine, — sur le théâtre où elle cachait le diadème sous un simple bonnet de soubrette, — aux concerts où l'on entendait dans leur première nouveauté la musique de Gluck et de Grétry, — sur la barque où flottait son pavillon blanc et bleu, — sur l'escarpolette qui se balançait au bord de la galerie enguirlandée de la grande-maison, — au boudoir où elle lisait le roman du jour, — dans la laiterie où ruisselait un lait moins blanc que ses bras nus, — à la ferme où de ses mains royales elle donnait la pâture aux chèvres et aux pigeons, — il ne peut chasser de son esprit une autre image qui, les traits flétris avant l'âge, les yeux rouges de pleurs, les cheveux blanchis par le chagrin, en robe de deuil, la tête coiffée du bonnet des femmes du peuple, semble suivre comme un spectre cette évocation riante et légère, et montrer au fond de ce décor d'idylle les cachots entr'ouverts du Temple et de la Conciergerie, et la silhouette menaçante de l'échafaud. En ces jours heureux où elle ne voulait entendre parler que de plaisir, qui pouvait prévoir pour Marie-Antoinette une fin si cruelle, du moins il est juste de dire que si, à Trianon, elle oublia souvent qu'elle était reine, elle sut s'en souvenir devant l'outrage et devant la mort. »

M. Octave Feuillet, qui a toujours été épris de Versailles avant d'y fixer sa résidence, a exprimé en termes exquis sa haute appréciation de l'œuvre de M. Gustave Desjardins; j'ajoute que la presse parisienne a été unanime à rendre en justice ce que l'auteur a donné en érudition, en impartialité.

« C'est un beau volume, a écrit M. Octave Feuillet,

édité avec goût et avec luxe, et qui me paraît une œuvre vraiment distinguée; vous serez étonné, comme moi, j'en suis sûr, de l'abondance et de la nouveauté des sources auxquelles l'auteur a puisé; — l'*Histoire du Petit-Trianon* est en même temps, et naturellement, l'histoire de Marie-Antoinette, écrite pour la première fois peut-être avec cette conscience, cette sûreté d'informations et sans autre passion que celle de la vérité. — A côté des plus curieux détails anecdotiques vous trouverez des appréciations très justes, très neuves et très intéressantes sur la transformation du goût artistique à cette époque, — enfin, c'est la patience, l'érudition et la conscience d'un bénédictin appliquées à ce sujet profane et léger. — Je pense qu'on devrait encourager cette suite de publications spéciales sur Versailles, où l'histoire même de la France s'est concentrée pendant un siècle. — Cette ville est une sorte de ville sainte dont les grands et petits souvenirs seront l'éternelle curiosité des lettrés et des rêveurs. »

Telle est la portée, le caractère, la valeur du livre que je viens communiquer à la Société des sciences morales, lettres et arts dont M. Gustave Desjardins est membre depuis 1872.

Dans l'*Histoire du Petit-Trianon* les faits se présentent dans l'ordre chronologique.

Dans mon compte rendu j'ai dû reconstituer en deux monographies distinctes : l'*Histoire du Château*, l'*Histoire de Marie-Antoinette*, c'était le seul moyen de résumer nettement dans quelques feuilles de mon écriture les 469 pages d'un volume de grand format.

Ce livre, riche de détails, m'a paru devoir être traité comme une mosaïque qu'on peut faire valoir en la présentant d'ensemble dans son meilleur jour, mais en

évitant d'omettre les pièces innombrables qui la composent, la dessinent et la colorent.

Avant la construction du château du Petit-Trianon commencée par Louis XV, en 1762, terminée en 1764, ce site avait vu successivement s'établir : une *ménagerie* d'agrément plus que de curiosité, un *nouveau potager* confié à la direction de Claude Richard, un *jardin botanique* où Bernard de Jussieu classa 4,000 végétaux, expérience qui exerça sur la constitution de la science botanique une influence décisive.

Claude Richard, qui eut pour successeur, en 1782, son fils Antoine, a fait une véritable révolution dans l'art du jardinage : usage des serres chaudes, production des primeurs, création de variétés, invention de la culture en terre de bruyère, naturalisation des produits de la flore exotique que les chefs d'escadre, les savants et lui-même récoltèrent pour enrichir Trianon, tels sont les titres qui établissent la haute réputation de Richard. Ces continuateurs de La Quintinie ont fait souche des maîtres qui donnent un si juste renom à l'horticulture versaillaise groupée aujourd'hui autour de l'Ecole nationale, dans cette clairière des bois où, avant Louis XIV, le vent versait de maigres récoltes.

Ces établissements royaux et la construction du château entraînèrent en 25 ans, sous Louis XV, une dépense de 1,400,000 livres.

Au Petit-Trianon le roi voulait avoir ses aises, une table, merveille de mécanique, inventée par Loriot, construite par Gamain et Richer, se servait et se desservait seule et permettait d'écarter les domestiques. Richer en réclamant son salaire s'intitula : « un cyclope docile qui forgea de grand cœur quelques fers pour le palais de Vénus. » Quoiqu'il date de Louis XV, le Petit-

Trianon doit tout son lustre à Marie-Antoinette et c'est au moment où la Reine va prendre possession de ce château que M. Gustave Desjardins place son étude « très juste, très neuve et très intéressante » sur la transformation du goût artistique à cette époque ; je résume et je recommande ses principales appréciations :

« Le XVII^e^ siècle avait laissé un corps de traditions et de doctrines où tout se tenait, jusqu'aux fantaisies de la mode ; l'esprit, les opinions, les manières, le costume, l'habitation, l'ameublement d'un Français de ce temps, constituent un ensemble où vous ne trouvez pas une disparate. Il va jusqu'à se faire une tête de convention et jusqu'à prétendre imprimer le même cachet au paysage qui l'entoure.

« Au XVIII^e^ siècle, les formes littéraires et artistiques sont à peine modifiées et on ne distingue encore en 1760 l'invasion d'aucun élément étranger ; je ne parle pas de la philosophie, de la religion et de la politique.

« Vers 1760, dans le domaine de l'architecture, apparaît une nouveauté. Le Garde-Meuble et l'Ecole militaire, bâtis par Gabriel, au lieu des contours alourdis et prétentieusement tourmentés de l'école de Bernin, offrent des lignes simples, droites, élégantes.

« A Trianon ces deux systèmes sont en présence. — Dix ans après avoir construit le pavillon de conversation dans le goût du jour, Gabriel a transformé sa manière et bâti le château dans un style auquel l'histoire donnera le nom de style Louis XVI, parce que c'est sous le règne du successeur de Louis XV qu'il est arrivé à son épanouissement.

« Le château de Trianon est d'autant plus curieux à étudier sous ce rapport qu'il marque surtout dans la décoration la transition entre les deux genres. ...

« D'où pouvait provenir ce changement dans les idées du premier architecte du Roi?

« Depuis plusieurs années un groupe d'artistes essayait de réagir contre les méthodes de d'Aviler et d'Oppenord en étudiant de plus près les beaux modèles de l'antiquité classique. François Blondel, professeur à l'Académie royale d'architecture, était à la tête de ce mouvement: un de ses élèves, Jean-David Le Roy, voulut remonter à la source même de l'art, et, laissant Rome qui, seule, jusque-là, avait donné matière aux observations des architectes, il alla en Grèce étudier les œuvres des maîtres. Il en rapporta, au moment où Gabriel préparait les projets de l'Ecole militaire et du Garde-Meuble, une importante collection de dessins. Leur vue inspira sans doute une impulsion nouvelle au talent de Gabriel qui se mit à suivre plus directement l'antiquité comme on faisait au XVI^e^ siècle sans la copier servilement.

« Les formes qu'il adopta passèrent de la façade aux appartements et des lambris au mobilier et l'on vit naître dans toutes les branches de la décoration ces ouvrages d'un goût si fin que les amateurs se disputent aujourd'hui ; on put croire un moment qu'un rameau vigoureux allait repousser et fleurir sur le vieux tronc de la Renaissance, malheureusement la sève manqua. Dans ce retour à l'antiquité l'archéologue étouffa l'artiste...

« L'exhumation d'Herculanum et la publication des peintures et bronzes trouvés dans ses ruines viennent à point pour fournir des modèles, la France se couvrit de pastiches...

« Nous avons vu le style nouveau naître et briller d'un vif éclat à Trianon, nous ne tarderons pas à y constater les premiers symptômes de sa décadence.

« Cependant en faisant revivre les traditions artistiques de l'antiquité, la mode se sépara d'elle sur un point où, jusque-là, elle lui était demeurée fidèlement attachée ; si dans les peintures d'Herculanum on examine les jardins, on remarque que, conformément à la description de Pline le Jeune, ils sont ornés de berceaux, de statues, de jets d'eaux, absolument semblables à ceux qui décoraient les alentours des résidences royales et seigneuriales au temps de Louis XIV. La France avait pris cet art de l'Italie qui le tenait de l'ancienne Rome.

« Il s'agissait avant tout de dompter la nature : le constructeur trouvait dans les bosquets et les parterres prétextes à des dessins d'architecture, — le jardinier traitait les arbres comme le coiffeur accommode les cheveux et la barbe, et l'eau n'existait que pour faire valoir les talents du fontainier.

« Les Hollandais imaginèrent même une sorte de jardin qu'on pourrait appeler minéralogique, où il n'entrait pas un atome de feuillage... Sans aller aussi loin en France, il y avait souvent dans les bosquets plus de treillages que d'arbres . . . . . « Je suis persuadé, écrivait « Jean-Jacques Rousseau en 1764, que le temps approche « où l'on ne voudra plus dans les jardins rien de ce qui « se trouve dans la nature... on n'y mettra que des fleurs « en porcelaine, des magots, des sables de toutes cou- « leurs, des vases pleins de riens. » . . . . . .

« Le parc anglais s'était depuis quelques années dégagé des entraves de la règle et du compas. Les Anglais dont les habitations seigneuriales étaient entourées de terrains immenses n'avaient pu comprendre dans une clôture la campagne tout entière et, après avoir régularisé ce qui se trouvait à proximité du château, ils avaient dû laisser le reste à lui-même. Là s'étendaient de vastes

prairies à travers lesquelles les eaux suivaient librement leur cours, là le lierre jetait spontanément sa parure sur les vieilles murailles, là croissaient avec des grâces naturelles les arbres vierges de la serpe.

« L'Europe apprit alors par les relations des missionnaires que depuis des siècles les Chinois avaient érigé en système réglé ce qui n'était encore en Angleterre qu'une pratique non raisonnée...

« A la suite de la publication en 1756 du *Traité des édifices chinois* par l'ingénieur Chambers, l'engouement pour la méthode chinoise devint général chez les Anglais. Horace Walpole a retracé, dans un charmant petit livre plein d'érudition et d'esprit, l'histoire des progrès du jardinage chez ses compatriotes. Se fondant sur la nature du terrain, l'exiguïté des propriétés et la perversion du goût en France, il y exprime l'opinion que cet art exotique n'a aucune chance de réussir dans notre pays.

« Son pronostic pas plus que celui de Jean-Jacques Rousseau ne devait être justifié par les faits. Le livre de Walpole n'était pas encore traduit en notre langue que les jardins anglo-chinois couvraient les environs de Paris et nos dessinateurs commençaient à montrer ces qualités de discernement et de mesure qui caractérisent l'esprit français.

« A la fin du XVIII^e^ siècle, l'intelligence et le sentiment de la nature deviennent toute une philosophie, on écarte de parti pris l'appareil de la civilisation pour mettre en pleine lumière l'homme de la nature, l'*homme sensible*, c'est en vertu de la même théorie qu'on va proscrire partout cet étalage de plomb et de marbre qui décoraient les approches des châteaux pour les remplacer par des objets vraiment champêtres et entourer l'habitation de l'homme sensible du spectacle de la nature . . . . . .

« Il existe un témoin peu cité mais bien curieux des premiers instants de cette transformation du goût, c'est une traduction des idylles de Gessner, publiée en 1773, avec des illustrations dessinées par l'auteur lui-même.... L'ouvrage de Gessner finit par une lettre sur le paysage, en tête la place d'honneur est laissée à deux contes où Diderot met en scène des ouvriers, des paysans, si dédaignés jusque là des poètes et des artistes et que Greuze de son côté faisait revivre sur ses toiles charmantes...; toute l'évolution qui s'opère est indiquée dans ce volume : sentiment de l'antique et de la nature, — admission du peuple dans le domaine de l'art.

« Nous allons suivre à Trianon, dans un milieu particulièrement intéressant, le développement de cette révolution dont les fruits ne devaient arriver à maturité qu'au XIX^e^ siècle. »

L'étude de M. Gustave Desjardins a perdu bien des traits dans mon résumé, elle rayonne sur tout le livre : Trianon ne m'apparaît plus seulement comme la fantaisie d'une Reine, Trianon est la miniature d'une époque.

La Reine désirait ce château où elle put se distraire de la solennité de Versailles ; après la mort de Louis XV, le roi lui en fit cadeau, et immédiatement elle s'occupa d'y créer un jardin anglo-chinois.

Le jardinage était la passion du jour, les princes se faisaient peindre en jardiniers ; le comte de Provence nommait la prune de Monsieur, et le duc de Chartres terminait ce parc de Monceau qui devait être de nos jours le centre du quartier le plus élégant de Paris. Si Marie-Antoinette a créé les jardins de Trianon « d'un coup de baguette de fée », du moins la tranformation n'a pas été un changement à vue; — rompre avec les traditions grandioses de Le Nôtre n'était pas œuvre

facile et simple. — Le premier projet dessiné par Claude Richard ne fut pas trouvé assez paysager par la Reine, elle étudia et préféra le plan du comte de Caraman, amateur distingué, créateur du parc de Roissy, — ce plan dont l'architecte Mique, successeur de Gabriel, termina l'étude en 1777, en se guidant sur la *Théorie des jardins*, de Morel, fut exposé en relief devant la Cour; la grotte et le rocher exigèrent ensemble vingt-un modèles.

Indépendamment de la question d'art la question d'argent arrêta les travaux; un moment Marie-Antoinette, fatiguée des retards, se consola en plantant un jardin anglais sur ses coiffures monumentales.

Enfin, le jardin de la Reine put être inauguré le 3 septembre 1778 par une brillante fête villageoise.

Toute cette création apparaît en détail dans l'histoire du Petit-Trianon, avec tous les plans. On a obtenu pour la partie descriptive, architecturale et décorative, une exactitude parfaite avec l'héliographie et l'héliogravure; mais la reproduction avec ces procédés du portrait de la Reine de Werbmuller et des miniatures de Van Blarenberghe ne nous font pas oublier les admirables grandeurs du XVIII[e] siècle. — Il semble même que nous sommes trop voisins encore du Roi-Soleil pour être habitués au Soleil-Photographe. — Le *château de Trianon* aura de nouvelles éditions, et je serais surpris si un pareil sujet ne séduisait pas nos artistes et cet éditeur d'initiative et de goût qui s'appelle M. Bernard.

En attendant, lisons cette description du nouveau jardin de la Reine, sorte de tableau à la plume portant haut la date de l'époque et tracé par le prince de Ligne, que Sainte-Beuve appelle « un des plus sensés parmi les arbitres des élégances. »

« A Trianon, on se croit à cent lieues de la cour ; cependant la vue des environs de ce joli jardin est si bien ménagée qu'on dirait qu'ils y tiennent. Les grands arbres de Versailles en forment sans la moindre régularité un cadre précieux. La divinité, dont je ne dirai pas le nom, a l'air de régner sur une grande étendue de terrain qui ne lui appartient pas, comme elle règne sur ceux qui ne sont pas nés sous ses lois. Je ne connais rien de plus beau, de mieux travaillé que le temple et le pavillon; la colonnade de l'une et l'intérieur de l'autre sont le comble de la perfection du goût et de la ciselure. Le rocher et les chutes d'eau feront un superbe effet dans quelque temps, car je parie que les arbres vont se presser de grandir pour faire valoir tous ces contrastes de bâtisses, d'eau et de gazon. La rivière se présente à merveille dans un petit moment de ligne droite vers le temple, le reste de son cours est caché ou vu à propos. Les massifs sont bien distribués et séparent les objets qui seraient trop rapprochés. Il y a une grotte parfaite, bien placée et bien naturelle, des montagnes qui ne sont pas des pains de sucre, ni de ridicules amphithéâtres, il n'y en a pas une qu'on ne croirait avoir été là du temps de Pharamond; » puis, comme la louange est fade, le prince se permet cette petite gaieté : « la rivière coule avec une paresseuse lenteur, il semble qu'elle ne peut se résoudre à quitter ce jardin enchanté. »

La critique est juste et du temps de Marie-Antoinette on nettoyait la rivière avec des écumoires en toile et en futaine.

Seul l'éloge que le prince de Ligne adresse aux constructions est exagéré, — le temple de l'Amour est un pastiche, — la décoration du belvédère, une copie d'Herculanum ; — il est facile de voir que cette renaissance

classique, — moment délicieux, dit M. Gustave Desjardin, dont Gabriel fut l'architecte et dont André-Chénier sera le poète, — ne tardera pas à s'éclipser.

A l'heure où se terminait, après huit ans de travaux, le jardin anglais de Trianon, la mode eut une nouvelle fantaisie, elle s'éprit des mœurs bourgeoises et campagnardes, le mépris des grandeurs, la condescendance des grands pour les petits devenaient le sujet de tous les écrits et de toutes les conversations.

L'introduction des bâtiments rustiques dans les jardins paysagers est une des manifestations de ce revirement dans les idées, et de même qu'au seuil de Trianon, M. Gustave Desjardins a placé son étude sur la transformation artistique de l'époque de Louis XVI, il saisit devant le hameau l'ingénieux motif d'observations sur le mouvement social au XVIII^e^ siècle ; il nous montre « ces têtes en ébullition qui discutaient les problèmes les plus ardus de la philosophie et de la politique, qui se frayaient des voies nouvelles, dans les sciences mathématiques et naturelles, qui se passionnaient pour les voyages de découvertes, qui exhumaient les souvenirs des monuments des générations éteintes, qui brisaient les barrières de l'esprit latin pour s'ouvrir aux influences de la Germanie et de l'Angleterre et qui n'avaient pas assez de toute cette fermentation, il leur fallait le rêve, l'impossible, le merveilleux; — on dévorait les Contes de fées, les Contes arabes, les Contes persans ; en 1785, un libraire en publia une collection en 41 volumes in-8°, avec gravures de Marillier qui n'épuisa pas la passion du public, car 39 volumes de voyages imaginaires les suivirent avec succès.

Les hameaux bâtis dans les parcs des grands seigneurs offraient les surprises de la féerie, — on se divertissait un

instant à la vacherie ou au moulin, mais on ne vivait ni en meunier, ni en paysan ; — à Chantilly, les murs d'une grange délabrée abritaient un salon superbe, — à Chaillot, chez le comte d'Harcourt, l'intérieur d'une tente décorée de trophées militaires.

Tel est le hameau que Marie-Antoinette rêvait de posséder au Petit-Trianon ; — à cette heure où les fantaisies succédaient aux fantaisies, où, comme elle l'avoua elle-même : « on se laissait entraîner. »

Partout il est répété que ce village a été dessiné par Hubert-Robert ; — il y a une erreur dont M. Gustave Desjardins fait justice. — Les plans qui existent au dossier des bâtiments sont tous signés de Mique, dont le nom figure seul sur tous les comptes ; — les peintres Freret et Chatelet firent des croquis de paysages ; — Richard planta les massifs avec un goût exquis et y mit 48,621 pieds d'arbres.

Ce qui survit du hameau est peu de chose, — si nous nous reportons à trois ravissantes miniatures de Van Blarenberghe.

Sous Marie-Antoinette, chaque maison possédait son enclos formé par une palissade ou une haie ; les parterres étaient de vrais jardins de village plantés de légumes, on y comptait 1,500 arbres à fruits ; — la Reine possédait un troupeau de vaches suisses, alors à la mode, — et un lot de chèvres des Alpes dont le bouc était « tout blanc, très beau en tout, pas méchant et à quatre cornes ». — Les volailles du Mans et du pays de Caux garnissaient les volières, — le pigeonnier abritait des pigeons d'espèces rares. — Le moulin servait à moudre le grain des ménages du fermier, du jardinier, du garde qui résidaient toute l'année au hameau.

Le village de Trianon présentait en réduction l'aspect et l'activité d'une exploitation rurale.

C'est un des passages les plus intéressants du livre de M. Gustave Desjardins que celui où il démolit cette légende qui, après avoir couru de bouche en bouche, a été recueillie par M. Monavon, régisseur de Trianon, dans une *Notice descriptive* qui se vend à la porte du Palais :

« Louis XV, écrit-il, — cela va sans dire, — était le seigneur de ce singulier village, Marie-Antoinette en était la fermière, — le comte d'Artois remplissait les fonctions de garde-chasse, — le comte de Provence était le meunier, — le prince de Polignac le bailli, — le cardinal de Rohan le curé ; — dans ce scenario, la maison de la Reine est devenue la *maison du seigneur*, — le bâtiment à côté, qui s'appelait *maison de billard,* prend le nom de *maison du bailli*, et le poulailler devient *le presbytère.* — Choisir le cardinal de Rohan, qui ne parut qu'une fois en fraude à Trianon, en 1782, et auquel Marie-Antoinette, à la cour, où il se présentait très rarement, n'adressait même jamais la parole, — en faire le curé du hameau de la Reine, — hameau sans église d'ailleurs, et dont la construction s'achevait à peine quand ce personnage fut emprisonné, — c'est, — on en conviendra, — dépasser en fantaisie les plus invraisemblables romans. »

Malgré cette rectification topique, la légende survivra, — je le crois, — elle défie l'histoire, car elle a séduit la foule qui semble rechercher au Petit-Trianon et éprouver la contagion de la passion du XVIII^e^ siècle pour le théâtre et pour la féerie. La vérité toute simple est que la Reine et les princesses, qui ne connaissaient du monde que la cour, suivaient avec curiosité et avec intérêt la vie des habitants du hameau.

C'est ainsi que la maison de Madame Elisabeth s'émut

des tristesses du vacher Jacques Besson, de Fribourg, qui se consumait à Versailles pendant que sa fiancée languissait en Suisse ; — nous devons à cette idylle la chanson composée par la marquise de Travanet :

Pauvre Jacques, quand j'étais près de toi,
Je ne sentais pas ma misère ;
Mais à présent que tu vis loin de moi,
Je manque de tout sur la terre.

En ce temps où Florian faisait paraître ses premières *Pastorales*, où Bernardin de Saint-Pierre publiait ses *Etudes de la nature* et songeait à son idylle immortelle de *Paul et Virginie*, madame Campan rapporte que « le plaisir de parcourir les fabriques du hameau, de voir traire les vaches, de pêcher sur le lac enchantait la Reine. »

La laiterie, où une réparation moderne n'a pas effacé les dévastations de la Révolution, était installée avec un luxe féerique ; elle était ornée de fontaines dont l'une représentait un vase surmonté de deux enfants tenant un cygne qui étendait les ailes ; — les murs et le sol étaient revêtus de marbre, un filet d'eau traversait la salle et y entretenait la fraîcheur ; — quinze tables de marbre la garnissaient, elles supportaient soixante-dix-huit pièces de porcelaine décorée, fabriquées à la manufacture de la Reine et dont les moules avaient été brisés.

Il ne reste plus rien de l'élégante décoration intérieure de la maison de la Reine et du billard ; — le saule pleureur planté par Marie-Antoinette est mort et son peuplier porte sur son tronc colossal, encore vivant, une inscription qui rappelle la main qui le planta sous Louis XV et la tempête qui le brisa en 1880 : *sunt lacrymæ rerum.*

Quant à la tour de Marlborough, nous pouvons difficilement nous faire une idée de l'aspect qu'elle présentait quand son escalier garni de fleurs formait un parterre aérien. Son nom donne lieu à une explication intéressante.

En 1783, au moment de la construction de cette tour, tout était à la Marlborough. — L'air de la complainte composée en 1722, à la mort du général anglais, avait été rajeuni par Beaumarchais pour le *Mariage de Figaro*. Quand la représentation de cette pièce fut interdite, l'auteur, pour amorcer le public, mit en circulation la chanson du page qui fut bientôt populaire. Par une circonstance bizarre, disent les *Mémoires secrets*, personne ne savait à la cour cet air niais et plat. Madame Poitrine seule, nourrice du Dauphin, l'avait appris dans son village, et un jour qu'elle le fredonnait, le Roi et la Reine la surprirent ; ils s'en amusèrent, voulurent l'apprendre et tout le monde le répéta à la cour. La chanson originale de Marlborough revint en honneur, — Audinot la traduisit en pantomime, — Nicolet la joua sur son théâtre, — au carnaval on en fit une mascarade. Marlboroug devint le héros de toutes les modes, il y eut des rubans, des coiffures, des gilets, mais surtout des chapeaux à la Marlborough. Voilà comment on voit au Petit-Trianon une tour de Marlborough.

Le jardin anglo-chinois, le hameau, la construction par Mique de la salle de spectacle décorée des peintures de Lagrenée, — l'établissement des communs, — la réfection des serres et des jardins fleuristes de Richard qui avaient repris la même importance que sous Louis XV, — la construction achevée en 1787 de la porte Saint-Antoine ornée d'une peau de lion, devise de Louis XVI, — tous ces travaux avaient entraîné une dépense que les comptes fixent à deux millions de livres.

Ces dépenses ont excité le mécontentement et les plaintes à l'époque où ceux qui les payaient étaient ceux qui en bénéficiaient le moins; — l'histoire a confirmé ce blâme.

Pour nous qui ne sommes pas des historiens, le moment n'est-il pas venu de se placer à un point de vue plus rapproché de nous pour envisager ces dépenses; — depuis le décret de la Convention qui décida que ces jardins seraient conservés et entretenus par la République pour servir aux jouissances du peuple, ce sont nos pères qui ont joui, — c'est nous qui jouissons du Petit-Trianon; nous sommes au premier rang pour voir s'y rendre en foule les Parisiens, les provinciaux, les étrangers. — Ce jardin que Marie-Antoinette n'a connu qu'au milieu de continuels travaux, achevés deux ans avant la Révolution, appartient depuis un siècle à la liste civile de tout le monde. Il a été le modèle, il est le doyen de nos squares.

Ne serait-il pas juste de nous demander si on ne trouverait pas à la charge d'une centaine de budgets qui se sont succédé, — deux millions consacrés parfois à des œuvres qui ne nous ont pas rapporté autant de profit et qui ne nous font pas autant honneur?

Abordons l'histoire intime de Marie-Antoinette à Trianon.

Marie-Antoinette pendit la crémaillère au Petit-Trianon, le 6 juin 1774, jour de la levée des scellés apposés sur les papiers de Louis XV. Sa majesté reçut à dîner le Roi, madame Clotilde qui devait quitter la France pour le Piémont, Monsieur et Madame, le Comte et la Comtesse d'Artois. Mesdames Tantes encore souffrantes de la petite vérole qu'elles avaient

contractée en soignant leur père et madame Elisabeth qui vivait sous la tutelle de sa gouvernante, n'assistaient pas à cette réunion de la famille royale.

Il faut ajouter que madame Adélaïde eut d'abord sur l'esprit de Louis XVI une très grande influence, et prit, dès les premiers jours du règne, une attitude hostile à Marie-Antoinette. — Elle alla même si loin que le Roi dut la confiner à Bellevue avec ses sœurs Mesdames Victoire et Sophie; — elles n'en sortirent que rarement pour assister à quelque fête ou à quelques dîners d'apparat.

Ce fait m'amène immédiatement à établir quelle était la situation de Marie-Antoinette depuis son mariage en 1770, — on la comprend dans *l'Histoire du Petit-Trianon* à certains traits fort expressifs d'un portrait de Louis XVI, — devant des épisodes intimes de l'intérieur de famille, — à quelques propos de jeune femme nerveuse, — mais forcé d'être concis et net, j'emprunterai à *l'Introduction* de M. Geffroy cette lumineuse explication :

« Marie-Antoinette à son arrivée en France eut grand besoin de rencontrer une affectueuse et constante protection et elle n'en trouva aucune, — personne ne l'ignore.

« Elle était encore enfant, puisqu'elle n'avait que 14 ans et demi; — son instruction était tout à fait inachevée, elle ne savait même pas bien écrire, elle parlait incomplètement le français et même l'allemand qu'elle oublia complètement, — elle avait peu de lecture, nulle habitude de réflexion, — son éducation n'était pas moins incomplète, presque aucune tenue; une extrême indolence, un grand besoin de plaisir ou seulement de distraction; — avec cela cependant certains dons précieux, une sincérité naïve, une aimable ouverture de cœur, et quand elle ne s'abandonnait pas, une grâce, un charme

naturel, invoquant par eux seuls, ce semble, la protection et le respect. — Alors qu'elle avait si grand besoin de direction la Cour ne lui offrit que périls. — Le pire de tous, le plus inattendu, est l'étrange situation qui lui fut faite par son mari; on sait quelle a été auprès d'elle la timidité inouïe de Louis XVI et qu'il fallut sept années et les conseils de Joseph II pour qu'elle devînt réellement épouse et immédiatement elle fut mère.

« Pour qui lira avec attention *la Correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy* dont nous n'avons retranché que ce qui devait inévitablement rester entre une mère et sa fille, — nulle obscurité ne subsistera sur un aussi bizarre épisode, dont l'influence a été grande sur le caractère de Marie-Antoinette. »

Dans cette situation, Trianon devait être pour elle un présent funeste; — le Roi, condition exprimée ou non, n'y viendra que lorsqu'il y sera prié; — le service portera la livrée de la Reine, rouge et argent, — les consignes seront données : de par la Reine. — Ecartant autour d'elle l'étiquette et ses barrières protectrices, Marie-Antoinette, — ce que redoutait sa mère, — ira seule à Trianon sans ses dames d'honneur, pour y vivre en simple particulière entourée d'une domesticité qui la trahira et de quelques intimes qui la compromettront; — la « société de la Reine » remplacera la Cour de Versailles, et nous verrons Louis XVI monter pour se distraire, dans les combles du palais, et épier avec une lorgnette les rares carrosses qui feront leur apparition dans l'immensité vide de l'avenue de Paris; — contrairement à toutes les règles, c'est la Reine qui invitera aux fêtes de Trianon, le Roi ne sera qu'un de ses invités et fera si petite figure que la baronne d'Oberlick accompagnant le Czarewith voyageant avec sa femme, sous le nom

de Comte et Comtesse du Nord, ne semblera même pas l'avoir aperçu.

Le marquis de Mirabeau pourra dire : « Louis XIV serait un peu étonné s'il voyait la femme de son arrière successeur ». En effet, les reines qui avaient précédé Marie-Antoinette à demi effacées par l'éclat du roi, connues cependant par leur bienfaisance et leur piété, ne paraissaient en public qu'entourées de femmes, leur existence s'écoulait tout entière sous l'œil de témoins désignés par l'étiquette.

Dès les premières fois que Marie-Antoinette s'était montrée partout sans le roi, avec le comte d'Artois — et ces courtisans turbulents qui vécurent sans souci du gouffre, où tous allaient sombrer et disparaître, — Marie-Thérèse à laquelle l'anxiété maternelle semblait donner la vision de l'avenir s'était écriée : « Ma fille court à grands pas à sa ruine, trop heureuse encore si, en se perdant, elle conserve les vertus dues à son rang. »

L'histoire de Marie-Antoinette à Trianon sous des dehors élégants et futiles sera douloureuse : « Je jouirai, disait-elle, des douceurs de la vie privée, qui n'existe pas pour nous si nous n'avons pas le bon esprit de nous les assurer ». Le bonheur qu'elle cherchait, remarque madame Campan, ne devait lui attirer que des chagrins. C'est de Trianon que nous allons voir sortir les pamphlets, les calomnies, les accusations, comme on voit les eaux du jardin de la Reine, après avoir ruisselé au milieu des fleurs, confluer à l'émissaire de la ville de Versailles.

L'histoire intime de Marie-Antoinette à Trianon peut se résumer sous trois titres : *la reine actrice, — la société de la reine, — l'affaire du collier.* — Nous les examinerons successivement.

Marie-Antoinette avait peu de goût pour les choses de l'esprit ; cependant sa bibliothèque de campagne et les livres de boudoir ont fait l'objet de vives discussions ; — les éditeurs de la correspondance de Mercy ont affirmé que les prétendus catalogues particuliers de la reine « qui feraient scandale » ne sont pas démontrés authentiquement ; — comment, est en droit de dire l'ancien archiviste de Seine-et-Oise, nous avons pour la collection de la reine au *Petit Trianon* l'inventaire officiel des agents de l'Etat, et, il y a mieux, nous possédons 273 livres à la bibliothèque municipale de Versailles, — 5 à la Préfecture, 1 au Lycée, — et pour les livres de boudoir à la Bibliothèque nationale le catalogue dressé pour son usage personnel, — ces volumes portent sur le plat ses armes et au dos la marque du château et ce seraient là de prétendues collections ! »

A cette époque, qui n'était pas prude, quel scandale y a-t-il qu'une femme peu dévote et mondaine possède ces livres de boudoir qui se trouvaient dans les bibliothèques de tous les gens du monde.

La prédilection de Marie-Antoinette était pour la musique, elle y faisait preuve de goût et de discernement, — protégeant à la fois les compositeurs français, allemands, italiens, — pensionnant les deux adversaires Gluck et Piccini, — ne ménageant pas les éloges à Grétry dont les mélodies ont conservé le parfum de cette société aimable et raffinée, — la reine jouait de la harpe, de l'harmonica et du clavecin, — elle chantait, quoique, d'après madame Lebrun, « sa voix ne fût pas d'une grande justesse ».

Mais elle avait pour le théâtre un goût passionné ; — sans doute sous l'influence de la première éducation, — Marie-Thérèse afin de former sa fille à la prononciation

française avait eu l'idée bizarre de lui donner pour professeurs de déclamation des comédiens.

Toutes les résidences royales possédèrent une salle de spectacle, — il y eut en outre plus de neuf théâtres mobiles pour les appartements, un théâtre portatif destiné aux représentations dans les jardins. Marie-Antoinette était assidue aux spectacles de Paris, — elle avait sa loge à la salle Montansier, rue des Réservoirs à Versailles, et lorsqu'elle dut garder la chambre pendant ses premières couches, on dressa en face de la porte de son appartement un théâtre qu'elle pouvait voir de son lit.

Au Petit-Trianon, Mique avait construit pour elle la jolie salle de spectacle masquée par les charmilles et qui, à cette époque, était reliée au château par un corridor en toile.

Le goût de la comédie de société avait gagné toute la France : princes du sang, noblesse et bourgeoisie. — Avant que le comte d'Artois remplît les premiers rôles sur le théâtre de Trianon, les *Mémoires secrets* rapportent qu'il se retira dans ce château pour prendre des leçons de deux danseurs de corde, Placide et le Petit-Diable, célébrités du théâtre de Nicolet, qui prétendait *aller toujours de plus en plus fort :* — quand le prince fut en état de produire ses talents avec les avantages de sa taille et de son élégante tournure, il voltigea en petit comité aux yeux de la reine. Il fut facile de former dans le milieu de Trianon « la troupe des seigneurs », comme l'appellent les mémoires des ouvriers employés à ce théâtre.

A ces représentations, le roi, les princes et princesses assistaient seuls sans personne de leur suite ; — il y eut plus tard des exceptions, et en conséquence des mécontentements.

Mercy fut assez embarrassé pour annoncer à Marie-Thérèse ces innovations : « Malgré les soins que vous employez, répondit-elle, à mettre tout l'ordre et la décence possibles dans les spectacles de Trianon, je vois que vous ne les goûtez pas trop. — Je suis de votre avis, sachant, par plus d'un exemple, que d'ordinaire ces représentations finissent par quelque intrigue d'amour ou par quelque esclandre. »

La reine aurait désiré pour mieux s'autoriser à ce divertissement que la comtesse de Provence eût joué la comédie avec elle ; — mais Madame qui eût accepté des rôles dans l'intimité d'un salon, rejeta, comme indigne d'elle, la proposition de monter sur un vrai théâtre. — « Dès que moi reine de France, dit Marie-Antoinette, je joue, vous ne devriez pas avoir de scrupule. — Si je ne suis pas reine, répondit la princesse de la Maison de Savoie, je suis du bois dont on les fait. »

Sur près de vingt pièces que représenta la noble compagnie, les opéras comiques entrent pour les deux tiers : *Rose et Colas, le Roi et le Fermier*, de Monsigny ; — *Isabelle et Gertrude*, de Blaise ; — *les Sabots*, *les Deux Chasseurs et la Laitière*, de Duni ; — *le Tonnelier*, d'Audinot ; *le Sorcier*, de Philidor ; — *le Devin du village*, de Rousseau ; telles furent les principales.

En 1785, *le Barbier de Séville* fut la dernière pièce que la reine entreprit avec ses amis. Beaumarchais eut « la faveur très distinguée » d'assister à la représentation ; — voici la distribution des rôles : Rosine, Marie-Antoinette ; — Figaro, le comte d'Artois ; — Almaviva, M. de Vaudreuil ; — Bartholo et Basile, MM. le duc de Guiche et de Crussol.

Cette dernière représentation causa à Paris encore plus de surprise qu'elle n'eut de succès à Trianon ; — étrange

tableau que celui de la fille de Marie-Thérèse, actrice et se prêtant au jugement de celui qui avait été jadis, sur l'ordre de sa mère, emprisonné en Autriche, comme auteur d'un libelle calomnieux contre la reine de France, et que tout récemment le gouvernement avait enfermé à Saint-Lazare, à cause de son insolence. — Déjà il avait dû, le 27 septembre 1783, à l'appui de la reine l'autorisation de représenter le *Mariage de Figaro*, cette pièce dont Louis XVI disait, ne croyant pas si bien prédire, que « si on la jouait, il faudrait démolir la Bastille ».

L'*Histoire du Petit-Trianon* nous offre des comptes rendus très intéressants des représentations, et des détails fort curieux sur le train de maison et sur les fêtes. — Un état des « grands traitements, festins et spectacles offerts au comte du Nord, qui devait s'appeler Paul I^er^, — et au comte de Haga, Gustave III, état conservé aux Archives de Seine-et-Oise, — nous donne la plus haute idée de l'hospitalité de la cour de France; — nous avons pour les fêtes nocturnes le compte des éventails chargés de terrines à feu, des 600 transparents représentant rochers, arbustes et fleurs, des lampions voilés dont la clarté était si douce, — enfin des 6,400 fagots brûlés autour du temple, au prix modéré de 1,000 livres les 5,600 fagots; — nous savons que la tenue pour les femmes était la robe blanche, et pour les hommes l'habit rouge; — nous pouvons évaluer le nombre des invités d'après les 5,000 pièces de linge distribuées ; — la profusion des menus est extraordinaire; à la grande table d'honneur du souper offert au comte de Haga, parurent 8 potages, 8 plats d'œufs frais, 8 terrines, 8 relevés de potages, 48 entrées, 16 rôts, — 18 grands, 48 petits entremets. — La reine ne mangeait habituellement que de la volaille rôtie ou bouillie et ne buvait que de l'eau, elle n'avait de

goût que pour son café du matin. — Petits côtés de l'histoire, dira-t-on ? Qu'importe ? Pourquoi ne ferait-on pas du bibelot dans l'intérêt de la vérité comme on collectionne le bibelot au profit de l'art. — Est-ce que ce *Journal de Louis XVI* si insignifiant en apparence, sorte de carnet de chasseur, ne fournira pas à M. Gustave Desjardins les dates les plus précises sur les déplacements du roi, si intéressants à constater dans l'affaire du collier ? Est-ce que nous ne devons pas à une cause bien petite la réunion dans notre ville des Etats généraux? J'ai lu dans la Biographie de Pontecoulant, par M. de Barante, qu'au Conseil des Ministres où se discutait la question de savoir dans quelle ville siégeraient les Etats généraux, Louis XVI avait tranché la question en ces termes : « A Versailles à cause des chasses ».

Mais en dehors des fêtes de Trianon dont on parlait dans toute l'Europe, quel était ce cercle rétréci dans lequel s'enferma la reine et qu'elle appelait « sa société » ?

C'était la société de madame Jules de Polignac. Les contemporains s'accordent à faire de la comtesse le portrait le plus charmant : « Je n'essaierai pas de peindre sa figure, disait madame Lebrun, cette figure est céleste. » Mercy ne lui trouvait ni l'esprit, ni le jugement nécessaire à jouir de la confiance d'une grande princesse. — Il la considérait comme un instrument de l'ambition de ses entours. — En vain, la princesse de Lamballe, le duc de Coigny, Mercy et l'empereur Joseph II, essayèrent-ils de faire revenir Marie-Antoinette sur cet engouement subit dont elle se prit en août 1775 pour madame de Polignac ; — c'était, dit Mercy, « un inconcevable prestige ».

Le salon de madame de Polignac se composait de ses belles-sœurs, mesdames Diane de Polignac et de Châlons;

en 1780 fut présentée à la cour une autre belle-sœur, la comtesse de Polastron, surnommée *la Bichette*, qui fut la maîtresse attitrée du comte d'Artois.

Les femmes attirèrent les hommes qui leur étaient attachés et en tête le comte de Vaudreuil qui régnait chez madame de Polignac ; les anciens amis de la Reine s'adjoignirent à eux.

Mercy les fait connaître en racontant cette fantaisie qu'eut Marie-Antoinette pendant une maladie qui la retenait au lit, de se faire garder par le baron de Besenval, le comte Esterhazy, le duc de Coigny et le duc de Guynes, le Roi eut la faiblesse d'y consentir ; il faut dire que Madame, le comte d'Artois et la princesse de Lamballe restaient en même temps près de la Reine. — Quand ces seigneurs vinrent à Trianon passer la journée, on les appela « les externes » ; leurs portraits très étudiés dans l'*Histoire du Petit-Trianon*, nous les représentent comme ayant fait leur devoir à l'armée et bonne figure dans les ambassades ; — ils étaient lettrés, — gens d'esprit, — amis des arts ; leurs bibliothèques dont nous avons le détail ont enrichi nos bibliothèques nationales, — c'étaient de grands seigneurs, mais leurs mérites, — plus que les vertus dont parle La Rochefoucauld, — se perdaient dans l'intérêt comme les fleuves dans la mer.

Quant aux femmes, si elles eurent le tort d'afficher leur amant, il n'est pas possible devant elles d'avancer avec M. de Ségur que sous Louis XVI les mœurs étaient rigides, du moins on doit reconnaître avec Grimm qu'elles avaient gagné en décence.

Mais cette société compromettante fut cause de bruits calomnieux qui se répandirent sur la Reine. Insouciante comme les femmes qui n'ont rien à cacher, Marie-Antoinette disait trop gaîment peut-être : « Il est méchant

de la part des autres de me supposer des amants, mais il est bien singulier que j'en aie tant à ma charge et que je me passe de tous. »

En tout cas, ce n'était aucun des « quatre externes » qui tenait au cœur de la Reine.

Il s'était dénoué un petit roman dont un autre avait été le héros, — à cette époque on en parla dans l'entourage seulement, les gazettes se turent, — Mercy ne jugea pas à propos d'en informer Marie-Thérèse.

Un jeune Suédois, le comte de Fersen, venu en France en 1775, était revenu en 1778. — « Il ne se peut rien imaginer, — a dit de lui le duc de Lévis, — de plus charmant que ce visage aux traits fins et réguliers, à l'air noble, à l'œil profond et doux, avec une expression d'ardeur contenue, — circonspect avec les hommes, réservé avec les femmes, — simple dans ses manières; il était sérieux, réfléchi, résolu, en toutes choses il pensait avec une noblesse et une élévation extraordinaires. »

Cet ensemble de qualités était plus fait pour toucher une nature germanique que le brillant et la légèreté française.

« Je dois confier à Votre Majesté, écrivait l'ambassadeur de Suède à Gustave III, que le jeune comte de Fersen a été si bien vu de la Reine que cela a donné de l'ombrage à plusieurs personnes. J'avoue que je ne puis m'empêcher de croire qu'elle avait des penchants pour lui, j'en ai vu des indices trop sûrs pour en douter. — Le jeune comte de Fersen a eu dans cette occasion une conduite admirable par sa modestie et sa réserve, et surtout par le parti qu'il a pris d'aller en Amérique. »

D'après M. Geffroy, on remarqua pendant l'hiver des rencontres de Marie-Antoinette et du jeune comte de Fersen aux soirées de mesdames de Lamballe et de Polignac,

— des entretiens prolongés au bal de l'Opéra, — des regards échangés pendant des soirées de Trianon, la Reine en chantant au piano les couplets de l'opéra *de Didon :*

Ah que je fus bien inspirée
Quand je vous reçus dans ma cour,

aurait cherché des yeux Fersen et mal dissimulé son trouble... » Il faut, dit M. Gustave Desjardins, qu'il se soit glissé quelque confusion dans les notes de l'auteur de Gustave III.

Comment Marie-Antoinette aurait-elle pu chanter en 1779 le morceau d'un opéra qui fut composé quatre ans plus tard?

D'un autre côté la dépêche du comte de Creutz qui annonça la résolution de Fersen est de deux jours antérieure au départ de la Reine pour Trianon.

La rigueur des dates qui n'est pas toujours d'accord avec la poésie, a dit M. Gustave Desjardins, nous contraint à renoncer à placer cet épisode à Trianon.

Lorsqu'il revint d'Amérique où il avait accompagné l'élite de la noblesse française, le comte de Fersen se partageait entre sa patrie d'adoption et son pays natal. — Il venait à la Cour, sans se mêler aux favoris, quand son régiment ne l'appelait pas en Flandre où le royal Suédois tenait garnison. — La Reine lui conserva les sentiments de la plus confiante amitié comme le démontre sa correspondance qui a été publiée par le baron de Klinckowstrom et où se remarquent des ratures multipliées qui soulignent assez maladroitement des expressions un peu vives.

L'opinion au siècle dernier, conclut l'historien du Petit-Trianon, était que Marie-Antoinette avait eu successivement pour le duc de Coigny et le comte de Fersen

une tendresse coupable, mais aucun contemporain ne fournit à ce sujet des renseignements qui engendrent la conviction. Ce ne sont qu'assertions vagues et générales, accusations pamphlétaires formulées plus de dix ans après l'évènement. — Un témoignage cependant paraît, à première vue, très grave, c'est celui du comte de Tilly qui fut page de la Reine, mais si l'on regarde de près le doute ne tarde pas à faire place à la défiance. — Tilly ne précise rien, c'était d'ailleurs un libertin, qui, pour satisfaire ses passions, ne recula ni devant la perfidie, ni devant la violence ; — après avoir dissipé son patrimoine, il ne vécut que de spéculations suspectes, de jeu et presque de chantage et en fut réduit au suicide pour échapper au déshonneur. — Tilly a écrit d'ailleurs qu'il était « l'ennemi mortel de la Reine ». La déposition d'un homme taré et hostile a donc encore moins de valeur que les bruits que j'ai signalés.

Il n'est pas possible d'être plus précis que M. Gustave Desjardins quand il réfute les bruits calomnieux répandus sur Marie-Antoinette ; plus que jamais elle me paraît juste autant qu'admirable cette conclusion de Lamartine : « belle, jeune, adorée, si son cœur ne resta pas insensible, ses sentiments du moins n'éclatèrent jamais en scandales, — le cœur d'une femme, fût-elle reine, a son inviolabilité, — ses sentiments ne deviennent de l'histoire que lorsqu'ils éclatent en publicité. »

Mais cette dangereuse société de la Reine était surtout, pour employer un mot de La Marck, habile en « trigauderies de cour. » L'*Histoire du Petit-Trianon* nous livre le détail des grâces, des places, des bénéfices, des traitements dont tous s'aidant mutuellement se firent combler ; — Vaudreuil, gouverneur de la citadelle de Lille, était défrayé de son train luxueux et de ses fêtes

merveilleuses ; — il fut nommé Grand-Fauconnier alors que la chasse à l'oiseau n'existait plus ; nous pouvons lire le détail des dettes payées à Esterhazy, devenu gouverneur du Hainaut, — le duc de Coigny figure lui-même au livre rouge pour des sommes considérables, — d'Adhémar, fait ambassadeur à Londres, était installé par les femmes de la coterie et plaçait dans le salon d'honneur le portrait de madame de Polignac. Quant à cette famille, « aux Jules » comme on les appelait, Mercy écrivait en 1779 : « Sans aucun mérite envers l'Etat et par pure faveur, elle s'est déjà procuré tant en grandes charges qu'en autres bienfaits pour près de 500,000 livres de revenus annuels, — ce n'était que le commencement. La favorite obtint 400,000 livres en 1780 afin de payer ses dettes, et quand elle maria sa fille avec le comte de Grammont une dot de 800,000 livres pour la fiancée et le titre de duc de Guiche pour le futur, avec la survivance de capitaine des gardes du corps; — Polignac, Grammont, quelle fatalité s'attache à ces noms que l'histoire retrouve en 1830 et en 1870 ! — Le comte de Polignac fut créé duc héréditaire en 1780, et la duchesse devint bientôt gouvernante des Enfants de France. — Ce n'était pas la fin, le duc de Polignac de 1783 à 1786 vit ses pensions s'élever à 300,000 livres de rente et fut nommé directeur des Postes aux chevaux au traitement de 50,000 livres. — Malgré sa réputation, la comtesse Diane de Polignac était à la tête de la maison de madame Elisabeth, — et son mari premier écuyer de la Reine en survivance avec 80,000 livres pour attendre. En même temps, un abbé de Polignac obtenait l'évêché de Meaux, — un oncle, le marquis, était premier écuyer du comte d'Artois, et le plus nul de tous, le vicomte, représentait la France auprès des « louables cantons helvétiques ».

En 1783, la société profitant du désarroi où la démission de Necker et l'incapacité de ses successeurs avaient plongé l'administration des finances, tenta un grand coup et arracha au Roi la nomination de Calonne; — avoir le contrôleur des finances, c'était avoir la clef du Trésor.

Tandis qu'à Trianon une partie de la noblesse précipite par de criants abus l'heure des réformes, une autre partie de la noblesse, les Montmorency, les Noailles, les La Rochefoucauld, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tolendal, les Mirabeau, le duc d'Orléans, premier prince du sang, le comte de Provence, frère du Roi, donnaient l'impulsion aux innovations les plus hardies, tant il est vrai de dire que la sédition vient d'en bas et la révolution d'en haut.

M. Gustave Desjardins ne fait pas paraître l'histoire générale dans le cadre étroit du Petit-Trianon. La politique à Trianon est légère comme une femme et étroite comme l'horizon d'un salon.

C'est au dehors qu'il est possible d'observer le mouvement qui se dessine.

Il n'est pas seul ce provincial qui, après avoir vu à Trianon la Reine donnant familièrement le bras à un seigneur en habit rouge, s'en va répéter que la Reine a un amant; — dès que la porte de Trianon s'entr'ouvre, la foule se précipite et interroge avec malveillance, — on entend le peuple murmurer loin de ces fêtes qu'il paie et ne voit pas, — protester contre les dépenses qu'exagèrent les réclamations des entrepreneurs impayés; — on leur devait 500,000 livres en 1791, — les représentations de « la troupe des seigneurs » ont produit un effet désastreux, tantôt au Salon de peinture du Louvre, il faut retirer le portrait de la Reine en robe de linon blanc, parce que le public proteste contre cette simplicité qui ruine le

commerce ; — au contraire à une autre exposition où le cadre qui doit contenir le portrait de la Reine reste vide par suite du retard de madame Vigée-Lebrun, les Parisiens gouailleurs s'écrient par allusion aux embarras financiers : *Voilà le Déficit !* et l'on commence à appeler Marie-Antoinette : *Madame Déficit!* Les chansons pullulent, nous les retrouvons dans l'*Histoire du Petit-Trianon*, empruntées à la collection de la présidente de Rosambo. — Le ton des gazettes et des pamphlets fait pressentir une force avec laquelle on n'a pas compté encore : l'opinion publique. Enfin, à ce château de Saint-Cloud, acheté si impolitiquement en 1784, avec le château de Rambouillet, le peuple se faisant l'écho des disputes du parti français et du parti autrichien, c'est-à-dire de la coterie du duc de Choiseul et de la coterie du duc d'Aiguillon, — peu touché devant la Reine qui se mêlait à ses rangs, — disait tout bas ce cri que la révolution déchaînée devait pousser si souvent et si haut : « l'Autrichienne ! »

Il est temps de faire apparaître auprès de Marie-Antoinette, sa belle-sœur âgée de quinze ans, madame Elisabeth, — jolie comme une bergère, sensée, douce, pieuse et dévouée ; — « ce fut pour toute la vie » qu'elles s'unirent suivant une parole de la Reine, tenue jusqu'au dernier soupir.

Mais avant l'éclat de la foudre, un éclair sinistre allait illuminer autour de Marie-Antoinette des ténèbres remplies d'ennemis : nous arrivons à l'affaire du collier. Etablissons rapidement les faits d'après l'*Histoire du Petit-Trianon*, et nous verrons ensuite M. Gustave Desjardins amener l'auteur de cette machination à fournir elle-même les preuves les plus éclatantes de l'innocence de sa victime.

Le joaillier Bœhmer avait fait montrer au Roi un collier de diamants de 1,600,000 livres qu'il destinait à la Reine, mais cette princesse s'était déprise de son goût pour les diamants, elle ne voulut pas accepter. — On sait d'autre part que le cardinal de Rohan, grand aumônier, ancien ambassadeur à Vienne, s'était attiré la haine de l'Impératrice à cause de sa conduite privée et aussi parce qu'il avait essayé d'empêcher le mariage du Dauphin avec l'Archiduchesse et d'éventer l'intrigue du partage de la Pologne. — Marie-Antoinette épousa la haine de sa mère, et depuis le commencement du règne, le grand aumônier était en défaveur. — Il désirait ardemment rentrer en grâce. Une intrigante, la comtesse de La Motte-Valois, imagina d'exploiter ce désir. — Afin de lui persuader qu'elle jouissait d'un grand crédit auprès de Marie-Antoinette, elle eut l'audace de faire jouer le rôle de la Reine à une fille Oliva qui donna un rendez-vous au cardinal la nuit, dans le parc de Versailles. — Madame de La Motte soutira ainsi à sa dupe fascinée plus de 120,000 livres. — Tout à coup elle entendit parler des démarches de Bœhmer pour vendre à l'étranger le collier refusé par la Reine, et elle conçut la pensée d'une escroquerie gigantesque dont le Cardinal serait l'agent inconscient. Elle lui conta que Marie-Antoinette se ravisait, mourait d'envie d'avoir ce bijou, mais n'osait l'acquérir ouvertement, et elle l'amena à croire que la Reine lui rendrait toute sa bienveillance et même le pousserait au ministère s'il achetait ce collier pour elle; — il recevrait secrètement l'argent nécessaire pour le payer en plusieurs termes. — Le Cardinal tomba dans le piège, prit le collier chez Bœhmer et le porta chez madame de La Motte qui le remit devant lui à un valet supposé de la Reine. Il vivait depuis lors dans l'espérance des plus hautes

destinées, tandis que le joaillier attendait son argent. — Ne voyant rien venir, il s'adressa à la Reine et lui raconta tout ce qui, — selon ses illusions, — s'était passé entre Sa Majesté et lui par l'intervention du Cardinal.— A chaque mot, l'étonnement de la Reine égalait son courroux. Elle parlait en vain; le joaillier ne cessait de répéter : « Madame, il n'est plus temps de feindre; daignez avouer que vous avez mon collier et faites-moi donner des secours, car ma banqueroute sera bientôt dévoilée. »

On devine ce que la Reine eut à souffrir. « Je la vois, dit madame Campan; elle me fit frémir par son indignation; il faut, disait-elle, que ces vices hideux soient démasqués; quand la pourpre romaine et le titre de prince ne cachent qu'un besogneux, un escroc qui ose compromettre l'épouse de son Souverain, il faut que la France entière et que l'Europe le sachent. »

Dès ce moment, son plan funeste était arrêté; on en connaît les suites; — le Cardinal de Rohan gagna devant l'opinion et devant le Parlement le procès que la Reine avait engagé contre lui.

Il est certain que dans cette affaire les juges et le public commirent une lourde et cruelle méprise; mais faut-il en imputer la faute à eux seuls et peut-on dire que la Reine n'était pour rien dans cet égarement de l'opinion? Le Cardinal avait été dupe, il avait cru réellement acheter le collier pour Marie-Antoinette, mais lui était-il permis d'admettre que la Reine l'avait chargé d'une semblable commission par l'intermédiaire de madame de La Motte et qu'elle lui avait donné un rendez-vous nocturne dans le parc de Versailles? En le croyant n'avait-il pas commis, comme on disait alors, un crime de lèse-majesté? Cette question mettait Marie-Antoinette direc-

tement en cause et le procès du Cardinal devenait le procès de la Reine.

C'est alors que toutes les imprudences de l'infortunée princesse, auxquelles, malgré les avis de sa mère, de son frère et de Mercy, elle n'avait pas voulu prendre garde, se dressèrent contre elle, puisque, sans autre raison que l'engouement, elle avait élevé madame de Polignac au plus haut degré de la faveur; un caprice ne pouvait-il avoir gagné ses bonnes grâces à la comtesse de La Motte qui était jeune, jolie, spirituelle et descendait des Valois? Quant à la commission d'acheter des diamants n'avait-elle pas déjà traité en secret avec Bœhmer par l'intermédiaire d'une personne de sa Maison? N'avait-elle pas levé les étiquettes et ne s'était-elle pas donné des libertés inconnues aux reines de France?

Trianon a joué dans l'affaire du collier un rôle imaginaire mais considérable; sans Trianon, jamais madame de La Motte ne fût parvenue à tromper le Cardinal au point de le convaincre de son intimité prétendue et de ses rendez-vous avec Marie-Antoinette.

Ces réserves largement faites, M. Gustave Desjardins, avec sa connaissance inouïe des moindres détails du château, détruit mot par mot les horribles pamphlets que la femme La Motte fustigée et marquée, puis laissée en liberté, publia à Londres en 1788 et 1789; pamphlets où elle se couvre d'opprobre pour déshonorer sa victime. Quand elle prétend que, pour être libre, la Reine choisissait les jours où le Roi chassait à Rambouillet, — il prouve, avec le journal où Louis XVI notait tous ses déplacements, que ces jours-là le Roi n'était pas à Rambouillet; quand elle raconte que la Reine lui donna des rendez-vous entre onze heures et minuit à Trianon pendant l'hiver de 1784, — il établit que jamais Marie-An-

tomette n'a séjourné l'hiver dans ce château; — enfin, dans ses promenades nocturnes, il la suit aux salons qu'elle veut décrire, — devant des statues qu'elle a remarquées, — au Temple de l'Amour où elle s'arrête, — à chaque chemin qu'elle suit, à chaque pont qu'elle traverse et ne lui faisant grâce d'aucune inexactitude matérielle, M. Gustave Desjardins termine cette belle discussion historique par cette conclusion formelle : « Loin d'avoir fréquenté Trianon, comme elle le prétend, la femme La Motte n'y a jamais mis les pieds, même pour le visiter; je ne pense pas qu'il puisse exister dans l'esprit de personne le moindre doute sur la fausseté de ses assertions relatives aux entrevues qu'elle aurait eues avec la Reine dans ce château. »

Mais un personnage qui tenait le premier rang dans la noblesse et le clergé de France avait par ambition accepté le patronage étrange de madame de La Motte; — ce trait découvre ce que cachait sous un brillant vernis cette société qui porte pour la plus grande part la responsabilité de toutes les inventions dont se forme l'affaire du collier; c'est la jalousie des courtisans contre les favoris qui, la première, s'est attaquée à la Souveraine dont ils n'avaient pu obtenir la préférence; la société intime fit ensuite sa partie dans ce concert de diffamations; rien de plus triste que les détails de cette « aliénation ». Un témoin oculaire, le comte de La Marck, ne craint pas de dire : « C'est dans les méchancetés et les mensonges répandus de 1785 à 1788 contre la Reine qu'il faut chercher les prétextes des accusations du Tribunal révolutionnaire ».

Cet entourage ne rapporta à la Reine que d'amers chagrins. On sait que le Dauphin, dont la constitution était si frêle, tandis que son intelligence montrait une

extraordinaire précocité, mourut après une agonie de plusieurs mois en témoignant à la favorite, son ancienne gouvernante, une animadversion dans laquelle il avait presque enveloppé sa mère ! elle qui entourait de tant d'amour et élevait avec tous ses soins ses enfants qui lui inspireront à une heure de suprême outrage ce cri sublime : « J'en appelle à toutes les mères » !

Dès le mois de mai 1789, on vit comment la calomnie justifiait le portrait de Beaumarchais ; après la réunion des Etats Généraux, les visiteurs affluèrent à Trianon. — Tous les députés des provinces voulaient voir ce château sur lequel on avait répandu tant de récits fantastiques, les uns y cherchaient la trace des désordres supposés de la Reine, les autres les monuments de ce luxe auquel on attribuait la ruine de la France. Des députés, surpris de la simplicité de cette maison de plaisance, disaient qu'on leur cachait des pièces ornées de diamants avec des colonnes torses mélangées de saphirs et de rubis. — L'origine de ces bruits était une décoration en diamants de composition exécutée sous Louis XV, pour le château de Fontainebleau ; — il y eut tant d'allées et venues autour de Trianon qu'on dut y mettre une garde de nuit. Le Roi et la Reine se réfugièrent à Marly pour laisser passer le flot des visiteurs.

Lamartine a dit de l'Assemblée nationale en termes justes quoique magnifiques : « La nature semblait avoir créé exprès les divers ordres de la société, et avoir mis en réserve pour son œuvre les génies, les caractères, les vices mêmes les plus propres à donner à ce foyer des lumières du temps, la grandeur, l'éclat et le mouvement d'un incendie destiné à consumer les débris d'une vieille société et à en éclairer une nouvelle. »

Si les membres de cette Assemblée subissaient à Tria-

non de pareilles préventions, que pouvait-on attendre de la masse ignorante, aigrie, trompée dont l'action allait devenir toute-puissante?

Déjà, le jour ensoleillé de la procession des Etats Généraux à Versailles, la Reine avait failli s'évanouir devant les outrages des femmes du peuple.

Nous ne retrouvons plus Marie-Antoinette au Petit-Trianon que dans l'après-dînée du 5 octobre; — elle était seule, — déjà l'émigration avait fait tant de vides. La Reine était dans sa grotte, — le Roi chassait à tir à Meudon, quand un message annonça que l'armée parisienne précédée de femmes arrivait aux grilles de l'avenue de Paris.

Ce fut « la dernière promenade » de Marie-Antoinette dans ce « décor d'idylle » où demeure son ineffaçable souvenir, — elle est toujours « la déesse de Trianon », mais la sombre histoire ajoute : « Déesse qui résume en elle tous les prestiges et toutes les angoisses de son sexe. »

J'ai terminé cette communication; — et je n'ajoute qu'un mot : *l'Histoire du Petit-Trianon*, par M. Gustave Desjardins, en complétant *l'Histoire du château de Versailles*, de M. Dussieux, *l'Histoire des rues de Versailles*, de M. Le Roy, et tant d'autres publications de nos collègues ou de nos concitoyens, nous permet de dire avec une légitime fierté :

Versailles possède aujourd'hui son histoire écrite par des Versaillais.

# ORIGINE ET HISTOIRE

DE

# L'HOPITAL CIVIL

## DE VERSAILLES

**Par M. le docteur REMILLY**

MEMBRE TITULAIRE.

---

### I

M. Le Roi, qu'il faut toujours citer quand on parle de Versailles, nous apprend dans son histoire de nos rues, que « le village de Versailles, avant de fixer les regards de Louis XIII, jouait déjà un certain rôle parmi ceux du Val-de-Gallie, puisqu'il avait été choisi pour l'établissement d'une *maladrerie* ou *léproserie*, destinée à servir d'asile aux malades de la localité, ainsi qu'à ceux des localités voisines. On voit, en effet, dans un procès-verbal de visite de ces sortes d'infirmeries, de l'année 1350, que les villages dont les malades étaient reçus dans la léproserie de Versailles étaient : Chaville, Viroflay, Montreuil, le Chesnay et Rocquencourt. L'évêque de Paris y nommait encore en 1525. »

Mais il n'en restait plus rien quand Louis XIII voulut établir une infirmerie pour les pauvres de Versailles et pour les gens à son service. Il fit louer à cet effet une maison dans le haut de la rue de la Paroisse, qui se terminait alors à la place du Marché. Cette maison reçut le

nom de *la Charité*. Six sœurs de la Charité, ordre que venait de créer saint Vincent de Paul, y soignaient les pauvres et les malades; les dépenses étaient acquittées sur la caisse du domaine royal.

Sous Louis XIV, la création et le développement du quartier de la Ville-Neuve, par opposition au Vieux-Versailles, ne permirent pas à *la Charité* de rester dans une des rues les plus fréquentées. Aussi le roi, pour la transporter dans un lieu plus retiré, fit louer un bâtiment avec dépendances, situé entre l'étang de Clagny et la rue de Bourbon, bâtiment qui appartenait à François de l'Epée, entrepreneur et expert des bâtiments du roi. C'est le 21 février 1707, pour fixer d'une manière définitive cet établissement charitable, que le roi acquit des enfants de François de l'Epée, moyennant 18,000 livres, *la maison présentement occupée par les sœurs et les pauvres malades de la Charité du roi et les petites écoles*, comme il est dit dans le contrat de vente et dans les documents conservés dans les archives de notre hôpital, archives qu'on a bien voulu mettre gracieusement à ma disposition et que je vais analyser ou presque textuellement reproduire. Ladite maison avait deux portes cochères, l'une par devant, sur le quai Notre-Dame (aujourd'hui boulevard de la Reine), l'autre par derrière, sur la rue de Bourbon (aujourd'hui rue Richaud), et tenant d'un autre côté à la rue de Clagny. L'un des vendeurs, Charles-François de l'Epée, expert ordinaire des bâtiments du roi, devint en 1712 le père de l'abbé de l'Epée, premier instituteur des sourds et muets.

Cette maison fut dotée par le Roi de 8,000 livres payables annuellement sur son domaine. Mais aucun titre régulier ne paraît avoir validé cette libéralité, qui n'avait de garantie que la volonté du roi régnant.

Aussi, à la mort de Louis XIV, la cour ayant quitté Versailles, la dotation cessa. Les pauvres ne recevant plus les secours auxquels ils étaient accoutumés, des plaintes furent adressées au jeune roi Louis XV.

Celui-ci, par lettres patentes données à Paris en juin 1720, enregistrées au Parlement en chambre des comptes et en la cour des aides, voulut « que les pauvres malades de la ville de Versailles, et lors de son séjour en cette ville ceux de sa maison, soient reçus dans la maison que le feu roi avait acquise et qui servait à la charité des malades, laquelle maison le Roi établit *hôpital royal de Versailles* et lui accorde la même somme de 8,000 livres de fondation par chaque année, que le feu roi y faisait payer. »

C'est donc à dater de 1720 que l'hôpital de Versailles fut régulièrement constitué établissement public. L'administration, disent les lettres patentes, est dirigée pour le spirituel, sous l'autorité de l'archevêque de Paris, par le curé de Versailles; et pour le temporel, sous la direction du gouverneur de Versailles, du bailli et du procureur du roi, qui doivent présenter, tous les trois ans, trois bourgeois de Versailles pour en être administrateurs.

Blouin, gouverneur de Versailles, Fresson, bailli, Regnier, procureur du roi, et MM. Alory, Noël et Lepage composèrent la première administration. Une de leur première délibération décida qu'on commencerait le 1$^{er}$ juillet 1721 à recevoir des malades dans l'établissement.

Mais bientôt le jeune roi vint se fixer à Versailles, et avec lui sa maison. En 1722, il accorda les fonds nécessaires pour établir une infirmerie particulière destinée aux gens attachés à son service. De 1722 à 1728, les sommes payées annuellement par le domaine pour cette

infirmerie varient de 10,900 livres à 20,930 livres, outre la dotation annuelle de 8,000 livres. De 1729 à 1755, l'allocation annuelle pour les dépenses de cette infirmerie reste invariablement fixée à la somme de 20,900 livres, formant avec la dotation primitive, 28,900 livres versées chaque année par le domaine.

La ville s'accroissant toujours et le nombre des malades augmentant, il fallut bientôt songer à construire des bâtiments nouveaux. En 1728, le roi ordonna la construction, aux frais de son domaine, d'un nouvel hôpital sur les dessins de l'architecte Jacques Gabriel, un des élèves de Mansard. Le bâtiment construit à cette époque, moyennant 48,000 livres, faisait partie d'un groupe de bâtiments qui s'élevait sur l'emplacement de la cour intérieure d'aujourd'hui.

Mais on ne tarda pas à reconnaître que le terrain sur lequel s'élevait l'hôpital royal était trop resserré et qu'il fallait absolument l'agrandir. Aussi, en 1730 et en 1733, le Roi acquit moyennant 23,300 livres deux maisons attenant à celle qui avait été achetée en 1707 par Louis XIV, lesdites maisons ayant chacune une entrée sur le quai Notre-Dame et une sur la rue de Bourbon. En 1737, le Roi fit encore don à l'établissement d'un terrain de 47 toises 2/3, tenant d'un côté à la rue de l'Etang (aujourd'hui rue Duplessis), d'un bout au jardin des Chirurgiens, de l'autre à la porte de Clagny.

Par suite de l'agrandissement des bâtiments et de l'augmentation des malades, les dépenses allaient toujours croissant; la subvention de 8,000 livres devenait absolument insuffisante ; aussi, en 1751, le Roi fit don à l'hôpital de la succession d'un sieur Dubois, qui était échue au domaine, faute d'héritiers; elle était de 22,748 livres; et par lettres patentes données à Versailles le

14 avril 1756, mais enregistrées seulement en la chambre des comptes, le Roi « ayant égard à l'augmentation considérable du nombre des habitants de la ville, ordonne que les fonds destinés à la fondation de l'hôpital de Versailles soient augmentés et fixés, à compter du 1er janvier 1756, à 38,900 livres, outre 2,900 livres pour les appointements du médecin et du chirurgien. »

C'est seulement en 1761 qu'on abattit les deux maisons acquises en 1730 et en 1733. De 1761 à 1763, de nouvelles constructions s'élevèrent se rattachant au plan de l'architecte Gabriel; elles coûtèrent 105,000 livres. Pour contribuer au paiement de cette dépense, le Roi fit verser, de 1768 à 1774, 40,000 livres sur les économats et 10,500 livres sur son domaine. Ces nouveaux bâtiments constituaient, il y a quarante ans, le vieil hôpital; ils ont complètement disparu.

Pendant une période de cinquante-quatre ans, sous le règne de Louis XV, de 1720 à 1774, les legs et donations faits à l'hôpital par des particuliers s'élèvent ensemble à 519 livres 10 sous de rentes sur les aides et gabelles, 122 livres de rentes foncières et 5,243 livres 17 sous en capitaux employés aux besoins ordinaires de l'établissement.

Sous Louis XVI, la prospérité de l'hôpital se développa rapidement. A son avènement, la dotation de 41,800 livres fut d'abord continuée, puis à partir de 1776 jusqu'en 1787, une somme annuelle de 3,000 livres y fut ajoutée pour tenir lieu d'une indemnité dite du boucher de carême, qui avait disparu. De plus, le 5 décembre 1776, par lettres patentes enregistrées en la chambre des comptes, le Roi ordonna « qu'à commencer du 1er janvier 1777 les fonds destinés à l'entretien de l'hôpital soient fixés à 50,000 livres par an, outre 2,900 livres pour ap-

pointements du médecin et du chirurgien. Sa Majesté se réservant de faire fournir particulièrement le bois et le charbon nécessaires pour le chauffage de l'hôpital. »

Le 6 août 1777, nouvelles lettres patentes enregistrées en la chambre des comptes, par lesquelles le Roi accorde « pour constructions et améliorations une somme de 20,000 livres une fois payée, et ordonne que la dotation de 50,000 livres soit augmentée de 10,000 à compter du 1er janvier 1779. »

C'est encore le 3 décembre 1779 qu'une déclaration du roi porta qu'à l'avenir l'administration de l'hôpital serait composée non seulement du gouverneur de Versailles, chef de l'administration, du bailli-lieutenant et du procureur du roi, mais encore des curés de Notre-Dame et de Saint-Louis, et de six administrateurs choisis parmi les habitants de la ville.

Le 4 février 1781, de nouvelles lettres patentes, enregistrées en la Cour des aides, mentionnent que « le Roi, ayant approuvé les plans et devis de l'augmentation de l'infirmerie pour quarante nouveaux lits, accorde pour les nouvelles constructions et le mobilier une somme de 40,000 livres une fois payée et une augmentation de revenu de 20,000 livres par an, ce qui porte la dotation annuelle à 80,000 livres, outre 5,900 livres payées tant aux médecins et chirurgiens pour leurs traitements qu'à l'hôpital pour lui tenir lieu de l'indemnité du boucher de carême qu'il a perdue, et 1,800 livres pour l'entretien de onze sœurs ».

Mais là ne s'arrêtent pas les libéralités du bienfaisant monarque.

A partir de 1784, le Roi fait payer en outre directement par son domaine : 8,400 livres pour le chauffage,

8,020 livres pour les appointements des médecins et chirurgiens, au lieu de 2,900 livres.

Le 20 décembre 1786, il fait l'acquisition pour l'hôpital, moyennant 30,000 livres, de la maison Josserand, aujourd'hui le jardin qui borde la rue Duplessis.

Enfin, par lettres patentes du 17 mai 1787, enregistrées en la Chambre des comptes, par suite de la réunion des deux Montreuil à Versailles en 1786, le Roi ordonne « qu'à compter du 1er janvier 1788, il sera annuellement versé par son domaine la somme de 150,000 livres pour être employée au paiement de toutes les dépenses quelconques, tant d'entretien de l'infirmerie que des officiers de santé et autres qui avaient été jusques-là supportées par son domaine, et pour le surplus être employé aux constructions qui restent encore à faire pour l'entier parachèvement des plans et projets approuvés pour cette maison. Sa Majesté accorde en outre une somme de 20,000 livres une fois payée ».

Moyennant la dotation annuelle, les gardes du corps étaient gratuitement traités à l'hôpital, où une salle particulière était affectée à leur service; leur nombre était habituellement de six à sept. Une autre salle était destinée aux domestiques attachés au service de Sa Majesté; ils étaient également admis gratuitement.

Les constructions exécutées sous Louis XVI, de 1781 à 1790, sur les plans de d'Arnaudin, inspecteur des bâtiments du Roi, dont les plans approuvés donnent à l'ensemble des bâtiments la figure d'un H, au centre duquel se trouve la chapelle, ont coûté 420,000 livres; elles furent suspendues au 1er juillet 1790, époque à laquelle cessa la dotation de 150,000 livres, lors de la constitution de la liste civile du Roi et la réunion du domaine royal au domaine de l'Etat. Un décret de l'Assemblée na-

tionale du 10 septembre 1790 charge les municipalités et les départements de pourvoir aux besoins de leurs hôpitaux respectifs. Les plans étaient arrivés à la moitié de leur exécution à cette époque. Les bâtiments construits existent encore et comprennent l'aile droite de l'hôpitai et la partie en retour qui est liée à la chapelle. Les murs et la coupole de cette chapelle étaient élevés, mais il restait encore beaucoup à faire pour la terminer. Cette partie est aujourd'hui occupée par les hommes blessés et fiévreux ou infirmes et pensionnaires, par la lingerie, la pharmacie, la cuisine et ses dépendances. Plus de soixante ans vont s'écouler avant que ces plans soient repris et complètement exécutés.

Faut-il ajouter qu'au moment où l'hôpital de Versailles est devenu communal, il était abondamment pourvu de linge et d'objets mobiliers, de médicaments et de denrées de toute espèce; c'est ce que prouve une délibération de la commission administrative du 5 pluviôse an VI.

La riche dotation qu'il tenait de la munificence royale rendait inutiles les libéralités particulières; aussi, pendant le règne de Louis XVI, l'établissement n'a recueilli aucun don ou legs.

Arrêté dans sa tâche bienfaisante, Louis XVI voulut néanmoins donner encore une marque de son intérêt à l'établissement charitable qu'il affectionnait et qu'il avait comblé de ses bienfaits; il lui fit remettre le 23 juillet 1792, quelques jours seulement avant le 10 août, une somme de 10,000 livres.

## II

Cette libéralité fut pendant longtemps la dernière reçue par l'hôpital de Versailles, car aux années d'abondance et de prospérité succédèrent bientôt des années de misère et de détresse.

A partir du 1er juillet 1790, l'hôpital était devenu un établissement communal. Or, d'un compte rendu fait par la municipalité, il résulte que, pendant le second semestre de 1790, et les années 1791 et 1792, les ressources de l'établissement consistèrent seulement dans les loyers de la maison Josserand; dans le prix des journées payées pour les militaires malades et les employés de la liste civile, le prix des fournitures faites par la maison à des prisonniers de guerre, enfin dans la somme de 10,000 livres allouée par le Roi peu de jours avant le 10 août.

En 1793 et 1794, quelques secours furent accordés par le gouvernement. Au moment de la promulgation de la loi du 23 messidor an II, sur la réunion de l'actif et du passif des hôpitaux au domaine national, l'hôpital de Versailles était endetté de 92,000 livres. Sur cette somme, la municipalité avait avancé 56,456 livres, mais à partir de cette loi, elle refusa toute avance. Les secours accordés par le gouvernement en assignats ou en mandats, tombés dans un complet discrédit, ne pouvaient suffire aux besoins de cet asile des pauvres; aussi l'hôpital tomba dans la détresse la plus complète pendant cinq années.

De l'an III à l'an VII, le registre des délibérations de l'administration est presque exclusivement consacré à constater cette situation désastreuse. Presque chaque semaine, une députation d'un ou de plusieurs de ses mem-

bres est envoyée à Paris, tantôt auprès du Comité de salut public ou de la Convention; tantôt à la Commission des secours publics ou auprès des ministres, sous le Directoire, pour exposer la situation désespérée de l'hôpital, dire que la caisse est vide, qu'il n'y a de farine que pour un jour, que les fournisseurs refusent de faire de nouvelles livraisons s'ils ne sont pas payés des précédentes; enfin, pour implorer des secours, et, en cas de refus, demander l'autorisation de fermer l'hôpital et d'en remettre les clefs à qui sera désigné pour les recevoir.

Dans leur dévouement sans bornes, les administrateurs trouvent le moyen de conjurer les dangers de cette situation et de sauver l'établissement d'une ruine totale. Jusqu'à sept fois, pendant ces années calamiteuses, ils se cotisent pour parer, de leurs deniers, aux besoins du moment et obtenir des fournisseurs des denrées sans lesquelles les malheureux recueillis dans l'établissement auraient manqué d'aliments et de médicaments.

Les noms des administrateurs bienfaisants et dévoués pendant cette période funeste méritent d'être conservés. Ils se nommaient Berthier, Cornu, Coquerel, Vérat, Amaury, Loir, Rémond, Brian, Marie de Boigneville, Flotte et Duparcq.

Pendant cette période, non seulement les approvisionnements de toute nature furent épuisés, les objets mobiliers furent détruits sans pouvoir être remplacés, le linge fut usé; mais encore on vendit l'argenterie et tout ce qui n'était pas rigoureusement indispensable, afin de subvenir pendant quelques jours de plus à la subsistance et au soulagement des infortunés malades plus nombreux que jamais dans l'établissement. Une délibération du 12 nivôse an VII constate, en effet, qu'il y a à l'hôpital 160 indigents, tandis que la population moyenne avant 1790

n'était que de 110 à 120 ; et un arrêté de l'administration centrale du département de Seine-et-Oise, en date du 7 floréal an VII, constate que les bâtiments sont sans réparations, les malades sans linge, les orphelins sans vêtements, et les enfants à la mamelle sans nourrices. On constate encore, par les registres de cette époque, que les enfants trouvés admis à l'hôpital à dater de l'an IV succombaient presque immédiatement et que très peu d'entre eux ont survécu pendant cette époque de misère. La dette s'accroissait chaque année : une délibération du 22 floréal an VII porte qu'il est dû à cette époque dix-huit mois de salaire aux gagistes ; et le compte rendu pour le quatrième trimestre de l'an VII établit que le montant de la dette s'élève à 97,619 fr. 99 c.

C'est au Consulat que revient l'honneur d'avoir fait cesser l'état de pénurie dans lequel était tombé notre établissement de fondation royale. La loi du 14 messidor an VII autorisa, en effet, la ville de Versailles à établir sur les objets de consommation locale un octroi municipal de bienfaisance dont le produit devait être affecté aux dépenses de la commune, et notamment et par préférence à l'entretien de l'hôpital, ainsi qu'aux secours à domicile. Aussi, à compter de l'an VIII, des secours efficaces furent alloués annuellement sur l'octroi. De 1800 à 1814, le maximum fut de 86,000 francs par an, et le minimum de 50,000 francs ; ce qui permit de réparer les désastres et de payer les dettes des dix années précédentes.

De plus, en 1808, une portion de terrain dépendant du Lycée, de la contenance de 14 ares 38 centiares, fut concédée gratuitement à l'hôpital, et en 1810, 50,000 fr. furent alloués par la ville, et 10,000 francs en 1813 pour reprendre les travaux de construction. Sur l'octroi de 1811

un secours fut encore alloué pour achat de linge.

Aucun legs ou donation n'a été recueilli par l'établissement pendant la Révolution ; et seulement un legs de 300 francs, une fois payés, a été recueilli sous l'Empire.

On pourrait observer que la loi du 2 brumaire an IV, portant suspension de la loi du 2 messidor an II, ordonna la restitution aux hospices de leurs revenus, et que ce fut pour les établissements charitables une mesure réparatrice. Mais il ne faut pas oublier que l'hôpital de Versailles se trouvait dans une situation exceptionnelle, ce qui rendit nulles pour lui les dispositions bienveillantes de cette loi. Ce qui avait fait sa prospérité devint cause de sa ruine. Malgré tous ses efforts, la commission administrative ne put faire reconnaître les libéralités royales comme dettes de l'Etat ; ses réclamations furent écartées parce que les actes qui constituaient ces libéralités n'avaient pas été revêtus de toutes les formalités voulues pour leur validité. Les lettres patentes de 1720, dûment enregistrées en Parlement, en la Cour des aides et en la Chambre des comptes, furent seules trouvées régulières. Aussi la dotation de 8,000 livres qu'elles constituaient fut admise comme dette nationale, mais réduite au tiers comme les autres dettes de l'Etat et inscrite au grand livre, le 30 ventôse an II, pour une rente de 2,933 francs.

Des libéralités particulières s'élevant ensemble à 519 livres 10 sous furent liquidées le 21 nivôse an VIII et converties en une rente de 260 francs.

Sous l'Empire, diverses rentes foncières provenant également de libéralités antérieures à la Révolution furent remboursées ; et les capitaux placés sur l'Etat produisirent en rentes 102 francs.

Ce qui fait qu'en 1814 l'hôpital possédait en rentes sur l'Etat la modique somme de 3,295 francs, à laquelle il

faut ajouter, pour connaître à cette époque tous les revenus de l'établissement : une redevance sur les baraques du marché Notre-Dame de 3,151 fr. 13 c.; des rentes sur particuliers s'élevant à 266 fr. 66 c.; et enfin la jouissance de quelques rentes sur particuliers antérieures à la Révolution réduites à 53 fr. 62 c. Ce qui donne comme appartenant en propre à l'établissement, en 1814, le modeste total de 6,766 fr. 41 c. de rentes pour tout revenu.

A cela et à l'allocation de la ville sur ses produits d'octroi s'ajoutent pendant cette période quelques ressources éventuelles. Ainsi, les employés de la maison impériale étaient traités à l'hôpital aux frais de la liste civile moyennant 1 fr. 50 c. par jour, les militaires malades moyennant 1 franc, et les prisonniers malades aux frais du département. Mais l'établissement fournissait les soupes aux détenus et recevait les enfants trouvés ou abandonnés. A partir de 1811, les orphelins et les enfants des familles indigentes restèrent à la charge de l'hôpital, ainsi que les frais de layettes et de vêtements; le département ne remboursa plus que les mois de nourrices des enfants trouvés ou abandonnés.

La moyenne de la population indigente par jour reçue à l'hôpital, sous le Consulat et l'Empire, de l'an VIII à 1814, est de 143, dont 20 enfants, ayant fourni une moyenne de 44,948 journées pendant ces quinze années. Sous Louis XVI la moyenne de la population par jour a été de 122 malades civils.

La salubrité de l'établissement ne laissait rien à désirer. On peut en citer comme preuve la statistique faite par Chamousset avant 1804 : on y trouve qu'à cette époque il mourait à l'Hôtel-Dieu de Paris un quart des malades, à l'hôpital de la Charité un huitième, un neuvième dans

ceux de Londres, et seulement un trentième dans celui de Versailles!

Nous suivrons ultérieurement dans cette étude les questions qui se rapportent au mouvement de la population et à la mortalité, et qui justifient la réputation exceptionnelle de Versailles au point de vue de la salubrité. Contentons-nous de faire remarquer que l'hôpital était loin d'avoir alors l'importance qu'il a aujourd'hui, importance toujours croissante qui légitime les dépenses qu'il nécessite.

## III

Dans son *Histoire de Versailles*, M. Le Roi a raconté en détail les événements qui se sont passés à l'hôpital en 1814 et 1815, événements dans lesquels il avait figuré comme élève de la maison.

En 1814, c'est le typhus qui se déclara parmi les convois de prisonniers et de blessés de toutes les nations qui se dirigeaient sur Paris. Chacun fit noblement son devoir à l'hôpital comme dans les ambulances de la ville. Deux jeunes élèves succombèrent aux atteintes du fléau : l'un, Emile Remilly, était le frère aîné de mon père ; le second se nommait Renaud ; ils venaient à peine de dépasser leur vingtième année.

En 1815, les nombreux Prussiens blessés dans le brillant fait d'armes du général Excelmans, aux portes de Versailles, du côté du Chesnay, furent transportés à l'hôpital où ils reçurent, quoique ennemis et étrangers, les soins les plus empressés de la part des médecins et des sœurs. Nous devons mentionner ici le nom regretté de la supérieure qui se trouvait alors à la tête de la maison

et y resta vingt-neuf ans; c'était la sœnr Chrétien qui, par sa fermeté et son courageux dévouement, sut préserver l'hôpital de toute tentative de pillage, maintenir la paix, si difficile cependant à obtenir à cette époque entre les militaires français et étrangers réunis dans le même asile. J'ai entendu dire et répéter que le roi de Prusse lui accorda à cette occasion une décoration comme témoignage de sa reconnaissance pour les soins qu'elle avait prodigués ; en tout cas, on conserve à l'hôpital la lettre suivante qui fut adressée, le 21 mars 1816, à Mesdames les Sœurs de l'hôpital de Versailles, par M. le baron Charles de Martens, commissaire du roi de Prusse :

« Madame,

« Les militaires prussiens qui avaient été confiés à vos « soins et à votre humanité n'ont pas laissé ignorer à la « Commission des hôpitaux militaires prussiens, dont je « suis l'organe, combien vous avez été au delà de ce que « vous vous plaisez à nommer vos devoirs, et par com- « bien de motifs vous avez mérité toute leur reconnais- « sance. En vous faisant connaître, Madame, qu'ils en « sont pénétrés, veuillez croire aussi que nous la parta- « geons bien vivement, et que je me trouve heureux de « saisir l'occasion qui me met à même de vous donner « l'assurance du respect avec lequel j'ai l'honneur « d'être, etc. »

Mais revenons à notre histoire, plutôt administrative qu'anecdotique, de l'hôpital. Les faits si honorables que je viens de rappeler ne devaient cependant pas être négligés.

Pendant la Restauration de 1815 à 1822, la ville continua la subvention de l'hôpital sur ses produits d'octroi,

à raison de 68,000 francs par an, excepté en 1818 et en 1819 où elle subit une réduction momentanée de 3,000 francs. Mais en 1823, cette allocation annuelle fut portée à 76,000 francs ; et à partir de 1824 jusque en 1830 elle s'éleva régulièrement à 80,000 francs, par suite de l'admission de soixante vieillards.

Il faut ajouter que la ville solda, en outre, les travaux entrepris en 1813, par un prélèvement sur les produits de l'octroi de 8,000 francs en 1815, de 4,978 fr. 55 en 1816, et de 665 fr. 21 en 1818.

Le 1er juin 1820, on célébra la centième année de la fondation de l'hôpital royal de Versailles par une cérémonie religieuse, à laquelle assistèrent les autorités civiles et militaires de la ville ; cette cérémonie fut précédée de la pose de la première pierre du maître-autel de la chapelle. A cette occasion, Louis XVIII accorda une somme de 60;000 francs payable en quatre ans, à la condition que la ville allouerait pareille somme sur ses revenus d'octroi, le tout pour achever les deux salles commencées en 1813, et qu'il serait ouvert alors dans l'hôpital un asile pour soixante vieillards ou infirmes. Cette condition avait été acceptée d'avance par le Conseil municipal, par une délibération du 25 mai 1820. — Cette fondation, qui ajouta un hospice à l'hôpital, fut augmentée de vingt lits nouveaux en 1825. L'hospice fut ouvert pour vingt-quatre vieillards en 1823, et pour soixante vieillards ou infirmes à partir de 1827.

Outre cette allocation supplémentaire de 60,000 francs en quatre ans, la ville fournit encore une somme de 26,000 francs pour le mobilier et le linge nécessaire pour les nouvelles salles.

De plus, en 1823, la ville alloua encore une somme de 7,133 fr. 21 pour le déplacement et la reconstruction

du mur qui séparait l'hôpital du collège, par suite d'une concession gratuite à l'hôpital de 60 ares 82 centiares de terrain faite par le collège en 1822; concession qui régularisa la superficie des terrains appartenant à l'hôpital de ce côté.

Vous vous souvenez que la chapelle édifiée par Louis XVI n'avait pas été terminée. Depuis la Révolution, par suite de l'abandon, des dégradations considérables s'étaient opérées. On avait bien posé la première pierre du maître-autel en 1820, mais la chapelle était loin d'être achevée. Aussi en 1827, Charles X donna d'abord 3,000 francs pour contribuer à cet achèvement, et, à partir de 1829, il promit une somme de 30,000 francs payable en trois ans, à la condition que la ville s'engagerait à fournir pareille somme. Le premier tiers seulement fut versé au nom du Roi, la révolution de 1830 arrêta l'effet de cette libéralité.

Par suite des ressources dont l'hôpital disposa de 1815 à 1830, des réparations importantes et des améliorations furent exécutées dans les anciens bâtiments, telles que la construction de salles d'opération, l'établissement de salles de bains près des services de blessés et de fiévreux; la restauration de la pharmacie et du laboratoire, l'agrandissement de la cuisine, le déplacement du bâtiment des élèves, etc... La lingerie fut encore notablement augmentée, les couvertures et objets de coucher renouvelés en partie ou améliorés, et les magasins abondamment pourvus de denrées pour la consommation.

Les dons et legs faits à l'hôpital pendant ces quinze années s'élèvent à la somme de 2,571 francs de rentes. Il faut encore mentionner une somme de 10,000 francs donnée par M^me^ Chrétien, supérieure des Sœurs hospitalières, au nom d'une personne qui a voulu rester in-

connue, pour achat du linge ; et une petite somme de 300 francs léguée par Mgr Charrier de La Roche, décédé évêque de Versailles, qui fut employée aux besoins des malades. Le total des revenus appartenant en propre à l'hôpital s'élevait seulement, en 1830, à la somme de 7,754 fr. 79.

Les produits éventuels consistaient, comme sous l'Empire, en journées de militaires et de domestiques attachés au service du Roi, en fournitures aux détenus et en mois de nourrices des enfants trouvés qui étaient remboursés par le département. Une salle particulière était affectée au service des gardes du corps; le prix de leur journée était de 3 fr. 50 et celle de leurs palefreniers de 1 fr. 75.

Pendant cette période de quinze années, la moyenne de la population, par jour, fut de cent cinquante-deux personnes.

## IV

La subvention annuelle de la ville, qui avait été invariablement fixée à 80,000 francs de 1824 à 1830, varia chaque année sous le règne de Louis-Philippe entre 50,000 francs comme minimum et 92,000 francs comme maximum.

Mais il faut ajouter que la ville opéra d'abord en 1831 le paiement du dernier tiers des 30,000 francs votés par elle depuis 1829 pour l'achèvement de la chapelle. Quant aux deux derniers tiers alloués par le roi Charles X, malgré les réclamations de la commission administrative de l'hôpital, ils ne furent jamais payés. Le ministre des

finances objecta que ce n'était qu'une libéralité, une pure munificence personnelle, et qu'une disposition semblable, pour être valable, eût dû être acceptée sous les formes prescrites par les donations entre-vifs. L'hôpital n'ayant pas de ressources suffisantes pour compléter le paiement des travaux de la chapelle, la ville y suppléa en 1833 par une allocation spéciale de 11,100 francs prélevés sur l'octroi.

La chapelle était donc enfin terminée, mais elle était sans autels et sans ornements. C'est madame Chrétien, supérieure des Sœurs, qui se chargea, avec l'aide de ses compagnes, de faire ériger le maître-autel en marbre et les autels en bois qui existent. L'orgue, les bancs circulaires, la chaire, la balustrade du sanctuaire, la lampe, tous les ornements, les objets consacrés au culte et les vêtements sacerdotaux ont été achetés par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et payés de leurs deniers.

C'est en septembre 1832 qu'un hôpital militaire fut établi à Versailles et que les soldats cessèrent d'être traités à notre hôpital. C'est la même année que la ville acquit un bâtiment isolé donnant sur l'ancien impasse de l'hôpital, rue Duplessis, pour y placer les filles publiques malades, et c'est en 1840 qu'elle fit établir à ses frais des loges destinées à recevoir les aliénés en passage ou en observation, construction qui coûta 5,000 francs.

Le 31 juillet 1837, une loi nouvelle sur l'administration communale fut promulguée : elle ne modifia pas la situation de la ville vis-à-vis de l'établissement. Il est vrai que, par cette loi, les recettes de l'octroi ne sont plus qu'un revenu municipal ordinaire, et que parmi les dépenses obligatoires ne figurent pas les dépenses hospitalières. Cette loi est faite, en effet, pour toutes les communes de France, et le plus grand nombre d'entre elles

n'ont pas d'établissements hospitaliers, et la plupart des hôpitaux ont un revenu propre qui assure leur indépendance. La loi ne pouvait donc rien spécifier sur ce point, mais elle a soin de dire, après l'énumération des dépenses obligatoires, que sont encore obligatoires « généralement toutes les autres dépenses mises à la charge des communes par une disposition des lois ». Or la loi du 14 messidor an VII impose à la ville de Versailles l'obligation de fournir à l'hôpital une subvention annuelle sur les revenus de l'octroi pour pourvoir à ses besoins et pour fournir des secours à domicile; et cette loi n'a pas été abrogée. Aussi cette subvention a toujours été régulièrement fournie par toutes les administrations municipales qui se sont succédé depuis l'an VII jusqu'à ce jour.

Nous avons vu précédemment qu'en 1820 soixante lits de vieillards avaient été fondés conjointement par le roi Louis XVIII et par la ville, et qu'en 1825 la ville avait augmenté ce nombre de vingt lits. En 1838, la ville en ajouta dix autres. Le tout, réuni aux deux lits fondés en 1822 par la supérieure, madame Chrétien, et à deux autres lits fondés en 1834 par l'abbé Rousseau, curé de Notre-Dame, constituait en 1848 un total de quatre-vingt-quatorze lits formant l'hospice qui, à Versailles, est confondu avec l'hôpital civil.

De 1848 à 1851, deux fondations de lits pour des vieillards vinrent s'ajouter à celles que nous venons d'enregistrer : l'une de quatre lits, résultant d'un legs de 20,000 francs fait à la maison par une dame Ménard, parente d'un des administrateurs de l'hôpital; l'autre de deux lits créés par un legs de 11,400 francs fait par M. l'abbé Caron, les occupants étant à la nomination de M. le curé de Notre-Dame. Pendant cette période,

l'établissement ne reçut pas d'autres libéralités. La subvention de la ville sur ses produits d'octroi fut seulement de 73,000 francs en 1848, de 69,000 francs en 1849, de 74,000 francs en 1850 et de 78,000 francs en 1851 ; et cela quoique pour la première fois le nombre des journées de présence des malades, vieillards et enfants assistés, ait atteint chaque année cent mille, chiffre qui depuis a toujours été dépassé.

## V

Sous le second Empire, trois fondations importantes ne tardèrent pas à s'ajouter à celles que nous venons de faire connaître.

En 1852, six lits d'incurables, à la nomination du maire de Versailles, furent créés par Napoléon III comme compensation de la jouissance du Potager de Versailles qui venait d'être mis à sa disposition. Pendant son règne cette subvention toute gracieuse fut régulièrement servie, mais elle disparut en 1870, et depuis ces lits sont restés à la charge de la ville.

En 1854, trois nouveaux lits, à la nomination du préfet de Seine-et-Oise, furent fondés avec les revenus disponibles du legs Dutartre.

Enfin, en 1857, six lits attribués un à chacun des six arrondissements de Seine-et-Oise résultèrent de la rente de 50,000 francs qui fut mise à la disposition du conseil général du département, en exécution d'une disposition testamentaire de Napoléon I$^{er}$, qui attribuait pareille somme à chacun des départements envahis pendant la dernière année de son règne.

Ces trois fondations portèrent à cent quinze le nombre des lits d'hospice existant à cette époque dans l'établissement.

C'est en 1853 qu'une importante résolution pour l'hôpital fut adoptée par le conseil municipal, sur la proposition de M. Remilly, maire; c'était l'*achèvement de l'hôpital civil.*

Il n'existait, en effet, à cette époque que l'aile orientale et l'aile transversale, coupée au milieu par la chapelle. La moitié de l'établissement restait à construire. Les services secondaires, logés dans les vieux bâtiments antérieurs à Louis XVI, durent disparaître. Plusieurs plans d'ensemble, relatifs à cet achèvement, se trouvaient dans les archives de l'établissement, mais ils avaient été conçus dans un temps où les besoins étaient différents; ils ne pouvaient convenir. Un nouveau projet, présenté par M. Paris, architecte de la ville, fut adopté et exécuté sans interruption de 1853 à 1860, époque à laquelle l'hôpital fut terminé, tel qu'il existe aujourd'hui.

L'aile occidentale qui borde la rue Duplessis fut d'abord complètement édifiée, et l'impasse de l'hôpital, au fond duquel se trouvait l'entrée de l'établissement, fut supprimé et reporté rue Richaud. Puis, une galerie transversale, composée seulement d'un rez-de-chaussée, relia les deux ailes principales et forma la cour intérieure de l'établissement qui devint la promenade des malades pendant les beaux jours.

L'aile placée à l'est fut entièrement consacrée aux hommes, l'aile placée à l'ouest aux femmes. Dans les salles contiguës à la chapelle, à l'est, furent placés les vieillards hommes, à l'ouest les femmes infirmes. Dans la seconde galerie transversale on installa les Sœurs et les bureaux de l'administration.

Outre ces constructions principales, des bâtiments secondaires furent élevés pour loger les élèves internes, pour installer la buanderie, la fourrière, l'amphithéâtre, un service de bains, un service pour les aliénés en passage ou en observation, et un service pour les filles publiques.

D'après le rapport fait au conseil municipal par la commission chargée d'examiner le compte présenté par le Maire, et d'après le procès-verbal de la séance du conseil du 19 novembre 1860, le devis des travaux, qui s'élevait à 735,917 francs, ne fut pas atteint, et la dépense totale de tout cet achèvement s'éleva à 684,429 francs; la dépense étant inférieure aux devis de 71,487 francs.

Tous ces bâtiments sont encore aujourd'hui tels qu'ils se comportaient au début.

Mais ce que peu de personnes savent sans doute, et ce que nous trouvons dans le procès-verbal que nous avons consulté, c'est la mention suivante :

« Le conseil municipal,

« En présence du refus fait par M. Paris, architecte « de la ville, de recevoir aucune rétribution pour avoir « fait exécuter les travaux d'achèvement de l'hôpital « civil, attendu que ces travaux avaient pour objet d'a- « méliorer un établissement destiné aux pauvres et aux « malades de la ville, témoigne à M. Paris toute sa re- « connaissance et toute sa satisfaction en raison de l'exé- « cution des travaux dont il a été chargé, et de son « désintéressement. »

Pendant la durée de ces travaux et par suite de la plus grande assistance que pouvait déjà donner l'hôpital, la subvention annuelle de la ville s'éleva successivement

de 83,597 francs en 1852, à 118,900 francs en 1860. Le nombre de journées de présence des malades, vieillards et enfants assistés ayant varié pendant cette période entre 100,000 et 114,000 en chiffres ronds.

Il est intéressant, au moment de l'achèvement de l'hôpital de Versailles, de noter le mouvement de sa population : en 1861, 2,835 malades ont été soignés dans les différents services de médecine et de chirurgie, 112 vieillards ont occupé les lits créés pour eux, et le nombre des enfants assistés a été de 223. Il sera utile, en effet, de comparer ces chiffres avec le mouvement de la population de ces dernières années, l'hôpital n'ayant subi depuis son achèvement que des réparations qui n'ont modifié ni son ensemble, ni sa distribution. Aucune construction nouvelle n'a été ajoutée. Les maisons qui bordent la rue Duplessis, au coin de la rue Richaud, ont, il est vrai, été successivement achetées par la ville pour être un jour démolies, mais elles existent encore; et, en 1875, une petite pièce de terre qui borde le potager du côté du boulevard de la Reine a été acquise moyennant 19,000 francs pour dégager l'établissement de ce coté.

Mentionnons les donations et legs faits à l'hôpital.

Il importe, en effet, de conserver les noms des généreux donateurs qui constituent ainsi peu à peu à l'hôpital des ressources propres, analogues à celles dont jouissent la plupart de nos hôpitaux en France.

Outre les trois fondations importantes dont nous avons déjà parlé, plusieurs legs furent faits de 1852 à 1860.

En 1852, madame veuve Lapie a laissé 24,000 francs pour la fondation de 4 lits; M. Desjardins de Fontvannes a donné sept actions de la Banque de France en nue-propriété et sans autre condition; madame Charnier,

veuve Vanden-Boren a laissé une somme de 1,000 francs pour les malades.

En 1854, M. Romé de Fresquienne a légué également une somme de 1,000 francs à l'hôpital.

En 1855, M. Cardot a affecté un legs de 25,000 francs au service des vieillards; madame Mique, veuve Bayle, une rente de 150 francs à l'hôpital.

En 1858, madame Dumoustier, veuve Desfontaines, a laissé 1,000 francs à l'établissement.

Après l'achèvement, jusqu'en 1870, nous pouvons encore noter :

En 1862, 16,000 francs laissés par mademoiselle Mensier et 10,000 francs provenant d'un legs Machet.

En 1863, 4,000 francs donnés sans condition par madame Riché-Bougleux.

En 1864, madame de Targny a abandonné à l'hôpital la nue-propriété d'une rente de 684 francs pour être distribuée aux malades lors de leur sortie; et M. de Chanteclair a donné aussi la nue-propriété de 957 francs de rente.

En 1865, M. Million a laissé la nue-propriété d'une somme de 10,000 francs et l'usufruit à sa veuve; mademoiselle Gaudefroy, la nue-propriété d'une rente de 200 francs.

En 1866, mademoiselle Grincourt a fait un legs universel évalué à environ 3,000 francs de capital et 450 francs de rente.

En 1867, M. Vitry a légué 2,000 francs; mademoiselle Lebrun, à titre universel, un legs évalué à 1,200 francs de rente en nue propriété et environ 900 francs de rente en toute propriété; M. Marin, à titre universel, 72,000 francs, l'usufruit réservé à sa veuve; madame Mallet, 3,000 francs en capital; madame Nepveu,

2,000 francs spécialement attribués aux ouvriers en bâtiment. — Enfin, la même année, déjà si fructueuse, madame Lespinasse de Florentin, supérieure de l'hôpital de 1842 à 1858, et supérieure honoraire de 1858 à 1867, a laissé en mourant :

20,000 francs de rente 3 p. 100 pour être employés à l'amélioration du sort des enfants assistés de l'hôpital;

6,000 francs de rente à distribuer aux malades à leur sortie de l'établissement;

1,000 francs de rente pour assurer le service du culte de la chapelle.

Il faut ajouter que pendant sa vie elle avait déjà comblé de ses bienfaits l'hôpital avec les revenus de sa fortune particulière.

En 1869, madame de Saint-Julien a légué 1,000 francs et madame de la Fontenelle une somme de 12,000 francs, plus 990 francs de rente sur l'Etat grevée d'uue pension viagère de 600 francs au profit d'un domestique.

Enfin, en 1870, l'établissement a encore recueilli 6,000 francs de madame Boutard; 2,000 francs de M. le maréchal de Santa-Cruz ; 1,500 francs de M. Cosson aîné; 673 francs de rente à titre universel de M. Belœuvre, plus 5 obligations du Crédit foncier, une obligation du Chemin de fer du Nord et six du Chemin de fer de l'Ouest.

Pendant la période décennale qui suivit son achèvement, de 1861 à 1870, la subvention de la ville a varié entre 120,000 et 157,000 francs, selon les besoins de l'établissement; le plus souvent elle a été de 130,000 francs, quoique le nombre des journées de présence des malades, vieillards et enfants assistés ait été toujours en augmentant sensiblement, puisque de 106,000 en 1862, il dépassa 128,000 en 1868 et en 1869, et qu'il atteignit près de 129,000 en 1870.

## VI

Pendant l'occupation de Versailles par l'armée allemande, en 1870-71, l'ennemi respecta toujours l'hôpital civil, encombré d'ailleurs par les malades, les infirmes et les vieillards indigents des communes environnantes qui étaient venus chercher un refuge à Versailles.

Aussi, en 1871, le nombre des fiévreux fut supérieur de 300 environ à la moyenne des années précédentes et le nombre des journées dépassa de 20,000 le chiffre de 1870 : il s'éleva à 148,943. Pour cette année la subvention de la ville fut de 170,800 francs.

Nous pouvons ajouter que pendant la guerre contre la Commune de Paris plusieurs militaires français furent admis à l'hôpital civil, 32 parmi les fiévreux, 84 parmi les blessés. Pour cette terrible année, nous avons trouvé dans le relevé général des décès de la ville 436 décès, par suite de blessures de guerre.

Avant d'arriver à l'état dans lequel se trouve actuellement l'établissement, nous devons rappeler que depuis longtemps l'hôpital était administré par une commission de cinq membres nommés par le ministre de l'intérieur et présidée par le maire, quand survint la loi du 21 mai 1873, maintenant le nombre des membres de la commission administrative, mais appelant à siéger à côté du maire, président-né, le curé et les représentants des autres cultes reconnus par l'Etat. On pensait alors que les divers ministres de la religion devaient avoir leur place dans les conseils de la charité publique. Mais cette loi fut modifiée à son tour par celle du 5 août 1879, qui décida que les commissions

administratives des hospices et hôpitaux, ainsi que celles des bureaux de bienfaisance, seraient dorénavant composées du maire et de six membres renouvelables; deux membres devant être élus par le conseil municipal et les quatre autres nommés par le préfet. C'est en vertu de cette dernière loi que notre hôpital est administré aujourd'hui. Les membres délégués par le conseil municipal suivent le sort de cette assemblée quant à la durée de leur mandat; les autres membres sont nommés pour quatre ans, ils sont rééligibles et chaque année la commission se renouvelle par quart.

Signalons les donations et legs faits en faveur de l'hôpital depuis 1871 jusqu'à ce jour :

En 1871, l'établissement n'a reçu qu'un legs Véry, qui encore a été annulé.

En 1872, M. et madame Guilloteaux-Vatel ont fondé, moyennant une rente de 500 francs, un lit pour un vieillard ou pour un malade incurable; M. Leconte, ancien payeur, a laissé 1,000 francs à l'établissement; et M. et madame Chatard, une rente de 1,000 francs à distribuer aux convalescents ou à leurs familles.

En 1873, M. Ploix, ancien maire, a laissé à l'hôpital 1,000 francs, et M. Victor Morel a légué 80,000 francs à l'établissement pour entretenir huit ouvriers menuisiers, et 1,000 francs pour l'entretien de son tombeau. Cinq de ces lits sont occupés aujourd'hui dans une partie de de salle réservée, sous le nom de fondation Morel.

En 1874, M. Gauthier a donné 3,000 francs; et M. Guillart, 4,000 francs, dont le produit sert à donner des douceurs à ceux qui les ont méritées.

En 1875, M. et madame Noble ont laissé également 4,000 francs dont le revenu doit être employé à donner du tabac aux vieillards, plus 1,000 francs pour l'entretien

de leur tombeau; M. Ramin, ancien maire et ancien administrateur de l'hôpital, a laissé un don de 700 francs.

En 1876, madame veuve Deville a laissé une rente de 600 francs pour fondation d'un lit d'incurable, et madame Godin une somme de 10,000 francs.

En 1878, mademoiselle Landry a donné 6,000 francs; M. Belanger 1,200 francs de rente en nue-propriété; madame Guillard a versé 3,000 francs; et M. Dufour, administrateur de l'hôpital, a légué 1,200 francs de rente en nue-propriété.

C'est en 1879 que M. Laigle, ancien proviseur, décédé à Versailles, a laissé à l'hôpital par son testament une grande partie de sa fortune; à la suite d'une transaction intervenue entre sa famille et l'administration, la part pour l'hôpital a été de 200,000 francs. La même année, madame veuve Grand'homme a laissé 6,000 francs; et mademoiselle de Bisy, 100 francs de rente.

En 1880, madame Beulé a donné 3,000 francs; et madame veuve Durieux, née Augier, une somme de 10,000 francs.

En 1881, madame Aumont a légué une somme de 40,000 francs pour la fondation de deux lits d'incurables et M. l'abbé Juste, 250 francs, pour secours aux convalescents de l'hôpital.

En 1882, M. Sénéchal a laissé 18 francs de rente et 2 obligations de la Ville de Paris; M. Despagne, une somme de 1,000 francs; M. Deménancourt, 500 francs; et M. Chobert, ancien administrateur de l'hôpital, 500 francs pour secours aux vieillards.

En 1883, madame veuve Laurent de Mézières a légué 600 francs de rente pour fondation d'un lit d'incurables; M. Guillaume, 20,000 francs; et mademoiselle Laloua, 1,000 francs.

Enfin, en 1884, madame veuve Coiny a laissé 1,000 francs pour douceurs aux vieillards.

Comment fonctionne actuellement notre hôpital civil? Le compte administratif de 1884, arrêté par la Commission en avril dernier, nous le fait connaître.

Comme nous l'avons dit, la Commission a pour président le maire de Versailles; elle est composée de six membres qui se partagent la surveillance des divers services de l'établissement, et qui se réunissent en séance deux fois par mois; l'un d'eux est de semaine et vient chaque jour veiller à l'exécution des affaires courantes.

Quant au service administratif, il est composé d'un secrétaire-économe, d'un receveur, de deux employés et d'un expéditionnaire.

Le service médical comprend trois médecins et trois chirurgiens, secondés par six élèves internes et deux élèves internes adjoints.

Le service hospitalier est confié à 24 sœurs hospitalières appartenant à l'ordre de Saint-Vincent de Paul, par un traité passé avec l'Ordre le 11 mai 1840. Chacune d'elles reçoit 200 francs par an. Le nombre des préposés et des servants est de 17 infirmiers, 24 infirmières et 3 employés.

Les frais du personnel s'élèvent à la somme totale de 67,845 fr., y compris 28,243 fr. représentant l'évaluation en argent de la dépense de la nourriture des personnes nourries dans l'établissement.

Arrivons aux malades soignés dans l'hôpital en 1884. Le nombre des lits qui leur ont été affectés a été de 232, répartis dans 11 salles. Le nombre des journées de maladies a été de 59,602 fr. pour 2,969 malades.

Nous devons nous contenter d'indiquer ici que ces

2,969 malades doivent être ainsi répartis : en médecine 1,308 (786 hommes et 522 femmes), plus 58 aliénés en passage (37 hommes et 21 femmes); en chirurgie 1,661 (852 hommes et 809 femmes) ; ce qui donne un total, en comprenant les aliénés en dépôt ou en observation, de 3,027, chiffre sur lequel nous reviendrons.

En passant, nous pouvons noter que la mortalité pour 1884 a été de 1 sur 12,58 ou de 7,94 p. 100, chiffre un peu supérieur à celui des années précédentes.

Quant à l'hospice, en y comprenant l'orphelinat, le nombre des lits qui y a été affecté l'année dernière a été de 184, savoir : 144 lits pour les vieillards (66 pour les hommes et 78 pour les femmes). L'orphelinat compte 40 lits.

Le total des vieillards indigents, infirmes et incurables qui ont occupé ces 144 lits, a été de 452, ayant donné 61,877 journées de présence, y compris l'orphelinat.

En résumé, en 1884, le nombre des malades traités a été de 3,027, tandis qu'il n'était en 1861 que de 2,235; le nombre des vieillards en 1884 a été de 148, au lieu de 112 en 1861 ; et le nombre des enfants assistés en 1884 a été de 242, au lieu de 223 en 1861 ; d'où il résulte que par le développement progressif de l'assistance publique à Versailles l'établissement s'est trouvé peu à peu, sinon insuffisant, au moins encombré, ce qui est bien facile à constater, quoiqu'on ait essayé de le contester sans raison.

Cet encombrement d'ailleurs ne résulte pas seulement de l'augmentation progressive de la population de l'hôpital qui a fini par envahir le dessous des combles des bâtiments, mais encore de ce que les fiévreux et les

blessés demeurent près des vieillards et des infirmes, et que ces deux foyers infectieux se nuisent réciproquement. Aussi à Versailles, comme dans bien d'autres villes, il serait à souhaiter qu'ils fussent installés dans des établissements distincts.

C'est un fait qu'il faut envisager sérieusement, d'autant que notre hôpital civil présente encore d'autres *desiderata* que l'espace qu'il occupe permet difficilement de faire disparaître.

Ainsi, les malades atteints d'affections contagieuses sont actuellement relégués sous les toits, dans des salles qui ne peuvent être considérées comme isolées ; les enfants malades ne sont pas séparés des adultes, etc.

Dans ce résumé historique, nous ne devons pas insister plus qu'il convient sur des inconvénients que l'administration hospitalière connaît aussi bien que nous, dont elle s'occupe depuis longtemps, pour lesquelles elle a fait à l'administration municipale des propositions précises, notamment dans un rapport très étudié qui date déjà du 28 mai 1877, au moment de l'emprunt demandé par la ville d'une somme de trois millions.

Mais nous ne craignons pas de conclure que, dans un avenir qui ne saurait être éloigné, il faudra songer à séparer effectivement l'hospice de l'hôpital, soit en réservant les bâtiments actuels pour les malades et les blessés, soit en les consacrant exclusivement aux vieillards, aux infirmes, aux incurables, ainsi qu'aux enfants assistés.

Cette dernière solution nécessiterait la construction d'un hôpital d'environ 250 lits dispersés dans des pavillons isolés, comme on en a fait à Paris ou dans les villes de France soucieuses d'obéir aux lois de l'hygiène hospitalière.

On ne manquera pas de répondre : mais cela exigera beaucoup d'argent.

Il est certain que l'acquisition d'un terrain propice, la construction successive de pavillons isolés réclameront pendant un certain nombre d'années d'importants sacrifices, et que deux établissements coûteront d'entretien plus cher qu'un seul. Mais il est certain aussi que, si l'on veut se contenter de réaliser sur l'emplacement actuel de l'hôpital civil des améliorations indispensables, celles-ci coûteront cher et ne résoudront pas les difficultés qui s'accroissent chaque année.

Nous avons cru utile et intéressant de terminer cette esquisse historique par cette conclusion très générale ; non que nous voulions faire croire qu'on n'a pas cherché en tout temps les meilleurs moyens de venir au secours de notre population hospitalière ; toujours la ville s'est imposée pour elle de lourds sacrifices.

Ainsi, en 1884, non seulement la subvention de la ville a été de 130,000 francs, mais encore 30,000 francs ont été dépensés en secours à des malades à domicile, ce qui décharge d'autant la population hospitalière, et 11,000 francs en achat de linge. Sans compter que sur l'emprunt de trois millions autorisé par la loi du 2 juillet 1877, 107,020 francs ont été employés depuis cette époque pour des travaux de grosses réparations dans l'établissement.

Mais tous ces sacrifices sont insuffisants, puisque les règles d'hygiène qui intéressent nos malades et nos vieillards ne sont pas suffisamment observées.

Ayons donc foi dans l'avenir.

Nous vous avons fait connaître les donations importantes que notre hôpital déjà avait reçues.

Pourquoi celles-ci n'iraient-elles pas en grossissant

toujours et ne viendraient-elles pas en aide à la ville généreuse qui, dans des jours de détresse, a accepté le lourd héritage que lui a laissé la Royauté enlevée précipitamment de Versailles par un ouragan populaire, sans avoir eu le temps ni les moyens de constituer à notre maison une indépendance dont jouissent en France la plupart des établissements hospitaliers?

# LISTE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er MAI 1887.

---

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Albert DE GIRARDIN, O. ✻, préfet de Seine-et-Oise.

M. DEROISIN, ✻, maire de Versailles, conseiller général de Seine-et-Oise.

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

1837. ANQUETIL, ✻, inspecteur d'Académie honoraire (1836) (1).

1842. LAMBINET, ancien magistrat (1841).

1859. COUGNY, ✻, docteur ès lettres, inspecteur de l'Académie de Paris (1858).

1860. Aug. MONTALANT, ancien chef du bureau de la comptabilité à la mairie de Versailles (1858).

1861. DIGARD (Anicet), avocat à la Cour d'appel de Paris (1861).

1863. GUEULLETTE, ✻, homme de lettres (1861).

1864. RUDELLE, ancien magistrat, avocat au tribunal de Versailles (1861).

1864. COURTEVILLE, ancien officier ministériel (1863).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel.

1866. Doublet, juge au tribunal de Versailles (1858).

1868. Hueber, chef d'institution à Versailles (1866).

1868. Delerot, conservateur de la bibliothèque de Versailles (1855).

1873. Haussmann, avocat au tribunal de Versailles, conseiller général de Seine-et-Oise (1870).

1874. Rodouan, licencié en droit (1872).

1874. Taphanel, conservateur adjoint de la bibliothèque de Versailles (1872).

1875. Léopold Cerf, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, imprimeur (1873).

1878. Catillon, ancien trésorier de la succursale de la Banque de France (1875).

1879. Bart, membre du conseil municipal de Versailles (1868).

1880. Letourneur, homme de lettres (1866).

1880. Lacombe, homme de lettres (1860).

1880. Digard (Georges), docteur en droit, licencié ès lettres (1875).

1881. L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1873).

1881. Dutilleux, chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise (1872).

1881. D'Aigremont, homme de lettres (1880).

1882. Charleville, grand rabbin (1878).

1882. Lanier, professeur agrégé d'histoire au lycée Janson de Sailly et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales (1879).

1882. Moussoir, avocat au tribunal de Versailles (1873).

1883. Edgar Hepp, vice-président du conseil de préfecture de Seine-et-Oise (1881).

1883. Guénin, sténographe-réviseur au Sénat (1882).

1883. De Beausire Seyssel, homme de lettres (1881).

1884. Legrand, ✻, avoué près le tribunal de Versailles (1877).

1885. Alglave, professeur de science financière à la Faculté de droit de Paris, membre du conseil municipal de Versailles (1883).

1885. Filliette, avocat, membre de la Société académique de Laon (1883).

1885. Dr Pénard, ✻, correspondant de l'Académie de médecine, membre du conseil municipal de Versailles (1884).

1885. Dr Remilly, ✻, médecin honoraire de l'hôpital civil de Versailles, membre du conseil municipal (1884).

1885. De Sémallé, membre de la Société de géographie (1882).

1886. Thénard, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Versailles (1884).

1886. Urbain Guérin, publiciste, membre de la Société d'économie sociale (1884).

1886. Simon, docteur en droit, licencié ès lettres, avocat au barreau de Versailles (1883).

1886. Pierret, conservateur du Musée des Antiquités Egyptiennes au Louvre, professeur à l'Ecole du Louvre (1885).

1886. Bondois, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée de Versailles (1885).

## MEMBRES ASSOCIÉS

1865. Finot, notaire honoraire (1835).

1880. L'abbé Ott, curé de Chavenay (Seine-et-Oise) (1880).

1882. Maurice Vaucaire, membre de la Société des gens de lettres (1881).

1882. Emile Renaud, organiste de la chapelle du Palais de Versailles (1881).

1884. Ducrocq, avoué près le tribunal de Versailles (1884).

1884. Monnier, avocat au tribunal de Versailles (1884).

1884. Lassailly, éditeur (1883).

1884. Moreau, avocat au tribunal de Versailles (1881).

1884. Hennet, maire de Trappes, sous-chef de bureau aux archives du ministère de la guerre (1881).

1885. Carron, ✻, ancien député (1884).

1885. Maurion de Larroche, membre de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise (1884).
1885. Remilly (Lucien), licencié en droit (1883).
1885. Legrelle, docteur ès lettres, licencié en droit (1855).
1885. Silvestre de Sacy, percepteur à Versailles (1885).
1885. Louet, C. ✻, ancien trésorier général (1884).
1885. Thierry de Maugras, rédacteur au Ministère de la guerre (1884).
1885. Gabriel Monod, ✻, maître de conférences à l'Ecole Normale Supérieure, directeur-adjoint à l'Ecole Pratique des Hautes-Etudes (1884).
1885. Desdouits, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée de Versailles (1885).
1885. Lt-Colonel Hennebert, O. ✻, ancien professeur à l'Ecole spéciale militaire et à l'Ecole des Ponts et Chaussées (1885).
1885. Rousselot (Paul), ✻, inspecteur d'Académie honoraire (1884).
1885. Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de Paris (1884).
1886. Lorin, avoué près le tribunal civil de Rambouillet (1885).
1886. Batiffol, licencié ès lettres, élève de l'Ecole des Chartes (1886).
1886. Chételat, licencié ès lettres (1886).
1886. Maquet, attaché aux Archives du département de Seine-et-Oise (1874).
1886. Le général de divison Thoumas, G. O. ✻.

## MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1877. Nansot, avoué près le tribunal de Versailles.
1879. Moreau (Emile), juge d'instruction au tribunal de Versailles.
1879. Alphonse Bertrand, ✻, secrétaire-rédacteur au Sénat, directeur de la *Correspondance républicaine*.

1880. Anglivielle de la Beaumelle, avocat au tribunal de Versailles.
1881. Guétonny, notaire à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).
1881. Lenoir, ancien secrétaire de l'inspection académique de Seine-et-Oise, adjoint au maire de Versailles.
1882. Le Mesnager, avocat au tribunal de Versailles.
1882. Grison, greffier en chef du tribunal de Versailles.
1882. Gatin, secrétaire général de la mairie de Versailles.
1882. Carpentier, avoué près le tribunal de Versailles.
1883. Goupy, ✻, ancien secrétaire général du ministère de la justice.
1883. Deguingand, avoué près le tribunal de Versailles.
1883. Arago, entreposeur des tabacs.
1883. Gosselin, ✻, conservateur du Musée de Versailles.
1884. Planquette, agréé au Tribunal de commerce de Versailles.
1884. Randal, pensionnaire du théâtre de l'Odéon.
1884. Seré-Depoin, ✻, président de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin.
1884. Mendibourg, directeur de la succursale de la Société générale à Versailles.
1884. Gauthier (Albert), avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, conseiller général de Seine-et-Oise.
1884. Gruber, compositeur de musique.
1884. Jolly, homme de lettres.
1884. Vicomte d'Amphernet, ✻, ancien directeur des postes à Versailles.
1885. Périnard, attaché à la Caisse des dépôts et consignations.
1885. Sicot, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Vallée, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Guérin, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Rigollet, ancien avoué.
1885. Enjalbert, ✻, contrôleur de l'administration de l'armée.
1885. Flamand, avocat à Versailles.
1885. L'abbé Loisel (Maxime).
1885. Fleury, ancien chef d'institution à Versailles.

1885. De la Chauvelays, ancien conseiller de préfecture.
1885. Wormser, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Versailles.
1885. Gast, étudiant en droit.
1885. Landais, agrégé de l'Université, ancien professeur au Lycée de Versailles.
1885. Dr Fournet (Jules), membre de la Société médico-psychologique.
1885. Grillet, ancien officier ministériel.
1886. Boissonnet, O. ✻, sous-intendant militaire en retraite.
1886. Paul Marrot, homme de lettres.
1886. Charpentier (Lucien), attaché au Ministère des finances.
1886. Vasseur (Jules), organiste de l'Eglise Notre-Dame de Versailles.
1886. Lagrange, sous-directeur de l'Ecole professionnelle de Versailles.
1886. Malé, publiciste.
1886. Brincard, ✻, conseiller général de Seine-et-Oise.
1886. Léonardon, élève de l'Ecole des Chartes.
1886. Leclerc, architecte des Palais de Versailles et de Trianon, membre du conseil général des bâtiments civils.
1886. L'abbé Vantroys, licencié en théologie, en droit canon, ès lettres et en droit civil, aumônier du Lycée de Versailles.
1886. Depoin (Joseph), secrétaire général de la Société archéologique du Vexin, à Pontoise.
1887. Paisant, juge au tribunal civil de la Seine.
1887. Dutruc, avocat, à Versailles.
1887. Vibert, inspecteur d'Académie honoraire.
1887. Jollois, étudiant.
1887. Serval, garde général des Forêts à Rambouillet.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

1838. Vacherot, ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur, à Paris (1834).

1838. Moutier, ✻, président de la Société archéologique de Rambouillet.

1840. Franck, C. ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, à Paris (1838).

1844. De la Sicotière, sénateur.

1849. Hahn, homme de lettres, à Luzarches.

1856. Lefaivre (Albert), O. ✻, ministre plénipotentiaire, chargé du consulat de New-York, ancien titulaire (1852).

1857. Morize, à Luynes (Indre-et-Loire).

1859. Géard, G. O. ✻, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie française.

1859. Menault, ✻, ancien maire d'Angerville.

1859. Martin, à Villeneuve-Saint-Georges.

1860. Julien Travers, ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie de Caen.

1861. Chatel, archiviste de la préfecture du Calvados.

1863. Rameau (Paul), O. ✻, sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, ancien membre titulaire (1858).

1863. Ch. Révillout, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire (1862).

1864. Révillout, O. ✻, docteur en médecine, à Paris.

1865. Sayous, professeur d'histoire à la Faculté de théologie protestante de Montauban, ancien titulaire (1863).

1867. César Cantu, ✻, historien, à Milan.

1870. Marquis de Gaillon, maire de Gaillon (Seine-et-Oise), ancien titulaire (1861).

1870. Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.

1872. Léon Fontaine, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

1873. Guégan, directeur de l'octroi de Saint-Germain-en-Laye.
1874. d'Urclé, receveur particulier des finances, à Soissons, ancien titulaire (1861).
1874. L'abbé Grosstéphan, curé de Livry.
1874. Bérard-Varagnac, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien titulaire (1872).
1876. G. Desjardins, ✻, chef du bureau des archives au ministère de l'instruction publique, ancien titulaire (1873).
1876. Antoine, ancien inspecteur d'Académie, ancien titulaire (1872).
1876. Molard, ancien maître de chapelle, homme de lettres, à Mantes.
1878. A. Mallet, à Arfeuilles (Allier).
1878. Stopler, ✻, chef d'escadron d'artillerie à Nice, ancien associé (1874).
1880. Le baron de Reiffenberg, publiciste, ancien titulaire, à Milon-la-Chapelle (Seine-et-Oise) (1873).
1880. Delaunay, ✻, avoué à Corbeil.
1881. Maurice Bourguin, professeur agrégé à la Faculté de droit de Douai, ancien associé (1880).
1881. Chardon, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Tours, ancien titulaire (1861).
1882. Couard-Luys, archiviste du département de l'Oise, ancien titulaire (1879).
1882. Thibierge, substitut du Procureur de la République, près le tribunal de la Seine, ancien titulaire (1867).
1882. Elie Gauguet, éditeur à Paris.
1883. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles, ancien titulaire, à Paris (1861).
1883. Dr Jules Guégan, aide-major à l'hôpital militaire de Ghardimaou (Tunisie).
1884. De Barghon Fort-Rion, homme de lettres, ancien titulaire, au château de Fort-Rion (Puy-de-Dôme) (1873).
1885. Ploix, ✻, chef d'escadron d'artillerie, attaché à l'état-major du deuxième corps d'armée, à Amiens.

1885. GRANDMOUGIN, homme de lettres, à Paris.

1886. AUBLÉ, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au Lycée Janson de Sailly, ancien membre titulaire (1861).

1886. BOURGAULT-DUCOUDRAY, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation à Paris.

1886. GUILMANT, organiste de l'église la Trinité, à Paris.

1886. COLLIN, homme de lettres, à Paris (1885).

1886. SALMON, chimiste au laboratoire khédivial du Caire, ancien associé libre.

1886. VOIZARD, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Vanves, ancien membre associé (1885).

## COMMISSION DES MÉMOIRES (Tome XV[e])

Le Président et le Secrétaire perpétuel de la Société ; MM. Rudelle, Rodouan, Léopold Cerf, Alglave, l'abbé Corblet (*décédé*).

# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

### Discours et rapports

*Année* 1883-1884.

Discours de M. HAUSSMANN, président annuel. — *De la Parole*. . . . . V

Rapport de M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année académique 1883-1884. . . . . XIX

Rapport de M. RUDELLE, sur le prix Caron (prix de vertu. . . . . XLI

*Année* 1884-1885.

Séance du 12 décembre 1884. — Allocution de M. HEPP, président entrant. . . . . XLV

Séance solennelle du 20 novembre 1885. — Discours de M. HEPP, président annuel. — *Il y a cinquante ans, aujourd'hui.* . . . . . LII

Rapport de M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année académique 1884-1885. . . . . LXIX

*Année* 1885-1886.

Séance du 11 mars 1886. — Discours prononcé par M. TAPHANEL, président annuel, à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'entrée de M. Anquetil, secrétaire perpétuel, dans la Société des Sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise.. . . . . XCV

Séance solennelle du 20 novembre 1886. — Discours de M. TAPHANEL, président annuel. — *Un académicien de province au XVII^e siècle : Antoine de La Luzerne.* . CI

Rapport de M. ANQUETIL, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année académique 1885-1886. . . . . CXXII

Rapport de M. HEPP, sur les deux prix Caron (prix de vertu). . . . . CLVI

## DEUXIÈME PARTIE

### Mémoires

*De la perception extérieure et de l'insuffisance des explications purement physiologiques*, par M. DESDOUITS, membre associé, professeur de philosophie au Lycée de Versailles. 4

*M^me Guizot (Pauline de Meulan) et ses doctrines d'éducation*, par M. Paul ROUSSELOT, membre associé, inspecteur d'académie honoraire. . . . . 34

*Celtes et Germains depuis la conquête de César; Francs et Alamans au VI^e siècle*, par M. COUGNY, membre titulaire, inspecteur de l'académie de Paris. . . . . 104

*Le Testament politique latin du cardinal de Richelieu*, par M. Louis BATIFFOL, membre associé. . . . . 117

*La maladie et la mort du général Hoche*, par M. le grand rabbin CHARLEVILLE, membre titulaire. . . . . 146

*Le Petit Trianon*, d'après un livre récent de M. G. DESJARDINS, par M. le comte MALHER, membre titulaire. . . . . 175

*Histoire de l'hôpital civil de Versailles*, par M. le D^r REMILLY, médecin honoraire de l'hôpital, membre titulaire. . . . 215

---

Liste des Membres de la Société. . . . . 249

Versailles. — Imp. de E. AUBERT.

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

## DE SEINE-ET-OISE

---

TOME SEIZIÈME

# MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES

DES LETTRES ET DES ARTS

# DE SEINE-ET-OISE

TOME SEIZIÈME

VERSAILLES
L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, rue Satory, 9

1889

# RÈGLEMENT

SOCIÉTÉ DES SCIENCES MORALES, DES LETTRES ET DES ARTS

DE SEINE-ET-OISE.

**Fondée le 5 Décembre 1834.**

# AUTORISATION MINISTÉRIELLE

MINISTÈRE
de
L'INTÉRIEUR.

DIRECTION
du
CABINET.

Paris, le 1er Avril 1835.

*Le Ministre de l'Intérieur*
*A Monsieur le Préfet de Seine-et-Oise*

MONSIEUR LE PRÉFET,

D'après l'avis favorable contenu dans votre lettre du 15 mars dernier, et l'examen que j'ai fait du règlement de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts, que vous m'avez transmis le 26 suivant, j'accorde volontiers l'autorisation que sollicite cette Société pour se constituer régulièrement à Versailles, en exécution de la loi du 10 avril 1834.

Je vous charge, Monsieur, d'assurer l'effet de cette décision.

Agréez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

*Le Ministre de l'Intérieur*,

Signé : A. THIERS.

# RÈGLEMENT

## Chapitre premier. — Objet de la Société.

Article premier. — La Société prend le titre de : Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Art. II. — 1. Elle se propose pour objets d'étude :

La philosophie ;

La législation ;

L'histoire et l'archéologie ;

La littérature et les beaux-arts.

2. Elle entend des conférences et des communications de travaux inédits ; elle publie des mémoires et décerne des prix.

Art. III. — 1. La politique du jour est formellement exclue de ses réunions et de ses travaux.

2. En dehors même de la politique contemporaine, il peut se trouver des théories dont la Société n'autorise pas le développement.

Art. IV. — Le siège de la Société est à Versailles.

## Chapitre II. — Composition de la Société.

Art. V. — 1. La Société se compose de titulaires, d'associés, d'associés libres, de correspondants.

2. Elle peut nommer des membres d'honneur.

ART. VI. — 1. Le nombre des titulaires est fixé à quarante. La Société ne s'oblige pas à maintenir ce nombre au complet : néanmoins il ne pourra être moins de vingt-sept.

2. Le nombre des autres membres n'est pas limité.

ART. VII. — 1. Les titulaires peuvent être pris indistinctement parmi les associés et les associés libres.

2. Ils sont présentés par la Commission réglementaire (art. XVIII), qui fait un rapport sur les titres des candidats. Ils peuvent l'être également par un membre titulaire; dans ce cas, la présentation sera communiquée à la Commission réglementaire pour examen et avis.

3. Si, pour une seule vacance, il y a plusieurs candidats, la Commission pourra établir entre eux un ordre de préférence.

4. Les titulaires sont élus dans les séances réglementaires, au scrutin individuel et secret, et doivent réunir au moins les deux tiers des voix des membres présents.

ART. VIII. — 1. Les associés sont pris parmi les associés libres et parmi les personnes étrangères à la Société, connues par leurs travaux ou leur situation.

2. Ils sont nommés en séance réglementaire, dans les mêmes formes que les titulaires, mais à la majorité simple.

3. Pour les personnes étrangères à la Société, la nomination pourra, par exception, se faire en séance ordinaire, sur une présentation signée de trois membres titulaires.

4. Devient de droit membre associé, tout correspondant qui fixe son domicile ou acquiert une résidence à Versailles.

ART. IX. — 1. Les associés libres sont présentés en

séance ordinaire, par deux membres, après avis du Bureau.

2. Ils sont nommés à la simple majorité des membres présents dans la séance qui suit leur présentation.

ART. X. — Nul ne peut recevoir ni conserver la qualité de membre titulaire, s'il n'a une résidence à Versailles, ni celle de membre associé ou associé libre, s'il n'a une résidence dans le département de Seine-et-Oise, ou celui de la Seine.

ART. XI. — 1. La Société ne peut conférer la qualité de membre correspondant qu'à des personnes n'ayant à Versailles ni domicile, ni résidence.

2. Les correspondants sont présentés par deux membres qui remettent au Président un rapport signé d'eux et indiquant : le nom, les qualités et le domicile du candidat; — la nature de ses études et les communications qu'il se propose d'adresser à la Société; — s'il y a lieu, la liste des ouvrages publiés par lui. Un exemplaire de ces ouvrages devra autant que possible être déposé en même temps que la présentation.

3. Ce rapport est lu en séance ordinaire, puis communiqué, pour avis, à la Commission réglementaire.

4. Les correspondants sont nommés en séance réglementaire, au scrutin individuel et secret, à la simple majorité des voix.

5. Devient de droit correspondant tout membre titulaire ou associé qui cesse de remplir les conditions de résidence fixées par l'article X.

6. Tous les cinq ans, la liste des correspondants sera révisée; ceux de ces membres qui n'auraient entretenu aucune relation avec la Société pourront être considérés comme démissionnaires.

ART. XII. — 1. La Société peut conférer le titre de

membre d'honneur à des fonctionnaires du département de Seine-et-Oise et de la ville de Versailles.

2. Les membres d'honneur sont nommés dans les mêmes formes que les titulaires.

ART. XIII. — Les membres titulaires prennent part aux travaux et à l'administration de la Société. Les autres membres participent seulement à ses travaux.

## CHAPITRE III. — Régime de la Société.

ART. XIV. — 1. Les fonctionnaires de la Société sont : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, deux Secrétaires-adjoints, un Trésorier, un Conservateur de la bibliothèque et des objets d'art.

2. Le Préfet de Seine-et-Oise et le Maire de Versailles sont, de droit, Présidents d'honneur de la Société.

ART. XV. — 1. Les fonctionnaires sont pris exclusivement parmi les membres titulaires.

2. Ils sont nommés pour l'année, dans la séance réglementaire de juillet, sauf le Secrétaire qui est perpétuel.

3. Leur élection a lieu à la majorité absolue des membres présents; après un second tour, on procède, s'il y a lieu, à un scrutin de ballottage.

4. Ils sont rééligibles, à l'exception du Président qui ne l'est qu'après une année d'intervalle.

5. En cas d'empêchement, le Président est suppléé par un Vice-Président, le Secrétaire par l'un des Secrétaires-adjoints, et le Trésorier par un membre titulaire désigné par le Président.

6. A défaut des Présidents et des Secrétaires-adjoints, la présidence est exercée par le plus âgé des membres

titulaires, et le plus jeune remplit les fonctions de Secrétaire.

7. En cas de démission ou de décès d'un fonctionnaire, la Commission réglementaire apprécie s'il y a lieu de procéder à son remplacement avant les élections annuelles de juillet.

ART. XVI. — 1. Le Président veille à l'exécution du règlement et règle l'ordre du jour des séances.

2. Le Secrétaire est chargé de la correspondance et de la garde des archives. Il rédige les procès-verbaux des séances et le compte-rendu annuel des travaux de la Société. — Il est secondé par les Secrétaires-adjoints.

3. Le Trésorier a le dépôt et la comptabilité des fonds.

ART. XVII. — 1. Le Bureau se compose du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

2. L'administration de la Société lui est confiée. Il est chargé, dans l'intervalle des séances réglementaires, de l'interprétation du règlement.

ART. XVIII. — 1. Une Commission réglementaire, composée de cinq membres titulaires qui sont élus pour un an dans la séance réglementaire de juillet, au scrutin de liste et à la majorité relative et qui sont toujours rééligibles, a pour principale attribution :

*a.* D'examiner toute proposition relative au règlement;

*b.* De faire des propositions ou d'émettre un avis pour l'élection des membres titulaires, associés ou correspondants.

2. Elle se réunit sous la présidence de l'un de ses membres et désigne un ou plusieurs rapporteurs.

3. Le rapport de la Commission réglementaire est déposé, huit jours au moins avant chaque séance régle-

mentaire, chez un des membres du Bureau ou de la Commission, de manière à pouvoir être consulté par les membres titulaires.

4. Les membres du Bureau ne peuvent faire partie de la Commission réglementaire; mais ils peuvent assister à ses délibérations avec voix consultative.

ART. XIX. — Les fonctionnaires, les membres de la Commission réglementaire et ceux des autres commissions annuelles, élus dans la séance réglementaire de juillet, n'entrent en fonction qu'au mois de novembre, après la séance solennelle mentionnée en l'art. XXIII, § 1.

## CHAPITRE IV. — Des séances et des travaux de la Société.

### § 1.

ART. XX. — La Société tient plusieurs sortes de séances :

*a*. Des séances ordinaires;

*b*. Des séances réglementaires, semestrielles ou extraordinaires;

*c*. Une séance solennelle annuelle; des séances solennelles extraordinaires.

ART. XXI. — 1. Les séances ordinaires sont consacrées aux travaux de la Société; elles ont lieu le vendredi de chaque semaine et commencent à huit heures du soir.

2. A l'ouverture de la séance, le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est soumis à l'adoption de la Société.

3. Après l'adoption du procès-verbal, ont lieu successivement :

*a.* La lecture de la correspondance ;

*b.* La présentation des membres associés libres et celle des correspondants ;

*c.* Le vote sur l'admission des associés libres présentés dans la séance précédente, et, dans le cas prévu par l'art. VIII, § 3, le vote sur l'admission des membres associés ;

*d.* Les conférences et les communications.

4. Après chaque conférence et communication, tout membre peut demander au Président la permission de présenter des observations. Le Président a le droit d'accorder ou de refuser selon le temps disponible. Après la réponse, il peut empêcher la réplique.

5. Le Président peut, sur la présentation d'un membre, admettre des étrangers aux séances ordinaires. Les dames y sont admises au même titre.

ART. XXII. — 1. La Société tient chaque année deux séances réglementaires semestrielles, l'une dans le courant de janvier, l'autre dans le courant de juillet.

2. Dans les séances réglementaires semestrielles, après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance réglementaire précédente :

*A.* La Société délibère sur les questions relatives au règlement ;

*B.* Elle procède à l'élection des membres titulaires, associés et correspondants ;

*C.* Elle vote les dépenses nouvelles et extraordinaires et statue sur l'approbation des comptes présentés par le Trésorier ;

*D.* Elle entend le rapport du conservateur de la bibliothèque et des objets d'art ;

*E.* Elle décerne les prix ;

*F.* Elle donne, chaque fois qu'elle y est appelée, son

avis sur des questions rentrant dans le cercle de ses études;

*G.* Elle statue sur tous les autres cas spécifiés par le règlement;

*H.* Dans la séance réglementaire semestrielle de juillet, elle procède, en outre, à l'élection des fonctionnaires et des commissions.

3. La Société se réunit en séance réglementaire extraordinaire quand il y a lieu de procéder, avant l'époque des élections générales, au remplacement d'un fonctionnaire démissionnaire ou décédé, ou, pour chacun des cas spécifiés au § 2, quand il y a urgence reconnue par le Bureau ou la Commission réglementaire.

4. Les seuls membres titulaires ont le droit d'assister aux séances réglementaires semestrielles ou extraordinaires et d'y exercer un droit de suffrage. Ils doivent y être convoqués par billets à domicile.

ART. XXIII. — 1. La Société tient chaque année, au mois de novembre, une séance solennelle, et, à des époques indéterminées, des séances solennelles extraordinaires.

2. Le Bureau règle l'ordre du jour de chaque séance solennelle et dresse une liste des personnes étrangères qui y sont invitées.

ART. XXIV. — 1. Dans les séances de la Société, nul ne peut prendre la parole sans l'avoir obtenue du Président, ni, en principe, la garder, pour quelque objet que ce soit, pendant plus d'une demi-heure. Néanmoins, le Président peut déroger à cette règle si l'ordre du jour le permet.

2. Le membre qui a la parole ne peut être interrompu que pour rappel au règlement.

3. Les marques d'approbation et d'improbation sont interdites.

ART. XXV. — 1. Quand le Président pense que le membre qui a la parole contrevient aux dispositions des articles II et III du règlement, il doit l'avertir, et, si le membre insiste, consulter le Bureau sur le maintien de la parole. La décision du Bureau sera définitive à moins qu'une réclamation ne soit faite par un des membres présents. Dans ce cas, la Société sera consultée et décidera en dernier ressort par la voie du scrutin.

2. Dans des cas graves, la radiation temporaire ou définitive pourra être prononcée, en séance réglementaire, sur la proposition de la Commission réglementaire et à la majorité des deux tiers des voix.

ART. XXVI. — Les noms des membres présents aux séances devront être mentionnés dans les procès-verbaux.

ART. XXVII. — Des jetons sont distribués aux membres de la Société pour leur présence aux séances et pour leurs travaux.

ART. XXVIII. — La Société entre en vacances le 1er août et reprend ses séances le troisième vendredi d'octobre.

§ 2.

ART. XXIX. — 1. Tous les membres sont invités à prendre une part active aux travaux de la Société. Les membres titulaires sont tenus de présenter un travail une fois au moins chaque année.

2. Les membres qui désirent prendre la parole se font inscrire, à cet effet, par le Secrétaire et lui indiquent le sujet qu'ils se proposent de traiter ; ils sont entendus selon l'ordre d'inscription, à moins que, pour motif d'urgence, le Président ne décide que cet ordre sera changé.

3. Par exception :

*a.* Les conférences et communications qui pourraient occuper plus de trois séances doivent, au préalable, être proposées à la Société en séance ordinaire, et autorisées, s'il y a lieu, dans la séance ordinaire suivante, par un vote au scrutin et à la majorité des deux tiers des membres présents.

*b.* Les associés libres doivent remettre au Président un aperçu des travaux qu'ils désirent présenter à la Société. Le Président communique cet aperçu à une Commission de trois titulaires nommée par lui, qui accorde ou refuse son consentement. — Il en est de même pour les personnes étrangères à la Société.

ART. XXX. — Toutes les fois que la Société est appelée à donner son avis sur une question rentrant dans le cercle de ses études, l'examen de cette question est renvoyée à une Commission nommée par le Bureau. Cette Commission fait son rapport et la Société statue en séance réglementaire semestrielle ou extraordinaire.

ART. XXXI. — Le Secrétaire rédige chaque année un compte-rendu des travaux de la Société. Ce compte-rendu est inséré dans le recueil des mémoires.

ART. XXXII. — 1. La Société publie un recueil de mémoires. Ce recueil comprend : les discours prononcés par les présidents dans les séances solennelles ; — le compte-rendu annuel des travaux de la Société ; — les rapports relatifs aux prix décernés ; — des travaux inédits choisis parmi ceux qui ont été communiqués à la Société.

2. Ce recueil est publié sous la direction d'une Commission composée du Président, du Secrétaire et de cinq membres titulaires élus en séance réglementaire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

3. Cette Commission choisit, parmi les travaux communiqués à la Société, ceux qu'il convient de publier et s'entend, s'il y a lieu, avec les auteurs pour la révision de ces travaux.

4. Elle surveille l'impression du recueil.

5. Les noms des commissaires sont mentionnés dans le volume.

ART. XXXIII. — 1. La Société forme une bibliothèque et des collections d'objets d'art, que les membres sont invités à enrichir de leurs dons.

2. Les dons faits à la Société sont mentionnés aux procès-verbaux des séances et le nom du donateur est inscrit sur l'objet donné.

§ 3.

ART. XXXIV. — 1. La Société peut ouvrir des concours et décerner des prix pour des travaux rentrant dans le cercle de ses études.

2. Lorsqu'il aura été décidé qu'un prix sera mis au concours, la Société élira, en séance réglementaire et à la majorité relative, une Commission de trois membres titulaires chargée de préparer et de lui soumettre un programme. La Société statuera, en séance réglementaire, sur le choix de ce programme.

3. Les travaux des concurrents seront examinés par une Commission de cinq membres titulaires, nommée en séance réglementaire et à la majoritée absolue.

4. Cette Commission fera son rapport et la Société statuera en séance réglementaire.

ART. XXXV. — 1. La Société peut décerner également des prix de vertu.

2. Les titres des candidats aux prix de vertu sont

examinés par une Commission de trois membres titulaires, nommée pour un an, en séance réglementaire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

3. Dans la séance réglementaire de juillet, cette commission présente un rapport et la Société prononce.

ART. XXXVI. — Les prix décernés en conformité des articles XXXIV et XXXV sont remis aux lauréats dans la séance solennelle du mois de novembre.

## CHAPITRE V.—Recettes & dépenses de la Société.

ART. XXXVII. — 1. Les recettes se composent : des cotisations des membres ; — des droits d'admission ; — des intérêts des fonds placés ; — des subventions accordées à la Société par l'Etat, le département de Seine-et-Oise ou la Ville de Versailles ; — du produit de la vente des publications.

2. Tout membre titulaire, associé ou associé libre, paye un droit d'admission de cinq francs et une cotisation annuelle de douze francs, exigible par moitié au commencement de chaque semestre.

3. La cotisation semestrielle est due jusqu'à démission donnée par écrit. Néanmoins tout membre qui, après avis du trésorier, aura laissé passer un an sans acquitter sa cotisation, pourra être considéré comme ne faisant plus partie de la Société, et, sur le rapport du trésorier, rayé, en séance réglementaire, de la liste des membres, la Commission réglementaire entendue.

ART. XXXVIII. — 1. Les dépenses ont pour objet : la perception des cotisations ; — le traitement du préposé ; — l'entretien, le chauffage et l'éclairage de la salle des séances et de ses dépendances ; — les frais de bureau et de correspondance ; — les achats de jetons ; — les publi-

cations ; — les prix ; — les frais relatifs aux solennités annuelles ou extraordinaires.

2. Les dépenses sont autorisées en séance réglementaire, sur la proposition du Bureau, soit à titre permanent, soit à titre extraordinaire.

3. La Société n'autorise et le Bureau n'engage jamais de dépense excédant la somme disponible qu'elle a en caisse, à moins qu'un ou plusieurs membres ne se portent caution pour le cas où les fonds seraient insuffisants au jour du payement.

4. Aucune dépense excédant la somme de cinquante francs ne pourra être autorisée sans qu'une Commission nommée par le Bureau se soit entendue préalablement avec les fournisseurs et soit convenue du prix.

ART. XXXIX. — 1. Le Bureau dresse pour chaque semestre un état des recettes et des dépenses autorisées.

2. Les recettes sont recouvrées et les dépenses acquittées par le Trésorier, sur l'ordonnancement du Président. Le Trésorier tient un registre des recettes et des dépenses ; il est tenu de donner reçu de toutes les sommes qui lui sont payées.

ART. XL. — 1. Le Trésorier présente ses comptes deux fois par an à la Société, dans la première séance ordinaire de janvier et de juillet.

2. Chaque fois que le Trésorier présente ses comptes, une Commission de trois titulaires, dont le Bureau ne peut faire partie, est nommée en séance ordinaire, par les membres titulaires, associés et associés libres, au scrutin de liste et à la majorité relative, pour examiner sa gestion. Elle fait son rapport à la séance réglementaire la plus prochaine et la Société statue sur l'approbation des comptes présentés. Le Bureau peut assister avec voix consultative aux séances de cette Commission.

ART. XLI. — Le mobilier, les manuscrits, la bibliothèque, les objets d'art, etc., appartiennent à la Société. Les membres qui cessent d'en faire partie ne peuvent réclamer leur quote-part.

## CHAPITRE VI. — Dispositions générales.

ART. XLII. — 1. Toute proposition relative au règlement, écrite et signée par son auteur, est remise en séance ordinaire au Président qui la renvoie à la Commission réglementaire. La Commission examine la proposition; elle appelle dans son sein et entend celui qui l'a présentée.

2. La Commission réglementaire peut également prendre l'initiative de propositions relatives au règlement.

3. Dans la plus prochaine séance réglementaire, la Commission présente un rapport sur les propositions dont elle a été saisie ou sur celles dont elle a pris l'initiative.

4. Toute décision tendant à modifier le règlement doit être prise en séance réglementaire, à la majorité des deux tiers des voix.

5. Il sera tenu registre à part de toutes les délibérations relatives au règlement et de toutes les décisions spéciales qui, sans en faire partie, devront être considérées comme traditions de la Société.

PREMIERE PARTIE

# DISCOURS & RAPPORTS

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 26 NOVEMBRE 1887

## SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ALBERT DE GIRARDIN

PRÉFET DE SEINE-ET-OISE, PRÉSIDENT D'HONNEUR,
ASSISTÉ DE M. DEROISIN, MAIRE DE VERSAILLES.

---

## Discours de M. le docteur PENARD

PRÉSIDENT ANNUEL

---

### NORTH PEAT

Mesdames,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire,

Messieurs,

En apportant de si bonne grâce un encourageant concours à cette séance que votre présence rend solennelle, vous êtes allés, de gaîté de cœur, au-devant d'un grand danger : l'allocution présidentielle, qui doit forcément prendre le pas sur d'intéressantes communications ; ce n'est pas la faute du président, j'ai hâte de le dire, mais celle de l'usage qui régit en maître absolu toutes les sociétés de ce monde — même la nôtre ; or, notre règlement, et certes ce n'est pas moi qui l'ai fait, m'impose quelques paroles au moins sur un sujet de mon choix. J'obéis donc au règlement, et j'y prétends certain mérite, car les règlements de nos jours n'ont guère l'heu-

reuse chance d'être fidèlement observés ; vous voudrez bien, je l'espère, me tenir compte de mon obéissance, en renvoyant au vrai coupable l'ennui que je pourrai vous causer.

Libre de mon sujet, il m'a semblé que le meilleur moyen de témoigner à mes trop bienveillants confrères ma reconnaissance pour l'honneur qu'ils m'ont conféré, en me confiant la présidence, serait d'essayer une étude — aussi courte que possible, — rassurez-vous, — sur les travaux littéraires d'un de leurs anciens présidents, M. North Peat; j'y trouverai d'ailleurs l'occasion de payer ma dette de cœur à une chère mémoire, car North Peat n'a pas été seulement mon beau-frère, il était mieux encore : mon ami.

J'ai dit une étude et non point un éloge ; l'œuvre, en effet, arrêtée par la mort au tiers du chemin, n'est pas assez chargée pour justifier la formule pompeuse d'un éloge académique ; notre Société d'ailleurs — honni soit qui mal y pense — n'est pas l'Académie ; je m'estimerai heureux si je réussis à vous faire connaître North Peat, la voie qu'il a suivie, et enfin pourquoi, suivant moi, son souvenir doit nous rester recommandable et précieux.

Qui l'a connu n'a certainement pas oublié cette aimable et gracieuse figure sur laquelle la maladie, les chagrins, la pensée creusaient avant le temps des traces profondes. North était naturellement mélancolique et songeur; mais qu'une idée vînt à luire spontanément dans son esprit, un éclair de verve à briller, un sourire à illuminer le for intérieur, et l'on voyait soudain revivre sa jeunesse, et s'enfuir des rides prématurées.

Sur ce doux visage on retrouvait l'ovale de la race anglo-saxonne, rehaussé de ce que la conquête normande y avait greffé de vif et d'intelligent; sa belle

et abondante chevelure noire, rejetée simplement en arrière, sans apprêts ni prétention, découvrait un large front qu'éclairaient deux beaux yeux pétillants de finesse, débordant d'esprit et de bonté; quelques artistes sont convaincus que toute la mimique du visage s'agite et repose dans l'expression de la bouche ; North, comme s'il eût voulu modestement voiler ce que sa bouche aurait pu révéler aux artistes, l'avait abritée sous d'épaisses moustaches qui, en retombant à la façon gauloise, trahissaient involontairement le secret qu'elles prétendaient cacher.

Mais je ne voudrais pas trop longtemps m'attarder sur la personne, aussi ne vous dirai-je pas que notre ami a souffert toutes les calamités physiques et morales s'abattant comme la peste sur sa pauvre individualité; je passerai sous silence ses magnifiques espérances venant d'elles-mêmes se promettre à son avenir, il me faudrait ajouter en effet que, faute du hasard ou des gens — n'accusons personne — aucune n'a tenu parole; je tairai les épreuves sans nombre dont la maladie l'a surchargé, il me faudrait peindre le stoïque courage avec lequel il les a toujours supportées ; je veux envisager ici surtout le point de vue littéraire, et vous présenter cet humble travailleur tel qu'il était avant, pendant, après la présidence de notre société; présidence, si modeste soit-elle, qui n'aura pas été seulement le grand honneur, mais encore presque le seul bonheur de toute sa vie.

Né en France, de père et mère anglais, il revendiqua, pour la naturalisation française, les bénéfices de la loi; toutefois comme la souffrance l'avait déjà cloué au seuil de ses vingt-deux ans, le vénérable M. Vauchelle, un des maires dont Versailles se plaît à garder la mémoire, eut la bonté de venir, près du jeune malade, donner à

la touchante requête formulée sur un lit de douleur les suites administratives qu'elle comportait.

Le père de North était mort trop jeune pour laisser dans l'esprit de son fils autre chose que les germes du bon sens et d'un sain jugement; mais sa mère lui était heureusement conservée; c'était une femme d'une intelligence supérieure; un peu instable toutefois dans les déterminations à prendre, car, Anglaise de nationalité et de cœur, quoique par sympathie devenue presque Française, toujours à la veille de se réembarquer pour l'Angleterre, elle est restée — provisoirement, c'est vrai — quelque cinquante années en France! Elle comprenait parfaitement le français, mais, s'obstinant à fouler à Versailles le sol de la vieille Angleterre, l'*old England* de sa jeunesse, elle ne voulait parler qu'anglais chez elle, *at home*. Il en résulta que l'enfant, vivant en Angleterre à la maison maternelle, mais au dehors s'ébattant joyeusement en France, acquit non pas seulement cette perfection grammaticale d'importance secondaire au point de vue banal, mais ce qui est plus profitable à la vie de tous les jours, la familiarité usuelle, la pratique de tous les instants, des deux idiomes anglais et français.

Sans méconnaître, encore moins dédaigner son origine d'outre-Manche, North Peat se sentait réellement français de tournure d'esprit; une petite aventure qui met aux prises la finesse française avec la perspicacité britannique m'en fournira la preuve. North et moi étions invités à dîner à Londres, chez un vieux gentleman qui, pour faire honneur à nos habitudes continentales, avait tenu à commencer le repas par un de ces potages qui sont aujourd'hui en Angleterre presque la règle, mais étaient alors l'exception. Ce potage où sévissaient à l'envi tous les piments des Indes orientales, voire même

occidentales, était un sujet d'orgueil pour notre digne amphytrion. — Oh! *my boy*, dit-il tout d'un coup à North qui, les larmes aux yeux, se tirait péniblement de l'épreuve: voilà une soupe — c'est l'expression anglaise — comme vous n'en avez jamais mangé en France! — *Oh! sir*, jamais! fit North avec politesse sans doute, mais avec une moue si expressive, une intonation si pleine de fine ironie et de malice, qu'en vrai Français qui s'oublie, je partis d'un franc éclat de rire; à la française toujours, North s'y associa irrésistiblement. Le croirait-on? Il y a de cela trente-six ans environ, et notre Anglais n'a pas encore compris ce qui nous a tant fait rire.

Mon pauvre ami n'avait pas seulement l'esprit délicat et prompt, il avait aussi l'imagination ardente, le cœur chaud, la parole élégante et facile, toutes qualités qui devaient faire naître en lui le besoin d'écrire. Il écrivit en effet de bonne heure; son premier volume, issu de la convalescence d'une grave maladie, s'intitula: *Consolations*. Ici, je me récuse avec bonheur pour laisser parler Pitre-Chevalier qui disait dans le *Musée des Familles*: « Sous le titre modeste et touchant de *Conso-*
« *lations*, un petit livre vient de paraître qui a été pour
« nous, et sera pour le public, une surprise et une joie
« littéraire; une surprise, car l'ouvrage est d'un étranger
« qui écrit notre langue comme s'il l'eût parlée dès son
« berceau; une joie, car l'inspiration est aussi pure,
« l'intérêt aussi vif et la morale aussi douce, que le
« style est excellent. L'auteur s'est formé tout jeune à
« la grande école humaine, à l'école de la douleur. Con-
« solé par l'intelligence et la foi, il enseigne aux autres
« à se consoler comme lui; ses leçons se divisent en
« trois récits: *la Mère bretonne*, *l'Ange gardien* et *la*

« *Main de Dieu*; le dévouement d'une femme à un « pauvre idiot; un rêve où l'ardent jeune homme voit « le monde uni dans une même religion, et l'histoire fan- « tastique et déchirante d'une mort subite, d'une mort « par la main de Dieu, comme dit le jury anglais. Ce « dernier épisode est d'un mysticisme original et qui « touche au sublime, tant il respire une conviction « profonde. »

J'aime une pareille appréciation dictée par un cœur aussi honnête et bon que celui de l'auteur de *la Bretagne*.

A ces trois nouvelles, comme on disait jadis, North en ajouta une quatrième : *l'Amie du vieillard*, dont il donna lecture à notre Société. L'amie du vieillard, celle qui, à l'heure de la mort, s'assied au chevet de son lit, prodigue au moribond les derniers encouragements, adoucit ses angoisses, lui ménage la terrible transition, le prépare enfin à paraître devant le souverain juge, c'est sa conscience ! — à la bonne heure, Shakespeare l'a dit : tout est bien qui finit bien ; mais combien de vieillards, à la dernière étape, s'aperçoivent avec stupeur qu'ils ont laissé leur amie en route !

Dans ces pages d'une morale douce et non moins charmante, on retrouve les illusions de jeunesse et de cœur de l'auteur des *Consolations*.

Il présenta, en outre, à la Société quelques travaux d'un ordre plus relevé, sur lesquels nous reviendrons en partie tout à l'heure.

La sympathie de ses confrères qui avaient été, ou dont la plupart auraient pu être ses maîtres, le porta à la présidence, et, en circonstance pareille à celle qui nous rassemble, il fit un discours, véritable étude sur les romans féeriques de l'Angleterre. Ce travail, par son importance

et sa spécialité, échappe à notre analyse. Je ne résiste pas cependant à citer quelques-unes des réflexions préliminaires; écoutez ces quelques lignes d'un vieux moraliste de trente ans : « Ah! je sais bien un mot qu'on « ose dire tout haut et qui fait celui-là battre et vibrer « le cœur de la société actuelle, un mot qui est une « puissance, un mot vraiment cabalistique — vous l'avez « deviné, c'est l'argent! on peut en parler sans crainte « du ridicule, on n'en parlera jamais assez. Regardez « ces flots pressés que soulèvent les vents de la spécula- « tion, et qui roulent vers la Bourse! écoutez ce que dit « la foule, ô vous, nos vieux et bons maîtres du langage. « Celui-ci dit à son voisin : j'ai vingt Nord à 800, je les « revends à prime, dont dix, au 15 courant, 820, si on « me la lève, j'ai gagné l'écart, soit 500 francs; et le « voisin répond : j'ai trois Romaines, vingt mobilières, « cinq Ardennes, mais elles ne sont pas sur mon bordereau « suivant la cote. C'est la faute du départ sans doute, elles « étaient plus chères au comptant qu'à fin de mois. — Et « voilà, ô nos maîtres, y compris l'anglais du turf, ce « qu'ils font du français que vous leur avez légué! Oui, « la spéculation est le point de mire de l'attention pu- « blique, c'est le gouffre qui dévore les petites économies « et les grandes fortunes, etc., etc. »

Cela était écrit en 1859; les choses ont bien changé depuis, car aujourd'hui les Nord ne sont plus à 800, ils sont à 1,535 environ, et, n'était la faute du temps, ou, si vous l'aimez mieux, des hommes du temps, ils auraient monté bien davantage.

Mais, permettez-moi, quelques lignes encore, pour nous reposer des Nord :

« Nous vivons, Messieurs, dans un siècle où il n'y a « plus de poésie; vertu et poésie, deux mots étranges,

« deux mots des anciens jours, deux mots déclassés! Et « pourtant c'est si douce chose, un peu, rien qu'un peu « de poésie! Cela est si bon d'occuper un moment son « cœur, quand cela ne servirait qu'à laisser reposer « l'esprit! Où êtes-vous, sonnets, madrigaux, triolets, « idylles de nos pères? — Je ne parle pas des tragédies « — mais où sont les neiges d'antan? Aujourd'hui, cha- « cun a ses affaires et chacun y court. L'intérêt, l'amour « du gain, la soif d'un fortune rapide étouffent la sensi- « bilité native. Il y a bien encore dans les sentiers de la « vie des fleurs fraîches et belles, l'honneur de la nature, « mais nous n'avons plus le temps de nous baisser pour « les cueillir ; nous les foulons aux pieds, nous fermons « les yeux aux charmes du chemin; nous allons si vite, « nous courons, nous volons, le veau d'or nous ré- « clame, etc. »

Je m'arrête, car je me laisserais aller à tout vous lire. N'est-ce pas qu'en ces lignes on respire un parfum de jeunesse et de candeur naïve qui embaume et rafraîchit? Sous cette chaude et honnête parole, nous, les vieux, à qui les années ont appris ce que vaut l'existence, nous nous sentons presque rajeunir; pour peu de temps, hélas ! car retombant bientôt à notre époque, nous y retrouvons les microbes de la spéculation et les bactéries de la politique.

Dans un intéressant rapport à propos du concours pour l'éloge de Ducis, North eut à étudier l'influence de Shakespeare sur l'esprit français, et la part qu'y dûrent prendre Letourneur et Ducis.

Sa discussion à ce sujet est des plus instructives. Bon lui-même, notre ami, tout en rendant un légitime hommage au poète versaillais, admire surtout en lui la bonhomie de l'homme de bien, et, dit-il, « je terminerai ce

« rapport par une anecdote qui me semble peindre « d'une manière charmante la simplicité d'âme, la bonté « de cœur du vénérable poète : un jour qu'il achevait sa « toilette, quelques cheveux blancs tombés de son front « presque chauve volèrent sur le balcon de sa fenêtre ; « une hirondelle s'en saisit au passage et les porta dans « le nid qu'elle préparait; Andrieux entre en ce moment : « Voyez, dit Ducis, l'arrêtant d'une main, et lui mon- « trant de l'autre les préparatifs de l'oiseau, voyez, mon « ami, je suis encore bon à quelque chose ! »

Sa connaissance parfaite des deux langues française et anglaise avait valu à North Peat, au bureau de la Presse du ministère de l'intérieur, une situation qui, peu importante d'abord, s'améliorait sensiblement de jour en jour. Il s'agissait pour lui de parcourir rapidement les journaux anglais et américains, d'en extraire tout ce qui, au point de vue politique, pouvait sembler digne d'attention, de le traduire promptement en français, pour le mettre au besoin sous les yeux du ministre — sorte de cabinet noir ministériel, en plein jour celui-là, et partant légitime. North excellait à ce genre de travail qui exigeait une intuition presque instantanée, autant de rapidité dans l'intelligence du texte que d'exactitude et de concision dans la traduction ; or ces traductions, improvisées en quelque sorte au courant de la plume, n'avaient pas tardé à fixer l'attention de qui de droit.

Il employait ses loisirs à des travaux littéraires ; de temps en temps paraît un roman qui suscite la curiosité de l'Angleterre, la Case de l'Oncle Tom, *Called back* par exemple ; c'est-là ce qu'on appelle un roman à sensation, *sensation novel*. En 1862, *East Lynne*, de Mme Wood, occupait l'attention publique; North, par une fine et sage traduction, lui donna droit de cité en France, sous le

nom de Lady Isabel ; j'ai dit fine et sage, car, du consentement de l'auteur, il coupa quelques longueurs du texte, ce qui n'ôta rien à l'intérêt du roman, et le rendit plus facile à lire, en France surtout.

Il s'agit d'une fille de grande maison qui, épousant un gentleman d'une condition des plus honorables, quoique relativement inférieure à celle à laquelle elle aurait pu prétendre, entraînée par un imbroglio passablement compliqué, trahit ses devoirs, abandonne son mari qu'elle aime, ses enfants qu'elle adore, pour fuir à l'étranger avec son séducteur. Bien entendu, quelques mois après, — la morale l'exige — l'amant l'abandonne ; le remords la saisit, quand elle trouve presque la mort dans un effroyable accident de chemin de fer ; les feuilles publiques donnent les noms des victimes, et parmi ces noms, le sien. Si cruellement blessée qu'elle soit, elle guérit cependant à force de temps et de soins, mais elle est, après guérison, tellement défigurée qu'elle a peine à se reconnaître elle-même. Au reste, elle est bien morte pour le monde ; les journaux qui, nous le savons tous, ne mentent jamais, l'ont dit ; sa mort est donc officielle ; toutefois la prétendue morte consent à revivre sous un autre nom.

Elle amortira l'expression de ses yeux et dépistera tout regard inquisiteur, en s'abritant de conserves vertes ou bleues. Dévorée de remords, mais reprise des ardeurs de l'amour maternel, elle veut à tout prix revoir ses enfants, et réussit, par des circonstances qu'explique le roman, à rentrer en qualité d'institutrice dans la maison de son mari. Celui-ci, en effet, confiant en la certitude de la mort de sa première femme, s'est remarié. Sous le nom d'emprunt de miss Vine, voici donc Lady Isabel devenue la gouvernante de ses enfants ; l'aîné

tombe malade et meurt; or la douleur vraiment maternelle de la gouvernante commence à trahir un incognito difficile à garder toujours. Encore quelques péripéties plus ou moins romanesques, souvent touchantes, et une maladie des plus graves amène, pour l'institutrice, une mort inévitable; à ses derniers moments, miss Vine, à la stupéfaction générale, redevient Lady Isabel, demande pardon à Dieu et reçoit celui de son mari.

Je n'ai pas qualité pour discuter ici un roman dont le fond est historique, paraît-il, quoique parfaitement invraisemblable; je ne lui reprocherai pas ses ressemblances trop frappantes avec certains épisodes des romans de Dickens, je me bornerai à dire que la traduction française a rendu très acceptable ce que la trame anglaise présente quelquefois d'un peu lent ou de trop excentrique.

Pauvre Lady Isabel, elle était bien coupable, mais qu'elle a rudement expié ses fautes ! Expirant à la fin du roman en Angleterre, elle est ressuscitée péniblement en France, sous le nom de miss Multon, dans les trois actes d'une lamentable comédie; heureusement qu'au dénouement, les deux auteurs — car ils se sont mis deux contre miss Multon — envoient leur héroïne dans le midi de la France; espérons qu'elle y aura refait sa santé, et oublié ses malheurs.

J'aborde maintenant la partie vraiment sérieuse de l'œuvre de North Peat, et celle qui lui avait valu l'honneur de compter au nombre des membres de la Société des gens de lettres, je veux dire le volume consacré aux singularités humoristiques et religieuses en Angleterre; sous ce titre, l'auteur a groupé plusieurs travaux qui avaient paru isolément dans quelques revues, la *Revue contemporaine* principalement.

Il réserve d'abord deux longs chapitres des mieux étudiés à des écrivains humoristiques : Jonathan Swift et sir Richard Steele. Mais tout d'abord, qu'est-ce qu'un écrivain humoristique? — Cela coule de source, c'est un écrivain qui a de l'*humour*. — Ah! très bien, mais qu'est-ce que l'*humour*? Notre ami va essayer, si ce n'est de le définir, ce qui n'est pas facile, au moins de nous le faire entrevoir à la première page de son livre : « S'il est, dit-« il, un fait acquis à l'histoire universelle de la littéra-« ture, c'est celui-ci : les Français ont de l'esprit, les « Anglais de l'humour. La première proposition est un « axiome, en France surtout; la seconde est peut-être « moins généralement acceptée; cela tient, sans aucun « doute, à ce que l'on s'entend mal sur la portée et la « valeur du mot *humour*. »

Et cherchant à dégager des difficultés de la définition sa signification précise, notre auteur ajoute : « Ne de-« mandez pas à un fils de la vieille Angleterre de courir « après cette fine fleur d'esprit qu'on récolte dans notre « beau pays, il n'en prend pas le temps, vous dis-je, et « entre nous, il a grandement raison, car en restant chez « lui, *at home*, dans sa marchande cité, occupé sans « cesse à faire de l'or avec du fer, du thé avec de « l'opium, il a dans sa manière de vivre, de penser, de « s'exprimer, d'écrire, un je ne sais quoi de spontané, « de spécial, d'inhérent au sol anglais lui-même, et ce « je ne sais quoi, c'est l'humour.

« L'humour, c'est quelque chose en plus ou en moins « que l'esprit; inférieur aujourd'hui, supérieur demain. « L'esprit, c'est une conception rapide de la divergence « des objets, l'analyse soudaine et la comparaison élec-« trique de cette divergence; ce n'est pas seulement une « étincelle qui frappe les yeux, un éclair qui éblouit,

« c'est un feu follet qui dure, s'attache, pénètre et « brûle.

« L'humour, c'est une singularité piquante du carac- « tère qui se trahit autant dans la démarche et les « allures des fils d'Albion, que dans l'originalité forte- « ment accusée de leurs écrits. L'esprit, même de bas « étage, a quelque chose de fin et de délicat qui, de près « ou de loin, plus ou moins, sent la bonne société ; c'est « une pointe d'aiguille ou un coup d'épée; l'humour, de « plus brusque allure, est presque toujours un coup de « boutoir; c'est un diamant dans sa gangue. Enfin, c'est « avec ses épais favoris encadrant une large face, des « mains goudronnées, le chapeau de matelot sur l'oreille, « John Bull qui tue son homme d'un coup de poing, « s'il l'attrappe, mais qui, si le coup porte à faux, s'en « ira vaillamment mesurer la terre, etc., etc.

Cela posé, North Peat prend à partie ces écrivains humoristes de haut style : Jonathan Swift, le sarcastique doyen de Saint-Patrick, le père de Gulliver, et sir Richard Steele, le fondateur d'importants écrits périodiques, le redoutable et redouté journaliste du *Tatler*, du *Spectator*, du *Guardian*. Pour ce qui concerne Steele, je renverrai au livre des singularités, car je craindrais d'abuser de votre patience, et je me bornerai à mentionner brièvement quelques traits du travail sur le doyen.

Bien excentrique cet humoriste Swift qui, mis en rapport par son protecteur sir William Temple, avec le roi Guillaume III, déclare n'avoir retenu de ses augustes relations avec le prince, que la manière de cultiver et surtout de manger les asperges à la sauce hollandaise. Doué d'un génie vraiment littéraire, Swift débuta en littérature par la poésie; ses vers n'étaient pas toujours

bons, mais il était impitoyable pour les mauvais. Un soir d'hiver, assis près de sa cheminée, il parcourait un volume de poésies que l'auteur venait de lui offrir; de temps en temps il s'arrêtait, puis, déchirant vivement quelques feuillets : du feu, du feu! voilà ce qui leur manque, s'écria-t-il avec impatience, et il ajouta en les jetant dans le foyer : je vais leur en donner!

Il débuta par des satires : *l'Incendie de White-Hall, le Cabinet d'une Dame, Cassinus et Pierre, Ce qui meuble un cerveau de femme* — pièce passablement originale — je parle des idées de Swift, bien entendu, — *Cadenus* et *Vanessa*, enfin l'humoristique bataille des livres. — Ah! tenez, c'est un peu tard, mais un remords me saisit. — Je pouvais rendre ma présente ébauche intéressante, et, pour cela, à côté de mes nombreux emprunts à North Peat, je n'avais qu'à citer le texte du beau livre de *La querelle des Anciens et des Modernes*, livre écrit par la plume si spirituelle de notre Hippolyte Rigault, dont l'année de présidence est pour les anciens de notre société un de leurs plus charmants et plus précieux souvenirs; de notre Hippolyte Rigault, dont le collège, la ville de Versailles, l'université de France se souviennent avec le même orgueil. Avec quelle acuité d'esprit Rigault analyse l'œuvre incomparable du satirique anglais! Je ne puis ici, par malheur, que renvoyer à cette thèse fameuse du doctorat ès-lettres, dont la soutenance, comme on l'a si bien dit, fut un vrai jour de fête pour l'Université. Hélas, trois fois hélas, mon pauvre condisciple, mon cher Rigault, lui aussi, mais en pleine floraison, la foudre l'a frappé — à la tête!

Trève à nos douleurs, si légitimes soient-elles, et revenons à Swift. Nous le retrouvons à l'amusante histoire de sa *Méditation sur un manche à balai*; contraint à

lire chaque soir devant lady Berkeley une des *Méditations philosophiques* de Robert Boyle, et à cette lecture qu'il trouvait infiniment trop prolongée, s'ennuyant au moins autant que la bonne dame s'y intéressait, il imagina, pour se débarrasser de cette exigence, l'expédient suivant : il composa lui-même une sorte de méditation dans le goût, le genre et le style de Boyle, où il établissait avec la plus onctueuse gravité une comparaison saisissante entre l'homme et un manche à balai ; puis, au grand soir de l'épreuve, il intercala adroitement le feuillet de sa composition entre les pages du livre de Boyle, et, le moment venu, tombant juste au bon endroit : *Réflexions sur un manche à balai,* lut-il de ce sang-froid imperturbable qui est aussi partie intrinsèque de l'humour.

Sur un manche à balai ! sursauta la dame étonnée — sur un manche à balai ! Voilà qui est étrange ; enfin, lisez toujours, on ne sait pas ce qu'un homme comme Boyle a pu tirer d'un pareil sujet ; — et Swift se mit à lire ; plusieurs fois il fut interrompu par les exclamations de surprise et de joie de la brave dame. Une visite survint suspendant la lecture ; Swift, pour échapper au dénouement qu'il pressentait, s'esquive discrètement au plus vite et Lady Berkeley, tout entière à la chaleur de son enthousiasme, de demander à la visiteuse si elle avait lu dans Boyle cette inimitable comparaison entre l'homme et un manche à balai.

— Vous plaisantez, répond l'interlocutrice, jamais dans Boyle, que je sache, n'est entré de manche à balai.

— Pardon, répond vivement Lady Berkeley, et de plus, c'est son chef-d'œuvre. D'ailleurs, voyez vous-même, voici le volume. On s'empresse de le feuilleter, et du livre s'échappe le manuscrit du fameux chapitre. La bonne dame reconnut l'écriture de son chapelain, se

fâcha d'abord, rit ensuite, fut désarmée, conserva son amitié à Swift, mais lui retira sa charge de lecteur ; c'était partie gagnée pour le malicieux humoriste.

Après le *Manche à balai*, le célèbre *Conte du tonneau*, puis les amusantes *Prédictions* d'Isaac Bickerstaff pour l'année 1708 ; enfin ces *Lettres* si provocantes *du drapier* qui faillirent, avant l'heure, mettre le feu à l'Irlande. Tous ces travaux, North Peat les résume en homme qui les a approfondis, les a goûtés d'abord pour mieux les faire goûter aux autres. De grâce, n'allons pas oublier les *Conseils aux domestiques*, où, par une mordante antiphrase, Swift dévoile les fourberies et les bons tours de la corporation. « Je vous en prie, camarades, leur « dit-il, étudiez soigneusement le caractère et le tempé- « rament de votre maître, afin de bien connaître sa « corde sensible, c'est-à-dire ce qui peut, sans trop « vous compromettre, le contrarier davantage.

« Il aime les bibelots ? — Bon. — Cassez-lui sa porce- « laine de Saxe ou de Sèvres. — Ce n'est pas votre faute « si vous l'avez laissée tomber en vous escrimant à l'es- « suyer. — Que voulez-vous ? c'est un malheur, n'est- « ce pas ? d'ailleurs vous faisiez de votre mieux. « Après tout, on n'est pas parfait ! — Le maître souffre « du froid et craint pour ses rhumatismes ? — Très « bien ! laissez alors la porte entr'ouverte, et n'ayez « garde de fermer la fenêtre. Notre homme jouira ainsi « d'un confortable courant d'air qui réveillera ses dou- « leurs. — Enfin et surtout n'allez pas lui donner ses « journaux et ses lettres avant d'en avoir pris connais- « sance ; il est juste que vous aussi soyez au courant « des nouvelles et sachiez ce qui se passe. »

Et ainsi de suite ; si ce n'est pas exactement le mot à mot du texte, c'en est au moins la substance ; avec les

conseils, il y a la manière de s'en servir, la direction : *directions to servants.* Il y en a pour tous : maître d'hôtel, chef français ou cuisinière indigène, valet de pied, groom, cocher, concierge, femme de chambre, bonne d'enfants, etc. Ah ! les gens de maison n'ont qu'à suivre au pied de la lettre ces charitables conseils, et tout ira bientôt pour le mieux dans le meilleur monde possible des maîtres et valets !

Si bienveillant conseiller qu'il voulût leur paraître, il était bien dur aux pauvres domestiques, notre excentrique doyen ; mais aussi quelle bonne leçon il reçut un jour de l'un d'eux, et quelle revanche pour Lady Berkeley, si elle eût pu voir mystifier son mystificateur !

Un de ses amis envoyait à Swift un magnifique turbot; le groom, chargé de remettre ce présent, s'était déjà maintes fois acquitté de semblables commissions, sans avoir jamais reçu marque de la générosité du doyen. Ce jour-là, fatigué d'une besogne jusqu'alors si peu lucrative, notre jeune homme entre brusquement chez Swift, et, jetant presque le poisson sur la première table venue : Voici, s'écrie-t-il d'un ton rude et grossier, un turbot que mon maître vous envoie.

— Plaît-il ? répartit aussitôt le docteur en fronçant le sourcil, est-ce ainsi que tu dois t'acquitter de ta commission ? Tiens, viens ici, prends ce siège, nous allons changer de rôle, et tâche une autre fois de mettre à profit ce que je veux bien t'enseigner. Swift alors s'empare à son tour du poisson, et, s'avançant respectueusement vers le drôle qui, sans se faire autrement prier, s'était enfoui dans un large et confortable fauteuil : Monsieur, dit-il, j'ai été chargé par mon maître de vous présenter ses compliments et de vous prier en même temps de vouloir bien accepter ce petit cadeau. — Vrai-

ment ? reprend effrontément le groom, c'est très aimable à lui, veuillez le remercier de ma part, et tenez, mon brave garçon, ajouta-t-il en portant la main à sa poche, voici une demi-couronne pour votre peine.

Le doyen, confus d'abord, ne put s'empêcher de sourire, et déboursa la couronne tout entière.

Hurrah ! hurrah ! voici Gulliver ! Il est échoué, ce type incomparable de la stature humaine, sur le rivage de Lilliput ; tout le monde vient voir l'homme-montagne, même l'imperceptible, mais très haut et très puissant empereur Golbasto-Momaren-Eulamé-Gurdilo-Shetin-Mully-Ully-Gué, la terreur et les délices de l'univers ! Ce Gulliver, quel géant à Lilliput ! Quel nain, quel pygmée à Brobdingnag ! Et les voyages à Laputa, à l'île volante, au pays des Houyhnhons où les Yahoos, les hommes, sont les bêtes, et les Houyhnhons (je ne garantis pas la prononciation), les chevaux, sont des êtres pensants et raisonnables !

Mais je dois m'arrêter, et c'est vraiment dommage, car relire ensemble *Gulliver* ce serait un peu plus amusant que débiter et surtout entendre une pauvre harangue présidentielle. A tout prendre, j'y ai moins de regret. Qui ne sait *Gulliver* par cœur ?

North Peat n'a eu garde d'oublier les épisodes d'amour de la vie du doyen : cette pauvre servante de Leicester, miss Jane Waryng, Esther Johnson, la Stella si malheureuse, miss Wanhomrigh, la Vanessa si délaissée. Stella et Vanessa, quel double roman ! Deux cœurs de femme, deux amours, deux dévouements si parfaits, si absolus, si incompréhensibles, pour un égoïsme si implacable et si brutal ! mais aussi par un juste retour des choses d'ici-bas, quel châtiment, quelle expiation, quelle fin d'existence pour cet orgueil si per-

sonnel ! Une agonie de trois ans l'écrase sous l'hypocondrie et la folie ! En trois ans, rien que deux éclairs de raison : l'un, pour s'écrier en se frappant le front en face d'un orme que la foudre a découronné de son sommet : Moi aussi, comme lui, je suis atteint à la tête ! Une autre fois, s'appuyant sur un livre de Gulliver qu'il voyait sur une table, pris d'un vieux souvenir, il fond en larmes en disant : Quel génie j'avais en ce temps-là ! Dure et rude leçon qui pourtant ne guérira dans l'avenir ni l'égoïsme ni l'orgueil.

L'étude sur sir Richard Steele mériterait à bon droit de nous retenir quelque peu, mais cela nous entraînerait trop loin. La fin du volume est réservée aux prédications du dehors dans le pays de Galles, aux prédications en plein vent, à des études sur les révérends Spurgeon et Cumming, sur l'œuvre singulière des Etoiles de nuit, et enfin sur la littérature des aliénés, toujours en Angleterre.

Cette prédication en plein vent est tellement en dehors de nos habitudes et de nos allures françaises qu'il peut être utile d'esquisser à ce sujet, devant vous, quelques données préparatoires.

La plaie du protestantime anglais, et cette plaie s'est ouverte au siècle qui a suivi la réforme, c'est le grand nombre de sectes accaparant l'idée religieuse. Qui voudrait s'édifier sur ce point n'aurait qu'à parcourir le Dictionnaire de Marsden consacré aux églises chrétiennes et aux différentes sectes ; plus près de nous, dans le second volume de son important ouvrage sur « le Gouvernement et le Parlement britannique », le comte de Franqueville a écrit, à propos de la thèse qui nous occupe, un chapitre des plus intéressants. Ici et là, partout sur le sol anglais, nous trouvons les Bap-

tistes, les Moraves, la société des amis ou quakers de Georges Fox, les Indépendants qui rejettent à la fois l'épiscopat et le presbytérianisme, les Mormons ou saints du dernier jour, les vrais presbytériens, ceux de Knox en Ecosse, et les presbytériens dissidents, les Méthodistes, Wesleyens, ceux de Wesley et Calvinistes, ceux de Whitfield ; les Frères, qui ne reconnaissent ni clergé, ni laïques, mais donnent la prédication à qui veut la prendre et se sent capable de la garder ; les Puritains, les Trembleurs (Shakers), les Swedenborgiens, les Unitariens, les Eglises d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande. J'en passe, et n'ose dire des meilleurs ; il y aurait au moins deux cents sectes à faire comparaître ; la revue serait décidément un peu longue.

Toutes d'ailleurs n'affectent pas entre elles d'aussi grosses divergences qu'on pourrait à première vue le supposer ; elles ont un lien commun, celui du respect pour le Créateur et le sentiment d'une admiration sans bornes pour son œuvre infinie ; elles procèdent d'un même principe qui devient leur drapeau et leur guide ; elles s'appuient sur la liberté de l'opinion personnelle, c'est vrai, ce qui atteste à leurs propres yeux l'indépendance de leur esprit ; mais il ne faudrait pas confondre ce besoin d'examen, de discussion spirituelle, avec cette négation stérile et de parti pris, cette incrédulité systématique et routinière qui s'appelle en France la libre pensée.

Libre pensée qui ne s'arrête même pas au positivisme, mais va se perdre dans le néant. Encore une fois, et je tiens à le répéter, malgré leurs divergences de formes, toutes ces sectes se rapprochent par l'intuition de l'âme, essence immatérielle, par l'intime conviction de l'existence d'un Etre supérieur, la foi profonde en sa

toute puissance, basée sur l'immensité infinie et incompréhensible de l'innumérabilité des mondes.

Et c'est cette diversité dans les formes et manifestations religieuses qui a engendré les prédicateurs en plein vent, *in open air*. Il y a de temps en temps, dans les pays d'outre-Manche ou d'outre-Atlantique, des impulsions soudaines, instantanées, véritables courants qui entraînent ce qu'on appelle *a revival*, un réveil; de ces réveils sont nées l'armée de l'Eglise, *the church army*, et l'armée du salut, *the Salvation army*.

Ce mouvement, qui donne aux spiritualités mystiques une vitalité nouvelle, n'est pas absolument identique en Angleterre et aux Etats-Unis ; plus brusque et plus violent en Amérique, il est plus doux et mieux dirigé en Angleterre ; là on proclame un *revival*, et de partout, à l'improviste, surgissent en toute liberté des prédicateurs de la place publique qui ne relèvent que d'eux-mêmes ; nouveaux Pierre l'Ermite portant la parole divine dans les rues, sur les places, dans les parcs, dans les champs même, appelant la foule à la revendication religieuse. Ce mouvement dans le spirituel, besoin d'un renouveau quelconque ou plutôt, espérons-le du moins, sentiment de la repentance, aspiration au bien, font naître ou développent des vocations irrésistibles et inattendues, celle du boxeur Richard Weaver par exemple, dont North Peat raconte si bien l'histoire dans ses *Prédicateurs en plein vent*.

L'Eglise d'Angleterre, peut-être pour ne pas se laisser déborder, s'est emparée de ces *revivals* et en a fait des missions ; ces missions, à des époques indéterminées, sillonnent le pays, vont de parish en parish porter un supplément de sainte nourriture à ceux qui croient, et de préférence à ceux qui ne croient pas, aux hommes,

aux femmes, aux enfants. Et partout ces missions sont désirées, bien venues, bien vues, aussi bien des pasteurs en général que des congrégations. Quelquefois, dans les services de la mission, les sentiments de quelques assistants, comme au temps des Croisades d'ailleurs, sont tellement surexcités, exaltés, et l'on sait ce que peut produire l'exaltation religieuse, qu'on entend des pleurs et des gémissements ; nombre de pasteurs attestent qu'à la fin de ces missions, ils ont vu chez quelques-uns de leurs paroissiens des transformations inespérées pour le bien ; des ivrognes sont devenus sobres, des menteurs dignes de foi, des joueurs ont abandonné les cartes, les dés, la rouge et la noire, et ces néophytes enfin sont redevenus d'honnêtes et dignes citoyens.

L'Armée du Salut et de l'Eglise se proposent le même but que les missionnaires, et s'adressent de préférence à celles des classes du peuple qui, n'assistant jamais aux pratiques d'un culte quelconque, sont plongés dans l'ignorance et l'ivrognerie, ou descendus à la boue de la plus basse dégradation. Les soldats des deux armées ne craignent pas d'aller dans la rue, interpellant les passants, leur parlant bravement de Dieu et du péché. Quant à l'Armée du Salut, elle en est à sa vingt-deuxième année d'exercice, sous le généralat de William Booth qui, de sa propre autorité, s'est promu Maréchal; elle a des quartiers généraux en Suisse, Allemagne, Italie, Hollande, Danemark, Suède, Canada, Californie, Indes orientales, Nouvelle-Zélande, Angleterre, cela va sans dire, et même en France, à Paris, quai de Walmy. Elle a adopté des voies et moyens excentriques, grades militaires, uniformes voyants qui, par leur étrangeté, frappent les yeux et les oreilles de la foule, s'adressant à ce fonds d'excentricité naturelle

qui sommeille dans tout caractère anglais. Toujours est-il que l'Eglise officielle est loin de voir de mauvais œil l'Armée du Salut et celle de l'Eglise, car récemment encore l'évêque d'Oxford, s'adressant à son clergé, déclarait qu'il considérait l'Armée du Salut spécialement, comme l'un des plus remarquables monuments religieux des temps modernes.

Ces préliminaires une fois posés, nous comprendrons mieux les prédicateurs du pays de Galles, et les prédicateurs en plein vent. Un Français — non, pas un Français, car il en ferait une maladie de surprise — un étranger quelconque se promène dans les rues de Londres, et regarde curieusement autour de lui, essayant de faire connaissance avec l'inconnu. Tout à coup il s'arrête stupéfait, car, près de lui, un passant s'est élancé sur une borne; quelques amis, entonnant des psaumes, préparent le silence et l'attention; l'orateur, sur sa borne, entame un sermon qu'écoute ou n'écoute pas le public qui s'arrête ou passe ; aux psaumes les gavroches parisiens auraient bien vite répondu par leur célèbre épopée : *En revenant de la revue;* mais en Angleterre personne ne paraît surpris, encore moins choqué. Se fait-il beaucoup de conversions de la borne au pavé? Je ne suis pas assez compétent pour le dire.

C'est en un style charmant, à la fois plein d'esprit et d'humour, que North Peat évoque devant nous les prédicateurs du pays de Galles; dans ces prairies verdoyantes, nous dit-il, au milieu d'une foule empressée, paraît un vieillard, il s'agenouille, et la foule s'agenouille avec lui. Il cherche l'inspiration dans la prière, puis, l'inspiration venue, laisse déborder son cœur dans sa parole; c'est de la principauté de Galles que semble être venue la prédication en plein air, et

l'auteur passe en revue les différents procédés oratoires, celui de *Christmas Evans* par exemple. Ecoutons une courte citation de ce prédicateur excentrique entre tous ; il prêche à l'une des réunions de la Société évangélique ; tout à coup il s'arrête, prend à partie Lord Anglesey, le président de cette société, et l'interpelle en ces termes : « Mylord, je suppose « que vous êtes mort ; l'ange de la dernière heure « s'emparant de votre âme, la transporte au seuil « de la demeure céleste ; n'entre pas qui veut au « Paradis, la porte est fort étroite ; de plus, elle est « bien gardée. Ouvrez, s'écrie l'ange de la mort, qui « a hâte d'obtenir pour votre seigneurie une place con- « venable au ciel, ouvrez. — Pour qui? demande la « voix impitoyable du concierge des cieux. — Pour le « noble comte d'Anglesey.— Qui est-il? — Ancien officier « dans l'armée du duc d'York. — Comme tel, ajoute la « voix inexorable de saint Pierre, il ne figure pas sur « notre liste. — Il remplissait cependant les fonctions « de grand-maître de l'artillerie. — C'est possible, vous « dis-je, mais nous ne le connaissons pas. — Deux fois « il a été Lord Lieutenant de l'Irlande. — Je ne dis pas « non, mais il nous est inconnu. — Il commandait la « cavalerie à Waterloo. — Je vous le répète, nous ne le « connaissons pas. — Pendant longtemps cependant il « a été le président de la Société biblique. — Ah! « s'écriera alors l'apôtre Pierre, cela est différent, qu'il « entre, son nom est en effet inscrit sur le grand re- « gistre des bénis de mon Père. »

Peut-être une pareille éloquence si rudement personnelle ne conviendrait-elle ni partout, ni toujours, mais il est facile de juger que, s'adressant à la masse, si mobile et si impressionnable souvent, en mal comme

en bien, elle peut frapper utilement de grossières imaginations. Où est l'inconvénient d'ailleurs? Parler morale au peuple, cela ne vaut-il pas mieux que l'entretenir de contes bleus, d'utopies ou de billevesées? Le prédicateur en plein air s'exprime avec chaleur et s'agite en tout sens, et c'est ainsi qu'il imprime la vivacité de ses sentiments à son auditoire, le remue et souvent le convulsionne. Demandez à *Daniel Rowlands* la réponse qu'il fit un jour à un correct ministre de l'Evangile, qui lui reprochait l'exubérance de l'inspiration et la mobilité des gestes : Ah ! mon cher frère, dit-il, ne me reprochez pas les gesticulations de corps, car j'aime mieux voir sursauter et bondir mes ouailles, que les entendre ronfler, comme j'ai souvent entendu ronfler les vôtres.

Les prédicateurs en plein vent sont, au livre des singularités, l'une des études les plus complètes et les plus attachantes ; c'est là que se place l'histoire du célèbre boxeur dont nous avons déjà parlé, qui répudia la boxe et la séduisante ceinture du championnat, pour les pacifiques conquêtes de l'évangélisation.

Viennent ensuite deux remarquables chapitres sur les révérends Spurgeon et Cumming. Spurgeon est avant tout le type du véritable orateur, possédant à fond toutes les qualités et les ressources oratoires qui vont droit aux masses, les attirent, les frappent et les retiennent ; énorme est le tribut que l'éloquence de Spurgeon a prélevé sur la cassette de ses auditeurs, pour construire et doter un temple magnifique. Quant au D[r] Cumming, c'est autre chose, c'est un théologien jusqu'aux moelles ; il est assez sagace pour ne voir que clartés et lumières dans les profondeurs quelque peu ténébreuses de l'Apocalypse. C'est du reste avec un

sang-froid admirable et une conviction profonde qu'il conduit par la main son auditoire surpris dans les dédales sans fin de ces labyrinthes inconnus.

Si incomplètes que soient forcément ces études, en ce qui concerne Spurgeon surtout, jeune encore au moment où le livre a paru chez Hetzel, elles offrent autant d'intérêt par la forme que par le fond.

Un mot maintenant des Etoiles de nuit : John Blackmore, bien qu'ayant une certaine culture d'esprit et des talents naturels, un grand fonds d'honnêteté et d'heureuses dispositions morales, avait eu une jeunesse passablement dissipée. Lieutenant de la marine royale, il était à bord du *Camperdown*, à l'ancre devant Sheerness ; il venait de donner des ordres pour tirer une salve d'artillerie en l'honneur du passage du roi des Belges, quand tout à coup, par suite d'une imprudence inexplicable, la soute aux poudres éclata, brisant sous l'explosion une partie des murailles du bâtiment, lançant de tous côtés une vraie mitraille de fer, de bois et de feu.

Blackmore, couvert de blessures, les membres brisés et le corps affreusement brûlé, fut, dans un état désespéré, transporté à l'hopital où il devait pendant de longs mois attendre sa guérison. Se repliant sur lui-même durant une convalescence aussi longue que pénible, il médita de réformer, de refaire sa vie, et son imagination s'exaltant par une lecture assidue de la Bible, il se promit de consacrer au service de Dieu une existence que Dieu lui avait si miraculeusement conservée, et il prit la résolution de renoncer à son avenir de marin, pour se consacrer entièrement à une œuvre de rédemption religieuse.

Mais laquelle? où trouver la voie du sacrifice? où trouver un sentier un peu nouveau, si excentrique pût-

il-être, que la piété des apôtres n'ait pas encore foulé? Il flottait indécis, quand un pasteur de ses amis vient le voir, et lui raconte comment la nuit dernière, accosté par mégarde par une Madeleine du trottoir — Madeleine avant le repentir — il a répondu à cette brusque attaque par une bonne parole, est parvenu à convertir la pécheresse, et, ramenant au bercail une brebis égarée, à lui procurer du travail pouvant dignement lui assurer une vie nouvelle. — C'est un trait de lumière pour Blackmore qui, bravant ce qu'une pareille tâche présentait de répugnant, n'y entrevoit que l'accomplissement de sa promesse, c'est-à-dire une sainte mission de charité et un apostolat de rédemption.

Il faut lire le journal qu'il a religieusement tenu de toutes ces délicates et difficiles expéditions, pour apprécier l'importance des résultats qui ont récompensé sa foi et son dévouement; il faut lire le curieux quatrième volume, volume extra d'ailleurs, des classes pauvres et petits métiers d'*Henry Mayhew*, les renseignements si étendus qu'il contient, consulter les planches si pittoresques et si vivantes qu'il renferme; il faut lire également l'histoire de ces *moonlight cruises*, croisières au clair de lune, et l'on comprendra le rôle de ces nobles missionnaires qui s'appellent les Etoiles de nuit, sans doute parce qu'ils cherchent à porter la lumière dans les ténèbres et les bas-fonds de la vie. Semblables croisières auraient-elles grand succès à Paris? Sans médire du prochain, il est permis d'en douter, le caractère français et surtout la désinvolture parisienne n'y autorisent pas grande espérance; en tout cas, si pareille campagne réussit jamais à Paris, peut-être ne serait-il pas sans utilité de l'entreprendre ensuite à Versailles!

Le livre enfin que j'analyse si imparfaitement d'ailleurs,

le temps me presse, se termine par un curieux travail sur la littérature des aliénés en Angleterre ; North Peat se proposait de faire de cette étude un véritable livre, en joignant aux documents qu'il avait amassés sur les aliénés en Angleterre ceux qu'il avait déjà recueillis sur les aliénés en France ; il y a là en effet une mine tristement féconde de renseignements pour l'instruction, jamais finie, toujours pendante, des faits et des inconnues de l'intelligence humaine. Procès incessant qui s'embrouille et se complique de plus en plus tous les jours. Où finit la sagesse? Où commence l'aliénation mentale? Sage ou fou, suivant l'orientation du vent. L'aliénation mentale d'un côté, l'hypnotisme de l'autre avec ses merveilles et ses extravagances, ses réalités incontestables et ses manifestations incompréhensibles, ses secours peut-être pour la thérapeutique, mais à coup sûr ses dangers évidents pour l'ordre social, démontrent que le cerveau humain contient encore bien des terres ignorées ; non, le problème de l'humanité ne touche pas encore à sa solution, et qui sait si l'étude de la folie ne servira pas un jour à éclairer et à développer les horizons de la sagesse ?

Mais quittons ce terrain mouvant sur lequel il est prudent de ne pas trop s'aventurer, et revenons à North Peat. Disons, non pas avec notre amitié, mais avec une conviction profonde, que, si les forces de la vie lui avaient permis l'avenir, il serait devenu certainement un écrivain remarquable. Aurait-il créé des œuvres durables, travaux de longue haleine, romans ou pièces de théâtre ? Je ne sais, mais je suis certain que, comparant entre elles les productions littéraires de la France et de l'Angleterre, apte comme il était à en sentir les véritables beautés, il en aurait tiré, au point de vue de la saine et bonne littérature, des déductions également profitables

aux deux pays. S'il n'a pas eu le temps d'être un créateur, il aura du moins été un observateur aussi judicieux qu'intelligent ; ses singularités humoristiques et religieuses en Angleterre resteront pour le prouver.

Pauvre ami, il est mort bien jeune encore, pendant le siège de Paris, ce lugubre épilogue du drame de la patrie ! Il souffrait au funèbre glas de ce bombardement sauvage et stupide ; il subissait, comme tout le monde, les privations de l'alimentation des derniers jours, et plus que tout le monde, puisque usé par les inquiétudes de l'esprit et les angoisses du cœur, par la maladie et la faiblesse, il se sentait mourir un peu plus chaque lendemain que la veille. Et pourtant jusqu'à la fin, fidèle à sa double origine, il en gardait l'humour et l'esprit, car, mangeant un poulet étique, le dernier du siège peut-être, qu'au prix de sacrifices inouïs, et dans l'espoir de le ravitailler un moment, on était parvenu à lui procurer : Quel aristo je fais, me disait-il en souriant de son bon sourire fin et spirituel, je mange du poulet, et toi pauvre prolétaire, tu n'es pas même sûr de manger du cheval !

La mort toutefois lui aura été clémente, puisqu'elle lui a épargné l'atroce douleur de savoir que, quelques mois plus tard, son fils bien aimé devait périr roulé dans un linceul fait des vagues d'Etretat !

Il me reste à le dire, il aura joui dans sa vie d'une joie modeste et pure ; membre titulaire de cette société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, où il rencontrait tant de confrères distingués, ses supérieurs à plus d'un titre, il a dû à leur exquise bienveillance d'en devenir le président, et, suprême honneur, de s'asseoir en cette qualité, près de notre secrétaire perpétuel, M. Anquetil, notre vénéré maître, qui rend à

quelques-uns d'entre nous bien douce et bien précieuse la souvenance des jeunes années de notre vieux collège.

North Peat, si honoré d'être le président de notre Société, en a honoré la présidence ; homme de lettres dans la pure et saine acception du mot, homme de cœur et de conscience, il a bien mérité par la dignité de sa vie d'échapper à l'oubli de ses anciens confrères, aussi c'est un vrai bonheur pour moi d'apporter ici à sa chère mémoire le témoignage de leur cordial souvenir.

# RAPPORT

SUR LE

# PRIX CARON

(PRIX DE VERTU)

Par M. **RUDELLE**, membre titulaire.

---

Messieurs,

Le bien se manifeste sous les aspects les plus divers, inspiré par les sentiments les plus variés. Aussi ne vous renfermez-vous pas dans telle ou telle catégorie de bonnes et belles actions pour arrêter votre choix.

Parmi les candidats présentés cette année, c'est à mademoiselle Perrine-Julie Tessier que vous avez décerné votre prix de vertu.

Quels sont les titres qui vous ont déterminés à lui accorder vos suffrages? Comment a-t-elle attiré votre attention? Constamment employée à bien faire, sans autre espoir de récompense que la satisfaction de sa conscience, telle est l'existence de mademoiselle Tessier.

En distinguant cette vie humble et modeste, vous avez voulu récompenser la constance du dévouement et de la charité.

Mademoiselle Tessier est née le 3 octobre 1809, à Saint-Michel, dans le département de Maine-et-Loire; elle habite Versailles depuis l'année 1831.

Après avoir consacré les premières années de sa jeu-

nesse à soigner sa mère veuve et infirme, Perrine Tessier vint à Versailles, où elle servit comme domestique dans plusieurs maisons honorables. Elle avait été précédée dans cette ville par ses deux sœurs, domestiques comme elle.

Ses maîtres étant morts, mademoiselle Tessier, dont la santé très ébranlée par les fatigues imposées à son jeune âge était profondément atteinte, dut renoncer à se placer de nouveau. Comme femme de ménage elle chercha à subvenir à ses besoins journaliers.

Dans cette humble condition, elle ne cessa de montrer son cœur excellent et, ayant à peine le nécessaire, elle n'hésitait pas à le partager avec ceux qui en avaient besoin. Elle connaissait les difficultés et les dangers que rencontrent les pauvres filles arrivant dans les villes pour entrer en service, et profitant de ce qu'elle avait deux lits dans sa petite mansarde, il lui arriva fréquemment d'offrir gratuitement l'hospitalité chez elle aux personnes qu'elle savait honnêtes et qui se trouvaient sans place.

L'une de ses sœurs s'était mariée à un ouvrier, M. Esneau, mais elle n'avait pas tardé à être atteinte par les plus cruels embarras. A la suite d'une longue et douloureuse maladie nerveuse, le mari se trouvait entièrement paralysé et la femme était frappée, presque à la même époque, de cécité absolue.

C'est alors que mademoiselle Tessier n'hésite pas à se sacrifier à sa sœur et à son beau-frère. Elle consacre chaque jour à les soigner un temps qui, dans sa pauvre situation, a une valeur réelle. Elle ne se laisse rebuter ni par le caractère difficile que la maladie a développé chez le mari, ni par les soins répugnants qu'il faut donner à tous les deux. Pendant de longues années, elle

vient à tout instant s'occuper d'eux ; elle ne leur prodigue pas que ses soins car ses petites ressources, acquises au prix d'un travail excessif, sont mises à leur disposition et font vivre trois personnes.

Malheureusement ce travail et ces fatigues finissent par être au-dessus des forces de mademoiselle Tessier. Atteinte d'asthme et de catarrhe chronique, elle se désole de ne plus pouvoir travailler comme en ses jeunes années. En 1886, son beau-frère, M. Esneau, entre à l'hospice de Versailles. Sa femme ne va pas rester seule. Perrine Tessier n'hésite pas à se charger complètement de la pauvre aveugle, l'installe près d'elle dans sa petite chambre, au quatrième étage, et la soigne comme la mère la plus tendre son enfant.

Esneau vient de mourir, sa femme l'a remplacé à l'hospice et Perrine Tessier, seule maintenant, âgée de plus de soixante-dix-huit ans, infirme et incapable de travailler, termine avec la résignation d'une vraie chrétienne sa vie toute de dévouement, de travail et d'abnégation.

La Société des Sciences morales, Lettres et Arts de Seine-et-Oise, est heureuse de pouvoir désigner chaque année, à vos applaudissements, une personne recommandable entre toutes et de lui accorder le prix de vertu dont elle dispose par suite de la libéralité de l'abbé Caron.

Sa satisfaction va se trouver dorénavant augmentée, grâce au don généreux que vient de lui faire l'un de ses Membres, M. Courteville, enlevé prématurément, il y a quelques mois à peine, à notre affection confraternelle.

Le dévouement de M. Courteville à toutes les œuvres charitables et philanthropiques n'a pas besoin d'être rappelé. Encourager au bien ceux dont la vie était irré-

prochable, soutenir ceux qui étaient tombés et leur donner les moyens de se réhabiliter, telle fut la tâche à laquelle il consacra les dernières années de son existence.

Mais notre ami savait bien que parmi tous les sentiments qui peuvent exercer une salutaire influence, l'affection qui unit les membres de la famille est le plus efficace et le plus puissant, et que la règle de la loi divine qui commande aux enfants d'entourer de respect leurs parents est une des meilleures garanties de l'ordre social. Aussi, se souvenant de toute la tendresse qui l'avait uni à ses père et mère, notre regretté collègue a laissé à notre Société le capital nécessaire pour fonder un prix annuel à décerner à la personne s'étant le plus distinguée par sa piété filiale.

Il nous sera doux, Messieurs, de décerner cette nouvelle récompense ; il vous sera doux de penser à l'excellent collègue qui a voulu vous donner une marque nouvelle de son amour du bien et de son affection pour notre Société.

---

La séance s'est terminée par une communication de M. Pierret sur l'*Archéologie égyptienne*, et une conférence de M. Alglave sur l'*Alcoolisme et les moyens de le combattre.*

---

# LISTE

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

**Pendant l'année académique 1886-1887 (1).**

---

## ÉCONOMIE SOCIALE ET LÉGISLATION

**De l'organisation des asiles de nuit à Berlin et dans plusieurs autres villes d'Allemagne**, conférence par M. Emile Alglave, membre titulaire (Séance du 27 mai 1887).

**De la Représentation des parties devant les tribunaux**, conférence par M. Legrand, membre titulaire (Séance du 13 mai 1887).

**De l'ancienne procédure dite du *congrès***, communication par M. Ducrocq, membre titulaire (Séance du 15 avril 1887).

**Des applications récentes de l'hypnotisme à la thérapeutique et aux faits juridiques**, par M. le Dr Penard, membre titulaire (Séance du 4 février 1887).

(1) M. le Secrétaire perpétuel n'a pu, par suite de maladie, rédiger le compte rendu analytique des travaux de la Société pour l'année 1886-1887; il a dû se borner à en donner la liste par ordre de matières.

**Du secret médical**, d'après un récent ouvrage de M. Brouardel, par le même (Séance du 17 décembre 1886).

## HISTOIRE DES RELIGIONS.

**De la prière chez les anciens**, communication par M. Chételat, membre associé (Séance du 22 juillet 1887).

## HISTOIRE.

**Thoutmès IV et le Grand Sphinx**, communication par M. Pierret, membre titulaire (Séance du 3 décembre 1886).

**Le roi hérétique Aménophis IV**, communication par le même (Séance du 1er juillet 1887).

**Le siège de Rouen en 1418**, communication par M. L. Batiffol, membre associé (Séance du 7 janvier 1887).

**Les idées morales et politiques au XIVe siècle**, communication par M. Bondois, membre titulaire (Séance du 8 juillet 1887).

**Frédéric II et la peine de mort contre les hérétiques**, conférence par M. Georges Digard, membre titulaire (Séance du 17 juin 1887).

**Un testament politique en latin du cardinal de Richelieu**, communication par M. L. Batiffol, membre associé (Séance du 29 octobre 1886).

**La France il y a cent ans**, conférence par M. Anicet Digard, membre titulaire (Séance du 6 mai 1887).

**Le voyage d'Arthur Young**, communication par le même (Séance du 10 juin 1887).

**Biographie des généraux de la première République nés dans le département de Seine-et-Oise**, communication par M. Thierry de Maugras, membre associé (Séance du 22 octobre 1886).

**Histoire des transformations de l'armée française**, conférence par M. le général Thoumas, membre titulaire (Séance du 25 février 1887).

**Etude biographique sur le général Marmont**, communication par le même (Séances des 22 et 29 avril 1887).

**Le Journal du général de cavalerie Curely**, communication par le même (Séances des 14 et 21 janvier 1887).

**La mobilisation de l'armée française en 1859 et en 1870**, communication par le même (Séance du 11 février 1887).

**De la remonte dans l'armée française**, communication par M. Malé, membre associé libre (Séance du 3 juin 1887).

**Etude sur la constitution de l'Angleterre**, conférence par M. Urbain Guérin, membre titulaire (Séance du 24 juin 1887).

**Les Etats-Unis, d'après un livre récent de M. Curegy**, par M. Albert Lefaivre, membre titulaire (Séance du 18 janvier 1887).

**Les bosquets du parc de Versailles sous Louis XIV**, conférence avec projections par M. le Dr Remilly, membre titulaire (Séance du 18 février 1887).

**De la hauteur des charmilles du parc de Versailles sous Louis XIV**, communication par M. V. Bart, membre titulaire (Séance du 7 janvier 1887).

**L'élection d'un évêque de Versailles en 1791**, communication par M. Thénard, membre titulaire (Séance du 12 novembre 1886).

**L'abbaye de Joyenval, près Saint-Germain-en-Laye**, communication par M. Dutilleux, membre titulaire (Séances des 20 et 27 mai 1887).

## VOYAGES.

**En Alsace ; impressions politiques et militaires**, par M. Hepp, membre titulaire (Séance du 18 mars 1887.)

**Voyage de Philippeville au Sahara**, communication par M. Boissonnet, membre associé libre (Séance du 1er avril 1887).

**Le percement de l'isthme de Panama**, conférence par M. Lanier, membre titulaire (Séance du 3 décembre 1886).

## LITTÉRATURE.

**Deux traducteurs de Boccace : La Fontaine et Alfred de Musset**, conférence par M. Lorin, membre associé (Séance du 10 décembre 1886).

**Etude sur Florian**, par le même (Séance du 25 mars 1887).

**Quelques lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau**, communication par M. Batiffol, membre associé (Séance du 11 février 1887).

**Grimod de la Reynière**, étude biographique et anecdotique par M. d'Aigremont, membre titulaire (Séance du 26 novembre 1886).

**Un bibliophile célèbre du XVIII^e^ siècle, le duc de la Vallière**, communication par M. Léonardon, membre associé libre (Séance du 20 mai 1887).

**Etude sur le poète russe Kapnitz**, par M. Legrelle, membre associé (Séance du 22 octobre 1886).

**Lassailly, secrétaire et collaborateur de Balzac**, communication par M. Ch. Lassailly, membre associé (Séance du 5 novembre 1886).

**Etude sur un roman de Pierre Loti**, *Pêcheur d'Islande*, par M. Rudelle, membre titulaire (Séance du 11 mars 1887).

*Candidat*, **roman de J. Claretie**, étude par M. le D^r^ Pénard, membre titulaire (Séance du 15 juillet 1887).

**Analyse de *Vision*, livre de poésies récemment publié par M. Peyrefort**, communication par M. Maurice Vancaire, membre correspondant (Séance du 3 juin 1887).

**Mystères physiques**, poésies dites par M. Paul Marrot, membre correspondant (Séance du 3 juin 1887).

# SÉANCE SOLENNELLE

DU 8 NOVEMBRE 1888

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. EDOUARD LEFEBVRE

PRÉSIDENT D'HONNEUR, MAIRE DE VERSAILLES

---

## Discours de M. LEGRAND

PRÉSIDENT ANNUEL.

---

### COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF SUR L'INSTITUTION DE LA BASOCHE

Mesdames, Messieurs,

Le temps est aux centenaires; on fête et on fêtera des événements mémorables, une révolution séculaire, une époque tourmentée et féconde.

De cette période datent des institutions politiques, sociales, judiciaires, un régime nouveau, auxquels le temps n'a pas encore donné toute leur stabilité.

Mais en même temps que ces nouvelles institutions s'établissaient, elles faisaient disparaître les anciennes qui ont eu leur raison d'être, leur action, leur utilité, et qui appartiennent à l'histoire.

Permettez-moi, sans courtiser le passé plus qu'il ne

convient, de ressusciter devant vous, en quelques mots, une de ces institutions disparues depuis un siècle.

Rassurez-vous, malgré ce préambule inquiétant, je ne toucherai ni de près ni de loin à la politique, ni passée, ni contemporaine; d'autres s'en occupent assez ailleurs. Car, c'est un des caractères propres de nos modestes sociétés et qui leur donne tant de charme, de réunir par une concentration sincère et véritable, dans une même communion de goûts littéraires ou artistiques, élevés et délicats, les opinions et les esprits les plus divers; là chacun dans un même désir de repos, de tolérance, de culture intellectuelle, vient goûter le plaisir d'écouter les autres, et profiter de leurs travaux, ou communiquer ses études à un auditoire bienveillant.

C'est à ce sentiment de bienveillance que je fais appel, aujourd'hui, en vous entretenant de la Basoche qui fera le sujet de cette causerie.

Je m'excuserais de retenir un instant votre attention, si nos statuts n'en imposaient le devoir au Président sortant.

Peu de personnes, dans cet auditoire, pourraient encore se rappeler avoir connu dans leur enfance une fête où les clercs de Versailles allaient, solennellement, planter dans un terrain réservé, au Chesnay, l'arbre de Mai; ils rendaient hommage à Dieu, car une messe était célébrée, n'oubliaient pas le respect dû à leurs supérieurs hiérarchiques, qui venaient assister à leurs cérémonies; et, après ces devoirs accomplis, ils payaient leur tribut à la jeunesse en se livrant champêtrement au plaisir de la danse.

Nos mœurs actuelles se prêteraient mal (l'avantage, ici, n'est-il pas au passé?) à ces réjouissances sans apprêt, où dans la plus parfaite simplicité, sans luxe, sans fausse

honte, avec la gaieté la plus cordiale, les jeunes filles de la bourgeoisie ne dédaignaient pas de danser autour du Mai, sous l'œil de leurs parents.

Mais en dehors du monde judiciaire on a le droit d'ignorer que ces réunions et ces fêtes étaient le vestige d'une organisation disparue et le souvenir de véritables cérémonies, remontant bien loin dans le passé.

La Basoche prend en effet son origine en 1303, sous Philippe le Bel; c'est le moment où les légistes commencent à jouer un rôle sérieux et effectif, et où la multiplicité des affaires nécessite autour des Procureurs et avocats un personnel de clercs pour les aider dans leurs travaux.

Les clercs font dans la Basoche un noviciat prolongé, dix ans ordinairement, ils y apprennent les lois, les affaires; c'est l'école de droit du temps; c'est, a-t-on pu dire, le véritable séminaire des avocats et des procureurs.

Les érudits, qui ne sont pas toujours d'accord, indiquent trois étymologies du nom de Basoche.

Les uns y trouvent un mot composé, qui signifierait, petite cour, par opposition avec la haute cour dont elle relève. D'autres le font dériver de deux mots grecs qui signifient bavarder; cette explication pourrait séduire ceux qui se préoccuperaient, d'une façon superficielle, de qualifier ironiquement la profession future, ou les habitudes de ceux que réunissait la Basoche.

Ne leur en déplaise, il faut, en présence des textes, s'en tenir à une troisième explication, moins pittoresque, moins parlante, mais plus historique.

Le mot de Basoche, et Littré accepte cette explication, vient de basilique, du nom du Palais de Justice où siégeait la Basoche; ainsi l'établit notamment un histo-

rien basochien, Jean Bouchet, de la fin du XV^e^ siècle et commencement du XVI^e^, dans des vers où il ne faut chercher autre chose qu'une étymologie :

De ce beau nom Basilica,
Signifiant ainsi qu'on explica,
Palais royal ou aultre lieu célèbre,
Où jugements et conseilz on célèbre,
Est procédé leur nom...

Et un peu avant, dans la seconde moitié du XV^e^ siècle, une épitaphe composée par André de la Vigne, à l'occasion de la mort de Pierre, roi de la Basoche, appelle le défunt roi *basilical*, en des vers qui ne manquent ni de simplicité, ni de tristesse poétique :

Soubz ceste amère dure et dolente pierre,
Gist notre roi BASILICAL, dit Pierre,
Qui a son peuple en douleur *relinqui*.
Vif fust encores, se ne fust un caterre,
Qui trop souldain la tombe jusqu'à terre,
Dont triste suis.

Ce nom générique de Basoche s'est appliqué à plusieurs corporations de clercs. Je ne cite que pour mémoire la Basoche du Châtelet qui intéresse davantage le notariat et l'Empire de Galilée, qui était la Basoche de la Cour des comptes, et un certain nombre de Basoches de province, non sans importance, qui gravitaient à côté de la Basoche parisienne.

Je me restreindrai plus spécialement à ce qui concerne la Basoche du Palais, qui a été la plus célèbre, la plus fortement organisée, a exercé le plus d'action sur les autres Basoches et sur le mouvement même des esprits.

Aux temps dont nous parlons, la Basoche était une véritable institution, presque un corps de l'Etat, elle

avait ses fonctionnaires, sa justice, son blason, sa monnaie peut-être, ses patrons, ses cérémonies, ses fêtes et ses poètes.

Elle a eu ses célébrités, et j'aurai l'occasion d'en rappeler quelques-unes.

Elle a eu longtemps un roi, dont les pouvoirs étaient respectés et qui a été remplacé vers le commencement du XVI[e] siècle par un chancelier.

Elle avait de nombreux dignitaires, et encore en 1786, dans un almanach de la Basoche qui paraît être le dernier, on trouve une organisation très complète, chancelier, vice-chancelier, anciens chanceliers, maîtres des requêtes, honoraires, ordinaires, extraordinaires, un parquet avec procureur général, avocat général, procureur de la compagnie des clercs, substitut du procureur général, greffier; puis le barreau composé des avocats de la Basoche, avec leur bâtonnier, l'huissier, l'aumônier, le trésorier, le médecin, le chirurgien et jusqu'à l'imprimeur.

Il est facile de voir que cette organisation s'était formée à l'imitation de celle des parlements avec lesquels et à côté desquels étaient nées les Basoches.

La Basoche du Palais avait ses armoiries qui nous ont été conservées, blason pacifique et guerrier à la fois, composé de trois écritoires d'or au champ d'azur, au-dessus timbre casque et morion, supporté par deux anges; ce blason a eu son poète :

L'encrier, la plume et l'épée,
Etaient les armes de Pompée;
La Basoche est son héritière;
Elle en est fière,
Soldat, clerc, le basochien,
Est bon vivant et bon chrétien;

Vive la Basoche!
A son approche
Tout va bien.

On n'est pas fixé sur le point de savoir si les jetons frappés pour la Basoche étaient une véritable monnaie, ou s'ils constituaient un signe de ralliement. Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que cette monnaie fût très appréciée par les marchands; car il était passé en proverbe, que payer en monnaie de basoche, c'était payer en paroles, quelque chose comme payer en monnaie de singe.

Si l'on en croit quelques récits anciens, la Basoche avait d'ailleurs des titres sérieux à s'enorgueillir de ses armes et de sa souveraineté; on raconte que sous Henri II un corps de six mille basochiens aurait été, avec d'autres troupes, réprimer en Guyenne, sous les ordres du connétable de Montmorency, une insurrection soulevée par la perception des droits nouveaux de gabelle. C'est à cette occasion que le roi leur aurait donné, à titre de récompense, outre le droit de couper des arbres dans les forêts royales, pour leurs fêtes et plantations de Mai, un lieu de promenade au bord de la Seine, qui en prit et en conserva longtemps le nom de Pré-aux-Clercs ou de la Saulsaye. Il contenait cent arpents environ, et était situé dans le voisinage de Saint-Germain-des-Prés.

L'existence d'une telle corporation, avec les droits, les privilèges qui lui appartenaient, ou qu'elle s'arrogeait, n'allait pas sans une réglementation disciplinaire, et sans une justice particulière.

Aussi, voit-on, lorsqu'on étudie les textes, que la Basoche avait une véritable juridiction; son tribunal avait une existence légale; il statuait sur les questions de stage, sur les débats entre clercs, sur leurs batteries,

leurs rixes, les restitutions de livres, etc... Fait plus curieux, au point de vue historique, il statuait même sur les débats avec les fournisseurs des clercs.

Il avait le droit d'appliquer, en matière pénale, des amendes, des confiscations de chapeaux et manteaux, de la prison même.

Les clercs ne prétendaient-ils pas soumettre à leur juridiction les Procureurs ? Oubli singulier de la hiérarchie, bien que la jeunesse ne se fasse pas faute de traduire ses maîtres ou ses chefs à son tribunal intime ; aussi fallut-il, en 1580, un arrêt du Parlement pour soustraire un Procureur à une condamnation prononcée contre lui, et ce, attendu, dit l'arrêt, que la juridiction de la Basoche ne s'étend que sur les clercs et non sur les Procureurs.

Le Tribunal de la Basoche avait, de plus, le droit de statuer comme juge d'appel, dans certains cas, des décisions de basoches provinciales. — Lui-même jugeait soit en dernier ressort, soit en premier ressort, et en ce dernier cas, ses décisions étaient portées en appel devant le Parlement.

Des pouvoirs relativement si étendus avaient, comme conséquence, fait naître une véritable procédure, une défense organisée. — Il serait, certes, intéressant de rechercher et de reconnaître les limites exactes de cette compétence, les formes de cette procédure, les faits punissables, l'échelle des peines de cette juridiction ; mais ce serait, sans parler des difficultés de la tâche, dépasser la mesure qui m'est imposée.

Contentons-nous de noter encore que les audiences étaient périodiques et bihebdomadaires. — Lorsque la matière litigieuse manquait, on garnissait les audiences au moyen de causes fictives ; les jeunes clercs venaient

essayer leurs forces, former leur talent, se préparer à devenir avocats ou procureurs, en étudiant la pratique, la procédure, et la coutume. — Ces luttes oratoires amenaient, comme de nos jours, un public spécial, qui par désœuvrement, par curiosité ou par goût, se passionnait à l'éloquence des avocats.

A de certains jours de l'année, au carnaval, la cause fictive était ce qu'on a appelé la cause grasse, où l'esprit, la fantaisie, la licence même, se donnaient, pour un moment, libre carrière, et dont le souvenir s'est longtemps perpétué. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans les détails.

La Basoche a donc été, on le voit, une corporation puissante. — Il n'y a pas de corporation sans des saints qui la protègent, à cette époque du moins, et dès 1341, on trouve que les clercs, comme les Procureurs, s'étaient organisés en confrérie, sous l'invocation de saint Nicolas, qui était aussi le patron des écoliers, et de sainte Catherine.

Dans cette confrérie étaient aussi engagés les avocats dont le bâtonnier, élu le 9 mai, portait le bâton de l'ordre, sur lequel était sculptée l'image de saint Nicolas.

Pourquoi saint Nicolas ?

Il existe sur ce point une curieuse légende :

Trois clercs égarés dans la campagne demandent asile à un vieillard et à sa femme; ceux-ci profitent du sommeil de leurs hôtes, pour les égorger et les voler. Survient saint Nicolas qui demande à son tour l'hospitalité et de la viande fraîche à manger. — Nous n'en avons pas, répondent les vieillards. — Vous mentez, réplique saint Nicolas, vous en avez et vous vous l'êtes procurée par un crime, l'amour de l'or vous a fait commettre un meurtre. — Le vieillard et sa femme se jettent à ses pieds, im-

plorent leur pardon. Saint Nicolas leur dit de prier et de se repentir, puis il fait apporter les victimes et les ressuscite.

Cette légende a été mise en vers et représentée en mystère. — Elle donne l'explication d'un panneau de Pesellino, qui existe à Florence dans le Musée Michel-Ange, où le saint rend à la vie les trois enfants, et d'images plus naïves où saint Nicolas est représenté bénissant trois enfants dans un grand bassin ; ce sont les trois clercs coupés en morceaux qu'il va ressusciter.

Quant à sainte Catherine, patronne des jurisconsultes; elle devrait cet honneur, d'après son histoire, à ce que dans une discussion elle confondit 50 docteurs.

Bien que le sexe aimable commence à fréquenter nos écoles de droit, je n'oserais cependant recommander à nos futures étudiantes un culte prolongé de sainte Catherine.

A côté de ces patrons, d'autres Saints étaient en honneur ; le plus célèbre est saint Yves, surnommé l'avocat des pauvres, né à Treguier, comme Renan; ses historiens racontent qu'après avoir exercé avec éclat au barreau de Paris, il retourna en Bretagne, y défendre gratuitement les pauvres, les veuves et les orphelins ; c'est écoutant les requêtes des veuves que le représente un beau portrait, aux Uffizi de Florence. Sa vocation l'appelait dans les ordres ; il y entra, et continua son œuvre de justice comme official et comme curé : Quand il ne pouvait accorder les plaideurs, il leur disait une messe ; on ne dit pas quel succès suivait ce moyen suprême; et si, comme juge, il croyait s'être trompé, il allait lui-même plaider pour faire réformer ses propres sentences.

Trouverions-nous facilement chez nos contemporains la même humilité et le même dévouement ?

Aussi a-t-il mérité de passer à la postérité dans des vers connus.

Sanctus Yvo
Erat Brito;
Advocatus,
Et non latro;
Res miranda
Populo.

Ce que l'on peut traduire littéralement :

Saint Yves,
Etait Breton;
Avocat,
Et point larron,
Chose qui émerveillait
Le peuple.

Cela semble indiquer que de tous temps la malice populaire s'est exercée aux dépens des procureurs, comme elle s'exerce aux dépens de tous ceux auxquels on n'a recours que pour de désagréables occasions; les médecins en savent bien quelque chose.

Le beau zèle d'Yves devait être récompensé dans l'autre monde, et l'histoire de ce saint est si complète qu'on sait ce qui lui advint lorsqu'il se présenta devant saint Pierre :

Il y arriva en même temps qu'un grand nombre de religieuses.

Qui êtes-vous, demanda saint Pierre à l'une d'elles? — Religieuse, répond celle-ci. — Vous avez le temps d'attendre; il y en a assez dans le Paradis.

Et vous, qui êtes-vous? — Avocat. — Il n'y en a point encore, entrez.

Une autre version prétend qu'avec son sac à procès et ses écritures, saint Pierre lui refusait la porte; Yves

réussit à passer dans la foule. — Saint Pierre le reconnaît et veut le faire sortir, mais Yves qui sait les lois et la procédure résiste et ne consent à vider les lieux que si un huissier lui signifie son expulsion; las de discuter, saint Pierre cherche partout un huissier; mais d'huissier, point, vu qu'il n'en est jamais entré en Paradis; et c'est ainsi qu'Yves demeura au nombre des élus.

Les avocats, qui emplissent en ce bas monde les assemblées, ont donc l'heur d'avoir aussi leur représentant au Ciel; les procureurs et les huissiers sont moins heureux, à en croire une farce ancienne du XVI^e^ siècle, œuvre d'un basochien, où un clerc demande à Jenin, l'un des personnages revenu du Paradis, si on y plaide?

Non, pour la bonne raison qu'il n'y a qu'un avocat.

LE CLERC

Combien y a-t-il de procureurs?
Dites-nous s'il y en a point?

JENIN

Ma foy, je n'en mentiray point,
Je le dirai devant chascun,
Je n'y en ay veu pas un;
La vérité vous en rapporte.
Il en vint un jusqu'à la porte;
Mais, quand vint à entrer au lieu,
Il rompit tant la teste à Dieu,
Qu'on le chassa hors de léans.

LE CLERC

Ça Jenin, quant est de sergents,
Paradis en est bien pourveu?

JENIN

Corbieu, je n'y en ay point veu.

Les saints avaient nécessairement leurs fêtes, qui n'étaient pas seulement des cérémonies religieuses. Les basochiens y arrivaient en compagnies, commandés par

un colonel, avec capitaine, lieutenant, porte-étendard, officiers à cheval, riches costumes, tambours et hautbois en tête. François Ier, raconte-t-on, voulut assister à l'une de ces fêtes et le Parlement dut vaquer pour donner plus d'éclat à la cérémonie.

Ces fêtes ont été, ce n'est pas la moindre des gloires de la Basoche, l'occasion d'essais dramatiques, mystères, moralités, sotties et farces, qui sont l'origine même du théâtre en France. Il y aurait là, pour un littérateur, pour un critique et pour un érudit, une véritable étude à faire, et la matière d'un et même de plusieurs volumes.

Les clercs formèrent entre eux des sociétés théâtrales; les légendes, les moralités firent leur apparition, remplaçant les mystères; bientôt le théâtre s'égaya entre les mains de la jeunesse. La grande table de marbre du Palais, qui servait aux festins donnés par les rois de France aux souverains étrangers, servait aussi, dit Sauval, à un usage bien contraire, car pendant deux ou trois cents ans les clercs de la Basoche n'eurent pas d'autre théâtre pour leurs farces et momeries.

Ces représentations amenaient un public avide de spectacles populaires; les clercs y prirent bientôt des libertés et des licences qui n'étaient pas toujours du goût de l'autorité royale et souvent ils avaient à tenir compte de l'opposition qu'ils rencontraient. Pour la combattre, sous François Ier, nous les voyons s'adresser au roi, dans une épître composée pour eux en 1515, par Marot :

> Pour implorer votre digne puissance,
> Devers vous, Syre, en toute obéissance
> Basochiens à ce coup sont venuz
> Vous supplier d'ouïr par les menuz

Les poincts et traicts de nostre comédie,
Et s'il y a rien qui picque ou mesdie,
A vostre gré l'aigreur adoulcirons.

Ils durent d'ailleurs, au même monarque, de nombreuses allocations pour leurs jeux, montres et sotties; mais ces encouragements n'étaient pas sans contrepartie, et le Parlement intervenait souvent pour faire respecter la morale et cesser les satires que se permettaient les clercs, même contre la cour, voire le Parlement.

Vis-à-vis de leurs pàtrons on leur laissait plus libre carrière d'exercer leur verve, et ils en usaient.

Une sorte de censure dut être établie et, à la date du 15 octobre 1540, on trouve des défenses signifiées au chancelier et aux trésoriers leur enjoignant de soumettre à l'avance, à la cour, le jeu de leurs sotties.

Vers la fin du XVI^e^ siècle, en 1582, on constate encore que le Parlement autorise les basochiens à représenter sur la table de marbre églogues, tragédies et comédies.

Mais ils vont bientôt disparaître, comme acteurs et comédiens; le goût s'épure, et ils cèdent la place aux Enfants sans Soucy, société distincte, avec le prince des sots pour chef, composée d'élèves de l'Université, qui se recrutaient aussi parmi ceux qui fréquentaient le Palais. Ensuite se fonde le théâtre de Bourgogne, dans lequel, par l'effet de je ne sais quelle convention, privilège ou transaction, la Basoche a droit à sa loge réservée et attitrée.

Dans les études de procureurs, alors comme aujourd'hui, les jeunes clercs faisaient de nombreuses infidélités à la procédure, et plus d'un, sorti des rangs de la Basoche, a laissé un nom littéraire. Il n'entre pas dans mon plan de les nommer tous, mais je ne puis passer sous silence les principaux, pour bien marquer, ce qu'il faut retenir, leur action sur la littérature.

C'est Villon, dans la biographie et dans les œuvres duquel on trouve la preuve de ses attaches avec la Basoche; aussi ne l'oublie-t-il pas dans ce grand testament où, n'ayant rien, il distribue ses libéralités à tous :

Item, donne au prince des sotz,
Pour ung bon sot, Michaut du Four,
Qui, à la fois, dit de bons motz,
Et chante bien : Ma doulce amour!
Avec ce il aura le bon jour.

C'est Guillaume Coquillart (xv^e^ siècle) qui, selon un procédé fréquent dans cette période littéraire, simule un procès, où la Simple et la Rusée plaident sur le droit qu'elles ont au cœur d'un jeune garçon.

Le poète fait parler successivement M^e^ Ollivier pour Rusée, M^e^ Simon pour la Simple; et les avocats font passer sous les yeux du lecteur toutes les formes empruntées au Palais, possessoire, pétitoire, interlocutoires, enquêtes, etc..., les détails de fond de leurs arguments sont trop libres, pour en permettre l'analyse publique.

Martial d'Auvergne, son contemporain, procureur pendant cinquante ans, s'exerce dans des genres très différents :

Il regrette le temps passé, le temps du roi Charles VII, dans un style plein de naïveté, de charme et de grâce.

Ecoutez-le :

Du temps du feu Roy,
N'estoye en esmoy
Qui me grevast guère;
J'allaye à part moy
Donner le beau moy
A quelque bergière.

Doulces chançonnettes,
Plaisans bergerettes

Toutes nouvellettes
Pas ne s'y celoient.
Boucquetz de violettes
A brin d'amourettes
Et fleurs joliettes
Y là s'y voloient :
Oiseaulx gazouilloient,
Qui nous réveilloient
Et rossignolloient
Tous comme alloüettes.
Il n'est tel plaisir
Que d'estre à gesir
Parmy les beaux champs,
L'herbe verd choisir,
Joüer à loisir
Et prendre bon temps.

Avec ma houlette
Et corne musette
Sur la belle herbette,
Je m'esjoüissoye
Avec bergerette,
Plaisant, joliette.

Dieu scet quelle joye !
En l'air je saultoye
Et chançons chantoye,
Comme une alloüette.

Mieulx vaut la liesse
L'amour et simplesse
Des bergiers pasteurs
Qu'avoir à largesse
Or, argent, richesse,
Ne la gentillesse,
De ces grands seigneurs ;
Car ilz ont douleurs,
Et des maulx greigneurs.
Mais pour nos labeurs
Nous avons sans cesse
Les beaux prez et fleurs,

Fruitaiges, odeurs
Et joye à nos cueurs
Sans mal qui nous blesse.
Vivent pastoureaulx,
Brebis et aignaulx !

Cornez, chalumelles ;
Filles et pucelles,
Prenez vos chappeaulx
De roses vermeilles,
Et ces beaulx rainceaulx
Tous pleins de prunelles ;
Faictes tournebouelles
Sur prez et sur treilles
Au chant des oyseaulx.

Si l'idylle lui est familière, la satire ne lui est pas étrangère ; il rend aux prêtres, avec usure, les attaques de ceux-ci contre les procureurs. C'est toujours comme *laudator temporis acti*, qu'il flagelle les mœurs du haut clergé, dans des vers que je regrette de ne pas vous faire connaître.

Il ne ménage pas plus les magistrats devant lesquels il exerce :

En justice, il y a grans abuz ;
Mais qu'en dit-on ? Je m'y trouve confuz :
L'en fait juges jeunes petits enfants.
Savent-ilz rien ? Ilz viennent d'Orléans.
Qu'ont-ilz appriz ? A bien jouer des flustes...

La satire, dans la bouche d'un autre basochien, Jean Bouchet, procureur, fils de procureur, atteint les procureurs eux-mêmes, encore sous la forme de regrets donnés au bon vieux temps :

Quand justiciers, par équité,
Sans faveur, procès jugeront ;
Quand en pure réalité,
Les avocats conseilleront ;

Quand procureurs ne mentiront,
Et que chacun sa foi tiendra ;
Quand pauvres gens ne plaideront,
Alors le bon temps reviendra.

C'est par ce Jean Bouchet, en passant, que nous connaissons Pierre Blanchet, né à Poitiers, en 1459, basochien aussi, auteur et acteur, auquel on attribue la farce de l'avocat Pathelin.

Je ne fais que nommer, d'après les recherches auxquelles j'emprunte la matière de cette esquisse rapide, beaucoup d'autres basochiens, célèbres en leur temps ; Jehan d'Abundance, Nicolas Ellain, André de la Vigne, Habert, Henri Baude, Gilles d'Aurigny, ami de Clément Marot, Théodore de Bèze qui, après une jeunesse orageuse, cultiva la poésie, puis regretta les erreurs passées et se jeta dans les idées religieuses calvinistes, et tant d'autres parmi lesquels des magistrats mêmes qui se permettaient, dans des poésies licencieuses parfois, des libertés qu'ils réprimaient chez la jeunesse.

Citons encore Gabriel Bournyn, à cause d'une satire, dédiée au Roi, en 1586, contre les « Républiquains » qui se révoltaient envers l'autorité royale et méprisaient ses édits ; enfin, Nicolas Rapin et Gilles Durand, parce qu'ils collaborèrent à la satire Ménippée, un des monuments de la langue française.

J'ai réservé une place spéciale à Marot dont les poésies et dont les épitaphes composées pour les basochiens et les enfants sans soucy démontrent ses liens avec eux. En 1513, il étudiait chez un procureur, mais la vocation n'y était pas, et le démon des vers le persécutait :

Adieu vous dy, mon maître Jean Grisson;
Adieu Palais et la porte Barbette,

Où j'ai chanté mainte belle chanson,
Pour le plaisir d'une jeune fillette.

En 1512, il avait dépeint en ces vers le prince des sots :

Attachez-moi une sonnette,
Sur le front d'un moine crotté,
Une oreille à chascun côté
Du capuchon de sa caboche,
Voilà un sot de la basoche,
Aussi bien peint qu'il est possible.

Et parlant de Jean de Serre, un basochien, il nous le montre, vêtu du costume de Gilles, dans une épitaphe composée pour lui :

Or bref, quand il entrait en salle,
Avec une chemise sale,
Le front, la joue et la narine,
Toute couverte de farine,
Et coiffé d'un béguin d'enfant,
Et d'un hault bonnet triumphant,
Garni de plumes de chappons ;
Avec tout cela, je respons
Qu'en voyant sa grâce nyaise,
On n'estoit pas moins gai ni ayse,
Qu'on n'est aux champs Elysiens.

A cette pépinière de poètes acteurs, vivant au Palais entre le pupitre du procureur et les planches de l'échafaud, appartient Gringore ou Gringoire, surnommé Mère Sotte, non moins célèbre que Villon, mais connu surtout par Victor Hugo et *Notre-Dame de Paris*. — Animé de l'esprit de la réforme, il met en scène dans une farce satirique, jouée le mardi gras de 1511, aux Halles de Paris, la papauté et l'Eglise catholique. — Lui-même, revêtu d'habits sacerdotaux sous lesquels se cache

le capuchon à oreilles d'âne, joue le rôle de Mère Sotte :

Je me diz Mère sainte Eglise,
Je veux bien que chacun le note.
Je maulditz, anathématise,
Mais sous l'habit pour ma devise
Porte l'habit de Mère sotte.

Et il en profite pour critiquer hardiment la papauté, le haut clergé et les principes organiques de l'Eglise.

J'ai négligé intentionnellement, bien qu'elle appartienne à une époque antérieure, la farce de l'avocat Pathelin, où apparaît un nouveau genre. — Par son sujet, ses inspirations, ses détails, elle se réclame de la Basoche ; nous avons vu d'ailleurs qu'on l'attribue à Blanchet, un basochien. — Elle fut à la vérité une trame sur laquelle chacun est venu broder, et de modifications en transformations, elle a fini par devenir une œuvre collective, restée un type de la comédie et d'une jeunesse éternelle. — Elle constitue en réalité une des premières œuvres vraiment comiques ; bientôt Molière pourra venir.

Molière, que la Basoche peut revendiquer, car il fit son droit à Orléans, en 1642, et vint à Paris comme avocat, en 1654. Boileau lui appartient aussi :

Fils, frère, oncle, cousin, beau-frère de greffier.

Mais il est temps d'arrêter cette énumération.

Les clercs, c'est ce que j'ai cherché à faire sentir par quelques citations, et j'y insiste, ont dirigé le mouvement littéraire. — Ils sont par la satire, par le théâtre et le pamphlet, les organes de la bourgeoisie et du peuple, à un moment où le journal n'existe pas. — Ils ont exercé une véritable et salutaire influence sur les lettres et préparé le grand mouvement du XVII^e^ siècle. Leur rôle littéraire est rempli.

A partir de ce moment, la Basoche devient moins originale, moins turbulente, plus policée ; elle s'assagit. — Le Pré-aux-Clercs n'est plus que le lieu de réunions joyeuses et pacifiques ; les anciennes luttes des clercs du Palais et du Châtelet ont pris fin. La fantaisie du passé disparaît et fait place à des allures mieux d'accord avec la majesté du grand siècle. — Le Parlement réglemente le stage, les inscriptions ; les conférences sérieuses se multiplient, les clercs perdent chaque jour une partie de leur indépendance et, en 1691, on les fait rentrer plus étroitement dans la vie civile, en leur défendant de porter épées, cannes ou bâtons, à peine d'interdiction de leurs fonctions et d'amendes. — Nous voici loin du temps où ils marchaient en troupes armées.

La révocation de l'édit de Nantes porte ses désastreuses applications jusque dans la cléricature et une déclaration du Parlement du 10 juillet 1685 exclut les clercs appartenant à la religion réformée.

Toutefois, un trait de leur existence n'a pas changé ; le clerc de procureur continue à ne recevoir aucun salaire ; une délibération de la communauté des avocats et procureurs du Parlement de Paris, du 30 avril 1689, confirmée par arrêt du 28 juillet suivant, contient à cet égard des détails précis : Avocats et procureurs s'engagent à ne recevoir dans leurs études aucuns clercs salariés, et à renvoyer immédiatement ceux qui étaient appointés au moment où la mesure était prise.

Les clercs s'en vengeaient, comme de tout temps et de toutes choses en France, par des vers et des chansons.

Déjà, en 1638, dans une pièce satirique *: la Misère des clercs de procureurs,* on lit ce qui suit :

On les fait coucher tard, lever de grand matin.
Et puis du médecin ils gardent l'ordonnance,

Qui dit que trop manger engendre des humeurs,
Ce qui est observé chez tous les procureurs.

Comme la pauvre Babonnette des *Plaideurs*, les femmes de procureurs veillaient avec soin à cette partie de leurs attributions, versant le vin dans des bouteilles... de procureur.

Amaigrissant leurs clercs pour engraisser leur bourse,

dit un passage du *Miroir de patience*, en 1714. — Dans le même temps, un clerc de procureur, Collin d'Harleville, qui bientôt, lui aussi, délaissait la chicane pour la comédie, dépeint ainsi sa situation :

Un pauvre clerc du Parlement,
Arraché du lit brusquement,
Comme il dormait profondément,
Gagne l'étude tristement,
Y griffonne un appointement
Qu'il ose interrompre un moment
Pour déjeuner sommairement ;
En revanche écrit longuement,
Dîne à trois heures, sobrement.
Sort au dessert discrètement ;
Reprend sa plume promptement.
Jusqu'à dix heures... seulement.
Lors, va souper légèrement :
Puis, au sixième lestement,
Grimpe et se couche froidement
Dans un lit fait, Dieu sait comment !
Dort, et n'est heureux qu'en dormant...
Ah ! Pauvre clerc du Parlement.

Moins ils étaient payés, plus les clercs mettaient d'énergie à défendre leur situation et leur indépendance ; et la basoche émet et conserve la prétention de forcer les procureurs à ne prendre de successeurs que parmi ses membres, après un stage de dix ans. En droit,

ils ne réussissent pas à imposer cette obligation ; en fait, elle prévalait le plus souvent. Ils continuent d'ailleurs à faire de nombreuses infidélités à Thémis, et au XVIII^e^ siècle, si les Basochiens ne jouent plus, ils n'ont pas cessé d'écrire ; — ils ont encore leurs célébrités : Panard, le chansonnier ; Vadé, auteur présumé d'un poème sur les deux Basoches, Dancourt, Laujon...

Nous touchons au XIX^e^ siècle avec Yves Barré, surnommé le dernier des basochiens, qui a fondé et exploité pendant vingt ans le théâtre du Vaudeville, après avoir été avocat et greffier au Parlement de Paris, et qui est mort à 86 ans, le 3 mai 1832.

Le Parlement avait, jusqu'au dernier moment, encouragé et protégé la communauté qui restait sous son contrôle et qui fournissait une pépinière de praticiens exercés par un noviciat prolongé. — Les clercs sont liés à son existence ; aussi avaient-ils pris part à la disgrâce des Parlements et de la cour des Aides, lorsqu'en 1771 s'étaient accomplis les événements qui amenèrent l'installation du Parlement Meaupou. Plusieurs clercs furent emprisonnés. C'est à ce moment qu'il faut placer un document qui n'est ni sans valeur ni sans intérêt, dont un exemplaire existe à la Bibliothèque de Versailles, sous le titre de : « *Très humbles et très respectueuses remontrances de la communauté des clercs du Palais, dite la Basoche, au Roi.* »

On voit à ce titre que les clercs jouaient aux Parlements jusqu'à s'approprier un droit de remontrance.

Ecoutez ce début et ces extraits :

« Nous ne pouvons pas ignorer que Votre Majesté doit « avoir un furieux dégoût pour les remontrances ; Si- « mon et toute l'Europe savent bien pourquoi.

« Nous osons toutefois nous flatter, Sire, que vous au-

« rez encore la patience de supporter les nôtres, qui, « probablement, seront les dernières, à moins que les « poissardes ne prennent aussi la liberté de porter leurs « gémissements aux pieds du Trône...

« Nous aurions bien voulu, Sire, ne pas nous en tenir « là, et pouvoir exciter quelque sédition.

« Nous avions déjà commencé par insulter, au Palais, « les membres de votre conseil, que vous y aviez en- « voyés pour rendre la justice à vos peuples; ces pre- « miers essais de courage auraient pu être grièvement « punis sous un règne seulement monarchique; mais « sous un gouvernement despotique tel que le vôtre, « nos confrères les plus entreprenants en ont été quittes « pour un petit voyage à Bicêtre. C'en était assez pour « nous enhardir, si la réflexion ne fût venue à notre se- « cours. La connaissance, quoique superficielle, que « nous avons de l'histoire de France, nous a fait com- « prendre que c'est temps perdu que de se révolter en « France. Nous nous sommes souvenus que, lors des « plus grands troubles de l'Etat, l'autorité monarchique « a toujours repris le dessus, et que les petits qui ont « fait la sottise de servir l'ambition de quelques grands « en ont toujours payé les pots cassés. — Puis donc que « le parti le plus violent n'est pas le plus sage, qu'il « nous soit du moins permis, Sire, de gémir aux pieds « de Votre Majesté sur l'excès des maux qui affligent la « patrie... »

L'auteur du pamphlet se lamente ironiquement sur le sort des magistrats fringants exilés dans de tristes hameaux, sur le sort des jolies femmes de la capitale, sur le sort des procureurs et des procureuses relégués en province et sur la Basoche elle-même :

« Et que va-t-il advenir ce beau jour, le plus beau de

« notre vie, où le fier et magnifique Escadron de la Ba-
« soche, suivi d'une longue suite de carrosses suffisam-
« ment garnis de nymphes, traversait Paris en ordre de
« bataille pour aller dans le bois de Bondi marquer le
« Mai de la cour du Palais? Ce rare privilège sera-t-il
« donc perdu ?

Et n'aurions-nous blanchi dans ces travaux guerriers,
Que pour voir, en un jour, flétrir tant de lauriers ?

La fête de la Basoche n'avait donc pas encore perdu son éclat.

Je suis obligé, par la nécessité de me restreindre, de ne pas vous lire tout ce pamphlet; il y règne un grand ton de liberté dissimulée sous une naïveté malicieuse, et un parti pris d'insinuations et de réticences qui visent d'ailleurs les Parlements autant et plus que le roi.

La remontrance aborde en effet la politique proprement dite, et, après une discussion sur les droits de la royauté, sur les pouvoirs et empiètements des Parlements, elle prend nettement parti pour le roi dans une péroraison qui demanderait à être entièrement lue. Elle démontrerait que Meaupou ne manquait pas de points d'appui dans l'opinion, lorsqu'il engageait la lutte contre les Parlements, et que l'histoire n'a pas toujours apprécié avec justice l'œuvre qu'il a tentée.

Nous arrivons à la Révolution; le mouvement des idées et des esprits s'accentue.

La Basoche survit, mais elle n'a plus une longue carrière devant elle. Les basochiens attestent pourtant leur existence et leur vigueur en 1789, et ne manquent pas de prendre part au premier acte révolutionnaire ; on raconte qu'ils concourent à la prise de la Bastille en corps de troupes, uniforme rouge, épaulettes et boutons

d'argent. Mais ils viennent de jeter leur dernier éclat, et ils tombent eux-mêmes dans les chutes qui se succèdent.

Née en même temps que les Parlements, sous l'autorité desquels elle vivait, la Basoche meurt au moment où ils disparaissent. Après avoir fourni une course de près de cinq siècles, non sans gloire, elle ne survit pas, corporation privilégiée elle-même, aux autres corporations.

Depuis cent années donc la Basoche n'existe plus; mais est-il bien certain qu'elle ne renaîtra pas?

L'histoire se recommence souvent, et dans ses évolutions elle a quelquefois fait revivre sous des formes différentes bien des institutions que le temps et les intérêts particuliers ou généraux avaient fondées, qu'un jour a détruites, et qui lentement se reconstituent dans des conditions appropriées aux nouveaux intérêts qui naissent et qui se défendent. Sommes-nous si loin des corporations, avec les syndicats, leurs chambres, leurs délibérations, leur fonctionnement et avec les juridictions de prud'hommes qui s'étendent sans cesse?

Je m'arrête, car je toucherais, en envisageant l'avenir, à des questions et à des considérations que je veux éviter et qui sortiraient du cadre épisodique où j'ai voulu rester enfermé.

Je n'ajoute plus qu'un mot : si la Basoche a cessé d'exister comme corporation, cela n'a pas empêché ses anciens membres de s'enrôler parmi les volontaires et d'aller à Jemmapes et à Fleurus, combattre pour la défense de la Patrie.

Viennent les mêmes dangers, nous pouvons être assurés que nous trouverions dans notre jeunesse le même entrain et le même patriotisme, suivis, demandons-le à Dieu, des mêmes victoires !

# RAPPORT

SUR LE

# PRIX CARON

(PRIX DE VERTU)

ET

SUR LE

# PRIX COURTEVILLE

(PRIX DE PIÉTÉ FILIALE)

Par **M. Léopold CERF**, membre titulaire.

---

Messieurs,

Notre regretté confrère M. Courteville en mourant a témoigné le désir qu'un nouveau prix de vertu fût fondé à Versailles et que la Société des sciences morales fût chargée de le proclamer chaque année. Sa veuve a pieusement satisfait à cette noble et suprême volonté ; et le prix Courteville va être pour la première fois décerné à côté du prix Caron. Mais M. Courteville, qui a fondé ce prix en souvenir des sentiments d'affection et de respect que lui avaient inspirés ses parents, a exprimé le vœu, sans en faire d'ailleurs une obligation pour la Société, que l'amour filial eût particulièrement inspiré l'acte de vertu qui serait récompensé par vous. Par une heureuse rencontre l'occasion n'a pas manqué de donner le prix dans les conditions mêmes qu'a souhaitées le donateur.

Certes, c'était un douloureux héritage que celui

qu'Adolphine Martin recueillait au chevet de sa mère mourante. Dans une misérable chambre du Chesnay, la pauvre femme succombait à une lutte trop inégale contre la vie et en expirant elle avait l'horrible anxiété de laisser deux enfants : l'un âgé de cinq ans seulement, l'autre parvenu déjà à sa neuvième année, mais irrévocablement condamné par sa conformation physique à ne pouvoir jamais se suffire à lui-même, sans autre protection que celle d'Adolphine à peine âgée de 18 ans. Il y avait bien un père ; mais depuis longtemps son inconduite notoire en avait fait, non plus un soutien, mais une charge pour la famille, ou plutôt un malade qui devait finir ses jours dans un asile d'aliénés.

Adolphine Martin, pour adoucir les derniers moments de sa mère et pour calmer l'angoisse suprême du déchirement, lui promit de la remplacer auprès de ceux qui allaient se trouver dans le dénûment le plus complet et l'abandon le plus cruel.

Elle a tenu parole. Depuis dix ans sans interruption et sans défaillance, la brave enfant a sacrifié la fleur de sa jeunesse et la sève de sa vie à ce devoir sans cesse renouvelé.

Par quel travail acharné fallait-il chercher au dehors les ressources nécessaires à la nourriture de ce pauvre monde? Au prix de quelles privations personnelles pouvait-elle suffire aux besoins de tous ? Avec quelle abnégation et quel dévouement a-t-elle soigné les malades et élevé les petits ? Maintenant la tâche est allégée. Le père qu'il avait fallu à la fin mettre dans un asile est mort. — Le plus jeune enfant est devenu un adolescent mûr pour le travail. Mais Adolphine Martin est restée près du frère impotent dont elle est le seul soutien, le seul appui, dont elle est toute la vie.

A ce dévouement silencieux et opiniâtre qui ne s'est jamais lassé vous avez unanimement décerné le prix Courteville.

Pour le prix Caron, votre lauréat a enlevé vos suffrages, par des qualités bien différentes et plus extérieures.

Parmi ceux qui signalaient à votre attention la vie de Deséchalliers, un des premiers, un camarade disait : « C'est un honnête homme qui aime à rendre service à tout le monde. » La louange semble banale, mais il faut voir jusqu'où conduisent le sentiment du devoir et le dévouement au prochain, lorsqu'il n'est empêché, ni retenu par aucune considération personnelle.

En 1870, Deséchalliers est soldat ; il fait son devoir, tout son devoir, et, à la journée néfaste et glorieuse de Gravelotte, il tombe, frappé à la poitrine par un éclat d'obus et percé de trois balles. N'a-t-il pas bien gagné sa médaille militaire? Réformé à la suite d'une longue convalescence, rendu à la vie civile, il pourrait se considérer comme ayant payé largement sa dette de fraternité à ses concitoyens et comme autorisé à ménager égoïstement ce corps souffrant.

Mais, qu'à Angers, sur la route où il se promène, il entende crier au secours et qu'il aperçoive une voiture où se trouvent cinq personnes, dont deux enfants, emportées par un cheval affolé, il ne peut se contenir, il s'élance, se fait dangereusement traîner et finit par maîtriser le cheval furieux. S'il va en congé de convalescence, à la Baroche-sous-Lucé, dans l'Orne, près de Domfront, il se rencontre au milieu d'une épouvantable épidémie de variole, d'autant plus terrible, qu'elle est enfermée dans un cercle plus étroit. Les secours sont nuls dans un vil-

lage aussi petit et aussi écarté, la frayeur de la contagion est au comble; les malades sont abandonnés sans soins par leurs proches, les morts sans sépulture. Deséchalliers montre le devoir et donne l'exemple, et le maire de la Baroche rend hommage à son courage et à son abnégation.

D'autres traits sont encore à son dossier, d'autres sans nombre auraient pu s'y ajouter. A Versailles, il vit dignement, dans son ménage, de son petit commerce que protège l'autorité militaire, aimé et respecté de tous. Il trouve encore dans sa famille, que dis-je, vis-à-vis de sa belle-mère, l'occasion de montrer sa générosité et son dévouement.

La vertu civique a égalé chez lui la vertu militaire. Deséchalliers se vante peut-être dans l'obscurité de sa vie et dans la modestie de son caractère qu'il est un bon garçon et qu'il a bon cœur. Ne lui cachons pas trop que c'est sur le modèle de ces cœurs-là que sont construits les cœurs des héros et, souhaitons qu'en France, dans toutes les conditions, il en batte beaucoup de pareils à celui de Deséchalliers, pour le service et pour l'honneur de la Patrie!

---

La séance s'est terminée par une conférence de M. P. Bondois, membre titulaire, sur *les Hommes et les idées en France pendant la première Restauration,* et par une *Causerie sur l'Ecosse*, par M. le docteur Penard, membre titulaire.

---

# COMPTE-RENDU

DES

# TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

**Pendant l'année académique 1887-1888**

---

Le seul travail de philosophie qui ait été communiqué à la Société dans le courant de l'année 1887-1888 est une étude de M. Desdouits sur *les Principes généraux de l'Esthétique*. Nous n'avons pas à faire l'analyse de ce travail que vous avez jugé digne d'être publié et qui figure dans ce volume.

M. le Dr Penard a entretenu la Société de diverses expériences d'hypnotisme faites récemment par M. le Dr Luys, de l'Académie de médecine. M. Luys avait lu devant l'Académie un travail intitulé : *De la sollicitation expérimentale des phénomènes émotifs chez les sujets en état d'hypnotisme*, et, dans cette communication, il avait repris à nouveau les expériences de MM. Burot et Bourru (de Rochefort). L'Académie ayant décidé qu'une commission serait chargée de contrôler les faits rapportés par M. Luys, cette commission, à la suite d'expériences que M. le Dr Penard a décrites, mais qu'il serait trop long de rappeler, a constaté l'existence des faits physiologiques annoncés par M. Luys, mais, en même temps, elle a déclaré qu'aucun de ces faits n'était en rapport avec la nature

des substances mises en expérience, et que, par suite, ni la thérapeutique, ni la médecine légale n'avaient, quant à présent, à en tenir compte.

M. Albert Gauthier de Clagny a examiné la question de savoir si, au point de vue juridique, un prêtre, qui a renoncé au sacerdoce, peut contracter un mariage valable. Sous l'ancien régime, cette question eût été résolue d'une manière négative, les lois canoniques étant alors considérées comme lois d'Etat et le mariage comme un acte purement religieux. Mais l'ancien droit a été aboli par la Révolution et, en 1793, les prêtres ont été autorisés à contracter mariage. Le Concordat, il est vrai, a rétabli le culte catholique, mais sans modifier la condition civile des prêtres; d'autre part, le Code civil n'a pas fait figurer la qualité de ministre des cultes parmi les causes d'empêchement au mariage, et l'un des principaux rédacteurs du Code, Portalis, a reconnu, dans sa correspondance avec l'empereur, que les anciens prêtres avaient le droit de se marier. Enfin, en 1813, le Conseil d'Etat a déclaré que, pour empêcher les anciens prêtres de contracter mariage, une loi spéciale était nécessaire. Ce système, a dit M. Albert Gauthier, non seulement est vrai au point de vue juridique, mais encore offre, au point de vue moral, un avantage, c'est de permettre au prêtre, qui a perdu la vocation religieuse, de rentrer dans la vie civile.

M. Ducrocq a fait une étude sur Adolphe Crémieux. D'abord avocat au barreau de Nîmes, de 1817 à 1830, puis à la Cour de cassation de 1830 à 1836, Crémieux se fit inscrire au barreau de Paris en 1836 et y resta attaché jusqu'à la chute du second Empire. Il fit alors partie du gouvernement de la Défense Nationale, devint plus tard sénateur et mourut, en 1880, à l'âge de 84 ans. M. Du-

crocq a fait l'éloge du talent oratoire de Crémieux et a lu des extraits de ses plaidoyers, qui montrent en lui un jurisconsulte érudit et un orateur chaleureux, plein de verve et d'esprit. Il s'est efforcé, en même temps, de faire apprécier l'homme privé, épris d'art et de littérature, possédant à fond nos grands écrivains, montrant dans l'intimité du foyer domestique une bienfaisance infatigable et une bonté pleine d'abandon. C'est à peine s'il survécut de quelques jours à celle qui, pendant plus de cinquante ans, fut sa compagne dévouée. En un mot, et en laissant de côté l'homme politique, M. Ducrocq a montré que Crémieux fut un grand avocat et un homme de cœur.

M. Pierret a entretenu la Société d'une nouvelle édition du *Livre des Morts* publiée par un égyptologue génevois, M. Naville (1), édition qui vient compléter celle de Lepsius et qui, au lieu de se borner, comme celle-ci, à la reproduction d'un unique manuscrit des bas temps, offre un texte emprunté à divers manuscrits de la meilleure époque et accompagné de nombreuses variantes. M. Pierret est entré, à la suite de M. Naville, dans diverses considérations sur le contenu du *Livre des Morts* qui n'est pas une œuvre proprement dite, mais une réunion de textes épars, dont il est impossible de tirer un enseignement sur la vie d'outre-tombe, sur le sort réservé aux âmes des morts, sur les peines et les récompenses finales. Il serait même difficile, a dit M. Pierret, d'en déduire la croyance à l'immortalité de l'âme, car le mot *ba*, que l'on traduit par âme, n'exprime en réalité que le principe vital, le principe pensant étant représenté par le

(1) Das Ægyptische Todtenbuch der XVIII. bis XX. dynastie herausgegeben von Ed. Naville, Berlin, 1886.

cœur (*hei*) (1), lequel meurt avec le corps, ressuscite avec lui, et reste ainsi sous sa dépendance.

A propos de l'histoire des religions, M. de Sémallé a donné à la Société de curieux renseignements sur la persistance de certains cultes et de certaines superstitions. Sans parler des Druses, ni des Samaritains de Naplouse, qui suivent encore, presque en tous points, la loi de Moïse, il a rappelé que, dans certaines parties de la France, comme la Picardie, l'Orléanais, le Blaisois, des paysans persistent à croire à la divinité du soleil. Des prêtres m'ont affirmé, a dit M. de Sémallé, que, dans le diocèse de Blois, il existe une paroisse dont plusieurs habitants adorent le soleil, lui rendent un culte et en vénèrent l'image.

M. Batiffol vous a entretenu de la Loi Salique et de la succession à la couronne de France. La France, avant 1789, n'avait pas de constitution écrite. Cependant nous connaissons un texte de loi, selon lequel une femme ne pouvait succéder à la couronne de France. C'est la Loi Salique. Qu'est-que cette loi? C'est la loi d'une des peuplades germaines qui envahirent la Gaule au v^e^ siècle, celle des Francs saliens. On a beaucoup discuté sur l'âge de cette loi. Il paraît à peu près certain qu'elle n'est pas postérieure au règne de Clovis. C'est essentiellement une loi pénale qui témoigne des mœurs violentes du peuple pour lequel elle a été faite. Ce peuple disparu, sa loi devait disparaître avec lui; car c'étai une loi spéciale faite pour un peuple dans un état particulier de civilisation. En effet, nous ne retrouvons plus la Loi Sa-

(1) Εστι γαρ το μεν Βαί ψυχὴ, τὸ δὲ ἦθ καρδία, dit Horapollon; or, la ψυχὴ des Grecs ne représentait que l'âme matérielle des sens et des organes.

lique au moyen âge. Des 66 manuscrits que nous en avons, le dernier est du Xe siècle. Des chartes du XIe portent bien le mot *lex salica*, mais cette indication se réfère à des coutumes générales germaines qui n'ont aucun rapport avec la loi des Francs saliens. Nulle part ailleurs, au moyen âge, on ne retrouve la trace de la Loi Salique. Cependant nous la voyons apparaître appliquée au droit public en 1316. Louis X le Hutin est mort ne laissant qu'une fille, Jeanne; c'est son frère Philippe V le Long, comme lui fils de Philippe le Bel, qui s'empare de la couronne, en vertu, dit-on, de la Loi Salique. De quelle façon a-t-on exhumé la Loi Salique pour justifier les droits de Philippe V, au détriment de ceux de Jeanne, légitime héritière de Louis X son père. Or, il résulte de l'examen critique des textes : 1° Que tous les contemporains ont reconnu les droits de Jeanne, fille et héritière de Louis X, et, par suite, la possibilité pour une femme d'hériter du royaume de France; 2° que Philippe V s'est heurté à l'opposition violente des membres de sa famille et des hauts barons. Il n'a pu vaincre cette opposition qu'en se faisant couronner *manu militari*, et en achetant ses adversaires, notamment le duc de Bourgogne. Par ce procédé, et en n'invoquant du reste pour lui-même aucun droit, il semblait reconnaître implicitement le bien fondé des réclamations qu'on lui opposait; 3° nulle part, enfin, on invoque la Loi Salique; le mot *lex salica* ne se trouve dans aucun document, ni le mot, ni la moindre allusion à la chose. Donc, a dit M. Batiffol, dire que la Loi Salique a été la base de notre droit public au moyen âge, dès les premiers temps de la monarchie, c'est poser une affirmation que les documents ne justifient pas.

Vous devez également à M. Batiffol une étude sur les

institutions de Louis X. Nos historiens, vous a dit M. Batiffol, prétendent que sous Louis X a éclaté une réaction féodale dirigée surtout contre l'œuvre de Philippe le Bel et que de nombreuses et importantes concessions de privilèges ont notablement restreint l'autorité royale. Mais comment s'est manifestée cette réaction féodale? Par les ligues provinciales? Mais ces ligues, dont on a singulièrement exagéré l'importance, n'ont joué qu'un rôle effacé. D'ailleurs ce qu'elles demandaient constituait non un progrès mais un retour au passé. Ce fut, il est vrai, à leur instigation que Louis X accorda des privilèges aux nobles et aux prélats des provinces, et nous avons treize ordonnances qui leur concèdent le droit de guerre privée, le droit de battre monnaie, le droit de rendre justice. Ces faits sembleraient attester la faiblesse de Louis X et le succès de la réaction féodale. Cependant nous lisons dans des chroniqueurs tels que le continuateur de Guillaume de Nangis, ou Girard de Frachet, des récits qui prouvent au contraire l'énergie du roi. Des ordonnances affirment également sa fermeté pour assurer l'ordre public et le respect de l'autorité. Cette apparente contradiction s'explique par ce fait, que le roi a voulu, de son plein gré, et sans y être forcé, les concessions qu'il a faites aux barons sur leur demande. Il est animé par un esprit de justice et de modération qui s'inspire de l'exemple de saint Louis; il cite saint Louis dans toutes ses ordonnances. Ce qui confirme cette explication, c'est que par plusieurs lettres, et notamment par une lettre du 14 mai 1315, adressée au duc de Bourgogne, il enjoint impérativement, sous des menaces sévères, à certains barons, d'accepter pour leurs vassaux des privilèges que tous les suzerains ne semblaient pas disposés à bien accueillir. Le pouvoir royal n'a donc pas subi

sous Louis X un notable affaiblissement sous les efforts de la féodalité.

M. Boissonnet a communiqué à la Société un ordre de mobilisation fait pour la Franche-Comté en 1363 et qui concernait un détachement de sergents de la prévôté. Il a fait remarquer que les nouvelles dispositions, adoptées depuis la guerre franco-allemande en vue d'assurer la mobilisation de l'armée, ne sont que la reproduction des mesures prescrites, il y a cinq siècles, dans l'ordre de mobilisation précité, ordre dont l'original se trouve dans les archives du département du Doubs.

M. Batiffol vous a entretenus de *la Hollande dans la première moitié du* XVII^e^ *siècle*. A la fin du XVI^e^ siècle, les provinces que possédait l'Espagne aux Pays-Bas se révoltèrent et conquirent leur indépendance. Un siècle plus tard, ce nouvel Etat joua un des premiers rôles en Europe, en tenant en échec la politique de Louis XIV. Quelles furent les principales causes de cette grandeur? Si l'on étudie la constitution politique de la Hollande, on s'aperçoit que, si les Provinces-Unies forment une république, ce n'est pas qu'elles se soient décidées après un débat théorique pour cette forme de gouvernement, mais parce qu'elles n'ont pu trouver de rois et qu'alors elles ont vécu dans l'état où elles étaient. Si l'on examine en détail l'organisation des villes, corps délibérants et magistrats municipaux, puis celle des provinces, enfin celle du pouvoir central, on arrive à cette conclusion que les Provinces-Unies étaient une confédération de confédérations de villes, et que celles-ci étaient indépendantes et fortes; on constate l'opposition absolue qui s'établit entre le grand pensionnaire, représentant du patriciat, bourgeois, pacifique, décentralisateur, et le grand stathouder qui était noble, guerrier et militaire. Après avoir

résumé les principaux événements de l'histoire des Provinces-Unies de 1609 à 1648, période relativement calme, pendant laquelle, grâce à leurs libertés et à leur indépendance, les Hollandais ont pu développer leur commerce et leurs richesses au point de devenir plus puissants qu'aucun autre Etat du monde, M. Batiffol a été amené à étudier l'état social de ce peuple et ses colonies ; il a établi l'importance du commerce des Hollandais, la célébrité de leurs institutions de crédit, le nombre considérable des vaisseaux de la flotte marchande. L'industrie était également très florissante et faisait vivre plus de 660,000 individus. Enfin le peuple hollandais brilla à cette époque dans les sciences, les lettres et les arts. Ensuite, M. Batiffol a parlé des libertés publiques et a montré quelle liberté de conscience et surtout quelle liberté de presse existait alors dans les Provinces-Unies. Il en a conclu que les Hollandais étaient forts parce qu'ils étaient libres, parce que leur puissance maritime et commerciale était considérable, parce qu'ils avaient enfin cette force morale que donne à un peuple une honnêteté profonde. Ils avaient économiquement la première place, il ne leur restait plus qu'à prendre dans le concert des puissances l'importance politique qui seule leur manquait pour être un grand Etat. Ils la prirent dans la seconde moitié du XVII[e] siècle.

La Société, dans le tome XV[e] de ses Mémoires, a publié un rapport du chirurgien Poussielgue sur la maladie et la mort du général Hoche. Ce document important, que M. Charleville a pu reconstituer sur une traduction allemande qui en avait été faite à l'époque, laisse quelque doute dans l'esprit du lecteur, car il ne se prononce pas nettement sur la cause à laquelle doit être attribuée la mort du général. Peu de temps après la mort de Hoche,

certaines rumeurs émurent vivement l'opinion publique et donnèrent lieu à une correspondance officielle que de nouvelles recherches ont fait retrouver et que M. Charleville a communiquée à la Société. A la lecture de cette correspondance, on est obligé de renoncer à l'hypothèse d'un empoisonnement, et on acquiert la conviction que la mort du général a été le résultat d'une cause naturelle que les médecins désignent sous le nom de *Phtisie trachiale.*

Le département de Seine-et-Oise, vous a dit M. Hennet, a fourni aux armées de la première République un contingent nombreux : environ 30,000 hommes de 1791 à 1793. 4 bataillons de volontaires ont été levés en 1791, 6 en 1792, 4 en 1793 ; plus 13 bataillons de réquisition et des compagnies de cavalerie, des compagnies franches, des compagnies de canonnières. M. Hennet a entrepris l'histoire de ces levées. Avec l'historique du 1er bataillon, il fait connaître les mesures prises par le conseil général et le directoire du département pour la levée proprement dite, l'organisation, l'habillement, l'armement. Le 1er bataillon est constitué le 4 octobre 1791 ; il part tout de suite pour l'armée du Nord, combat à Jemmapes, prend part à la conquête de la Belgique et se distingue lors de la retraite de Nerwinde. Un de ses capitaines, Lecointre, fut un des otages que Dumouriez livra aux Autrichiens. On le trouve ensuite au camp de Famars, assistant aux différents combats malheureux que l'armée du Nord livra à cette époque. Après Wattignies, où il fait partie de la colonne que Carnot conduisit à la victoire, le bataillon passa en Vendée et servit dans les colonnes mobiles. Il y demeura jusqu'au mois de janvier 1797, époque à laquelle on l'envoya à Lyon où il concourut à la formation de la 86e demi-brigade destinée à

l'armée d'Italie. Durant les six ans de son existence, le 1er bataillon de Seine-et-Oise se distingua en diverses circonstances et subit de nombreuses pertes par le feu de l'ennemi.

M. Simon a rendu compte du récent ouvrage de M. Ernest Lavisse sur *l'Allemagne impériale*. Prenant dans ce livre les études les plus actuelles, il a examiné principalement l'état politique de l'Allemagne, et il a montré le mal profond qui ronge l'Empire, la sourde haine des partis révolutionnaires et la catastrophe terrible que prédit M. Lavisse après Henri Heine : en effet, la constitution impériale, rédigée avec une rare habileté, offre les apparences trompeuses d'un régime parlementaire, mais ne consacre en réalité qu'un seul pouvoir, le pouvoir absolu de l'Empereur. Toute solution pacifique de conflit paraît donc impossible. Envisageant ensuite la guerre européenne qui paraît inévitable, M. Simon a signalé la théorie très originale, — trop originale, peut-être, — de M. Lavisse sur les grandes puissances : l'auteur de l'*Allemagne impériale* croit, en effet, que cette institution moderne qu'on appelle la « grande puissance » doit disparaître dans un cataclysme prochain pour faire place à un état de démembrement. Cette dernière conclusion paraît un peu hasardée, rien ne faisant prévoir la désagrégation des grandes nationalités modernes. Somme toute, l'*Allemagne impériale* est un ouvrage très intéressant, tant par l'érudition de l'auteur que par l'originalité de ses conceptions.

M. Albert Lefaivre, commentant un article paru dans la *Revue Bleue* (1), donne certaines explications sur le régime dualiste qui régit l'Empire d'Autriche depuis 1866,

(1) Le 16 juin 1888.

et fait observer que cette constitution morcelle les forces de la monarchie autrichienne, au profit exclusif des Allemands et des Hongrois, élevés (on ne sait pourquoi) au rang de races dominantes. Cette primauté semble d'autant plus anormale que ces deux groupes réunis forment à peine le tiers de la population de l'Empire, à savoir : huit millions et demi d'Allemands en Cisluthanie et cinq millions de Hongrois ou Magyars, dans le prétendu royaume de Hongrie. Les autres éléments, à savoir : vingt-deux millions de Slaves et trois millions de Roumains, sont à peu près exclus de la souveraineté, c'est-à-dire de la direction des grandes affaires politiques, et réduits à une véritable vassalité. Les Allemands et les Magyars pour affermir leur usurpation s'appuient ouvertement sur le cabinet de Berlin, et, par cette entente, retirent au gouvernement autrichien toute liberté d'action en l'inféodant à la politique de l'Allemagne. Il est bien fâcheux, a dit M. Lefaivre, que cette situation ne soit pas connue en France, et que notre presse, mal informée, ait entretenu chez nous jusqu'à ce jour la légende *des sympathies hongroises pour la France.* Car ce sont justement les Hongrois, plus encore que les Allemands-Autrichiens, qui depuis vingt ans déterminent la monarchie des Habsbourg à graviter dans l'orbite de la Prusse. Leurs intrigues, en 1870, ont paralysé la bonne volonté de l'Empereur François-Joseph et celle de M. de Beust. En 1879, c'est un Hongrois, le comte Andrassy, qui a conclu le traité d'alliance avec l'Allemagne, contrairement aux intérêts évidents de l'Autriche. Enfin, tout récemment, M. Tisza, premier ministre hongrois, s'est chargé de dissiper lui-même nos illusions par une véritable explosion de gallophobie. — Nos vrais amis en Autriche sont ces races tenues à l'écart, c'est-à-dire les

Tchèques (ou Bohêmes-Slaves), les Slovènes, les Croates et les Roumains de Transylvanie, portés vers nous par des affinités instinctives et qui nous envoient tous les jours des témoignages touchants d'affection sans que nous ayons l'air de nous en douter. Ces méprises de notre presse et de l'opinion publique sont infiniment regrettables, car il peut en résulter de graves erreurs dans l'orientation de notre diplomatie.

M. Penard vous a entretenu d'un ouvrage en trois volumes de M. le comte de Franqueville sur le gouvernement et le parlement britanniques. Cet ouvrage, fort important par les détails approfondis qu'il contient et par des renseignements précis puisés aux sources les plus autorisées, offre une histoire complète de tout ce qui touche aux rouages administratifs de la Grande-Bretagne. Le premier volume expose dans toutes ses parties le mécanisme du gouvernement : Il parle d'abord du souverain, source de la justice et des honneurs, des ministres, et de la manière dont tous les rouages du gouvernement s'enchaînent entre eux. Le second volume fait connaître la formation du parlement, la composition de la chambre des Lords nommée par le souverain, celle de la chambre des communes soumise à l'élection, puis les formes diverses de l'élection. Le troisième volume traite de la procédure parlementaire, du mode de présentation et de discussion des lois du budget, et en un mot de tout ce qui relève de l'administration du parlement. L'ouvrage se termine par une étude intéressante sur la démocratie en Angleterre.

La Société doit à M. Adrien Maquet une étude fort développée sur l'bistoire de Versailles pendant la période féodale. Voici les principales divisions de cette étude, écrite en grande partie d'après des documents originaux

et inédits conservés aux Archives et à la Bibliothèque nationales : Le Val de Galie au XVI^e^ siècle ou tableau de Versailles et de ses environs à cette époque; — l'ancienne seigneurie de Versailles, son origine, sa formation et son agrandissement; — l'acquisition de la terre et seigneurie de Versailles par le roi Louis XIII; — les possessions des Célestins de Paris à Versailles et aux environs; — l'ancien prieuré de Saint-Julien de Versailles, son origine et sa fondation, la léproserie ou maladrerie de Versailles, sa fondation et ses revenus; — enfin, la suite historique et chronologique des seigneurs de Versailles depuis Hugues I^er^ de Versailles, qui vivait en 1038, jusqu'à Jean-François de Gondy, archevêque de Paris, qui, en 1632, vendit la seigneurie de Versailles au roi Louis XIII.

M. Maquet vous a lu également une notice historique sur Clagny. Le fief de Clagny, sur l'emplacement duquel s'est élevé en grande partie le quartier nord-est de Versailles, relevait aux temps féodaux en plein fief de Glatigny et en arrière-fief de Versailles. M. Maquet vous a donné les noms de tous les possesseurs de Clagny depuis le XIII^e^ siècle. L'un de ces possesseurs fut Pierre Lescot, le célèbre architecte. En 1649, Clagny fut vendu aux administrateurs de l'hôpital des Incurables, et, en 1665, Louis XIV le fit acheter par Colbert et y fit édifier par Mansard un château pour madame de Montespan. Après la mort de cette dernière, en 1707, Clagny appartint successivement au duc du Maine, au prince de Dombes, au comte d'Eu qui le céda à Louis XV par contrat d'échange du 19 juillet 1766. Trois ans plus tard, le château, qui tombait en ruines, fut démoli. L'étang du parc avait été desséché dès 1735. Tout un quartier s'élève aujourd'hui sur l'emplacement du do-

maine royal et seigneurial de Clagny, dont il ne reste plus que le nom et le souvenir.

M. Thénard a donné d'intéressants détails sur la colonne départementale de Seine-et-Oise, dont l'érection, votée par la Convention, fut commencée sous le Consulat. A l'endroit où s'élève aujourd'hui la statue de Hoche, on posa, en l'an VIII, les fondations de cette colonne, qui ne fut jamais achevée. Deux noms devaient y être inscrits : celui de Hoche, et un autre nom aujourd'hui oublié, celui du général Labarre, qui fut un des meilleurs officiers de la première République et qui périt en Espagne dans le courant de 1793.

Vous devez aussi à M. Thénard une notice biographique sur l'un des premiers magistrats municipaux de Versailles, Boislandry, qui fut en même temps député aux Etats généraux de 1789. Boislandry fit partie de la première municipalité de Versailles, en 1787. Quelques mois après, il entra à l'Assemblée départementale de Saint-Germain-en-Laye et y développa ses théories économiques. M. Thénard a trouvé dans les archives de notre département un mémoire très étendu de Boislandry sur les effets du traité de commerce conclu, en 1786, avec l'Angleterre. Ce travail place Boislandry parmi les écrivains économistes du XVIII^e^ siècle.

M. Maquet vous a lu une monographie du village de Saint-Nom-la-Bretèche. Cette monographie traite de l'origine de ce village, de l'église, du château, de la seigneurie de Saint-Nom-la-Bretèche, des seigneurs de la Bretèche, dont le plus ancien, Robert de la Bretèche, vivait à la fin du VII^e^ siècle, enfin des fiefs dépendant de cette seigneurie.

Notre confrère, M. de Nolhac, a étudié, l'histoire des rapports d'Erasme avec l'Italie et les Italiens à l'époque

du voyage qu'il fit dans ce pays de 1506 à 1509. Ce voyage se place vers la quarantième année du grand humaniste hollandais, et on peut dire qu'il a achevé sa formation intellectuelle. Ce séjour a exercé sur lui une influence littéraire et morale qui n'a pas été assez remarquée par ses biographes, et, comme Erasme a été à son tour le propagateur le plus actif et le plus écouté de l'esprit de la Renaissance dans les pays du Nord, on peut dire que son voyage au-delà des Alpes est un des épisodes les plus importants de l'histoire littéraire du XVI^e^ siècle. Erasme quitte Londres pour accompagner deux jeunes gens nobles, d'origine italienne, qui vont achever leurs études dans les Universités de la Péninsule ; il traverse la France, s'arrête à Turin, où il se fait recevoir docteur en théologie ; puis il séjourne successivement à Bologne, à Florence, à Venise, à Padoue, à Sienne, puis à Rome, où il passe, en trois fois, la durée de plusieurs semaines. L'auteur est parvenu à reconstituer, non seulement son itinéraire, mais encore son genre de vie, ses amitiés, ses études. De toutes ces villes, alors à l'apogée de leur gloire artistique et de leur culture littéraire, Venise et Rome sont celles qui ont laissé dans l'esprit d'Erasme les traces les plus profondes ; Venise, par le séjour qu'il fit dans la maison du célèbre Alde Manuce, son imprimeur et son ami, le grand propagateur des études grecques en Italie ; Rome, par les observations contradictoires que le moraliste a pu faire sur la capitale du christianisme au temps de Jules II, et par les relations qu'il s'est créées dans le Sacré-Collège. Ce séjour à Rome et en Italie pourrait servir à expliquer l'attitude d'Erasme, lorsque, quelques années après, la Réforme éclata en Allemagne, attitude qui fut à la fois, comme on le sait, celle d'un

ardent réformateur des abus religieux et d'un défenseur non moins convaincu de l'unité catholique.

Le duc de Nivernais, vous a dit M. Lorrin, est l'une des physionomies les moins connues, mais non l'une des moins intéressantes ni des moins sympathiques du XVIII[e] siècle. Né en 1716, à Paris, le duc de Nivernais vit la fin du dernier siècle, puisqu'il est mort, le 25 février 1798. Ce ne fut pas un littérateur de premier ordre; toutefois il a su donner à tous ses écrits, fables, mélanges, discours académiques, un tour aimable et distingué. Il se maria très jeune, à quinze ans, avec Mlle Phélippeaux de Pontchartrain, sœur du comte de Maurepas, et plus tard, il célébra sa femme, sous le nom de Délie, dans de charmantes élégies. En 1743, le duc de Nivernais, qui n'avait que 27 ans, fut nommé membre de l'Académie française, et, cinq ans après, Louis XV lui confia l'ambassade de Rome, puis l'envoya en Prusse comme ambassadeur auprès du grand Frédéric. C'est au retour de cette ambassade qu'il écrivit ses fameuses lettres sur l'usage de l'esprit, lettres destinées au comte de Gisors, son gendre, et dans lesquelles on trouve des pages remarquables, notamment le *Portrait de l'avocat*, et les *Quelques lignes sur la lecture, sur l'esprit de table*. Chargé, en 1762, d'une mission délicate à Londres, il ne tarda pas à revenir à Paris et se consacra exclusivement à ses travaux littéraires et à ses relations de société. A l'Académie française, où, comme directeur, il prononça neuf discours, il obtint un grand succès. C'est également à l'Académie qu'il lut ses fables. Sainte-Beuve prétend qu'on chercherait en vain un chef-d'œuvre dans les fables du duc de Nivernais : pour se convaincre du contraire, il suffit de lire le *Papillon et l'Amour*, le *Rouge-gorge et la Corneille* et surtout l'*Homme*

*qui regrette sa vigne.* On peut encore citer du duc de Nivernais de nombreuses traductions, notamment sa traduction de l'*Essai sur les jardins modernes* de Pope. Remarié à 68 ans avec la comtesse de Rochefort, il eut beaucoup à souffrir de la Révolution, mais nul mieux que lui ne sut se consoler; en prison il traduisit *Richardet*, et, en 1797, sorti de prison, il fit, à 84 ans, des vers galants. Enfin, il mourut gaîment en 1798.

M. d'Aigremont a fait une seconde conférence sur Grimaud de la Reynière et a ainsi achevé de faire connaître le caractère et la vie aventureuse de ce précurseur ou de ce maître de Brillat-Savarin.

M. Pierret a entretenu la Société de la publication de M. le vicomte de Spœlberch de Lovenjoul intitulée : *Histoire des œuvres de Théophile Gauthier;* il a lu des fragments intéressants à divers titres, articles oubliés ou inédits, lettres recueillies dans des collections d'autographes et dont quelques-unes attestent chez le grand écrivain un profond sentiment de la famille et des qualités de cœur qui prouvent qu'il n'était pas dénué de sensibilité, comme on l'a prétendu.

Charles Monselet était un délicat qui, de l'avis de M. Pierret, n'a pas été apprécié à sa juste valeur par les journalistes. Ceux-ci, dans leurs notices nécrologiques, se sont bornés à le présenter comme un homme d'esprit et ont oublié de faire ressortir sa qualité maîtresse, qui était une critique juste et mordante. Ses fantaisies humoristiques sur les écrivains de son temps en disent plus en quelques mots que de longs articles de revues, et M. Pierret vous l'a prouvé en vous lisant divers articles de l'ancien *Figaro*, recueillis dans deux petits volumes devenus rares, *la Lorgnette littéraire* et *les Tréteaux*.

Vous devez à M. Lorin une étude sur Leconte de Lisle. Les

renseignements biographiques sur Leconte de Lisle sont peu nombreux. Leconte de Lisle, dans ses poésies, ne révèle presque rien de son existence intime; il ne ressemble ni à Victor Hugo, ni à Alfred de Musset qui racontent dans leurs vers tous les détails de leur vie et il appelle dédaigneusement « montreurs » ceux qui livrent leur vie en spectacle à la foule. Son œuvre a un caractère sévère et impersonnel; malgré cela, il est peut-être, avec Victor Hugo, le poète de notre siècle qui a compté chez les lettrés les admirateurs les plus fervents, et, comme Hugo, il a eu son cenacle. Venu dans la littérature après Lamartine, qui avait traduit en vers l'impression de mélancolie profonde laissée par la Révolution dans les esprits; après Victor Hugo, qui avait chanté « le foyer, le champ et la rue »; après de Musset, qui avait exprimé dans toute leur énergie les passions de la jeunesse, Leconte de Lisle ne chercha à imiter aucun de ces grands poètes. Il débuta dans les lettres en ressuscitant la mythologie et l'ancien monde grecs qu'il avait profondément étudiés; il raconta, d'une façon merveilleuse, de vieilles histoires, telles que *l'enlèvement d'Hélène*, *les Plaintes du Cyclope*, *Polyphème*, *Quelques travaux d'Hercule;* mais il se surpassa quand il décrivit les animaux prodigieux que, dans son enfance, il avait vus dans l'Inde : c'est à cette idée que nous devons *les Jungles*, *les Eléphants*. Le livre qui renferme ces poésies date de 1854 et a pour titre *les Poèmes antiques*. En 1858, Leconte de Lisle publia *les Poèmes et Poésies* où nous rencontrons *les Douze stations du Chemin de la Croix*. Enfin, en 1859, il atteignit l'apogée de son talent avec les *Poèmes barbares* (1859). Dans cette œuvre se succèdent des morceaux superbes ou gracieux qui s'appellent : *la Vigne de Naboth*, *le Cœur d'Hialnar*, *Chris-*

*tine*, *la Fille de l'Emir*, puis le grand peintre d'animaux des *Poèmes antiques* reparaît avec *la Panthère noire*, *le Jaguar*, une des poésies de la langue française les plus nettes et les plus vigoureuses. Au moment de la guerre, le poète a écrit *le Soir d'une bataille*, et en 1886, il a donné un volume intitulé : *Poèmes tragiques* qui renferme des poésies d'une beauté égale àcelle qu'il avait fait paraître précédemment.

M. Leonardon vous a analysé la partie déjà publiée du *Journal des Goncourt*, qui va de l'année 1851 à l'année 1865. Il vous a lu la préface de ce journal et quelques passages qui ont trait soit à des entretiens entre Théophile Gauthier, Paul de Saint-Victor, Sainte-Beuve, Flaubert, Gavarni, etc., soit à des romans ou des pièces en vogue tels que *Sœur Philomène*, *Renée Mauperin*, *Henriette Maréchal*.

M. Rudelle a entretenu la Société de quelques-unes de ces publications, si nombreuses en ce moment, qu'on intitule complaisamment *Mémoires* ou *Souvenirs*. Il a critiqué ce genre littéraire qui tend à se développer sans offrir au lecteur ni charme ni intérêt. Aujourd'hui tout le monde veut écrire des souvenirs, des mémoires, dans lesquels on consigne les faits les plus insignifiants de la vie privée, et qui ne témoignent chez leurs auteurs que d'une vanité puérile.

M. Urbain Guérin a communiqué à la Société une étude sur la *Campagne romaine*. Il a d'abord promené son auditoire à travers la campagne romaine proprement dite, qui parle à l'âme par l'étendue sévère de ses lignes et par la majesté des souvenirs, mais qui est en partie dépeuplée et malsaine. Après un coup d'œil jeté sur le passé, l'orateur a rappelé les efforts qui ont été faits pour la défricher. Il a parlé notamment des plantations

d'eucalyptus faites aux Trois-Fontaines par les Trappistes et a rendu un chaleureux hommage à leur dévouement. D'autres essais ont suivi, mais la plus grande partie de la campagne est encore en pâturage. M. Urbain Guérin a étudié ensuite l'organisation sociale de Zagarolo et Valmontone. Le principal travail est l'exploitation des vignes. A Zagarolo domine le contrat emphytéotique ; à Valmontone, un contrat qui tient du domaine congeable. Puis, étudiant la vie morale de ces populations, M. Urbain Guérin a réfuté les légendes répandues sur ces populations et a rendu justice à leurs qualités. Il a montré notamment les bons rapports qui existent entre les paysans et les grands propriétaires. Enfin l'auteur a mis en relief l'esprit politique des Italiens, et, en s'appuyant sur les faits, a combattu la théorie qui attribue au caractère ethnographique une influence prépondérante sur la destinée des nations.

Gibraltar, que M. Maurion de Larroche a visité, est un des points du globe les plus curieux à étudier. Ce roc inaccessible qui défend l'entrée de deux mers attire particulièrement l'attention du touriste par le contraste frappant qui existe entre les deux peuples qui tour à tour se sont disputé sa possession. M. Maurion de Larroche vous a donné ses impressions sur la ville qui s'étage sur ce roc; il vous a parlé de ses défenses naturelles, de ses batteries souterraines, de ses jardins, de ses squares; il vous a dépeint ses monuments, ses bazars et ses tavernes, mais son attention s'est portée principalement sur les mœurs des habitants. C'est l'Orient et l'Occident tout à la fois, c'est une foule bigarrée qui circule dans ces rues étroites; ce sont des Anglais, des Espagnols, des Italiens, des Juifs, des Marocains, tous vivant à leur manière, sans souci du voisin et n'ayant qu'un but : s'enrichir le plus

vite possible pour regagner la mère-patrie. Les principales sources de fortune sont dues au trafic considérable qui se fait dans ce port, à tout instant visité par les navires de toutes les nations qui, tout en venant y faire leur charbon, y apportent les produits du monde entier.

On a beaucoup raillé en France, vous a dit M. Lanier, le projet, proposé par l'ingénieur Duponchel, d'un chemin de fer reliant Alger à Tombouctou à travers le Sahara. Les Russes viennent d'exécuter une œuvre qui offrait des difficultés presque aussi redoutables. Toujours préoccupé d'étendre l'influence et les possessions russes dans la direction de l'Inde, le tzar Alexandre II approuva le projet conçu par Skobéleff de pénétrer par une voie ferrée dans les oasis des Tourkmènes Tekkès que ses armées venaient de réduire, après de sanglants combats. La ligne fut d'abord construite de la baie de Krasnovodsk, sur la Caspienne, jusqu'à Kizil-Arvad. On la prolongea ensuite jusqu'à l'oasis de Merv, repaire des bandits Tekkès, que les Russes enlevèrent plus par ruse que par force. Enfin on décida de la continuer jusqu'à l'Oxus, à Tchardjoui, où fut jeté un pont. L'émir de Bokhara, vassal du tzar, autorisa la construction de la ligne sur son territoire, et la dernière section du chemin de fer transcaspien est sur le point d'être achevée jusqu'à Samarcande. Ce qui caractérise l'originalité de cette création, et explique en même temps la rapidité de l'exécution, c'est qu'elle a été conçue, préparée, étudiée et dirigée par des officiers du génie russe et exécutée par des bataillons de cosaques et des terrassiers indigènes. Un train, dit de *pose*, à deux étages, sert de logement à ces ouvriers militaires qui travaillent en plein désert comme on manœuvre sur un champ d'exercices. Deux fois par jour, un autre train immense, charge de matériel, arrive des

bords de la Caspienne et apporte aux chantiers les vivres, les rails, traverses, boulons, etc. Le long de la voie, on a découvert d'ailleurs des sources d'eau potable et des puits de pétrole. Cette ligne étonnante, qui témoigne une fois de plus de la tenacité du génie russe et de l'esprit de suite de la politique des tzars, pourra devenir un jour une des voies internationales entre l'Europe et l'Inde anglaise; mais les Anglais ne paraissent pas encore favorables à ce projet de jonction.

M. Chevillet vous a raconté une série d'excursions qu'il a faites en Tunisie, et vous a parlé notamment des villes de Kairouan et de Sphax qu'il a visitées en détail. Kairouan est la ville sainte de la Tunisie, et jamais un profane n'en avait franchi les murs quand, le 29 octobre 1881, une colonne française s'en empara. Cette ville ressemble à toutes les autres villes arabes, mais elle est beaucoup plus riche. On y remarque un nombre considérable de marbres romains, et dans la grande mosquée de Sidi-Obka, ce ne sont que colonnes de marbre et de porphyre, souvenirs précieux d'une antiquité disparue. Plus au sud, on trouve les immenses arènes d'El-Djem, monument splendide qui excite l'enthousiasme. Quant à Sfax, c'est, après Tunis et Kairouan, la cité la plus importante de la régence. Sfax est l'ancienne Taphrura romaine. Le climat en est enchanteur. Il existe à Sfax, dans le golfe de l'antique Syrthe, un phénomène surprenant: la mer, deux fois par jour, a un flux et un reflux de plus de quatre kilomètres, qui laisse à découvert d'immenses espaces de varech. Or on sait que sur aucun autre point de la Méditerranée les flots ne se retirent.

M. Boissonnet vous a parlé du *train éclair* qui, à titre d'essai, s'est rendu en juin 1876, en 83 h. 1/2, de New-

York à San-Francisco. Ce train parcourut 5,240 kilomètres en trois jours et demi, au lieu de sept, avec une vitesse moyenne de 65 kilomètres à l'heure, et ne s'arrêta qu'aux quatre stations de Pithbourg, Chicago, Omaha-City et Sacramento. M. Boissonnet explique le procédé de l'ingénieur suédois Ramsbotton qui permet de garnir d'eau le tender sans interrompre la marche du train, et même en l'accélérant.

La Société a entendu cette année divers morceaux de poésie. Vous devez à la muse de M. Paul Marrot trois pièces intitulées : *les Tambours*, *la Liberté des champs*, *l'Assiette de faïence;* M. Fleury vous a lu quatre morceaux dont voici les titres : *Souvenirs des Alpes*, *Consolations à une jeune mère*, *Près d'un berceau*, *la Mer des brouillards;* enfin M. Jehan a bien voulu vous communiquer quelques pages d'un recueil qu'il a publié depuis et qui est intitulé : *Voluptés et Parfums.*

Nous ne saurions terminer ce compte rendu, sans vous rappeler que l'un de vos correspondants, M. Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation, a bien voulu venir vous faire une conférence sur *les Anciens chants grecs et les chants bretons*. M. Bourgault-Ducoudray a obtenu auprès de vous le succès dont il s'est fait une habitude dans ses cours du Conservatoire ; il a su mettre les résultats de ses longs et curieux travaux à la portée des profanes ; il s'est fait comprendre de tous ses auditeurs et leur a communiqué le feu sacré qui l'anime quand il parle de musique. Deux excellents artistes, Mlle Levasseur, de la classe de grand-opéra du Conservatoire, et M. Clodio ont chanté de la manière la plus remarquable divers morceaux, écrits en breton, en français et en grec moderne, que M. Bourgault-

Ducoudray avait analysés dans sa conférence. L'un de vos confrères, M. Emile Renaud, organiste de la chapelle du Palais de Versailles, a bien voulu vous prêter, pour cette solennité, son concours justement apprécié. Toute l'assistance s'est associée aux chaleureux remerciements adressés par le président de la Société au conférencier et aux trois artistes qui l'avaient si intelligemment secondé.

DEUXIÈME PARTIE

# MÉMOIRES

# PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ESTHÉTIQUE

**Par M. Th. DESDOUITS**

PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE AU LYCÉE DE VERSAILLES
MEMBRE TITULAIRE.

## I

Le plus grand service, peut-être même le seul, que les penseurs de l'Allemagne moderne aient rendu à la philosophie, c'est d'avoir ramené les règles du bon goût à des principes généraux et d'avoir cherché dans la raison le secret des émotions causées en nous par les beautés de la nature et celles de l'art. Ils ont ainsi fondé une *science*, l'*esthétique*, qui s'occupe du *Beau*, comme la morale s'occupe du *Bien*.

Sans doute, la philosophie ancienne n'était pas restée étrangère à cette étude du *Beau*. Platon nous décrit, dans le *Phèdre*, l'enthousiasme de l'âme qui entrevoit, à travers le voile de la matière, une Beauté idéale, dont la nature échappe aux sens et à l'imagination : mais ce dialogue a plutôt la vérité symbolique de la poésie que la précision de la *science*, et le Platonisme se résume tout entier sous cette formule un peu vague : *le Beau est la splendeur du Bien*.

Sous l'influence de Platon, l'Ecole d'Alexandrie a en-

trevu les mystérieux rapports du *Beau* avec le *Bien* et le *Vrai*. « Une chose est belle », dit Plotin, « quand « elle a de l'affinité avec l'essence de l'âme. » Or, l'essence de l'âme, c'est la raison, c'est l'amour de l'ordre; la beauté, c'est donc ce qui exprime l'ordre par l'*harmonie*. On retrouve la même doctrine chez saint Augustin, mais il précise davantage. Cet ordre, cette harmonie qui fait la beauté, c'est l'*Unité dans la Variété*. C'est bien là, en effet, l'un des principaux caractères du *Beau*, mais ce n'est pas le seul.

La meilleure définition que nous trouvons au moyen âge, est celle de saint Thomas : *le Beau est ce qui plaît par soi-même*. C'est là une affirmation très nette du caractère désintéressé, qui appartient au sentiment du *Beau*. Mais l'analyse complète de ce sentiment ne se rencontre ni chez les philosophes scholastiques, beaucoup plus occupés du *Bien* et du *Vrai* que du *Beau*, ni plus tard chez les Cartésiens, dont l'esprit trop mathématique ne s'intéressait pas à une idée un peu vague et mystérieuse. Un seul disciple de Descartes a essayé d'approfondir cette idée, c'est le Père André, auteur d'un *Essai sur le Beau*. L'Esthétique n'existait pas encore comme science à part; elle n'avait pas encore de nom.

Cette place à part, ce nom, c'est au XVIII^e^ siècle que l'Allemagne le lui a donné. *Baumgarten* a employé, le premier, le mot d'*Esthétique*. C'est qu'à cette époque, l'Allemagne n'était pas, comme l'Angleterre et la France, sous l'influence du sensualisme. En France, la critique littéraire, enchaînée à l'étroite doctrine de l'*imitation de la nature*, ne pouvait remonter à aucun principe. Des observations de détail, justes et ingénieuses, voilà tout ce qu'elle a produit. L'Angleterre essayait de ramener à la *sensation* physique le sentiment du *Beau*, et même

celui du *Sublime*. Ainsi, d'après Burke, le *Beau* est ce qui produit une détente sur le système nerveux ; le *Sublime* est ce qui produit une tension. On faisait de l'Esthétique physiologique, comme aujourd'hui on essaie de faire de la psychologie purement physiologique.

Au contraire, l'Allemagne protestait, souvent même avec excès, contre cette tendance mesquine et grossière, qui aspire à enfermer l'esprit humain dans l'expérience sensible. Kant allait bientôt paraître; et s'il fit encore une part beaucoup trop grande au scepticisme de son époque, du moins, il revendiqua hautement les droits de la raison contre les sens. Il comprit admirablement et détermina, avec une grande précision, les rapports du *Beau* et du *Bien*; le *Beau*, c'est le *symbole du Bien;* telle est la conclusion de la *Critique du Jugement*. Par conséquent, puisque le *Bien* moral est absolu, le *Beau* ne l'est pas moins ; il n'y a qu'une *beauté esthétique,* celle qui exprime la *beauté morale*. La diversité des goûts ne prouve rien contre ce caractère absolu de l'idée du *Beau;* elle provient de ce que, dans une œuvre où il y a des qualités et des défauts, les uns ne voient que les qualités, les autres ne considèrent que les défauts.

Après Kant, Schelling et surtout Hegel, mieux inspirés en Esthétique qu'en métaphysique, se sont appliqués à l'analyse des jugements et des sentiments suscités en nous par la beauté. L'*Esthétique* de Hegel, œuvre magistrale (dont M. Bénard a donné une traduction française fort appréciée, même des Allemands (1), contient, non seulement les principes, mais les applications de la philosophie des Beaux-Arts. C'est par là que Hegel vivra dans l'histoire de la philosophie. Il ne reste plus

(1) Paris, 1875, chez Germer-Baillière.

rien de sa Métaphysique, de sa Logique, qui a tant passionné l'Allemagne, il y a cinquante ans ; car ce n'était qu'un amas d'audacieux paradoxes, dont le seul attrait était la nouveauté ; et ce mérite futile passe avec le temps. Mais son *Esthétique* est restée, parce qu'elle est fondée sur une éternelle vérité, l'aspiration de l'âme à l'Idéal : elle est animée d'un esprit tout platonicien ; mais, au lieu du vague et de l'extase de Platon ou des Alexandrins, nous trouvons une analyse précise, une théorie méthodique, justifiée par des exemples, et pleine d'observations instructives ; sa doctrine se résume par une formule, analogue, au fond, à celle de Kant, mais plus complète : *Le Beau est l'expression de l'Idée par la forme.*

C'est à expliquer cette formule, à en montrer la vérité, que nous allons nous essayer :

1° Est-il vrai que dans les beautés de l'art ou de la nature, il y ait une *idée*, et que la *forme*, la *matière* doive exprimer l'*idée*, l'*esprit*?

2° Qu'est-ce que cette idée? Quelles sont ces qualités de l'esprit que doit exprimer la forme matérielle?

3° Comment, et par quels mystérieux symboles, la matière peut-elle exprimer l'esprit?

Constatons d'abord que la matière, *par elle-même*, ne produit que des sensations, mais nullement le *sentiment du Beau*. Les sensations sont agréables ou désagréables, mais elles n'ont rien d'esthétique. Parlera-t-on d'une *belle* saveur? d'une *belle* odeur? Aucune sensation de *bien-être* n'éveille l'idée du *Beau*. Donc, rien de plus absurde que de confondre le *Beau* avec le plaisir des sens. Cependant, les perceptions de la *vue* et de l'*ouïe* sont belles ; il y a de belles couleurs, des sons harmonieux ; mais cela tient précisément à ce que, dans les perceptions de la vue et de l'ouïe, la part de l'esprit, du juge-

ment, est très grande. Ces deux sens nous permettent de connaître *à distance,* de percevoir une multitude de sons, de formes ; et, dans cette immense *variété,* l'esprit conçoit l'*unité,* l'harmonie. Or, l'harmonie, l'unité dans la variété, c'est l'*Ordre ;* c'est l'*Ordre* que nous aimons pour lui-même, et qui est l'objet principal du plaisir *esthétique.* La notion de l'*Ordre,* c'est ce qui distingue, d'après Cicéron, l'homme de l'animal ; c'est l'objet de la raison, et voilà pourquoi l'être raisonnable trouve son bonheur à en apercevoir les manifestations. Or, l'*Ordre* se manifeste à nous sous trois formes différentes ; il apparaît à la raison sous une forme abstraite, le *Vrai ;* il se manifeste, à la volonté, sous la forme d'un *commandement,* c'est le *Bien.* Enfin, il se manifeste à notre imagination et à notre sensibilité sous la forme du *Beau.* L'objet beau plaît à la raison par son *unité,* à l'imagination par sa variété. Sa vue produit, suivant l'expression de Kant, un jeu harmonieux de l'imagination et de la raison ; et ces deux facultés, souvent ennemies, sont réconciliées par la beauté.

Toutefois, la raison n'est pas l'âme tout entière ; l'âme est *activité ;* et la plus haute expression de cette activité est dans la volonté libre. Donc, pour qu'une belle œuvre exprime l'*âme,* elle doit respirer la force, la grandeur. C'est cette expression de la force qui enchantait les Grecs, dans la peinture des héros d'Homère, dans les drames d'Eschyle, tout frémissants du bruit des armes ; c'est ce que nous admirons dans les tragédies de Corneille, dont la grandeur est toute dans le spectacle d'une volonté énergique, toujours malheureuse et toujours victorieuse.

La lutte, chez Corneille, n'est plus, comme dans le drame antique, entre la fatalité et la volonté, lutte où la

volonté succombe trop souvent ; elle est entre la volonté et une force aveugle, la passion ; mais ici, c'est à la volonté que reste la victoire.

La peinture, la sculpture, comme la poésie, savent aussi exprimer ce triomphe de la force morale sur la nature sensible. La sculpture exprimera, surtout, la majesté, la sérénité, c'est-à-dire la pleine possession de la volonté par elle-même. Tel est le caractère de l'art grec, dont le *Jupiter olympien*, l'*Apollon du Belvédère* sont la plus complète expression. Sans doute, la sculpture représentera aussi la douleur ; la douleur morale, comme dans *Niobé*, la douleur physique, comme dans *Laocoon ;* mais l'expression de la douleur n'est belle qu'à la condition de ne pas altérer l'ordre et l'harmonie de la figure humaine. Dans la réalité, la souffrance est grimaçante, elle défigure le visage... excepté chez les âmes fortes ; et c'est la douleur des âmes fortes que l'art doit exprimer. Peindre la sérénité, la dignité dans la souffrance, quel bel idéal pour l'artiste ! C'est l'idéal que l'art chrétien a tant de fois réalisé en représentant les souffrances de l'Homme-Dieu, les douleurs de sa sainte mère, les supplices des martyrs.

Si l'art doit exprimer la force, et faire éclater partout la grandeur d'âme, que penser d'un genre de littérature qui n'inspire que le découragement, le doute et l'ennui ? La poésie mélancolique (le faux genre dont le *Werther* de Gœthe est le type achevé) sera rarement belle. L'art doit plaire à l'âme en l'élevant ; il manque à sa mission quand il la décourage et l'amollit.

Faut-il cependant que l'art soit insensible ? Son idéal est-il le sage des Stoïciens ? Non, certes ; car l'âme humaine n'est pas seulement *intelligence* et *volonté ;* elle est douée de *sensibilité.* Avoir du cœur, ce n'est pas seu-

lement être fort ; c'est être accessible à toutes les émotions naturelles. Celui-là n'est pas un vrai poète, qui ne peut dire avec Virgile :

Sunt lacrymæ rerum et mentem mortalia tangunt.

et avec Térence :

Homo sum; humani nihil à me alienum puto.

La poésie tragique n'a pas seulement pour but d'exciter l'admiration, mais aussi d'exciter la pitié ; c'est un moraliste, c'est Aristote qui le reconnaît. La tristesse elle-même, — non pas celle qui mène au découragement, — mais la tristesse des âmes généreuses, a été, pour les plus grands poètes, une des plus belles inspirations. Telle est la tristesse d'Andromaque, dans Homère, dans Virgile, dans Racine. Telle est la tristesse d'Esther :

.... A ces vains ornements, je préfère la cendre,
Et n'ai de goût qu'aux pleurs que tu me vois répandre.

C'est qu'ici la tristesse est pénétrée d'une immense *douceur ;* et la douceur, n'est-ce pas encore la *force*, puisqu'elle suppose une entière possession de l'âme par elle-même ?

Ainsi, l'expression des *sentiments touchants* n'est pas incompatible avec celle de la *force* et de la *raison*. La réunion de ces trois caractères est l'essence d'une œuvre d'art parfaite ; car c'est ainsi seulement que l'art peindra l'âme tout entière. Une œuvre sera imparfaite si elle possède seulement un de ces caractères; elle aura ses admirateurs ; mais elle aura aussi ses détracteurs, et les uns et les autres auront raison. Telle est l'explication de la diversité des goûts et des querelles littéraires. Notre

siècle en a vu un exemple célèbre dans la guerre des *classiques* et des *romantiques*. Les *classiques* ne cherchaient qu'une seule qualité, la *raison*, la régularité. Les *romantiques* ne voyaient dans l'art que les deux autres *caractères* du *Beau ;* étonner l'âme par la grandeur des personnages, émouvoir par tous les moyens, telle était leur *théorie*. L'Esthétique n'a qu'à réunir ces deux doctrines incomplètes et à les compléter l'une par l'autre.

Cette analyse des qualités essentielles à l'œuvre d'art nous permet, maintenant, de saisir l'analogie entre le *Beau* esthétique et le *Beau* moral. En effet, le *Beau* moral consiste à réaliser, dans notre conduite, cet *ordre*, cette *force*, que le *Beau* esthétique exprime par une forme extérieure. Ajoutons qu'une âme juste et forte ne serait qu'imparfaitement belle, si elle n'était pas accessible à tous les sentiments du cœur. La formule de Kant est donc vraie : *le Beau est le symbole du Bien*. Elle est identique, au fond, à celle des Platoniciens : *le Beau est la splendeur du Vrai* ou du *Bien ;* car, pour Platon, le *Vrai* et le *Bien* sont la même chose ; le *Vrai*, c'est le *type idéal* des choses ; le *Vrai*, l'état idéal de l'âme, c'est la subordination de la Sensibilité à la Force et de la Force à la Raison. Ce qui exprime cet *ordre*, cet *idéal* par une *forme sensible* est le *Beau ;* et comme cette forme sensible nous frappe, nous enchante, Platon la désigne par le mot de *splendeur*. Ainsi, la *splendeur du Vrai*, c'est le charme que produit sur nous le symbole d'une âme bien ordonnée. C'est la matière qui exprime l'esprit, ou, comme dit Hegel, l'*invisible* exprimé par le *visible*, l'*idée* par la *forme*.

## II

Mais comment la *matière* peut-elle exprimer *l'esprit*? *Par l'action de l'esprit sur la matière.* Cette action se manifeste de deux manières : 1° par des signes naturels; 2° par des analogies qui constituent l'espression *symbolique.*

La parole, le chant, les mouvements du visage, la physionomie sont des expressions *naturelles* de nos sentiments : donc, la poésie, la musique, la peinture, la sculpture, lorsqu'elles représentent un être vivant, ont à leur disposition des signes naturels d'expression. Mais, où réside la beauté de l'architecture? Comment exprimera-t-elle l'âme? Où sera même la beauté de la peinture quand elle représente des choses inanimées? Dans ce second cas, le signe *naturel* fait défaut; la beauté consistera dans une représentation *symbolique* de l'esprit.

A quelles conditions une *forme*, une chose étendue, matérielle, peut-elle être le symbole de la pensée, de la force? A la condition que cette forme nous présente des caractères *analogues* à ceux de l'esprit, des *caractères que la matière ne saurait tenir d'elle-même*, et qu'elle n'a pu recevoir que d'une force intelligente. La matière, par elle-même, est *étendue*, elle est *inerte*, elle est *pesante*. L'*étendue* est indifférente à l'ordre et au désordre ; donc, partout où la matière nous apparaît bien ordonnée, elle porte la marque de l'action d'une cause intelligente. Par son *inertie* la matière est indifférente au mouvement ou au repos; ce mouvement qu'elle ne possède pas par elle-même, elle ne peut le tenir que d'une force spirituelle; car si le moteur immédiat est matériel, celui-ci

tient, en dernier ressort, tous ses mouvements d'un premier moteur incorporel; donc le *mouvement* nous apparaît comme un symbole de l'esprit. Enfin, par sa pesanteur, la matière répugne au mouvement, à la rapidité, et particulièrement au mouvement *ascensionnel*; donc la rapidité des mouvements, la légèreté des formes, l'élévation, c'est-à-dire la disproportion apparente entre la base et la hauteur, représente à nos yeux des propriétés que la matière ne possède pas par elle-même, et qu'elle tient d'une force incorporelle. Ainsi, l'*harmonie*, le *mouvement*, la *légèreté* sont les trois caractères par lesquels la matière perd en quelque sorte sa nature et devient le symbole de l'esprit.

A l'appui de cette explication, empruntons des exemples aux arts symboliques, comme l'architecture: Hegel a observé avec raison que l'architecture grecque exprimait mieux l'esprit que l'art oriental; l'architecture chrétienne encore mieux que l'art grec. Les monuments gigantesques de l'Egypte, ses pyramides, ses sphinx, les énormes taureaux des Assyriens, les dimensions colossales du temple de Bel, n'expriment qu'une chose, la force, mais la force physique; le pouvoir de l'homme sur la matière s'affirme sans doute par le travail, par la patience, la persévérance que ces œuvres ont exigée; mais on chercherait vainement l'harmonie des formes; l'unité nous apparaît mieux que la variété; les formes des statues d'hommes et d'animaux ont plutôt la régularité et la raideur géométrique que les mouvements et les contours variés de la vie. L'architecture grecque nous représente au contraire l'harmonie, la mesure, la grâce à son plus haut degré. Il n'y manque qu'une chose: l'*élévation*; par amour de la modération en toute chose, les Grecs cherchaient partout les proportions restreintes.

Tout différent est le caractère de l'architecture chrétienne ; la hauteur des monuments symbolise l'élévation de la pensée vers un monde supérieur ; au-dessus des voûtes effrayantes de hauteur et de hardiesse, se dressent des tours, des clochers encore plus élevés ; mais ce n'est plus l'art gigantesque et lourd de l'Orient. Ces voûtes, ces clochers sont soutenus par des colonnes légères ; et cette légèreté, cette apparente disproportion de la base avec la hauteur, semble comme un *défi à la pesanteur*. Quel travail d'intelligence ! quel calcul de mécanique n'a-t-il pas fallu pour soutenir de telles masses avec des colonnes si légères ! C'est pour ainsi dire la pensée qui soutient ces voûtes, ces flèches, ces tours. Lorsqu'à la Renaissance l'art gothique fit place à l'art grec, les artistes chrétiens comprirent cependant combien la hauteur des monuments était essentielle à l'art religieux, et, tout en prenant aux Grecs leurs formes, leurs contours, ils conservèrent les proportions grandioses, la hardiesse du moyen âge. Michel-Ange, contemplant la coupole du Panthéon de Rome, s'écriait : « Je la soulèverai dans les airs ». Il la souleva en effet et il fit Saint-Pierre. Tout est donc symbolique dans l'architecture ; les pierres semblent avoir un langage, et nos grandes cathédrales redisent l'éternel témoignage de la foi religieuse de ces âges

> Où Cologne et Strasbourg, Notre-Dame et Saint-Pierre,
> S'agenouillant au loin dans leur robe de pierre,
> Sur l'orgue universel des peuples prosternés
> Entonnaient l'Hosanna des siècles nouveaux-nés.

Les beautés de la nature s'expliquent par les mêmes principes que les beautés de l'art. Là aussi, ce que nous admirons, c'est l'harmonie, c'est le mouvement, la légèreté. La lumière nous paraît belle, parce qu'elle nous

fait voir comme une infinie variété d'objets, dont l'esprit cherche le rapport et perçoit l'harmonie. Le végétal est beau, il exprime l'unité dans la variété; car une même force agit et semble se jouer dans ses branches, dans son feuillage; il symbolise la liberté par la grâce, la délicatesse de ses feuilles, de ses fleurs surtout, dont le tissu est si fin que leur matière semble échapper à nos sens pour ne laisser percevoir que leur éclat. La tige, enfin, en s'élevant dans les airs, nous fait songer, par sa *force ascensionnelle*, au pouvoir que l'âme exerce sur la matière.

Si dans le végétal l'expression de l'esprit est encore *symbolique*, elle devient *naturelle* dans les êtres vivants. L'animal n'est pas tout entier *matière;* il saute, s'élève en l'air : la force qui l'anime est donc spirituelle, puisqu'elle n'est pas soumise à la pesanteur. Plus l'animal est léger, rapide dans ses mouvements, mieux il exprime le triomphe de la *force* sur la résistance de la matière; c'est pourquoi les plus légers, les plus agiles sont les plus beaux; c'est l'oiseau qui fend l'air, le cheval, la gazelle aux pieds légers. Nous trouvons laids ceux qui sont lourds, comme certains pachydermes; là, c'est la matière qui arrête la force motrice. L'éléphant, il est vrai, nous intéresse, malgré la lourdeur de ses formes; mais c'est qu'il est intelligent et doux malgré sa taille colossale; il exprime l'*esprit,* non par sa structure, mais par ses actes.

D'après ces principes, le singe devrait être beau. Il nous paraîtrait tel, si nous ne le comparions pas à l'homme. Ce qui nous semble laid chez lui, c'est la mâchoire en avant, le front en arrière; mais ces caractères sont bien plus accusés chez les autres animaux; seulement nous ne songeons pas au parallèle.

Tout au contraire des animaux, l'homme a le front sur le premier plan; le plus beau type, le type grec, est celui où s'accuse le mieux cette prédominance du front sur le nez et la bouche. Quand la figure humaine s'écarte trop de ce type, elle nous paraît laide, comme chez les races dégradées, tombées peu à peu à l'état sauvage; les traits sont alors l'expression de la matière prédominant sur l'esprit. Mais ce type nègre tendra à disparaître peu à peu, quand la civilisation, à la suite de nos missionnaires, aura régénéré l'Afrique.

La laideur naturelle des traits peut se transformer momentanément sous l'empire de la pensée, d'une noble émotion : un orateur qui plaide avec feu une cause juste et généreuse nous paraîtra beau, même si sa figure est irrégulière ; la laideur d'un homme d'esprit s'embellit quand sa conversation s'anime. Ainsi, dans la nature comme dans l'art, le beau est l'expression de l'esprit par la matière ; c'est l'*esprit qui s'affirme par son action sur la matière.*

Nous avons parlé du *beau* et du *laid* dans la nature. Mais comment peut-il y avoir du *laid* dans la nature, puisqu'elle est l'œuvre de Dieu? — Sans doute, la nature est absolument belle dans *son ensemble;* mais il y a des objets qui ne tiennent leur beauté que de leur rapport avec *le tout.* De même que les gargouilles de nos cathédrales sont absolument laides, *si on les considère séparément,* et n'en sont pas moins de beaux ornements qui relèvent la beauté de l'édifice ; de même, si nous pouvions contempler à la fois tous les animaux de la création, saisir d'un seul coup d'œil la gradation des caractères qui les distinguent, notre esprit, ravi d'un si bel ordre, et admirant la variété dans l'unité, ne consentirait pas à la suppression d'une seule espèce

vivante. Ce que nous appelons laid, dans la nature, est ce qui tient toute sa beauté de sa *place* dans la nature; nous appelons *beaux* les êtres, les objets qui présentent, en *eux-mêmes*, *considérés séparément*, une image en raccourci de l'ordre universel. Un paysage de la Suisse nous montre, *dans un espace que la vue peut embrasser*, l'image de tous les accidents de terrain, de toutes les merveilles variées que la nature a répandues sur toute la surface du globe. Un bel animal réunit en lui tous les caractères que la nature a répartis entre une foule d'autres animaux. Ainsi, *objectivement* la nature est belle; au point de vue *subjectif*, c'est-à-dire au point de vue de l'impression qu'elle fait sur nous, elle est belle quand elle se *résume elle-même* et réduit toutes ses qualités sous des proportions accessibles à nos sens.

Toutefois, n'allons pas jusqu'à dire que la laideur n'existe pas, ou qu'elle n'est qu'une impression *subjective*. Aucun *genre*, aucune *espèce* n'est laide, considérée dans son *type*, dans son *essence;* mais il y a des *individus* qui, par suite de circonstances accidentelles, ne présentent qu'une ressemblance incomplète avec le *type* de l'espèce; telles sont les monstruosités chez les animaux, la disproportion des traits chez l'homme. Chez l'homme, cette disproportion est particulièrement laide, parce qu'elle est non seulement le symbole, mais souvent l'effet d'un désordre intellectuel ou moral, ou chez l'individu ou chez ses ancêtres : la *laideur* existe dans la nature, non pas comme *loi*, mais comme *accident*.

Ces principes permettent de résoudre facilement la question des rapports de l'art avec la nature.

D'après le *réalisme*, l'art ne serait qu'une imitation pure et simple de la nature. Une telle doctrine dénature l'idée de l'art, qui ne doit pas être une *copie*, mais une

création. Il n'y aurait plus besoin d'hommes de génie : il suffirait de bons observateurs et d'adroits copistes. Mais, puisque la laideur existe dans la nature à l'état d'accident, la doctrine qui réduit l'art à l'*imitation* doit mettre sur le même rang l'imitation du *laid* et l'imitation du *beau*. De plus, il y a beaucoup de choses, belles dans l'ensemble de la nature, mais laides quand on les considère séparément; or, l'artiste ne peut copier l'ensemble de la nature; il ne peut reproduire qu'un objet *séparé*, isolé du reste du monde; il arrivera donc souvent que cette reproduction ne sera pas belle. Ainsi le réalisme a pour résultat *la laideur dans l'art*. Ce que l'art doit représenter, ce n'est pas l'*accidentel*, l'*individuel*, mais le type *général*, ou, comme dirait Hegel, l'*essence des choses*, l'ensemble des qualités communes à chaque espèce, et non les défauts accidentels qui sont comme le caractère particulier de chaque individu. Ce type, cette idée générale, est précisément l'*idéal*. Nous voyons là une remarquable analogie entre l'art et la science. La science ne recherche que le général, la *loi;* elle étudie les genres, les espèces, non l'individu; elle s'efforce de découvrir le *plan* de la nature sous la variété des *phénomènes*. De même, l'art doit tendre, non pas à copier un objet particulier, mais à réunir dans une seule œuvre l'expression des qualités que la nature a réparties et comme éparpillées sur toute l'étendue du monde; ainsi, dans un paysage, le peintre doit représenter comme en raccourci et dans le cadre étroit d'un *tableau*, toutes les variétés, toutes les harmonies de la nature; dans l'expression du visage humain, ce n'est pas *tel homme* qu'il doit peindre, mais la dignité, la grâce, l'expression noble et intelligente dont la figure humaine est capable. Comme la science, l'art doit co-

pier, *non pas la nature*, mais *le plan qui a présidé à la création de la nature.*

On voit que, tout en dépassant la nature *réelle*, l'art ne doit pas dépasser la nature *possible;* c'est donc avec raison que l'on fait une obligation au poète et à l'artiste d'être *naturels*. Mais il faut entendre par le *naturel,* la conformité à la nature *idéale*, à l'*essence des choses*, et non à la *réalité*, c'est-à-dire aux accidents qui dénaturent ce type *idéal.*

C'est ce type idéal, cette idée générale que Hegel désigne par cette formule qui résume tout ce que nous avons dit : le *Beau*, *c'est l'Idée exprimée par la forme.*

Mais cette idée *générale*, ce type *idéal* des choses, où est son origine? où est son principe?

C'est Platon qui nous répond : elle réside dans la pensée du Créateur; c'est le modèle sur lequel il a créé les choses. Dieu est donc le principe de l'idéal comme il est le principe du Bien et du Vrai. Disons plus, il est lui-même le Beau absolu. Le Beau est l'expression de la Force, de la Raison et de l'Amour; Celui qui est par essence la Toute-Puissance, l'Intelligence absolue, la Bonté Infinie est donc Beauté Infinie; les beautés de la nature, celles de l'art, n'en seront jamais que l'image imparfaite; mais cette image, même imparfaite, suffit déjà pour nous révéler quelque chose de supérieur à la matière, l'existence d'une idée directrice de la nature, d'une raison qui répand partout l'ordre, la beauté, et dont nous devons nous efforcer de reconstituer l'image en nous par une volonté *droite.*

LE

# CHATEAU DE VERSAILLES

## AU TEMPS DE MARIE-ANTOINETTE

(1770-1789)

---

## INTRODUCTION.

Ce travail purement documentaire, présenté au public restreint qui s'intéresse à l'histoire du Château de Versailles et aux détails intimes de l'ancienne Cour, repose sur trois sortes de pièces inédites : les états de logements, dont il sera parlé plus loin, les plans correspondants, qui sont aux bureaux de l'architecte du Palais, enfin les « Registres des magasins », conservés aux mêmes bureaux, et qui, sur les travaux exécutés à Versailles, permettent de suppléer, dans une certaine mesure, à l'absence regrettable des « Registres des Bâtiments du Roi » pour le règne de Louis XVI. Le rapprochement de ces trois séries de renseignements a permis de jeter un peu de lumière sur l'histoire d'une époque du Château qui n'est pas la mieux connue, et qui va de l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles jusqu'aux journées d'octobre 1789, date du départ définitif de la Cour.

Il n'est pas de « maison royale » qui ait subi plus de remaniements que le Château de Versailles. Sans parler

de la construction tant de fois reprise, les aménagements intérieurs ont été si souvent changés qu'on y trouverait peu de parties ayant conservé sous Louis XVI la disposition exacte qu'elles avaient sous Louis XIV. Les appartements particuliers accordés par le Roi, aussi bien que les appartements royaux, jusqu'à la fin du séjour de la Cour à Versailles, ont subi des modifications répétées, et les plans successifs, imprimés ou manuscrits, qu'on peut consulter à ce sujet, justifient ces paroles d'un architecte de Louis XV, qui a donné, en 1756, une importante monographie de Versailles : « Que pourrions-nous dire, s'écrie Blondel, sur une distribution faite à diverses reprises, et dont les pièces changent de maître continuellement ? Quelles observations y a-t-il à faire sur des appartements, qui originairement ayant été faits doubles, semi-doubles et simples, manquent, pour la plupart, des commodités essentielles et indispensables à une Maison Royale de l'importance de celle dont nous parlons, sinon que de ce défaut résulte la nécessité des changements qu'on y a faits depuis vingt ans, et que l'on sera forcé d'y faire dans la suite, la distribution étant une des branches de l'architecture où nous ayons fait le plus de progrès (1)? » Beaucoup plus tard, et pour l'époque même qui nous occupe, Mme Campan tient le même langage, quand elle montre le Château, où elle a habité, « tourmenté au dedans par une infinité de distributions nouvelles (2) ».

1. *Architecture françoise*, t. IV, Paris, 1756, p. 132.

2. *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, 2e édit., 1823, t. I, p. 271. — Tous ces menus travaux multipliés avaient fait oublier ceux dont la nécessité commençait à s'imposer pour la conservation même du Château. Le public savait pourtant « les réparations immenses qu'il devenoit urgent de faire au Château de Versailles ». (Bibl. Nat., *Fr.* 6684 ; journal de Hardy, au 13 janvier 1784. On croirait le mot d'hier.)

Non seulement, quand un appartement devenait vacant, risquait-il d'être diminué ou agrandi d'une ou de plusieurs pièces, à l'avantage ou aux dépens des appartements voisins; mais il fallait encore l'accommoder aux besoins et aux caprices du nouvel occupant et de sa famille. De là des travaux continuels que font connaître les innombrables dossiers des Archives nationales (1) et qu'attestent à leur date, jusqu'à la Révolution, les Registres des magasins (2). Tous ces changements, on peut le croire, n'allaient pas sans quelque dommage pour le Trésor; car, dit Blondel, « les embellissements, les réparations et les restaurations de chaque logement se font par la libéralité de S. M. et sous les ordres du Directeur général des Bâtiments du Roy ».

On connaît les démarches, les sollicitations, les intri-

1. Notamment 62 cartons de plans et devis pour les réparations, les changements et l'entretien du Château ($O^1$ 1781-1842). Notre travail n'y a pas eu recours et a été fait, presque exclusivement, à l'aide de documents existants à Versailles.

2. On ne les y aperçoit, il est vrai, que par un tout petit côté. Ces registres n'indiquent pas, en effet, tous les travaux, mais seulement les mouvements des matériaux en magasin à Versailles : plombs, fers, cuivres, marbres, parquets, dallages, etc. et la pose et la dépose des glaces dans le Château et ses dépendances. Quelques volumes portent le simple titre de *Registre des entrées et sorties des plombs*, la plomberie y occupant la plus grande place. Conservés depuis l'année 1742, ils sont tenus avec une régularité admirable pour le règne de Louis XV, et deviennent, sous Louis XVI, très négligés comme écriture et comme orthographe, ce qui en rend la lecture assez pénible. Des doubles spéciaux pour les glaces, vitres et marbres, sont seuls soignés. Les humbles documents enfouis dans ces fastidieux in-folios ont à peine été utilisés pour l'histoire : l'ancien conservateur du Musée de Versailles, Eud. Soulié, est le premier à y avoir regardé; Ch. Vatel, MM. Dussieux et Favier les ont consultés pour quelques détails; M. Desjardins, déjà si riche de renseignements, s'est dispensé d'y chercher les mentions continuelles qu'on y trouve du « petit château de la Reine », du « Trianon de la Reine », etc. Nous avons essayé pour la première fois le dépouillement systématique de quelques années de ces registres, et encore, nous étant bornés aux questions spéciales que nous voulions résoudre, nous y avons laissé beaucoup à faire à la patience de nos successeurs.

gues de toute sorte que provoquait, sous Louis XIV, la vacance d'un appartement au Château: on sait les petites batailles de Cour qui se livraient pour l'obtenir, on sait aussi que les plus grands seigneurs se contentaient de pièces misérables, sans air et sans lumière, pour avoir l'honneur d'être auprès du Roi et de partager sa vie. Il n'en était plus tout à fait de même sous Louis XVI, où la présence à la Cour ne procurait ni les mêmes plaisirs, ni les mêmes avantages, où la déchéance progressive de l'étiquette et le changement dans les habitudes privées de la famille royale avaient amené peu à peu l'éloignement de la noblesse et préparé l'isolement final de la Monarchie. Il n'y avait guère au Château que les personnes qui touchaient par quelque côté aux charges de la Cour et à la Maison des princes. Un fait mettra en relief cet abandon : en 1756, Blondel évaluait encore à 226 les appartements de maître contenus dans le Château, non compris ceux du Roi, de la Reine et de la famille royale; vers 1781, dans un des documents inédits dont nous avons fait usage, et qui peut renseigner aussi pour 1789, ce chiffre est tombé à 188.

Si les logements étaient en général moins restreints qu'au temps du grand règne, il n'y en avait du moins aucun de vacant, et le comte d'Hézecques, le témoin le mieux informé que nous ayons sur le Château à la veille de la Révolution, nous affirme qu'ils étaient encore fort recherchés. Les seigneurs de la Cour se résignaient, dit-il, à habiter sous les combles, en des appartements sombres et incommodes; « ils les trouvaient toujours plus agréables pour passer quelques jours à la Cour que les hôtels qu'ils avaient en ville; obligés par leur charge d'être au Château plusieurs fois le jour, ils n'avaient que ses galeries à traverser, sans être obligés de

faire atteler leurs équipages, qui restaient, ainsi que leurs cuisines, dans leurs hôtels (1) ». Les témoignages contemporains nous font connaître l'animation qui régnait dans l'intérieur du Château, le va-et-vient des maîtres, des serviteurs et visiteurs étrangers, les difficultés qu'on éprouvait à s'orienter dans cette ruche active et populeuse, aux cours nombreuses, aux couloirs étroits et multipliés. « On peut comparer le Château, dit encore d'Hézecques, à un vaste labyrinthe par la quantité de galeries, de corridors, de petits escaliers et d'appartements qu'il renferme. Il fallait en avoir une grande habitude pour s'y reconnnaître; et bien des petites villes n'avaient pas la population du Château de Versailles, car aux personnes de la Cour qui l'habitaient il fallait joindre toutes celles que renfermait le Grand Commun, vaste bâtiment carré où logeaient la plupart des officiers du Roi (2) ».

Un état, que nous avons trouvé à la Bibliothèque Nationale, donne, à la date d'octobre 1770, quelques mois après l'arrivée de Marie-Antoinette, le détail des logements du Grand Commun. Le rez-de-chaussée est entièrement occupé par les « offices de la Bouche (3) »,

1. F. de France d'Hézecques, *Souvenirs d'un page de la cour de Louis XVI*, Paris, 1873, p. 146. D'Hézecques était arrivé à la cour à douze ans, le 1er janvier 1786. Il ajoute ce renseignement : « La partie des logements était du ressort du grand maréchal des logis, dont la charge remontait aux premiers temps de la monarchie, où on l'appelait *mansionarius*, et qui était alors le marquis de la Suze ». Cf. *Mémoires du duc de Luynes*, éd. Dussieux et Soulié, t. XII, p. 110.

2. P. 145. Sur la population du Château en 1744, voir le ms. de Narbonne et le résumé de M. Dussieux, *Le Château de Versailles, histoire et description*, Versailles, Bernard, 2e tirage, 1885, t. I, p. 340. Il devait y avoir alors 5,000 personnes environ, et presque autant aux dépendances; mais en 1789 ce chiffre avait évidemment beaucoup diminué.

3. On y trouve 6 pièces *pour le serdeau de Mme la Dauphine* (plus tard *de la Reine*) *et les garçons de serdeau*, 3 pour la fleur d'orange, 2 pour la fruiterie, 1 pour la panetterie, 1 pour la pâtisserie, 2 pour l'échanson-

mais au premier étage sont logées plusieurs personnes de distinction, parmi lesquelles nous citerons : Mme d'Orsy, sous-gouvernante, M. Joly de Fleury, le marquis de Vintimille, l'introducteur des ambassadeurs, l'intendant des Menus-Plaisirs, l'abbé d'Argentré, l'abbé de Vermond, lecteur de Marie-Antoinette, etc. A partir du second étage, on ne trouve plus guère que des personnages de moindre importance, désignés, la plupart du temps, non par leur nom, mais par leur charge : les exempts des gardes du Roi, les huissiers de la chambre du Roi, les valets de chambre du Roi, les porte-chaise d'affaires, etc., et aussi quelques autres officiers qui n'occupaient pas leur charge toute l'année, et se succédaient à tour de rôle : les aumôniers du Roi en quartier, les gentilshommes ordinaires du Roi en quartier, les écuyers du Roi en quartier, etc. (1).

Il y avait dans Versailles d'autres hôtels que le Grand Commun qui servaient de dépendances au Château et contenaient aussi des logements (2). Le même état fournit le détail de ces hôtels, qui faisaient partie du domaine du Roi en 1770 et dont voici la liste d'après ce document : *Ancien Hôtel de Beauvilliers*, où était installé le contrôle général des finances et qui fut habité en dernier lieu par Necker (3) ; *Hôtel de Gondrin*, rue de la Paroisse, destiné au service de la comtesse de Provence ; *Hôtel de Seignelay* (rue de l'Orangerie, 10-12),

nerie, 3 pièces dites *Petit Commun* et trois autres dites *Grand Commun de la Reine*, trois pièces dites *Bureau de la Reine*. Tous ces services sont en double pour le Roi. Cf. la description et les plans de Blondel, t. IV, p. 154.

1. On voit par une surcharge que Marie-Antoinette fit donner deux pièces à son joaillier.

2. Les Registres des magasins mentionnent ces logements et ceux du Grand Commun.

3. Aujourd'hui le mess des officiers, rue Gambetta (rue de la Surintendance). Cf. Le Roi, dans le solide travail intitulé *Histoire de Versailles et de ses rues*, etc. Versailles, 3e édit., s. d., t. II, p. 192.

occupé par le service des bâtiments, par l'argentier des enfants de France, et par un M. Lemoine (1); *Hôtel de Maintenon* (rue des Bons-Enfants, 18), *Hôtel de Nyert* (rue de Gravelle, 1), *Grande-Ecurie, Petite-Ecurie, Ecuries de la Reine, Hôtel du Directeur des Bâtiments, Chenil*, entièrement occupé par les offices et les équipages de vénerie (2), *Hôtel du Grand-Maître* (de la maison du Roi), aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville, *Hôtel de la Chancellerie, Ecuries des gardes du corps, Ancien Hôtel de Turenne* et *Ancien Hôtel de Villeroy* (dit le Château d'eau), affectés tous les deux au service des eaux, *Ancien Hôtel du Gouvernement* (3), *Nouvel Hôtel du Gouvernement* (4), *Hôtel du Fresnoy, Hôtel de Mademoiselle et de La Feuillade*, logement de l'architecte du Roi (5), *Hôtel de Duras* (rue de la Pompe, 12), *Hôtel de Créqui ou des nourrices* (rue des Réservoirs, 12) (6), *Premier, deuxième et troisième Hôtel des Louis* (7). A part de l'Hôtel du Fresnoy, qui fut démoli en 1778, lors de la construction

1. L'état de 1770 (f. 22, v°) complète ici ce que dit Le Roi, t. II, p. 301.

2. Sur l'emplacement actuel du palais de Justice et de la Préfecture; il y logeait 200 personnes.

3. Cf. Le Roi, t. I, p. 31. Ancien hôtel de Louvois, aujourd'hui Sous-Intendance. L'état (f. 29) indique, sous le n° 2 de cet hôtel, 4 pièces du rez-de-chaussée habitées par M. Bonnefoy, et sous le n° 2 A : *Bâtiment qui a été construit en* 1770, *pour le service de M^me^ la Dauphine, occupé par M. Bonnefoy pour ses ouvrages.* Ce M. Bonnefoy, le même que Bonnefoy Du Plan, concierge du Petit Trianon, dirigea plus tard les ouvriers du garde-meuble de la Reine (Desjardins, *Le Petit Trianon*, p. 188). Le registre des glaces, au 9 mai 1785, fait une énumération de glaces reposées à Trianon dans le logement de M. Bonnefoy, avec cette note : « La première de ces glaces a été prise de la chambre à coucher de la Reine où est son lit, pour être posée chez M. Bonnefoy, lorsque la Reine en fit sa chambre (*sic*). »

4. Cf. Le Roi, t. I, p. 18. Ancien hôtel construit pour M^me^ de Pompadour, en 1752, donné au gouverneur de Versailles en 1765, aujourd'hui l'hôtel des Réservoirs.

5. Cf. Le Roi, t. I, p. 333. D'après l'état, occupé en partie par le boulanger du Roi.

6. Cf. Le Roi, t. I, p. 34, qui ne mentionne pas le logement pour les nourrices.

7. Ou Deslouits. Cf. Le Roi, t. II, p. 302.

des grands bâtiments de l'Hôtel du Gouvernement, tous ces hôtels existaient encore à la fin du règne de Louis XVI et la plupart avaient conservé sans doute la même affectation (1).

Pour s'en tenir au Château, il a paru intéressant de publier intégralement l'état des appartements qui s'y trouvaient occupés à la fin du séjour de la Cour à Versailles. L'édition en a pu être accompagnée d'une comparaison continue avec d'autres documents de la fin du règne de Louis XV et du cours du règne de Louis XVI ; cette comparaison permet de suivre, pour une vingtaine d'années, les changements dans la distribution intérieure du Château, et pourrait présenter, à un point de vue nouveau, un tableau de la Cour de France, précisément pendant le temps qu'y a passé Marie-Antoinette.

Nous connaissons sept états de logements de Versailles, dont trois sont expressément datés et dont les autres peuvent l'être approximativement. Il convient de les désigner par les lettres suivantes :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A. | Daté de 1770. | Biblioth. Nat. Fr. 7803, p. 41 à 75. | In-folio |
| B. | Dressé vers 1777. | Archives du Musée de Versailles. | In-32 |
| C. | Id. | id. | In-32 |
| D. | Dressé vers 1781. révisé en 1783. | id. | In-32 |
| E. | Dressé vers 1787. | id. | In-8° |
| F. | Daté de 1789. | id. | In-8° |
| G. | Daté de 1817. | id. | In-8° |

Tous ces volumes, sauf le dernier, qui n'a qu'un inté-

1. Il s'y était ajouté le garde-meuble de la Couronne, construit de 1780 à 83 (rue des Réservoirs, 11 ; Le Roi, t. I, p. 19). L'hôtel des Menus-Plaisirs, construit sous Louis XV, n'est pas mentionné dans notre état.

rêt de curiosité (1), ont été utilisés dans notre travail. A est relié à la suite de l'état des dépendances du Château, dont nous avons parlé, et porte en titre : *Etats des logements du Château de Versailles fait en octobre* 1770; il a été rédigé, sans aucun doute, à l'occasion de l'arrivée de la Dauphine et des changements survenus, à cette occasion, dans le personnel de la Cour et la distribution des logements. On l'a tenu au courant par des surcharges successives, et on y a même apporté une dernière révision en 1777 (2). B nous fournit, d'ailleurs, et dans de meilleures conditions, l'état de 1777; cette date approximative résulte de l'examen du texte : on y voit, par exemple, qu'il est postérieur à 1776, époque où le comte de Polignac fut nommé premier écuyer en survivance et s'établit à la Cour, puisque son logement s'y

1. On sait que Louis XVIII avait projeté, en 1814, de fixer sa résidence à Versailles; il renonça à ce projet et se contenta d'y loger un certain nombre d'émigrés et quelques serviteurs (Dussieux, t. II, p. 72-74) Le document que nous signalons établit que le dessein de l'ancien comte de Provence fut repris un instant pour 1817, peut-être après la visite qu'il fit à Versailles avec les princes, le 25 juin 1816. Le titre porte : *Logemens du Château de Versailles, année* 1817. Un état du même genre a été publié par Vatout, dans son livre sur Versailles (p. 411). Renvoyons à ces deux pièces le lecteur curieux de savoir quels appartements avaient été destinés à Monsieur, au duc et à la duchesse d'Angoulême, au duc et à la duchesse de Berry, au prince de Condé, etc.; il en pourra rapprocher, pour le rez-de-chaussée du corps du Château, un plan de la même époque, contenant la distribution projetée. L'état manuscrit ne porte qu'un très petit nombre de noms propres, mais surtout les titres, les charges de l'ancienne Cour, qu'il est piquant de voir reparaître à Versailles, et qu'on a conservés, autant que possible, dans les mêmes parties du Château, en calquant visiblement le ms. E : la comtesse de Soucy, par exemple, sous-gouvernante des Enfants de France, est désignée pour occuper le même appartement que sa belle-mère, la comtesse de Soucy, qui remplissait ces fonctions avant la Révolution et depuis 1775; M. de Dreux-Brézé retrouve son ancien logement de l'aile du nord. On sent partout, dans ce projet, l'intention bien évidente de renouer la tradition rompue, de reprendre la vie d'avant 1789, comme si rien n'était survenu dans l'intervalle.

2. Comme l'indique le chiffre 7 en surcharge sur le 0.

trouve marqué; il est, en même temps, antérieur à 1778, année de l'organisation de la Maison de Madame Elisabeth, puisque cette princesse est encore installée avec Mme de Guémenée, sa gouvernante, dans l'appartement des Enfants de France (1). B porte un très petit nombre de surcharges ; C, au contraire, qui en est un double, paraît avoir été tenu au courant jusqu'à la fin du règne (2), avec un tel désordre toutefois qu'à certaines pages il est tout-à-fait impossible de s'y reconnaître. C sera rarement cité, car il se trouve avantageusement remplacé par D.

D porte sur un feuillet de garde : *Logemens du Château de Versailles, pour l'année* 1789 ; mais cette mention a été ajoutée longtemps après la rédaction de l'état. Une date antérieure est, en effet, fournie par un renseignement qui ne peut tromper : la reliure présente au dos le millésime de 1783. Des observations de détail permettent même de reporter la première transcription un peu avant cette date, et vraisemblablement à 1781 (3). Des sur-

1. Elle fut remise officiellement au Roi par Mme de Guémenée, le 17 mai 1778 (A. de Beauchesne, *La Vie de Mme Elisabeth*, Paris, 1869, t. I, p. 120). Elle reçut aussitôt pour dame d'honneur la comtesse Diane de Polignac, pour dame d'atours, la marquise de Sérent, pour chevalier d'honneur, le comte de Coigny, etc. ; aucun de ces noms ne figure dans B.

2. Il porte sur la garde la mention : *Année* 1789. *Véritable.*

3. En voici quelques-unes : le Registre des magasins de 1782 parle, à la date du 7 juin, de « l'appartement de Mme de Montmorin que va occuper Mme d'Avaray » ; c'est évidemment les nos 100-100A de la p. 64 de D, qui est encore mis au nom de Montmorin ; en même temps et plus tard, le Registre mentionne le « nouvel appartement de Mme de Montmorin, au Château » (28 juin, 24 juillet, 2 août, 14 novembre) ; ce sont les nos 103-105 de la p. 65 de D, qui ne sont marqués au nom de Montmorin qu'en surcharge. Il faudrait déjà conclure que D a été écrit au moins dans la première moitié de 1782, révisé, mis au courant et relié en 1783, et a subi quelques retouches irrégulières jusqu'en 1789. En outre, Mme de Guémenée est partout marquée, de première main, comme gouvernante des Enfants de France, et chacun sait qu'elle fut remplacée à la fin de 1782 par Mme de Po-

charges nombreuses qui ont été faites dans ce petit volume, souvent au moyen de grattages, d'abord en 1783, puis plus tard, donnent à peu près l'état de 1789 ; mais elles n'ont pas été faites partout, ni toujours bien exactement; on y constate des oublis singuliers, comme, par exemple, le titre de duc de Chartres conservé au duc d'Orléans. B, C et D sont munis d'index alphabétiques. Ces trois petits volumes, par le soin de la transcription, la commodité du format, l'élégance de la reliure, à tranches dorées, semblent avoir appartenu à quelque personnage de distinction (1). Ils ont été connus de l'auteur du *Château de Versailles*, qui s'en est peu servi et rarement avec exactitude (2).

E n'est pas daté ; F a pour titre : *Logemens du Château de Versailles, Année* 1789. Ces deux états sont identiques en quelques parties (3) ; mais, généralement, tandis que E conserve l'ancienne numérotation des appartements et l'ordre qu'on retrouve dans les autres documents, F, au contraire, est rédigé dans un ordre nouveau et les numéros s'y trouvent changés (4). On doit chercher les

lignac. Enfin, la première main avait écrit (p. 28) le nom de Mme Sophie, morte le 3 mars 1782, et même celui de M. de Maurepas, mort le 21 novembre 1781 ; elle est donc au moins antérieure à cette dernière date. Nous adoptons approximativement l'année 1781 pour celle de la première rédaction.

1. Peut-être tout simplement étaient-ils entre les mains de M. de Boucheman, valet de chambre du Roi, et *concierge*, c'est-à-dire *régisseur* du Château, qui avait succédé en cette qualité au fameux Lebel.

2. M. Dussieux a été trompé surtout par la fausse date de 1789, qu'il a lue sur la garde des mss. que nous appelons D et C, date qu'il a attribuée aussi à B. (V. t. II, p. 6, et nos observations plus loin sur quelques appartements historiques.) Nous devons saisir cette occasion de louer le précieux ouvrage de M. Dussieux, la première histoire critique du Château ; nous croyons devoir y apporter des rectifications assez nombreuses, mais nous supposons toujours que notre lecteur en est muni; c'est le meilleur hommage qu'on puisse rendre à l'auteur.

3. Les pages 1 à 18, 69 à 83.

4. Entre autres particularités, F porte une désignation par lettres des escaliers.

causes de ce changement, en 1789, dans les réformes et les changements qui s'opéraient alors dans le personnel de la Cour, et qui sont indiqués un peu plus tard, dans l'*Almanach royal* pour 1790 ; à la place où on insérait d'ordinaire les Maisons du Roi, de la Reine, etc., on lit : « Le nouvel ordre que Leurs Majestés se proposent d'établir dans leurs Maisons, ainsi que les Princes de la famille royale, devant occasionner incessamment des changemens multipliés..., il a paru plus convenable de le supprimer entièrement pour cette année. » F était toutefois rédigé avant le mois de juin 1789, puisque l'appartement du premier Dauphin et de son gouverneur le duc d'Harcourt y est encore indiqué (1).

La rédaction de E peut être assignée avec vraisemblance à 1787. Cet état est, en effet, postérieur à l'attribution à Monsieur et à Madame du pavillon de Provence, attribution qui est de la fin de 1786 (2) ; il est, d'autre part, antérieur à la mort du vieux maréchal de Richelieu, arrivée le 8 août 1788, et même à celle du maréchal de Lévis, mort à Arras, pendant les Etats d'Artois, en 1787 (3). E représente, en somme, avec exactitude, l'état des appartements de Versailles aux dernières années du règne de Louis XVI (4).

Nous avons choisi E, de préférence à F, comme texte

1. F a été connu de Vatout, qui l'a publié en partie aux pièces justificatives de ses *Souvenirs historiques des résidences royales, Palais de Versailles*, Paris, 1837, p. 403-410. Il contient quelques visibles inadvertances de rédaction.

2. V. plus loin VI. Rapprocher des indications des Registres imprimées sous les p. 27, 29 de l'état.

3. V. les p. 9, 42, 61 de l'état. Il peut cependant y avoir eu une confusion dans la rédaction entre le maréchal de Lévis et son fils, le duc de Lévis, qui lui succéda comme capitaine des gardes de Monsieur et occupa le même logement.

4. E offre, avec G, cette particularité d'être en partie écrit en mots découpés sur des plaques, qui donnent, au premier abord, l'illusion de l'imprimé. Il faut encore noter dans

à publier intégralement, pour les raisons suivantes : 1° parce que F, avec tous les changements qu'il comporte, représente un état qui n'a vraisemblablement existé que peu de temps et n'a peut-être reçu qu'un commencement d'exécution ; 2° parce que E offre la même pagination et les mêmes numéros de logements que les états précédents, et permet, par conséquent, les comparaisons qu'on trouvera au bas des pages (1).

Pour accompagner cette série de documents et montrer le parti qu'on en peut tirer, nous avons essayé de traiter quelques petites questions se rattachant à la topographie du Château. Les principales sont relatives aux appartements de Mme du Barry, de Madame Adélaïde, de la Reine et du Roi, des Enfants de France, de Mesdames de Polignac et de Lamballe, de Monsieur, de Madame et du duc d'Orléans.

## I

### APPARTEMENTS DE MADAME DU BARRY.

La question des premiers appartements de Mme du Barry à Versailles a été fort controversée, et les curieux,

E des surcharges assez nombreuses, qui datent évidemment de la rédaction de G, et dont nous n'avons pas eu à tenir compte (telles sont celles des p. 2, 6, 8, 34, 36, 37).

1. Nous n'avons généralement pas noté les différences, d'un état à l'autre, dans le nombre des pièces du même appartement ; d'ailleurs, une augmentation ou une diminution dans ce nombre était souvent produite par des cloisons construites ou abattues. L'identité de numéro suffit à établir l'identité d'appartement, à quelques pièces près. Enfin, quand le n° 12, par exemple, est suivi de 12 A, c'est que l'ancien appartement 12 a été dédoublé.

qui veulent en prendre connaissance dans les ouvrages de Ch. Vatel et de M. Dussieux (1), doivent avouer qu'il en est peu d'aussi embrouillées. Nous n'avons pas la prétention de résoudre toutes les menues difficultés qu'elle comporte, mais seulement d'en mieux préciser l'ensemble et de serrer de plus près la vérité pour quelques détails.

On est d'accord sur un point, c'est que le premier appartement occupé au Château par Jeanne Vaubernier fut celui de Lebel, le fameux valet de chambre de Louis XV, qui habitait au rez-de-chaussée de la Cour royale, dans l'aile démolie un peu plus tard par Gabriel (2). Mais M. Dussieux croit qu'elle logea chez Lebel et quitta l'appartement à la mort de celui-ci. Le fait peut sembler étrange, quand on songe que Lebel se montra bien peu favorable à la nouvelle aventure de son maître et chercha même à l'en détourner ; mais les témoignages et les dates s'opposent, croyons-nous, à ce qu'il soit accepté. Sur les débuts de la liaison de Louis XV avec M^me^ du Barry, nous avons, en effet, des détails précis, écrits par le duc de Choiseul dès 1771, et voici ce qu'on y lit pour l'année 1768 : « Le Roi... la fit venir aux voyages de Compiègne et de Fontainebleau ; à la fin de ce dernier, on apprit que le Roi avait écrit au comte de Noailles que la chair était faible... et qu'il donnait l'appartement de Le Bel à M^me^ la comtesse du Barry (3). »

C'est sans doute à ce petit évènement que fait allusion

1. Vatel, *Histoire de M^me^ du Barry*, Versailles, Bernard, 1883, t. I, p. 155-159, 205 et 315-316 ; Dussieux, t. I, p. 482, et le supplément ajouté au tirage de 1885, p. 4-6.

2. D'après Blondel.

3. Morceau des mémoires inédits inséré par Vatel aux pièces justificatives de son t. I, p. 494.

l'auteur des *Anecdotes* (1), dont les informations sur la Cour, presque toujours inexactes et souvent contradictoires, ont pourtant un fonds de vérité : « Une anecdote particulière, mais fondée par un fait, fit connaître à la Cour combien Madame la comtesse Dubarri acquerroit de consistance et quel intérêt vif le Roi prenoit à elle. S. M., qui l'avoit tenue écartée jusques-là de son appartement et du Château, la fit installer dans l'appartement qu'occupoit la feue marquise de Pompadour, et qui était devenu en partie celui du Gouvernement. M. le comte de Noailles (2) crut devoir faire quelques représentations sur le dérangement qu'occasionneroit dans ses fonctions un déplacement de cette espèce. Il s'y hasarda, mais sans succès...»

L'inexactitude est ici dans ce que dit l'auteur à propos de M^me^ de Pompadour, qui n'a rien à voir avec l'appartement de Lebel. Le témoignage bien plus autorisé de Choiseul nous renseigne mieux en moins de mots, et nous apprend en même temps, d'une façon implicite, que Lebel était déjà mort quand M^me^ du Barry vint s'établir chez lui ; le Roi, en effet, n'aurait pu parler en ces termes de l'appartement de son valet de chambre, si celui-ci l'eût encore habité. Les dates concordent d'ailleurs très bien, car celle de la mort de Lebel, que M. Dussieux paraît ignorer, est le 17 août 1768 (3).

Des Nouvelles à la main, qu'il n'y a pas lieu de suspecter ici, montrent M^me^ du Barry dans l'appartement de Lebel, à la date du 12 décembre 1768 (4). Elle

1. *Anecdotes sur M^me^ la comtesse du Barri*, Londres, 1775, p. 88.
2. Prince de Poix, gouverneur des châteaux de Versailles, Trianon et Marly, de 1763 à la Révolution. L'aile démolie par Gabriel s'appelait quelquefois « aile de M. de Noailles », et le gouverneur y était logé.
3. Elle est établie par Vatel, t. I, p. 118.
4. *Anecdotes*, édit. cit., p. 85.

devait alors occuper les six pièces, dont trois à cheminée et huit entresols, qu'on lui trouvera assignées dans l'aile démolie, sur l'état des logements de 1770 (1). Bientôt, le 22 avril 1769, a lieu la présentation officielle à la Cour de la nouvelle favorite. Ici se placerait, si on en croyait un pamphlétaire du temps, son installation dans l'appartement de Mme de Pompadour (2). Rappelons que la marquise a occupé successivement deux appartements au Château : celui qu'elle avait eu d'abord, de 1745 à 1752, est « l'appartement des maîtresses », au-dessus des appartements du Roi, que Mme du Barry reçut elle-même plus tard ; le second est le magnifique appartement qu'elle avait obtenu au rez-de-chaussée du parterre du Nord. Au moment de la présentation de Mme du Barry, ces deux appartements étaient occupés par Mme Adélaïde ; nous le prouverons plus loin pour l'appartement du rez-de-chaussée ; pour celui du second étage, on sait déjà qu'il avait été employé, après la mort de Mme de Pompadour, pour faire une bibliothèque à Mme Adélaïde (3) et un logement à sa dame d'honneur, la duchesse de Beauvilliers. Il faut donc écarter absolument le témoignage du pamphlétaire anonyme, auquel sa forme déclamatoire enlève, d'ailleurs, beaucoup d'autorité ; l'auteur a voulu seulement indiquer, par une confusion des époques, vo-

1. Bibl. Nat., *Fr.* 7803, fol. 50 v°. V. plus loin, sous la p. 33 de l'état publié.

2. « En sortant de chez le Roi, Mme la comtesse Du Barry fut conduite dans l'appartement destiné aux Dames de sa condition ; sa devancière feue Mme la marquise de Pompadour, qui l'avoit occupé pendant trop long-temps, l'avoit rendu assez commode et assez superbe pour que la nouvelle favorite pût s'en contenter. Elle y reçut bientôt après les hommages de toute la Cour ; elle y vit à ses pieds tous les ministres... » (*Précis historique de la vie de Mme la comtesse du Barri*, Paris, 1774, p. 54.)

3. Dussieux, t. I, p. 328. La date exacte de l'installation de cette bibliothèque pourrait être fournie par le jour où les glaces ont été posées, le 21 mai 1765 (Reg. des mag.).

lontaire ou non, ce que tout le monde savait, c'est que Mme du Barry avait habité, pendant son séjour à Versailles, « l'appartement des maîtresses » ; il ne faut pas attacher à ce témoignage plus d'importance qu'il ne mérite (1).

Entre sa présentation à la Cour et son installation définitive dans l'appartement des maîtresses, qui a gardé son nom, quelle partie du Château a habité Mme du Barry? MM. de Goncourt n'en supposent aucune(2); M. Dussieux dit qu'on lui a donné provisoirement un des petits appartements sur la cour des Cerfs (3); le texte unique qu'il invoque à ce sujet, et qui est tiré des Registres des magasins, montre simplement qu'à la date du 12 novembre 1769 un appartement était destiné à la favorite en cet endroit (4). Or, cet appartement, qui est explicitement désigné ailleurs comme celui de Mme de

1. Nous ne l'aurions pas mentionné, si Vatel avait opposé à la tradition de la présence de Mme du Barry dans l'appartement Pompadour une réfutation suffisante; mais on peut se convaincre que ses arguments de sentiment (p. 156) seraient trop facilement rétorqués, s'ils n'étaient appuyés de faits précis.

2. « [Après son mariage, 1er septembre 1768,] Mme du Barry prenait possession du logement de Lebel, puis de l'appartement de Mme Adélaïde, reléguée dans l'appartement de la Dauphine [?]. Cet appartement était situé au 2e étage... » (*La Du Barry*, éd. de 1878, in-18, p. 33).

3. Supplément de 1885, p. 4. M. Dussieux a très bien réfuté l'opinion de Vatel, qui voulait prouver que Mme du Barry avait habité quelque temps, au premier étage, la partie de l'appartement du Roi dite *appartement de Mme Adélaïde*. Il faut se méfier des notes que Vatel dit avoir prises ou reçues de Soulié, d'après les Registres des magasins, et dont MM. Dussieux, Favier, ni moi, n'avons pu retrouver qu'une partie.

4. Voici les textes de M. Dussieux et quelques autres paraissant se rapporter au même appartement, qui comprenait, comme on va le voir, d'anciens bains de Mme Adélaïde :

« 12 novembre 1769 : soudure aux plombières employée à souder les terrasses de Mme du Barry aux petits appartements; 20 nov. : souder les plombs du terrasson du lavoir de Mme du Barry; 21 nov. : glace employée dans un parquet neuf des anciens bains de stuc de Mme Adélaïde, qui vont servir de cabinet à Mme du Barry ; 29 nov. : timbre à glace chez Mme du Barry; 29 janv. 1770 : vieux plomb provenant de dessus le logement de Mme de Beauvilliers où va demeurer Mme du Barry. »

Beauvilliers, ne fut jamais occupé par Mme du Barry; des documents cités par Vatel, dont M. Dussieux n'a point tenu compte, établissent qu'il ne reçut pas sa première destination et fut accordé en 1770 au duc de Cossé, capitaine des Cent-Suisses de la garde (1).

Pendant ce temps, Mme du Barry habitait toujours au rez-de-chaussée de la Cour Royale, où nous la trouvons encore, en octobre 1770, dans notre état des logements du Château. Ce n'est qu'un peu plus tard, dans l'hiver de 1770-71, qu'elle se transporte à l'attique, au-dessus du Roi, dans un nouvel appartement que Gabriel vient d'aménager pour elle (2) et qui n'a pas coûté moins de 25,000 livres, demandées, le 10 février 1770, à M. de Marigny (3); on l'a pris en partie sur les pièces où se trouvaient installées les collections de livres et de cartes de Mme Adélaïde (4) et on a reconstitué, après tant de remaniements, au-dessus des appartements de Louis XV, l'ancien logement de la maîtresse en titre, si

1. Cf. Vatel, t. III, p. 40-41. L'appartement de Mme de Beauvilliers est mis au nom de M. de Cossé, dès le mois de mars 1770.

2. V. le plan de Gabriel, daté du 22 juillet 1770, que citent MM. de Goncourt (éd. cit, p. 34 n.), puis M. Dussieux (t. I, p. 483), avec d'intéressants détails sur les travaux postérieurs exécutés dans l'appartement.

3. Bons du Roi, cités par Vatel, t. I, p. 315.

4. Voici quelques textes des *Registres des magasins :* Sous la date d'avril 1769 (feuillet 78 v° du registre) : glace employée, le 23 nov. 1770, à la porte des bains de Mme du Barry; glace employée, le 21 nov. 1770, dans le renfoncement de la bibliothèque de Mme du Barry. Sous la date du 13 août 1769 : glaces provenant de la bibliothèque de Mme Adélaïde, dans son ancien appartement près de celui du Roy [aux petits appartements de l'attique]; en marge : « employées à garnir la nouvelle bibliothèque de Mme du Barry, le 23 nov. 1770. » Sous la date du 14 août 1769 : glace provenant de dessus la cheminée de ladite bibliothèque de Mme Adélaïde; en marge : « reposée le 21 nov. 1770, dans ledit dessus de cheminée, aujourd'huy bibliothèque de Mme du Barry. » — (Les renseignements d'ailleurs inexacts des *Anecdotes*, qui ont aidé à égarer Vatel, et qui sont relatifs à une substitution de Mme du Barry à Mme Adélaïde, ont eu sans doute leur point de départ dans les changements que mentionnent les Registres et dont on dut beaucoup parler à Versailles et à Paris).

longtemps occupé par Mme de Pompadour. Le Roi a tenu à ce qu'il fût décoré de la façon la plus riche et la plus élégante, et c'est sous cette dernière forme qu'il s'est conservé pour nous. Du charmant et somptueux mobilier qu'il renfermait, rien toutefois n'y est demeuré, et on est réduit à le remeubler par la pensée, d'après les documents des archives de Seine-et-Oise (1).

Telle est, à notre avis, la façon la plus logique de classer les renseignements dont on dispose et de fixer les parties du Palais où a résidé Mme du Barry; ainsi que Mme de Pompadour, de qui la carrière offre avec la sienne tant d'analogies extérieures, elle a habité successivement deux appartements, et elle a fini son rôle à la Cour au lieu même où sa devancière avait commencé le sien.

Il reste à dire ce qu'est devenu sous Louis XVI l'appartement de l'attique. Le comte d'Hézecques l'a vu occupé par son parent, le duc de Villequier, et en fait une juste description, quand il dit que, « quoique cet appartement fût plus grand que beaucoup de ceux de Versailles, il était assez incommode, parce qu'il y fallait de la lumière en plusieurs pièces, quand le temps était obscur (2) ». Pour être tout à fait exact, D'Hézecques aurait dû ajouter que le duc de Villequier n'avait pas reçu tout l'appartement de Mme du Barry, mais seulement la partie située à l'ouest, sur la Cour des Cerfs; la partie située sur la petite cour, à l'est, avait été occupée, en 1774, par M. et Mme de Mau-

1. V. l'intéressante description de Le Roi, dans les *Mémoires de la Soc. des sciences morales de S.-et-O.*, t. v, 1859, ou dans ses *Curiosités historiques*, Paris, 1864, p. 258; il y a toutefois une erreur singulière à remarquer, dans la note où l'auteur dit que Louis XVI fit du logement Du Barry le petit appartement particulier de Marie-Antoinette.

2. *Souvenirs d'un page*, p. 107.

repas (1), « Louis XVI voulant avoir sous la main son ministre, comme Louis XV avait eu sa maîtresse (2) ». Le ministre se trouvait, en effet, à proximité de son maître, et pouvait le voir à toute heure en particulier, sans que la Cour en fût avertie. Maurepas meurt en 1781; en 1789, son appartement est assigné au duc de Brissac, capitaine des Cent-Suisses (3), le même qui joua un rôle au début de la Révolution et fut égorgé à Versailles, le 9 septembre 1792, dans la rue de l'Orangerie (4). Le duc de Brissac avait déjà habité, sous Louis XV, cette partie du Château, lorsqu'il s'appelait encore Timoléon de Cossé; quand il y revenait, quinze ans plus tard, le hasard lui donnait l'appartement même de l'ancienne favorite, alors retirée à Louveciennes et de qui il était devenu l'amant. En retrouvant ainsi le souvenir de M^me^ du Barry, à toutes les époques de la vie de Brissac, on ne peut s'empêcher de se rappeler que cette liaison de ses dernières années servit à déchaîner contre lui la fureur populaire et ne fut point étrangère à sa fin tragique.

## II

### APPARTEMENTS DE MADAME ADÉLAÏDE

M^me^ Adélaïde habitait, sous Louis XV, un appartement de plain pied avec celui de son père et que tous les habitués du Château reconnaissent facilement dans les

1. V. plus loin, sous la p. 41 de l'état publié; renseignement confirmé par un plan des bureaux de l'Architecte (Cf. Dussieux, t. II, p. 16, où on peut effacer les mots *un moment* qui contiennent une inexactitude).
2. Goncourt, p. 34.
3. Nous notons une mention aux Registres, le 10 nov. 1786.
4. Le Roi, t. II, p. 280; Vatel, t. III, p. 169; Laurent-Hanin, t. II, p. 303. Les documents de sa liaison avec M^me^ du Barry forment un des chapitres les plus attachants du livre de Vatel.

salles 132 à 138 du Musée actuel. On sait que c'est pour installer sa fille aînée en cet endroit, que Louis XV avait fait détruire en 1752 le magnifique Escalier des ambassadeurs, de Lebrun. A quelle époque Mme Adélaïde quitta-t-elle cet appartement pour aller demeurer au rez-de-chaussée, dans celui qu'avait eu Mme de Pompadour, sur la terrasse du parterre du nord? La tradition répond avec M. Dussieux : « A la mort de Louis XV (1774), Louis XVI réunit l'appartement de Mme Adélaïde à ses petits appartements (1). » Nous croyons cette tradition inexacte et allons essayer de la remplacer.

Si nous examinons l'état de logements du mois d'octobre 1770, en le comparant aux états postérieurs cités plus haut, nous constatons que Mme Adélaïde y occupe déjà à côté de ses sœurs, au rez-de-chaussée, l'appartement qu'elle aura sous Louis XVI, et qu'elle n'en a point d'autre au Château. Ce n'est donc pas Louis XVI qui a obligé sa tante à quitter l'étage royal; le fait est antérieur à l'arrivée de Marie-Antoinette à la Cour, et l'auteur de ce déplacement est Louis XV lui-même, qui a voulu, un jour, agrandir ses appartements aux dépens des pièces magnifiques qu'il avait créées et décorées pour sa fille.

Le fait une fois reconnu, cherchons à en fixer la date, en dépouillant les Registres des magasins pour les années postérieures à la mort de Mme de Pompadour. L'appartement de la marquise paraît être resté vacant assez longtemps (2); nous n'avons même pas trouvé men-

1. T. I, p. 322. Par « petits appartements », M. Dussieux entend les « Cabinets du Roi », dont nous parlerons plus loin en les distinguant des véritables « Petits appartements ».

2. En 1767, une partie tout au moins était occupée par Mme Victoire, comme l'indique une mention du 13 juin aux Registres : ..... « Trois glaces au teint provenant de l'*ancien ap-*

tion explicite de son passage à Mme Adélaïde (1) ; il est vrai que les Registres donnent, sur les locaux où les matériaux sont employés, des renseignements bien sommaires et bien insuffisants, et qu'ils peuvent contenir parfois celui qu'on cherche, sans qu'il soit facile de l'y découvrir. Ils ne sont cependant pas muets sur les mouvements relatifs aux divers appartements de Mesdames ; on y déplace des glaces, on y fait des soudures, on en retire du plomb, on y pose ou retire des boiseries ; mais les indications d'emplacement sont trop vagues, la plupart du temps, pour être bien utiles, et d'ailleurs cette partie du Château a subi des remaniements si multipliés qu'il est impossible de s'y reconnaître. Cependant, en groupant les notes que nous avons tirées de ces monotones documents et qui nous ont servi plus haut pour Mme du Barry (2), nous constatons, pour l'année 1769, que les mentions relatives à Mme Adélaïde sont beaucoup plus fréquentes et indiquent de grands changements dans

*partement de Mme la marquise de Pompadour*, supprimées alors pour mettre à la place *son portrait*, pour être lesdites glaces employées dans le même trumeau en face des croisées de l'appartement actuel de Mme Victoire ».

1. Il n'en est pas de même de celui de l'attique, où Mme Adélaïde fit placer sa bibliothèque et ses collections : dès le 21 mai 1765, on y pose les glaces de la bibliothèque (Reg. des mag.; cf. Dussieux, t. I, p. 319).

2. En voici quelques-unes, comme spécimen de ce que pourraient y trouver les chercheurs qui s'intéresseraient à ces questions aussi minutieuses qu'embrouillées. — 17 mars et 1er avril 1767, installation de la « nouvelle bibliothèque de Mme Victoire » ; 13 mai, « appartement de feue Mme la Dauphine, que Mme Victoire va occuper », avec un entresol « donnant sur la petite cour de Mme Adélaïde » ; 27 mai, appartement de feu le Dauphin, occupé par la princesse de Conti ; 15 juillet, « vieux plomb provenant de la démolition du *petit jardin de Mesdames* dans la Cour des Cerfs » [jardin mentionné au début de mai 1766] ; 17 novembre et jours suivants, « nouvel appartement de Mme Sophie » ; 15 déc., glaces posées dans le « cabinet commun de Mesdames Sophie et Louise » ; 8 mars 1768, « nouvel appartement de Mme Louise » ; 16 mars, « cabinet de Mme Sophie dans son nouvel appartement » ; 7 et 14 avril....., id. ; 13 déc., « bains de Mme Louise, où étoit cy-devant Mme Sophie », « pièce des bains de Mme Louise, qui sert

ses appartements et dans ceux du Roi (1). En laissant de côté ce qui se rapporte avec certitude à la bibliothèque de la princesse et à ses « anciens bains de stuc », et par suite à l'installation de Mme du Barry à l'attique, il reste un assez grand nombre de petits textes dont le rapprochement peut servir à élucider le point qui nous occupe. En voici quelques-uns dans l'ordre chronologique :

25 février 1769 : « garderobe de Mme Adélaïde par le nouveau changement » ; 28 avril : « glaces provenantes des dessus de cheminée des deux petits cabinets de l'ancien appartement de Mme Adélaïde à côté de ses bains » (2) ; 8 juin : « terrasse [balcon] de l'ancien appartement de Mme Adélaïde » ; 11 juillet : « petite oratoire de Mme Adélaïde supprimée » ; 13 août : « glaces provenantes de la bibliothèque de Mme Adélaïde dans *son ancien appartement près de celui du Roy* » ; septembre, octo-

d'antichambre à Mme Sophie » ; 22 février 1769, « nouvel appartement de Mme Louise chez M. le Dauphin » ; 3 mars, « entresol de l'appartement de Mme Louise, qui va lui servir d'oratoire, cy-devant occupé par feu M. le Dauphin » ; 14 avril, « ancien appartement de Mme Victoire dans la Cour des Cerfs » ; 30 août, glaces posées dans le « cabinet des nobles du nouvel appartement de Mme Sophie » [le même mois, on lui fait des bains] ; 27 sept., liste des glaces « en remplacement pour le nouvel appartement de Mme Sophie ».

Indications sur les appartements de Louis XV à l'attique : 18 mars 1767, des glaces ont été déposées au magasin comme provenant du « cabinet au bout de la Petite Gallerie, aux petits appartemens du Roy », et placées le 20 novembre « dans un trumeau d'une des pièces où étoit cy-devant la Petite Gallerie » [mentions identiques, le 15 mai] ; 4 décembre 1767, on a déposé des glaces provenant « de l'ancienne salle à manger du Roy, adossée à la Petite Gallerie des petits appartemens... par rapport au changement qu'on va faire dans ladite salle à manger. » — 19 mars 1767, « cabinet des *petites dames* » ; 25 avril, « appartement des *petites dames*. » Nous avons là le nom officiel de l'appartement singulier retrouvé par M. Dussieux (t. I, p. 465).

1. A la fin de 1767, Mme Adélaïde est encore au premier étage ; le 27 septembre 1767, on met en dépôt six glaces « provenantes de l'arrière-cabinet du roy, près Mme Adélaïde » [salle 131 ?] qu'on repose le 29 octobre ; le 22 octobre, mention de quatre glaces « pour être employées dans le cabinet doré de Mme Adélaïde » [salle 132 ?], posées le 2 novembre.

2. Les bains dont il est ici question ne seraient plus les bains de stuc que nous avons trouvés

bre : travaux aux bains et à la « petite cour de Mme Adélaïde » ; 16 novembre : « carreaux de glace cassés dans le nouvel appartement du Roy » ; 17 novembre : « souder les vieux plombs de l'ancienne terrasse de Mme Adélaïde » ; 18 novembre : « glace provenant de la petite oratoire de l'ancien appartement de Mme Adélaïde » ; id. : « terrasse du *nouvel appartement du Roy, cy-devant de Mme Adélaïde* » ; id. : glaces employées « dans un passage du Roy près la petite terrasse de son nouvel appartement » ; 23 novembre : « glace employée « dans l'escalier près de la grotte de Mme Adélaïde (1) et actuellement occupé par le Roy » ; 30 décembre [addition au 4 déc. 1767] : « glaces employées dans des portes des nouveaux bains de Mme Adélaïde » ; etc.

Nous ne voulons pas répondre que les vagues indications sur l' « ancien appartement de Mme Adélaïde », jetées au jour le jour par le garde-magasin, se rapportent toutes au premier étage ; les pièces de l'attique (Mme Adélaïde et Mme de Beauvilliers) y entrent sans doute pour quelque chose ; mais, en réalité, elles ne forment avec celles du premier qu'un seul et même appartement, « près de celui du Roi, » et la princesse a

à l'attique, mais ceux dont l'installation date de 1765 (Arch. Nat., O1 1773, d'après Dussieux, t. I, p. 320), et qui, voisins de la salle 132, sont désignés plus tard, comme le « cabinet de la cassette du Roi. » (Consulter, pour de nombreuses fournitures aux bains de Mme Adélaïde, les mois d'août à décembre 1767 ; pour une « petite cuisine à côté des bains », le 27 août de la même année, etc.).

1. Qu'on nous permette, à propos de cette *grotte* (il y en avait une aussi chez la Reine), de réunir quelques témoignages recueillis en feuilletant les Registres depuis 1764 ; 14 nov. 1764, « Mme Adélaïde... balcon qui conduit à sa grotte » ; 28 janvier 1767, glaces au tain provenant du « cabinet de Mme Adélaïde près sa grotte, supprimées par le changement qu'on a fait » [mentions analogues, le 23 mars, le 28 octobre 1767, le 28 nov. 1768, etc.] ; 15 juillet, « ... tuyaux qui donnaient de l'eau à la grotte de Mme Adélaïde » ; 20 avril 1768, glace au tain qui provient du « cabinet près la grotte, supprimée par rapport au changement qu'on a fait dans ledit cabinet » ; 13 mai 1769, on a rentré au magasin « une cuvette en forme de coquille et tête de dauphin, de 2 pieds de haut sur 4 pieds de large, provenante de la grotte de Mme Adélaïde ».

dû les quitter en même temps, quand elle est allée s'établir au rez-de-chaussée. Au surplus, les mentions du « nouvel appartement du Roi » sont plus précises, et il semble, en les parcourant, qu'elles ne peuvent s'expliquer que par la réunion à l'appartement de Louis XV de celui de sa fille. Qu'il s'agisse bien des pièces actuellement désignées sous le nom d'appartement de Mme Adélaïde, c'est ce que semblent mettre en lumière deux autres textes : 30 novembre 1769 : « cloison de la nouvelle salle des buffets du Roy » (1); 2 avril 1770: « plan de l'appartement destiné à M. de Cossé dans la mansarde, au-dessus des nouvelles salles à manger du Roy » (2). Nous aurions ainsi la date approximative du changement que nous a révélé l'état de 1770, et qui serait de la fin de 1768 ou du commencement de 1769.

En 1789, Mme Adélaïde occupait encore au Château le même appartement qu'à la fin du règne de son père ; mais elle était souvent, avec Mme Victoire, à la petite maison de l'Ermitage que Louis XVI leur avait donnée (3) et qui était pour Mesdames un Bellevue plus intime.

1. Si c'est la salle 131 (catalogue Soulié, t. II, p. 210), ancien cabinet particulier de Louis XV, ce changement ne s'expliquerait que par un remaniement complet de la distribution des appartements du Roi, ce qui justifierait notre hypothèse. Une plus ancienne « salle des buffets du Roy » est mentionnée par les Registres des magasins, le 23 août 1766 et plusieurs fois antérieurement.

2. Arch. Nat. O¹ 1769, dans Vatel, t. III, p. 41. Sous Louis XVI (v. plus loin, V) les salles 134, 136, 137 s'appellent couramment « les salles neuves ».

3. Sur l'Ermitage, les Registres ajouteraient quelques détails aux renseignements fournis par Le Roi (t. I, p. 84); on y verrait, en 1767, l'installation du comte de Saint-Florentin, et sous le mois de décembre 1782 (fol. 147 v°), une mention de la « prise de possession de l'Hermitage par Mesdames ».

## III

### PETITS APPARTEMENTS DE LA REINE

Qu'entend-on, sous Louis XVI, par le *Petit appartement* ou les *Petits appartements* de la Reine? Il ne s'agit nullement des pièces charmantes que les visiteurs connaissent aujourd'hui sous ce nom, et qui entourent, au premier étage, la petite cour dite Cour du Dauphin. Ce sont là, pour employer le langage exact, les *Cabinets* des Grands appartements de la Reine. Vatout, qui n'hésitait jamais devant une inexactitude et qui en a commis de plus graves, les a mentionnés sous le nom de *Petits appartements* (1). Les historiens les plus autorisés du Château, Soulié (2) et M. Dussieux, ont malheureusement maintenu cette confusion, qui paraît aujourd'hui sanctionnée par l'usage. Pour nous, n'ayant nulle part rencontré, dans les documents contemporains, cette désignation appliquée aux *Cabinets* de la Cour du Dauphin, nous croyons devoir la réserver à ce qu'elle désignait effectivement, c'est-à-dire un appartement de la Reine au rez-de-chaussée. Cet appartement est connu, mais quelques détails nouveaux et plus précis, donnés sous son véritable nom, ne seront peut-être pas superflus.

L'état D nous apprend exactement l'emplacement et l'étendue de ce Petit appartement, que Marie-Antoinette a conservé jusqu'en 1789. C'était celui de M^me^ Sophie, qui y était morte le 3 mars 1782. Il comptait douze pièces, dont huit à cheminée, et quatre entresols, dont

1. *Palais de Versailles*, 1837, p. 74.

2. V. t. II, p. 195.

deux à cheminée, et donnait, d'un côté, sur la Cour de marbre, dont il occupait le fond, de l'autre sur la terrasse du parterre d'eau.

Nous n'avons pas sous les yeux de plans relatifs à l'appartement habité par la Reine, mais nous sommes renseignés sur l'époque de Mme Sophie par deux plans des bureaux de l'Architecte, exécutés, l'un au moment de l'installation de l'appartement (1), l'autre en 1781 (2). Ils n'offrent pas de différences sérieuses, et montrent tous les deux que la Reine, en se substituant purement et simplement à la tante de son mari, a occupé l'emplacement de la Galerie Louis XIII actuelle (salle 51), des salles 52 et 30 du Musée et du vestibule 32.

Voici, d'après ces plans, la description de l'appartement, qui était avoisiné, au nord par celui de Mme Victoire, au midi par celui de Monsieur. La salle 52 était une antichambre commune à Mme Victoire et à Mme Sophie et s'ouvrait d'un côté sur la seconde antichambre de Mme Victoire (salle 53), de l'autre sur celle de Mme Sophie, appelée aussi « salle des nobles » et placée dans la partie nord de la Galerie Louis XIII. Sur l'emplacement de la même galerie, on trouvait successivement le grand cabinet de Mme Sophie, sa chambre à coucher avec sa garde-robe, puis son cabinet particulier. Toutes ces pièces, desservies par derrière par un long couloir en partie conservé, donnaient sur la terrasse. Sur la Cour de marbre étaient la bibliothèque, située à peu près dans l'axe du Château, une petite salle que le plan de 1781 appelle « salle du tour » (3), une salle de bains, un escalier pour

1. Plan non daté. Sur la date de l'appartement, v. en note ci-dessus, quelques textes des Registres.

2. Plan général du rez-de-chaussée, daté.

3. V. plus loin, V, *in fine*.

monter à la chambre du Roi et qui servait aussi aux garçons de la chambre, puis un logement pour la première femme de chambre de la princesse, qui donnait sur la Cour des Cerfs (1) et communiquait aussi, par un dégagement, avec la première antichambre. Il y avait enfin des entresols pour le service, à la hauteur du « passage du Roi », dans la salle 30 (2).

Tel était à peu près l'appartement dans lequel entra Marie-Antoinette, après la mort de Mme Sophie, qu'elle agrandit un peu (3), qu'elle diminua également plus tard (4), mais dont elle ne cessa d'occuper, pour son usage personnel, la partie donnant sur la Cour de marbre. Il a paru curieux de chercher dans les Registres des magasins les dates pouvant se rapporter à cette transmission, et de grouper les premières et les dernières mentions du séjour de la Reine dans cet appartement :

Octobre 1782 : rentrée en magasin d'objets provenant de l'appartement de Mme Sophie ; 30 octobre et novembre : on prépare « l'appartement que va occuper Madame Royale », et qui est celui de « feue Mme Sophie »...; 12 novembre 1783 : « appartement de Madame Royale, cy-devant occupé par Mme Sophie ; » 29 novembre : « passage du Roy à l'ancien appar-

1. A l'angle au-dessous du petit cabinet Louis XVI. L'anecdote de Mercy, t. I, p. 450, se rapporte à cette cour.

2. Le passage mettant en communication secrète les appartements du Roi et de la Reine avait été pris, en 1775, sur le logement de Mme Sophie (Mercy, t. II, p. 323). Etant entièrement intérieur et ne recevant aucun jour, il était éclairé avec des globes qui sont fréquemment mentionnés dans les Registres. Sur le « passage du Roi », v. une note sous la p. 40 de l'état.

3. Probablement de toute la salle 33 (Rois de France), qui lui permettait une communication facile avec la Cour du Dauphin et le grand appartement.

4. Après l'installation du Dauphin dans l'appartement quitté par Monsieur, 16 juillet 1788 : « une partie de l'ancien appartement de feue Mme Sophie, donnée dudit à M. de Bourcet, premier valet de chambre de Mgr le Dauphin »; le 18 juillet et jours suivants, des pièces du logement de M. de Bourcet sont indiquées « pavillon des Suisses de la garde, Cour de marbre », et « ci-devant garde-robe de Mgr le Dauphin »,

tement de Mme Sophie » ;rentré « table de marbre vert campan, provenant de l'ancien appartement de Mme Sophie » ; donné aux marbriers « cheminée de marbre brèche d'Alep, provenant de l'appartement de Mme Elisabeth, pour être posée dans l'ancienne pièce des bains de Mme Sophie, aujourd'hui pour la Reine » ; 5 décembre : donné une table « pour être posée dans le cabinet de feue Mme Sophie » ; 11 décembre : glaces posées au cabinet estuque [*sic*] de feue Mme Sophie, qui vient d'être occupé par Madame Royale » ; 15 décembre : fournitures de cuivres dorés pour un cabinet destiné à la Reine » ; 18 décembre (glaces) : « petit appartement de la Reine, au-dessous de l'appartement du Roi » ; 24 décembre (id.) : « petit appartement de la Reine, Cour de marbre » ; 18 janvier 1784 : « *nouvel appartement de la Reine, Cour de marbre* ». . . . . 26 mai 1788 : menuiserie provenant du « petit appartement de la Reine, Cour de marbre » (1) ; 14 juin : « porte du corridor près le petit cabinet de stuc de la Reine », « cloison du corridor des petits appartements de la Reine » ; 2 août : « petit appartement de la Reine, Cour de marbre, glaces des portes du cabinet de stuc » ; 8 août : « grille d'appui en face les bains de la Reine, C. de marbre » ; 14 août : « ferrer les portes de la chambre à coucher du petit appartement de la Reine » ; 16 août : « chambre à coucher du petit appartement de la Reine », « bibliothèque du même appartement » ; 18 août : « reçu de la Manufacture les glaces cy-après pour être employées aux endroits cy-dessous désignés, savoir : Cabinet du Roi (2 glaces de cheminée, 2 vis-à-vis), Chambre à coucher de la Reine sur la Cour de marbre (2 glaces de cheminée, 2 vis-à-vis, 2 entrecroisées) » ; 23 août : « nouvelle pièce des bains du petit appartement de la Reine, C. de marbre » ; 6 septembre : id. ; 15 septembre : délivré aux marbriers 86 carreaux de marbre blanc et 92 de remplissage, « pour être posés dans la garde-robe des lieux à l'anglaise de la Reine, appartement C. de marbre » ; 29 septembre : « cabinet de la première femme de la Reine, appartement C. de marbre » ;

1. Cette formule est constante à la fin du règne : 16 juin 1788, 17 juin, 8 août, 27 sept., etc. On a dû dire « petits appartements de la Reine » par analogie avec les « petits appartements du Roi », à la Cour des Cerfs.

30 septembre : « chambre aux entresols sur la Cour des Cerfs, petit appartement de la Reine C. de marbre » ; 28 novembre : « porte d'entrée du cabinet de stuc de la Reine à sa salle de bains ; « 29 janvier 1789 : « glace blanche provenant d'une croisée de la salle des bains de la Reine, aux petits appartements, remplacée par un vasistas en verre de Bohême » ; 3 février : « glace blanche pour être posée à la porte d'entrée du passage entre le cabinet stuc et la chambre à coucher de la Reine » ; 18 avril : grille et pilastres, « provenant de chez Mme Elisabeth à Montreuil, pour être posées chez la Reine, C. de marbre » (1) ; 15 juin : « glaces provenant du petit appartement de la Reine, C. de marbre ; » 27 juin : menuiserie provenant des bains de la Reine, petits appartements (2). »

Ces textes, que nous avons multipliés à dessein et qui pourraient l'être bien davantage, permettent, semble-t-il, de tirer les conclusions suivantes. Marie-Antoinette se trouvait à l'étroit dans les Cabinets de la Cour du Dauphin, sans air et sans lumière ; elle a saisi l'occasion de se créer un véritable « petit appartement » dans une partie plus gaie et mieux située du Château. Elle a commencé à y installer sa fille, Madame Royale, peu après le départ de Mme de Guémenée et la nomination de Mme de Polignac comme gouvernante des Enfants de

1. Cf. une mention analogue, au 5 août 1789 : « délivré à M. Cahou un balcon à ornement provenant de la petite maison de Mme Elisabeth, pour être posé aux bains de la Reine, C. de marbre ». Il est continuellement question dans nos Registres de la petite maison de la princesse, sur l'Avenue de Paris ; toutes les fournitures sortent des magasins du Château. Plusieurs mentions suraient sans doute été utiles à M. de Beauchesne, qui a étudié en détail cette question ; v. notamment la liste des marbres délivrés pour la maison de Montreuil, le 29 janvier 1789.

2. A la fin de juillet 1789, il semble, à plusieurs mentions, qu'on remanie les bains de la Reine ; 25 juillet, « délivré au sieur Louis Gamain un foyer pour un poêle des bains de la Reine, C. de marbre » ; 28 juil., souder les conduites pour changement aux bains de la Reine ; » 31 juillet, « nouvelle pièce des bains de la Reine ». (Le nom des Gamain revient sans cesse dans les Registres).

France (1) ; Mme de Polignac a gardé le Dauphin, et Mme de Mackau, sous-gouvernante, est venue avec Madame Royale dans le corps du Château (2) ; la Reine a eu ainsi, dans son propre appartement, cette fille dont elle avait tant à cœur l'éducation. Elle s'est occupée, en même temps, d'aménager les pièces qu'elle se réservait et qui comprenaient, entre autres, une chambre à coucher, une salle de bains, une bibliothèque ; entre la chambre et la salle de bains était un cabinet décoré de stuc (3). L'appartement était constitué à la fin de 1783. Plus tard, quand le Dauphin fut établi avec son gouverneur au rez-de-chaussée du jardin, dans l'appartement quitté par Monsieur pour le pavillon de Provence, la Reine dut s'attacher encore davantage à ce Petit appartement qui lui permettait d'être aussi voisine de son fils (4), et c'est à ce moment qu'elle fit établir notamment sa nouvelle salle de bains, beaucoup plus grande que celle qu'elle avait dans ses Cabinets (5). Nous constatons en outre qu'en 1789 on y faisait encore

1. V. ce qui sera dit plus loin sur Mme de Polignac.

2. Sur le rôle, à ce moment, de la baronne de Mackau, v. les notes aux faux *Mémoires de Mlle Bertin*, Paris, 1824, p. 258.

3. Peut-être le même que celui qui existait du temps de Mme Sophie.

4. L'appartement du Dauphin, dont nous aurons à reparler plus loin, communiquait également avec le Grand appartement de la Reine par des escaliers et des entresols dont parle Mme Campan, et que les Registres mentionnent le 30 avril 1787 ; « ... petit cabinet de la Reine aux entresols au-dessus de la bibliothèque de Monsieur, actuellement bibliothèque de Mgr le Dauphin... portes et cloisons à glaces au bas de l'escalier qui conduit aux entresols du Passage du Roi et de la Reine ».

5. Ces bains se trouvaient dans la partie de la salle 33 qui touche au vestibule Louis XIII (Soulié, t. I, p. 176 ; Dussieux, t I, p. 303). La place de la baignoire est marquée dans le remaniement au crayon d'un plan du bureau de l'Architecte intitulé « plan du rez-de-chaussée du principal corps du Château rendu conforme pendant l'année 1787 ». Ce remaniement postérieur au plan, rapproché de nos mentions, donne bien la date de l'installation de ces bains, dont Marie-Antoinette s'est peu servie.

des réparations importantes, ce qui semble indiquer qu'elle se disposait à l'habiter davantage (1).

On remarquera encore, dans ces documents d'époques et de mains différentes, la façon uniforme dont l'appartement est désigné. La dénomination d' « appartement des bains de Marie-Antoinette », dont se servent exclusivement Soulié et M. Dussieux (2), n'y apparaît pas ; on disait alors à Versailles, « l'appartement de la Reine, Cour de marbre, » ou, comme sur nos états de logement, « les Petits appartements de la Reine ». Il ne faut point l'oublier, si on ne veut pas risquer d'être embarrassé ou du moins d'hésiter en lisant certains passages d'écrits du temps (3).

Les « Petits appartements » n'ont pas été détruits pendant la Révolution. On en trouve les cloisons presque intactes dans les plans du commencement de la Restauration (4), et l'ensemble de la décoration avait été sans doute conservée. Il n'en reste pourtant aucune trace aujourd'hui, et nous ne saurions trop regretter qu'on n'ait pas songer à en sauver au moins quelques parties, lors de l'installation du Musée. Peut-être les panneaux qui se

1. Elle dut bientôt après songer à reprendre, pour son usage personnel, les pièces de l'ancien appartement de M^me^ Sophie occupées par Madame Royale, car nous voyons celle-ci transférée, à la fin de juillet 1789, dans l'appartement voisin du duc d'Harcourt (V. plus loin, IV).

2. Dans la courte description qu'en fait ce dernier (t. I, p. 302), une faute d'impression y fait comprendre la salle 31, au lieu de la salle 51.

3. Par exemple dans la déposition de M. Miomandre de Châteauneuf, sur l'affaire du 6 octobre : « J'ai descendu le grand escalier, au pied duquel j'ai trouvé deux Cent-Suisses, à gauche, qui communique au petit appartement de la Reine... » (*Abrégé de la procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits... du 6 oct.* 1789, Paris, chez Gueffier, 1790, p. 77).

4. V. un plan daté de 1814 et un autre, du temps de Dufour, où on voit qu'une partie devait être réunie à l'appartement destiné à Monsieur, l'autre à celui du Duc d'Angoulême.

trouvent à la Bibliothèque de la ville, provenant du Château, figuraient-ils dans ces appartements royaux du rez-de-chaussée. Il y avait certainement, en tous cas, des morceaux d'art décoratif de premier ordre, si l'on en juge par ce qui nous reste, à Versailles, à Trianon, à Fontainebleau, des pièces faites pour Marie-Antoinette.

## IV

### CABINETS DE LA REINE

L'examen de quelques plans du bureau de l'Architecte du Palais permet d'ajouter des faits nouveaux à l'histoire des petites pièces de la Cour du Dauphin, que Marie-Antoinette a habitées plus que toutes les autres et où se sont passées tant de scènes importantes de sa vie. Comme elles sont aujourd'hui un des coins les plus intéressants du Château, on peut, sans redouter ici le reproche de minutie, essayer d'ajouter quelques détails à ceux qu'on possède déjà.

L'un des plans consultés est spécial à l'appartement de la Reine ; il est daté de 1775 ; s'il a reçu depuis des modifications indiquées par raccordement sur des morceaux de papier collés, on peut parfaitement voir par transparence l'état ancien. Ces changements sont dus, suivant une note, à l'architecte du jardin de Trianon, Micque (1). La partie primitive représente l'état des an-

1. La note a été effacée, ce qui peut faire croire qu'on avait renoncé un instant à exécuter les travaux; mais le plan adopté et exécuté définitivement est bien conforme.

ciens Cabinets de Marie Leczinska, au moment où Marie-Antoinette, qui les a déjà occupés comme Dauphine, peu de temps après son arrivée à Versailles (1), vient d'en prendre possession comme Reine (2). Le second document est daté de 1777; c'est un plan général du premier étage, donné par la veuve de Micque à Dufour, architecte de Louis XVIII. Le troisième, également plan général du premier étage, tout à fait précis et soigné, n'est pas daté ; mais nous y trouvons marqué l'appartement du duc et de la duchesse de Polignac, ce qui le fait postérieur à 1780 ; d'autre part, le plan du deuxième étage, exécuté de même main et au même moment, présentant le nom de M. de Maurepas, mort le 21 novembre 1781, les plans en question sont vraisemblablement de cette année-là (3). En somme, avec les trois plans qui se succèdent comme nous venons de le montrer et celui de 1789, que donne M. Favier (4), on peut suivre assez bien la transformation des « Cabinets » de la Reine, pendant toute la durée du règne (5).

1. Marie-Antoinette n'entra pas, en effet, dès le mois de mai 1770 dans l'appartement qui lui était destiné; elle commença par habiter provisoirement au rez-de-chaussée (Archives du Musée, *Reg. du service des Suisses*, p. 86 et 94). Ce n'est qu'au mois de septembre suivant que l'appartement de la Reine fut mis en état de recevoir la jeune Dauphine (V. plus loin notre note sous la page 37 de l'état).

2. Nos recherches n'ont pas porté sur l'histoire des Cabinets antérieure à l'avènement de Louis XVI. M. Dussieux donne à ce sujet divers détails tirés des Registres des bâtiments du Roi (t. I, p. 332; t. II, p. 4); il suffit d'y renvoyer le lecteur.

3. C'est à ce document que nous empruntons le plan de la Vieille Aile reproduit plus loin.

4. Plan 11 de l'ouvrage de M. Dussieux.

5. Ces questions de date des plans demandent à être traitées minutieusement ; c'est pour l'avoir oublié que Le Roi, d'ordinaire si consciencieux, a donné aux *Mémoires de la Soc. des sciences morales de S.-et-O.* (t. VIII, 1868, reproduit dans son *Hist. de Versailles*), pour accompagner un travail sur les journées d'octobre 1789, un plan du Château qui date visiblement de Louis XV; pour les Cabinets de la Reine notamment, ce plan est tout à fait insuffisant.

Le lecteur ayant sous les yeux la description des Cabinets de Marie-Antoinette faite, sous le nom de petits appartements, par M. Dussieux, voici les additions ou rectifications que nous croyons pouvoir y apporter :

La pièce appelée Salon porte sur les anciens plans le nom de *cabinet*, le seul conforme aux usages du temps. C'est le « cabinet de la Reine », dont il est souvent fait mention dans les mémoires, et vraisemblablement aussi le « cabinet doré ». La pièce très étroite qui précède, du côté de la salle 121, était, durant la première partie du règne, un peu plus large qu'elle n'est aujourd'hui; les plans que nous venons d'indiquer y marquent encore une cheminée, adossée à celle du cabinet de la Reine(1). La porte vitrée qui s'y trouve donne accès à un petit balcon ou terrasse extérieure ; les plans indiquent d'autres balcons qui, en 1775, tenaient trois côtés de la Cour du Dauphin, facilitant ainsi le service de toutes les pièces, et qui étaient déjà détruits en 1789. La porte est mentionnée dans les Registres des magasins, pour une petite réparation dont la date fait le seul intérêt : « Délivré aux vitriers de M. Montigny une glace blanche... pour être posée à une porte vitrée donnant sur la terrasse du cabinet doré de la Reine, Cour de Monseigneur le Dauphin. » (5 octobre 1789.)

La Bibliothèque verte n'a eu sa destination que tardivement. C'est vraisemblablement cette « nouvelle bibliothèque de la Reine », dont il est question dans les Registres de 1781 (2). Dans aucun de nos trois plans, en effet, les armoires à livres ne sont encore marquées; ils

1. M. Dussieux voit ici « le seul reste des petits appartements de Marie Leczinska »; cela n'est guère probable d'après les plans.

2. Reg. des glaces, 17, 19 et 23 mai, 23 juillet, etc. Cf. 20 novembre 1783.

nous disent, en revanche, l'ancienne destination de cette pièce, qui était la « pièce des femmes de chambre ». Nous pouvons donc ici reconstituer la fameuse scène de l'expulsion de Lauzun, dont je ne sache pas qu'on ait indiqué le lieu. Lauzun est entré, par la *première antichambre* (1) et la petite antichambre noire qui conduit aux cabinets de la Reine, dans la pièce qui nous occupe et où sont, selon Mme Campan (2), les femmes « qui annoncent dans l'intérieur de la Reine ». La pièce attenante, où la Reine reçoit en audiences particulières « les gens du premier rang de la Cour », est évidemment le « cabinet doré » ; c'est là que le duc est introduit. Peu de temps après, la Reine rouvre la porte et dit le *sortez, Monsieur*, que l'on connaît. Mme Campan, qui est dans la *pièce des femmes de chambre*, voit Lauzun s'incliner profondément et disparaître, et Marie-Antoinette lui dit au seuil de son cabinet : « Jamais cet homme n'entrera chez moi ». La scène devient fort claire, en présence de la destination différente que les plans donnent à la bibliothèque verte, et la narration de Mme Campan est ici justifiée.

Sur la Salle de bains, nous n'avons aucune observation à faire, si ce n'est que la communication avec la pièce ci-dessus n'existe, dans nos plans, que par l'antichambre (3) ; la porte en trompe-l'œil actuelle date de l'ins-

1. Salle 117. Ancienne Salle du Grand Couvert. La porte dans la boiserie, qui donnait accès aux Cabinets de la Reine, est aujourd'hui condamnée et recouverte par le tableau de Franque (n° 2105). — Le plan de 1781 marque, dans la partie de cette antichambre qui touche à la Salle des gardes de la Reine, une série de gradins à demeure pour les fêtes de Marie-Antoinette.

2. T. I, p. 168.

3. Une antichambre voisine de la première, dans le plan de 1789, contenait antérieurement un petit escalier intérieur pour le service de la Reine. La glace restée sur l'escalier Fleury appartenait à cette antichambre. — L'escalier Fleury, qui était alors autre qu'aujourd'hui, est appelé, en 1775, « Degré public ». Le 1er juin 1781, le Reg. des glaces le désigne comme « l'escalier qui descend de chez M. le Duc de Fleury, à côté des appartemens de la Reine ».

tallation de la bibliothèque. On a vu, à propos des Petits appartements, à quel moment Marie-Antoinette a établi au rez-de-chaussée sa nouvelle salle de bains. La petite chambre attenante à ceux des cabinets était dite *chambre à coucher des bains* (1) ; elle doit rappeler au visiteur le souvenir de Mme de Lamballe, qui, en sa qualité de surintendante, à l'époque de la naissance de Madame Royale, en janvier 1779 « a couché dans les bains de la Reine pendant les neuf jours de la couche (2) ». La chambre était alors telle qu'aujourd'hui, mais la soie jaune dont on l'a tendue remonte seulement à quelques années.

La Bibliothèque blanche, dénommée seulement « bibliothèque », puisqu'il n'y en a pas d'autres, existe sur tous les plans ; la porte du fond est placée au milieu du mur de refend et non à l'angle (3). Mais le cabinet dit vulgairement Méridienne n'est marqué qu'en 1781 (4), et manque aux plans de 1775 et de 1777. A la place est un escalier carré avec paliers de repos, qui monte du rez-de-chaussée au premier et qui est mis en communication par une porte avec la grande chambre à coucher (salle 115) (5). L'un des cartons de Micque, collés sur le plan de 1775, présente le cabinet à pans coupés tel qu'il

1. V. notamment le Registre des glaces, au 20 nov. 1783 : « Chez la Reine... salle des bains... chambre à coucher des bains... cabinet à côté de la bibliothèque ».

2. Document cité par M. Bertin dans son livre récent sur Mme de Lamballe, p. 95.

3. Mme Campan mentionne cette bibliothèque dans une anecdote de 1782 (t. III, p. 132).

4. Sur un carton, il est vrai, mais contemporain de l'ensemble du plan.

5. C'est derrière cette porte entr'ouverte que se tenait Joseph II, pendant que le prince de Montbarey avait avec la Reine l'explication qu'il raconte dans ses *Mémoires*. (T. II, p. 205 ; l'antichambre où Montbarey se trouve à la p. 204 est évidemment la salle 116, qui précède la chambre de la Reine et que nos plans ne nomment plus « Salon de la Reine », mais « Pièce des nobles »).

existe aujourd'hui. C'est donc à Micque qu'on doit l'idée de cette admirable petite pièce à « niche » de glaces, comme on disait alors, qui est la plus belle, au moins pour les cuivres, de toutes celles des cabinets. Nous ne pouvons dire si c'est celle qui fut appelée « cabinet chinois de la Reine », les dénominations de ce genre ayant été assez arbitraires (1). Il est plus utile de savoir la date d'exécution : elle est donnée par le Registre spécial du magasin des glaces, qui marque, au 13 avril 1781, l'arrivée des glaces de la Manufacture « pour être posées dans le nouveau cabinet de la Reine », et dont le détail concorde exactement avec la disposition du nôtre (2). Il serait possible de rechercher le nom des artistes qui y ont travaillé, à présent qu'on en sait la date précise (3).

La prétendue antichambre *d* n'est autre chose que la *chaise de la Reine;* les trois plans sont d'accord sur ce point. Dans ceux qui sont antérieurs à l'exécution du cabinet précédent, la *chaise* ne communique pas avec

1. On le trouve au 21 mai 1781. Il y a à Fontainebleau un cabinet de Marie-Antoinette délabré et non visité, qu'on appelle le « boudoir turc »; c'est sans doute celui que D'Hézecques a décrit comme « meublé dans le goût oriental, et éclairé le soir par des lampes placées dans une garde-robe séparée du cabinet par une grande glace doublée d'un taffetas dont on changeait la couleur à volonté » (p. 261). A Versailles même, nous voyons aux Registres le « cabinet arabesque de M^me^ la comtesse d'Artois » (4 sept., 8 oct. 1782, etc.), et le « cabinet turc de M. le c^te^ d'Artois » (17 sept., 8 oct. 1782, 12 avril, 30 oct. 1783, etc.): ce cabinet turc servait de bibliothèque au prince et des glaces en masquaient la cheminée, pendant l'été. (Reg. des glaces. 18 oct. et 22 nov. 1790).

2. Il arrive deux grandes glaces au tain pour « trumeau du pan coupé », deux autres blanches pour les portes de côté, plus quatre pour les croisées, et autant pour les doubles châssis. C'est de ce cabinet dont parlent les Registres, quand ils mentionnent les années suivantes « le nouveau cabinet de la Reine ». Le 20 mai 1781, on pose de grandes glaces dans la « niche dudit cabinet », c'est-à-dire dans l'enfoncement encore existant, où est un canapé.

3. M. Dussieux (t. II, p. 2), qui croyait ce cabinet antérieur à 1774, en attribue les cuivres au ciseleur Forestier.

l'escalier carré, mais seulement avec la chambre à coucher, à l'intérieur de la balustrade, par l'antichambre *e*. Mentionnons encore la pièce *g*, qui était le *Cabinet de toilette de la Reine* (1), et l'antichambre *h*, où aboutit un des escaliers du Passage du Roi; la porte n'a aucune serrure; les visites de Louis XVI n'avaient donc pas lieu par cet escalier, mais par celui qui débouche en *f*. A propos de ce dernier, protestons contre la légende trop répandue qui en fait « l'escalier par où Marie-Antoinette a fui dans la nuit du 6 octobre 1789 » (2). La Reine n'a pris aucun escalier et a simplement gagné la chambre du Roi par l'Œil-de-bœuf; c'est Louis XVI qui est venu pour la chercher, pendant ce temps, par le passage secret; il n'y a aucun doute à ce sujet, ce qui n'empêche pas la tradition apocryphe de se maintenir ici, comme en tant d'autres points du Château.

Au-dessus et au dessous des Cabinets de la Reine étaient une série de petits étages et d'entresols destinés au service (3), et dont la distribution a été presque entièrement détruite pour l'installation des calorifères du Musée. D'Hézecques les visitant, après le 6 octobre, parcourut un labyrinthe de passages qui lui étaient inconnus, et dont plusieurs étaient encore matelassés et dans le désordre où les avait laissés le départ de la Reine : « Je pénétrai ainsi, dit-il, dans une foule de petits appartements dépendant de celui de la Reine et dont je ne soupçonnais pas même l'existence; la plupart étaient sombres, n'ayant

1. Cela résulte des paroles de Mme Campan, dans son récit du 6 octobre, t. II, p. 78.

2. Il a été gravé à ce titre dans le *Monde illustré* du 6 avril 1889, p. 232. Le journal paraît très fier de le donner au public « pour la première fois ».

3. M. Dussieux indique au rez-de-chaussée et à l'entresol de ce rez-de-chaussée, au-dessous des deux bibliothèques, la lingerie de la Dauphine (t. I, p. 3). Au-dessous du cabinet habita, en 1789, la fille de Mme de Tourzel (v. plus loin, VII).

de jour que sur de petites cours ; ils étaient simplement meublés, presque tous en glaces et en boiseries. Je n'y vis de remarquable qu'un beau tableau de Mme Lebrun ; c'était M. le Dauphin, accompagné de sa sœur, donnant une grappe de raisin à une chèvre (1) ». Cette multiplicité de pièces de service, qui n'était pas connue hors de « l'intérieur » de Marie-Antoinette et qu'il est, en effet, impossible de deviner des Grands appartements, a donné lieu à d'injurieux soupçons du baron de Besenval ; un passage bien connu de ses Mémoires, jadis exploité contre Marie-Antoinette, appelle ici une petite glose topographique.

La veille du jour où devait avoir lieu le duel entre le comte d'Artois et le duc de Bourbon (2), la Reine, qui voulait entretenir Besenval dans le plus grand secret, pour lui communiquer les intentions de Louis XVI au sujet de son frère, l'envoya chercher au lever du Roi par Campan, secrétaire de son cabinet. Prenons du récit du baron ce qui a de l'intérêt pour la question spéciale du lieu de cette entrevue. « Il (Campan) me fit passer par plusieurs portes et plusieurs escaliers qui m'étaient entièrement inconnus... Il achevait à peine de parler que nous nous trouvâmes à la hauteur des toits, dans un corridor fort sale, vis-à-vis d'une vilaine petite porte... Campan m'introduisit, par une issue détournée, dans une chambre où il y avait un billard que je connaissais, pour y avoir souvent joué avec la Reine, ensuite, dans une autre que

1. P. 154. P. 22 et 144, D'Hézecques a parlé d'un autre tableau bien connu de Mme Lebrun (la Reine avec ses trois enfants) ; dans un passage, il le place au Salon d'Apollon, dans l'autre, au Salon de Mars ; Mme Lebrun, dans ses *Souvenirs* (t. 1, p. 72), ne précise pas la pièce des Grands appartements où il fut exposé. Il est aujourd'hui au Musée de Versailles.

2. Mars 1778.

je ne connaissais point, simplement, mais commodément meublée. Je fus étonné, non pas que la Reine eût désiré tant de facilités, mais qu'elle eût osé se les procurer (1) ». En relevant la perfidie de cette insinuation, Mme Campan donne d'autres détails : « Il (Besenval) n'avait pu avoir occasion de connaître l'existence de cet appartement, composé d'une très petite antichambre, d'une chambre à coucher et d'un cabinet ; depuis que la Reine occupait le sien, il était destiné à loger la dame d'honneur de S. M., dans le cas de couches ou de maladie, et servait à cet usage lorsque la Reine faisait ses couches. Il était si important que personne ne sût que la Reine eût parlé au baron avant le combat, qu'elle avait imaginé de se rendre par son intérieur dans le petit appartement où M. Campan devait le conduire (2) ».

Il serait tout à fait impossible de retrouver les « corridors supérieurs du Château », à la hauteur des toits, ou les escaliers de service par lesquels Campan a pu guider Besenval ; le Château a subi trop de remaniements depuis lors, et les plans anciens attestent l'existence de nombreux escaliers dont il ne reste plus trace. Mais nous avons un point de repère précis pour reconnaître l'appartement réservé à la dame d'honneur, c'est le billard mentionné par Besenval. Il est marqué sur le plan du deuxième étage, antérieur à la mort de Maurepas, comme situé au-dessus de la chaise de la Reine et du cabinet à pans coupés. C'est une des nombreuses pièces dont les boiseries ont été détruites et qui sont aujourd'hui sans intérêt. Quelles sont, au deuxième étage, les pièces voisines du billard ? D'un côté, par un

1. *Mémoires du baron de Besenval*, Paris, 1821, t. II, p. 59-60.

2. T. I, p. 188.

couloir assez long, on arrive à celles du service de la Reine, habitées par les femmes de chambre ; de l'autre, au contraire, on trouve un petit logement, assigné aussi au service de la Reine, tout voisin du billard, mais que Besenval ne pouvait connaître, s'il restait fermé, et qui répond exactement à la description de Mme Campan. C'est donc là, semble-t-il, qu'eut lieu l'entrevue. Les trois petites pièces étaient situées au-dessus des entresols des pièces *g*, *h*, et du passage *i* (1) ; elles sont réduites à deux et entièrement transformées par un calorifère. Dans l'état présent, elles ne valent pas la peine d'être visitées ; mais cette recherche nous a du moins amenés à fixer l'emplacement du billard, où Marie-Antoinette réunissait, pour un de ses jeux favoris, sa société intime, et auquel on montait par le petit escalier encore existant derrière sa chambre à coucher (2).

Le jeu public de la Reine, les jours de « grand appartement », dont il est si souvent question dans les mémoires et les gazettes et où on perdait tant d'argent, avait lieu dans le Salon de la Paix, désigné par certains plans comme « Salon du jeu de la Reine ».

## V

### CABINETS DU ROI.

On peut faire, à propos de l'installation du Roi à Versailles, l'observation faite plus haut sur celle de la

1. Elles communiquent encore avec l'escalier à vis, dit sans grande raison « escalier de la Journée des dupes ».

2. Il prenait comme aujourd'hui, à l'antichambre *e* et desservait d'abord l'entresol avant d'arriver au billard.

Reine. La partie du Château, dite vulgairement aujourd'hui « petits appartements de Louis XV », devrait reprendre son ancienne désignation de « cabinets du Roi » (1). Les véritables « Petits appartements » sont ceux des divers étages de la Cour des Cerfs, aujourd'hui en partie démolis (2), et dont le sage Louis XVI fit un usage assez différent de son grand-père. Les mémoires et les pièces officielles n'indiquent pas autre chose sous ce nom; les pièces du premier étage, en revanche, adossées aux grands salons d'apparat, sont appelées les « Cabinets ».

A la fin du règne de Louis XV, nous avons vu que les Cabinets s'augmentèrent de l'appartement de M^me^ Adélaïde (3). Sous Louis XVI, ils conservent généralement la même dénomination (4), tandis que l'état des logements de 1789 (5) maintient, à l'attique sur les Grands appartements et au comble de la Cour des Cerfs, le terme de « Petits appartements du Roi », qu'il conviendrait de réserver à cet emplacement.

M. Dussieux a donné la liste des pièces occupées par Louis XVI, avec les numéros actuels des salles du Musée (6). Cette liste est empruntée, à ce qu'il nous a semblé, à un plan non daté du bureau de l'Architecte, exécuté sous Louis XV et plus tard retouché à diverses reprises. Il y a souvent deux noms pour la même pièce, et

1. Vatout lui-même les décrit sous ce nom (p. 96), et M. Dussieux le leur laisse pour l'époque de Louis XIV.
2. Cf. Dussieux, t. I, p. 327.
3. V. plus haut, II.
4. Il se produit peut-être une légère confusion de termes dans les *Souvenirs* de D'Hézecques, qui décrit de mémoire le Château; il parle seulement des « *petits cabinets* qui régnaient à tous les étages de la Cour des Cerfs, et où le Roi avait une suite de cartes de géographie, des plans en relief, des modèles de vaisseaux, un petit observatoire et cette fameuse forge... » (P. 159).
5. P. 37 et 38 du ms. (n^os^ 35, 36, 42, 41, 43, 44).
6. T. II, p. 7.

cette confusion est un témoignage éloquent des remaniements subis par cette partie du Château. Mais le choix des renseignements n'y va pas sans quelques hésitations. Il y aura donc profit à les comparer à ceux qu'apporte l'excellent plan que nous avons daté de 1781. Ce plan fait connaître à cette date, pour les pièces royales, les dénominations officielles.

Voici, accompagnée de quelques annotations, une liste à mettre en regard de celle de M. Dussieux et du plan 9 de M. Favier, dans lequel est donnée la disposition des Cabinets en 1789 :

124. Chambre parée (1).
125. Cabinet du Conseil (2).
126. Chambre du Roi.
127. Cabinet de la Pendule (3).
128. Antichambre (4).
129. Salle à manger (5).

1. La désignation « Chambre de Louis XIV » est couramment employée à cette époque (Reg. des mag., 15 fév. 1782, 13 oct. 1783, 6 et 9 juin 1788, 6 nov. 1789, etc.).

2. La petite pièce *a*, servant de passage à l'escalier de la forge, est appelée *bains;* au-dessus, en entresol, est une chaise.

3. D'Hézecques le décrit, p. 154, sous le nom de *grand cabinet*. Ce nom serait à retenir, pour les passages de récits officiels où on le rencontre : c'est là, par exemple, que Louis XVI aurait reçu l'ambassadeur de Savoie à l'occasion du mariage de Mme Clotilde et la plupart des princes étrangers à leur première visite. (Sur la réception des députés l'avant-veille de la procession des Etats généraux, v. le travail de M. L. Batiffol: *l'Arrivée à Versailles des députés aux Etats généraux.*)

4. « Antichambre des garçons du Château qui portaient la livrée et servaient le Roi dans son intérieur » (D'Hézecques, p. 156). Le premier valet de chambre se tenait dans le *grand cabinet*.

5. C'était la salle à manger particulière du Roi. Il faut la distinguer de celle que les Registres appellent « salle neuve à manger du Roi » (4 et 8 nov. 1783, etc.), et qui est la salle 134. Derrière la salle 129, le plan de 1781 indique encore une « pièce des buffets » que l'élargissement de la petite cour a fait en partie disparaître (sans doute « petite salle des buffets du Roy », 7 mai 1783). — L'escalier voisin que D'Hézecques décrit, p. 158, est *f*, l'un des rares escaliers de ce coin du Château qui existent encore.

130. Cabinet.
131. Cabinet (1).
132. Cabinet (2).
132 *bis*. Cabinet.
133. Bibliothèque (3).
134. Salle à manger (4).
136. Pièce des buffets (5).
137. Salon du Jeu (6).

La suite de pièces désignées par le simple nom de *cabinet* correspond à « cette série de cabinets où le Roi passait sa vie et travaillait sans cesse » et où « les meubles les plus rares étaient entassés, ainsi qu'une foule de curiosités » (7). Une de ces pièces, qu'il ne nous est pas possible de désigner, portait le nom significatif de « cabinet des tableaux » (8). « La quatrième pièce, continue D'Hézecques, était la bibliothèque particulière du Roi ; c'était là qu'il étudiait ordinairement, sur un petit bureau placé dans l'embrasure de la fenêtre ». Le narrateur ne compte pas le cabinet 132 *bis ;* il est à l'écart, en

1. La chaise de Louis XVI est indiquée dans le petit cabinet sur la cour, à gauche de l'entrée de la salle 132, et non dans le réduit *g'*. Il faut y rapporter sans doute l'indication suivante : « garde-robe à chaise du Roi, éclairée sur la cour de Mme Adélaïde ». (Reg. des mag., 28 décembre 1788).

2. Ici commence l'ancien appartement de Mme Adélaïde. On trouve dans les Registres, le 21 oct. 1783, mention du « cabinet des bijoux du Roi ».

3. « Nouvelle bibliothèque du Roi » (Reg. des mag., 29 août 1783) ; « Bibliothèque du Roi près les salles neuves » (30 mai 1788).

4. Dans les trois dernières pièces, Louis XVI donnait à souper à quelques personnes, les jours de chasse ; elles servaient toutes trois, vers la fête de Noël, à l'exposition publique des produits de la Manufacture de Sèvres (D'Hézecques).

5. Cette pièce contenait un billard. (Reg. des mag., 21 mars 1789 : « salle de billard du Roi aux salles neuves »).

6. La sortie des cabinets était sur le Salon de l'Abondance ; il n'y avait aucune communication avec les salles 138 et 139 (Etats généraux), qui font partie de l'Aile Gabriel.

7. *Souvenirs d'un page*, p. 156.

8. Reg. des mag., 19 juillet 1788.

effet, derrière la cheminée de la salle 132, et donnait autrefois sur une petite cour détruite par Louis-Philippe pour l'installation de l'escalier 135. Ce cabinet, un des plus jolis du Château, qui avait été décoré pour servir de bains à Madame Adélaïde, avait bientôt changé de destination, probablement dès l'annexion des pièces de la princesse aux Cabinets de Louis XV. On l'appela alors quelque temps « cabinet de la cassette. » Mais, déjà au milieu du règne de Louis XVI, il ne servait plus à cet usage, et la cassette royale avait été transportée aux Petits appartements (1).

Les trois lignes qui suivent la liste de M. Dussieux, et qui sont relatives à deux *cabinets du tour* de Louis XVI au rez-de-chaussée, sont à effacer. Nous n'avons pas souvenir de textes attribuant au compagnon du serrurier Gamain le goût particulier qu'avait Louis XV pour les ouvrages du tourneur. Il n'est guère vraisemblable, en tous cas, que Louis XVI, possédant dans le haut du Château, aux Petits appartements, toute l'installation de ses travaux et amusements personnels (2), n'eût pas conservé le tour de Louis XV qui s'y trouvait, plutôt que de le transporter au rez-de-chaussée. Précisément, la

1. C'est ce que nous apprennent, outre le plan de 1781, les mentions suivantes : 16 juillet 1783, « corridor de la cassette du Roi, *aux petits appartements* »; 15 juillet, « petits appartements de la cassette du Roi » [*sic*]; 19 juillet, « passage du Roi près de la cassette »; 28 juillet, « logement au-dessus de l'*ancienne* cassette du Roi ». (La même année, nous avons noté encore, le 31 oct. et le 1er nov., la « pièce de la cassette » et le « bureau de la cassette du Roi »).

2. Il y avait un second billard : « billard du Roi aux petits appartements » (19 mars 1789). On trouve indiqué : « salpêtrière du Roi aux petits appartements », « timbre à salpêtre du Roi » (1er et 5 fév. 1782), cuisines et « lavoirs des petits appartements » (30 oct. 1788), etc. Louis XVI avait conservé la bibliothèque de Louis XV, près de l'horloge, et, sa collection de livres s'augmentant toujours, on trouve encore mention d'un « supplément de la bibliothèque du Roy au-dessus des petits appartements » (Reg. des glaces, 6 juin 1785).

pièce dite « tour du Roi », indiquée dans l'état de 1770 aux Petits appartements, conserve sa dénomination sous Louis XVI (1). Quant aux deux « cabinets du tour » marqués sur les plans du rez-de-chaussée, ils appartiennent à d'autres personnes de la famille royale qu'on peut nommer. L'une est vraisemblablement Mme Adélaïde et l'emplacement de son tour à l'angle sud-est du vestibule de l'ancien Escalier des ambassadeurs, convient bien à cette attribution (2); l'autre est certainement Mme Sophie, dont le cabinet, au vestibule Louis XIII actuel, est situé au centre même de son appartement (3). Deux de Mesdames au moins avaient donc hérité du goût de leur père pour ce genre de travaux; nous n'avons rien rencontré au sujet de Mme Victoire.

Tous les amateurs qui ont visité le Château avec quelque détail connaissent l'élégant cabinet qui ouvre sur l'alcôve de la chambre à coucher de Louis XV et de Louis XVI et prend jour sur la Cour des cerfs (4). Les cuivres et les boiseries qu'il renferme en font certainement le plus beau spécimen que possède Versailles de l'art décoratif du dernier règne; les panneaux sculptés de très bas-reliefs dorés sont plus fouillés encore et plus variés que ceux du cabinet à pans coupés de Marie-Antoinette, qui nous paraissent d'ailleurs de la même main (5). Nous avons fixé la date d'exécution de ce cabinet

1. V. La Martinière cité par Dussieux, t. I, p. 326, et les notes sous la p. 43 de notre état. Les Registres mentionnent encore, le 30 sept. 1783, le « cabinet du tour du Roi ».

2. Renseignements encore pris des Registres: 8 janv. 1782, « cabinet du tour de Mme Sophie »; 2 oct. 1783, « cabinet du tour de Mme Adélaïde ».

3. V. plus haut, III. Le tour de Mme Adélaïde était au-dessous de la salle 134; sa bibliothèque était au-dessous de celle de Louis XVI, salle 133 (plan de 1781).

4. *d* du plan 9.

5. Des morceaux de l'un et de l'autre ont été moulés en plâtre pour le Musée du Trocadéro.

de la Reine ; moins heureux pour celui du Roi, nous pouvons du moins affirmer qu'il n'est pas antérieur à 1781. Sur les plans manuscrits du premier étage cités plus haut, même sur celui de 1781 qui porte les derniers remaniements des Cabinets de la Reine, le cabinet de la chambre de Louis XVI est plus petit que celui qui existe actuellement et conserve encore la forme qu'il avait sous Louis XV. On doit conclure que cette décoration a été le dernier grand travail artistique exécuté dans les appartements royaux avant la Révolution.

## VI

### APPARTEMENT DES ENFANTS DE FRANCE

Dans son solide travail sur la cour de Marie-Antoinette à Trianon, M. Desjardins a dit qu'avant la nomination de Mme de Polignac comme gouvernante des Enfants de France, c'est-à-dire avant le mois d'octobre 1782 (1), « les enfants royaux avaient été logés avec leur gouvernante dans des hôtels éloignés de l'agitation de la Cour (2) ». Ce renseignement, que l'auteur, contrairement à ses habitudes, n'appuie d'aucune référence, n'est pas confirmé, semble-t-il, par les documents que nous utilisons. Dès 1770, nous trouvons dans les états l'appartement commun des Enfants de France et de leur gouvernante à l'endroit où il est encore en 1789 (3), et

1. V. plus loin, VII, où sont recueillis d'autres détails sur l'appartement.

2. « Au n° 18 de la rue du Grand-Montreuil avec la comtesse de Marsan, et au n° 25, avec la princesse de Guémenée. » (*Le Petit-Trianon*, Versailles, 1885, p. 223).

3. V. plus loin, la p. 54 de l'état.

la grande étendue qu'il occupe, au rez-de-chaussée de la terrasse de l'Orangerie, témoigne que ce n'était pas un simple pied-à-terre (1). Les plans en font à peu près l'emplacement des salles 70-80 du Musée (2). C'est toute l'extrémité de l'Aile du midi, partie retirée du Château et d'une excellente exposition, que sa tranquillité et sa salubrité avaient fait depuis longtemps choisir pour l'éducation des enfants royaux. On le trouve déjà dans Blondel (3). Au moment de l'arrivée de Marie-Antoinette à la Cour de France, il était réservé à Madame Clotilde et à Madame Elisabeth. Plus tard, elle y logea ses enfants, et il semble même que le changement d'appartement de Madame Elisabeth, que nous constatons en 1778 (4), ait eu pour occasion principale la naissance attendue de l'enfant qui devait être Madame Royale.

Les Registres des magasins et la correspondance de Mercy nous apprennent, par des mentions multipliées, que l'appartement des Enfants de France était effectivement habité par M^me^ de Guémenée, qui y donnait ses fêtes et y tenait son cercle. Madame Royale y était avec sa gouvernante, car Marie-Antoinette, quelques mois avant sa naissance, écrivait à Marie-Thérèse : « A la manière dont on les élève à cette heure [les enfants], ils sont bien moins gênés : on ne les emmaillotte pas, ils sont toujours dans une barcelonnette ou sur les bras, et du moment qu'ils peuvent être à l'air, on les y accoutume petit à petit, et ils finissent par y être presque toujours. Je crois que c'est la manière la plus saine et la meilleure

1. Dans A, les logements 52 et 53 comptent 20 pièces, dont 15 à cheminée, et 15 entresols dont 9 à cheminée.

2. Non toute l'aile, comme le veut Soulié (t. I, p. 485).

3. Livre VII, n° 1, pl. 2. La Salle de Marengo tout entière est à la gouvernante (en 1755, M^me^ de Marsan).

4. V. l'introd. et VIII, IX.

de les élever. *Le mien logera en bas*, avec une petite grille qui le séparera du reste de la terrasse, ce qui même pourra lui apprendre plus tôt à marcher que sur les parquets (1). »

C'est de cet appartement de l'Aile du midi qu'il est question dans les *Mémoires secrets* (2), à la date du 17 mai 1785, à propos d'un petit terrain contigu, où le public pouvait voir, tous les matins, le jeune Dauphin se livrer aux travaux du jardinage, sous la direction du Roi. Le royal jardinet, qui faisait la joie des économistes, était pris, d'après cette description, sur la partie haute de la terrasse de l'Orangerie touchant au Château (3).

## VII

### APPARTEMENTS DE Mme DE POLIGNAC

L'appartement de M. et Mme de Polignac est, à tous égards, un appartement historique. C'est là que se réunissait cette petite « société Polignac » qui a joué un si grand rôle dans l'histoire de la Cour sous Louis XVI, et on sait que Marie-Antoinette, souvent accompagnée du Roi, vint longtemps y passer toute ses soirées. Il y a diverses erreurs répandues au sujet de cet appartement ; il n'est donc pas sans intérêt d'examiner en détail ce qui en a été dit, d'y apporter le contrôle des documents et d'en faire, autant que possible, l'histoire.

Les Polignac n'ont pas toujours habité au même endroit du Château. Suivant MM. de Goncourt, les his-

1. Mercy, éd. D'Arneth et Geffroy, t. III, p. 213. Lettre du 12 juin 1778.
2. T. XXIX, Londres, 1786, p. 36.
3. Peut-être aussi sur le carré au-dessus de la petite orangerie, dont une partie était occupée, comme on le verra, par le salon d'hiver de Mme de Polignac.

toriens par excellence de la Cour de Versailles (1), et la plupart des écrivains (2), les Polignac auraient eu d'abord leur appartement « au haut du grand Escalier ». Le fait est attesté par le témoignage du comte de Tilly, qui n'a point habité le Château et parle souvent par ouï-dire (3); on y pourrait joindre Mme Campan, qui semblerait mieux informée (4); mais les expressions dont se servent ces deux auteurs ne concordent aucunement avec l'état des lieux. Le grand Escalier, dit aussi Escalier de marbre ou Escalier de la Reine, est entouré, comme on le sait, par les appartements royaux et la Grande salle des Gardes du Roi. Tous les appartements particuliers en sont fort éloignés, excepté un seul, qui ouvre sur le palier et qui est celui de Mme de Maintenon. Cet appartement ne peut avoir été occupé par les Polignac, car, grâce aux plans et aux états, nous le suivons sans interruption depuis l'année 1735, où nous y trouvons le comte de Clermont, jusqu'à l'année 1789, où il est habité par le maréchal duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, qui y a remplacé le comte de Clermont, son prédécesseur dans cette charge. Il n'y a pas eu, dans cette longue période, place pour un autre occupant. Le comte d'Hézecques, qui y a vu le maréchal de Duras, le désigne par les mêmes mots que Tilly et Mme Campan, « l'appartement situé au haut de l'Escalier de marbre » (5). Evidemment Mme Campan a eu une de

1. *Hist. de Marie-Antoinette*, édit. de 1884, in-18, p. 125.
2. M. Imbert de Saint-Amand, M. de Reiset, M. Schlesinger, etc.
3. *Mémoires du comte Alex. de Tilly*, Paris, 1828, t. I, p. 144.
4. *Mémoires*, édit. citée, t. I, p. 143 : « La comtesse Jules fut longtemps sans tenir un grand état à la Cour. La Reine se borna à lui donner un très bel appartement au haut de l'escalier de marbre ».
5. P. 209. V. plus loin, sous la p. 38 de l'état publié, la note sur cet appartement, dont la destruction, à jamais regrettable, est due à l'ignorance du bibliothécaire de Louis-Philippe, Vatout.

ses défaillances de mémoire assez fréquentes (1); quant à Tilly, il a commis une confusion, qui n'a rien de surprenant chez un écrivain attentif surtout au récit de ses bonnes fortunes et possédant ce sujet infiniment mieux que tous les autres.

Cette version n'a pas été mentionnée par M. Dussieux, qui s'est servi avec raison, pour désigner aux curieux l'appartement de Mme de Polignac, des états de logements du Château (2) ; mais il les a interprétés d'une façon qui nous semble inexacte en partie et contraire aussi bien aux renseignements fournis par les plans qu'au texte même des états. Après avoir constaté que l'appartement Polignac était situé au premier étage de la Vieille Aile (3), il ajoute qu'il se composait de huit pièces, dont quatre occupaient l'emplacement des salles d'aquarelles du Musée donnant sur la Cour des princes, et les quatre autres une partie du premier étage du vieux pavillon de Mansart, au bout de l'aile, remplacé aujourd'hui par le pavillon Dufour (4); ces quatre dernières pièces auraient été enlevées à Mme de Polignac, « à l'époque de sa disgrâce », pour être données à la comtesse d'Ossun, dont l'appartement aurait été parallèle à celui de la favorite, desservi par une antichambre commune et placé où sont aujourd'hui les salles d'aquarelles donnant sur la Cour royale. Ces chiffres et ces

1. Elles sont plus fréquentes encore qu'on ne le croit, et nous n'avons qu'à souscrire, dans la mesure de nos recherches personnelles, au sévère jugement porté sur l'ouvrage de Mme Campan par M. J. Flammermont (*Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers*, année 1886 : *Etudes critiques sur les sources de l'histoire du XVIIIe siècle*, I).

2. T. II, p. 20 et 23.

3. Rez-de-chaussée construit sous Louis XIII, en 1624; le reste en 1678. On vient de restaurer la façade sur la Cour royale.

4. Le plan ci-joint montre au pointillé l'emplacement du pavillon actuel. Nous le devons à l'obligeance de M. Paul Favier, qu'on trouve au premier rang toutes les fois qu'il s'agit d'éclaircir l'histoire du Château.

déductions nous paraissent donner lieu à quelques doutes.

Les plans imprimés et manuscrits établissent d'abord les points suivants : 1° l'appartement de la Vieille Aile n'a jamais été divisé en deux parties parallèles, l'une donnant sur la Cour des princes, l'autre sur la Cour royale ; 2° les pièces situées au bout de l'aile, dans le pavillon de Mansart, ont toujours formé un appartement distinct, desservi d'ailleurs par un escalier spécial ; 3° le nom de M. et Mme de Polignac, dans le plan contemporain que nous reproduisons, est appliqué au premier appartement tout entier, de même qu'au second tout entier est appliqué celui du duc de Penthièvre.

Si nous rapprochons les états des plans, nous suivons sans interruption l'histoire de l'appartement du pavillon : nous y trouvons, en 1770, le prince de Conti, de 1777 à 1789, le duc de Penthièvre ; une telle attribution exclut tout partage avec les Polignac. L'histoire de l'appartement de l'aile n'est pas moins sûre (1) ; il est occupé, en 1735, par le cardinal de Fleury ; et, à partir de 1755, par le père du duc de Villequier, le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre et célèbre collectionneur (2). Sur l'état de 1770, l'appartement est composé de treize pièces, dont neuf à cheminées, et porte le numéro 36 (3). Sur l'état dressé vers 1777 et postérieur à l'installation du comte de Polignac à la Cour (4), le

1. On trouvera dans le catalogue du Musée (t. II, p. 274) les renseignements de Soulié sur cet appartement au temps de Louis XIV ; nous devons seulement avertir que c'est à tort, et par une confusion avec l'appartement du pavillon, qu'il y place, sous Louis XVI, le duc de Penthièvre.

2. Plans de Blondel.

3. Une addition indique que peu après il le partage avec M. de Rochechouart (v. la p. 38 de l'état).

4. Il fut nommé survivancier du premier écuyer de la Reine, au mois d'août 1776. Seul le marquis de Polignac habitait déjà le Château, comme premier écuyer du comte d'Artois.

même appartement est nettement divisé en deux parties, 36 et 36 A : le duc d'Aumont n'a plus que dix pièces, et quatre sont marquées au nom de M. Jules de Polignac. Une surcharge sur le nom de M. d'Aumont indique, il est vrai, que ses dix pièces ont été données ensuite à « M^me^ la duchesse de Polignac » ; mais ce titre de duchesse prouve que cette annexion du plus grand appartement au plus petit n'est pas antérieure à 1780, et tout fait penser qu'elle est contemporaine du moment où Louis XVI augmenta considérablement la situation de M. de Polignac, en le créant duc héréditaire, en septembre 1780 (1). Quant au logement des Polignac, au Château, il est attesté, indépendamment de notre document, par une anecdote du mois de mars 1778, racontée par le baron de Besenval, et nous savons même qu'ils y étaient fort à l'étroit ; c'est le logement de quatre pièces de la Vieille Aile (2).

L'installation de M^me^ de Polignac dans cette partie du Château est contemporaine de sa plus grande faveur à la Cour. C'est là qu'elle fit appeler au ministère M. de Castries et M. de Ségur (3). Sur l'état de 1781, l'appartement complet est réuni sous son nom (4) ; mais une rature postérieure a fait disparaître ce nom, pour le remplacer par celui de la comtesse d'Ossun, la nouvelle amie de la Reine, qui figure seule sur les derniers états du règne. On ne voit nulle part que M^me^ d'Ossun ait occupé une partie de la Vieille Aile, en même temps que

1. Mercy, t. III, p. 475. A ce moment, le vieux duc d'Aumont avait dû quitter la Cour. Il mourut en son hôtel de Paris, le 14 avril 1782 (Davillier, *Cabinet du duc d'Aumont*, Paris, 1870).

2. *Mémoires du baron de Besenval*, Paris, 1821, t. II, p. 61.

3. Besenval mentionne, à cette occasion, les réunions du soir chez la Duchesse (*l. c.*, p. 109).

4. Son mari n'a pas conservé la chambre unique qu'il avait en 1777 au pavillon de la Cour des Princes (plus tard Pavillon d'Orléans, p. 68 de l'état).

Mme de Polignac ; à plus forte raison n'a-t-elle jamais pu s'annexer quatre pièces « enlevées » à celle-ci, dont la « disgrâce », qui n'eut point de sanction extérieure, n'aurait pu en aucun cas entraîner cette conséquence blessante. Quand Mme d'Ossun, dame d'atours de la Reine, entra dans l'appartement de la duchesse, elle l'occupa tout entier.

Cette substitution ne peut avoir eu lieu qu'à l'époque où Mme de Polignac fut nommée gouvernante des Enfants de France. Elle a en effet occupé au Château, en cette qualité, un troisième appartement, qui paraît avoir échappé à M. Dussieux et qui est pourtant celui qu'elle a eu le plus longtemps. On sait dans quelles circonstances Mme de Polignac fut choisie par la Reine pour remplacer auprès de ses enfants la princesse de Guémenée (1). Sa nomination est de la fin d'octobre 1782 (2); peu de temps après, les Registres des magasins cessent de mentionner l'appartement de Mme de Guémenée, dans l'Aile du midi, et indiquent à la place celui de Mme de Polignac (3) ; c'est donc au commencement de l'hiver que la nouvelle gouvernante s'y est installée (4).

L'appartement de la gouvernante et celui des Enfants

1. Duc de Lévis, *Souvenirs et portraits*, Paris, éd. de 1815, p. 134; Besenval, *Mémoires*, éd. citée, t. II, p. 48. La *Gazette* confirme le séjour de la Cour à la Muette, mentionné par Besenval.

2. *Gazette de France* du 5 novembre 1782 : « La princesse de Rohan-Guémenée, gouvernante des Enfans de France, ayant prié le Roi d'agréer sa démission de cette place, Sa Majesté en a disposé en faveur de la duchesse de Polignac qui a eu, le 1er de ce mois, l'honneur de faire, en cette qualité, ses remercîmens au Roi et d'être présentée à la Reine. »

3. 12 et 21 nov., 6, 11, 14, 17, 20, 23, 28, 31 déc., 17 janv. 1783, 5, 6, 7, 24 février. Parmi les dernières mentions, notons celles des 16 et 19 sept. 1788, 9 et 23 janv. 1789, etc.

4. Nous ne savons si la nomination de Mme de Polignac a entraîné la concession de l'appartement des Tuileries, que sa charge mettait à la disposition de Mme de Guémenée (Besenval, t. II, p. 44).

de France n'en faisaient qu'un seul (1). Il ne fut guère occupé, au temps de Mme de Polignac, que par le Dauphin, puis par le duc de Normandie, Madame Royale ayant reçu, presque à l'entrée de la nouvelle gouvernante, une installation comprise dans les Petits appartements de sa mère (2). Quant aux pièces de Mme de Polignac, les documents les font connaître avec quelques détails. Elle avait d'abord hérité de toutes les dépendances, offices, etc., des gouvernantes antérieures, dans l'Aile du midi (3). On avait réservé au duc un petit appartement comprenant antichambre, cabinet, chambre à coucher (4). Des pièces de la duchesse sont ainsi désignées : salon frais, bibliothèque, salon d'hiver (5). On avait élevé, pendant l'été de 1782 (6), à l'extrémité de l'Aile (c'est-à-dire au-dessus de la Petite Orangerie et là où est aujourd'hui une statue de Napoléon Ier), une de ces constructions provisoires, dont il est fait souvent mention dans les documents sur le Château. Elle avait la forme d'une galerie et servait aux réceptions de la gouvernante (7). Le chevalier de Lisle écrivant au prince de Ligne que Mme de Polignac recevait « toute la France », les mardis, mercredis et jeudis, ajoutait : « On habite, durant les trois jours, outre le salon, toujours comble, la serre chaude dont on a fait une galerie, au bout de

1. V. plus haut, VI.
2. En 1783. V. plus haut, III.
3. V. l'état, *passim*.
4. 7 février 1783.
5. Outre les renvois déjà faits, 8 et 27 oct. 1783, 13 nov. 1786, etc. La chambre à coucher était séparée de celle du Dauphin par une porte de glace, qui permettait de voir de l'une dans l'autre. (Lettre du chev. de Lisle citée plus loin).
6. 9 août 1782 : « La nouvelle salle que l'on construit derrière le jardin d'hiver de Mme la princesse de Guémenée » (Cf. 30 sept.). Ce document répond à la question posée par M. Desjardins, p. 254.
7. On l'appelait aussi officiellement « billard de Mgr le Dauphin » (Reg. des glaces, 12 octobre 1783). Pourrait-on risquer l'hypothèse que cette galerie fût adossée au mur de soutènement de la cour de Monsieur?

laquelle est un billard (1). » La galerie de bois fut jusqu'à la fin le coin des réunions intimes de la duchesse. Son ami, le duc de Lévis, l'auteur le plus précis à ce sujet, les décrit ainsi : « Tout le reste de la semaine, elle menoit une véritable vie de château ; une douzaine de personnes formoient, avec sa famille, sa société ; il y régnoit une aimable liberté. On se rassembloit dans une grande salle de bois construite à l'extrémité de cette aile du Palais qui regarde l'Orangerie ; au fond, il y avoit un billard, à droite un piano, à gauche une table de quinze. On y jouoit ou on fesoit de la musique, on causoit ; jamais il n'étoit question d'intrigues ou de tracasseries, pas plus que si l'on eût été à cent lieues de la capitale et de la cour. Je me rappelle avec un plaisir mêlé de regrets les agréables soirées que j'y ai passées, pendant les deux hivers qui ont précédé la Révolution (2) ».

En 1783, la Reine commençait déjà à ne plus venir aussi familièrement qu'autrefois chez Mme de Polignac ; elle se dégoûtait des réunions de cette société, où beaucoup de gens lui déplaisaient et que la favorite ne voulut pas lui sacrifier. M. de Lévis, qui ne parle pas par ouï-dire, ne nous apprend-il pas, en propres termes, à propos des démarches qui firent nommer gouvernante la duchesse Jules, que « la Reine ne l'aimait plus à cette époque » ? MM. de Goncourt ont décrit, il est vrai, l'appartement de l'Aile du midi comme celui où la Reine « passait sa vie chez Mme de Polignac » (3).

1. *Lettres inéd. sur la Cour de France*, dans les *Tableaux de genre et d'histoire* de Barrière, Paris, 1828, p. 286.

2. *Souvenirs et portraits*, p. 133. A la fin de mars 1792, les scellés furent apposés sur l'appartement Polignac, par ordre du directoire du département (Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles*, t. II, Versailles 1889, p. 222.)

3. *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 150 (Liv. II, fin du ch. III). Sur ce point encore, la mémoire de Mme Campan (t. I, p. 148)

Mais il eût mieux valu, croyons-nous, réserver ce brillant passage pour le seul appartement où cette complète intimité ait pu se produire, et que les historiens de Marie-Antoinette ne mentionnent même pas, celui de la Vieille Aile.

En 1789, les Polignac reçurent au Château un nouvel appartement. C'est un petit fait de cour qui passa inaperçu au milieu des grands évènements publics, et que nous mentionnons seulement pour être tout à fait complets. Après la mort du premier Dauphin, au Château de Meudon, le 4 juin 1789, Mme de Polignac se transporta, avec le duc de Normandie devenu Dauphin, au rez-de-chaussée du corps du Château, précédemment occupé par le Dauphin et son gouverneur; le duc et la duchesse de Polignac reçurent le logement du duc et de la duchesse d'Harcourt (1). La duchesse s'y trouvait lors de la manifestation populaire du 15 juillet, car Mme Campan écrit : « La Reine me remit les clefs des portes intérieures qui conduisaient chez M. le Dauphin, et m'ordonna d'aller trouver la duchesse de Polignac, et de lui dire qu'elle demandait son fils et m'avait chargée de le conduire moi-même dans ses cabinets, où elle l'attendait pour le montrer au peuple (2) ». Mme de Polignac vit dans cet ordre ainsi conçu l'annonce qu'on allait lui enlever le Dauphin et se mit à pleurer en le remettant aux mains de Mme Campan. Le lendemain, en effet, les Polignac quittaient le Château ; leur impopularité était devenue

serait en défaut, et il est facile de reconnaître le parti pris d'apologie qui a pu aider à cette confusion des souvenirs de l'excellente femme de chambre de la Reine.

1. 6 juillet : « Déposé les glaces ci-après dans l'appartement de M. et Mme la duchesse d'Harcourt, donné du dit [jour] à M. et Mme la duchesse de Polignac... ; bibliothèque devenue chambre de Mme la Duchesse»;etc.

2. Campan, t. II, p. 47.

un danger pour eux comme pour la Reine. On peut admettre en grande partie la scène racontée par Diane de Polignac (1) et confirmée par Mme Campan (2) : la Reine faisant appeler les Jules à huit heures du soir, le 16 juillet, les suppliant de partir dans la nuit même, les préparatifs faits à la hâte, le billet d'adieu de la Reine apporté vers minuit, enfin ce départ qui ressemble à une fuite, le duc et la duchesse, leur fille, la duchesse de Guiche, et leur sœur, la comtesse Diane, abandonnant, en pleine nuit, ce Château de Versailles où ils ont si brillamment vécu (3).

La place laissée vide par Mme de Polignac est aussitôt occupée par Mme de Tourzel, qui s'installe au Château au mois d'août. Il y a un nouveau remaniement dans la distribution de l'appartement, qui est destiné à la fois au Dauphin, à Madame Royale et à Mme de Tourzel (4). La nouvelle gouvernante a près d'elle sa fille Pauline, depuis comtesse de Béarn, logée dans un entresol qui prend jour sur la cour du Dauphin (5). Le séjour de Mme de Polignac avait duré huit jours ; celui de Mme de

1. *Mémoires sur la vie et le caractère de Mme la duchesse de Polignac*, Hambourg, 1796.

2. Mme Campan était de service à ce moment auprès de la Reine ; elle a eu, il est vrai, connaissance du récit de la comtesse Diane et a pu faire concorder ses souvenirs avec ce récit.

3. La duchesse de Guiche habitait au Château le gros pavillon de l'Aile du nord (p. 26 de l'état) ; c'est là qu'il faut placer l'aventure scandaleuse dont elle fut l'héroïne (*Corresp. secrète*, p. p. M. de Lescure, t. II, p. 14 et 16, fév. 1786).

4. Les Registres des magasins fournissent les dates suivantes : 25 juillet 1789, « nouvel appartement de Madame Royale » ; 30 juillet, « ancien appartement de M. le duc d'Harcourt, donné à Mme la marquise de Tourzel... donné à Madame Royale » ; 1er août, « reposé les glaces cy-après dans l'appartement de Mme la duchesse d'Harcourt, donné à Madame Royale » ; 4 août, « déposé les glaces cy-après dans la bibliothèque aux entresols du milieu, au nouvel appartement de Madame Royale ».

5. V. la notice sur Mme de Tourzel, dans le précieux recueil

Tourzel dure deux mois : le 6 octobre, elle suit la famille royale aux Tuileries (1).

Revenons à l'appartement de la Vieille Aile. Il semblait destiné à l'intimité de la Reine. Après le départ de Mme de Polignac, elle y plaça Mme d'Ossun, chez qui elle devait bientôt prendre ses habitudes. La nomination de la comtesse d'Ossun comme dame d'atours étant de 1781, et non, comme on le dit généralement, de 1785 (2), il n'y a aucune raison de croire que l'amitié particulière de la Reine pour elle soit postérieure à cette dernière date. Marie-Antoinette ne l'aurait pas mise à la place quittée par la favorite, si elle ne l'eût déjà distinguée ; or, ce logement était attribué à la comtesse dès le mois d'avril 1783 (3). Nous savons pourtant que, pendant l'été de 1784, la Reine n'avait pas encore renoncé au salon de Mme de Polignac, car la baronne d'Oberkirch, fixant les souvenirs de sa présentation, qui eut lieu le 13 juin, et parlant du jeu de la Cour, s'exprime ainsi : « Nous avions la comtesse d'Ossun, sœur du duc de Guiche, dame d'atours de la Reine, et qui devint plus tard son amie, chez laquelle

de M. le comte de Reiset, *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, Paris, 1885, t. II, p. 21. La chambre de Pauline de Tourzel était sous le cabinet de la Reine, et lorsque la fenêtre était ouverte, on pouvait entendre tout ce qui s'y disait. Il y a un joli mot de Marie-Antoinette à ce sujet.

1. L'appartement du Dauphin au 6 octobre est mentionné dans l'*Abrégé* déjà cité de la procédure du Châtelet, p. 51 (dépos. du comte de Saint-Aulaire).

2. L'erreur vient, croyons-nous, d'une faute d'impression dans une note de M. de Bacourt; on la rectifie par l'*Almanach royal*. (L'appartement du marquis d'Ossun, dans l'Aile du nord, a été quelque temps augmenté de plusieurs pièces, probablement pendant le séjour provisoire de la comtesse d'Ossun, après sa nomination).

3. Registres des magasins, 11 avril, 25 juin, 12 juillet 1783... 20, 22 et 23 juillet 1789. Elle n'y entre cependant pas tout de suite, car le chevalier de Lisle écrit, le 1er juin 1783 : « La Reine a pour son été trois princesses de Hesse-Darmstadt qu'elle aime fort et qu'elle loge ici dans l'ancien appartement de Mme de Polignac; elles sont accompagnées de leur frère, le prince Georges ». (Barrière, *Tableaux*, p. 297). Cf. *Lettres inéd. de Marie-Ant.*, p. p. M. de Reiset, Paris, 1877, p. 72.

S. M. allait chaque jour, quand le salon des Polignac commença à lui déplaire » (1). Le comte de la Marck, de son côté, nous fait connaître le charme que trouva Marie-Antoinette dans la société de cette modeste et vertueuse amie : « La Reine, dit-il, s'éloigna insensiblement du salon de Mme de Polignac et prit l'habitude d'aller souvent et familièrement chez Mme la comtesse d'Ossun, sa dame d'atours, dont le logement était très près de l'appartement de la Reine ; elle y venait dîner avec quatre ou cinq personnes ; elle y arrangeait de petits concerts, dans lesquels elle chantait ; enfin elle montrait là plus d'aisance et de gaîté qu'elle n'en avait jamais laissé apercevoir chez Mme de Polignac » (2). Ces détails se rapportent aux dernières années du règne ; mais on aimerait pouvoir les préciser par quelques dates, et c'est en de telles occasions qu'on regrette vivement l'interruption à l'année 1780 de la correspondance de Mercy (3).

L'appartement Polignac, devenu en 1783 appartement d'Ossun (4), occupait dans la topographie du Château une place tout à fait privilégiée. Bien que les pièces fussent basses de plafond et rétrécies par des cloisons

1. *Mémoires*, Paris, 1853, t. II, p. 114. Sa fille devint marquise de Caumont-Laforce. Sur Geneviève de Gramont, comtesse d'Ossun, morte sur l'échafaud le 26 juillet 1794, à quarante-quatre ans, voir le livre de M. de Reiset, t. I, p. 193, celui de M. Laurent-Hanin, t. II, p. 86 et suiv., la *Corr. secrète*, *passim*, et la *Revue rétrospective* de 1887, t. VII, p. 200.

2. *Corresp. entre le comte de Mirabeau et le comte de la Marck* publiée par M. de Bacourt, Paris, 1851, t. I, p. 41.

3. La lacune sera comblée en partie, on peut l'espérer, par la correspondance avec Joseph II et Kaunitz, dont MM. d'Arneth et Flammermont préparent la publication ; cette bonne nouvelle a été donnée par M. Geffroy dans le *Bulletin du comité des trav. hist.*, 1888, p. 3.

4. Il est encore question de ce coin du Château le matin du 6 octobre. V. *Abrégé de la procédure*, p. 77 (dépos. du 181e témoin). Le 21 juin 1791, il est signalé comme renfermant des papiers importants pour la famille royale (Laurent-Hanin, t. II, p. 89).

nombreuses, il n'y en avait pas de plus enviable pour une personne de la Cour. Il était situé vers le centre, à l'étage principal (1), avec vue d'un côté sur la Cour royale, où aboutissait tout le mouvement des Grands appartements. Pour se rendre chez la Reine, il suffisait de traverser la salle des Cent-Suisses et la Grande salle des Gardes (2). Un balcon régnait sur le côté de la Cour des princes, et le logement était desservi commodément, d'un côté, par l'escalier du duc de Penthièvre (3), de l'autre, par deux escaliers plus petits indiqués dans notre plan (4) et dont l'un desservait aussi l'appartement Maintenon-Duras (5).

Cet appartement, dont les murs de refend et quelques cloisons existent encore, qui a même conservé une partie de ses cheminées Louis XVI, est destiné à disparaître prochainement, dans les nouveaux travaux d'aménagement projetés pour le Musée ; on doit reporter en avant le mur de la Cour des princes, pour le mettre à l'alignement du pavillon Dufour et permettre l'installation de vastes galeries au rez-de-chaussée et au premier. Il

1. Au rez-de-chaussée étaient les salles du Grand-Maître, des Ambassadeurs et du Conseil privé, aujourd'hui transformées en magasins.—L'entresol sur la salle du Conseil, desservi par l'escalier du duc de Penthièvre, fut habité par le comte de Vaudreuil, que Mme de Polignac affichait pour amant (Mercy, t. III, p. 361 et *passim*) ; mais aucune inconvenance de voisinage ne saurait être signalée, car M. de Vaudreuil n'habita la Vieille Aile qu'après que la duchesse l'eut quittée (V. l'état D, p. 36).

2. On pouvait éviter la salle des Cent-Suisses en passant par un petit cabinet dépendant de la garde-robe de la Reine.

3. Démoli dans la construction du pavillon Dufour.

4. Ces deux escaliers ont été réduits à un seul, et les communications ont été fermées. Dans le remaniement de la Vieille Aile qui se prépare, le nouvel escalier doit aussi disparaître.

5. Marie-Antoinette aurait été le soir chez le duc et la duchesse de Duras, s'il fallait en croire Mme Campan : « Elle rentrait fort tard des soirées qu'elle passait chez la princesse de Guémenée ou chez le duc de Duras. » (T. I, p. 164 ; cf. p. 148). Mercy n'en parle pas. Le Roi passa par ce logement pour aller au Lit de justice de 1788, Grande Salle des gardes (D'Hézecques, p. 209).

faudra regretter peut-être, au point de vue historique, cette nouvelle destruction dans le Château : en dehors même des souvenirs qu'on vient de rappeler, ces petites pièces sont les seules de tout le Musée qui gardent quelque chose de la disposition des logements d'autrefois. Au point de vue artistique, la perte sera moindre : depuis longtemps, en effet, l'ancienne décoration a disparu, et il est difficile d'évoquer Marie-Antoinette et ses amies dans ces salles aux boiseries sévères, qui ont pour tout ornement, avec quelques meubles Empire, des croquis militaires et des aquarelles stratégiques.

## V

### APPARTEMENTS DE M^me^ DE LAMBALLE

Les états de logements du règne de Louis XVI permettent de suivre les appartements successivement habités par M^me^ de Lamballe, qui ne sont pas exactement connus de son plus récent historien (1). Dans le premier état, la princesse, déjà surintendante de la maison de la Reine, occupe un logement de douze pièces et onze entresols, au premier étage (deuxième sur la rue), à l'angle de l'Aile du midi, donnant sur la cour de Monsieur et sur la rue de la Surintendance. Cet appartement avait été précédemment occupé par le duc de Penthièvre, qui l'avait abandonné à sa belle-fille pour aller s'établir où nous l'avons trouvé plus haut. Quatre pièces et quelques entresols s'y trouvaient annexés, comme dépendances,

1. G. Bertin, *Madame de Lamballe*, Paris, 1888. L'auteur reproduit simplement sur ce point ce que dit M. Dussieux (t. II, p. 21).

au rez-de-chaussée du même pavillon (1). On sait que la princesse de Lamballe avait été nommée surintendante, après la démission de la duchesse de Cossé, le 16 septembre 1775 (2). Sa première installation au palais doit être de peu postérieure à sa nomination ; mais elle y fit faire de grands changements à la fin de 1776, car Mercy dit qu'elle en avait tiré prétexte pour ne pas tenir maison cet hiver-là (3). Elle était peu éloignée de Mme de Guémenée, qui habitait au bout de l'Aile du midi, sur le parterre, l'appartement des Enfants de France. Cette partie du Château était très fréquentée par la Reine, à cette époque : Mercy ne cesse de se plaindre des soirées qu'elle passait dans le salon de la gouvernante ou dans celui de la surintendante et où l'on jouait toujours gros jeu (4).

La princesse de Lamballe quitte son premier appartement en 1778, au moment où Madame Élisabeth et sa dame d'honneur, Diane de Polignac, s'installent dans l'appartement voisin, qui était celui du duc d'Orléans (5) ; le sien est pris pour le petit duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois, et elle descend dans celui qui se trouve immédiatement au-dessous et qui est composé du même nombre de pièces (6); il comprend : salon, petit salon, boudoir, bibliothèque, chambre à coucher, antichambre, salle à manger, garde-robe, salle de bains, chambre de la dame d'honneur, entresols (7). A cette

1. V. p. 54 de l'état.
2. Bertin, p. 62.
3. Mercy, t. II, p. 537. Des travaux sont exécutés dans son appartement, le 15 nov. 1776 (Bertin, p. 73).
4. Mercy, t. II, p. 398, 427, 521, etc.
5. Voir l'identité des écritures dans B (p. 54 et 58).
6. Antérieurement, 8 pièces à Mme de Brionne et 4 à Mme de Châteauregnauld.
7. Reg. des mag., 20 et 21 novembre 1786.

époque, Marie-Antoinette n'a plus ses habitudes chez la princesse.

Plus tard, quand le comte de Provence et Madame viennent s'établir dans l'Aile du midi, Mme de Lamballe cède sa place à Madame. Elle reçoit, le 29 décembre 1786, selon les Registres des magasins, « un appartement à côté de celui de Mme la duchesse de Bourbon... donnant sur la galerie basse des Princes » (1), qui paraît bien être celui dont parlent les mêmes Registres, « le petit appartement à côté de celui de Mme la duchesse de Bourbon, que le prince du Nord a occupé » (2). C'est la troisième installation de Mme de Lamballe au Château.

Sur l'état que nous publions, la princesse conserve les quatre pièces de cuisines et d'offices du rez-de-chaussée (3), mais aucun appartement ne lui est assigné. C'est évidemment une erreur, car l'état de 1789, d'accord avec nos Registres, nous la montre toujours au rez-de-chaussée du parterre, tout près de Mme de Polignac et des Enfants de France, dans un appartement qui n'est point distingué de celui de la duchesse de Bourbon (4). Ce logement n'était d'ailleurs pour Mme de Lamballe qu'un pied-à-terre au Château, lorsque l'y appelaient les rares obligations de sa charge ; dans les dernières années du règne, l'amitié de Marie-Antoinette ne l'y

1. D'après le Registre spécial des glaces, qui offre parfois quelques différences de rédaction avec les registres généraux, ce logement, dépendant de celui de la duchesse de Bourbon, aurait été occupé, avant la princesse, par Mme de Caumont.

2. 23 nov. 1787. Le célèbre voyage du grand-duc et de la grande-duchesse de Russie (sous le nom de comte et comtesse du Nord) est du printemps de 1782. Mme d'Oberkirch mentionne leur appartement dans ses *Mémoires* (t. I, p. 272), sans indiquer où il se trouvait situé.

3. C'est là qu'on veut la faire habiter en 1789. Ces pièces sont évidemment inhabitables pour une princesse. Remarquons de plus qu'il ne faut pas les placer au Pavillon d'Orléans; c'est contraire aux plans manuscrits.

4. V. la note sous la p. 54 de notre état.

attirait plus ; elle vivait d'ordinaire à la campagne, auprès de son beau-père, le vénérable duc de Penthièvre, et, quand elle venait à Versailles, elle avait, rue des Bons-Enfants, son habitation particulière à l'hôtel du Maine.

## VI

### APPARTEMENTS DE MONSIEUR ET DE MADAME

On sait que le pavillon de Provence, à l'extrémité de l'Aile du midi, a pris son nom du séjour de Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII), qui y a habité avec Madame, à la fin du règne de Louis XVI ; le nom de la cour de Monsieur a la même origine. L'installation du frère aîné du Roi dans cette partie du Château n'a pas eu lieu en 1788, comme on le croit (1), mais au commencement de l'année 1787, suivant les Registres des magasins.

L'appartement le plus longtemps occupé par Monsieur et Madame, sous Louis XVI, est celui que le Roi avait lui-même habité comme Dauphin, et qui comprenait tout le rez-de-chaussée du corps du Château au midi, avec un retour assez important sur le parterre d'eau (2). Ce magnifique appartement fut destiné au premier

1. Dussieux, t. II, p. 8. L'auteur donne ici avec précision, d'après les plans du bureau de l'Architecte, le détail de l'ancien appartement de Monsieur et de Madame. Les lignes qui suivent ce détail doivent être effacées ; Monsieur n'a pas quitté son rez-de-chaussée en 1788, et il n'y a pas été remplacé par les Enfants de France, mais seulement par le Dauphin.

2. Sur cet appartement, cf. Campan, t. I, p. 194 (avec une erreur de date). Monsieur et Madame le quittèrent à regret (Goncourt, p. 250).

Dauphin, dès que celui-ci eut cinq ans et qu'il sortit des mains de Mme de Polignac pour être confié aux gouverneurs et sous-gouverneurs (1). Le prince et la princesse durent en accepter un autre. Il est question, dès le mois de novembre 1786, du « nouvel appartement de Monsieur » (2) et du « nouvel appartement de Madame » (3). L'un était celui des ducs d'Angoulême et de Berry, dont il a été parlé plus haut; l'autre, situé au-dessous, celui de Mme de Lamballe (4).

Le 15 janvier et le 5 février 1787, on reçoit de la Manufacture les glaces destinées à ces deux appartements, auxquels on travaille pendant les trois premiers mois de l'année, mais qui doivent être habités dès le mois de février (5). Aussitôt après, on s'occupe d'installer le jeune Dauphin (6), dans l'ancien appartement du rez-de-chaussée du parterre; ces nouveaux travaux remplissent le mois d'avril. La plupart des pièces autrefois réservées à Madame deviennent le logement du gouverneur, le duc d'Harcourt, et de sa famille (7). Cet état de choses se maintient jusqu'à la mort du premier Dau-

1. Nous y avons trouvé successivement le premier Dauphin avec les D'Harcourt, le second Dauphin avec les Polignac, puis avec Mme de Tourzel. V. plus haut, III et IV.

2. V. notamment 23 nov., 4 et 15 déc. 1786, 2 et 15 janvier, 5 avril 1787. Le « nouvel appartement du duc d'Angoulême », est indiqué le 30 novembre, le 9 décembre, etc.

3. V. 7 et 30 déc., 2 et 24 janv., 6 fév., etc. Le 19 fév., mention des « bains de Monsieur et de Madame, rue de la Surintendance ».

4. La princesse ne quitta point l'aile du midi; les petits ducs furent envoyés dans l'aile du nord, très loin de leurs parents (p. 25 de l'état).

5. Le 19 février, on porte au « magasin sous les voûtes » toutes les glaces de l'ancien appartement du parterre destiné dès lors au Dauphin (cf. 27 fév.).

6. Et non les Enfants de France.

7. Mentions du mois d'avril : « ancien appartement de Madame donné à Mgr le Dauphin... et actuellement occupé par M. le duc et Mme la duchesse d'Harcourt; salle des valets de pied de Madame, actuellement salle à manger;... chambre d'une femme de chambre de Madame, actuellement salon d'études des demoiselles d'Harcourt ».

phin, en 1789. L'appartement est donné alors au nouveau Dauphin, le duc de Normandie, et M. et Mme de Polignac prennent, comme on l'a vu, possession de l'appartement de M. et Mme d'Harcourt, où ils y sont presque aussitôt remplacés par Mme de Tourzel et Madame Royale (1).

L'appartement de Madame au pavillon de Provence avait vue sur la rue et sur la petite cour de Monsieur; il était à un niveau plus bas que les appartements du parterre et communiquait, comme ces derniers, avec le corps du Château par la Galerie basse des princes, aujourd'hui occupée par des sculptures et servant de galerie des pas-perdus, les jours de Congrès (2). A partir de 1787, la famille royale fit souvent ce chemin, car D'Hézecques nous apprend qu'elle se réunissait chez Madame « tous les soirs à neuf heures précises... pour le souper; on y mangeait le fameux potage aux petits oiseaux qu'elle préparait elle-même. Chacun y faisait porter ses mets, auxquels on mettait la dernière main dans de petites cuisines à portée de l'appartement de Madame » (3). Le comte et la comtesse de Provence sont aujourd'hui remplacés par le président de la Chambre des députés, à qui sont réservés les deux étages. Il y a encore, chez Madame, quelques jolis panneaux de porte et une glace de style Louis XVI; mais l'ensemble de l'appartement a subi un remaniement complet (4). On n'a guère conservé que le bel Escalier de Monsieur, qui desservait les divers étages du pavillon de Provence, et qui

1. Pour le 6 octobre, voir la déposition du comte de Saint-Aulaire (p. 51 de l'*Abr. de la procéd. du Châtelet*).

2. C'est de cette galerie qu'on entrait dans le pavillon de Provence par l'Escalier de Monsieur.

3. *Souvenirs d'un page*, p. 58. La bouche de Madame était à la Surintendance (p. 69 de l'état).

4. V. une note de M. Dussieux, t. II, p. 8, sur les boiseries de la bibliothèque détruites pour établir un escalier de service.

rendrait de grands services aux visiteurs de l'Aile du midi, s'il était rendu au service du Musée.

## VII

### APPARTEMENTS DU DUC D'ORLÉANS

On aimera sans doute à savoir quel appartement habitait le duc d'Orléans, quand il venait au Château, pendant les années où il travaillait contre la Cour et au début de la Révolution. Sur ce point encore, j'ai le regret de me trouver en désaccord avec M. Dussieux : « Le comte d'Artois, dit-il, a, au premier étage, les deux tiers de l'Aile du midi (Galerie des batailles), à partir de l'Escalier des princes. Le duc d'Orléans a le reste de l'aile, aussi au premier étage. Son fils, le duc de Chartres, depuis Louis-Philippe Ier, habita d'abord, au premier étage également, l'extrémité de l'aile et la partie en retour jusqu'au pavillon de Monsieur. Mais cet appartement ayant été donné à Madame Élisabeth, sœur du Roi, il vint loger au pavillon d'Orléans, dans l'ancien appartement du duc et de la duchesse de Luynes, donnant sur la Cour des princes » (1). Les renseignements du savant historien, appuyés sur les plans du bureau de l'Architecte, sont exacts en ce qui concerne le comte d'Artois (2) ; ils ne le sont pas pour ce qui regarde le duc d'Orléans et le duc de Chartres, et l'erreur vient

1. T. II, p. 8.
2. Si l'on ajoute que l'appartement de la comtesse d'Artois occupait la moitié de l'espace indiqué, voisine de l'Escalier des Princes.

de ce qu'il n'a pas été tenu compte de la différence de temps.

Il y a, en effet, un duc d'Orléans et un duc de Chartres, qui sont, au commencement du règne, installés dans la Galerie des princes (1) et à l'endroit indiqué, qui équivaut au troisième tiers de la Galerie des batailles et à la Salle de 1830 ; mais ce duc d'Orléans est le père du futur Philippe-Egalité, qui s'appelle alors duc de Chartres et qui garde ce titre jusqu'en 1785. En 1777, le père et le fils habitaient encore ces appartements et les cédèrent, l'année suivante, à Madame Élisabeth et à sa dame d'honneur, M^me^ Diane de Polignac. Le duc d'Orléans ne paraît pas avoir gardé d'appartement au Château (2) ; le duc de Chartres, au contraire, se transporta dans l'appartement du duc de Créqui (3), et la duchesse de Chartres dans l'appartement de M^me^ de Marsan (4), qui se trouvaient à l'autre extrémité de l'Aile du Midi, au premier étage donnant sur la Cour des princes. C'est là que la mort de son père, le 10 novembre 1785, changea le titre de duc de Chartres, et, dans les états de 1789, les logements en question sont marqués au nom du duc et de la duchesse d'Orléans (5). Telle est évidemment l'origine de la dénomination de pavillon d'Or-

1. C'est le terme dont on se servait alors pour désigner toute cette partie du Château, habitée par les princes du sang.

2. Il avait d'ailleurs hôtel à Versailles et habitait d'ordinaire sa maison de Bagnolet.

3. Il ne conserva de son ancien appartement de la Galerie des Princes que trois pièces, qui lui sont encore assignées en 1789, comme duc d'Orléans (p. 57 de l'état), et qui, d'après les plans manuscrits, occupaient un petit espace entre l'appartement du comte d'Artois et celui de M^me^ Elisabeth et s'ouvraient sur le couloir de dégagement (auj. galerie 150).

4. Le Registre des glaces parle encore en 1781 du « nouvel appartement de M^me^ la duchesse de Chartres ».

5. Sur l'état D, ce double appartement est marqué au nom du duc de Chartres, et on n'y a fait aucune correction ; de là, en partie, l'erreur de M. Dussieux, qui croyait cet état de 1789.

léans, donnée à celui qui fait l'angle de la rue de la Surintendance (1) et où se trouvait l'appartement du duc.

L'appartement de la duchesse d'Orléans et celui de son mari étaient desservis par l'escalier intérieur du pavillon. La duchesse communiquait directement, par quelques degrés, avec le palier de l'Escalier des princes et avec la Salle des Cent-Suisses, qui donnait accès aux Grands appartements (2). De l'autre côté de la petite Cour des princes, était l'appartement Polignac, occupé ensuite par Mme d'Ossun, et d'où la Reine a dû souvent regarder les fenêtres de son plus mortel ennemi. On sait que le duc d'Orléans, surtout dans les derniers temps, venait le moins possible à la Cour ; il ne pouvait pourtant se dispenser d'y paraître. Il s'y trouvait au dernier jour de la Royauté à Versailles, le 6 octobre. Y était-il dès le matin? Non sans doute, bien que beaucoup de témoins affirment l'avoir reconnu au milieu de la foule qui envahissait le Château (3). En tous cas, ses émissaires étaient partout, pendant les tragi-

1. Aujourd'hui rue Gambetta.

2. Ces degrés existent encore derrière une des grandes portes condamnées du palier.

3. V. l'*Abrégé de la procédure du Châtelet*, déjà cité. Les témoignages hostiles au duc d'Orléans sur les journées d'octobre sont mis en lumière dans les brochures suivantes : *Extrait de l'information faite par le Châtelet sur l'affaire du 6 oct.* 1789, s. l. n. d., signé *Salon, avocat* (40 p.); *Il y a lieu à accusation contre le duc d'Orléans et le comte de Mirabeau ou Résumé et rapprochement des dépositions qui les chargent*, s. l., 1790 (16 p.); *Résumé de l'information*, etc , *et de la dénonciation faite par le comité des recherches de la municipalité... contre les auteurs, fauteurs, complices et adhérans des voies de fait qui se sont commis au Château de Versailles, circonstances et dépendances*, s. l., 1790 (90 p.); *Tableau des témoins et recueil des faits les plus intéressans contenus dans les dépositions de la procédure instruite au Châtelet...* s. l., 1790 (96 p.). La défense du duc d'Orléans est présentée par un de ses collègues dans le *Rapport de la procédure du Châtelet... fait à l'Assemblée Nationale par M. Charles Chabroud, membre du comité des rapports... Paris, de l'imprimerie nationale*, 1790 (118 p., et 69 p. pour les *Pièces justificatives*, à Paris, chez Baudouin).

ques journées, et leur principal poste d'observation et leur rendez-vous naturel était l'appartement d'Orléans, au milieu même du Château menacé.

Il faut écarter complètement l'idée, mise en circulation par M. Dussieux, que le roi Louis-Philippe ait eu, comme duc de Chartres, un appartement à Versailles. Il avait cinq ans, lors de l'installation de la maison de Madame Elisabeth, n'était point duc de Chartres et habitait avec ses parents.

Ce n'est pas, du reste, la seule confusion qui se soit produite au sujet du pavillon d'Orléans. Lors de l'organisation du Musée, Louis-Philippe, en visitant le Château, avait désigné à son architecte Frédéric Nepveu les pièces de ce pavillon qu'il désirait voir conserver, à cause des souvenirs d'adolescence qui s'y rattachaient pour lui. Nepveu avait, à cette occasion, dressé un album de plans qu'il comptait faire présenter au roi, et il en écrivait en ces termes au Directeur des Bâtiments : « Monsieur le Directeur, je vous communique ci-joints sept dessins terminés que je viens de faire au pavillon d'Orléans, dont le Roi, à chacune de ses visites au Palais, revoit les appartements avec un intérêt particulier, en se rappelant plusieurs souvenirs de son enfance. J'ai pensé qu'il pourrait être agréable à Monsieur l'Intendant général... de remettre lui-même cet album à Sa Majesté, à sa première visite aux Tuileries. M. l'Intendant général a comme moi remarqué cette émotion du Roi et je crois avoir rempli ses intentions... » (1).

Un billet de Nepveu, qui accompagne cette lettre, explique quelle singulière interprétation l'excellent

1. Cette lettre, écrite de Versailles, le 9 janvier 1834, et le billet qui y est annexé m'ont été aimablement communiqués par M. Paul Favier.

architecte avait donné aux sentiments de son roi : « C'est dans cet appartement du premier, dit-il, qu'est né le Roi en 1773; c'est dans le salon du même appartement que les prénoms qu'il porte lui ont été donnés ». Louis-Philippe étant né au Palais-Royal, on doit s'expliquer l'erreur de Nepveu par un faux renseignement que n'aura pas hésité à lui fournir quelque autorité surfaite d'alors, comme fut, par exemple, l'académicien Vatout.

Cette tradition inexacte a fait son chemin, et il y a à Versailles quelques personnes qui regardent la troisième fenêtre du pavillon, comme celle de la chambre où est né Louis-Philippe, tandis que cette chambre est probablement celle où il habitait enfant (1). A cette erreur on a gagné quelques remarquables dessins de Frédéric Nepveu, qui sont la propriété de M. Favier père. Si les boiseries dorées y sont reproduites à une trop petite échelle pour qu'on puisse les étudier, on y voit du moins l'état ancien de ce pavillon historique, qui n'avait pas été modifié depuis la Révolution et que Louis-Philippe aurait voulu conserver intact. L'architecte actuel de la Chambre des députés ne s'est pas soucié de remplir ce souhait, qu'il ignorait sans doute; il a épargné seulement une grande pièce, qui donne accès au petit local disciplinaire réservé aux députés et nous paraît être le salon de la duchesse d'Orléans. Toute la partie du Château occupée par le Parlement est d'ailleurs méconnaissable aujourd'hui. Il semble qu'on aurait pu, si l'installation de 1875 eût réclamé moins de hâte, conserver plus de souvenirs du passé. Mais, pour être juste,

1. Cette pièce a conservé son ancienne boiserie blanche sans ornements.

il faut reconnaître que l'exemple déplorable de cette destruction systématique du Château avait été donné déjà par presque tous les architectes du siècle et que Louis-Philippe lui-même avait fait sacrifier à l'installation de son Musée, et souvent contre l'avis de Nepveu, des pièces d'un intérêt historique et artistique de premier ordre.

On voit, par les petites études qui précèdent, que les états de logements peuvent apporter à l'histoire, au moins à l'histoire anecdotique, quelques renseignements utiles ; ils peuvent servir à rectifier des inexactitudes accréditées, faciliter enfin les recherches de détail aux curieux qui s'intéressent au Château de Versailles ou au personnel de la Cour aux derniers temps de la Monarchie. Voici maintenant le texte annoncé. L'annotation pouvait être étendue indéfiniment ; on l'a restreinte le plus possible. On a essayé quelques comparaisons avec l'état actuel des lieux, au moyen des anciens plans ; on s'est montré en revanche très sobre d'observations et de renseignements biographiques, préférant donner tous les soins à une publication précise des documents.

P. DE NOLHAC.

# LOGEMENTS DU CHATEAU DE VERSAILLES

A LA FIN

# DU RÈGNE DE LOUIS XVI *

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | | | |

(Page 1).

## AILE ET PAVILLONS DE L'AVANT-COUR A DROITE **

| | | | |
|---|---|---|---|
| | PREMIER PAVILLON *** | | |
| | *Rez-de-chaussée de la rüe.* | | |
| 1 | Corps de garde des Suisses. | 4 | 1 à cheminée et 2 soupentes. |
| 2 | Cave du colonel des Suisses. | 1 | |
| 3 | Seaux pour le feu. | 1 | |
| (p. 2). | *Entresols sur le corps de garde.* | | |
| 4 | Concierge du corps de garde. | 5 | dont 1 à cheminée. |
| 4 A | Cuisine du Colonel suisse sous le balcon. | 2 | dont 1 à cheminée. |

* Sauf indications contraires, on trouvera ici le texte de l'état E, dont on peut rapporter la rédaction à l'année 1787. (V. l'introduction.) Il donne assez exactement l'état des logements en 1789; quelques-unes des modifications survenues dans l'intervalle et indiquées par F sont signalées dans l'annotation. Pour les états antérieurs B ou D, quand ils ne sont pas mentionnés aux notes, c'est que le texte y est identique à E.

** On sait que la véritable *cour* du château, la « Cour royale », était fermée par une grille qui s'avançait, en quart de cercle, jusqu'à l'emplacement actuel de la statue de Louis XIV; on nommait *avant-cour* l'espace compris entre la Cour, la Grille d'honneur et les Ailes des Ministres. — Pour le commencement de l'état, qui comprend les bâtiments de l'avant-cour et va jusqu'à la p. 18, nous publions le texte de F; E a subi des surcharges excessives, parmi lesquelles il est parfois difficile de se reconnaître, et dont une partie même est contemporaine de la rédaction de G.

*** Appelé, sous Louis XIV, « pavillon de M. de La Vrillière », du nom du ministre de la Maison du Roi.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | DANS L'AILE | | |
| | *Rez-de-chaussée de la rüe.* | | |
| 5 | Ministre de la marine. | 9 | 2 à ch., 7 entresols, 2 à ch., 4 caves et 2 caveaux. |
| 6 | Ministre des affaires étrangères. | 11 | 6 à ch., 3 entresols, 4 à ch. |
| (p. 3). | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la rüe.* | | |
| 7 | Cuisine de M. le duc de Villequier. | 1 | à ch., 3 entresols, 1 à ch. |
| 7 A | Cuisine du Capitaine des gardes de quartier. | 3 | 1 à ch., 1 entresol à ch. |
| | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 8 | Colonel suisse. | 5 | 4 à ch., 1 entresol à ch. |
| 9 | Major des suisses M. Backmann. | 2 | à ch., 2 entresols, 1 chambre noire. |
| (p. 4). | DANS L'AILE | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 10 | Ministre de la marine. | 8 | 7 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| 11 | Ministre des affaires étrangères. | 9 | 8 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 12 | M. Boulogne. | 4 | 2 à ch., 4 entresols, 3 à ch. |
| 12 A | M. Du Fresnes. | 2 | à ch., 1 entresol à ch. |
| (p. 5). | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 13 | M. le grand Prévot. | 8 | 6 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |

5, 10, 14. 1770 : *M. Bertin* (ministre d'Etat); B : *M. Bertin*, puis *M. de Castries*.—« Les quatre ministres avaient leurs logements dans la première cour, mais leurs bureaux étaient placés dans des hôtels situés rue de la Surintendance » (D'Hézecques, p. 146).

6, 11, 15. 1770 : *M. le duc de la Vrillière* (ministre des affaires étrangères); B : *M. de Vergennes*.

12. 1770 : *M. Boulogne.*

12 A. 1770 : *M. Le Clerc;* B : *premier commis des finances.* B et D indiquent sous 12 B : *suisse de M. Boulogne.*

13, 13 A. C'était, en 1789, le jeune marquis de Tourzel, qui avait eu, le 24 décembre 1786, la survivance de son père, marquis de Sourches-Tourzel, tué dans une chasse de Fontainebleau. On peut considérer cet appartement comme ayant été habité par M^me^ de Tourzel, avec son mari, puis avec son fils, avant qu'elle ne devînt gouvernante des Enfants de France. C'est aujourd'hui celui de l'architecte du Palais.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | DANS L'AILE | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 14 | Ministre de la marine. | 9 | 8 à ch., 1 soupente. |
| 15 | Ministre des affaires étrangères. | 9 | à cheminée. |
| (p. 6). | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 16 | M. le duc de Nivernois. | 3 | à cheminée. |
| 17 | Mme la comtesse Du Roure. | 4 | 3 à cheminée. |
| | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Second étage.* | | |
| 18 | M. l'Intendant du garde-meuble. | 3 | 2 à cheminée. |
| 19 | M. de Verneuil, lecteur du roi | 2 | 1 à ch., 2 entresols sans ch. |
| 20 | M. d'Ailly, lecteur du roi. | 3 | 2 à cheminée. |
| (p. 7). | DANS L'AILE | | |
| | *Second étage.* | | |
| 21 | Ministre de la marine. | 14 | 7 à cheminée. |
| 22 | Ministre des affaires étrangères. | 16 | 11 à ch., 5 entresols, 1 à ch. |
| | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Second étage.* | | |
| 23 | M. l'Evesque d'Evreux. | 3 | 2 à cheminée. |
| 24 | M. le vicomte de Pons. | 4 | 3 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| (p. 8). | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Dans le comble.* | | |
| 25 | M. l'Intendant du garde-meuble. | 4 | 2 à cheminée. |
| 26, 27 | Officiers suisses. | 4 | 1 à cheminée. |

14. L'appartement du premier était habité par la maréchale de Castries, dont le mari, ministre de la marine depuis 1780, maréchal de France depuis 1783, occupait le rez-de-chaussée. (Registres des Magasins, 11 et 20 octobre, 6 novembre; le 2 avril 1787, on trouve « la chambre de M. le vicomte de Maillé, logement de M. le maréchal de Castries ».)

17. 1770 : *Mme la comtesse d'Egmont;* B : *Mme d'Autefort.*

18, 25. 1770 : *M. de Fontanieu;* B : *intendant général des meubles de la Couronne.*

19. 1770 : *M. de Verneuil;* B : *secrétaire du cabinet ayant la plume.*

20. 1770 : *lecteur du Roy;* B : *M. de Chalus.*

23. 1770 : *M. le duc de Saint-Aignan;* B : *MM. les évêques d'Evreux et de Tréguiers,* puis *d'Evreux et de Chartres.*

24. 1770 : *Mme la comtesse de Berchiny;* B : *id.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | DANS L'AILE | | |
| | *Comble.* | | |
| 28 | Ministre de la marine. | 9 | sans cheminée. |
| 29 | Ministre des affaires étrangères. | 16 | sans cheminée. |
| (p. 9) | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Dans le comble.* | | |
| 30 | M. le marquis de Lévis. | 5 | 2 à cheminée. |
| 31 | | 3 | entresols, 2 à cheminée. |
| 32 | | 2 | |

## AILE ET PAVILLONS DE L'AVANT-COUR A GAUCHE

| | | | |
|---|---|---|---|
| | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la rüe.* | | |
| 1 | Corps de garde des gardes françoises. | 4 | 1 à cheminée. |
| (p. 11). | *Entresols sur le corps de garde.* | | |
| 2, 3 | Officiers des gardes françoises. | 8 | 2 à cheminée. |
| | DANS L'AILE | | |
| | *Rez de-chaussée de la rüe.* | | |
| 4 | Ministre de la guerre. | 8 | 6 à ch., 3 entr., 1 à ch., 4 cav. |
| 4 A | M. le comte de la Châtre. | 1 | cuisine à ch., 1 entr., 1 cave. |
| 5 | Ministre de la maison du Roi. | 11 | 4 à ch., 11 entr., 3 à ch., 4 cav. |
| (p. 12). | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la rüe.* | | |
| 6 | Bouche de Mesdames. | 4 | 3 à ch., 2 entresols sans ch. |

28. Même note que pour 5 ci-dessus.

29. Même note que pour 6 ci-dessus.

30, 31. 1770 : *M. et Mme de Lévy.* E donne *M. le maréchal de Lévis*, et F *M. le marquis de Lévis;* dans l'intervalle, le marquis, plus tard duc de Lévis, a succédé à son père dans son appartement comme dans sa charge de cour.

32. 1770 : *M. le duc de Saint-Aignan.*

4, 9. 1770 : *M. le duc de Choiseul*, puis *de Monteynard*, puis *du Muy*. B : *M. de Montbarey*.

4 A. B : *M. le marquis de Noailles.*

5, 10. 1770 : *M. le duc de Praslin*, puis *le duc d'Aiguillon*, puis *de Vergennes;* B : *M. Amelot.* Le dernier ministre de la Maison du Roi fut le comte de Saint-Priest, mentionné dans les Registres des magasins de juillet à octobre 1789.

6. 1770 : *petit commun du Roy;* B : *petit commun.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 7 | M. le duc d'Avray. | 4 | à ch., 3 entresols, 2 à ch. |
| 8 | Officiers aux gardes françoises. | 4 | 3 à ch., 4 entresols, 2 à ch. |
| (p. 13). | DANS L'AILE | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 9 | Ministre de la guerre. | 8 | 7 à cheminée. |
| 10 | Ministre de la maison du Roi. | 7 | 6 à ch., 1 entresol sans ch. |
| | DEUXIÈME PAVILLON* | | |
| | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 11 | M. le marquis de Talaru. | 3 | à ch., 2 entresols sans ch. |
| 11 A | | 3 | 2 à cheminée. |
| (p. 14). | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 12 | M. le marquis de Polignac, 1er écuyer de Mgr le comte d'Artois. | 3 | 2 à cheminée. |
| 13 | Mme de Soucy, sous-gouvernante des Enfants de France. | 3 | à ch., 3 entresols. |
| 13 A | M. le marquis de Beuvron. | 2 | à ch., 1 entresol. |
| | DANS L'AILE | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 14 | Ministre de la guerre. | 8 | 6 à ch., 3 entresols, 1 à ch. |
| 15 | Ministre de la maison du Roi. | 8 | 7 à cheminée. |

7. 1770 : *Commandant des mousquetaires gris.* B et D : *Mme de Laide et M. le duc d'Avray.*

* Ce pavillon, sur la rampe de la Surintendance, portait, sous Louis XVI, le nom de Pavillon Talaru, du nom du marquis, premier maître d'hôtel de la Reine. C'est sous cette désignation qu'il figure, à plusieurs reprises, dans la procédure du Châtelet sur les évènements des 5 et 6 octobre, et notamment dans la déposition du vicomte de La Châtre, député à l'Assemblée nationale, qui s'y trouvait alors logé chez le comte de La Châtre, premier gentilhomme de Monsieur (*Abrégé de la procédure criminelle sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles*, Paris, chez Gueffier, 1790, p. 44).

11, 11 A. 1770 : *maître d'hôtel de Mme la Dauphine.*

12. 1770 : *M. Cochin*, puis *de Beaumont.*

13. 1770 : *M. le marquis de Beuvron.*

13 A. 1770 : *M. le duc des Deux-Ponts.*

14, 21, 26. Même note que pour 4 ci-dessus.

15, 22, 27. Même note que pour 5 ci-dessus.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| (p. 15). | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 16 | Mme la maréch. de Castries | 3 | à cheminée. |
| 17 | M. le comte de La Châtre. | 4 | 3 à cheminée. |
| | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Second étage.* | | |
| 18, 18 A | M. l'évesque de Bayeux. | 4 | à cheminée, 1 entresol. |
| 19 | M. le premier Président. | 2 | 1 à cheminée. |
| 20 | M. d'Ormesson. | 2 | à cheminée. |
| (p. 16). | DANS L'AILE | | |
| | *Second étage.* | | |
| 21 | Ministre de la guerre. | 12 | à cheminée. |
| 22 | Ministre de la maison du Roi. | 12 | à ch., 1 entresol. |
| | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Second étage.* | | |
| 23 | M. le comte de La Châtre. | 3 | à cheminée. |
| 24 | Mme la comtesse de la Tour d'Auvergne. | 4 | 3 à cheminée. |
| (p. 17). | PREMIER PAVILLON | | |
| | *Dans le comble.* | | |
| 25 | Officiers aux gardes. | 4 | 2 à cheminée. |
| 25 A | Suisse des ambassadeurs. | 2 | 1 à cheminée. |
| (p. 18). | DANS L'AILE | | |
| | *Au comble.* | | |
| 26 | Ministre de la guerre. | 12 | sans cheminée. |
| 27 | Ministre de la maison du Roi. | 12 | sans cheminée. |

16. 1770 : *Mme de Castries.* E indique *Mme la duchesse de Castries.*

17. 1770 : *Mme la duchesse de Gramont,* puis *M. le duc de Brancas ;* B : *M. le marquis de Noailles,* puis *M. de la Chatte.*

18. 1770 : *Mme la comtesse de Buzançois.*

19. 1770 : *M. de Marville,* puis *de Fleury, conseiller au Conseil des dépêches.*

23. 1770 : comme 17 ; B : *M. le marquis de Noailles et M. le vicomte de Laval,* puis *M. le vicomte de Cosset ;* D : *M. le vicomte de Cossé.*

24, 29. 1770 : *M. l'évêque de Meaux,* puis *le marquis de Caumont ;* B : *M. de Chabrillant.* — 24 A. B : *M. de Talaru* (2 p.), puis *le comte de Damas ;* D : *M. de Talaru.* — 29 A. 1770 : *M. de Talaru* (1 p.), puis *le Prévôt des marchands,* puis *occupé par M. le comte de Damas.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | DEUXIÈME PAVILLON | | |
| | *Dans le comble.* | | |
| 28 | M^me^ la maréch. de Castries. | 3 | sans cheminée. |
| 29 | M. le marquis de Talaru. | 3 | sans cheminée. |
| 30 | M^me^ la comtesse de la Tour d'Auvergne. | 2 | 1 à cheminée. |
| (p. 19). | AILE DU NORD | | |
| | *Fourières.* | | |
| 1 | M. de Boucheman. | 1 | |
| 2 | Pour les grands appartements. | 1 | |
| 3 | M. le grand aumônier. | 1 | |
| 4 | Pour le vin de la chapelle. | 1 | à ch. et 1 entresol sans ch. |
| (p. 20). | *Rez-de-chaussée de la cour.* | | |
| 5 | Magasin des glaces. | 1 | |
| 6, 7, 8 | M. le prince de Poix, gouverneur du Château. | 2 | bûcher et dessous de l'escal. |
| 9 | M^me^ la duchesse de Narbonne | 1 | bûcher. |
| 10 | Suisse du Château. | 1 | bûcher, 2 entresols. |
| 10 A | M. l'archevesque de Narbonne. | 2 | bûchers. |
| 12 | Garçon du garde-meuble. | 3 | 1 à ch., 4 entresols. |
| 13 | Dépôt du garde-meuble. | 2 | |
| (p. 21). | GROS PAVILLON* | | |
| | *Rez-de-chaussée.* | | |
| 14 | M. le prince de Poix. | 8 | 3 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| | *Entresols.* | | |
| 14 A, 14 B | M. l'archevesque de Narbonne. | 8 | 3 à cheminée. |
| 14 B | Cuisine de M^me^ la duchesse de Narbonne. | 2 | 1 à cheminée. |

30. 1770 : *M^me^ de Grammont*, puis *M. le marquis de Noailles;* B : *M. de Chabrillant.*

30 A. 1770 : comme 17; B et D : *M. de Talaru.*

4. 1770 : *Pères de la Mission;* B : *aux missionnaires;* D : *pour le bois de la sacristie.* C'est la seule différence qui vaille la peine d'être notée dans cette série de pièces insignifiantes.

* Les plans manuscrits nous apprennent, par le rapprochement des numéros, qu'on entendait par *Gros Pavillon* la partie de la construction qui sépare les deux cours de l'Aile du nord, avec son prolongement sur la rue des Réservoirs, c'est-à-dire, pour mieux préciser, la partie occupée aujourd'hui, à la hauteur du rez-de-chaussée de la Chapelle, par les cinq salles des Croisades et l'escalier moderne 97.

14. 1770 : *M. le gouverneur.*

14 A. 1770 : *bureau du Domaine.*

14 B. 1770 : *M. de Mesmes.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 14 C | Garde-robe de Mesdames. | 5 | 3 à ch., 1 réchaufoir. |
| 14 D | Office de Mme la duchesse de Lorges. | 1 | à cheminée. |
| 15 | Cuisine de M. le grand aumônier. | 5 | 1 à ch., 6 entresols, 1 à ch. |
| 15 A | Cuisine de M. le chevalier de Luxembourg. | 2 | 1 à ch., 3 entresols, 2 bûch. |
| (p. 22). 15 B | Suisse de l'antich. du Roy. | 2 | 1 à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| 15 C | Cuisine de Mme la duchesse de Lorges. | 2 | 1 à cheminée. |
| 16 | Magasin des bâtiments. | 1 | fourrière. |
| 17 | Magasin du cirier. | 1 | fourrière. |
| 18 | Suisses des appartements. | 1 | fourrière. |
| 19 | M. de Boucheman, concierge du Château. | 6 | 3 à ch., 3 entresols. |
| (p. 23). 20 | Corps de garde des suisses et le commandant. | 2 | 1 à ch., 4 entr., 2 à ch., 1 cave. |
| 21 | Missionnaires. | 1 | sans cheminée. |
| | *Entresols dans le gros pavillon.* | | |
| 22 | M. le marquis d'Ossun. | 7 | 4 à cheminée. |
| 23 | M. le prince de Poix. | 9 | 4 à cheminée. |
| 23 A | Mme d'Osmond. | 3 | à cheminée. |
| 24, 25, 26 | M. de Boucheman, concierge du Château. | 5 | 3 à cheminée. |
| (p. 24). | *Premier étage [ou rez-de-chaussée de la terrasse].** | | |
| 27 | M. le prince de Condé. | 4 | 3 à ch., 4 entresols. |
| 28 | M. le duc de Bourbon. | 4 | 3 à ch., 8 entr. à ch. |

14 C. 1770 : *M. le président Ogier.*
15 A. 1770, D : *M. le prince de Tingry.*
15 B. 1770 : *Suisse du château.*
15 C. 1770 : *cuisine de M. de Beauveau*, puis *de Mme de Périgord;* B : *Mme de Beauvilliers, dame d'honneur*, puis *la duchesse de Quintin.* A présente ici de nombreuses différences de distribution.
19. 1770 : *M. Boucheman.* — 17, 18, 19. B : *M. de Boucheman.*
22. 1770 : *M. Habert.*
23. 1770 : *M. le gouverneur.*
23 A. B : *M. de Vaujoie*, puis *de Sasfield.* 23 A disparaît de D qui est extrêmement surchargé en cet endroit. On y voit apparaître, sous le n° 26, une *tribune de la Reine* (?). D'autre part, le marquis d'Ossun a quelque temps un appartement de 13 pièces, dont l'augmentation a eu lieu aux dépens de 23 A supprimé et de 23 momentanément diminué.
24, 25, 26. 1770 : *concierge du château.*

* C'est l'étage de plain-pied avec le rez-de-chaussée de la Chapelle. Nous n'avons pas trouvé, parmi les plans manuscrits du bureau de l'architecte, un plan de cet étage pouvant se rapporter avec exactitude à l'époque de Louis XVI; nous tirons cependant quelques indications d'un plan plus ancien, non daté, et antérieur à la construction de la Salle de l'Opéra.
27, 28. 1770 : *M. le prince de Condé*, puis *M. le duc et Mme la duchesse de Bourbon;* B : *M. le duc de Bourbon et Mlle de Condé;* D : *M. le prince de Condé et Mlle de Condé;* F indique l'emplacement de 27 et 28 sous le nom de « Galerie basse de la chapelle ». — D'après le plan mentionné, ce seraient les salles 2 à 7 du Musée actuel. La salle 8 (Soulié, t. I, p. 30) faisait partie de la cage d'un grand escalier, aujourd'hui détruit, qui montait des sous-sols jusqu'à l'attique. Au delà s'étendait l'appartement 29.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 29 | M. le prince de Conty. | 7 | 4 à ch., 4 entresols à ch. |
| 30 | Salle de l'Opéra. | | |
| 31 | M. le grand aumônier. | 6 | 3 à ch., 5 entresols, 1 à ch. |
| 32 | Mme la comtesse de Châtelux | 5 | 3 à ch., 4 entresols, 2 à ch. |
| 33, 33 A | M. le chev. de Luxembourg. | 10 | 9 à ch., 7 entresols, 4 à ch. |
| 34 | M. le premier aumônier. | 3 | 2 à ch., 3 entresols, 2 à ch. |
| (p. 25). 35 | Officiers des gardes du corps | 2 | 1 à ch., 1 entresol. |
| 36 | Prédicateur. | 1 | à ch., 1 entresol. |
| 36 A | Missionnaires. | 1 | à ch., 1 entresol. |
| 37 | Officiers des gardes du Roy | 3 | 1 à ch., 2 entresols. |
| 38 | M. le maréchal de Mouchy. | 6 | 4 à ch., 5 entresols, 2 à ch. |
| | [*Premier étage réel*]*. | | |
| 39 | M. le duc d'Angoulême. | 3 | 2 à ch., 9 entresols, 8 à ch. |
| 40 | M. le duc de Berry. | 1 | à ch. et 1 entresol. |
| 41 | M. le marquis de Sérent. | 5 | à ch., 8 entresols, 5 à ch. |
| (p. 26). 42 | Mme la princesse de Poix. | 6 | 4 à ch., 7 entresols, 3 à ch. |
| 43 | Loge du Roy. | 3 | 1 à cheminée. |
| 43 A | M. le prince de Poix. | 4 | 3 à cheminée. |
| 44 | Salle de l'opéra. | | |
| | GROS PAVILLON | | |
| | *Premier étage.* | | |
| 45 | M. le duc de Guiche. | 7 | 5 à ch., 4 entresols. |
| 46 | Mme la duch. de Laval, dame | 5 | 2 à ch., 1 entresol. |
| 47 | d'atours de Mme Adélaïde. | 5 | 3 à cheminée. |

29. 1770 : *destiné à M. et Mme la comtesse de la Marche* (v. plus loin la note* en tête du Corps du Château).

31. 1770 : *M. le gouverneur;* B : *Mme la princesse de Poix;* D : *Mme la maréchale de Mouchy.* — 31 et 32 auraient occupé l'emplacement des salles actuelles 20 et 19 (Croisades).

32. 1770 : *M. le prince de Poix ;* B et D : *M. le maréchal de Mouchy.*

33, 33 A. 1770 et D : *M. le prince de Tingry.* — 33 et 34 occupaient la salle 21 (Croisades).

36, 36 A. 1770 : *M. de Montmorin, ou logement du prédicateur.*

38. 1770 : *Mme la comtesse de Noailles;* B : *Mme la maréchale de Mouchy;* D : *M. le grand aumônier.* D'après le plan mentionné plus haut, l'appartement 38 aurait occupé l'emplacement des salles 17 et 18 (premières salles des Croisades), et le rapprochement des dates permet d'établir que c'est là qu'habitait le cardinal de Rohan, qui était en fonctions comme grand aumônier à l'époque de la rédaction de l'état D. Après la disgrâce de Rohan, on donna un autre appartement au nouveau titulaire.

* Cette indication, omise par les états et fournie par les plans, était nécessaire à ajouter.

39. 1770 : *Mme la marquise de Durfort*, puis *duchesse de Civrac;* D : *Mme de Civrac.* — 39 et 40, d'après les plans manuscrits, font à peu près les salles 83 à 87 du Musée.

40, 41. 1770 : *M. le comte d'Eu;* B et D : *Mme de Narbonne.*

42. 1770 et B : *M. le grand aumônier*; D : *M. le prince de Poix.*

43 A. B : *Mme la marquise de la Rochaimon.*

44. 1770 : *Salle des Ballets.*

45. 1770 et B : *M. le duc de Villeroy.* — Environ les salles 100 et 101 du Musée.

46. 1770 : *Mme de Reant*, puis *la comtesse de Narbonne*, puis *le marquis de Croissy.* — 46, 47. B : *M. le marquis de Sablé.* — Ces deux appartements font la salle 103 du Musée (Constantine).

47. 1770 : *Mme de Beauvilliers*, puis *la comtesse de Narbonne*, puis *marquis de Croissy.*

| NUMÉROS | | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|---|
| (p. **27**). | 46 A | Mme la duchesse de Lorges. | 7 | à cheminée. |
| | 48 | M. le comte de Chatelux. | 5 | 4 à ch., 3 entresols. |
| | | DANS L'AILE | | |
| | | *Premier étage.* | | |
| | 49 | Mme de Riantz. | 5 | 3 à ch., 3 entresols, 1 à ch. |
| | 49 A | Officiers des gardes du Roy | 3 | 1 à ch., 1 entresol. |
| | 50 | Missionnaires. | 3 | 1 à cheminée. |
| | A | La tribune de la Reine. | 1 | sans cheminée. |
| | A | Suisse de la chapelle. | 3 | 1 à cheminée. |
| (p. **28**) | 51 | Salle de la musique. | 1 | à cheminée. |
| | 00 | Le confesseur du Roy. | 3 | 1 à cheminée. |
| | | *Attiques de l'aile*.* | | |
| | 52 | M. le comte de Ventimille. | 7 | 3 à ch., 4 entr. 2 à ch., 2 bûch. |
| | 53 | M. le marquis de Suze, grand maréchal des logis. | 8 | 5 à ch., 3 entresols. |
| | 53 A | M. le comte de Saulx-Tavannes. | 6 | 3 à ch., 5 entresols, 4 à ch. |
| | 53 B | M. le comte de Chabot. | 3 | entresols à cheminée. |
| (p. **29**). | 53 C | Office de Mme de Narbonne. | 2 | 1 à cheminée. |
| | 54 | M. le comte de Boisgelin. | 8 | 6 à ch., 9 entr., 4 à ch. |
| | 55 | Mme de Chabannes. | 1 | à ch. et 1 entresol. |
| | 56 | Mme la duchesse de Narbonne. | 10 | 6 à ch., 6 entr., 2 à ch., 1 bûch. |

46 A. 1770 : *Mme de Périgord;* B : *Mme de Beauvilliers, dame d'honneur,* puis *Mme de Quintin.*

48. 1770 : *Au gouvernement;* B : *M. le gouverneur.* Le 3 août et le 30 novembre 1786, les Registres mentionnent « l'appartement qu'occupait M. le prince de Poix, donné à M. le comte et Mme la comtesse de Châtelux ».

49. 1770 : *Mme la marquise de Mirepoix,* puis *pour le futur premier écuyer,* puis *Mme la marquise de Rians.* — 49 et 50 occupaient l'emplacement de la salle 104 actuelle (Smala).

51. Cette salle, qui existe encore, était au-dessus de la sacristie.

00. 1770 : *Suisse de la Chapelle;* B : *M. Le Clerc.* D offre ici une rature où B permet de lire :

A. *Tribune* : 1 [pièce] *sans cheminée.*

A. *Suisse de la chapelle :* 3 [pièces] 1 *à cheminée.*

* Les surcharges trop multipliées de E nous obligent à imprimer ici la distribution des pièces de D.

52. 1770 : *M. de la Suze,* puis *M. de Villequiers,* puis *marquis et marquise de Vintimille.* — 52 à 55 faisaient à peu près tout l'attique du nord actuel (salles 153 à 161). On a peine à se figurer que toutes ces pièces, si étroites et si peu élevées de plafond, étaient encore, pour la plupart, entresolées.

53. 1770 : *M. le prince de Beauveau,* puis *prêté à Mme la comtesse de Narbonne.*

53 A. 1770 : *M. le comte de Saux.*

53 B. 1770 : *la veuve Maugin,* puis *Mme la marquise de Trans;* D : *M. le comte de Chabot-Périgord.*

53 C. 1770 : *Frotteur;* B : *Ferdinand.*

54. 1770 : *M. de Villequiers, prêté seulement,* puis *le comte de la Suze,* puis *comte et comtesse de Boisgelin.*

55. 1770 : *Destiné à Mme de Périgord;* B : *M. de Poyanne.*

56. 1770 : *Destiné à M. le prince de Beauveau;* B et D : *M. de Beauveau.* — C'est, à l'attique, l'emplacement de la salle 152 (Académiciens) et de l'escalier Questel. Le 30 novembre 1786, les Registres mentionnent « l'appartement du prince de Beauveau, occupé du dit par Mme la duchesse de Narbonne ». (Cf. 14 janvier 1787).

| NUMÉROS | | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|---|
| | | GROS PAVILLON | | |
| | | *Attique.* | | |
| | 57 | M. le grand-maître des cérémonies. | 5 | 4 à cheminée. |
| | 58 | M. le maréchal de Beauveau | 5 | 3 à ch., 2 entresols. |
| | 59 | Mme la princ. de Chimay, dame de Mme Adélaïde. | 5 | 3 à cheminée. |
| (p. 30). | 60 | Mme la duch. de Beauvilliers, dame de Mme Adélaïde. | 5 | 2 à cheminée. |
| | 61 | Mme la marq. de d'Onnissan, dame d'atours de Mme Victoire. | 10 | 4 à cheminée. |
| | | DANS L'AILE | | |
| | | *Attique.* | | |
| | 62 | Officiers des gardes du corps | 2 | à cheminée. |
| | 63 | Missionnaires. | 8 | 2 à cheminée. |
| | 63 A | Officiers des gardes du corps | 3 | 1 à cheminée. |
| | 64 | Officiers des gardes du corps | 3 | 2 à cheminée. |
| (p. 31). | | *Galetas du gros pavillon.* | | |
| | 65 | Mme la marq. de Mesmes, dame de Mme Victoire. | 3 | 2 à ch., 1 soupente. |
| | 66 | Mme la comt. de Chabannes, dame de Mme Adélaïde. | 4 | 3 à cheminée. |
| | 67 | M. le marquis de Néelle. | 6 | 3 à ch., 2 bûch., 4 entr. 2 à ch. |
| | 68 | Mme la comtesse de Lastic, dame de Mme Victoire. | 4 | 3 à ch., 1 soupente, 2 bûch. |
| | 69 | Mme de Talleyrand. | 5 | 3 à ch., 2 entresols. |
| | 70 | M. de Talleyrand. | 5 | 2 à ch., 1 entresol. |
| (p. 32). | | *Brisis.* | | |
| | 71 | M. le marquis de la Salle. | 4 | 2 à cheminée. |
| | 72 | Mme la comt. de Chabannes, dame de Mme Adélaïde. | 2 | 1 à ch. et 2 bûchers. |

57. 1770 et D : *M. le marquis de Dreux;* F l'appelle *M. le marquis de Brézé.* — L'appartement comprenait la partie supérieure de la salle 100 et s'étendait un peu à l'ouest. Rappelons, une fois pour toutes, que toute cette partie du Château est aujourd'hui absolument différente de ce qu'elle était autrefois.

58. 1770 : *M. de Puizieux*, puis *de Bérenger;* B : *M. de Salus;* D (en surcharge) : *Mme la vicomtesse de Narbonne.*

59. 1770 : *Mme de Chimay, douairière;* B : *Mme la princesse de Chimay, dame d'honneur de la Reine*, puis *dame de compagnie de Madame.* — C'était une partie de l'entresol de la salle 103.

60. 1770 : *Mme la duchesse de Beauvilliers, dame de Madame.*

61. 1770 : *M. de Croissy*, puis *le marquis de la Suze.*

64. 1770 : *Officiers des gardes;* B : *M. de La Chaise.* — 62 à 64 occupaient, d'après les plans manuscrits, la partie supérieure de la salle 104 (Smala).

67. 1770 : *Mme de Tavannes*, puis *de Mailly.*

70. 1770 : *Bibliothécaire du Roy.*

72. 1770 : *Mme de Choiseul*, puis *Chabannes.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 73 | M. le marquis de Néelle. | 4 | 2 à cheminée. |
| 73 A | Mme la duchesse de Duras, dame du palais de la Reine | 11 | 9 à cheminée. |
| 74 | M. le chev. de Talleyrand. | 2 | à cheminée, 2 soupentes. |
| 75 | M. le chev. de Talleyrand. | 2 | à cheminée, 2 bûchers. |
| 76 | Mme la duch. du Caila, dame de Madame. | 4 | 3 à cheminée. |
| (p. 33). | AILE DU NORD | | |
| | *Caves.* | | |
| 1 | M. le Grand-Aumônier. | 1 | |
| 1 A | Pour le vin de la sacristie de la chapelle. | 1 | |
| 1 B | M. le chev. de Luxembourg | 2 | et le bout du corridor. |
| 1 C | M. Faucon, receveur des domaines. | 1 | et le bout du corridor. |
| 2 | M. le marquis d'Ossun. | 1 | |
| 3 | M. le Gouverneur. | 6 | |
| 4 | Vacante à cause des lieux. | | |
| (p. 34). | CORPS DU CHATEAU | | |
| | *Rez-de-chaussée à droite** | | |
| A | Réchauffoir du capitaine des gardes de quartier. | 1 | à cheminée. |

73. 1770 : *Mme de Tavannes*, puis *de Mailly;* B et D : *M. de Buzançois.*

73 A. 1770 : *M. et Mme la duchesse de Durfort;* B : *Mme la duchesse de Durfort.*

74. 1770 : *Mme de Chabannes*, puis *le comte de Taleyrand.*

75. 1770 : *Mme de Tallerand;* B : *cuisine de M. de Talleirand.*

76. 1770 : *M. le maréchal de Lorges*, puis *le prince d'Enin*, puis *le chevalier de Crussol;* B et D : *M. Bignon.* F donne en cet endroit : *Mme la duchesse de Keylus, dame de Madame*, et le Registre des magasins pour 1789 mentionne, le 30 avril et le 15 juin, « l'appartement de Mme la duchesse de Caylus occupé cy-devant par M. de Fourqueux, cour de l'Opéra ». E aura peut-être confondu la duchesse de Caylus avec la comtesse du Cayla, également dame de Madame.

1 B. 1770 et D : *M. le prince de Tingry.*

* Les nos 1 à 5 A, qui manquent dans les états dressés sous Louis XVI, comprennent 24 pièces dans l'état de 1770 (fol. 50 vo), et y ont été barrés en même temps; ce sont les logements qui se trouvaient dans l'aile démolie par Gabriel :

[ *Rez-de-chaussée de la cour à droite.*

1. *Corps de garde des gardes de la porte* (1 pièce).

0. *Corps de garde des Suisses du Château* (2 pièces dont 1 à cheminée et 2 entresols sans cheminée).

2. *Mme de Narbonne* (4 pièces dont 2 à cheminée et 3 entresols dont 2 à cheminée).

2 A. *M. Bourdelein* (2 entresols dont 1 à cheminée).

3. *Mme du Barry* (6 pièces dont 3 à cheminée, et 8 entresols dont 5 à cheminée).

4. *Idem*, puis *M. le comte de la Marche* (4 pièces dont 3 à cheminée, et 1 entresol à cheminée).

4 A. *Garde-robe de Mesdames* (3 pièces dont 2 à cheminée, et 2 entresols).

5. *Décharge du garde-meuble* (1 pièce).

5 A. *Premier valet de garde-robe en quartier* (2 entresols à cheminée). ]

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 6 | Garde-robe de Mme Adélaïde. | 1 | 3 entr., 2 à ch., 1 bûcher. |
| 7 | Salle des gardes. | 1 | à cheminée. |
| 8 | Capitaine des gardes. | 6 | 4 à ch., 7 entr., 2 à ch. |
| | *Rez-de-chaussée, à gauche.* | | |
| 9 | Mgr le Dauphin, et M. le gouverneur. | 9 | à cheminée. |
| D | Coffres du Roy. | 1 | sans cheminée. |
| 10 | Garde-robe du Roy. | 4 | 2 à ch., 4 entr., 1 à ch. 2 bûch. |
| (p. 35). 11 | Salle des Cent Suisses. | 1 | à cheminée, 1 entresol. |
| 11 A | Salle de la Prévoté. | 1 | à cheminée, 1 entresol. |
| 11 B | Réverbères. | 1 | |
| 11 C | Garde-robe de Mgr le Dauphin. | 1 | à cheminée, 1 entresol. |
| 12 | Salle du Grand Maître. | 3 | 1 à cheminée. |
| 13 | Salle des Ambassadeurs. | 3 | à cheminée. |
| 14, 15 | Salle du Conseil et buvette. | 4 | 2 à cheminée. |
| 15 B | M. le duc de Penthièvre. | 1 | à cheminée. |
| 16 | M. le duc du Châtelet, colonel des gardes françaises. | 6 | 4 à ch., 6 entresols, 3 à ch. |
| 17 | Petite Salle de spectacle. | | |

7. 1770 : *petite salle des gardes du Roy.*

8. « J'ai vu la poutre qui supportait l'alcôve du Roi tomber en pourriture; et, si on ne s'en était aperçu, le Roi aurait pu, une nuit, se trouver au rez-de-chaussée, chez son capitaine des gardes ». (*Souvenirs d'un page*, p. 141; cf. p. 158, sur cet appartement « que l'étiquette voulait le plus près possible de celui du Roi »).

9, 9A. 1770 : *Mgr le Dauphin*, puis *Madame*; B : *Monsieur*; D donne encore *Monsieur*, puis *M. le duc d'Harcourt, gouverneur de Mgr le Dauphin*. V. plus bas le n° 26, qui complète l'appartement du Dauphin.

D. 1770 : *pour les coffres de la chambre du Roy.*

10. Sur l'emplacement de la salle 32 (plans mss.).

11. Cette petite salle des Cent Suisses du rez-de-chaussée était sur l'emplacement de la salle 36.

11 C. 1770 : *bûcher au premier valet de chambre de Mgr le Dauphin*, plus tard à *M. Thierry, premier valet de chambre du Roy*; B : *première femme de Madame.*

12-15. C'est le rez-de-chaussée de la Vieille Aile.

14, 15. 1770 et B : *salle du Conseil et buvette.*

15 B. 1770 : 15A (3 pièces) *M. de la Ferrière*, puis *Mgr le Dauphin*, puis *M. Thierry, premier valet de chambre du Roy.* — 15B. 1770 : *M. de la Ferrière*, puis *M. le prince de Conty.*

16. 1770 : *Colonel aux gardes françoises*; B : *M. de Biron.*

17. 1770 : *ancienne salle des comédies*; B : *comédie*; D : *petite comédie.* — M. Dussieux parle de cette salle avec détail (t. II, p. 119), mais d'une façon très insuffisante pour le règne de Louis XVI. Elle occupait l'emplacement du vestibule à vitrages, qui donne accès au partorre de l'Orangerie, et du petit magasin à droite, qui doit disparaître dans les aménagements nouveaux. Sous Louis XVI, elle est mentionnée souvent dans les mémoires du temps, dans la correspondance de Mercy, dans le journal de La Ferté, dans les comptes des Menus, etc. C'est là que se donnèrent les derniers bals de la Reine, dans « une ancienne salle de spectacle, dit D'Hézecques, que ses étroites dimensions avaient fait abandonner .. On y ajoutait plusieurs de ces pavillons de bois conservés à l'hôtel des Menus-Plaisirs, et qui dressés en peu d'instants, décorés en quelques heures, formaient des palais ambulants... La salle de 1786 se fit surtout remarquer par son élégance » (p. 224). Nos Registres mentionnent le 13 nov. 1786, les 2 et 8 janvier 1787, cette « nouvelle salle de bal au Château, aile du Midi ».

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| (p. 36). | *Entresols sur le Grand Maître* | | |
| 20, 21 | M. l'aide-major. | 4 | 2 à cheminée. |
| | *Entresols sur la buvette du Conseil.* | | |
| 22 | M. le comte de Vaudreuil. | 6 | 3 à cheminée. |
| | *Appartement de Mesdames.* | | |
| 23 | Mme Adélaïde. | 13 | 12 à ch., 3 entresols à ch. |
| 24 | Mme Victoire. | 7 | 5 à ch., 4 entresols, 2 à ch. |
| 25 | Petits appartements de la Reine. | 12 | 8 à ch., 4 entresols, 2 à ch. |
| (p. 37) 26, 26 A | Mgr le Dauphin et M. le gouverneur. | 11 | 7 à ch., 3 entresols, 1 à ch. |
| | *Premier étage.* | | |
| 30, 31 | LE ROY. | 31 | 25 à ch., 5 entresols, 1 à ch. |
| 32 | Garçons de la chamb. du Roy | 3 | 2 à cheminée. |
| 32, 33 | LA REINE. | 12 | 10 à ch., 13 entr., 9 à ch. |

20, 21. 1770 : *aide-major des gardes du Roy*, puis *aide-major de cour*. Les nos 18, 19, 19 A, 19 B figurent dans A.

22. 1770 : *chef de brigade servant chez M. le Dauphin*, puis *M. Thierry, premier valet de chambre du Roy ;* B : *M. Thierry père ;* D : (en surcharge) *M. le comte de Vaudreuil.*

23-24. « Mesdames logeaient, à Versailles, dans le rez-de-chaussée, du côté de la Chapelle, sous les grands appartements, à l'endroit où l'on voit à présent [1804] un cabinet d'histoire naturelle ». (*Souvenirs d'un page*, p. 77). Madame Adélaïde occupait, avec les petites pièces de service donnant sur la cour intérieure, l'emplacement des salles 59, 58, 57 et le tiers de la salle 56 (à colonnes). Madame Victoire occupait les salles 56, 55, 54, 53 et 52 (antichambre commune avec l'appartement 25, dans le plan de 1781) ; elle avait ses bains sur la Cour des Cerfs.

25. 1770 : *Mme Sophie* ; D (en surcharge) : *Petits appartements de la Reine.* V. plus haut, III.

26. 1770 : *M. et Mme la comtesse de Provence ;* B : *Monsieur.* 26, 26 A. D (en surcharge) : *Mgr. le Dauphin.* V. plus haut, VI.

26 A. 1770 : *M. le Dauphin ;* B : *Madame.*

30-33. Les nos 27 à 29 A, en tête du premier étage, n'existent plus dans les états du règne de Louis XVI, parce qu'ils figuraient dans l'aile démolie par Gabriel et réservée par Marie-Antoinette pour la nouvelle salle de spectacle. (Sur cette salle, v. Dussieux, t. II, p. 133, et D'Hézecques, p. 219). Voici ce qu'on trouve dans l'état de 1770, où chaque ligne a été barrée :

[*Principal étage :*

27. *Confesseur du Roy* (4 pièces).

28. *Major des gardes du Roy* (3 pièces).

29. *Mme de Narbonne* (6 pièces).

29 A. *Id.*, puis *pour la garde-robe de Madame* (4 pièces).

30. *Petit appartement du Roy*, puis *M. le duc de Villequier* (sans le nombre des pièces ; paraît une confusion avec le no 45 de l'attique).

*Suite du principal étage :*

30 E. *Premier valet de chambre du Roy en quartier* (2 pièces).

31. *Appartement des bains du Roy* (5 pièces).

32, 33. *Mme la Dauphine*, puis *la Reine* (8 pièces). ]

32, 33. Identique à 39. Nous avons, par les Registres des magasins (voir des détails à la date du 6 septembre), l'époque de l'aménagement de ces pièces pour Marie-Antoinette dauphine : premiers jours de septembre 1770. Elles comprennent les Grands appartements et les Cabinets sur la Cour du Dauphin, qu'on présente aujourd'hui aux visiteurs comme les « Petits appartements de la Reine ». V. plus haut, IV.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| (p. **38**). | *Premier étage, à gauche.* | | |
| 34 | M. le duc de Duras. | 5 | 3 à cheminée. |
| 35 | Salle des Cent Suisses. | 1 | |
| 00 | Pour la chaise de la Reine. | 1 | |
| 36 | Mme la comtesse d'Ossun, | 10 | 6 à ch., 2 soupentes. |
| 36 A | dame d'atours de la Reine. | 4 | 2 à ch., 1 soupente. |
| 37 | M. le duc de Penthièvre. | 6 | 4 à ch., 2 entr., sans ch. |
| (p. **39**). | *Grands appartements.* | | |
| 38 | LE ROY. | 10 | 5 à cheminée. |
| 39 | LA REINE. | 12 | 10 à ch., 13 entr., 9 à ch. |
| 40 | Salle des Gardes. | 1 | à cheminée. |
| 41 | Femme de la Reine. | 2 | à cheminée. |
| (p. **40**). | *Dans le comble.* | | |
| 45 | M. le duc de Cossé-Brissac. | 6 | 5 à ch., 3 entr. à ch. |
| 45 A | M. de Villequier. | 7 | 5 à ch., 2 entr., 1 à ch. |
| 46 | Premier valet de chambre du Roy de quartier. | 7 | 5 à ch., 2 entr. à ch. |

34. 1770 : *M. le comte de Clermont;* B : *M. le duc de Duras.*—V. plus haut, VII. M. Favier a donné, d'après Demortain, le plan de l'appartement de Mme de Maintenon, identique à celui du maréchal duc de Duras, parmi les plans du livre de M. Dussieux (no 8). Les *Souvenirs d'un page* (p. 209) mentionnent, à la date de 1788, cet appartement « situé au haut de l'escalier de marbre », et l'auteur explique quelles raisons le lui faisaient regarder comme celui qu'avait occupé Mme de Maintenon. Il ne se trompait pas, ainsi que l'a démontré J. A. Le Roi, en 1848, sans connaître ce passage. Il est triste de penser que cet appartement, historique entre tous, eût été préservé de la destruction, pour peu que Vatout, bibliothécaire de Louis-Philippe, eût apporté à ses études sur l'histoire du Château autant d'intelligence qu'un simple page de la Cour de Louis XVI.

00. 1770 : *pour les chaises de Mme la Dauphine.*

36. 1770 : *M. le duc d'Aumont*, puis *et M. de Rochechouart* (13 pièces); B : 36. *M. le duc d'Aumont*, puis *Mme la duchesse de Polignac* (10 pièces). 36 A. *M. Jules de Polignac* (4 pièces). — V. plus haut, VII (Fne donne à Mme d'Ossun que 10 pièces, dont 7 à cheminée et un entresol sans cheminée; l'appartement a été remanié dans l'intervalle).

37. 1770 : *M. le prince de Conty.*

38. 1770 : *Grand appartement du Roy* (12 pièces, 8 à cheminée); D : *le Roy* (9 pièces, 5 à cheminée et la Grande Galerie).

39. 1770 : *Mme la Dauphine*, puis *la Reine* (6 pièces, 5 à cheminée, 4 entresols); D : *la Reine* (5 pièces à cheminée, *sic*).

41. 1770 : *Mme la Dauphine*, puis *pour les premières femmes de la Reine.* L'état A marque encore sous le titre *Attique*, les nos suivants, dont une partie ne se retrouve pas sous Louis XVI, parce qu'ils étaient dans l'aile démolie par Gabriel :

[42. *Garde-meuble* (2 pièces).

42 A. *M. de Pommery* (5 pièces).

43. *M. le maréchal de Richelieu* (1 pièce).

44. Id. (sans indication).

45. *Petits appartements du Roy* (14 pièces, 10 à cheminée), puis *M. le duc de Villequier, M. le comte de Maurepas.*

46. *Laboratoire du Roy* (5 pièces, 3 à cheminée).

47. Id. (1 pièce).]

45. 1777 : *M. de Maurepas.* Dans D. en surcharge : *M. le duc de Brissac, capitaine des Cent-Suisses.* (Sur l'appartement de Mme du Barry, v. plus haut, I),

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 47 | Passage du Roy. | 1 | sans cheminée. |
| | *Attique à gauche.* | | |
| 48 | M. le duc de Duras. | 9 | 4 à cheminée. |
| (p. 41). 49 | M. le ch. de Crussol. | 6 | 4 à ch., 2 bûchers. |
| 50 | M. le prince d'Hénin. | 2 | 1 à cheminée. |
| 51 | Mme la duchesse de Mailly. | 2 | à cheminée. |
| 52 | | 10 | 8 à cheminée. |
| | *Entresols sur l'attique.* | | |
| 53 | Mme de Polastron. | 7 | 3 à cheminée. |
| 54 | M. de Chamilly. | 5 | 4 à ch. et un réchauffoir. |
| 55 | Mme la duchesse de Mailly. | 3 | 2 à cheminée. |
| (p. 42). | *Attique sur les grands appartements.* | | |
| 56 | M. le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre. | 9 | 6 à ch., 3 entresols à ch. |
| 57, 58 | Mme la princesse d'Hénin, dame du palais de la Reine | 6 | 2 à ch., 3 entresols, 2 à ch. |
| 58 | M. le comte de Maillé. | 1 | à ch., 1 entresol à ch. |
| 59 | | 4 | 1 à ch., 4 entresols, 2 à ch. |
| 60, 61, 62 | M. le maréchal de Noailles, capitaine des gardes. | 11 | 5 à ch., 6 entresols, 4 à ch. |

47. Il ne peut être ici question du « passage du Roi », communiquant aux appartements de la Reine, créé en 1775, signalé par J. A. Le Roi, et dont M. Favier a reproduit le plan dans l'ouvrage de M. Dussieux (plan 12 ; cf. t. I, p. 187). Il s'agit, au contraire, de celui dont parlent les Registres des magasins, aux 19 et 28 mai 1782, et dont nous ne trouvons d'ailleurs point d'autres traces : « resouder des marches pour le passage du Roy sur les terrasses de la grande Galerie; souder des marches au passage du Roy sur le comble du Château ». D'Hézecques dit que « la promenade favorite du Roi était dans les combles du Château » (p. 159).

48. Au-dessus de l'appartement de M. de Duras, au premier étage, n° 34; ces pièces faisaient partie précédemment de celui de M. de Clermont, comme celles du n° 34.

49. 1770 : *M. le duc de Tresmes.* — 49-52 occupaient le dessus de l'appartement 36 (Polignac, puis d'Ossun); 52 s'étendait sur l'appartement 37.

50. 1770 et B : *M. l'évêque de Meaux.*

51, 52. 1770 : *M. le duc de Duras*, puis *prêté à M. le Major et M. de Prisy, premier aide-major de Cour.* En marge : *pronis à M. le duc d'Ayen.* — Mercy dit, en 1776 (t. II, p. 537), que ce logement « trop resserré » ne permettait pas de recevoir à « la dame d'atours, comtesse de Mailly ».

53. 1770 et B : *M. l'évêque de Limoges.* — D'après un plan des combles, où le nom de Polastron est mis au crayon, on voit que la belle comtesse habitait, au-dessus de l'appartement de Mme de Polignac (dont la séparait le n° 49 de l'attique), les entresols du haut de la Vieille aile les plus rapprochés de la Salle des gardes (mention aux Registres : « au Château, Aile du midi », le 12 septembre 1786).

54. 1770 : *M. de Cossé*, puis *le prince de Montmorency;* B : *M. de Courtenvaux.*

55. 1770 : *M. le duc de Duras.*

56. 1770 : *M. le maréchal de Richelieu.*

57, 58. 1770 : Mme *de Talmont;* B : *M. le prince d'Hénin.*

59. 1770 : *M. le premier écuyer*, puis *de Montmorin* (*prêté seulement*), puis Mme *la marquise de Mirepoix*, puis *M. le comte de Maillé.* 59 A. *M. le prince de Montmorency*, puis *le duc de Cossé.*

60-62. 1770 : *M. le duc de Noailles.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| (p. 43). 63, 64 | Petits appartements du Roy | 9 | 4 à ch., 6 ent., 4 à ch., 1 bûch. |
| 65, 66 | Mme la comtesse de Bergues, dame du palais de la Reine | 7 | 2 à ch., 3 ent., 1 à ch. 1 bûch. |
| 66 A | La garde de la Reine. | 6 | 3 à cheminée. |
| 67 | Mme la duch. de Beauvilliers, dame du palais de la Reine. | 5 | 3 à ch., 3 ent., 1 à ch., 1 gr. |
| 68 | M. le Grand-Aumônier de la Reine. | 3 | 2 à ch., 3 entr., 1 à ch. |
| (p. 44). 69 | M. le duc de Fleury. | 15 | 8 à ch., 2 bûchers. |
| 70 | M. le Prince d'Hénin. | 3 | 2 à cheminée. |
| 71 | M. le comte de Tessé. | 2 | 1 à cheminée. |
| 72 | | 7 | 5 à ch., 3 entr., 1 à ch. |

(p. 45). AILE DU MIDI

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *Fourieres [et rez-de-chaussée]** | | |
| 1 | Du Domaine. | 1 | |
| 2 | A la Reine. | 1 | |
| 3 | Vitrier du Château. | 1 | |
| 4 | Bouche du Roy. | 1 | |
| 4 A | M. le duc d'Orléans. | 1 | |
| 5 | De Mme la duch. de Polignac. | 3 | |
| 6 | De la Bouche du Roy. | 1 | |
| 7 | Du 1er chirugien. | 1 | et 1 entresol. |
| (p. 46). 8 | Fouriere du Domaine. | 1 | |
| 8 A | F. de M. le vic. de Choiseul. | 2 | |
| 9 | F. de Madame. | 1 | |
| 10 | F. de Mesdames. | 2 | |
| 11 | F. du Domaine. | 1 | |
| 12 | F. de l'apoticairerie. | 1 | partagée. |
| 12 A, 12 B | A la Reine. | 2 | et une supente. |
| 13 | F. de l'apoticairerie. | 1 | |
| 14 | F. de M. le duc d'Orléans. | 1 | |
| (p. 47). 14 A | Mme la comt. d'Adhémar. | 1 | bûcher. |
| 15 | M. le duc de Duras. | 1 | |

63. 1770 et B : *Tour du Roy.*

64. 1770 : *Cuisines et offices du Roy.*

65, 66. 1770 : *M. l'évêque de Laon;* B : *Mme de Tonnere.* Les appartements 65 à 68 sont indiqués, dans les plans mss., comme situés au-dessus des Grands appartements de la Reine. C'est aujourd'hui la partie du Musée improprement nommée *Attique Chimay.*

66 A. 1770 : *M. le marquis de Castres;* B : *M. de Castries.*

67. 1770 : *Mme de Beauvilliers, dame du palais de Mme la Dauphine.*

68. 1770 : *M. l'évêque de Chartres;* B : id., puis *de Laon.*

69. L'appartement déjà occupé en 1770 par M. de Fleury, premier gentilhomme de la chambre, était au-dessus de la Salle des gardes de la Reine et du Grand escalier.

70. 1770 et B : *M. l'évêque de Meaux.*

70, 71. 1770 : *M. et Mme de Tessé.* Au-dessus de la salle des Cent-Suisses.

* Cette addition nécessaire est seulement dans A. La comparaison des états reprend seulement au n° 23.

| NUMÉROS | | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|---|
| | 16 | Fouriere du Roy. | 1 | à ch., une supente. |
| | 16 A | Mme la duch. de la Vauguion | 1 | bûcher. |
| | 17 | Fouriere de Mgr le Dauphin. | 3 | |
| | 18 | A M. le comte d'Artois. | 1 | |
| | 18 A | Suisse de Mme la duchesse de Polignac. | 1 | entresol. |
| | 19 | Vitrier du Château. | 2 | |
| | 19 A | Mme la duch. de Polignac. | 2 | |
| (p. 48). | 00 | Porteurs de la bouche de la Reine. | 1 | |
| | 20 | Pour le charbon. | 3 | sans cheminée. |
| | 21 | M. de Fresnes. | 2 | à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| | 22 | M. le comte de Bourbon-Busset. | 2 | 1 à ch., 1 entresol à ch. |
| | 23, 23 A | [Vacant]. | 6 | 2 à ch., 5 entr., 2 à ch. |
| | 24 | Cuisine de MM. de Chamilly et de Champlot. | 1 | à ch., 2 supentes. |
| | 25, 26 | Mme de Lamballe. | 4 | 2 à ch., 4 ent., dessous d'esc. |
| (p. 49). | 27 | Apoticairerie du Roy. | 2 | 1 à ch., 3 entr., 1 à ch., 2 cav. sous l'office. |
| | 27 A | M. le premier apoticaire du Roy de quartier. | 2 | 1 à ch., 9 entr., 2 à ch. |
| | 28 | Gobelet de Madame. | 2 | à ch., 2 entresols. |
| | 28 A | Gobelet de Mme la comtesse d'Artois. | 1 | à ch., 2 entresols, 1 à ch. |
| | 29 | M. le duc de Fronsac. | 1 | à ch., un entresol. |
| | 30 | M. le duc de Coigny. | 1 | à ch., une supente. |
| | 30 A | Mme la duch. de Polignac. | | un dessous d'escalier. |
| (p. 50). | 31 | Bouche de la Reine. | 3 | 1 à ch., 6 entr., 1 à ch. |
| | 32 | Suisse vis-à-vis le grand commun. | 1 | à ch., un entresol à ch. |
| | 33 | Gobelet pain du Roy. | | |
| | 34 | Gobelet pain de la Reine. | 3 | 1 à ch., 4 entr., 1 à ch. |
| | 35 | Gobelet vin du Roy. | | |
| | 35 A | Vaisselle de la bouche. | 1 | sans ch., 1 entr. à ch. |
| (p. 51). | 36 | Gobelet vin de la Reine. | 4 | 1 à ch., 7 entr., 1 à ch., 1 bûcher sous le gr. esc. |
| | 36 A | Suisse vis-à-vis le grand commun. | 1 | bûch. sous le grand escalier. |
| | 37 | Bouche du Roy. | 9 | 3 à ch., 8 entr., 3 à ch., 3 supentes, compris le logem. de l'Ecuyer de quartier. |
| (p. 52). | 38 | Petits appartements de Monsieur. | 4 | 1 à ch., 2 entr., 1 à ch. |
| | 39 | M. le comte d'Escard, 1er maître d'hôtel du Roy. | 3 | 1 à ch., 1 entr. sans ch. |

23, 23 A, 24. 1770 et B : *M. de Chamilly*. MM. de Chamilly et de Champlot étaient premiers valets de chambre.

25, 26. 1770 : *M. le duc de Penthièvre*. C'est évidemment un logement de service. V. plus haut, VIII.

28. 1770 : *Goblet de Mme la Dauphine*, puis *la Reine* (3 pièces); B : *Gobelet de Monsieur*; 28 A : *Gobelet de Mgr le comte d'Artois*.

30 A. B : *Mme de l'Espart*, puis *de Marsan*.

36 A. B : *pour le poisson des Petits appartements*.

38. B : *Prêté à M. le duc d'Aumont*; D : *Prêté à Monsieur pour ses extraordinaires*.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 40 | M. le major des gardes du Roy. | 1 | à cheminée. |
| 41 | Patisserie du Roy. | 2 | 1 à ch., 2 entr., 1 à ch. |
| | *Entresols sur le n° 28.* | | |
| 42 | Premier apoticaire de la Reine. | 5 | 4 à ch., 1 supente dans l'esc. |
| (p. 53). 43 | M. le maréchal de Castries. | 2 | 1 à cheminée. |
| 44 | Mme la comtesse de Marsan. | 1 | cuisine à ch. |
| | *Entresols sur le gobelet vin du Roy.* | | |
| 45 | Officiers des gardes du corps. | 2 | 1 à cheminée. |
| 45 A | Cuisine de Mme la duchesse de Filtz-James. | 1 | à cheminée. |
| | *Entresols sur la bouche de Mgr le Dauphin.* | | |
| 46, 47, 48 | M. le comte d'Escard, premier maître d'hôtel du Roi. | 5 | 1 à cheminée. |
| (p. 54). | *Rez-de-chaussée du parterre.* | | |
| 49, 50 | Mme la duchesse de Bourbon et Mademoiselle. | 3 | 2 à ch., 5 entr., 1 à ch. |
| 51, 52, 53 | Aux Enfants de France et la gouvernante. | 14 | 13 à ch., 17 entr., 9 à ch. |

40. B : *M. de Pontécoulant.*
42. B : *M. Martin, premier apothicaire de la Reine.*
43. B : *Prêté à Mme de Montmorin.*
44. B : *Mme de l'Espart*, puis *de Marsan.*
45. B : *M. de la Source.*
49. 1770 : au crayon, *Mme la comtesse de Marsan*, puis *Mme de Guémenée* (4 pièces). — 49 et 50 équivalent à peu près aux salles 67-69 du Musée (plans mss. du bureau de l'architecte). Sur 51-53, v. plus haut, VI. — Depuis janvier 1787, Mme de Lamballe habitait un logement annexé à celui de la duchesse de Bourbon et qui, par erreur, n'est point mentionné dans notre état. V. plus haut, VIII.
50. 1770 : *Mme de Beauvilliers, dame d'honneur* (4 pièces).
51. 1770 : *M. le duc de Lavauguion*, puis *M. le duc et la duchesse de Cossé* (4 pièces). 49-51. B : *Les enfans de Mgr. le comte d'Artois et la gouvernante.* D est raturé et très surchargé pour ce rez-de-chaussée, qui a été si fréquemment modifié.
52, 53. 1770 : *Enfans de France et Mme de Marsan;* B : *Mme Elisabeth et Mme de Guémené;* D : *Mgr le Dauphin, Madame, fille du Roy, Mme la gouvernante* (Mme de Polignac). — V. plus haut, VII. — Voici, pour permettre la comparaison, l'état de ce rez-de-chaussée dans F, plus complet ici que les autres documents : *Gallerie basse des Princes. Rez-de-chaussée du jardin.* 1. *Mme la duchesse de Bourbon; Mme la princesse de Lamballe; Mlle de Condé* (17 pièces, 13 à cheminée, 20 entresols, 7 à cheminée). — 2. *Enfants de France.* — 3. *La gouvernante* (4 pièces à cheminée, 5 entresols, 3 à cheminée).

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | *Surintendance* | | |
| | *1er Etage**. | | |
| 44, 55 A | Madame. | 12 | 9 à ch., 7 ent., 2 à ch., 2 bûch. |
| (p. 55). 55 | Mme la comtesse de Sérent. | 4 | 3 à ch., 4 entr., 3 à ch. |
| 56 | M. le prince de Mombarey. | 3 | 2 à ch., 5 entr., 3 à ch. |
| 57 | Mme la comtesse d'Adhémar, dame du palais de la Reine. | 4 | 2 à ch., 4 entr., 2 à ch. |
| 58 | Mme la comtesse de Marsan. | 5 | 2 à ch., 6 entr., 4 à ch. |
| (p. 56). 59 | M. l'archevesque de Paris. | 3 | 2 à ch., 5 entr., 2 à ch. |
| 60 | Mme la duch. de la Vauguion. | 5 | 4 à ch., 6 entr., 4 à ch. |
| 60 A | | 2 | à ch., 3 entresols. |
| 61 | Mme la comtesse de Grammont, dame du palais de la Reine. | 4 | à ch., 6 entr., 3 à ch. |
| 62 | Premier médecin de la Reine. | 7 | 5 à ch., 8 entr., 1 à ch. |
| 63 | M. le comte d'Escard. | 8 | 7 à ch., 5 entr., 3 à ch. |
| (p. 57). 64, 65 | M. le duc de Coigny. | 5 | 3 à ch., 11 entr., 4 à ch. |

* C'est-à-dire premier étage de l'*Aile du midi*, sur la cour de Monsieur et la rue de la Surintendance.

54. 1770 : *Mme de Brionne;* B : id., puis *Mme de Lamballe;* D : id. — 54 et 54 A occupaient tout le Pavillon de Provence, à la hauteur du premier sur la rue et du rez-de-chaussée sur le parterre.

54 A. 1770 : *Mme de Chateauregnauld;* B : id., puis *Mme de Lamballe.* — V. plus haut, VIII. (Des ratures dans C semblent indiquer en outre que Mme Elisabeth et sa dame d'honneur, Diane de Polignac, ont occupé ou projeté d'occuper, l'une l'appartement 54, l'autre 54 A).

55. 1770 : *M. et Mme de Chevreuse;* B : *M. le duc de Laval.*

56. 1770 : au crayon, *M. de Chauvelin*, puis *Mme la comtesse de Montbarré.*

57. 1770 : *Mme de Valbelle,* puis *la comtesse d'Adhémar.*

58. 1770 : *Mme la duchesse de Caumont,* puis *comtesse de Valentinois;* B : *Mme la duchesse de l'Espard.* — Mme de Marsan a occupé ce logement, après le 84-86 de la même aile, où on l'avait installée en 1775. C'est à celui-ci que fait allusion Marie-Antoinette quand elle écrit à sa mère, le 15 septembre : « Nous sommes à peu près débarrassés de cette fameuse gouvernante; je dis à peu près, car elle conserve son logement, quoiqu'elle ait abandonné ses fonctions » (Mercy, t. II, p. 374).

59. 1770 : *Mme de Guistelle*, puis *M. l'archevêque de Paris.*

60. 1770 : *M. et Mme d'Aiguillon*, puis *Mme de Brancas*, puis *M. le duc de la Vauguion.* Les Registres des magasins mentionnent, le 8 août 1789, « l'ancien appartement de Mme la duchesse de la Vauguyon donné dudit (jour) à M. Le Meaunier, premier médecin du Roy. »

61. 1770 : *Mme la comtesse de Grammont.*

62. 1770 : *Premier médecin;* B : *M. Liautaud* (Le Roi dit, sans doute par erreur, que le célèbre médecin Lieutaud († 1780) habitait le Grand-Commun, *Histoire de Versailles*, t. II, p. 163); D : *M. de la Soonne.*

63. 1770 : *Premier maître d'hôtel du Roy.* — D'après les plans mss., l'appartement du duc d'Escard (des Cars) était situé au rez-de-chaussée du Pavillon d'Orléans, à peu près au-dessous de celui de la duchesse d'Orléans (n° 86).

64, 65. 1770 : *Mme la princesse de Conty;* B : *M. le duc de Coigny* (et une pièce à M. de Créqui). — D'après les plans mss., l'appartement du duc de Coigny était situé au rez-de-chaussée du Pavillon d'Orléans, à l'angle, au-dessous de celui du duc d'Orléans. Les Registres confirment le fait en indiquant « l'appartement de M. le duc de Coigny, Cour des Princes » (12 août 1786); il y avait aussi un « pavillon de M. le duc de Coigny, à la Petite-Ecurie » (5 août),

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | [*Premier étage sur le parterre*]*. | | |
| 66 | Mme la comtesse d'Artois. | 10 | 9 à ch., 9 entr., 6 à ch. |
| 67 | Mgr le comte d'Artois. | 12 | 7 à ch., 6 entr., 3 à ch. |
| 67 A | M. le duc d'Orléans. | 3 | 2 à ch.. 1 entr. à ch., 2 supentes. |
| (p. 58). 68, 69 | Mme Elizabeth et Mme Diane de Polignac. | 12 | 8 à ch., 15 entr., 10 à ch. |
| 70, 70 A | Monsieur. | 12 | 8 à ch., 11 entr., 3 à ch. |
| 71, 72 | M. le comte et Mme la comtesse de Bourbon-Busset. | 9 | 5 à ch., 1 réchauffoir. |
| 73 | M. le Grand Chambellan. | 4 | 3 à ch., 1 supente. |
| 74 | Mme Rousseau. | 4 | 3 à ch., 1 supente. |
| (p. 59). 75 | M. le duc de Fronsac. | 4 | 3 à cheminée. |
| 76 | M. l'évesque de Meaux. | 3 | à ch., et 1 supente. |
| 77 | Garderobe de Madame. | 5 | 3 à ch., 1 supente, 1 bûch. |
| 78 | Mme la comtesse de Balby. | 3 | 2 à cheminée. |
| 79 | M. le vicomte de Pons. | 1 | à cheminée. |
| (p. 60). 80, 81 | M. le vicomte et Mme la vicomtesse de Choiseul. | 7 | 4 à ch., 2 supentes. |
| 82 | M. le comte de Fougieres. | 6 | 3 à ch., 2 sup., 1 réchauf. |
| 83 | Mme la comt. de Fougieres. | 8 | 6 à ch., 2 supentes. |
| 84 | M. le comte de Chabrillant. | 7 | 3 à cheminée. |
| 85 | M. le duc d'Orléans. | 5 | 4 à cheminée. |
| 86 | | 4 | 3 à ch., 5 entr., 4 à ch., 1 bûch. |

* Les plans permettent, croyons-nous, de rectifier une erreur de plume des états, qui placent l'indication du premier étage seulement après le n° 74.

66, 67. 1770 : *Les Princes* (18 pièces). — « M. et Mme la comtesse d'Artois occupaient... avec Mme Elisabeth, tout le premier étage de l'aile droite (*sic*) du Château qui donnait sur l'Orangerie, dans la galerie appelée Galerie des Princes. Ces appartements, quoique vastes, ne l'étaient pas tant que plusieurs cabinets ne tirassent leur jour de la galerie et ne fussent très obscurs » (*Souvenirs d'un page*, p. 63). Aujourd'hui cet emplacement est occupé par la Galerie des Batailles. 68 et 69 (Mme Elisabeth), équivalent au dernier tiers de cette Galerie et à la Salle dite de 1830.

67 A, 67 B. 1770 : *Mme de Valentinois*, *M. de Saint-Megrin* (*à examiner*); B : *Mlle de Bourbon-Condé.*

68. 1770 : *M. le duc d'Orléans*, puis *MM. les ducs d'Orléans et de Chartres*, puis *M. le prince de Condé* (4 pièces). — 7. plus haut, VII.

69. 1770 : *Idem*, puis *M. le duc d'Orléans* (9 pièces). 68-69. B : *M. le duc d'Orléans*, puis *Mme Elisabeth* (12 pièces). — « Les appartements de Mme Elisabeth... étaient à l'extrémité de la Galerie des Princes, dans l'aile gauche du Château » (*Souvenirs d'un page*, p. 69). Le détail des pièces est au t. II de M. de Beauchesne.

70, 70 A. 1770 : *M. le duc de Penthièvre*; B : *Mme la princesse de Lamballe*, puis *M. le duc d'Angoulême*; D : id., puis *Monsieur*. — V. plus haut, VIII et IX.

71, 72. 1770 : *M. de Chauvelin*, puis *M. de Bourbon-Busset.*

73. 1770 : *M. de Cussé*, puis *de Boisgelin*; B : *M. le prince de Montmorency.*

76. 1770 : *M. de Basglion*; B : *M. de Lassonne.*

77. 1770 : *Mme de Pecquigni*, puis *de Flavacourt*, puis *la duchesse de Chaulnes.*

78. 1770 : *Mme de Boufflers*, puis *de Boisgelin*; B : *Mme du Roure.*

79. 1770 : *M. de Boisgelin*; B : *M. le vicomte de Pons.*

83. 1770 et B : *M. le Mal de Soubise.*

84, 86. 1770 : *M. le duc de Bouillon*; B : *Mme de Marsan.* 84, 85, 86. D : *M. le duc de Chartres.* — V. plus haut, VII.

85. 1770 : *Mme de Valentinois*, puis *Table de Mme la comtesse de Provence* (Madame), *avec la cuisine du premier médecin*; B : *M. de Créquy.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| (p. 61). | *Attique.* | | |
| 87 | M. le duc de Liancourt, grand maître de la garde-robe du Roi. | 7 | 5 à ch..3 ent.,3 sup.,1 bûch. |
| 88 | M. le duc de Guntaut. | 3 | 2 à ch., 3 entr., 1 à ch. |
| 89 | M. le marquis et Mme la marq. de Rocheaimon. | 6 | 5 à ch.,3 entr..2 à ch.,1 supente et 1 bûcher. |
| 90 | M. le comte de Montbel. | 8 | 4 à ch., 5 entr., 3 à ch. |
| 91 | M. le maréchal de Lévis. | 5 | 4 à ch., 3 entresols. |
| (p. 62). 92 | Mme la duchesse de Luines, dame du Palais de la Reine | 10 | 7 à ch., 2 entr. à ch., une supente et 1 bûcher. |
| 92 A | Garderobe de la Reine. | 5 | 2 à ch., une supente. |
| 93 | M. le duc du Châtelet. | 6 | 4 à ch.,4 entr.,2 à ch.,3 bûch. |
| 94 | Mme la duchesse de Luxembourg. | 8 | 6 à ch., 5 entr., 1 à ch. |
| 95 | Mme de Bassompiere. | 5 | à ch., 5 entr., 2 à ch. |
| (p. 63). 96, 97 | Mme la princesse de Chimay, dame d'honneur de la Reine. | 12 | 6 à ch. 6 entr., 4 à ch. et 1 bûcher. |
| 98 | M. le major des gardes du corps. | 5 | 3 à ch., 5 entr., 1 à ch., 3 bûchers et 1 réchauffoir. |
| 99 | M. le prince de Lambesc, grand écuyer. | 11 | 5 à ch., 5 entr., 2 à ch. et 1 bûcher. |
| (p. 64). | *Surintendance* * — *Attique.* | | |
| 100, 100 A | M. le marquis d'Avaray. | 6 | 4 à ch., 10 entr., 3 à ch. |

87. 1770 : Mme *de Monbarey*, puis *le grand-maître de la garde-robe* ; B : *M. d'Estissac.* — 87-98. Tous ces appartements étaient compris dans l'actuelle Galerie des Batailles.

88. 1770 : *M. le duc de Gontaut.*

89. 1770 : Mme *de Chaulnes*, puis *de Filsdejames*, puis *princesse de Chimay* ; B : Mme *de Chaulnes.*

90. 1770 : *Prêté à* Mme *de Lostanges*, puis *M. et* Mme *la comtesse de Tavannes*, puis *M. le comte de Montbel.*

91. 1770 : au crayon, *MM. de Luxembourg et de Boufflers*, puis *M. le marquis de Lévis* (capitaine des gardes).

92. 1770 : Mme *la duchesse de Villars*, puis *M. le comte et la comtesse de Tavannes* ; B : Mme *de Luynes.*

92 A. 1770 : *garderobe de* Mme *la Dauphine.*

93. 1770 : *M. et* Mme *la comtesse du Chatelet.* Dans F, le duc du Châtelet a disparu et on trouve en cet endroit *M. de Bombelle.*

94. 1770 : Mme *la comtesse de Tonnere.*

95. 1770 : Mme *de Bassompiere* ; D : Mme *la marquise de Laval*, puis *M. le chevalier de Crusol.*

96. 1770 : *M. le maréchal d'Estrées*, puis *le marquis de Caumont*, puis *M. et* Mme *la duchesse de Luxembourg.*

97. 1770 : Mme *la marquise d'Escars*, puis *comtesse de Tavannes*, puis Mme *de Lostange.*

98. 1770 : *M. le marquis de Sinety, ors ce qui est sur le pallier, à M le prince de Lambesc*, puis *premier maître d'hôtel de Monsieur* et *prêté à* Mme *la duchesse de Quintin* ; B : *prêté à M. de Pontecoulan.*

99. 1770 : *M. le grand écuyer.* — Appartement compris dans la Salle dite de 1830.

* C'est ici la partie de l'*Aile du midi* qui donne sur la Cour de Monsieur. Les appartements 100-102 étaient au-dessus de chez Monsieur.

100, 100 A. 1770 : *M. le prince de Turene*, puis *comte et comtesse de Montmorin* ; B : *M. le comte de Montmorin.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 101 | Mme la marquise de Pons. | 4 | 2 à ch., 2 entr., 1 réch., 2 bûc. |
| 102 | M. de Montyon. | 6 | 4 à ch., 1 supente. |
| (p. 65). | *Galetas au-dessus de l'attique* | | |
| 103, 104, 105 | M. le comte de Montmorin. | 6 | 5 à ch., 4 entr. dans le gren. |
| 106 | M. le duc de Fronsac. | 6 | 3 à cheminée. |
| 107, 108 | Mme la comt. de Sommièvre. | 4 | 3 à ch., 3 entr., 1 à ch., 2 supentes. |
| (p. 66). | *Attique.* | | |
| 109 | M. le marquis de Berranger. | 5 | 3 à ch., une supente. |
| 110 | Mme la marq. de Lostanges. | 7 | 5 à ch., 1 supente, 3 bûch. |
| 111 | M. le marquis de Berranger. | 4 | 3 à cheminée. |
| 111 A | M. le marquis de Montmorin | 3 | 1 à cheminée. |
| 112 | M. l'aide major des gardes du corps. | 2 | 1 à ch., 2 entr., 1 à ch. |
| 112 A | M. le maréchal de Broglie. | 2 | à ch., 3 entr. |
| (p. 67). | *Galetas au-dessus du n° 111.* | | |
| 113 | Mme la comtesse de Châlons. | 5 | 3 à ch., 1 supente. |
| 114, 115 | Premier chirugien du Roy. | 8 | 7 à ch., 3 entr., 1 bûcher. |
| 116 | Mme la vicomt. de Narbonne. | 4 | 1 à ch., 2 entr. à ch., 1 bûch. |
| 117 | Mme la comtesse de Brionne. | 6 | 3 à ch., 4 entr., 1 à ch. |
| (p. 68). 118 | M. de Champcenay. | 1 | à ch., un entresol à ch. |
| 119 | M. le duc d'Orléans. | 2 | 1 à ch., une supente. |
| 120 | Mme de Misery, 1re femme de la Reine. | 8 | 5 à ch., 1 bûcher. |

101. 1770 : *Mme de Belzunce*, puis *M. le marquis de l'Hopital*; B : *Mme la marquise de Fleury.*

102. 1770 : *M. d'Armentières*, puis *M. l'intendant de Paris*; B : *MM. Taboureau et de la Galezière.*

103. 1770 : *Mme la duchesse de Brancas*, puis *M. l'intendant de Paris*; B : *M. le duc de Brancas.*

104 1770 : *M. le chevalier de Muis*, puis *le duc de Brancas.* 104, 105. B : *M. l'évêque de Laon, premier aumônier de la Reine.*

105. 1770 : *Idem*, puis *premier aumônier de la Reine.*

106, 107. 1770 : *Mme de Saumievre.*

109. 1770 : *Mme la comtesse de Maulde et Mme de Saluces.*

110. 1770 : *Mme de Flavacourt*, puis *Mme la comtesse de Lorges*, puis *garderobe de Mme la comt. de Provence* (Madame).

111. 1770 : *Mme de Maulde*, puis *et de Saluces.*

111 A. 1770 : *M. de Broglie*, puis *gentilhomme de la manche, le baron de Lieuray*; B : *M. le marquis de Montmorin.*

112. 1770 : *M. le maréchal de Broglie*, puis *et Mme la marquise de Lede*; B : *M. de Prisis.*

112 A. 1770 : *Mme du Chatelet*, puis *Mme de Choiseul-Praslin.*

113. 1770 : *Mme de Choiseul*; B : *Garderobe de Mme Sophie.* — D'après un plan ms. des combles, Mme de Châlons, l'amie de la Reine, était logée dans la partie au-dessus de l'attique du pavillon central, sur la rue de la Surintendance, où est actuellement l'entrée principale de la Chambre des députés.

114, 115. 1770 : *Premier chirurgien*; B : *M. de la Martinière.*

116. 1770 : *M. de Montbel*; B : *Mme de Tavannes.*

117. 1770 : *aide-major de Cour*; B : *M. de Champlot.* — 117-120 étaient au-dessus de l'appartement d'Orléans.

118. 1770 : *M. de Champcenet fils*; B : *M. Jules de Polignac.* F précise *M. le marquis de Champcenetz.*

119. 1770 : *idem*, puis *M. de Champlot*; B : *M. Tramcourt, secrétaire de la Reine*; D : *M. le duc de Chartres.* — F restitue ces pièces à *M. Tramcourt.*

120. 1770 : *1re femme de ch. de Mme la Dauphine, Mme de Misery.* Ici logeait peut-être Mme Campan, d'après ses *Mémoires*, t. I, p. 294.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | | | |
| (p. 69). | **SURINTENDANCE*** | | |
| | *Rez-de-chaussée.* | | |
| 1 | Bouche de Madame. | 3 | 1 à ch., 2 entr., 1 supente. |
| 1 A | Lingerie de la Reine. | 1 | et 1 entresol. |
| 1 B | Bouche de Mme la comtesse d'Artois. | 3 | 2 à ch., 3 entr. |
| 2 | Cuisine de Mme de Polignac. | 6 | 2 à ch., 3 entr. |
| 2 A | Gobelet de Mesdames. | 6 | 2 à ch., 3 entr., 1 à ch. |
| 2 B | Mme la princesse de Guistelle | 4 | 2 à ch., 1 bûch., 1 réchauf. |
| 3, 4, 5 | M. le comte de Coigny. | 5 | 2 à ch., 1 caveau dans l'int. |
| (p. 70). 6 | Prêté à Monsieur. | 4 | 1 à cheminée. |
| 7 | Corps de garde des suisses du Château. | 2 | 1 à ch., 1 supente. |
| 7 A | Mme la comt. d'Angivilliers. | 11 | 4 à cheminée. |
| 8, 9 | Portier de la Surintendance | 2 | 1 à ch., 3 entr., 2 à ch. |
| | *Cour basse.* | | |
| 10 | M. l'Evêque d'Autun. | 2 | 1 à ch., 1 entr. sans ch. |
| 11 | Garderobe de Mme Elizabeth | 2 | 1 a cheminée. |
| (p. 71). 12 | Cuisine de Mme la princesse de Chimay, dame d'honneur. | 2 | 1 à cheminée. |
| 12 A | Mme la comtesse de Brionne. | 2 | 1 à ch., 4 entr., 2 à ch. |
| | *Entresols.* | | |
| 13 | M. le baron de Momorency. | 4 | 2 à ch., 1 bûcher. |
| 14 | Le lieutenant de police de Paris. | 2 | 1 à ch., 1 supente. |
| 15, 15 A | Mme la comt. d'Angivilliers. | 9 | 4 à cheminée. |
| (p. 72). 16 | Garderobe de Mme Elizabeth | 2 | 1 à ch., 1 supente. |
| 17 | Mme la princesse de Chimay, dame d'honneur. | 1 | sans cheminée. |
| 18, 19 | M. l'évêque de Bergame. | 4 | 1 à cheminée. |

* C'est le petit hôtel isolé qui dépend toujours du Château et s'appelle aujourd'hui *Pavillon Macipe*, du nom d'un portier du temps de Louis XVI. — Cette dénomination est une singulière déchéance pour l'ancien Hôtel de la Surintendance des bâtiments du Roi, construit dès 1670, et habité par Louvois et par le cardinal Dubois, qui y moururent tous les deux.

1 A. 1770 : *Mme de Beauvilliers.*

2. 1770 : *A Mesdames.*

2 B. 1770 : *Le grand-maître de la garderobe.* — Mme de Guistelle est mentionnée aux Registres, le 28 août 1786.

3. 1770 : *M. l'abbé Gaston.*

4, 5. 1770 : *M. l'archevêque de Sens.*

3-5. B : *M. le cardinal de Luynes.*

6. 1770 : *Mme Bontemps* ; B : *M. de Chamilly.*

7 A. 1770 : *M. de Marchais*, puis *et de Laborde* ; D : *Mme Marchais* [qui épousa plus tard M. d'Angivilliers].

10. 1770 : *M. l'évêque d'Orléans*, puis *de Boynes*, puis *de Sartines.*

11. 1770 : *M le prince de Montauban* ; B : *M. le prince de Rochefort.*

12. 1770 : *Mme de Marsan.*

12 A. 1770 : *Mme la comtesse de Brionne.*

15. 1770 : *M. Binet de Marchais*, puis *et de Laborde* ; D : *Mme Marchais.*

18-19. 1770 : *M. l'abbé Gaston.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| | *1er Etage.* | | |
| 20 | M. le chev. d'Aussonville, sous gouverneur de Mgr le Dauphin. | 2 | à ch., 1 entr. sans ch., 1 supente. |
| 20 A | Le chev. d'Arbouville, sous-gouverneur de Mgr le Dauphin. | 2 | 1 à ch., 1 entresol sans ch. |
| (p. 73). 20 B | M. Boutin. | 2 | 1 à ch., 1 entresol. |
| 21 | M. l'évêque d'Autun. | 7 | 6 à ch., 1 supente. |
| 21 B | M. de Marville. | | |
| 21 A, 22 | Mme de Makau, sous-gouvernante. | 4 | 2 à ch., 4 entr. dont 1 à ch. |
| 23 | Mme la duch. de Villeroy. | 5 | 4 à ch., 4 entr. sans ch., 1 bûc. |
| 24, 25 | M. de Sauvigni. | 4 | à cheminée. |
| (p. 74). 26, 27, 29 | M. l'aumônier ordinaire du Roy. | 7 | 4 à cheminée. |
| 28 | M. le baron de Momorency. | 4 | 2 à cheminée. |
| 28 A | M. l'évêque d'Autun. | 3 | entresols dont 1 à ch. |
| | *2e Etage.* | | |
| 30 | M. le marquis de Montesquiou. | 5 | 3 à ch., 6 entresols, 1 à ch. |
| 31, 32 | M. le marquis de Créqui. | 8 | 7 à ch., 4 entr., 2 à ch. |
| (p. 75). 33, 33 A | M. le marquis de Sinetty. | 3 | 2 à ch., 4 ent., 2 à ch., 1 bûc. |
| | *Brisis.* | | |
| 34 | M. le chev. d'Arbouville, sous-gouverneur de Mgr le Dauphin. | 6 | 1 à cheminée. |
| 35 | Un balayeur du Château. | 1 | |
| 36 | M. le marquis de Montesquiou. | 2 | greniers. |

20. 1770 et B : *M. le comte de Flamarins.*
20 A. 1770 : *M. de Balinvilliers (à examiner)*; B et D : *M. de Sénac, lecteur du Roy.*
20 B. 1770 : *M. d'Ormesson*; B : *M. Joly de Fleury.*
21. Même note que pour 10 ci-dessus.
21 A, 22. 1770 : *Mme de Villefort (à examiner)*, puis *Mme de Brugnon*; B : *Mme de Maccau.*
23. 1770 : *M. et Mme de la Marck*; B : *Mme de la Marc.*
24, 25. 1770 : *M. Trudaine.*
26, 27, 29. 1770 et B : *M. l'abbé de Radonvilliers.*
28 A. 1770 : *M. le président Henault*, puis *de Boynes*, puis *de Sartines.* — 28 B : *M. l'évêque d'Orléans*, puis *de Boynes*, puis *de Sartines.*
30. 1770 : *M. de Luppé.*
31. 1770 : *M. l'évêque d'Orléans*, puis *occupé par M. de Montmort M.* (1 pièce).
32. 1770 : *M. et Mme de la Vallière*, puis *occupé par M. le major* (9 pièces).
33. 1770 : *M. de Montesquiou*, puis *de Montmorin*, puis *Mme la duchesse de Chevreuse.*
33 A. 1770 : *M. le prince de Marsan.* — 33, 33 A. B : *Mme la marquise de Pons*; D : *M. l'archevesque de Paris.*
34. 1770 : *M. et Mme de la Vallière*; B : *M. le prince de Marsan.*
36. 1770 : *Cuisine à M. de Luppé.*

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|

## CAVES

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| (p. **76**). | | *Corps du Château à gauche.* | | |
| | 1 | Garçon du gardemeuble. | 2 | |
| | 2 | M. le duc du Châtelet. | 1 | |
| | 3 | M. le comte d'Escard. | 1 | et 3 caveaux. |
| | 4, 5 | M. le comte de Vaudreuil. | 2 | |
| | 5 A | Mme de Fougieres. | 1 | |
| (p. **77**). | 6 | Buvette du Conseil. | 1 | partagée en deux. |
| | 7 | A un frotteur. | 1 | caveau. |
| | 8 | M. le duc de Duras. | 1 | caveau. |
| | 9 | M. le comte de Sinetty. | 1 | |
| (p. **78**). | | *Sous la bouche du Roy.* | | |
| | 1 | Offic. de la bouche du Roy. | 1 | et un caveau. |
| | 2, 3 | Mme la comt. de Châtelux. | 2 | |
| | 4 | M. le premier médecin. | 1 | |
| | 5 | M. de Boulogne. | 1 | |
| | 6 | Mme la maréch. de Castries. | 1 | |
| | 6 A | M. le duc de Liancourt. | 1 | |
| (p. **79**). | | *Sous le gobelet du Roy.* | | |
| | 7, 8, 9 | M. le marquis de Créqui. | 3 | |
| | 10 | M. le duc de Villequier. | 1 | |
| | 11 | Mme la duch. de Narbonne. | 1 | |
| | 12, 12 A | Gobelet du Roy. | 2 | |
| (p. **80**). | 13 | Officiers de la bouche de la Reine. | 1 | |
| | 14 | Mme la duch. de Polignac. | 1 | |
| | 15 | M. le marq. de Montesquiou. | 1 | |
| | 16 | A un suisse. | 1 | |
| | 17 | M. Guyot, distillateur. | 2 | |
| | 17 A | Premier apoticaire de Monsieur. | 1 | |
| (p. **81**). | 18 | Mme la princesse de Chimay, dame d'honneur. | 1 | |
| | 19 | M. le duc de Fronsac. | 1 | |
| | 20, 21 | Mme la princ. de Lamballe. | 1 | partagée en deux. |
| | 22 | A un suisse. | 1 | |
| | 23 | M. le comte de Sinetty. | 1 | |
| | 24 | Premier apoticaire de la Reine. | 1 | partagée en deux. |
| (p. **82**). | | *Surintendance.* *Sous le gros pavillon.* | | |
| | 25 | M. l'évêque d'Autun. | 2 | |

2. B : *M. de Biron.*
4, 5. B : *M. Thierry.*
5 A. B : *M. de Soubise.* — On juge inutile de continuer la comparaison des locaux.

| NUMÉROS | NOMS | NOMBRE DES P. | DÉTAIL DES PIÈCES |
|---|---|---|---|
| 26 | Premier chirugien du Roy. | 1 | petit caveau. |
| 27 | Mme la baronne de Makau. | 1 | |
| 28 | M. le duc de Coigny. | 1 | |
| 29 | Mme la duchesse de Polignac. | 1 | |
| 30 | Mme la marquise de Sérent. | 1 | |
| (p. 83). 31, 32 | Mme la comt. de Grammont. | 1 | et un caveau. |
| 33 | M. de Chamilly. | 1 | et un caveau. |
| 34 | Mme la comtesse Diane de Polignac. | 1 | partagée en deux. |
| 35 | Mme Rousseau. | 1 | |
| 36 | Mme la comt. d'Angivilliers. | 1 | |
| (p. 84). | *Surintendance.* | | |
| | *Sous les offices.* | | |
| 1 | Officiers de la bouche de Madame. | 1 | |
| 1 A | Portier de la Surintendance* | 1 | |
| 1 B | Officiers de la bouche de Mme la comt. d'Artois. | 1 | caveau. |
| 2 | M. le prince de Lambesc. | 2 | |
| 2 A | A Mesdames. | 1 | |
| 2 B | Mme la duchesse de Luines. | 1 | |
| 6 | Mme la duchesse de la Vauguion. | 1 | partagée en deux. |
| (p. 85). 10 | Portier de la Surintendance. | 1 | |
| 12 | Mme de Misery. | 1 | |
| 24 A | Mme la comt. d'Angivilliers. | 1 | |
| 24 | Mme la duchesse de Lorges. | 1 | |
| 28 | M. le marq. de Chauvelin. | 1 | |
| 32 | A Mesdames. | 1 | dessous d'escalier. |
| 35 | Portier de la Surintendance. | 1 | caveau. |

* D ajoute ici, et aux nos 10 et 35, le nom de ce portier, *Macipe*. Les plans de l'époque de Louis XVI montrent le pavillon de la Surintendance entouré de deux cours appelées *Cour de Monsieur* et *Cour de Massipe*. — V. plus haut, sous la page 69.

L'état D porte les indications suivantes :

« Il y a dans le Château 188 logemens à donner, sans y comprendre la famille royalle.

Dans la Cour des Ministres il y a dans les ailes et pavillons à droite en entrant. . . . . 121 cheminées.

| | | |
|---|---|---|
| Dans la partie à gauche. . . . . | 123 | — |
| Dans l'Aile du nord. . . . . | 247 | — |
| Dans le corps du Château. . . . . | 287 | — |
| Dans l'Aile du midi. . . . . | 391 | — |
| Surintendance. . . . . | 83 | — |
| | 1,252 | cheminées. » |

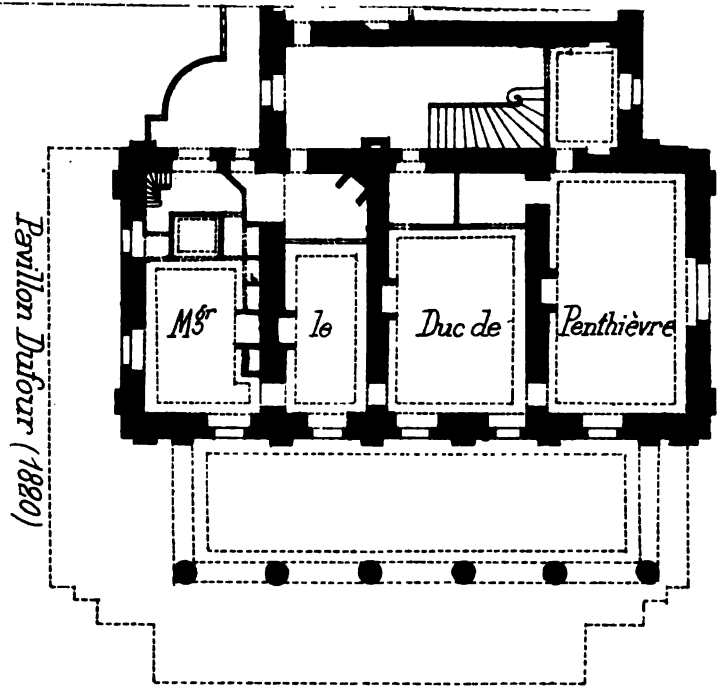
Pavillon Dufour (1880)
Mgr
le
Duc de
Penthièvre

# INDEX DES NOMS *


Adélaïde (Mme), I, II, III, V, 36.
Adhémar, 47, 55.
Aiguillon, 11, 56.
Ailly, 6.
Amelot, 11.
Angivilliers, 70, 71, 83, 85.
Angoulême, VIII, IX, 25, 58.
Arbouville, 72, 75.
Archevêque de Narbonne, 20, 21.
Archevêque de Paris, 56, 75.
Archevêque de Sens, 69.
Argentré, introduction.
Armentières, 64.
Artois, IV, X, 47, 48, 49, 57, 69, 84.
Aumont, VII, 38, 52.
Avaray, 12, 64.
Ayen, 41.
Backmann, 3.
Balby, 59.
Ballainvilliers, 72.
Barry (Du), I, II, 34.
Baglion, 59.
Bassompierre, 62.
Beaumont, 14.
Beauveau, 22, 28, 29.
Beauvilliers, I, II, 22, 27, 30, 43, 54, 69.
Belzunce, 64.
Beuvron, 14.
Berchiny, 7.
Berenger, 29, 66.
Bergues, 43.
Berry, IX, 25.
Bertin, 2.
Besenval, IV, VII.
Bignon, 32.
Biron, 35, 76.
Boisgelin, 29, 58, 59.
Bombelles, 62.
Bontemps, 70.
Boucheman, introduction, 19, 22, 23.
Bonnefoy, introduction.
Boufflers, 59, 61.
Bouillon, 60.
Boulogne, 4, 78.
Bourbon, VIII, 24, 54.
Bourbon-Busset, 48, 58.
Bourbon-Condé, 57.
Bourcet, III.
Bourdelein, 34.
Boutin, 73.
Boynes, 70, 74.
Brancas, 15, 56, 65.
Brienne, VIII, 55, 67, 71.
Broglie, 66.
Brugnon, 73.
Buzançois, 15, 32.
Cahou, III.
Campan, IV, VII, 68.
Cars (Des), 52, 53, 56, 63, 76.
Caumont, VIII.
Cayla (Du), 32.
Caylus, 32.
Castries, 2, 5, 15, 18, 43, 53, 78.
Caumont, 16, 55, 63.
Chabannes, 29, 31, 32.
Chabot-Périgord, 38.
Chabrillant, 16, 18, 60.
Chaise (La), 30.


* On a cherché, autant que possible, dans cet index abrégé, à rectifier l'orthographe souvent très variable de plusieurs des noms qui figurent aux documents. Les chiffres romains se rapportent aux études qui suivent l'introduction ; les chiffres arabes, aux pages de l'état publié ou aux notes mises sous ces pages.

Châlons, 67.
Chalus, 6.
Chamilly, 41, 48, 70, 83.
Champcenetz, 68.
Champlost, 48, 67, 68.
Chartres, X, 58, 60, 68.
Châteauregnauld, VIII, 55.
Chatelet, 35, 62, 66, 76.
Chastellux, 24, 27, 78.
Châtre (La), 11, 13, 15, 16.
Chaulnes, 59, 61.
Chauvelin, 55, 58, 85.
Chevreuse, 55.
Chimay, 29, 62, 63, 71, 72, 81.
Choiseul, 11, 32, 46, 60, 66, 67.
Civrac, 25.
Clermont, VII, 38, 40.
Clotilde (Mme), V.
Cochin, 14.
Coigny, 49, 57, 69, 82.
Condé, 24, 58.
Conty, VII, 29, 35, 38, 57.
Cossé-Brissac, I, 16, 40, 41, 42, 54, 58.
Courtenvaux, 41.
Créqui, 57, 60, 74, 79.
Croissy, 27, 30.
Crussol, 32, 41, 62.
Damas, 16.
Le Dauphin, II, III, VI, VII, IX, 33, 34, 35, 36, 37, 47, 54.
Deux-Ponts (Des), 14.
Donnissan, 30.
Dreux-Brézé, 29.
Dubois, 69.
Duras, VII, 32, 38, 40, 41, 47, 77.
Durfort, 25, 32.
Egmont, 6.
Elisabeth (Mme), III, VI, X, 54, 57, 58, 70, 72.
Enfants de France, VI, VII, 54.
Estissac, 61.
Estrées, 63.
Eu, 25.
Evêque d'Autun, 70, 73, 74, 82.
Evêque de Bayeux, 15.
Evêque de Bergame, 72.
Evêque de Chartres, 7, 43.
Evêque d'Evreux, 7.
Evêque de Laon, 43, 65.
Evêque de Limoges, 41.
Evêque de Meaux, 16, 41, 44, 59.
Evêque d'Orléans, 70, 74.
Evêque de Tréguier, 7.
Faucon, 33.
Ferdinand, 29.
Ferrière (La), 35.
Fitz-James, 53, 61.
Flamarens, 72.
Flavacourt, 59, 66.
Fleury, IV, 15, 44, 64.
Fontanieu, 6.
Fougières, 60, 76.
Fourqueux, 32.
Fresnes, 4, 48.
Fronsac, 49, 59, 65, 81.
Galézière (La), 64.
Gamain, III.
Gontaut, 61.
Gramont, 15, 18, 56, 83.
Gaston, 69, 72.
Guiche, VII, 26.
Guistelle, 56, 69.
Guyot, 80.
Habert, 23.
Harcourt, III, VII, IX, 34.
Haussonville, 72.
Hautefort, 6.
Hénin, 32, 41, 42, 44.
Hesse-Darmstadt, VII.
Hôpital, 64.
Joly de Fleury, introduction, 73.
Laborde, 70, 71.
Lamballe, VIII, IX, 48, 54, 58, 81.
Lambesc, 63, 84.
Lassonne, 56, 59.
Lastic, 31.
Lauzun, IV.
Laval, 16, 26, 55, 62.
Lebel, introduction, I.
Lebrun, IV.
Le Clerc, 4, 28.
Lesparre, 49, 53, 55.
Lévis, introduction, VII, 9, 61, 62.
Leyde, 12, 66.
Liancourt, 61, 78.
Liautaud, 56.
Lieuray, 66.
Lorges, 21, 22, 27, 32, 66, 85.
Lostanges, 61, 63, 66.
Louise (Mme), II.
Louvois, 69.
Luynes, 62, 69, 84.
Luppé, 74, 75.
Luxembourg, 21, 24, 33, 62, 63.
Macipe, 69, 84.
Mackau, III, 73, 82.
Madame, III, VIII, IX, 34, 37, 46, 49, 54, 59, 60, 66, 69, 84.
Madame Royale, III, IV, VI, IX, 54.
Maillé, 5, 42.
Mailly, 31, 32, 41.

Marchais, 70, 71.
Marche (La), 24, 34.
Marck (La), 73.
Marsan, VI, VII, 49, 53, 54, 55, 60, 71, 75.
Martin, 52.
Martinière, 67.
Marville, 15, 73.
Maugin, 28.
Maulde, 65.
Maurepas, I, IV, 39, 40.
Meaunier, 56.
Mesdames, 12, 21, 34, 36, 46, 69, 84, 85. V. Adélaïde, Louise, Sophie, Victoire.
Mesmes, 21, 31.
Micque, IV.
Mirepoix, 27, 42.
Misery, 68, 85.
Monsieur, III, VIII, IX, 34, 37, 48, 52, 58, 70, 84.
Montauban, 70.
Montbarey, 11, 55, 61.
Montbel, 61, 67.
Montesquiou, 74, 75, 80.
Monteynard, 11.
Montigny, III.
Montmorency, 41, 42, 58, 69, 74.
Montmorin, 25, 42, 53, 64, 65, 66, 75.
Montmort, 74.
Montyon, 64.
Mouchy, 24, 25.
Muy (Du), 11, 65.
Narbonne, 20, 21, 25, 27, 28, 29, 34, 37, 67, 79.
Néelle, 31, 32.
Nivernois, 6.
Noailles, I, 11, 15, 16, 18, 25, 42.
Nord (Comte du), VIII.
Ogier, 21.
Orléans, X, 45, 46, 57, 58, 60, 68.
Ormesson, 15, 73.
Orsy, introduction.
Osmond, 23.
Ossun, IV, 23, 33, 38.
Pecquigny, 59.
Penthièvre, VII, VIII, 35, 38, 48, 58.
Périgord, 22, 27, 29.
Poix, 20, 21, 23, 26, 27.
Polastron, 41.
Polignac, III, VI, VII, VIII, 14, 38, 45, 47, 49, 54, 58, 68, 69, 80, 82, 83.
Pommery, 39.
Pompadour, I, II.
Pons, 7, 59, 64, 75.
Pontécoulant, 52, 63.
Poyanne, 29.
Praslin, I, 11.
Prisy, 41, 66.
Puisieux, 29.
Quintin, 22, 27, 63.
Radonvilliers, 74.
Riants, 26, 27.
La Reine, introduction, II, III, IV, 36, 37, 38, 39, 45, 46, 48, 50, 62, 69, 80, 81.
Richelieu, introduction, 39, 42.
Roche-Aymon, 26, 61.
Rochechouart, 38.
Rochefort, 70.
Le Roi, II, III, V, 34, 37, 39, 43, 45, 47, 50, 79.
Rohan-Guémenée, III, VI, VII, 26, 54.
Roure (Du), 6, 59.
Rousseau, 58, 83.
Saint-Aignan, 7, 9.
Saint-Florentin, II.
Saint-Mégrin, 57.
Saint-Priest, 11.
Salle (La), 32.
Saluces, 29, 66.
Sartines, 70, 74.
Sauvigny, 73.
Sasfield, 23.
Saulx-Tavannes, 28, 31, 32, 61, 62, 63, 67.
Sénac, 72.
Sérent, 25, 55, 82.
Sinety, 63, 75, 77, 81.
Sommièvre, 65.
Sophie (Mme), II, III, V, 36, 67.
Soubise, 60, 76.
Soucy, introduction, 14.
Source (La), 53.
Suze (La), introduction, 28, 29, 30.
Taboureau, 64.
Talaru, 13, 16, 18.
Talleyrand, 31, 32.
Talmont, 42.
Tessé, 44.
Thierry de Ville-d'Avray, 35, 36, 76.
Tingry, 21, 24, 33.
Tonnerre, 43, 62.
Tour-d'Auvergne (La), 16, 18.
Tourzel, VII, IX, 5.
Tramcourt, 68.
Trans, 28.

Tresmes, 41.
Trudaine, 73.
Turenne, 64.
Valbelle, 55.
Valentinois, 55, 57, 60.
Vallière (La), 74, 75.
Vaudreuil, VII, 36, 76.
Vauguion (La), 47, 54, 56, 84.
Vaujoie, 23.
Vergennes, 2, 41.
Vermond, introduction.
Verneuil, 6.
Victoire (Mme), II, III, 36.
Villars, 62.
Villefort, 73.
Villequier, I, 3, 28, 29, 37, 39, 40, 79.
Villeroy, 26, 73.
Vintimille, 28.

# TABLE

INTRODUCTION . . . . . 19
I. Appartements de Mme du Barry . . . . . 31
II. Appartements de Mme Adélaïde. . . . . 38
III. Petits appartements de la Reine. . . . . 44
IV. Cabinets de la Reine . . . . . 51
V. Cabinets du Roi. . . . . 60
VI. Appartement des Enfants de France. . . . . 66
VII. Appartements de Mme de Polignac. . . . . 68
VIII. Appartements de Mme de Lamballe. . . . . 81
IX. Appartements de Monsieur et de Madame.. . . . . 84
X. Appartements du duc d'Orléans. . . . . 87
ETAT DES LOGEMENTS du Château de Versailles à la fin du règne de Louis XVI. . . . . 93
INDEX DES NOMS. . . . . 121

# L'ARRIVÉE DES DÉPUTÉS

DES

# ÉTATS GÉNÉRAUX A VERSAILLES

## EN 1789

**Par Louis BATIFFOL**

ARCHIVISTE PALÉOGRAPHE, MEMBRE ASSOCIÉ.

---

Le lundi 27 avril 1789, les habitants de la ville de Versailles, attirés par le bruit d'une musique militaire, s'attroupaient dans les rues pour voir passer le brillant cortège qui escortait un roi d'armes en grand costume et à cheval. En tête venaient quatre hérauts magnifiquement parés, puis un détachement des gardes de la prévôté ; derrière eux la musique du régiment des Gardes françaises et enfin des trompettes du cabinet. Au milieu de chaque rue et à chaque carrefour, la petite colonne s'arrêtait, et le roi d'armes, d'une main, faisant faire silence, lisait à haute voix une proclamation de Louis XVI qui débutait par le mot sacramentel : « De par le Roi ». On annonçait que la réunion des Etats généraux qui devait avoir lieu ce jour-là même, 27, était retardée de huit jours, et que l'ouverture de cette assemblée se ferait le lundi suivant, 4 mai, par une procession solennelle du Saint-Sacrement de la paroisse Notre-Dame à la paroisse Saint-Louis. Les députés déjà arrivés à Versailles étaient priés de vouloir bien se faire inscrire chez M. le marquis

de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies, pour y recevoir les indications nécessaires. La proclamation terminée, la musique reprenait la mesure, et le cortège continuait sa marche à travers les deux quartiers.

La foule s'écoulait lentement, commentant et discutant cette remise à huitaine de la réunion des Etats généraux ainsi faite au dernier moment, à quatre heures de l'après-midi. Déjà, disait-on, près de huit cents députés se trouvaient réunis, tous persuadés que cette première séance si impatiemment attendue, si longtemps retardée, allait enfin avoir lieu ; et le matin le roi, montant à cheval, était parti pour la chasse sans rien dire. Les gens bien informés déclaraient que la vraie cause du retard était que les préparatifs de la salle qu'on devait affecter aux réunions des Etats n'étaient pas encore complètement terminés, mais les politiques perspicaces affirmaient comme une chose sûre que le gouvernement voulait gagner du temps, qu'une grande fermentation régnait dans Paris et qu'on n'était pas certain que les élections, qui n'avaient pas encore été faites dans la capitale, ne fussent troublées par quelque mouvement populaire (1). En tout cas, concluait un des assistants, c'est « un malheur public, et beaucoup d'ennuis pour les députés » (2).

Les députés n'étaient pas tous arrivés ; il en manquait encore un bon tiers au moins. Les huit cents même qui se trouvaient réunis pouvaient s'accommoder, à tout prendre, de ce retard imprévu ; car Dieu sait le mal qu'ils éprouvaient pour s'installer à leur arrivée à Versailles. C'étaient douze cents députés qui survenaient en une

(1) *Correspondance secrète sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, par de Lescure, t. II, p. 350. — *Mémorial historique des Etats généraux*, par un député du tiers-état. Mai 1789, p. 13.

(2) *Ibid.*, p. 19.

seule fois dans la ville; quelques-uns très grands seigneurs, avec leur personnel complet de domestiques ; le plus grand nombre, surtout dans l'ordre du tiers, amenant avec soi femmes et enfants. Il fallait loger tout ce monde, convenablement, et peut-être pour longtemps ; la chose ne paraissait pas si facile, et méritait un sérieux examen ; le roi décida que les pouvoirs publics s'en occuperaient, et veilleraient eux-mêmes à assurer dans Versailles un appartement aux députés, tout en leur laissant, bien entendu, le soin d'acquitter en personne les dépenses que leur séjour allait occasionner.

Il y avait deux mois environ, vers le commencement de mars, M. de Villedeuil, ministre secrétaire d'Etat, faisant son rapport à Louis XVI, et lui rendant compte des mesures qu'il fallait prendre relativement à la convocation des Etats généraux, avait agité la question du logement des députés à Versailles; et, après délibération, on avait décidé que la municipalité de cette ville ayant été chargée de ce soin en 1788, lors de la réunion des notables, et s'étant fort bien acquittée de ses fonctions, il y avait lieu, pour cette fois encore, de lui conférer les mêmes attributions (1).

Cette municipalité était d'institution toute récente. C'est le 18 novembre 1787 qu'un règlement royal avait créé à Versailles un corps municipal. La ville avait été divisée en huit quartiers, sous l'administration d'un conseil et de huit députés formant le comité municipal. Il y avait à côté une assemblée générale de la ville composée des curés des trois paroisses, et de 32 représentants des quartiers. Le président du comité municipal ne portait pas le titre de maire, il s'appelait simplement consul.

(1) *Extrait des registres de la municipalité de Versailles.* Ma- | vidal, Archives parlementaires, t. VIII, p. 111.

Or, au moment dont nous nous occupons, le consul de Versailles se nommait M. Thierry, baron de Ville-d'Avray (1).

Le 22 mars 1789, à la séance du comité municipal, M. Thierry donna lecture de la lettre que venait de lui écrire M. de Villedeuil, et par laquelle on lui notifiait la volonté du roi concernant le logement des députés à Versailles. Voici, suivant les indications du ministre, la manière dont on devait s'y prendre :

Il fallait, à son de caisse, faire prévenir tous les habitants de la ville qui auraient des appartements à louer, de vouloir bien venir les déclarer à un bureau qu'on désignerait à cet effet, en faisant accompagner ladite déclaration d'une note exacte sur le détail des chambres composant ces appartements, et du prix de location qu'on en exigerait pour la durée d'un mois; ceci à simple titre de renseignement, le roi, encore une fois, ne comptant rien payer. Les déclarations reçues, la municipalité devait les faire toutes vérifier; après quoi on renverrait au ministre tous les dossiers complets pour qu'il en fît ce que bon lui semblerait.

Le comité municipal, après avoir entendu la lecture de cette lettre, décida d'adresser au ministre un projet de règlement en six articles sur les mesures qu'il y avait à prendre pour se conformer aux désirs de Sa Majesté. Ce règlement n'était que l'amplification des instructions envoyées par M. de Villedeuil. Il donnait le modèle des soumissions qui devaient être imprimées pour être remplies par ceux des habitants qui avaient des appartements à louer. Il était décidé en outre que, lorsque toutes les indications seraient prises, on ferait imprimer un

(1) V. Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles*, t. I.

tableau complet des appartements à louer, par rue, afin que les députés arrivant à Versailles pussent chercher en connaissance de cause où se loger. La municipalité se transformait ainsi en agence de location. Seulement comme elle n'avait pas encore d'Hôtel de ville, qu'elle ne disposait d'aucun local pour y recevoir et centraliser les renseignements qu'elle demandait, et qu'elle n'avait aucun revenu, aucun argent pour payer les frais que ces opérations allaient entraîner, elle prenait la précaution de terminer son projet de règlement par l'article suivant :

« Le comité municipal... a besoin d'être autorisé à louer un logement convenable pour y établir un bureau et les commis nécessaires pour le travail relatif aux logements ordonnés par Sa Majesté ; en un mot toutes les dépenses indispensables, et les personnes à employer en cette circonstance pour bien remplir les vues du ministre seront aussi payées au compte du roi, d'après l'état dûment vérifié et arrêté au comité. » C'était bien le moins que Sa Majesté pût faire.

M. de Villedeuil approuva le projet de règlement tel quel, et la municipalité s'occupa alors de le faire exécuter ponctuellement et en entier.

Pour les détails mêmes de ces logements, l'inspection de leur contenu, et les mesures à prendre afin que tout fût prêt et convenable, on s'en référa à des délibérations prises en octobre 1788 par le comité municipal au moment de la réunion des notables : c'est d'après ces bases que l'on dressa la liste des mille deux cents appartements environ qui étaient nécessaires pour recevoir les députés des États généraux.

On préféra les appartements meublés à ceux qui ne l'étaient pas : « Bien entendu, observent les bons édiles,

que les meubles en seront décents. — Et il sera fourni, ajoutent-ils, les draps et serviettes de toilette par les propriétaires des meubles (1). »

Ces appartements devaient être différents selon la qualité des locataires. Ainsi un membre du clergé ou de la noblesse ne pouvait avoir un appartement qui comptât moins de quatre pièces à cheminée. Il va de soi qu'on choisirait de préférence les premiers et les seconds étages (2). Les propriétaires pouvaient pour plus de sûreté déposer au greffe de la municipalité un état des meubles qu'ils avaient laissés dans leurs appartements, état qui devait être visé par le locataire. Un dernier article fixait enfin que les locations seraient faites par mois chez les particuliers, par jour au contraire chez les aubergistes.

Dans sa sollicitude extrême, la municipalité de Versailles voulut même aller plus loin et veiller aux premiers besoins immédiats des locataires qui allaient s'installer dans les logements garnis. Elle prit le soin de faire porter dans chaque appartement à louer deux bougies de quatre, un quart de bois et six margotins (3). On ne pouvait certes pas reprocher aux officiers municipaux de manquer de zèle, et, si les députés arrivant aux Etats généraux ne trouvaient pas toutes les difficultés aplanies pour leur première installation, ce n'était vraiment pas la faute du corps municipal.

On fit battre la caisse dans toutes les rues et sur toutes les places de la ville, pour bien mettre tout le monde au courant des mesures qui avaient été prises, et l'on fit même paraître dans le numéro d'avril 1789 du *Mercure*

(1) Art. 4 de la délibération du comité. V. *Extrait des registres de la municipalité de Versailles.* Op. cit., p. 4.
(2) *Ibid.*, art. 5.
(3) *Ibid.*

*de France* un petit entrefilet aux allures officielles, faisant connaître aux députés l'organisation qui avait été adoptée pour leur assurer des logements, et les priant de passer chez M. Emard, greffier de la ville, rue de la Paroisse, n° 30, près de la grille du Dragon, pour y consulter les listes qui avaient été dressées, avec l'indication du prix des appartements (1).

Les choses malheureusement ne se passèrent pas avec autant de facilité. En théorie, et sur le papier, tout était prêt; dans la pratique, la situation fut telle que l'impression que les députés éprouvèrent en arrivant à Versailles ne fut guère flatteuse pour les habitants.

Si les tableaux, qu'on allait consulter chez M. Emard, contenaient l'indication du prix des logements à louer, il faut croire que les chiffres n'avaient rien d'absolu ni rien de fixe. Dès leur arrivée, les députés sont stupéfaits des prix extravagants qu'on exige d'eux pour la moindre chambre qu'ils louent. « Le bourgeois, dit l'un d'eux, a fixé lui-même le prix de ses locations, et plusieurs arrivans sont obligés de payer en un mois le loyer réel de l'appartement pour toute l'année (2) ». Pour peu qu'un député eût des allures de grand seigneur, il payait plus cher trois ou quatre mauvaises petites chambres, au second, dans la rue du Vieux-Versailles, qu'un grand et somptueux hôtel dans un des plus beaux quartiers de Paris. Aussi un certain nombre de députés renoncèrent-ils à habiter Versailles même ; ils se réfugièrent dans les environs, et notamment dans les bourgs ou villages qui bordaient la route de Paris. Quelques autres s'entendirent entre eux pour former de petits groupes,

(1) *Mercure de France*, 1789, avril, p. 125.

(2) *Mémorial historique des États généraux*, par un député du tiers état. Mai 1789, p. 8.

vivant économiquement dans un grand appartement ou dans un petit hôtel, dont ils utilisaient tous les recoins pour y loger d'autres députés ; l'appoint de ceux-ci diminuait d'autant la cherté de la location commune. C'est ainsi que la maison Antin, rue de Mademoiselle, n° 2, ou l'Hôtel de Brissac, rue du Vieux-Versailles, se trouvaient habités par de véritables petites communautés.

Avec la cherté des loyers, la cherté des vivres est le second fléau sur le compte duquel les contemporains ne tarissent pas; d'abord les approvisionnements se font mal ; ensuite, il n'y a aucun tarif qui fixe, même approximativement, le prix des denrées. Depuis que les députés arrivent, tout a doublé ; on spécule avec une ardeur sans borne sur la présence à Versailles d'un nombre considérable de gens nouveaux, qui ne sont pas habitués aux usages de l'endroit. Mais ceux-ci sentent qu'ils sont exploités, et un membre du troisième ordre, après avoir énuméré toutes ces causes d'ennui, conclut tristement : « ...L'avidité des hôteliers et mille raisons plus majeures, tout nous a fait présager que cette ville étoit celle de toute la France qu'on avoit le plus mal choisie pour la tenue des Etats généraux (1) ». La condamnation est dure.

Nous avons conservé les adresses des demeures qu'occupèrent tous les membres de la future Assemblée nationale. Le roi avait donné l'ordre de faire imprimer la liste des bailliages et sénéchaussées du royaume, les noms de leurs députés, les rues et les numéros des maisons qu'ils habitaient (2). Ces adresses sont dispersées au hasard,

(1) *Mémorial historique des Etats généraux.* Ibid.

(2) *Liste par ordre alphabétique des bailliages et sénéchaussées de MM. les députés aux Etats généraux, convoqués à Versailles le 27 avril 1789, avec leurs diverses adresses à Versailles.* Paris, Imprimerie royale, 1789, 1 vol. in-4°.

un peu partout. Il n'y a pas de quartier où tel ordre habite de préférence plutôt que tel autre. Sauf chez les Récollets, ou chez les prêtres de la mission, derrière Notre-Dame, qui donnent asile à un assez grand nombre de membres du clergé, grand seigneur, archevêque ou simple bourgeois, chaque député loge où il peut, souvent dans des maisons de très modeste apparence ; il nous est facile de nous en assurer, la plupart de ces demeures subsistant encore aujourd'hui.

Le quartier Saint-Louis, cependant, semble avoir été beaucoup plus occupé par les nouveaux venus que les rues aboutissant à la Paroisse. Mirabeau habitait au n° 60 de la rue de l'Orangerie ; Talleyrand, alors évêque d'Autun et député du clergé, au n° 6 de la rue de Vergennes ; celui qui devait tenir une si grande place pendant les premiers mois de la Révolution, Bailly, logeait au n° 7 de la rue des Bourdonnais. Pas loin de là, rue Saint-Honoré, n° 15, dans une maison qui avait pour enseigne « Au Lazare », demeurait un député, un médecin, moins célèbre personnellement par les actions d'éclat qu'il a accomplies, que par le triste renom d'une machine à laquelle il a donné son nom, le docteur Guillotin. A une autre extrémité du quartier, rue de Noailles, n° 12, habitait Barnave.

Sur le quartier Notre-Dame, au n° 2 de la rue de Madame, était Dubois-Crancé, un ancien mousquetaire ; au n° 66 de la rue de la Paroisse, c'était La Réveillère-Lepeau, le futur membre du Directoire ; il habitait en compagnie de Volney. Le célèbre abbé Sieyès, alors grand vicaire et chanoine du diocèse de Chartres, n'avait pas voulu habiter, comme le vulgaire, dans la demeure du « petit peuple de Versailles », ainsi que l'on désignait alors les habitants de la ville avec un sentiment d'affec-

tueuse pitié, mêlée d'un imperceptible mouvement de dédain (le grand peuple de la ville devant être évidemment la Cour); il était parvenu à se faire donner un magnifique appartement au garde-meuble royal, rue des Réservoirs.

Un autre abbé, celui-là du camp opposé, habitait au n° 67 de la rue de la Paroisse, l'abbé Maury.

Si quelqu'un eût voulu savoir quels étaient les députés qui logeaient à l'hôtellerie du Renard, rue Duplessis, n° 31, on lui aurait appris que la plus grande partie des membres de la députation de la province d'Artois s'étaient entendus pour descendre, à frais communs, dans cette auberge, une des meilleures de Versailles. Et s'il avait eu l'occasion de voir ces députés réunis, il aurait aperçu au milieu d'eux un homme, jeune encore, toujours proprement mis, le regard calme et froid, parlant peu, ne discutant jamais, se tenant même assez à l'écart pour n'être ni importun ni importuné. S'il avait demandé ce qu'était cet homme, on lui aurait répondu que c'était un tout petit avocat et qu'il s'appelait M. de Robespierre. Ceux qui ont fait imprimer la *Liste alphabétique des députés*, à Versailles, en 1789, le nomment M. de Robert-Pierre; ils ne le connaissent pas aussi bien que nous.

L'aspect de Versailles pendant la dernière quinzaine du mois d'avril ne laisse pas, au dire de témoins oculaires, que d'être assez pittoresque. « Le pavé est noirci de députés qui courent çà et là », dit l'un d'eux (1). On ne voit partout que visages affairés; ce sont pour la plupart de bons provinciaux, hommes de robes ou

(1) *Mémorial historique des Etats généraux*, 1789, mai, p. 9.

petits curés de campagne, que la moindre chose déconcerte ou ahurit. Les uns sont en quête d'un gîte, les autres qui n'ont plus rien à faire, sûrs d'un toit et d'un couvert, se promènent dans les rues, dans le parc, dans le palais, regardant tout, béatement, sans comprendre. Il se passe même des choses qui font jaser : on raconte dans une lettre du temps que le 3 mai il y a eu grande cour au château. On a laissé les salons ouverts, les députés viennent voir ce que c'est que l'entourage du roi et de la reine. Ils se promènent sans façon autour des tables où l'on joue, les deux mains derrière le dos, le parapluie sous le bras, tout appliqués à ne pas glisser sur un parquet dangereux, s'arrêtant de temps à autre, pour regarder d'un air entendu les complications d'un jeu auquel ils ne comprennent rien. Tout à coup, dit l'auteur de la lettre, dans un des salons, « une odeur infecte se répandit, on s'aperçut qu'elle avait sa source derrière le fauteuil de la reine. Un bon curé de campagne, député de son ordre, étoit, sans cérémonie, appuyé sur le dos du siège de Sa Majesté pour la regarder jouer » (1).

Nul ne savait où on en était et ce qu'on allait faire. Les députés erraient çà et là demandant des renseignements ; mais personne ne savait rien. Il fallait attendre qu'un roi d'armes se promenât dans les rues pour faire connaître aux nouveaux arrivants ce qui devait occuper leurs loisirs. « A la veille du jour solennellement indiqué pour l'ouverture de l'Assemblée nationale, dit un député, Versailles est le lieu où il semble qu'on s'en occupe le moins » (2).

(1) *Correspondance secrète sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, publiée par de Lescure, II, 355.

(2) *Mémorial historique des Etats généraux*, mai, p. 9.

Il y avait un endroit, cependant, où on s'en occupait et même avec passion ; c'était un café situé au coin de la rue de la Pompe et de l'avenue de Saint-Cloud. Ce café, qui subsiste encore aujourd'hui, avait été fondé vers le milieu du règne de Louis XV par le sieur Amaury, dont les descendants se sont succédé à la même place jusqu'à ces derniers temps. C'est dans ce café que se réunissaient les députés des Etats généraux les plus actifs, les plus ardents, ceux qui souffraient le plus de l'inaction dans laquelle les laissait le gouvernement. Il y avait là Mirabeau, Petion, Barnave, Robespierre. On a conservé le souvenir des vives et bruyantes discussions qui s'élevaient autour des tables. On a dit que souvent dans des mouvements passionnés d'enthousiasme ou d'indignation, la voix puissante de Mirabeau s'entendait assez loin du dehors. La famille Amaury a gardé la tradition des détails exacts des habitudes de Robespierre au café. Il y venait, nous a-t-on dit, très exactement, s'asseyait toujours à la même place, à droite en entrant, se mêlait rarement aux discussions générales. Il avait l'air d'observer, de réfléchir et de regarder en dedans.

Donc le 27 avril au soir, les députés étaient enfin fixés par le roi d'armes sur la date exacte de la première séance des Etats généraux. La première chose à faire était, suivant les instructions données, d'aller s'inscrire chez M. le grand-maître de cérémonies, marquis de Dreux-Brézé, pour y recevoir des indications sur la manière dont les députés devaient paraître à cette cérémonie. On les prévint chez M. de Dreux-Brézé d'abord qu'ils seraient présentés au roi Louis XVI d'ici quelques jours, et qu'ils seraient prévenus publiquement de la date de l'audience ; on les informa ensuite qu'il avait

été adopté pour chaque ordre un costume spécial, uniforme, et qu'il fallait profiter des derniers jours qui séparaient encore de la procession générale, pour le faire faire. C'était le grand maître qui avait lui-même fixé les détails de cette tenue. Les nobles devaient avoir un habit noir, un manteau de soie avec un parement d'étoffe d'or, une veste également en étoffe d'or, une culotte noire, des bas de soie blanche, une cravate de dentelle, un chapeau garni de plumes retroussées à la Henri IV. Dans le clergé, les cardinaux devaient être en chape rouge, les évêques en soutane violette avec le camail et le rochet; les autres prêtres devaient simplement avoir leur soutane, avec un manteau long et le bonnet carré. Les députés du tiers-état devaient porter un habit-veste, une culotte et des bas noirs, un manteau également noir, un chapeau sans ganse ni bouton, comme celui des prêtres, et une cravate de mousseline.

Tous les historiens ont fait remarquer avec indignation la différence blessante qu'il y avait entre le costume fastueux des nobles et la tenue trop simple des députés du tiers. En réalité, au parement d'or et au panache près, c'est le même vêtement; il était de couleur assez sévère comme on le voit.

Chaque député prenait donc ses mesures pour se conformer aux prescriptions de la cour, lorsque le vendredi, 1er mai, un héraut, précédé de trompettes, parcourut les rues de Versailles, annonçant que les députés de toutes les provinces seraient présentés au roi, le lendemain 2 mai, le clergé à onze heures du matin, la noblesse à quatre heures du soir, et le tiers-état à six heures. Rendez-vous était donné dans le salon d'Hercule aux heures indiquées pour chacun des trois ordres.

Cette convocation, dans les formes où elle était faite, souleva de vives discussions, notamment au café Amaury. Les députés, disait-on, étant encore inconnus, n'ayant leurs pouvoirs vérifiés par personne, et ne portant sur eux aucune marque d'identité, cette présentation au roi ne pouvait offrir aucun caractère sérieux ; le premier venu ayant le loisir de se faire passer pour député. Ces objections, il faut le dire, n'étaient pas très sérieuses, et émanaient de gens qui voulaient discuter, et avaient envie de fronder le pouvoir.

Le 2 mai, à onze heures du matin, la plus grande partie des membres du clergé, cardinaux, évêques, curés, se trouva réunie dans le salon d'Hercule. Comme pour toutes les cérémonies de ce genre, il y avait là un certain nombre de maîtres de cérémonies et d'aides de cérémonies pour faire ranger tout le monde suivant un ordre arrêté d'avance. On mit en tête l'archevêque de Rouen, cardinal de La Rochefoucauld, puis derrière lui les archevêques et les évêques, et enfin les autres députés qui se mirent deux par deux. On traverse ainsi tous les salons qui forment les grands appartements, puis on arrive à la galerie royale ou galerie des Glaces. Ici l'ordre change, les députés se dédoublent et se mettent à la file les uns des autres ; après quoi la colonne conduite par les maîtres de cérémonies passe par la salle du conseil et arrive à la porte de l'ancienne chambre à coucher de Louis XIV, que l'on appelait la chambre du roi. Louis XVI était debout, habillé d'un riche costume de soie à fond bleu tendre, et tourné vers les fenêtres devant lesquelles allaient défiler les députés. Il était entouré de ses frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, du duc d'Angoulême, du duc de Berry, et d'un certain nombre de

gentilshommes. Le grand-maître de cérémonies annonça les députés du clergé, et ceux-ci s'avancèrent; chacun passa devant le roi sans s'arrêter, sans dire un mot, en faisant une profonde révérence, et Louis XVI, l'air très bon, un sourire sur les lèvres, répondait par un léger salut. Tout se passa avec ordre et sans trouble ; la présentation faite, les députés revenaient à la galerie des Glaces par l'Œil-de-Bœuf, et retournaient au salon d'Hercule (1).

Les choses se firent de même, avec le même cérémonial, la même régularité, le soir à quatre heures pour les députés de la noblesse.

Il n'en fut pas de même à six heures pour les députés du tiers-état. Cinq cent soixante députés environ se trouvaient réunis à l'heure indiquée dans le salon d'Hercule. Il avait été arrêté par M. de Dreux-Brézé que les membres du tiers seraient présentés au roi par province, et dans chaque province par bailliage. On avait en conséquence dressé des listes pour faire l'appel au moment voulu. Malheureusement tout se passa dans la plus grande confusion. Cette foule considérable se pressant dans le salon d'Hercule, causant, discutant, criant, gesticulant, il était impossible aux maîtres de cérémonies de se faire entendre au milieu de ce bruit, et de ranger tous les députés dans l'ordre un peu compliqué qu'on avait adopté. Au dernier moment, on s'aperçut par surcroît qu'on avait oublié une partie des listes des bailliages. Il fallut perdre encore beaucoup de temps pour les envoyer chercher. On eut une peine infinie à ranger tant bien que mal les députés; on déplaçait les uns, on faisait changer les autres, tout cela dans une presse extrême et dans une

(1) *Journal inédit de Jallet*, p. 45.

situation gênante dont tout le monde se plaignait tout haut.

Lorsque les préparatifs furent terminés et qu'on se mit en marche, il y avait trois heures qu'on attendait. Les députés devaient être arrivés environ vers cinq heures ; il était donc huit heures du soir. Il faisait nuit ; on suivit le même trajet que les membres du clergé et de la noblesse, mais pendant qu'on allait du salon d'Hercule à la chambre du roi, les rangs se brouillèrent. Louis XVI était impatienté, il ordonna que la présentation se fît rapidement : il était fatigué et ne voulait pas attendre plus longtemps. Les députés passèrent devant lui non plus en file comme les membres des autres ordres, mais en troupes. On n'annonça rien, ni province, ni bailliage. Il était donc bien superflu d'avoir perdu tant de temps à ranger les députés. On marcha très vite, et le roi ne dit rien, regardant passer cette foule qui défilait devant lui à pas pressés, saluant à peine, et à peine salué. Un député du tiers conclut de mauvaise humeur « c'est ce qu'on a appelé ici faire connaître au monarque les représentants de sa nation (1) ».

La présentation des députés des Etats généraux au roi était une formalité toute naturelle avant la réunion de l'assemblée. Louis XVI voulut également qu'avant de commencer ses travaux l'assemblée appelât les bénédictions du Ciel sur elle par une messe du Saint-Esprit, précédée d'une procession solennelle du Saint-Sacrement.

Le dimanche, 3 mai, un cortège militaire, analogue à celui du 27 avril, accompagnait de nouveau le roi d'armes de France dans les places et carrefours de la ville

(1) *Mémorial historique des Etats généraux*, mai 1789, p. 25.

de Versailles, annonçant aux députés et aux habitants que la procession, le lendemain 4 mai, partirait de l'église Notre-Dame pour se rendre à celle de Saint-Louis vers onze heures du matin, mais que les députés devraient se réunir à l'église deux ou trois heures plus tôt afin qu'on leur donnât leur place et qu'on leur indiquât d'avance l'ordre qu'ils devraient suivre (1). Les journaux avaient annoncé à Paris cette solennité exceptionnelle; aussi dès l'avant-veille avait-on vu affluer à Versailles une masse considérable de curieux désirant prendre les premières places pour voir passer la procession. La cérémonie devant avoir lieu dans la matinée, et dès l'aurore de la journée du 4, les routes de Paris à Versailles devant être encombrées de carrosses, beaucoup de gens arrivèrent la veille au soir. Les hôtelleries ne pouvaient plus recevoir personne; déjà encombrées par les députés des Etats-généraux, elles avaient donné les quelques places qui pouvaient être libres à ceux qui avaient pris les devants en arrivant quelques jours plus tôt. Inutile de dire qu'il n'y avait plus un seul appartement à louer. Force fut donc aux Parisiens de passer la nuit à la belle étoile. Les avenues présentèrent un spectacle assez pittoresque. Ceux qui étaient venus en carrosse firent dételer les chevaux qu'on attacha aux arbres, et s'installèrent dans leurs voitures pour y dormir. C'était un vrai campement. Ceux, moins fortunés, qui étaient venus en coche, n'ayant de gîte d'aucune sorte, s'étaient installés tant bien que mal sous une porte cochère, au pied d'un arbre, le long des murs; la ville semblait envahie par une immense cohue de vagabonds qui occupaient ses rues et avenues en maîtres. Pour comble de malheur, il

(1) *Gazette de France*, 1789, p. 173.

plut une partie de la nuit et l'on peut juger avec quelle impatience cette foule mouillée, crottée, fatiguée, transie de froid dut voir arriver la journée du lundi 4 mai.

Dès l'aurore, les ouvriers se mirent à l'œuvre et achevèrent les préparatifs qui avaient été faits pour orner l'itinéraire qu'allait suivre la procession : celle-ci devait passer par la rue Dauphine (1), la place d'Armes, la rue Satory, et arriver à Saint-Louis par la rue Saint-Louis (2). On avait planté le long de la place d'Armes, de distance en distance, un certain nombre de mâts, surmontés d'oriflammes, et en ce moment on tendait entre eux de magnifiques tapisseries des Gobelins. Dans les rues, les maisons devaient également être ornées de tapisseries semblables. Le temps était beau, la foule se promenait en regardant les ouvriers travailler; la boue étant, grâce au piétinement, déjà assez considérable, on fit venir des voitures pleines de sable que l'on fit jeter sur la chaussée.

Déjà, tous les trottoirs étaient occupés par des gens intrépides qui allaient rester là des heures entières pour être bien sûrs de conserver une bonne place; la plupart d'entre eux avaient des chaises ou des bancs; des habitants de Versailles en louaient à prix d'or.

Vers neuf heures, arriva sur la place d'Armes, musique en tête et tambours battants, le régiment des Gardes françaises. On distribua les soldats le long des trottoirs pour contenir la foule. Les Suisses vinrent quelque temps après renforcer ces premières troupes.

Les députés commencèrent à arriver à Notre-Dame dès huit heures du matin. Des maîtres de cérémonies en

(1) Auj. rue Hoche.
(2) Auj. rue de la Cathédrale.

grand costume les plaçaient à mesure qu'ils entraient, à l'endroit désigné pour les membres de chaque ordre. L'église était magnifiquement tendue : à droite et à gauche du chœur, se trouvaient deux dais somptueux se faisant face, l'un pour le roi, l'autre pour la reine. De bonne heure, tous les députés se trouvaient au complet. Ils étaient assis sur des banquettes recouvertes de velours, et, en attendant le roi, les uns regardaient d'un œil distrait allumer les cierges qu'on avait prodigués avec profusion, les autres causaient entre eux ; l'église était remplie du bruit confus de ces conversations.

Les troupes qui devaient former le cortège de la procession s'étaient massées avec leurs musiques dans la rue de la Paroisse et autour de la porte de Notre-Dame. Sur les degrés de l'église, recouverts d'un magnifique tapis, se promenaient seuls, en brillant costume, le prince de Condé, le duc d'Enghien, le duc de Bourbon, le prince de Conti, qui devaient recevoir Louis XVI à sa descente du carrosse. Un cordon de soldats tenait la foule à distance.

Tout à coup, il était environ dix heures et demie, d'immenses acclamations retentirent du côté de la place d'Armes : le cortège royal descendait du palais. Les officiers commandèrent de porter les armes, les tambours battirent aux champs, les musiques se mirent à jouer, et à l'extrémité de la rue Dauphine, laissée vide par les deux haies de troupes qui bordaient les deux côtés de la rue, apparut arrivant au grand trot le détachement des gardes du corps à cheval qui précédaient le carrosse. Louis XVI était dans sa voiture de cérémonie avec le comte de Provence, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême, le duc de Berry et le duc de Chartres. Des cavaliers du vol du cabinet fermaient la marche ; l'es-

corte royale était commandée par le chevalier de Forget, commandant général des fauconneries du cabinet du roi.

Un immense cri de : « Vive le roi ! » se fit entendre. Louis XVI, calme, souriant, le visage heureux, saluait légèrement à droite et à gauche. Au pied des marches de l'église, les princes, nu-tête, le reçurent à la sortie du carrosse, et l'on gravit les degrés. Les portes étaient grandes ouvertes ; le clergé de la paroisse, croix en tête, attendait Louis XVI sous le porche ; dès qu'ils aperçurent le roi, les députés qui s'étaient tous levés aux premiers cris de la foule et s'étaient tournés vers la porte, déjà rendus fiévreux par les bruits du dehors, ne purent contenir leur enthousiasme malgré le lieu où ils se trouvaient. Des vivats répétés retentirent, on battit des mains, et Louis XVI traversa l'église au milieu des acclamations des députés mêlés aux sons éclatants de l'orgue.

Quelques instants après, un second carrosse entouré d'une semblable escorte s'arrêtait également devant les marches de l'église; c'était la reine. Elle était accompagnée de Madame, de Madame Elisabeth de France, de sa dame d'honneur et des dames du palais. Les cris avaient été rares et clairsemés sur son passage ; à la descente de sa voiture, ce furent les princesses du sang qui reçurent Marie-Antoinette. Elle entra dans l'église, la traversa tout entière au milieu du silence respectueux, mais peu sympathique des assistants, et elle vint s'asseoir au chœur, en face du roi, sous le dais qui lui avait été préparé d'avance.

Tout était prêt ; on entonna le *Veni Creator* qui fut chanté lentement ; après quoi on forma aussitôt la procession. En tête s'avancèrent les Récollets avec leur croix et leur bannière. C'était le seul ordre religieux

qu'il y eût à Versailles. Dès qu'ils eurent franchi la porte et qu'ils furent dans la rue, dix grenadiers des gardes françaises, se rangeant de front, vinrent se mettre devant eux pour ouvrir la marche de la procession. Derrière les Récollets venaient le clergé des deux paroisses de la ville, Saint-Louis et Notre-Dame, puis immédiatement après les députés du tiers-état. A l'église, ceux-ci avaient été placés dans tout le bas-côté gauche ; pour sortir ils firent le tour par le sanctuaire, de façon à venir prendre l'allée centrale de la nef par la porte du chœur. Le dais du roi était au bas du chœur à droite. Louis XVI, debout, saluait les députés; la reine saluait également, tout en restant assise. Arrivés dehors, les députés défilèrent quatre de front et groupés deux par deux.

Après le tiers-état, s'avancèrent les membres de la noblesse. Ils occupaient le bas-côté droit de Notre-Dame; comme les autres, ils traversèrent le milieu de la nef, après avoir salué le roi. Parmi les nobles, on remarqua le duc d'Orléans qui n'avait pas voulu garder le rang que lui donnait sa qualité de prince du sang, mais paraître à la procession comme simple député de Crépy-en-Valois.

L'ordre du clergé suivit celui de la noblesse. Il n'avait pas eu de place à l'église ; il s'était réuni derrière Notre-Dame dans une des salles de la Mission. Il n'y avait là, du reste, que les prêtres ou les religieux. Les évêques avaient voulu former un corps spécial qui se distinguât du reste du clergé. On se montrait quelques députés de cet ordre dont l'habit tranchait avec celui des autres : c'étaient des Prémontrés, des chanoines de Sainte-Geneviève et deux ou trois Bénédictins qui n'avaient pas cru devoir se conformer à l'étiquette générale. Déjà, du reste, dans le tiers-état, on avait relevé la présence de

deux ou trois Bretons qui avaient voulu conserver leur pittoresque costume national, et s'étaient contentés de jeter sur leurs épaules le petit manteau court.

La noblesse et le clergé voulurent marcher suivant le rang de leurs bailliages, et l'on fut obligé de perdre un temps considérable à les ranger conformément à leur désir, au milieu du tumulte que provoquaient ces sortes d'opérations, et dont le bruit remplissait l'église. Les députés du tiers, tête nue, attendaient dans la rue; le soleil était assez vif; le roi et la cour attendaient également ; cela dura une heure et demie.

Lorsque le clergé eut terminé son défilé, ce fut le tour des évêques ; ils se firent précéder de la musique du roi pour ne pas se confondre avec l'Ordre qui marchait devant eux. On ne manqua pas de remarquer cette attention particulière : et la malignité publique interpréta cet incident dans un sens défavorable pour les évêques.

Derrière l'épiscopat s'avançaient les officiants recouverts de magnifiques ornements en drap d'or, brillants de pierreries. Le dais était également en drap d'or brodé d'or ; les cordons en étaient tenus par les plus grands personnages du royaume, les premiers princes du sang : le comte de Provence, le comte d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berry ; il était porté par les gentilshommes d'honneur de la maison de ces princes ; c'était l'archevêque de Paris qui tenait le Saint-Sacrement.

Immédiatement après venait Louis XVI revêtu d'un costume analogue à celui des membres de la noblesse. Il avait à sa droite les grands seigneurs de la cour, les pairs du royaume ; à sa gauche était la reine, dont la longue traîne était portée par la princesse de Chimai,

sa dame d'honneur. La comtesse de Provence, Madame Elisabeth, la duchesse d'Orléans et la princesse de Lamballe suivaient Marie-Antoinette.

La fin de la procession était remplie par la foule brillante et magnifique des grands officiers de la couronne aux costumes éclatants, et des dames de la cour aux robes à grands paniers surchargés de dorures.

Ainsi s'avançait la procession au milieu des acclamations de la foule et au bruit des musiques militaires ; à droite et à gauche, une haie de Cent Suisses et de Gardes du corps en grand uniforme accompagnait les trois ordres ; un fort piquet de ces mêmes troupes fermait également la marche (1).

Une affluence énorme de peuple se pressait de tous côtés sur les pas du cortège. Les Gardes françaises avaient peine à contenir sur les trottoirs les masses compactes qui y étaient entassées. Les fenêtres et les balcons regorgeaient de monde ; on les avait loués à prix d'or : telle croisée avait coûté deux louis ; tel balcon contenant, les uns sur les autres, au risque de s'écraser, ou de tout faire effondrer, vingt personnes, avait été payé quatre cents livres. Les toits étaient noirs d'hommes, de femmes, d'enfants s'exposant à tout instant à glisser et à venir culbuter sur le pavé. Et tous, enthousiasmés par l'éclat de la cérémonie, impressionnés par cette grande idée qu'ils avaient sous les yeux les représentants de la France entière, s'agitaient, criaient, acclamaient, sans arrière-pensée, avec joie, comme en un jour de fête très belle et sans mélange.

Il y eut cependant une ombre, un nuage, On ne sait

(1) *Gazette de France*, 1789, p. 173. *Mémorial historique des États généraux*, mai 1789, p. 26-36. *Journal inédit de Jallet*, p. 46.

au juste à quel endroit, lorsque la reine passa, des femmes du peuple se mirent à crier : *Vive le duc d'Orléans ! Orléans à jamais.* Marie-Antoinette pâlit, chancela ; la duchesse de Lamballe s'approcha d'elle, la soutint ; on fut sur le point de l'emmener, d'arrêter la procession. Mais le malaise se dissipa, la reine revint à elle et elle continua comme si de rien n'était. Elle n'oublia jamais l'intonation singulière des femmes qui avaient crié (1).

La procession parvint ainsi à l'église Saint-Louis sans autre incident notable. Au n° 1 de la rue Saint-Louis (2), à une fenêtre du premier étage se trouvaient le jeune duc de Normandie, qui devait être Louis XVII, et la duchesse d'Angoulême, Madame, la fille du roi. C'est de là qu'ils virent défiler le cortège (3).

Les portes de Saint-Louis étaient ouvertes à deux battants ; on entendait résonner jusque sur la place les accords puissants des grandes orgues. On entra ; il n'y avait personne dans l'église pour placer les députés ; rien n'indiquait où les membres des trois ordres devaient se rendre pour assister à une cérémonie qui allait être longue. On avança au milieu, pêle-mêle, au hasard, sans savoir où on allait ; à droite et à gauche, il y avait dans toute la longueur de la nef des banquettes recouvertes de drap vert. Ceux qui étaient en tête, arrivés à la porte du sanctuaire, incertains de ce qu'ils avaient à faire, fatigués d'ailleurs de leur lente promenade, ne trouvèrent rien de mieux que de s'asseoir sur ces banquettes. Ceux qui les suivaient les imitèrent. On entendait toujours

(1) *Mémoires de Mme Campan*, t. II, p. 37. *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution* (publiés d'après le journal, les lettres et les entretiens de la princesse de Lamballe), t. I, p. 341.

(2) Auj. rue de la Cathédrale.

(3) Le Roi. *Les Rues de Versailles*, p. 132.

sous le porche le bruit du glissement de pas des députés qui entraient. L'allée centrale de la nef se remplissait de gens qui se pressaient de plus en plus les uns contre les autres, attendant, immobiles, en silence, qu'on vînt leur dire où ils devaient se placer.

Une voix se fit entendre : elle disait qu'il ne fallait pas s'asseoir sur les trois premiers bancs, qu'ils étaient réservés pour la noblesse. Ceux qui les occupaient se levèrent, s'assirent plus loin. Déjà quinze ou vingt rangs étaient pris, lorsqu'enfin un maître de cérémonies arriva, se fraya un passage à travers la foule, et cria à haute voix qu'il fallait reculer, que la nef n'était pas pour les membres du tiers-état, et qu'ils devaient aller se placer dans les bas-côtés de l'église. Un murmure se leva dans toute l'assistance. Ceux qui étaient assis dirent tout haut qu'un désordre pareil dans une cérémonie semblable était une chose extraordinaire, inouïe ; que, quant à eux, ils étaient bien où ils étaient et qu'ils y resteraient. On ne put arriver à les envoyer dans les bas-côtés, il fallut les laisser là.

Le trouble provoqué par ce défaut d'ordre retarda l'entrée dans Saint-Louis du reste de la procession. Le roi et sa suite durent attendre sur la place, jusqu'à ce que tout fût réparé : la station dura une grande demi-heure. Le soleil était chaud ; la reine fut obligée d'abriter le roi du petit parasol qu'elle avait avec elle.

Tout le monde enfin put pénétrer dans l'église. La noblesse occupa les premiers rangs de la nef ; le clergé prit place dans le chœur et autour de l'autel.

Le roi et la reine se placèrent sous un dais ; ils avaient devant eux de larges prie-Dieu couverts de velours violet, parsemés de fleurs de lys d'or, avec de riches coussins de la même étoffe aux mêmes ornements. Les dames de

la Cour se trouvaient assises dans l'allée centrale de l'église sur des tabourets également de velours violet semés de fleurs de lys d'or.

Lorsque tout le monde fut rangé, la grand'messe solennelle commença. L'archevêque de Paris pontifiait, assisté de l'archevêque de Bourges, de l'évêque d'Orange et de deux autres évêques remplissant l'office de diacre et de sous-diacre. La musique du roi accompagnait les chants à grand orchestre ; ce fut très beau et très long. La messe célébrée, l'évêque de Nancy, M. de la Fare monta en chaire pour y prononcer un remarquable discours qui fut imprimé par la suite et dont on trouve un compte rendu et des extraits dans tous les Mémoires du temps. Il racontait l'histoire de l'institution des Etats généraux, remontait jusqu'à saint Louis, parlait peu de Philippe le Bel, et démontrait combien c'était une chose bonne et salutaire que la religion présidât à tous les actes solennels de la vie d'un peuple pour appeler sur la nation les miséricordieuses bénédictions de Dieu. Certains passages émurent à ce point les assistants, qu'oubliant le lieu saint dans lequel ils se trouvaient, ils applaudirent tous, et cela à diverses reprises. Ce discours dura six grands quarts d'heure.

Lorsque tout fut fini, il était quatre heures du soir. Chacun se retira au plus vite, à jeun, fatigué. Une foule immense encombrait les rues qui menaient à Saint-Louis. Un magnifique carrosse doré, appelé carrosse du sacre, entouré d'un piquet de cavalerie, attendait le roi à la sortie de l'église. Louis XVI monta dans sa voiture aux acclamations de la multitude. Quoique la lassitude l'eût rendu un peu pâle, il répondait cependant d'un bienveillant sourire à tous ces vivats. Le peuple suivit son escorte jusqu'à la grille du palais, et le roi était déjà

rentré dans ses appartements qu'il entendait encore retentir sur la place d'Armes les cris multipliés de: Vive le roi!

Un second carrosse arriva au grand trot de la rue Satory, également accompagné par des soldats à cheval. Cette fois la foule garda le silence; aucun cri ne se fit entendre; ce fut respectueux, mais rien de plus.

Quelque temps après on apercevait les voitures du duc et de la duchesse d'Orléans, et les acclamations retentissaient de nouveau.

Ainsi se termina la journée du lundi 4 mai 1789.

Le lendemain mardi, Louis XVI, entouré de toute sa Cour, présidait solennellement la séance d'ouverture des Etats généraux.

# UNE

# ÉMEUTE POPULAIRE A VERSAILLES

## le 13 Septembre 1789

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS ANALYSÉS

**PAR M. ÇOÜARD-LUYS**

Archiviste du département de Seine-et-Oise, Correspondant du Ministère, Membre titulaire.

---

Dans une histoire de la ville de Versailles, le chapitre consacré aux émeutes entreprises par les seuls Versaillais tiendrait à coup sûr peu de place, et cela pour deux raisons. D'abord elles ont été très rares, ce dont personne assurément ne songe à se plaindre; ensuite elles ne pouvaient pas être bien sérieuses ni bien redoutables, ce que l'on conçoit sans peine. Est-il, en effet, un terrain plus défavorable pour un mouvement populaire que cette pacifique cité à la population calme, aux larges rues coupées à angle droit, aux majestueux boulevards, plus larges encore?

Il y a eu cependant, parfois, à défaut de grandes insurrections, que la ville ne comportait pas, des tentatives séditieuses, qui n'aboutirent qu'à des insuccès, comme on pouvait s'y attendre, et dont les auteurs furent sévèrement punis. De ce nombre est la tentative ou, pour parler le langage du temps, l'émeute populaire du 13 septembre 1789. A quelle occasion et dans quel quartier se produisit-elle? Jusqu'à quel point compromit-elle

la tranquillité publique? Comment fut-elle réprimée? Que devinrent ses auteurs? Autant de questions auxquelles on peut être tenté de chercher une réponse, dont les éléments les plus précis sont fournis par un volumineux dossier qui est conservé aux Archives du département de Seine-et-Oise, et qui porte pour titre : « Procédure criminelle à la requête de Monsieur le Procureur du Roy, demandeur et accusateur, contre les auteurs et complices d'une émeute populaire arrivée le 13 septembre 1789, rue Sainte-Famille (1) ». Résumer les pièces du procès en laissant, dans la plus large mesure possible, la parole aux auteurs et aux témoins sera la meilleure manière de faire un exact récit de cet événement, qui doit être considéré, à raison même de sa date, comme présentant une certaine gravité.

Le dimanche 13 septembre 1789, dans la soirée, le sieur Pierre-Augustin Boulanger, maître boulanger à Versailles, était amené sous forte escorte à la prison de la Geôle et « recommandé au geôlier jusqu'à ce qu'il ait été ordonné d'après le rapport qui en sera fait demain (2) ». Peu après, les portes de la Geôle se rouvraient et se refermaient de nouveau, mais, cette fois, sur treize particuliers conduits par une troupe de soldats de la Garde bourgeoise, de gardes de la Prévôté de l'Hôtel du Roi, de Suisses et de Dragons. Ces nouveaux venus se nommaient Louis-Denis Dumont, François Lacomble, Nicolas Mornet, André Jouenne, Louis Lacomble, Jean Grevier, Antoine Colombier dit Javote, André Vinceau, Jean Pelletier, Henri Duplessis, Pierre-

1. Arch. dép. de Seine-et-Oise. Série B. Prévôté de l'Hôtel du Roi et Grande Prévôté de France. 1789. Procès. 1 dossier de 56 pièces, papier, numérotées.

2. Procès-verbal dressé à la Geôle en présence de MM. Dutilloy, « major de MM. de la Prévôté », et autres. Pièce cotée 1.

Joseph Tumerot, Charles Dagonet et Charles Lafrance. On leur adjoignait bientôt deux autres compagnons: Antoine Porcheron et Jean Leris. Ils étaient tous, eux aussi, « recommandés au geôlier (1) », mais dans un but tout différent : voici en effet ce qui s'était passé et ce qui motivait leur incarcération.

« Sur les six heures du soir », est-il dit dans un rapport signé : Prod'homme, caporal, et Pétigny, premier sous-lieutenant, « la Garde bourgeoise occupant le Marché-Neuf, quartier Saint-Louis, composée d'un caporal et de onze fusilliers sous le commandement du sieur Pétigny, premier sous-lieutenant, tous de la compagnie de M. le chevallier de Beaumont », était requise par la femme du sieur Pierre-Augustin Boulanger, maître boulanger, demeurant à Versailles, rue Sainte-Famille, pavillon Venet, de se transporter immédiatement à son domicile, pour y dissiper les attroupements tumultueux qui venaient de se former. Le caporal l'accompagnait aussitôt à la tête de cinq hommes et, parvenu à la boutique, entendait formuler de vives plaintes contre la conduite du boulanger. On lui reprochait de vendre le pain 40 sous les douze livres, au lieu de 36, « prix fixé par la police, » reproche qui n'était peut-être pas dénué de fondement, puisque, sur la représentation à elle faite par le caporal, la femme Boulanger consentait à « rendre à deux femmes chacune deux sols sur un pain de six livres à chaque ». Cependant la foule s'amassait et le bruit allait toujours grossissant. « Le sieur Prod'homme

1. Procès-verbal dressé à la Geôle et signé : Dutilloy, « major de la Prévôté de l'Hôtel du Roy », Lecointre, « lieutenant-colonel », Pétigny, « sous lieutenant de garde au Marché-Neuf », Villeminot, « lieutenant de la Prévôté », Metteriau, « capitaine de la Garde bourgeoise », Mariotte, « concierge des prisons royales de Versailles », et autres. Pièce cotée 3.

crut pouvoir calmer ce tumulte en faisant rapporter à un nommé Lacomble deux pains sur quatre qu'il avait par affectation acheptés à diverses reprises, déclarant en vouloir encore un. Ledit sieur Prod'homme lui ayant demandé la quantité de sa famille, il luy auroit dit n'avoir que sa femme. Sur quoi luy a été représenté que son affectation étoit pour troubler l'ordre et empêcher d'en avoir ceux qui en avoient besoin. Pour quoy on lui en a fait rendre deux. Et, comme il en devoit un à la femme Boullanger, il ne lui a été compté que la valeur d'un pain ». Rien n'y faisait, les murmures devenaient de plus en plus inquiétants : le caporal pensa que ce qu'il y avait de mieux à faire était de conduire le boulanger s'expliquer chez le Commissaire de police du Bailliage royal de Versailles, M. Lefèvre. Mais pendant que celui-ci procédait à l'interrogatoire, les dispositions hostiles de la foule allaient en s'accentuant, et l'on était obligé d'envoyer « demander du secours aux Suisses, à la Garde de la Prévôté, aux Dragons ». Grâce à ce renfort, grâce aussi au concours de la Garde bourgeoise et de quelques officiers de plusieurs corps, on était parvenu « à maintenir la populace qui ne cessoit de crier : Il faut pendre le boullanger au réverbère, c'est un coquin ». Le réverbère avait été effectivement descendu. Il fut remonté, peu après, sur les représentations de l'officier de garde, et c'est alors qu'arriva le détachement de Dragons demandé, qui « dégagea le devant de la porte du Commissaire ». On profita donc alors du calme relatif qui s'opéra pour faire conduire à la Geôle le malheureux boulanger, qui n'aurait pu sans péril regagner son domicile, et on lui sauva ainsi la vie (1).

1. Rapport signé : Prod'homme et Pétigny. Pièce cotée 2

La foule était en effet très montée contre lui, ainsi que le constate le rapport du Commissaire de police du Bailliage.

« Est comparu ledit sieur Auguste Boulanger, lequel nous a dit qu'il ne vendoit le pain que ce qu'il devoit le vendre. Et, pendant cet intervale, il s'est amassé beaucoup de monde au-devant de notre porte, qui vouloit foncer pour se saisir dudit Boulanger et le retirer de notre cabinet, afin de le pendre. Nous sommes sortis pour calmer le peuple en luy promettant que le boulanger seroit puni s'il étoit coupable, qu'il payeroit une forte amende et seroit affiché. Plusieurs dirent que oui, mais la plus grande partie s'est révoltée et a dit que non, qu'il falloit qu'il soit pendu. Et le réverbère fut descendu aussitôt. Est survenu au même instant le sieur Pétigny, sous-lieutenant commandant ledit poste, qui s'étoit aussy occupé à calmer le peuple de son côté, lequel nous a dit qu'il étoit tems de demander du renfort. Ecrivit aussitôt pour avoir un détachement de Dragons. Plusieurs personnes se sont offertes d'aller chercher les unes les Suisses, les autres la Garde bourgeoise, les Invalides et les Gardes de la Prévôté. Tout ce renfort étant arrivé, ledit Auguste fut, pour sa sûreté, conduit par tout ce cortège, sous le commandement dudit sieur Pétigny, en prison (1) ».

Mais tout n'était pas fini. Trompée dans son attente, la foule résolut de se venger. Elle se porta sur la maison du boulanger, enfonça les portes et les fenêtres et se mit à tout saccager. « Sur ces entrefaites, cinquante Invalides arrivèrent. Un d'eux ayant reçu un coup de pierre qui lui fendit la tête, on persuada aux autres de

1. Procès-verbal dressé les 13 et 14 septembre par le Commissaire de police. Pièce cotée 4.

se retirer, ce qu'ils firent sur-le-champ. Plusieurs patrouilles bourgeoises se présentèrent sans plus de succès. Plusieurs officiers, l'épée nue à la main, cherchèrent à percer la foule ; on les pria de ne pas opposer une force trop faible, et ils se retirèrent aussi, apparemment pour aller chercher main-forte. Déjà la maison étoit remplie de cette populace, qui brisoit et saccageoit tout ce qu'elle trouvoit sous ses mains, ainsi que chez Réveillon, faubourg Saint-Antoine (1) » ; déjà on avait mis le feu aux meubles accumulés au milieu de la rue, « qui est fort estroite et bordée de maisons très basses, habitées pour la plupart par des pauvres gens » ; déjà même la flamme « montoit par-dessus les maisons et menaçoit de réduire le quartier en cendres et de brûler vifs les femmes et les enfans qui s'étoient réfugiés dans les greniers du boulanger », quand un homme parvint par sa présence d'esprit, par son sang-froid, par son courage, à faire entendre raison à la foule irritée et à conjurer le péril.

« Touché du danger qui nous menaçoit, il perça la foule. En habit bourgeois, n'ayant pour toute arme qu'une badine à la main, malgré les instances et les cris que l'on faisoit de toutes parts pour qu'il ne s'exposât pas, il pénétra jusqu'au dedans de la maison, se mêla à la foule, et par la voie de l'honnêteté et de la douceur s'empara tellement de l'esprit de ces forcenés qu'il devint comme leur chef, et, se servant de son influence pour les porter à des voies plus douces, il en fit retirer un grand nombre, et occupoit déjà les autres à éteindre le feu et à garantir les femmes et les enfans qui s'étoient retirés dans les greniers, lorsque main-forte arriva (2) ».

1 Lettre adressée « à MM. de l'Etat-Major de Versailles », le 14 septembre, et portant la signature de plusieurs « témoins oculaires ». Pièce cotée 22.

2. *Ibidem.*

Cet homme de bien, ce courageux citoyen dont le nom mérite d'être inscrit dans les fastes de l'histoire de Versailles, s'appelait le chevalier Alexandre-Marie Quesnay de Beaurepaire. Agé de trente-cinq ans, président de l'Académie de Richemond en Virginie, ancien commandant de la Garde Nationale du district des Mathurins, il habitait à Versailles, rue Saint-Antoine, au coin de la rue Saint-Honoré, n° 36 (1). Sa conduite en cette circonstance ne fait-elle pas penser aux vers si connus du poète :

Ac veluti magno in populo cum sæpe coorta est
Seditio sævitque animis ignobile vulgus,
Jamque faces et saxa volant, furor arma ministrat :
Tum, pietate gravem ac meritis si forte virum quem
Conspexere, silent, arrectisque auribus astant :
Ille regit dictis animos et pectora mulcet.

La garde fit alors son devoir et procéda à de nombreuses arrestations : quelques innocents furent, malheureusement, comme il arrive souvent en pareille circonstance, confondus avec les coupables, entre autres plusieurs personnes « que l'on avoit déjà remarqué occupées à éteindre le feu » (2). Tout cela se passa « sans que l'on fît le moindre mal à celui qui étoit là comme pacificateur, quoique plusieurs fois il eût été mis en joue, mais que sa figure, son maintien seuls ou son ange tutélaire a garanti de tous les dangers auxquels les méprises pouvoient l'exposer » (3).

Les « particuliers » que l'on venait d'arrêter étaient au nombre de quinze, on a vu plus haut comment ils furent conduits à la Geôle, où les avait précédés celui

1. *Ibidem*, pièce cotée 22, et information des 15 et 16 septembre, pièce cotée 26.

2. Pièce cotée 22.

3. *Ibidem*.

qui avait failli devenir leur victime. Voici quelques renseignements sur chacun d'eux.

Antoine Porcheron, âgé de 21 ans, né à Ardes en Auvergne (1), « porteur de chaises bleues, du n° 49 », demeurant carré au Puits, chez son père, « baraque Colichon », arrêté par une sentinelle de la Garde bourgeoise (2).

Jean Leris, âgé de 28 ans, né au même lieu, portefaix, demeurant rue Sainte-Famille, arrêté dans les mêmes conditions (3).

Louis-Denis Dumont, âgé de 21 ans, né à Breteuil en Picardie (4), garçon matelassier, demeurant 3 rue Saint-Antoine ; il était sans ouvrage depuis quinze jours et arrivait de son pays : au moment où il avait été arrêté, il était, prétendait-il, à la porte et ne commettait aucun désordre (5).

François Lacomble, âgé de 24 ans, né à Versailles, garçon charron, prétendant travailler chez un sieur Legendre, établi près la porte du Dragon, et logé rue Sainte-Famille : il avait été arrêté par un Dragon, près de la maison du boulanger, au moment où il se sauvait (6).

Nicolas Mornet, âgé de 43 ans, également né à Versailles, compagnon sellier, demeurant « carré à l'Avoine, chez le sieur Vigeas » ; il avait été arrêté dans la maison, mais déclarait n'y être entré que pour mettre le bon ordre (7).

1. Ardes-sur-Couze, Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire, chef-lieu de canton.
2. Interrogatoire d'Antoine Porcheron. Pièce cotée 9.
3. Interrogatoire de Jean Leris. Pièce cotée 10.
4. Breteuil-sur-Noye, Oise, arrondissement de Clermont, chef lieu de canton.
5. Pièce cotée 3.
6. *Ibidem.*
7. *Ibidem.*

André Jouenne, âgé de 18 ans, né au Mesnil-Bœufs (1) dans la Basse-Normandie, garçon maçon, logé rue des Bourdonnais, chez le sieur Harel ; il avait été arrêté pendant qu'il criait « qu'on fît feu et qu'on se servît du pavé », ainsi que déclarait l'avoir entendu le sieur Richard, « garçon d'office de M. de La Tour du Pin, ministre de la guerre » (2).

Louis Lacomble, âgé de 33 ans, natif de Versailles, soldat au régiment de Paris, maître charron, demeurant rue Sainte-Famille : en vain alléguait-il qu'il avait été « arresté chez lui comme il allait se coucher », la Garde affirmait au contraire qu'elle avait procédé à son arrestation « comme il se sauvait de près de la maison du boulanger » (3).

Jean Grévier, âgé de 20 ans, né à Mazoires en Auvergne (4), ancien soldat au régiment de Provence, puis dans la Garde de Paris, logé rue d'Anjou ; il avait été arrêté dans la maison du boulanger.

Antoine Colombier dit Javote, âgé de 20 ans, né au même lieu, commissionnaire à Versailles (5), André Vinceau, âgé de 40 ans, né à Courville, près Chartres (6), marchand de chevaux « et exerçant tous les métiers » (7), Jean Pelletier, âgé de 19 ans, né à Versailles, compagnon maçon (8), avaient été aussi arrêtés dans la maison du boulanger. Il en avait été de même pour Henri-Auguste Duplessis, âgé de 16 ans, né à Versailles, fils du sieur Duplessis, tailleur, « sans état et prêtant seulement

1. Le Mesnil-Bœufs, Manche, arrondissement de Mortagne, canton d'Isigny.
2. Pièce cotée 3.
3. *Ibidem.*
4. Mazoires, Puy-de-Dôme, arrondissement d'Issoire, canton d'Ardes.
5. Pièce cotée 3.
6. Courville, Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres, chef-lieu de canton.
7. Pièce cotée 3.
8. *Ibidem.*

sa tête pour coiffer » (1), pour Pierre-Joseph Tumerot, âgé de 15 ans, porteur d'eau (2), pour Charles Dagonet, âgé de 17 ans, né à Méré, près Pacy-sur-Eure (3), garçon servant à l'Hôtel des Gardes du Roi (4), pour Charles Lafrance, âgé de 14 ans, né à Versailles, de même profession (5); mais le procès-verbal constate, pour leur décharge, qu'ils y avaient « été poussés par des Suisses ».

L'instruction de l'affaire commença dès le lendemain, à la suite d'une plainte adressée par le Procureur du Roi au Lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévôté de l'Hôtel du Roi au siège de Versailles, laquelle était conçue en ces termes :

« Remontre le Procureur du Roy de cette Cour qu'il vient d'être informé que le jour d'hier, treize du présent mois, sur les six heures du soir, il s'est formé une émeute populaire rue Sainte-Famille, chez un nommé Boulanger, maître boulanger, et qu'on s'est porté à des excès au point d'entrer chez lui et de jetter ses meubles par la fenêtre pour les brûler ; que ledit Boulanger auroit esté dans le plus grand danger de sa vie si la Garde bourgeoise de cette ville et celle de la Prévosté de l'Hôtel ne s'était transportée sur-le-champ pour lui prêter secours et contenir le peuple ; que plusieurs des principaux auteurs de cette émeute auraient été arrêtés et constitués prisonniers ès prisons de cette cour. Et, comme il est du devoir de son ministère de veiller avec la plus grande attention à ce que la tranquillité publique ne soit point interrompue et de faire punir avec la plus grande sévérité et suivant la rigueur des ordonnances

1. Pièce cotée 3.
2. *Ibidem.*
3. Merey, Eure, arrondissement d'Evreux, canton de Pacy-sur-Eure.
4. Pièce cotée 3.
5. *Ibidem.*

ceux qui l'ont occasionnée, requiert ledit Procureur du Roy qu'il lui soit donné acte de la plainte qu'il rend contre les auteurs, fauteurs, adhérans et complices de laditte émeute populaire, ordonner qu'il en sera par vous informé à sa requête, circonstances et dépendances, pour, ladite information faite et à lui communiquée, être requis ce qu'il appartiendra. »

*Signé :* « Morin » (1).

Il avait été naturellement fait droit à cette requête par le Lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel, Claude-Joseph Clos, chevalier, conseiller d'Etat, qui procéda immédiatement à l'interrogatoire de tous les détenus, pendant que Jacques-François Thévenin Durozay, huissier audiencier ordinaire du Roi, assignait « à comparoir et à se trouver le quinze du présent mois de septembre, dix heures du matin et trois heures de relevée précizément, en la chambre criminelle de la Prévôté de l'Hôtel du Roy, size à Versailles enclos de la Geôle », en qualité de témoins, le sieur Gonet, valet de chambre du Prince de Broglie, demeurant rue des Rossignols, n° 3, la dame Venet, bourgeoise, demeurant rue Sainte-Famille, le sieur Drancy, blanchisseur, ainsi que sa femme, demeurant en la même rue, la dame et la demoiselle Dauvillier, gardes-malades, « présentement en garde chez la dame Auguste Boulanger », le sieur Vauguin, « tailleur pour femme », demeurant rue Saint-Honoré, le sieur Charles-François Delatour, garçon de café, rue Sainte-Famille, le sieur Nicolle, épicier fayencier, ainsi que sa femme, demeurant en la même rue, le sieur Basset dit Bourguignon, garçon boulanger au service d'Auguste

1. Plainte du Procureur du Roi. Pièce cotée 5.

Boulanger. Semblable assignation à comparoir le 16 était donnée au sieur Broussais, maître tailleur, demeurant rue Sainte-Famille, au sieur Richard, garçon d'office de Mgr de La Tour du Pin, demeurant au Château de Sa Majesté, en la Cour des Ministres, au « sieur chevalier Quesnay de Beaurepaire, demeurant à Versailles, rue Saint-Antoine, au coin de la rue Saint-Honoré, n° 36 », et à la fille Boury, cuisinière, demeurant au Grand-Commun (1).

Le Lieutenant général commença par interroger Pierre-Augustin Boulanger, et les réponses que fit celui-ci aux questions qui lui étaient posées ont trop d'importance dans l'affaire pour qu'on n'en reproduise pas ici la plus grande partie.

« A dit, après serment, se nommer Pierre-Augustin Boulanger, âgé de quarante-huit ans, natif de Baisne (2) près Pontchartrain, marchand boulanger à Versailles, y demeurant, rue Sainte-Famille, paroisse Saint-Louis.

« Interrogé combien il a fait de cuisson de pain la nuit du samedy au dimanche dernier et quelle sorte de pain il a cuit, — a répondu qu'il a fait quatre fournées de pain, savoir du pain de douze livres, du pain de six livres, du pain de quatre livres.

« Interrogé quel prix il a vendu ce pain, — a répondu qu'il a vendu le pain de douze livres 36 sols, le pain de six livres 18 sols, et le pain de quatre livres 12 sols.

« Interrogé si le nommé La Combe, charron, rue Sainte-Famille, ne s'est pas présenté chez lui le jour d'hier pour y acheter du pain, et si il ne lui a pas fait payer plus cher que la taxe, — a répondu que le nommé

1. Ordonnance pour assigner les témoins et exploits d'assignations. Pièces cotées 23, 24, 25.

2. Beynes, Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet, canton de Montfort-l'Amaury.

La Combe est effectivement venu à sa boutique le jour d'hier vers les six heures du soir, qu'il était pris de vin, qu'il a demandé deux pains de six livres et un pain de quatre livres, que ces trois pains lui ont été livrés, que, sans qu'il ait été question du prix, ledit La Combe et sa femme, qui étoit avec lui, lui ont dit beaucoup de sottises, que, craignant que le bruit qu'ils faisoient n'amassât du monde, il s'est retiré dans sa chambre, qu'il a laissé sa femme dans la boutique, que ledit La Combe et sa femme, ayant fait amasser du monde par le bruit qu'ils faisoient, il est redescendu dans sa boutique, parce que sa femme l'avoit quittée pour aller chercher la Garde bourgeoise, que cette Garde est arrivée.

« Interrogé sur ce qui s'est passé au moment de l'arrivée de la Garde bourgeoise, — a répondu que la femme Solin, logeuse, étant dans sa boutique, s'est plainte de ce que la femme de lui répondant lui avoit vendu le vendredy précédent un pain de six livres 20 sols.

« Interrogé si effectivement le pain de six livres a été vendu 20 sols à laditte femme Solin, — a répondu que le pain lui avoit été effectivement vendu 20 sols, et que lui répondant lui a rendu les 2 sols que le pain lui avoit été vendu au-dessus de la taxe.

« Interrogé s'il n'a pas vendu à d'autres personnes du pain au-dessus de la taxe, — a répondu qu'étant obligé d'aller au marché au bled et à la halle à la farine pour s'aprovisionner, il n'étoit pas continuellement dans sa boutique, que sa femme débitoit le pain pendant qu'il n'y étoit pas, qu'à son égard il n'a point vendu de pain au-dessus du prix de la taxe, qu'il n'a point de connoissance que sa femme en ait vendu au-dessus de ce prix.

« A lui dit qu'il faut bien qu'il en ait été vendu dans sa boutique au-dessus du prix de la taxe, puisque, suivant le bruit populaire, l'émeute qui s'est faite hier au soir chez lui a été occasionnée par les plaintes que plusieurs personnes ont faites qu'il vendoit le pain plus cher que le prix de la taxe, — a répondu que ces bruits n'étoient nullement fondés, parce qu'à l'exception de la femme Solin, il n'en a pas vendu au-dessus du prix de la taxe.

« Interrogé s'il connoit les personnes qui l'ont accusé publiquement d'avoir vendu le pain au-dessus du prix de la taxe, — a répondu qu'ayant vu sa vie en danger par les menaces que le public faisoit de le pendre, il s'est trouvé mal et n'a rien distingué de ce qui s'est dit.

« Interrogé s'il n'a point d'ennemis ou quelqu'un qui lui en veuille, — a répondu qu'il n'a fait de mal à personne et qu'il ne sait pourquoi on lui en voudroit.

« Interrogé depuis combien de tems il fait le métier de boulanger à Versailles, — a répondu que c'est depuis seize ans.

« Interrogé si pendant ce tems il n'y a pas eu des plaintes contre lui, — a répondu qu'il n'y en a jamais eu aucunes.

« Interrogé à quel moment il a été enlevé de chez lui et pourquoy, — a répondu que de chez lui il a été conduit par la Garde chez le commissaire Lefèvre, qu'il s'est justifié chez cet officier des imputations du public, que de chez le Commissaire il a été conduit èz-prisons de céans, et qu'il ignore pourquoy » (1).

Toutes différentes, comme on doit s'y attendre, furent les déclarations des prévenus, qu'il suffira de résumer.

1. Interrogatoire de Boulanger. Pièce cotée 6.

Jean Pelletier était resté chez lui toute la journée du dimanche 13 ; ce n'était qu'à sept heures du soir qu'il était sorti pour aller chez sa tante, demeurant rue d'Anjou. En la quittant, il avait vu beaucoup de monde attroupé rue Sainte-Famille et il « avait été voir ce que c'étoit ». Il était seul, n'avait pas pénétré dans la boutique du boulanger, et « était resté contre la boutique d'un caffé ». Non seulement il « n'avoit point aidé à faire brûler les meubles jetés par la fenêtre », non seulement il n'avait pas dit « qu'il falloit pendre ce boulanger au réverbère, parce qu'il vendoit son pain trop cher », et n'avait pas « descendu la corde dudit réverbère à cet effet », mais encore il ignorait même qu'on le voulût pendre. Il ne connaissait pas d'ailleurs ceux qui avaient jeté les meubles par la fenêtre, et avait été « arrêté en regardant » (1).

Pierre-Joseph Tumerot était resté jusqu'à neuf heures du soir dans la cuisine du sieur de La Borde, député de la ville de Paris, rue de la Chancellerie, il avait même aidé son frère à laver la vaisselle, et c'était au moment où il allait rentrer chez son père qu'il avait vu « beaucoup de monde amassé dans la rue Sainte-Famille » et qu'il « s'était mis à côté de la porte cochère dudit sieur Auguste », endroit où il avait été arrêté. Il niait du reste toute participation aux actes incriminés (2).

Antoine Porcheron avait été arrêté dans des conditions qu'il ne s'expliquait pas. Il s'était rendu le matin au Grand-Commun, « où est sa chaise », et il y était resté jusqu'à cinq heures et demie du soir. A cette heure, il était allé se promener seul au Grand-Montreuil, où il

1. Interrogatoire de Pelletier. Pièce cotée 7.

2. Interrogatoire de Tumerot. Pièce cotée 8.

avait rencontré son frère. Tous deux « avaient été boire une bouteille de vin, avenüe de Paris », puis il était « retourné seul à sa chaise au Grand-Commun, où il était resté jusqu'à dix heures du soir ». Passant alors au coin de la rue Royale et de l'avenue de Sceaux, il avoit « été arrêté par une sentinelle de la Garde bourgeoise, qui l'avait conduit au corps de garde de la Prévôté de l'Hôtel ». Par conséquent il ne pouvait être l'un des auteurs de l'émeute, n'ayant pas mis de la journée le pied dans la rue Sainte-Famille. De plus, il n'avait donné de mauvais conseils à personne, il ne connaissait pas le nommé Lacomble, et « la sentinelle qui l'avoit arrêté au coin de la rue Royale et qui l'avait conduit au corps de garde lui avoit dit qu'il pouvoit s'en aller », mais, au moment où il sortait du corps de garde, « une autre sentinelle qui étoit à la porte l'avoit fait rentrer, ce qu'il avoit fait sans difficulté » (1).

Jean Leris n'était rentré chez lui qu'à « neuf heures ou neuf heures et demie du soir ». A ce moment des planches brûlaient dans la rue ; il ne s'en était pas approché, et n'avait aucunement contribué à l'émeute. Il était ressorti de chez lui quelques instants après, pour aller chercher de l'huile, « tenant en sa main un vaze pour la mettre, et, comme il passoit, il avoit été arrêté étant seul » (2).

Charles Lafrance s'était rendu dans la rue Sainte-Famille, à huit heures et demie du soir, accompagné de son camarade Charles Dagonet, parce qu'il avait entendu dire qu'il y avait un grand feu dans cette rue. Quand ils étaient arrivés, tout était consumé. Il n'était

1. Interrogatoire de Porcheron. Pièce cotée 9.

2. Interrogatoire de Leris. Pièce cotée 10.

entré ni dans la boutique ni dans la cour du boulanger, n'avait tenu aucun mauvais propos contre celui-ci ni contre sa femme, et avait été arrêté, ainsi que son camarade, « au coin d'une borne près la boutique dudit boulanger, comme ils étoient à regarder comme beaucoup d'autres ». On les avait alors « liés avec des cordes, et ils avoient été conduits par la Garde ès prisons de céans » (1).

Charles Dagonet avait été non moins surpris de son arrestation, qui avait eu lieu au moment où lui et Lafrance venaient de se ranger contre la porte du boulanger à côté d'une borne, après avoir retiré « du feu des morceaux d'armoire, de buffet et des planches pour empêcher qu'ils ne fussent brûlés » (2).

André Vinceau avait « monté la garde, en sa qualité de fusillier de la Garde bourgeoise, au Petit-Montreuil, depuis neuf heures du matin jusqu'à onze heures ; il était ensuite resté au corps de garde jusqu'à huit heures du soir ». Il avait été alors chercher du pain chez son boulanger, rue Sainte-Famille, et peu après « avait été arrêté comme s'étant trouvé dans la bagare » (3).

Henri-Auguste Duplessis, « arrêté à neuf heures et demie du soir, vis-à-vis la porte du sieur Auguste, maître boulanger », loin de commettre quelque mauvaise action, avait « aidé, comme plusieurs autres, à retirer du feu une commode et des planches » (4).

Jean Grevier avait passé la journée à Saint-Cloud, d'où il était revenu à sept ou huit heures du soir. Voulant rentrer chez lui, il « avait été surpris de voir quan-

1. Interrogatoire de Lafrance. Pièce cotée 11.
2. Interrogatoire de Dagonet Pièce cotée 12.
3. Interrogatoire de Vinceau. Pièce cotée 13.
4. Interrogatoire de Duplessis. Pièce cotée 14.

tité de monde et beaucoup de Garde dans laditte rue, et avait demandé ce que c'était ». On lui avait répondu que « c'étoit au sujet du sieur Auguste, maître boulanger, qui vendoit son pain plus cher que les autres boulangers et qui le faisoit plus bis ». Les meubles étaient alors consumés, et il « n'y avoit plus que de la braize ». La garde l'avait arrêté au moment où il allait rentrer dans sa maison (1).

Nicolas Mornet avait travaillé depuis cinq heures du matin jusqu'à sept heures et demie du soir chez le sieur Moulins, maître charron, rue Saint-François. Puis, il était allé boire une bouteille de vin, avec quelques ouvriers, dans la rue du Jeu-de-Paume, où il était resté jusqu'à huit heures et demie. Après avoir quitté ses camarades, il « avait été rue d'Anjou, chez le sieur Stévé, garde de la Prévôté », avec qui il était resté un quart d'heure. En s'en retournant chez lui, il avait « aperçu une grande affluence de monde et une lueur de feu qui éclairait toute la rue Sainte-Famille », et s'était transporté dans cette rue, où il avait été arrêté par la Garde bourgeoise (2).

Louis-Denis Dumont, « ayant beaucoup travaillé la veille », n'était sorti de chez lui qu'à huit heures du soir, pour aller chercher du pain. N'en ayant pas trouvé chez deux boulangers, il « avait été pour en chercher chez le sieur Auguste, rue Sainte-Famille ». Là, il avait été témoin de ce qui se passait, avait crié d'éteindre le feu, et, « ne pouvant se retirer de la foule et étant sur le pas de la boutique dudit sieur Auguste, » il était entré dedans, n'avait fait que la traverser, avait été dans la

1. Interrogatoire de Grevier. Pièce cotée 15.

2. Interrogatoire de Mornet. Pièce cotée 16.

cour, où il avait été arrêté avec plusieurs autres particuliers (1).

André Jouenne avait passé sa journée « à travailler à l'Hôtel des Gendarmes, avenue de Paris, sous les ordres du sieur Capucin, maître maçon, parce que l'ouvrage pressoit », et n'était sorti de cet endroit qu'à huit heures un quart du soir, après la paye. Comme il s'en retournait chez lui « pour se coucher », il avait vu ce qui se passait rue Sainte-Famille, et était « monté sur un petit rebord de mur à côté de la boutique d'un limonadier, pour voir le feu ».

« Interrogé si, étant monté sur le rebord de ce mur, il n'avoit pas crié à haute voix : faite feu et dépavé, — a répondu qu'il a seulement dit : voilà la garde qui arrive.

« A lui dit qu'il ne répond pas vérité, puisque nous sommes informé que, sur le mauvais propos qu'il a tenu, un particulier l'a pris au collet, l'a arrêté et l'a remis à la Garde bourgeoise comme ameutant la populace par ses discours, — a répondu nous avoir dit la vérité (2). »

Malheureusement les charges relevées contre Louis Lacomble, François Lacomble et Antoine Colombier dit Javote étaient bien autrement graves. On peut en juger par l'extrait suivant du rapport dressé, le 14, par le Commissaire de police.

« Est comparue Rose Robert, marchande grainetière, demeurant à Versailles, rue et pourtour du Marché-Neuf, laquelle nous a dit que le jour d'hier, vers les cinq heures et demie du soir, le nommé Lacombe, l'aîné, charron, s'est présenté chez le sieur Auguste, bou-

1. Interrogatoire de Dumont. Pièce cotée 17.

2. Interrogatoire de Jouenne. Pièce cotée 18.

langer, elle comparante présente, et a demandé du pain blanc à 42 sols, que la femme Auguste luy a répondu qu'elle n'en avait pas, qu'elle n'en avait qu'à 36 sols, que ledit La Combe luy a dit : Eh bien ! choisissez m'en un ; que ladite femme Boulanger luy dit de le choisir luy même, que ledit La Combe se répandit en invectives contre ladite femme Boulanger, en la traitant de p....., et que c'étoit des voleurs et des fripons, ce qui fit avancer beaucoup de monde.

« Est aussy comparue Marie-Françoise Tougard,... laquelle nous a dit que hier le soir, ne se souvient point précisément de l'heure, le nommé La Combe, charron, entra en la boutique dudit Auguste Boulanger, où elle étoit pour le moment, demanda à la femme Boulanger si il ne luy devoit rien, qu'elle luy fit réponse qu'il luy devoit 8 sols d'ancien et un pain de quatre livres ; qu'il prit un pain de 6 livres et jetta un écu de six livres sur la table, que ladite femme Boulanger luy remit un écu de trois livres et 22 sols, que ledit La Combe se retira en jurant et invectivant ladite femme Boulanger ; que ledit La Combe vint un instant après, pour la deuxième fois, demander un pain de six livres en jurant, et jetta trois livres dans le ruisseau en disant à ladite femme Boulanger d'aler le ramasser et de luy rendre son reste, qu'elle ne voulut point y aller, que ledit Lacombe alla ramasser son écu en jurant, et que laditte femme Boulanger, à qui ledit écu fut remis, rendit 42 sols ; que ledit La Combe se mit à faire du train devant la porte, et fit amasser beaucoup de monde ; que ledit La Combe s'en alla et revint une troisième fois demander encore un pain de six livres, qu'il paya, et en emporta deux, toujours en jurant et faisant amasser beaucoup de monde ; que, la Garde bourgeoise étant arrivée, ledit

La Combe a dit que les boulangers étoient des coquins qu'il falloit pendre, et que la Garde bourgeoise emmena ledit Boulanger, pour le conduire devant le Commissaire » (1).

Soit qu'il n'eût pas conservé un souvenir bien net de ce qui s'était passé la veille, soit plutôt qu'il jugeât plus sûr de dissimuler la vérité, Louis Lacomble nia complètement les faits. Sans doute, le dimanche soir, il avait bien été prendre un pain de six livres, qu'il avait payé 18 sols, mais il n'avait tenu à la femme Boulanger aucun mauvais propos, et, quand il était sorti de la boutique, il n'y avait aucun rassemblement devant elle. Il affirmait, de plus, qu'il n'était pas allé chez lui prendre une hache pour briser la porte de la maison du boulanger, qu'il n'avait aucunement vu son frère François Lacomble, qu'il ne s'était pas rendu à la demeure du Commissaire de police, qu'il n'était pas un de ceux qui avaient descendu la corde du réverbère pour pendre le boulanger, qu'il avait été arrêté chez lui bien à tort « comme ayant été indiqué pour être du nombre de ceux qui avoient fait l'émeute, brisé tout dans l'apartement du sieur Auguste et brûlé ses meubles » (2).

François Lacomble, son frère, tint le même langage. De 5 heures à 9 heures du soir, « il était chés son frère à dormir » ; il ne pouvait donc savoir si Louis Lacomble avait été, par trois fois, chez le boulanger. D'ailleurs, il ne s'était réveillé que lorsque les Dragons étaient venus chercher son frère, pour le conduire en prison, « où il a été également conduit avec lui » (3). Donc il était bien

1. Procès-verbal dressé par le Commissaire de police. Pièce cotée 4.

2. Interrogatoire de Louis La Comble. Pièce cotée 19.

3. Interrogatoire de François La Comble. Pièce cotée 20.

évident qu'il ne pouvait ni avoir été trouvé porteur d'une hache, ni s'être mêlé à ceux qui avaient descendu la corde du réverbère, ni même avoir été arrêté dans la maison du boulanger.

Antoine Colombier usa du même système de défense et prétendit n'être en aucune façon l'un des auteurs de l'émeute et n'y avoir point participé (1).

Mais les dépositions des témoins entendus dans les journées des 15 et 16 septembre démontrèrent la fausseté de leurs allégations. Ces témoins étaient au nombre de seize, ils firent leurs déclarations sous la foi du serment : en voici quelques extraits.

Mathieu Gonet avait remarqué, parmi ceux qui excitaient la sédition et qui travaillaient à briser les portes, « un jeune homme ayant l'air d'un commissionnaire, vêtu d'une veste bleue, le teint brun et les yeux noirs » (2).

La femme Drancy avait vu « descendre jusqu'à trois fois le réverbère auquel on voulait pendre le boulanger » ; retournée chez elle, elle avait également vu « une quantité de polissons, tels que manœuvres, commissionnaires et autres, qui enfonçoient les portes de ce boulanger à coups de pierres » ; jeter dans la rue, meubles, effets et vêtements, mettre le feu à cet amoncellement avec une chandelle achetée chez le nommé Nicolas. Mais elle ne « connoissoit aucun des incendiaires par leur nom, et, comme il faisoit nuit, il n'étoit guères possible de les distinguer » (3).

1. Interrogatoire de Colombier. Pièce cotée 21.

2. Information. Pièce cotée 26. Il s'agit évidemment d'Antoine Colombier dont le signalement est le suivant : « Un particulier, taille de cinq pieds deux pouces, visage long et pâle, les yeux grands et noirs, portant cheveux, sourcils et barbe noirs, vêtu d'une veste de drap bleu, à boutons blancs d'étain.... , commissionnaire ». Pièce cotée 21.

3. Information. Pièce cotée 26.

Marie-Françoise Tougard, femme Dauvillier, s'était trouvée dans la boutique, ainsi qu'on l'a dit plus haut, et répétait en présence du Lieutenant général ce qu'elle avait déclaré devant le Commissaire de police (1).

Le sieur Drancy avait bien vu mettre le feu avec une chandelle, mais il ne pouvait pas dire par qui, attendu qu'il faisait très nuit ; « et, comme l'émeute était très considérable et que le feu avait jetté l'alarme dans le quartier, il s'était retiré chez lui ».

La femme Boulanger affirmait que le sieur Lacomble, charron, était bien venu trois fois dans sa boutique lui demander du pain, en la traitant de g...., de p..... et de voleuse (2).

La dame Venet, propriétaire de l'immeuble, avait parfaitement distingué parmi les malfaiteurs « le nommé La Combe et son frère » ; c'était même sa nièce qui avait « mis la main sur le colet de l'un desdits frères, lorsqu'il se sauvoit et l'avoit indiqué à la Garde comme étant un des coupables » (3).

Le sieur Jean-Nicolas Nicolle avait vu « des Auvergnats, des Savoyards et autres gens de cette espèce jetter du logement du sieur Auguste des effets dans la rue » ; il avait remarqué que « les deux frères La Combe étoient du nombre de ceux qui enfonçoient les portes » (4).

La dame Nicolle avait vu « le nommé La Comble, maître charon, entrer dans la boutique du sieur Auguste, boulanger, entre cinq et six heures du soir, pour y avoir du pain ; que, la première fois, il a emporté un pain de six livres ; qu'il y est revenu une seconde fois, a emporté

1. Information. Pièce cotée 26.
2. *Ibidem.*
3. Information. Pièce cotée 26.
4. *Ibidem.*

deux pains, a jetté un écu de trois livres dans la rue, en disant à la femme Auguste : viens chercher ton argent, vieille g.... ; qu'il a ramassé son écu et l'a été porter à laditte femme Auguste ; qu'il s'est en allé et qu'il est sorti de la boutique, en proférant beaucoup d'invectives contre ladite femme Auguste ; que cela a amassé beaucoup de monde, et l'a déterminée à fermer sa boutique » (1).

La femme Grelot avait également assisté à la scène qui avait eu lieu entre la boulangère et « le nommé Lacomble », maître charron, lequel disait au public « que la femme Auguste vendoit le pain 40 sols les douze livres au lieu de 36 sols, prix de la taxe ». C'était chez elle que la boulangère s'était réfugiée, puis elle « avait été se cacher avec ses enfants dans un grenier ». Pendant ce temps on entendait « des voix dire qu'il vouloit avoir la boulangère pour la pendre » (2).

Le sieur Vauguin avait inutilement essayé « de faire entendre raison aux deux particuliers qui étoient dans la boutique »; au lieu de l'écouter, l'un d'eux s'était « présenté devant lui avec une figure furieuse, jurant et sacrant ». Il n'avait distingué aucun de ceux qui pillaient, brisaient et brûlaient : « D'ailleurs, ils étoient méconnaissables par la poussière de la braise qu'ils avoient sur le visage et la sueur qui les deffiguroient (3) ».

Le sieur Charles-François Delatour répétait à peu près identiquement la même chose, ajoutant que : « quand les Dragons étoient arrivés pour dissiper le peuple, ils avoient été repoussés à coup de pierres et s'étoient retirés (4) ».

1. Information. Pièce cotée 26.
2. *Ibidem.*
3. Information. Pièce cotée 26
4. *Ibidem.*

Le sieur François Basset, dont la déposition est particulièrement importante parce qu'il avait assisté à toute l'affaire, étant employé comme « garçon boulanger chez le sieur Boulanger », se rappelait parfaitement que, vers les cinq heures ou cinq heures et demie, il avait vu « venir dans la boutique du sieur Auguste le nommé La Comble, maître charron, demander un pain de six livres en jurant et blasphémant; que la femme Auguste lui en avoit présenté un, qu'il avoit refusé d'abord, en disant qu'il lui falloit du pain blanc; qu'il avoit ôté la veste qu'il avoit dessus lui, l'avoit jettée hors de la boutique, en disant que si on ne lui en donnoit pas, il se batteroit comme un mâtin; que sa femme étoit survenue, qui avoit ramassé sa veste dans la rue, étoit entrée dans la boutique et l'avait pris par le bras pour l'en faire sortir; que ledit La Comble avoit voulu lui donner un soufflet, qu'elle avoit paré; que la femme avoit emporté le pain qu'elle avoit payé 18 sols, ainsi qu'un pain de quatre livres qu'elle redevoit, que dans cet instant il l'avoit pris, lui déposant, au colet en lui disant : allons, boulanger, je veux payer une bouteille; que, pour le faire sortir de la boutique, il avoit été avec lui au cabaret, et l'avoit laissé; qu'il étoit revenu chez le sieur Auguste, son maître et en étoit ressorti; que pendant cet intervalle le sieur Lacomble étoit encore revenu deux fois pour avoir du pain, qu'il avoit paye le pain qu'il avoit emporté la seconde fois et n'avoit pas voulu payer celui de la troisième; qu'il étoit rentré dans la boutique au moment où son maître étoit conduit chez le Commissaire Lefèvre (1) ».

Le sieur Richard s'était trouvé en présence d'un

1. Information. Pièce cotée 26.

« jeune homme vêtu d'une mauvaise veste, ayant un tablier de manœuvre devant lui, et qu'il avoit entendu dire se nommer Jouanne, lequel étoit monté sur une borne au coin du caffé et qui crioit : faites feu et des pavés »; indigné de ce propos, « il avoit pris ledit particulier au colet et l'avoit remis entre les mains de la Garde » (1).

Le sieur Broussais ne faisait pas une déposition moins accablante pour Louis Lacomble : il l'avait vu venir par trois fois chez le boulanger, et l'avait entendu « traiter la femme Auguste de g...., de p..... et de voleuse », ajoutant qu'il fallait la pendre. Puis, quand le boulanger avait été mené chez le Commissaire, Lacomble l'avait suivi « en disant qu'il falloit pendre ledit Auguste », ce qu'il avait répété plusieurs fois, « pour engager la populace à descendre le réverbère, lequel a été effectivement descendu deux fois ». C'était alors que les Dragons étant survenus, « et y ayant eu quelques personnes blessées par leurs chevaux », la foule s'était portée devant la boutique du boulanger, dont elle avait enfoncé la devanture et où elle avoit tout brisé. Il avait « aperçu le nommé Lacomble, le cadet, entrer dans laditte boutique », et celui-ci avait « par deux fois jetté par la croisée les effets dudit Auguste à l'endroit où étoit le feu, et distribué à l'un et à l'autre le pain qui étoit dans la boutique ». Il avait vu aussi « un nommé Javotte, commissionnaire, briser les effets dudit Auguste et ensuite les apporter dans le feu »; ce dernier « avoit un morceau de bois à la main », mais il n'était pas possible d'affirmer qu'il y eût « du fer au bout » (2).

Marie-Josèphe Boury avait pu voir comment les choses s'étaient passées, c'était même grâce à son énergie que

1. Information. Pièce cotée 26. | 2. Information. Pièce cotée 26.

Lacomble avait été arrêté. Au moment où il sortait du fournil du boulanger pour s'en aller par la porte cochère, elle l'avait « saisi au colet, comme étant un des malfaiteurs, et, pour qu'il ne pût se sauver », elle l'avait fait saisir par la garde (1).

Enfin le chevalier Quesnay de Beaurepaire fournissait de très précieuses indications. Sa déposition doit donc être reproduite *in extenso*.

« Le dimanche treize du présent mois, ayant appris qu'il y avoit une émeute considérable dans la rue Sainte-Famille, il s'y est transporté dans l'intention de la dissiper et de calmer les esprits. Lorsqu'il y est arrivé, la boutique du boulanger étoit enfoncée, les fenêtres rompues et une partie des effets de ce boulanger étoient en feu devant sa boutique. Ayant vu que plusieurs personnes cassoient et brisoient ce qui étoit dans le logement de ce boulanger et se disposoient à les jetter dans le feu, il est entré dans la maison malgré les avis qui lui avoient été donnés de ne pas s'exposer. Etant entré dans l'intérieur de cette maison, il s'est adressé à ceux qui cassoient et brisoient tout, en leur représentant le mal qu'ils alloient faire aux voisins. Quelques-uns se sont rendus à ces représentations et se sont en allés, mais il en est resté qui n'y ont eu aucun égard. Entre ceux qui étoient les plus animés, il a remarqué trois particuliers, qu'il a appris se nommer les deux frères Lacomble, et l'autre Colombier dit Javotte. Il est ressorti de la maison pour engager ceux qui étoient là d'éparpiller le feu, pour qu'il fût moins considérable et moins dangereux. Il les a aussi engagés de mettre de côté les effets que l'on jettoit par la croisée, pour les préserver de l'in-

1. Information. Pièce cotée 26.

cendie. Il a trouvé des gens raisonnables, qui ont exécuté ce qu'il leur avoit recommandé. La Garde étant survenue en assez grand nombre pour apaiser l'émeute et l'incendie, on s'est emparé de ceux qui se sont trouvés dans la maison, du nombre desquels étoient les frères Lacomble et le nommé Colombier dit Javotte. Il y avoit aussi un savoyard et un bossu, qui étoient les plus révoltés et les plus animés... Ceux qui ont aidé à éparpiller les effets qui brûloient et à diminuer l'incendie sont les nommés Dumont, Dagonet et de France » (1).

L'interrogatoire, terminé le 16, fut de suite communiqué au Procureur du Roi, qui requit et obtint un décret de prise de corps contre les frères Lacomble, Colombier et Jouenne (2). Ils devaient en même temps être vus et visités par le sieur Marrigues, chirurgien juré aux rapports de la Cour, à l'effet de constater s'ils étaient des repris de justice. Le rapport de celui-ci, rédigé le 16, déclara qu'il n'avait été trouvé « sur la surface des épaules de chacun d'eux aucune espèce de cycatrice qui caractérise qu'ils ayent été repris de justice » (3).

Le Lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel procéda sans retard à un deuxième interrogatoire des quatre prisonniers.

Louis Lacomble persista à tout nier (4). François Lacomble commença par faire de même, mais il changea peu à peu son système de défense, avoua qu'il était allé dans la boutique du boulanger. « A lui dit qu'il ne cesse de mentir, puisqu'il a été arrêté dans la maison dudit Auguste au moment qu'il sortoit du fournil pour s'enfuir

1. Information. Pièce cotée 26.
2. Décrets de prise de corps et procès-verbaux d'écrou. Pièces cotées 27 à 34.
3. Rapport du sieur Marrigues. Pièce cotée 35.
4. Deuxième interrogatoire de Louis La Comble. Pièce cotée 36.

par la porte cochère, — a répondu qu'il ne s'en souvient pas. — Interrogé pourquoy ce matin, nous ayant dit en pleurant qu'il se repentoit de ne nous avoir pas dit la vérité lors de son premier interrogatoire, il persiste à dénier les faits sur lesquels il est accusé, — a répondu que, lorsqu'il nous a dit ne nous avoir pas dit la vérité, c'est parce que sa conscience le lui reprochoit, qu'il est vrai qu'il y a été, qu'il ignore l'heure, et que lorsqu'il y est entré presque tout étoit fini » (1). Antoine Colombier maintint ses déclarations précédentes : il n'était pour rien dans l'affaire, et, « comme il y avoit plus de deux mille âmes, il n'avoit pas pris garde aux personnes qui y étoient » (2). André Jouenne fit de même : ce n'était pas lui qui avait été acheter la chandelle chez la femme Nicolle et, s'il avait crié : « Voilà la garde, voilà la garde qui arrive », ce qu'il reconnaissait, ce n'était pas du tout dans l'intention de « donner un avertissement pour que les coupables se sauvassent » (3).

Le Procureur du Roi prit alors des conclusions tendant à ce qu'avant de procéder au jugement du procès, les témoins entendus en l'information fussent « récolés en leurs dépositions » et, si besoin était, « confrontés auxdits Louis Lacomble, François Lacomble, André Jouenne et Antoine Colombier, accusés, même lesdits accusés répétés en leurs interrogatoires et confrontés l'un à l'autre, aussy si besoin est » (4). Une ordonnance fut rendue en conséquence par le Lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel, le 16 septembre (5).

1. Deuxième interrogatoire de François La Comble. Pièce cotée 37.
2. Deuxième interrogatoire de Colombier. Pièce cotée 38.
3. Deuxième interrogatoire de Jouenne. Pièce cotée 39.
4. Conclusions du Procureur du Roi. Pièce cotée 40.
5. Jugement à fin de récolement et de confrontation. Pièce cotée 41.

Le récolement des témoins et leur confrontation avec les accusés eurent lieu les 17 et 18. Les témoins maintinrent la vérité des dépositions qu'ils avaient faites précédemment ; les accusés, de leur côté, en contestèrent l'exactitude (1).

Un dernier interrogatoire, subi « derrière le bareau », le 19 septembre, ne fournit pas d'autres éléments d'information, les accusés continuèrent à se déclarer complètement innocents (2). Tel ne fut pas le sentiment du Procureur du Roi qui, le 19, requit « pour le Roi les nommés Louis Lacomble, maître charron, François Lacomble, compagnon charron, et Antoine Colombier estre déclarés duement atteints et convaincus sçavoir ledit Louis Lacomble d'avoir par des propos injurieux et menaçants contre la femme du nommé Boulanger, à Versailles, excité, le treize septembre présent mois, un attroupement considérable devant la maison dudit Boulanger, rue Sainte-Famille, à Versailles, dont l'effet a esté de piller et de brûler ses meubles et effets, et, en outre, ledit Louis Lacomble et François Lacomble de s'estre introduits dans ladite maison et y avoir jetté par la fenestre partie des meubles et effets qui y étoient, et ledit Antoine Colombier d'avoir pareillement pendant ledit attroupement jetté par la fenestre partie des meublés et effets dudit Boulanger, et y avoir ensuite mis le feu ; pour réparation de quoy, estre lesdits Louis Lacomble, Francois Lacomble et Antoine Colombier condamnés à estre pendus et étranglés, jusqu'à ce que mort s'ensuive, par l'exécuteur de la haute justice, chacun à

1. Récolement et confrontation. Pièces cotées 45 et 46.

2. Interrogatoires derrière le barreau. Pièces cotées 47, 48, 49 et 50.

une potence, qui, pour cet effet, sera dressée en la principalle place du marché de la ville de Versailles, leurs biens acquis et confisqués au Roi ou à qui il apartiendra, sur iceux préalablement pris deux cens livres d'amende envers le Roy au cas que confiscation n'ait pas lieu au proffit de Sa Majesté ; — qu'il soit plus amplement informé à sa requête pendant six mois contre le nommé André Jouenne, servant les maçons, en gardant par lui prison ; — que les nommés Jean Pelletier, servant les maçons, Pierre-Joseph Tumerot, porteur d'eau, Antoine Porcheron, porteur de chaises bleues, Jean Leris, portefaix, Charles Lafrance, garçon servant à l'Hôtel des Gardes-du-Corps du Roi, Charles Dagonnet, aussi garçon servant audit Hôtel des Gardes-du-Corps, André Vinssau, journalier, Henry-Auguste Duplessis sans état, Jean Grevier, portefaix, Nicolas Mornet, compagnon sellier, Louis-Denis Dumont, garçon matelassier, et Pierre-Augustin Boulanger, maître boulanger, soient déchargés de l'accusation contre eux intentée à sa requête, qu'ils soient élargis et mis hors des prisons de cette cour, leurs écroux rayés et biffés, et qu'à les laisser sortir tous greffiers et geôliers seront contraints même par corps, quoi faisant déchargés » (1).

Ces conclusions furent adoptées par le Lieutenant général civil, criminel et de police de la Prévôté de l'Hôtel du Roi et Grande Prévôté de France, qui les reproduisit textuellement (2) dans le « Jugement Souverain » qui fut rendu le 19 septembre. Ce jugement devait être « imprimé, publié et affiché dans la ville de

1. Conclusions du Procureur du Roi. Pièce cotée 51.

2. Avec cette modification cependant à l'égard d'André Jouenne : « A son égard il en sera plus amplement informé pendant trois mois, ledit Jouenne gardant prison ».

Versailles, partout où besoin sera, et exécuté comme Jugement Souverain » (1).

L'exécution de la sentence ne se fit pas attendre. Le 21 septembre, à dix heures du matin, le sieur Tertre, greffier en chef de la Prévôté de l'Hôtel, donna lecture du jugement à Louis Lacomble, François Lacomble et Antoine Colombier « en la chambre criminelle » de la Prévôté. Le sacrement de la pénitence fut ensuite administré aux frères Lacomble par M. Jacob, curé de la paroisse royale de Notre-Dame, et par M. Vinceneau, vicaire de la même paroisse, et à Antoine Colombier par M. Arnould, prêtre de la Congrégation de la Mission attaché à la même paroisse. Les trois condamnés furent alors remis entre les mains de l'exécuteur de la haute-justice qui les conduisit, à midi, au lieu indiqué pour l'exécution, où « ledit jugement a été exécuté selon sa forme et teneur » (2).

André Jouenne fut plus heureux, quoique son innocence n'ait pas été démontrée aussi rapidement qu'il pouvait le désirer. Le 23 décembre 1789, il était encore « prisonnier ès prisons de la Cour », et il adressait alors au Lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel une humble supplication dans laquelle il lui demandait que, « comme les trois mois du plus amplement informé sont expirés depuis le dix-neuf de ce mois », et, « comme il est persuadé qu'il n'est survenu aucune charge contre lui, étant innocent de l'accusation contre lui faite », il

1. Jugement souverain, pièces cotées 52 et 53. Il avait été imprimé à Versailles à l' « imprimerie de Ph.-D. Pierres, premier imprimeur ordinaire du Roi, rue Saint-Honoré, n° 23 ». Il fut payé pour ce à l'imprimeur « pour 100 exemplaires, grand placard, 12 livres, et pour 100 exemplaires, in-4°, 8 livres ». Pièces cotées 52 et 54.

2. Procès-verbal du greffier Tertre. Pièce cotée 53.

lui plût d'ordonner qu'il serait mis en liberté, « aux offres qu'il fait de se représenter à toutes assignations ». Le Procureur du Roi ne s'y opposa pas, et un jugement du 30 décembre fit droit à sa requête. C'étaient les meilleures étrennes que le Lieutenant général de la Prévôté de l'Hôtel pût lui offrir, et il dut se féliciter d'en être quitte à si bon compte. Le 2 janvier 1790, à dix heures du matin, il comparaissait « entre les deux guichets de la prison, comme lieu de liberté », faisait sa soumission de « se représenter à toutes assignations qui lui seront données en état d'ajournement personnel », et, à cet effet, élut domicile rue des Bourdonnais, n° 17 (1).

L'affaire n'eut pas d'autres suites, et, si on a cru devoir en faire le récit, c'est que, parmi les historiens de la ville de Versailles, les uns ne semblent pas en avoir soupçonné l'existence, les autres se sont bornés à renvoyer au *Journal de Versailles*, année 1789. Il importait peut-être de la mieux faire connaître (2).

1. Jugement de mise en liberté de Jouenne. Pièce cotée 56.

2. M. J.-A. Le Roi, qui ne fait pas mention de cet événement dans son HISTOIRE DE VERSAILLES, DE SES RUES, PLACES ET AVENUES, lorsqu'il parle de la rue Sainte-Famille [Tome II, p. 256-257], le signale cependant, comme il suit, à la page 60 de son CATALOGUE DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE RELATIFS A L'HISTOIRE DE LA VILLE. « JOURNAL DE VERSAILLES...1789-1790... Année 1789. p. 266. Un boulanger de Versailles est sur le point d'être mis à la lanterne par la populace à cause de la cherté du pain. »

# ÉTUDES

SUR

# L'HISTOIRE DE LA RESTAURATION

**Par M. P. BONDOIS**

MEMBRE TITULAIRE.

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE BUFFON

## I

## Les hommes et les idées pendant la première Restauration

I. Les Bourbons en exil. — II. Le comte d'Artois à Paris.
III. Louis XVIII à Saint-Ouen.
IV. La Charte. — V. Les partis pendant la première Restauration.
VI. La chute de la première Restauration.
VII. Les Bourbons à Gand. — VIII. La réaction en 1815.

### I. — LES BOURBONS EN EXIL

En 1814, les Bourbons avaient l'immense avantage d'être autre chose que l'Empire; s'ils revenaient en France, la légitimité dans une main, ils apportaient dans l'autre une Constitution, et l'espoir de la paix dé-

1. Ces trois études font partie d'un travail d'ensemble sur la Restauration. On s'apercevra facilement que nous avons laissé de côté volontairement les questions militaires, diplomatiques, finan-

sormais incompatible avec le pouvoir de Napoléon. Or, depuis trois ans, la paix était devenue la passion de tous, si l'on excepte les nouvelles promotions de l'Ecole militaire qui couraient après leur bâton de maréchal.

Tel qui affectait un enthousiasme officiel pour l'empereur soupirait tout bas après sa chute ; les calculs de probabilités les plus bizarres couraient dans le public, sans que Napoléon, qui permettait seulement l'admiration, pût découvrir les auteurs de ces bruits désagréables.

Le préfet de la Nièvre, Fiévée, lui écrivait en 1813 : « On entend toutes les sociétés pousser dès cris d'effroi « contre l'année 1813, à cause du mot treize, et parce « que l'année commence et finit par un vendredi, et « parce qu'on y compte 13 lunes, et parce qu'en pla- « çant les chiffres qui forment 1813, les uns au-dessous « des autres et les additionnant ensuite, on trouve le « nombre 13, et parce que la retraite de Moscou s'est « faite dans la 13e année de votre consulat (1). »

Nous ririons assez volontiers aujourd'hui de l'attention apportée par un haut fonctionnaire à de tels enfantillages. Mais quand on sait les violences que les donneurs de conseils provoquaient dans l'âme intraitable de l'Empereur, on comprendra mieux le détour pris par Fiévée, pour l'avertir de la désaffection générale. Napoléon avait toujours cru à la fatalité de son étoile, il y

cières, religieuses et économiques, que nous n'avons traité, ni la Terreur blanche, ni la Charbonnerie, ni le mouvement littéraire et scientifique. Nous nous sommes contentés d'extraire, en les reliant par de rapides analyses, les faits principaux des trois époques libérales de la Restauration, afin de montrer comment, avec la charte pour point de départ, le progrès constitutionnel de la France eût pu s'accomplir, si l'inexpérience et les faiblesses de notre caractère national n'eussent empêché la formation d'une véritable majorité de gouvernement.

1. Correspondance politique et administrative citée par Duvergier de Hauranne. Hist. du Reg. parlement. (t. II, p. 40).

avait des chances pour qu'il arrêtât sa pensée sur ces prédictions au moins singulières.

Si on lui avait dit que chaque famille, en France, décimée par la conscription, nourrissait contre lui un mauvais vouloir toujours croissant, et que le sacrifice de deux millions de victimes avait comblé la mesure de la résignation, il eût répondu par quelque explosion de cette colère calculée, qui dissimulait l'obstination froide et invincible de son idée fixe et de son génie.

Nous ignorons d'ailleurs l'effet que produisit la note du préfet de la Nièvre sur son imagination tout italienne, toute prête à être frappée par la crainte du sort et du mauvais œil. Sa destinée ne s'en accomplit pas moins, et lorsqu'en 1814 la campagne de février et de mars se termina par sa ruine, il se trouva bien peu de caractères, assez fortement trempés, parmi les hommes mêmes qui avaient grandi avec le système impérial, pour ne pas faire passer le sentiment de soulagement qu'ils éprouvaient avant la honte et la douleur de l'invasion.

Le 29 mars 1814, l'impératrice Marie-Louise quittait Paris pour Blois avec tout le conseil de régence ; seul Talleyrand s'était contenté de faire semblant de partir, et s'était fait fermer la barrière au nez.

On lui prêtait un mot récent : « c'est le commencement de la fin (1) » et l'entrée des alliés à Paris, le 30 mars, justifia une fois de plus les prévisions de ce diplomate, souvent trop avisé, qui savait si bien, c'est une autre de ses expressions, « manœuvrer selon le vent ».

Les alliés, nos amis les ennemis, disait Béranger (2), étaient venus en France, avec les meilleures intentions

1. Duvergier de Hauranne, *Histoire du Régime parlementaire* (t. II, p. 57).

2. Béranger, mai 1815, *l'Opinion de ces Demoiselles.*

du monde. Le manifeste de Francfort, dirigé contre Napoléon et non contre la nation française, s'était beaucoup préoccupé de notre bonheur. Les Prussiens avaient bien parlé d'enlever à la France la Flandre, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, la Savoie, le Dauphiné et la Provence, tous pays essentiellement allemands. D'ailleurs cette fantaisie tudesque éclose dans le cerveau patriotique, mais fortement alcoolisé de Blücher, avait trouvé deux adversaires déterminés : lord Castlereagh pour l'Angleterre et l'empereur de Russie, Alexandre Ier (1).

Le tsar était alors libéral ; instruit par son précepteur, le républicain suisse Laharpe, il s'exprimait en des termes excellents sur « les libertés nécessaires (2) » ; et il avait résolu de donner à la France un gouvernement parlementaire. Il était venu, dans cette intention, habiter l'hôtel de Talleyrand, rue Saint-Florentin. Ce fut là que Russes, Prussiens et Autrichiens méditèrent sur le choix d'un souverain et d'une Constitution pour les Français (3).

Depuis le mois de février on pensait un peu aux Bourbons, mais les alliés et surtout Alexandre, qui avait remarqué le profond oubli dans lequel les frères de Louis XVI étaient tombés, auraient préféré toute autre combinaison : Bernadotte, français et prince royal de Suède, qui espéra un instant cet avancement, ou une régence de Marie-Louise, au nom du roi de Rome (4).

Mais rue Saint-Florentin on y avait déjà pourvu ; l'abbé de Pradt « autrefois l'aumônier du dieu Mars », le baron Louis, haut fonctionnaire des finances, deux amis

1. Gervinus (*Histoire du* XIXe *siècle*, trad. Minssen, t. II, p. 239 et sqq). — Sorel (*les Traités de* 1814).

2. Metternich (*Mémoires*, t. I, p. 183).

3. Duvergier de Hauranne (*Hist. du Reg. Parl.*, t. II, p. 105). — Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 100 et sqq).

4. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 76). — Gervinus (*Histoire du* XIXe *siècle*, t. I, p. 43).

de Talleyrand, le duc de Dalberg, comblé par Napoléon et le comte de Jaucourt de la maison de Joseph Bonaparte (1), réunis autour d'une table de whist, avaient décidé, comme le prince de Bénévent « que les fous seuls restent dans une maison qui brûle (2) » et depuis longtemps étaient à la recherche d'un autre amphitryon. Talleyrand qui prêta son treizième serment à la Monarchie de Juillet, qui n'était pas légitime le moins du monde, les tira d'embarras en inventant la légitimité. La Légitimité, c'étaient les Bourbons.

On les avait sous la main. Deux d'entre eux étaient alors en France. Le frère du comte de Provence, qui s'appelait aussi le comte de Lille, et dans l'intimité de sa retraite d'Hartwell en Angleterre, Louis XVIII, le comte d'Artois, avait paru, après l'invasion, en Franche-Comté et en Lorraine (3).

Secrètement appuyé par le ministère anglais, mais traité de très haut par l'Autriche, la Prusse et la Russie, il avait été prévenu qu'il s'était introduit en France à ses risques et périls; il errait assez piteusement de Vesoul à Nancy, où sa présence d'ailleurs, à son grand étonnement, passait presque inaperçue (4). Son fils aîné le duc d'Angoulême avait pénétré par l'Espagne après Wellington, qui connaissait les projets secrets de son gouvernement sur les Bourbons ; mais il n'entendait pas se compromettre, et le duc bien accueilli par les royalistes de Bordeaux, s'étant autorisé dans une proclamation de la présence de l'armée anglaise, le général anglais

1. Miot de Mélito (*Mémoires*, t. III, p, 400).

2. Savary, ministre de la police en 1814, *Mémoires*.

3. Gervinus (*Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 52). — Vitrolles (*Mémoires*, t. I, publiés par Forgues).

4. Duvergier de Hauranne (*Histoire du Régime parlementaire*, t. I, p. 45 et sqq). — Morin (*Révélations sur la Restauration*).

lui enjoignit brutalement de ne pas se servir de son nom.

Le second fils du comte d'Artois, le duc de Berry, attendait patiemment dans l'île de Jersey que les populations de la Normandie lui ouvrissent les bras, et comme personne ne bougea, il resta immobile, ainsi qu'il avait fait à Biville en 1804, à la fin du Consulat (1).

Le reste de la famille était groupé autour du chef de la dynastie, à Hartwell. Louis XVIII avait alors cinquante-neuf ans, mais son obésité, la goutte, qui justement lui faisait une visite fort importune en ce moment même, lui donnaient l'aspect d'un vieillard. Il ressemblait beaucoup à Louis XVI ; mais il n'avait pas l'expression de bonhomie placide de son malheureux frère. Son regard était tour à tour caressant et narquois ; il avait beaucoup d'esprit, c'est-à-dire l'esprit de mots et d'à-propos. Sa conversation était émaillée de malices pointues et Talleyrand, qui s'y connaissait, l'avait surnommé le roi des niches (2). Il parlait bien soit dans la conversation, soit en public ; il était fier de ses succès oratoires, et il aimait à arrondir ses périodes. Lorsqu'il causait avec quelque homme célèbre, son plus grand plaisir était de lui prouver par une phrase déconcertante, qu'il le surpassait en finesse et en rouerie.

Ses théories politiques se fondaient sur deux idées bien arrêtées, qui se mêlèrent dans son esprit au point d'en faire un roi véritablement constitutionnel. D'abord il était convaincu de son droit supérieur de roi, ensuite il se trouvait bien d'être remonté sur le trône de ses pères et n'entendait plus en descendre. De là les restrictions de son libéralisme, et d'autre part la facilité

1. Gervinus (*Histoire du* XIX^e^ *siècle*, t. I, p. 49).

2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 147-149 et sqq).

avec laquelle il se plia au système parlementaire. Il disait volontiers aux ministres : « Je signe, mais votre tête répond » ; et il définissait son rôle constitutionnel par cette phrase qui, sous sa forme plaisante, ne manque pas de justesse : « Quand mes ministres s'entendent avec « les Chambres, je vais me promener ; quand ils cessent « d'être d'accord, je leur dis, allez vous promener. »

Avec tout son esprit, sa belle tête blanche et sa voix vibrante, Louis XVIII ne pouvait pas être populaire. Accoutré en général de division, il passait dans un fauteuil les revues du Champ-de-Mars, ses jambes goutteuses imparfaitement dissimulées dans d'immenses bottes de velours noir (1). Aussi les soldats de l'Empire, qui avaient arpenté l'Europe à la suite d'un des hommes les plus actifs qu'ait connus l'histoire, s'égayaient aux dépens de ce roi assis. Il aimait la table et admettait volontiers les maréchaux à admirer sa belle fourchette et ses connaissances gastronomiques ; mais le temps était passé, où le vaste appétit de Louis XVI était une nouvelle raison d'admiration. Malheureusement le roi avait trop longtemps pâti, pour ne pas se complaire dans toutes les jouissances que lui offrait le retour de la fortune (2).

Voltairien frondeur et pamphlétaire avant 1789, ennemi sans scrupule de Marie-Antoinette, il s'était réveillé brusquement de ses dernières illusions en 1791, et le jour même où le roi tentait la fuite de Varennes, il s'échappa plus heureusement en Belgique. Un moment soucieux, il fut bientôt tout à la joie de sortir vivant de l'antre révolutionnaire. A mesure que les étapes parcourues le rapprochaient de la frontière, il se reprenait

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 149).
2. Lettre de Sismondi (*Revue historique*, t. V, p. 139, n° 16). — Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 323).

à sa manie de fredonner quelque couplet d'opéra (1). Cette insouciance et cette gaieté le soutinrent dans les nombreuses épreuves qu'il eut à supporter jusqu'en 1800.

La satisfaction de la délivrance rendit quelque temps le comte de Provence assez indifférent aux malheurs de Louis XVI; il répondit avec une politesse impertinente à l'invitation de rentrer en France (2), que le roi lui fit, au nom de l'Assemblée législative; il prit une part assez molle aux intrigues des émigrés, et désapprouva l'activité brouillonne de son frère, le comte d'Artois. En 1793, il souffrit bien qu'on le proclamât roi à Toulon, malgré les droits de son neveu, le Dauphin, alors enfermé au Temple ; mais il ne s'aveuglait pas sur la valeur de ces protestations platoniques. Après la mort du pauvre petit Louis XVII, il devint légitimement Louis XVIII pour toute l'émigration. La désorganisation de la République, au début du Directoire, lui donna un moment d'espoir et lui fit perdre quelque chose de sa prudence. Dans son manifeste de Vérone (3), il promettait le pardon à ses sujets égarés ; et menaçait de sa vengeance les chefs de la Révolution. Enfin, dans ses négociations avec le général Pichegru, il exigeait de lui une restauration sans restrictions et sans conditions.

La campagne de Bonaparte en Italie le chassa en Autriche, où il eut grand'peine à se faire remettre sa nièce Madame Royale (4), tant les alliés des Bourbons faisaient peu de fond sur leur caractère personnel et leur capacité politique.

Il passa en Russie, où l'impératrice Catherine lui offrit

1. Gervinus (*Histoire du* XIX^e^ *siècle*, t. I^er^, p. 98), d'après la Correspondance de Louis XVIII.
2. Lettres à Louis XVI, de septembre et novembre 1791.
3. Lettre à Pichegru (mai 1796).
4. Daudet (E.), *la Russie et les Bourbons*.

ironiquement une épée. Après elle, le tzar Paul lui permit longtemps de résider à Mittau (1). C'est de Mittau qu'il se déclara en 1796 et 1799 tout prêt à reprendre sa couronne, et qu'après les coups d'Etat qui empêchaient le succès de la réaction royaliste, dans les conseils du Directoire, il écrivit à Bonaparte, premier consul, pour lui proposer de faire sa fortune, s'il rétablissait les Bourbons (2). On sait la réponse de Napoléon à cette lettre pleine de naïveté et d'illusions ; mais le comte de Lille triompha à son tour de l'Empereur qui, en 1804, offrait de lui acheter une renonciation à ses droits sur la couronne. Il en profita pour lancer dans toute l'Europe un manifeste où il exposait les revendications, qu'il renouvela d'ailleurs de temps en temps pour ne pas laisser prescrire ses droits (3).

En 1810, il était bien près de désespérer, et il écrivait à son favori d'Avaray, qui se mourait loin de lui, des lettres pleines d'une tristesse résignée (4). A Hartwell, on vivait, comme on pouvait, et, le roi ayant de grands besoins, l'avenir s'escomptait en billets à ordre, qui menaçaient bien de n'être jamais payés (5).

Le comte d'Artois se résignait moins à cette éventualité. Il avait pour lui qu'il avait toujours été homme d'ancien régime, et s'il avait autrefois joué le Figaro du *Mariage*, il pouvait dire qu'il n'y avait rien compris du tout. Sa jeunesse avait été orageuse ; en exil, il avait d'abord conservé les mœurs du XVIII^e^ siècle, et choqué la pruderie des cours de Vienne et de Berlin. Dans la politi-

1. Daudet (E.), *la Russie et les Bourbons*.
2. Lettre de Louis XVIII à Napoléon (Décembre 1800).
3. Déclaration du 1^er^ janvier 1814.
4. Daudet (E.), *la Russie et les Bourbons*.
5. Daudet (E.), *la Russie et les Bourbons*. — Lettres de Louis XVIII à d'Avaray et à Saint-Priest.

que, il avait porté les allures de papillon et de bourdon, qui avaient donné aux émigrés une si triste réputation en Europe. Il s'était lancé à travers toutes les intrigues, dans tous les complots (1); reconduit là, maltraité ici, rebuté par son frère lui-même, qui craignait ses bévues et ses caprices, incorrigible, sauf sur un point; sa vie était devenue régulière, et il avait sincèrement adopté les idées religieuses des meilleurs parmi les émigrés.

Son courage personnel était nié à tort sans doute; mais il était devenu nerveux, à la suite des crises de sa vie errante. En 1794, il avait refusé de débarquer en Vendée, malgré Charette, qui lui avait dit un gros mot un peu sévère (2). D'ailleurs il était élégant, sympathique à première vue; affable et bon, quand ses préjugés n'étaient pas en question; il s'attachait passionnément à ses amis, sans avoir le jugement nécessaire pour les choisir (3). Il n'avait d'autre théorie politique que celle-ci: il était Bourbon, il était Monsieur, l'héritier direct de la couronne. De constitutions anciennes ou nouvelles il se souciait peu, n'y entendant d'autres malices que celles que lui soufflait son entourage. C'étaient tous les brouillons de l'émigration, l'ancien comité anglais, qui sous le Directoire avait fait échouer, par sa déplorable incurie, les projets de l'agence royaliste, dirigée par Royer-Collard et l'abbé de Montesquiou (4).

Le fils aîné du comte d'Artois, le duc d'Angoulême, était un honnête homme, et disposé aux concessions; timide et gauche, il aimait peu les amis de son père, et

1. Duvergier de Hauranne (*Histoire du Régime parlementaire*, t. Ier, *passim*). — Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*, p. 48-72).

2. Gervinus (*Histoire du XIXe siècle*, t. I, p. 26 et sqq).

3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p, 133).

4. Duvergier de Hauranne (*Histoire du Régime parlementaire*, t. Ier, *passim*). — Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*, p. 48-72).

les catastrophes de sa famille l'avaient profondément frappé. Il avait épousé sa cousine, Marie-Thérèse de France, le seul homme de la famille, disait Napoléon. Le souvenir de la mort de son père Louis XVI, et de son emprisonnement au Temple inspirait à la duchesse d'Angoulême une répulsion invincible pour tout ce qui tenait de près ou de loin à la Révolution. Dure, sèche, violente, elle fut bientôt impopulaire ; le visage masculin, la lèvre légèrement ombragée, elle imposait cependant par la fermeté de son caractère et la hauteur de son courage (1). Compagne des émigrations de Louis XVIII, elle était l'Antigone de ce nouvel Œdipe, surnom auquel les jambes goutteuses du roi donnaient seules quelque exactitude, car ce rôle larmoyant convenait peu à Madame Royale ; elle n'avait pas de sympathie pour son oncle, et ne rêvait qu'à venger son père, persistance de haine qui s'explique, lorsqu'on sait qu'elle ne connut jamais l'attendrissement de la maternité.

L'autre fils du comte d'Artois (2), le duc de Berry, était très pusillanime et très violent, très léger et très brutal. Il ne jurait que par son épée de soldat, encore vierge d'ailleurs, vivait au milieu de la lie de l'émigration, et cependant il avait le sentiment très net qu'il eût fallu faire des concessions sincères pour se maintenir.

Les autres Bourbons, c'étaient le prince de Condé, qui radotait (3) et le duc de Bourbon ; le duc d'Orléans, Louis-Philippe, déjà chef d'une nombreuse famille, réconcilié solennellement avec la branche aînée en 1799 (4). Il n'en était pas moins soupçonné d'idées avancées, et

1. Daudet (E.), *la Terreur Blanche.*
2. Sismondi (Lettres publiées par *la Rev. Historique*, t. V). — Nauroy (*le Curieux*).
3. Sismondi (Lettres publiées par *la Revue Historique*, t. V).
4. Daudet (E.), *la Russie et les Bourbons.*

comme son père Philippe-Egalité, d'une ambition sans bornes, mais plus patiente et plus sûre d'elle.

En 1814, Talleyrand résolut donc de rétablir ces princes en disponibilité, mais à de certaines conditions, il avait déterré un homme d'intrigue, très spirituel, M. de Vitrolles (1) et l'avait envoyé en Lorraine au comte d'Artois, afin de lui offrir pour le compte de Louis XVIII une royauté constitutionnelle qui confirmerait les principes politiques de la Révolution, en y comprenant la vente des biens nationaux. En attendant, Talleyrand dirigeait les affaires, par un gouvernement provisoire, qu'il avait fait nommer (2), et par le Sénat aussi hostile à l'Empire qu'à toute royauté, qui prétendrait remonter au-delà de 1789. Pour aller au-devant de ce dernier danger, le Sénat, que bien, que mal, et à la hâte, rédigea une Constitution que l'on pût présenter et imposer au futur monarque. Malheureusement, au milieu de leurs préoccupations constitutionnelles, les sénateurs avaient cédé à des considérations plus personnelles, et ils stipulèrent la continuation de leur mandat et de leurs dotations. Aussitôt les plaisants de s'écrier : « Ce n'est pas une Constitution qu'a faite le Sénat, mais une constitution de rentes (3).

D'autre part, M. de Vitrolles n'avait parlé au comte d'Artois des conditions imposées par le Sénat qu'avec une répugnance affectée. Dans sa triste auberge de Nancy, le prince, en recevant les propositions du gouvernement provisoire, avait d'abord été tout à la joie, et il eût certainement accepté toutes les exigences (4). L'atti-

1. Le rôle de M. de Vitrolles, cité partout, est bien connu aujourd'hui par la publication récente de ses *Mémoires*.
2. Duvergier de Hauranne (t. II). — Gervinus (t. Ier).
3. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II). — Beugnot (*Mémoires*, t. II, § XVI).
4. Vitrolles (*Mémoires* t. Ier).

tude de M. de Vitrolles lui donna à réfléchir ; il suspendit son acquiescement, et résolut de jouer au plus fin avec les diplomates de la rue Saint-Florentin.

Là, on était très occupé; Beugnot(1), un des meilleurs administrateurs de Napoléon, auquel Talleyrand avait confié le ministère de l'intérieur, nous a raconté gaiement l'aspect de l'hôtel du président du gouvernement provisoire dans les derniers jours de mars et au commencement d'avril 1813. L'empereur de Russie n'avait laissé que l'entresol aux ministres français. Talleyrand courait de l'un à l'autre, de son pied boiteux (2), rédigeant ici une proclamation, sur la table voisine un article de la Constitution, recevant les fonctionnaires dans une salle à manger, et à chaque instant reportant à l'étage supérieur quelque pièce à imprimer que le tsar Alexandre corrigeait de sa main.

Au moins Talleyrand insistait-il pour que les Bourbons ne rentrassent qu'après avoir été appelés par l'opinion publique. Ce fut dans ces conditions que, le 31 mars, il fit décider le retour des princes.

Dès le 30 cependant, il s'était passé un fait qui devait rendre inutiles les précautions de Talleyrand. Depuis 1807, Fouché avait fermé les yeux sur *la grande chouannerie des salons* et son successeur, Savary, avait dû faire comme lui. Quand la chute de « l'usurpateur » fut irrémédiable, les habitants du noble faubourg résolurent d'agir. Le jour de l'entrée des alliés (3), plusieurs d'entre eux arborèrent une cocarde blanche, et à la hauteur du boulevard des Capucines commencèrent à faire entendre le cri de « Vive les Bourbons ! » L'écho parut d'abord

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
2. Gervinus (t. Ier, p. 62-76).
3. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. Ier).

rebelle, mais malgré l'insuccès apparent de cette première tentative, le nom de Louis XVIII se trouva lancé dans la circulation, précisément à l'heure où paraissait la fameuse brochure de Chateaubriand : « De Bonaparte et des Bourbons ». Jamais plus mauvaise action ne fut suivie d'un plus bruyant succès. Celui que l'on regardait comme le grand écrivain royaliste salit sa plume d'accusations infâmes contre un homme tombé d'une si lourde chute (2). Naturellement dans une rapide biographie des Bourbons, il accumula sur eux toutes les fleurs de sa prose poétique, et leur donna ce qu'il appelait lui-même un certificat de vie. Alors, chaque jour, une nouvelle manifestation légitimiste eut lieu ; ce fut d'abord celle du conseil municipal, puis de quelques-uns des journaux, si durement traités par l'Empire, entre autres, *les Débats*. Le Corps législatif, que Napoléon avait mené avec tant de dédain, se répandit en protestations d'amour pour les princes. Devant cette renaissance inopinée du sentiment royaliste, le Sénat craignit de se voir dépasser, et il appela « *librement au trône* » Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi (4).

## II. — LE COMTE D'ARTOIS A PARIS.

La quiétude des sénateurs était très ébranlée. Ils s'étaient fait une douce habitude de la bonne vie que leur avait procurée la libéralité de Bonaparte. Les plus braves disaient hautement qu'on les chasserait comme

1. Chateaubriand, *De Bonaparte et des Bourbons; — Mémoires d'Outre-Tombe.*
2. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*).
3. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).

des manants (1). L'abbé de Montesquiou, qu'on avait introduit dans le gouvernement provisoire, à titre de mandataire des princes, promettait qu'on les comblerait, à condition que la Constitution ne les imposât pas à perpétuité à la royauté restaurée. Cette menace ne justifiait que trop les appréhensions du Sénat.

L'approche de Monsieur qui arrivait tout doucement à Paris suspendit un instant les discussions constitutionnelles, et l'on se prépara à recevoir le représentant de la légitimité. Ce ne fut pas sans embarras (2). Il fallut que le gouvernement et les ministres unissent leurs efforts pour trouver un cheval. Le 12 avril, au matin, le comte d'Artois fut reçu à la porte Saint-Martin, par Talleyrand. Il fut d'abord accueilli avec une froideur marquée ; puis son émotion véritable, l'affabilité de ses manières, l'idée qu'il apportait la paix avec lui brisèrent la glace. Les applaudissements allèrent en augmentant jusqu'à Notre-Dame, où les fervents l'attendaient pour lui serrer les genoux (3). Quand il fallut traduire pour les journaux l'impression ressentie par les assistants, personne ne se rappelait plus les paroles prononcées. Beugnot fut chargé de prêter au comte d'Artois une formule facile à retenir. Surtout, lui dit Talleyrand, n'y mettez pas de poésie. Après avoir essayé vainement de quelque longue harangue, Beugnot trouva enfin la phrase caractéristique. Il fit dire au comte d'Artois : « Messieurs, il « n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Fran- « çais de plus. » Le prince fut tellement charmé de l'à-propos de cette parole qu'il la répéta à tout venant ;

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
2. Nettement (*Souvenirs de la Restauration*, p. 11).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).

quelques jours plus tard, il était persuadé qu'il en était le véritable auteur. Le mot, d'ailleurs, eut un succès prodigieux. Tous les discours, officiels ou non, tous les journaux royalistes ou libéraux répétaient à l'envi : « Le Français de plus. » Béranger lui-même le chanta :

J'aime qu'un Russe soit Russe
Et qu'un Anglais soit Anglais ;
Si l'on est Prussien en Prusse,
En France, soyons Français.
Lorsqu'ici, nos cœurs émus
Comptent des *Français de plus*,
Mes amis, mes amis,
Soyons de notre pays (1).

Le lendemain (13 avril 1814), le comte d'Artois prit le titre de lieutenant général ; mais déjà s'était reformée autour de lui la Camarilla qui l'avait entouré dans l'exil, le comte de Bruges, Terrier de Monciel, le marquis de la Maisonfort. Avec Vitrolles, ils composèrent bientôt un contre-gouvernement opposé à Talleyrand et qui fut aussitôt connu sous le nom de ministre de *l'entresol*. Bavards et légers, les hommes du comte d'Artois laissèrent entrevoir les secrètes pensées du lieutenant général ; les partisans du régime absolu, comptant sur eux et sur leur patron, n'imposèrent plus de bornes au débordement de leur langue et de leurs écrits (2).

Autour du comte d'Artois, on prenait déjà des libertés invraisemblables avec la France. Les Bourbons avaient jeté partout pour cri de ralliement « plus de conscription, plus de droits réunis ». Or, sans consulter les Chambres, le lieutenant-général avait décidé, de sa propre autorité, qu'on

1. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. Ier et II). — Béranger, *le Bon Français*, mai 1814.

2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).

paierait tous les impôts impériaux et qu'il en disposerait. Il y eut mieux, un parti royaliste avait intercepté à Blois « la caisse impériale (1) » et l'avait tout simplement apportée aux Tuileries. Le ministre provisoire des finances, Louis, qui n'avait pas un denier pour le roulement quotidien des affaires, réclama l'argent. On lui répondit qu'il était de bonne prise et qu'on le garderait. Très irritable (2) et d'autant plus qu'il se débattait au milieu de difficultés inextricables, il courut au comte d'Artois, dont la probité naturelle se laissa convaincre.

Une autre expédition de même genre se termina d'une manière moins honorable. La femme de Jérôme Bonaparte, ancienne reine de Westphalie, et fille du roi de Wurtemberg, partait pour l'Allemagne. Une bande d'aventuriers la dévalisa; les caisses furent portées aussi aux Tuileries, elles furent rendues; mais il manquait les diamants et une partie de la somme (3). Comment? Il serait téméraire d'affirmer quelque chose ; mais l'un des amis du comte d'Artois, le vénérable bailli de Crussol, assurait, en le déplorant, que le prince avait toujours eu l'habitude de se laisser piller. Il conseillait donc au gouvernement provisoire de faire venir le roi le plus tôt possible. « Celui-là, ajoutait-il, ne se laisse pas manger « le pain dans la main, il s'emparera du pouvoir et n'en « laissera à son frère que ce qu'il ne pourra pas lui « ôter (4). »

L'arrivée de Louis XVIII devenait de plus en plus indispensable. Sans discuter, le comte d'Artois avait signé le traité du 23 avril, qui livrait aux alliés, outre les

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
4. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16.

frontières acquises vers le Nord, presque tout le matériel maritime et militaire de la France (1).

Cependant, le roi ne paraissait pas pressé et il avait raison, à son point de vue surtout. La fameuse Constitution du Sénat, qui se fondait sur la souveraineté nationale fut reçue très froidement à Hartwell. On s'y résignait cependant, lorsque les royalistes de Paris députèrent au roi pour lui apprendre et la manifestation légitimiste du 30 mars et l'accueil définitivement favorable fait au comte d'Artois. L'attitude de Louis XVIII changea aussitôt. « Si je suis jamais roi de fait, comme je le suis « de droit, dit-il, je veux l'être par la grâce de Dieu. » L'émissaire de Talleyrand, bien que choisi parmi les hommes les plus honorables du temps, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt (2), trouva donc le roi dans des dispositions peu conciliantes, et il ne put avoir de communication personnelle et confidentielle avec lui; il fut écarté par le favori, le comte de Blacas d'Aulps, l'homme le moins sérieux de l'émigration, mais rempli d'anecdotes et toujours prêt à satisfaire le goût de son maître pour les cancans de la ville et de la cour. Du reste, le messager du comte d'Artois ne reçut pas un accueil plus engageant; c'était le marquis de la Maisonfort. « Sire, « s'écria-t-il, en se présentant à Louis XVIII, vous êtes « roi de France. » Est-ce que j'ai jamais cessé de l'être? riposta le roi (3). Bercée par cette fiction de l'éternité de la tradition légitimiste, la colonie d'Hartwell se mit en marche pour Paris, le 20 avril 1814.

Les Anglais, qui se vantaient d'avoir donné à la France

1. Voir le texte dans *le Moniteur* ou dans Cadiot, *Histoire chronologigue de France*, 1828.
2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 139). — Lettres de Louis XVIII à Saint-Priest. — *Mémoires* de Vitrolles (t. Ier).

un gouvernement incapable de nouveaux efforts militaires (1), firent à Louis XVIII une réception enthousiaste à Londres. Le roi qui eut souvent dans la suite une attitude patriotique en face de l'étranger manqua cette fois de bon sens. « C'est aux conseils du prince régent, « dit-il, à ce glorieux pays, que j'attribuerai toujours, « après la divine Providence, le rétablissement de ma « maison sur le trône » (2). Cette platitude maladroite, qui pesa lourdement sur la destinée des Bourbons, inquiéta le gouvernement provisoire, qui fit feu de toutes ses pièces et envoya Talleyrand à Compiègne au-devant du cortège royal. Le roi y avait déjà reçu les maréchaux. Les lieutenants de Napoléon, par l'organe de Berthier, avaient montré un enthousiasme légitimiste assez surprenant. Le roi avait trouvé quelques paroles flatteuses et même martiales à leur adresse, il avait été au-devant des railleries, de ces soldats si actifs et si ingambes, en riant avec bonne grâce de son obésité et de sa goutte (3). Lorsqu'il reçut Talleyrand, sa plaisanterie fut moins inoffensive. « Monsieur le prince de Bénévent, je suis « charmé de vous revoir ; il s'est passé bien des choses « depuis que nous nous sommes quittés ; vous le voyez, « nous avons été les plus habiles ; si c'eût été vous, vous « me diriez : Asseyons-nous et causons ; moi, je vous dis, « asseyez-vous et causons » (4).

Malgré son imperturbable assurance, Talleyrand fut démonté une fois en sa vie ; et pendant l'entretien, le roi réussit à ne rien promettre. Cependant le chef du gou-

1. Lettres et dépêches de Castlereagh (analysées dans Gervinus, t. Ier, p. 42-45).

2. Réponse de Louis XVIII au prince régent à Londres (20 avril 1814).

3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 155). — Béranger :

« On sait quand il le faudra
Sur qui Louis s'appuiera. »
(*Le Bon Français*, mai 1814.)

4. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 147).

vernement provisoire revint à Paris en se déclarant pleinement satisfait (1); mais il rapportait réellement la conviction que ses idées sur la restauration nationale des Bourbons iraient rejoindre la constitution du Sénat, et qu'il n'en serait plus parlé, ce qui advint.

Il faut cependant rendre hommage à la perspicacité de Louis XVIII; déterminé à ne tenir aucun compte de la volonté populaire, il n'en était pas moins résolu à s'abriter lui et sa dynastie derrière une Constitution. De même que tous les arguments de Talleyrand avaient glissé sur lui, de même aussi, il résista, sans fléchir, aux conseils des ultra-légitimistes qui inondaient la France de leurs pamphlets.

Pour les uns (2), il ne s'agissait que de rétablir les parlements, en supprimant l'effervescence des jeunes conseillers aux enquêtes. Pour un autre (3) « la loi fon-« damentale du royaume veut que le souverain com-« mandement réside dans la personne d'un seul, et « l'obéissance dans tous les autres ». D'autres prétendaient revenir à ce qu'ils appelaient « la Constitution « non écrite du royaume de France » (4), ou enfin proposaient comme « Constitution du temps » (5), un gouvernement auprès duquel celui de Constantinople eût été libéral.

A ces théories bizarres, qui semblaient ignorer la Révolution, répondait victorieusement la brochure de Benjamin Constant (6). La nécessité d'une constitution parle-

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 147).
2. Barruel, *Du principe et de l'obstination des Jacobins.* — Lettre de Montigny à Bergasse.
3. Opinion du jurisconsulte Lebel.
4. Ducancel, *De la Constitution non écrite du royaume de France.*
5. Anonyme, *Constitution du temps.*
6. Benjamin-Constant, *Réflexions sur la Constitution et la distribution des pouvoirs.*

mentaire y était nettement démontrée, et Louis XVIII était d'ailleurs tout convaincu d'avance.

### III. — LOUIS XVIII A SAINT-OUEN

Il imposa donc à son entourage et à son favori Blacas(1), qui s'en indignait, la déclaration de Saint-Ouen (2 mai 1814). Le roi n'avait été inflexible que sur un point, sur le pouvoir constituant; il exigea que son droit, antérieur à toute Constitution, fût bien et dûment constaté. La chose faite selon sa volonté, il accepta tour à tour toutes les rédactions qui lui vinrent de Paris ou de ses amis, ou même d'autre part. Ainsi la déclaration fut l'œuvre commune de collaborateurs qu'on est assez étonné de trouver réunis : le tsar Alexandre, Talleyrand, Blacas, Vitrolles, Maisonfort, Louis XVIII, sans parler des auteurs de projets anonymes, auxquels on emprunta de ci de là quelque membre de phrase (2).

Le 3 mai 1814, eut lieu l'entrée à Paris; on n'avait rien épargné pour donner un grand éclat à cette solennité. Le roi était dans une calèche attelée de huit chevaux blancs, avec la duchesse d'Angoulême, le duc de Bourbon et le prince de Condé; le comte d'Artois et le duc de Berry étaient à cheval à chaque portière. Des jeunes filles, vêtues de blanc, entouraient la voiture royale. Au-dessus de la foule s'agitaient des bannières portant des inscriptions comme celles-ci : « La Providence nous rend les Bourbons, Vive le roi ! » Partout résonnait l'air de : Vive

1. Duvergier de Hauranne (t. II, p. 96).

2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 150). — Papiers de M. de La Maisonfort, cités par Duvergier de Hauranne. — *Mémoires* de Vitrolles (t. Ier).

Henri IV! et celui de : « charmante Gabrielle! » qui avait peut-être le tort de rappeler les faiblesses du Béarnais. Un mouvement instinctif et général agita la foule, lorsque la duchesse d'Angoulême arriva en face de la Conciergerie où Marie-Antoinette avait passé ses heures suprêmes. Sur la façade de l'Hôtel-de-Ville l'inscription était empruntée à la Bible : « Felix dies in quâ reversus « es ad domum patrum tuorum, et sedisti in sede « regni eorum » (Macchabées), et en français : « Dieu « nous le rend! » (1).

Au palais, M^me^ d'Angoulême éprouva des émotions nouvelles; mais en voyant de ses fenêtres les illuminations de Paris, en entendant danser et chanter dans les Tuileries jusqu'à minuit, elle put croire que les mauvais jours étaient à jamais passés. Pourtant autour d'elle, on était mal à l'aise; on avait remarqué l'attitude de l'armée; les regards jetés par la population ouvrière sur les officiers étrangers, qui paraissaient aux fenêtres; tous ces visages étaient si sombres que Chateaubriand a cru devoir faire cet aveu : « Jamais figures humaines « n'ont exprimé quelque chose d'aussi menaçant et « d'aussi terrible » (2).

Les princes en exil n'en étaient pas moins de retour; en dépit de leurs réticences et de leurs prétentions, en dépit des paroles inconsidérées de leurs amis, de la présence de l'étranger, on n'en espérait pas moins profondément en eux, parce qu'on avait besoin d'espérer, parce que l'on voulait croire à leurs promesses. Le comte d'Artois lui-même n'avait-il pas dit? « Le lit de « Bonaparte n'est pas fait pour tout le monde, et l'on

1. Nettement (*Souvenirs de la Restauration*, p. 37).
2. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*). — Nettement (*Souvenirs de la Restauration*, p. 23).

« pilerait tous les princes de la maison de Bourbon dans « un mortier, sans en tirer de quoi faire un prince « absolu » (1).

En attendant, Louis XVIII s'étendait délicieusement dans ce lit tant dédaigné « en changeant les draps » selon une expression du temps. Il retrouvait le palais de Louis XVI, si délabré en 1789, disposé dans un ordre admirable, et s'écriait avec une satisfaction narquoise : « A tout prendre, Bonaparte était un bon locataire ! » (2).

Le lendemain, il fallut que notre épicurien couronné commençât « son métier de roi ». C'était une rude corvée pour ce lecteur assidu des poètes antiques, ce spirituel bavard, qui avait horreur des affaires et surtout des détails. Beugnot, habitué à la surveillance soupçonneuse de Napoléon, arrivait auprès de Louis XVIII avec un carton bien bourré; il faisait passer toutes les pièces sous les yeux du roi, méthodiquement, l'une après l'autre, le document A, puis le document B, puis le document C, et ainsi de suite. L'impatience du maître ne lui échappait pas et il s'en étonnait. Le baron Louis, le ministre des finances, l'homme le moins patient d'alors, lui dit un jour : « Vous ne vous apercevez donc pas que vous « ennuyez le roi à mourir; moi, je lui présente tout « uniment des ordonnances à signer, et il n'en refuse « pas une; seulement, comme il est long à écrire son « nom, pendant qu'il y travaille, je lui dis deux mots de « l'affaire; je ne l'ennuie pas, c'est lui qui m'ennuie, « parce qu'il n'en finit pas, quand il signe » (3).

Avec cette prédilection pour la besogne toute faite, Louis XVIII devait donc chercher un ministère qui

1. Vitrolles (*Mémoires*, t. Ier).
2. Metternich (*Mémoires*, t. Ier, p. 197).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 138). — Duvergier de Hauranne (t. II, p. 134).

partageât ses idées et pût agir sans lui, tout en lui laissant la décision suprême à laquelle il tenait passionnément (1) ; il aurait voulu se passer et de Talleyrand et de la camarilla du comte d'Artois ; il n'osa : le tempérament de la Restauration était encore trop délicat, pour qu'on se passât d'une seule des bonnes volontés qui avaient coopéré à son éclosion. Il constitua donc, bien que son jugement droit protestât tout bas contre ce non-sens, le ministère le moins homogène qu'ait connu le régime parlementaire. On y voyait, avec étonnement, s'y coudoyer toutes les opinions d'avant et d'après 1789, toutes les théories de gouvernement, toutes les traditions, légitimistes ou révolutionnaires.

Sauf pour Talleyrand dont la personnalité s'imposait, dont l'exclusion aurait rendu les alliés menaçants (2), on s'était peu attaché à la capacité et à la spécialité. Une des plus charmantes femmes du faubourg Saint-Germain, madame de Simiane, tenait alors dans son salon un cours de droit constitutionnel, à l'usage de la Restauration. « Il ne s'agit pas, avait-elle dit, de capacité pour « le ministère, c'était bon du temps de Bonaparte, « aujourd'hui, il faut y mettre des gens de qualité, qui « aient à leurs ordres de bons travailleurs, qui fassent « les affaires et qu'on appelle les bouleux » (3).

L'excellent Beugnot, qui était du temps de Bonaparte, dut céder son ministère de l'intérieur à l'abbé de Montesquiou, homme de qualité incontestablement, et il ne se consola jamais d'avoir été conservé, comme bouleux, avec le titre de directeur de la police.

Avant d'énumérer les revenants du XVIII^e^ siècle, qui

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 159).
2. *Mémoires* de Vitrolles (t. I^er^).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 162).

entrèrent dans cette administration bigarrée, il faut remarquer la triste figure qu'y faisait Talleyrand. Il avait été joué, comme un enfant, et restait dans ce ministère, comme la dernière épave de cette Constitution sénatoriale, qu'il s'était flatté d'imposer aux Bourbons(1). Il pouvait bien compter sur l'abbé Louis, le ministre des finances, l'homme le plus mal gracieux de la terre, probe et habile d'ailleurs; mais Louis, imposé à la Restauration par la confiance des capitalistes, n'avait pas d'influence politique hors de son ministère (2).

Les autres ministres appartenaient à la pure opinion royaliste. C'était d'abord le chancelier d'Ambray, avocat au Parlement de Paris, avant 1789 (3). Il appelait de tous ses vœux la reconstitution de ces grands corps judiciaires dont il déplorait la suppression. Poudré à frimas, portant encore le costume de ville des hommes de robe du temps passé, entouré des vieux débris de la glorieuse grand' Chambre de 1788, il recherchait avec soin les formes des arrêts de 1750, et il plaisantait agréablement sur la Charte qu'il était chargé de faire respecter, et sur le Code civil, pour lequel il avait le plus profond mépris (4).

Le ministre de l'intérieur, l'abbé de Montesquiou, petit homme chafouin, vif et colère, entiché d'aristocratie, pour qui le type de gouvernement était celui de Charles VII, était au moins profondément convaincu de son incapacité. Il avait fait volontiers appel aux bouleux, et il avait eu la main heureuse. Il avait placé l'austère et digne Royer-Collard à la direction de la librairie, au secrétariat général un jeune protestant fort laborieux,

1. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. III).
2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 150).
3. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. III).
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).

François Guizot. Au fond, avec sa pétulance d'abbé de l'ancienne Cour, M. de Montesquiou était moins compromettant que d'Ambray (1).

Les autres ministres étaient : le général Dupont que la capitulation de Baylen avait rendu odieux à l'armée, à la marine Malouet, vétéran de la Constituante, dont la grande valeur passée était éteinte par la maladie, et qui mourut pendant son court ministère. Enfin, le ministre de la maison du roi était le favori Blacas (2), qui ne manquait pas d'intégrité, mais qui partageait pour l'importance de l'étiquette et du cérémonial les préoccupations de d'Ambray. Ami sincère de Louis XVIII, il n'admettait pas qu'on pût le supplanter auprès du roi ; aussi avait-il des vedettes dans les couloirs du palais, qui couraient le prévenir de l'arrivée d'un ministre. Alors Blacas apparaissait silencieusement par une porte de derrière, et satisfait d'être en tiers, assistait à des conférences, auxquelles, d'après les mauvaises langues, il ne comprenait pas un mot (3). Pour connaître tout le gouvernement, ajoutons l'intrigant Vitrolles, secrétaire d'Etat, Bérenger, directeur des postes, semi-républicain, égaré dans cette galère monarchique (4) ; Pasquier (5), ancien préfet de police, administrateur habile, politique inconsistant, qui fut directeur des ponts et chaussées, et Beugnot, directeur de la police, qui accepta d'assez mauvaise grâce. Il se sentait peu fait pour ces délicates fonctions ; et il débuta par une circulaire tout à fait inoffensive, « qui serait, disait-« il, anodine et émolliente, et comme une goutte d'huile

1. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II). — Beugnot (*Mémoires*, t. Ier, p. 160).
2. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).
3. Vitrolles (*Mémoires*, t. Ier). — Beugnot (t. II, p. 139).
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. III).
5. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 102).

« qu'on introduit dans une serrure pour mieux faire « jouer les ressorts » (1).

Tous ces personnages, assez surpris d'être appelés à concourir à une œuvre commune, agissaient, chacun de son côté, et se réunissaient quelquefois à dîner, pour échanger leurs pensées sur la situation politique. Ils n'appartenaient ni au Sénat, ni au Corps législatif, et ne se considéraient que comme des commissaires chargés de faire exécuter la volonté du roi. Ils se savaient d'ailleurs surveillés par un « conseil d'en haut (2) », où Louis XVIII n'avait appelé que son frère, ses deux neveux, d'Ambray, les maréchaux Moncey et Oudinot, le général de Bournonville, et où il n'admettait pas les ministres. Enfin le comte d'Artois, fort mécontent d'avoir vu Vitrolles (3), sa créature, réduit à un poste secondaire, avait organisé chez lui un véritable contre-ministère, et Blacas, par haine de la Révolution, servait cette politique aussi dangereuse que peu loyale.

## IV. — LA CHARTE

Ce ministère sans cohésion, sans idée commune, tenu en suspicion soit par l'opinion, soit même par les émigrés intransigeants, entreprit de rédiger la Constitution dont allait dépendre le sort de la monarchie des Bourbons.

Le roi nomma pour commissaires, chargés de le représenter près de la commission qui devait élaborer *la Charte* : *Montesquiou*, qui l'acceptait avec restriction ;

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 162).

2. Vitrolles (*Mémoires*, t. Ier).

3. Vitrolles (*Mémoires*, t. Ier).

*Ferrand*, le directeur des postes, qui protestait d'avance contre toute Constitution, enfin pour effacer la mauvaise impression faite par ces choix, *Beugnot*, qui fut nommé secrétaire du comité constituant, parce que son expérience politique le rendait indispensable. Le Sénat et la Chambre des députés devaient participer à l'acte constitutionnel, mais le roi n'entendait pas que les deux Chambres nommassent elles-mêmes leurs délégués, il demanda une liste à Beugnot (1) et désigna un peu au hasard les membres des deux Chambres, appelés à collaborer à la Charte. C'étaient *Barbé-Marbois*, qui avait servi Napoléon à la Cour des comptes, et qui, froissé par lui, avait gardé en réserve une provision de sentiments royalistes; *Barthélemy*, diplomate employé par la République, royaliste déclaré depuis le Directoire; *Boissy-d'Anglas*, protestant et républicain modéré, qui penchait pour une monarchie franchement constitutionnelle; *Fontanes*, le discours académique en personne, chargé naguère de donner la forme acceptable aux conceptions les plus étranges de Napoléon, comme il le fut alors d'être l'homme de style de la Charte; *Pastoret*, ancien membre de la Législative, fort savant en droit constitutionnel; *Sémonville*, allié à plusieurs familles militaires de l'Empire, intrigant habile et qui voyait juste, enfin le maréchal *Serrurier* et MM. *Garnier* et *Vimar*.

Parmi les neuf représentants du Corps législatif un seul, *Clausel de Coussergues*, était un royaliste effréné; deux *Faucon* et l'avocat girondin, *Lainé*, avaient du

1. Le texte de la Charte se trouve au *Moniteur officiel;* ou dans Lesur, *Annuaire pour l'année* 1815; ou dans Cadiot, *Histoire de France depuis* 1789. Les discussions nous sont connues par Beugnot (*Mémoires*, t. II, p. 169). — La famille de Beugnot avait communiqué à Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II) des papiers encore inédits sur ce sujet.

talent et de l'expérience, les autres étaient favorables à la rédaction d'une Constitution sincère.

Les trois commissaires royaux eurent d'abord une réunion préparatoire ; ils prirent pour base la déclaration de Saint-Ouen, et rédigèrent un programme en trente-un articles. Le 22 mai 1814, la commission tout entière se réunit à la Chancellerie sous la présidence de d'Ambray, et les vingt-deux constituants, autour d'une table à tapis vert, apportant chacun des sentiments différents et des intentions différentes, se préparèrent à reprendre une œuvre, que ni l'ardeur de l'Assemblée nationale, ni la conviction des conventionnels, ni le génie simplificateur de Napoléon n'avaient pu mener à bien (1).

Dès l'origine de la discussion s'éleva le malentendu qui a persisté jusqu'en 1830 entre la royauté et l'opinion publique. Boissy-d'Anglas fit remarquer que le projet des commissaires royaux ne parlait ni de la forme du gouvernement de la France, ni de l'ordre de la succession au trône (2). Dès que la discussion l'embarrassait, l'abbé de Montesquiou faisait intervenir une volonté royale, qu'il était seul à connaître. Il employa tout d'abord ce procédé et déclara que Louis XVIII trouvait inconvenant qu'on constatât l'existence d'un ordre de choses, qui était de toute éternité, et il ajouta que, la charte étant simplement un acte royal, les commissaires n'avaient pas qualité pour nier ou accepter le principe supérieur de la royauté légitime. Fontanes appuya Montesquiou et écrasa Boissy-d'Anglas sous cette phrase épique : « Un pouvoir supérieur à celui des peuples et « des monarques fit les sociétés et jeta sur la face du « monde des gouvernements divers.... Le sage les

1. Beugnot (*loc. cit.*).

2. Beugnot (*loc. cit.*).

« respecte et baisse la vue devant cette auguste obs-
« curité, qui doit couvrir le mystère social comme le
« mystère religieux » (1).

Le chapitre Ier fut celui du *droit public* (2) *des Français*, dont on accepta facilement les quatre premiers articles : égalité de tous devant la loi — impôt proportionnel à la fortune — admission de tous à tous les emplois — liberté individuelle.

L'article 5 souleva des discussions plus sérieuses. Il établissait la religion catholique, religion d'Etat, et était suivi d'un article 6, qui reconnaissait la liberté des cultes. Boissy-d'Anglas et un député, Chabaud-Latour, tous deux protestants, firent remarquer combien les deux articles étaient contradictoires. Beugnot essaya de justifier sa rédaction par des arguments à peu près raisonnables (3). Mais ce fut Fontanes, qui jouait dans la commission le rôle du chœur antique, qui défendit plus majestueusement la religion d'Etat. « Il demanda si l'Etat, qui de-
« puis douze siècles va porter ses vœux et ses hom-
« mages au pied des autels catholiques, n'a pas le droit
« d'avouer le culte qu'il professe ; si le roi, qui a reçu de
« l'Eglise le titre de prééminence entre les rois chrétiens,
« ne pourrait pas s'en montrer reconnaissant. » Une transaction intervint : l'article qui consacrait la liberté des cultes fut placé le cinquième, mais on maintint dans l'article 6 le mot de religion d'Etat, bien qu'il fût désormais un non-sens.

L'article 8 sur la liberté de la presse souleva des orages. Le chœur, c'est-à-dire Fontanes, trouva en cette occasion nouvelle matière pour une amplification. La

1. Beugnot (*loc. cit.*).
2. Beugnot (*loc. cit.*).
3. Beugnot (*loc. cit.*).

rhétorique à outrance du grand-maître de l'Université nuisait aux vérités qui simplement dites eussent produit peut-être plus d'effet. Voici quelle fut la péroraison de son discours : « Je tiens la liberté de la presse pour le « dissolvant le plus actif de toute société, c'est par là « que nous finirons, si on n'y prend garde, et aujour- « d'hui je déclare hautement que je ne me regarderai « jamais libre là où la presse le sera. »

Le parti libéral l'emporta pourtant, bien que l'article ait été rédigé de façon à contenter tout le monde. Plus tard chacun prétendit n'avoir pas eu l'intention d'étendre la liberté d'écrire à la presse périodique (1). D'ailleurs, la Charte laissait à la Chambre le soin de réprimer les abus du journalisme, et au besoin de les prévenir.

L'article 9 rendait également inviolables toutes les propriétés, même les propriétés nationales. Beugnot qui avait rédigé cet article insista pour qu'il fût maintenu dans les termes précis ; il avait déjà saisi dans mille indices, en apparence insignifiants, une arrière-pensée de dépouiller les nouveaux acquéreurs au profit des anciens propriétaires. Fontanes n'avait pas manqué de mettre sa prose poétique au service des émigrés, qui l'admirèrent, depuis ce temps-là, comme l'orateur du parti. Beugnot l'emporta néanmoins en faisant valoir l'argument irrésistible de la nécessité : « Les proscriptions passent vite, « s'écria-t-il ; les confiscations restent et suscitent après « elles d'interminables haines (2). » Il montra l'inquiétude générale des possesseurs de biens nationaux. A la suite de cette chaude discussion, les principes de l'expropriation pour cause d'utilité publique, de la liberté des

1. Beugnot (*loc. cit.*).

2. Beugnot (*loc. cit.*

opinions et des votes, et même de l'abolition de la conscription, furent adoptés sans débat.

Le chapitre II de la Charte prit le titre de « *formes du gouvernement du roi* ». On ne discuta pas du treizième au dix-huitième article. Ils avaient rapport à l'inviolabilité du roi, à l'exercice du pouvoir exécutif, au droit de paix et de guerre, reconnu à la royauté, au partage du pouvoir législatif entre le roi et les deux Chambres, enfin la royauté avait seule l'initiative des lois, et le vote de l'impôt était le droit exclusif de la Chambre des députés.

L'article 14 passa inaperçu : seul, un royaliste fervent, mais profondément attaché à la liberté aristocratique, M. de Montlosier, lequel d'ailleurs n'avait alors aucune fonction et aucun mandat, dénonça un peu plus tard le danger de cet article 14, qui « autorisait le roi à faire « les règlements et *ordonnances* nécessaires pour l'exé- « cution des lois et la sûreté de l'Etat » (1).

La Commission de la Charte ne vit là aucune difficulté; elle entendait par ordonnances les décrets nécessaires à l'application des lois votées et ne pensait pas que des hommes d'Etat pourraient se servir de cette rédaction pour transférer au roi le pouvoir de réviser seul et à son profit la Constitution. Les Chambres, à défaut de droit d'initiative, obtinrent la faculté de supplier le roi de présenter une loi, lorsqu'elle semblait nécessaire.

La question de la liste civile causa une certaine émotion à la cour. La Commission avait résolu que la dotation du roi et de la famille royale resterait pendant chaque règne telle qu'elle aurait été votée par la pre-

1. Beugnot (*loc. cit.*). Montlosier (*Monarchie française* 1815). — Béranger disait en 1819 : « Le creuset des ordonnances peut faire évaporer la loi. » (*Le Ventru aux élections de* 1819.)

mière législature. Le duc de Berry s'emporta contre cette disposition qui empêchait qu'on augmentât le chiffre de la liste civile; mais Louis XVIII plus prudent comprit que la possibilité de l'augmentation était inséparable du droit de diminution, et il accepta l'article tel qu'il fut présenté (1).

Le chapitre III « *la Chambre des pairs* » souleva de nouvelles discussions d'ailleurs peu sérieuses. Les pairs furent entièrement au choix du roi, les princes du sang en faisaient partie, mais ne siégeaient que sur l'appel du roi. L'âge fixé était 25 ans pour la nomination, 30 ans pour avoir voix délibérante. La Chambre des pairs était présidée par le chancelier ou, à son défaut, par un pair; ses délibérations étaient secrètes, enfin elle se transformait en tribunal supérieur pour juger les cas de haute trahison. Le nombre des pairs était illimité.

Le chapitre IV traitait « *de la Chambre des députés* ». Les députés devaient être élus par les collèges électoraux. Ce n'était pas l'avis de l'abbé de Montesquiou, il avait produit un projet beaucoup plus simple. Il consistait à faire nommer les députés par le roi. « Car, disait-il, le roi « est sans nul doute le plus intéressé à une bonne composi- « tion de la Chambre des députés, on peut donc se rassurer « sur son intérêt de la bonté des choix (2). » Cette proposition naïve et qui rappelait les procédés favoris de Napoléon Ier fut repoussée. La Commission lui préféra l'article 35, qui remettait l'élection des députés à des collèges électoraux. La durée de chaque législature fut fixée à 5 ans, l'âge pour être élu à 40 ans, le cens d'éligibilité à 1,000 francs de contribution directe;

1. Beugnot (*loc. cit.*).
2. Beugnot (*loc. cit.*). — Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).

mais, au cas où un département n'aurait pas 50 propriétaires aussi riches, on leur adjoignait les plus imposés. Le cens électoral était de 300 francs de contribution directe, et l'âge de l'électeur 30 ans. Les présidents des collèges électoraux, comme le président de la Chambre, étaient choisis par le roi. Les séances de la Chambre des députés étaient publiques. Elle devait se former en bureaux, enfin elle avait les privilèges du vote de l'impôt et de l'inviolabilité pour ses membres. Le roi d'ailleurs pouvait la proroger et la dissoudre de son plein droit et les pétitions ne pouvaient être présentées aux députés que par écrit.

Le chapitre V établissait la *responsabilité des ministres* dont l'accusation dépendait de la Chambre des députés, dont le jugement était remis à la Chambre des pairs.

Le chapitre VI conservait l'*organisation judiciaire*, créée par la Constituante et amendée par Napoléon : juges de paix, tribunaux civils, cours d'assises, cours d'appel, cours de cassation, jury en matière criminelle, code civil, publicité des débats. La confiscation était abolie ; les juges déclarés inamovibles, sauf les juges de paix; mais une porte était ouverte aux juridictions d'exception, par l'article qui autorisait au besoin l'établissement des cours prévôtales.

Un VII[e] chapitre assura le *maintien des grades* des pensions, des honneurs, des titres de la noblesse nouvelle, de la Légion d'honneur et décida que le roi prêterait serment à la Charte. Quelques articles transitoires furent ajoutés à ces sept chapitres, l'un d'eux maintenait en fonctions la Chambre actuelle, qui, d'ailleurs, nommée sous Napoléon, s'était depuis longtemps tournée contre lui.

Les dernières séances de la Commission avaient été

précipitées et on avait accepté nombre d'articles sans examen suffisant. Aux doléances de Beugnot (1), qui trouvait que la Constitution était trop lestement expédiée, d'Ambray répondait qu'on était pressé. En réalité, le tzar Alexandre, que Paris commençait à ennuyer (2), avait mis en demeure Louis XVIII de publier l'acte constitutionnel pour le 4 juin, on acheva donc à la hâte ; mais alors surgirent deux nouvelles difficultés. Comment appellerait-on la Constitution nouvelle ? Ordonnance de réformation, disait le chancelier d'Ambray, comme du temps de saint Louis ; Charte, demanda Beugnot, rappelant aussi le statut fondamental du gouvernement anglais, le type le plus parfait du régime parlementaire. Beugnot l'emporta ; mais le roi se montra moins sage, lorsqu'il s'agit de dater la Charte (3). Non sans avoir le pressentiment qu'on rirait à Paris (4), il résolut de signer le pacte constitutionnel, de la dix-neuvième année de son règne ; craignant l'opposition des quelques gens de bon sens qui l'entouraient, il laissa planer le doute sur sa décision définitive à ce sujet. Il put ainsi se donner sans obstacle le plaisir de « renouer la chaîne des temps », il feignit de ne pas voir le sourire des princes alliés qui avaient tous traité avec la République et avec Napoléon (5).

La Charte fut lue au palais Bourbon aux députés et à ceux des sénateurs que le roi avait convoqués, comme devant être compris au nombre des pairs. Le marquis de Dreux-Brézé, le célèbre grand-maître des cérémonies, avait eu un accès de désespoir ; car il n'avait trouvé

1. Beugnot (*loc. cit.*).
2. Beugnot (*loc. cit.*).
3. Beugnot (*loc. cit.*).
4. Beugnot (*loc. cit.*).
5. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).

aucun précédent, pour le cérémonial de la lecture d'une Charte (1).

Néanmoins, les choses se seraient admirablement passées, surtout après le discours de Louis XVIII, simple, bienveillant et digne d'une si importante cérémonie, si l'on n'avait été choqué d'entendre que le roi *octroyait* la Charte et surtout si le chancelier d'Ambray avait bien voulu se taire.

Mais il tenait à son ordonnance de réformation et il l'introduisit dans son discours ; il fit des efforts surhumains pour justifier Louis XVIII d'avoir eu la faiblesse d'accorder une Constitution ; il s'attacha avec insistance à prouver à son auditoire stupéfait que le roi n'avait fait autre chose que ce que Louis XIV, Henri IV, Henri II, Philippe le Bel et Louis le Gros avaient fait dans leur temps (2).

Cependant le sentiment général qui suivit la promulgation de la Charte fut un sentiment de bien-être et d'espérance. C'était après tout une Constitution représentative et, sauf les quelques restrictions qui étaient plutôt dans la forme que dans le fond, aucune des libertés dont vivent les societés contemporaines n'avait été repoussée par Louis XVIII.

## V. — LES PARTIS PENDANT LA PREMIÈRE RESTAURATION.

Tout allait dépendre de la sincérité avec laquelle le roi protégerait l'application de la Charte, du bon vouloir avec lequel le parti royaliste en accepterait les disposi-

1. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. II).

2. Duvergier de Hauranne t. II, ch. II).

tions. Louis XVIII avait la ferme intention d'être fidèle à son serment, il considérait la Charte comme sa fille, disait-il, et il s'accommodait parfaitement d'être roi constitutionnel (1).

Mais, il lui fallait compter avec les questions de personnes, ce qui le mettait souvent dans une situation délicate. Les émigrés ne tarissaient pas contre la Constitution (2); les journaux et les écrivains royalistes l'accablaient d'épigrammes. La « bande dorée », selon l'expression de Beugnot, qui entourait le comte d'Artois criait partout que c'était une mauvaise plaisanterie, et que moins elle durerait, mieux cela vaudrait. Ces clabauderies avaient heureusement peu d'écho dans la Chambre des députés dont l'esprit était franchement constitutionnel (3).

Les libéraux et, à leur tête, un député de l'Isère, Bouvier-Dumolard, prirent leur rôle au sérieux; ils n'hésitèrent pas à modifier le règlement des séances, proposé par le roi, et attendirent le ministre de l'intérieur, Montesquiou, à sa première loi qui était précisément une loi sur la presse.

L'abbé monta à la tribune « pour assurer aux Fran-« çais les bienfaits de la presse; car l'imprimerie, ajou-« tait-il, a rendu de si grands services qu'on ne peut la « soumettre à de rigoureuses entraves. » De ces prémices encourageantes, il tirait une singulière conclusion. Il proposait de soumettre à la censure tous les écrits au-dessous de 30 feuilles d'impression, de défendre aux jour-

1. Béranger fait allusion au mot de Louis XVIII dans sa chanson de l'*Enrhumé* :

Mais la Charte encor nous défend,
Du roi c'est l'immortel enfant,
Il l'aime, on le présume,
Mais le papa qui tient la dot
Traite sa fille comme Loth.

2. Duvergier de Hauranne (t. I).

3. Beugnot (t. II).

naux et à tous les écrits périodiques de paraître sans l'autorisation royale, enfin d'exiger un serment et un brevet des imprimeurs et des libraires (1). Le discours de M. de Montesquiou avait été appuyé par une brochure où son secrétaire général, M. Guizot, affirmait « que la presse, dans son propre intérêt, devait être soumise à la censure. » Les journalistes de tous les partis ne comprirent pas ces bienveillantes intentions (2). Le *Journal des Débats*, bien qu'il fût alors fougueusement royaliste, réclama plus fort que tout autre contre le projet ministériel, et le rapporteur de la Chambre, Raynouard, conclut à ce qu'il fût rejeté, bien que quelques députés gouvernementaux eussent dénoncé la liberté de la presse, comme la « torche de l'incendiaire, le poignard de l'assassin, la « coupe de l'empoisonneur ». Montesquiou vint au secours de cette petite phalange d'ultras par des arguments d'une aimable naïveté. « De quoi s'agit-il, disait-« il avec étonnement, de misérables écrits, de feuilles « éparses, de pamphlets, de tristes écrits, enfants mort-« nés. » Il termina d'ailleurs, selon sa coutume, par la menace de l'intervention royale, et entraîna ainsi le vote d'une des lois les plus dures qui aient frappé la presse. La Chambre des pairs, bien que réorganisée par l'introduction de nombreux émigrés, se montra plus libérale, elle adoucit quelques dispositions de cette loi draconienne et lui donna un caractère provisoire (3).

La loi de finances fut plus heureusement conduite. L'esprit inflexible et lucide du baron Louis fit prévaloir le principe du paiement intégral de l'intérêt

1. Discours de Montesquiou, *Moniteur officiel* (du 11 août au 21 octobre 1814).
2. Benjamin Constant, *De la liberté des brochures, des pamphlets et des journaux.*
3. *Moniteur officiel* (21 octobre 1814).

de la dette et la nécessité d'équilibrer le budget par des économies; mais lorsqu'aux *trente-trois millions* de liste civile, votés pour le roi et sa famille, s'ajouta une demande de crédit, pour payer trente millions de dettes faites en exil (1), le public se reprit à murmurer; néanmoins, disons que dès l'origine les procédés financiers du baron Louis furent généralement approuvés et que, sauf quelques exceptions, la Restauration, pendant toute son existence, se fit un honneur de la sincérité et de la prudence de ses budgets.

Malheureusement, ce désir de bien faire que la nouvelle monarchie apportait avec elle était en contradiction avec l'attitude de ceux qui se disaient par tradition ses plus zélés défenseurs. Les émigrés tenaient pour non avenu l'article de la Charte qui confirmait irrévocablement la vente des biens nationaux (2). Ils se fondaient sur l'immoralité du principe de la confiscation dont ils avaient été les victimes; ils lançaient dans toute la France des brochures comminatoires dans lesquelles ils parlaient de faire appel au besoin à la force pour se remettre en possession de leurs terres (3).

Les journalistes ultras prenaient plaisir à entretenir les terreurs des nouveaux propriétaires; M. de Feletz écrivait dans les *Débats* : « Les acquéreurs de biens natio-
« naux ne sont pas rassurés, mais à qui la faute? Ils
« descendent au fond de leurs consciences, ils y trouvent
« des remords, ils croient que ce sont des terreurs,
« ils s'imaginent qu'on crie, c'est un malheur; mais

1. Exposé du baron Louis. — Proposition Roger de Saint-Lary (août et décembre 1814).

2. Loi présentée par Ferrand, le 5 novembre 1814. — Discours de Bouvier-Dumolard.

3. Duvergier de Hauranne (t. II, p. 296). — Gervinus (t. Ier, p. 117).

« comment empêcher les gens d'avoir peur? » Et l'on s'arrangeait pour qu'ils eussent peur. Tous les moyens furent employés pour les intimider dans l'espérance chimérique qu'ils réintégreraient d'eux-mêmes les anciens propriétaires dans leurs biens (1). Les émigrés dépossédés venaient s'installer à la porte de l'usurpateur et faisaient courir les bruits les plus invraisemblables. Aujourd'hui, c'était un décret du roi qui chassait tous les détenteurs de biens nobles; le lendemain, les acquéreurs de ces biens allaient passer devant une grande commission de justice, enfin c'était une grande jacquerie à rebours, une Vendée territoriale qui se préparait à jeter les intrus par les fenêtres.

Les intrus se cramponnèrent aux domaines mal acquis, ils se mirent à haïr l'émigration et la Restauration de toute la profondeur de leurs angoisses. Ils appelèrent de tous leurs vœux la chute du régime qui les menaçait, et, dans la crainte d'être expulsés, ils formèrent cette fameuse bande noire, qui n'épargna ni son argent ni ses habitations si chèrement payées. Ils préférèrent entreprendre la démolition de tant de châteaux historiques, plutôt que d'y laisser rentrer les descendants des croisés, qui prétendaient les renvoyer à la cuisine et à l'office (2).

La Chambre des pairs, dont l'esprit politique devait persister pendant la Restauration, essaya d'arrêter le progrès des haines sociales. Le maréchal Macdonald y proposa des moyens d'apaisement (3). Tout en accusant l'imprudence des émigrés, il émit l'avis de leur appli-

1. Duvergier de Hauranne. — Gervinus (*loc. cit.*). — Rapports de police (juillet-août 1814).
2. Rapports de police.
3. Discours de Macdonald à la Chambre des pairs (3 décembre 1814.

quer la loi sur l'expropriation et de les indemniser sur les fonds d'Etat, mesure équitable et réparatrice; mais la voix de la modération était alors mal écoutée; la fin de la session de 1814 se termina sur une impression menaçante, surtout lorsque Montesquiou, malgré la Charte, obtint pour cinq ans la suspension de l'inamovibilité des magistrats (1), « afin de pouvoir, disait-il, ho-« norer convenablement la retraite de ceux dont les « services, pour quelque cause que ce fût, seraient jugés « n'être plus nécessaires ».

Ainsi la première Restauration n'avait pas six mois d'existence qu'elle n'avait contenté ni ses amis les plus dévoués ni le parti constitutionnel. On juge nécessairement quels sentiments elle devait inspirer aux républicains irréconciliables et aux bonapartistes destitués, enfin surtout à l'armée, rejetée par la force des choses au second plan, après avoir été pendant dix ans l'organe de prédilection du système impérial. On ne fit rien et disons qu'il était difficile de faire quelque chose pour la rallier au nouveau gouvernement. On assura, il est vrai, aux maréchaux leurs dotations et leurs dignités, et si l'on ne tint pas compte des officiers inférieurs et des soldats, les nécessités budgétaires expliquent assez cette situation; mais on l'aggrava encore par des maladresses et des défiances justifiées peut-être, mais qui produisirent un déplorable effet. A plusieurs reprises le duc de Berry traita la vieille garde avec une hauteur qui contrastait avec la familiarité de Napoléon (2); on l'envoya dans des garnisons éloignées de Paris, on mit des retards dans le paiement de la solde; le ministère

1. Discours de Montesquiou (décembre 1814).

2. *Mémoires de La Valette.* — Lettres de Sismondi (*Revue Historique*, t. III, p. 319-345).

prodigua la Légion d'honneur, pour déprécier *la croix*, ce rêve de tout grognard à moustaches grises (1). La réduction de l'armée s'imposait ; mais les mises à la retraite et en demi-solde portèrent surtout sur les vieux soldats, mesure légitime certainement, mais dont on ne voulut voir que le côté politique. Bientôt Paris fut encombré d'officiers et de soldats en bourgeois, au visage sombre, inoccupés, réduits souvent avec leur famille à une gêne très voisine de la misère. Ils se trouvaient tout préparés pour le rôle de conspirateurs (2).

D'autre part, on réorganisa la maison du roi sur le modèle de l'ancien régime : gardes du corps, mousquetaires rouges, chevau-légers, gardes de la porte, cent-Suisses. *Ces volontaires de Louis XV* (3) avaient repris les brillants costumes d'antan. Tout fiers de coûter 20 millions au budget, ils se remirent, comme autrefois, selon l'expression d'un grave historien, « à casser les réverbères et à rosser le guet » (4) ; et comme on se plaignait de cette restitution trop exacte des traditions : « Que vou-« lez-vous, répondait Louis XVIII en riant, chez le mous-« quetaire, l'habit fait le moine. »

A ces sujets de mécontentement s'ajoutait la répulsion de l'armée pour le général Dupont. Soult le remplaça, il est vrai ; mais ce grand homme de guerre était un pauvre caractère et un courtisan déterminé ; il fit accorder aux brigands de la chouannerie les mêmes pensions qu'aux veuves des soldats morts pour la France (5) ; il se mit à la tête d'une souscription pour élever un monu-

1. *Mémoires de La Fayette.* — Lettres de Sismondi (*ut suprà*).
2. Lettres de Sismondi. — Gervinus (t. Ier, p. 132).
3. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v). — Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. III, V et VI).
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v).
5. Gervinus (t. Ier, p. 132 et sqq.).

ment aux émigrés fusillés à Quiberon ; enfin, il força les officiers en demi-solde à quitter Paris. Mais ce qui exaspéra encore plus officiers et soldats, ce fut l'introduction dans leurs rangs des héros de l'armée de Condé, avec un avancement calculé sur le nombre des années écoulées depuis l'émigration, souvent même avec le grade acquis au service de l'étranger (1). Le gouvernement de la Restauration ne pouvait guère faire autrement, quand même il eût désiré ne pas multiplier les réintégrations de ce genre ; mais les vieux soldats ne tenaient pas compte des difficultés de la situation. Tant qu'ils n'espérèrent pas le retour de *la Violette* (2), nom mystérieux qu'ils donnaient à Napoléon, ils se contentèrent de mystifier (3) leurs nouveaux chefs, qui connaissaient mal leurs marches et leurs victoires à travers l'Europe, et de leur monter des scies militaires ; mais ils se réservaient pour le retour souhaité du petit caporal. Ainsi, dans l'armée, les deux opinions qui se disputaient la France en 1814 étaient absolument tranchées, et il en était de même dans la presse périodique et dans la société. L'opinion royaliste, fougueuse, irréconciliable, était représentée par la *Gazette de France*, surtout par la *Quotidienne* (4), qui avait déclaré sans circonlocutions que toute opposition législative à la volonté du roi méritait la peine de mort, ce qui lui avait valu de la part d'un écrivain libéral le surnom de la « Nonne Sanglante » (5). Le *Journal des Débats*, très bourbonnien d'ailleurs, inclinait pour l'application sincère de la Charte.

1. Ordonnances du 25 mai 1814.
2. Sismondi (*Notes sur la Restauration, Revue historique*, t. IX.
3. Sismondi (*Notes sur la Restauration, Revue historique*, t. IX.
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v).
5. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v).

Le principal organe de l'opposition libérale était le *Censeur*, rédigé par deux jeunes gens d'esprit juste et avisé, MM. Comte et Dunoyer, qui acceptaient la Restauration comme un pis-aller, mais tant qu'elle resterait constitutionnelle (1). Un petit journal satirique, très bien fait et très amusant, le *Nain Jaune*, bonapartiste jusqu'aux moëlles, ne tarissait pas dans son dictionnaire des Girouettes contre les hommes de l'Empire devenus les hommes de la légitimité. Berthier, qui avait remplacé l'uniforme impérial par celui de capitaine des gardes, était sa principale tête de Turc (2).

Le même antagonisme impitoyable se remarquait dans la haute société de Paris : d'une part, les salons bonapartistes de Mme de Lavalette, de Mme Regnauld de Saint-Jean d'Angély, de Mme Souza; on y était grave et recueilli, on y attendait les événements. Les salons royalistes, au contraire, étaient brillants, animés ; on y réparait le temps perdu, et de même qu'autrefois on y avait conspiré contre l'usurpateur, on y dansait alors pour le roi légitime.

Le faubourg Saint-Germain s'était reformé ; Mme de Staël avait retrouvé le ruisseau de la rue du Bac (3), du moins elle demeurait rue de Grenelle; rue des Petits-Augustins, les La Rochefoucauld, tout auprès l'Armide du parti, Mme Récamier; un pas plus loin, les Caumont, les Lévis, les Latour du Pin et tant d'autres, qui se livraient avec toute la volubilité de leur langue longtemps comprimée aux papotages politiques et mondains

1. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v). — Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V).

2. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. v). — Gervinus (t. Ier, p. 131). — Voir dans la collection du *Nain-Jaune* le Dictionnaire des Girouettes et l'Ordre de l'Eteignoir.

3. Lettres de Sismondi (*Revue Historique*, t. III, V, VI).

qui composaient le fond d'idées de l'aristocratie légitimiste.

Chez Mme de Staël, on dansait pour la Constitution (1) : la fille de Necker, qui avait épousé en secondes noces un officier italien assez distingué, Rocca, poursuivait à la fois le recouvrement de deux millions prêtés autrefois par Necker à la France, et le mariage de sa fille Albertine avec le jeune duc de Broglie. Elle encourageait toujours par ses brillantes improvisations les coryphées du parti libéral ; mais elle n'avait plus l'influence prépondérante, qui lui avait permis en 1791 de pousser Narbonne au ministère ; elle se désenchantait peu à peu des princes qui ne lui payaient pas sa créance, et qui appliquaient mal la Charte.

Son salon légèrement suranné était alors un peu déserté pour celui de la déesse du jour, Mme Récamier (2). Mme Récamier réunissait les vieux amis d'exil, les défenseurs du trône et de l'autel ; elle distribuait à chacun un sourire engageant, causait peu et faisait causer les autres ; elle avait attaché à son char de victoire tous les grands hommes de ce temps-là ; surtout Mathieu de Montmorency et Chateaubriand ; mais son triomphe le plus incontesté fut la conversion de Benjamin Constant, le théoricien du parti constitutionnel laissa son cœur et une partie de ses convictions à l'Abbaye-aux-Bois (3). Il défendit bien encore les principes libéraux qu'il n'aurait pu abandonner sans tuer sa popularité, parmi ses anciens amis, popularité qu'il préférait encore à Mme Récamier ; mais il écrivit au *Journal des Débats* des articles d'un royalisme qu'on ne lui supposait pas jusqu'alors.

1. Lettres de Sismondi (*Revue Historique*, t. III, V, VI).

2. Sainte-Beuve, Chateaubriand et son groupe : *Lundis*, *Portraits de femmes*.

3. Sainte-Beuve (*loc. cit.*). — Sismondi (*loc. cit.*).

Louis XVIII ne tenait pas salon (1) ; lorsqu'une présentation était devenue nécessaire, on la faisait par grandes fournées ; deux cents dames étaient admises à la fois pour saluer le roi dans la salle du trône ; alors il s'asseyait dans un coin ; le défilé commençait, et chacune d'elles, séparée de celle qui la précédait par la longueur de la traîne, passait en silence devant lui ; seulement il préparait un mot gracieux, qu'il adressait à chaque sixième visiteuse, car le temps eût manqué pour que toutes les présentées eussent un mot du roi.

La duchesse d'Angoulême vivait très retirée ; ses réceptions étaient tristes et froides (2). Le duc de Berry jetait le reste de sa jeunesse à tous les vents, et affectait de plus en plus le langage des camps. Monsieur creusait avec ses amis des mines contre la Charte et se dévouait à l'organisation des Cent-Suisses, dont il était le colonel général ; tout cela parlait peu à l'imagination de la foule ; aussi le train de vie des Bourbons laissait-il la grande masse populaire froide et hostile (3).

Au début de 1815, Louis XVIII, qui était fin, sentit à mille indices indéfinissables, combien sa famille était peu populaire ou, pour parler plus exactement, peu connue ; il ne pouvait se déplacer, il envoya les princes en province, mais sauf à Bordeaux (4), où le duc et la duchesse d'Angoulême furent bien accueillis, la foule resta indifférente ou railleuse sur le passage des illustres visiteurs.

1. Sismondi (Lettres, *Revue Historique*, t. III et V).
2. Sismondi (*loc. cit.*).
3. Sismondi. — Nauroy (*Le Curieux*).
4. Sismondi (*loc. cit.*).

## VI. — CHUTE DE LA PREMIÈRE RESTAURATION.

Au fond, les Bourbons avaient été acceptés avec tant de réserves que leurs fautes et leurs imprudences avaient amené beaucoup de gens d'esprit ordinairement tranquilles à désirer un changement de gouvernement. Les plus éclairés, sans rendre Louis XVIII responsable de toutes les erreurs commises, voyaient avec inquiétude les allures de ceux qui se disaient ses plus chauds partisans, le ridicule s'ajoutait à l'appréhension, et la grande majorité s'égayait, avec Béranger, de la suffisance et des exigences des marquis de Carabas (1).

Le roi, malgré son bon sens, ne savait pas résister lui-même à des accès de petite vanité qui prêtait à rire, alors que son extérieur nuisait déjà à son prestige. Dans une grande fête offerte aux souverains étrangers par l'hôtel de ville n'eut-il pas l'idée de se faire servir ainsi que le comte d'Artois par les plus hauts fonctionnaires (2)? Les cérémonies les plus saintes et les plus attendrissantes tournaient au grotesque. L'exhumation des cendres de Louis XVI et de Marie-Antoinette donna à Chateaubriand l'occasion de répéter partout qu'il avait reconnu la malheureuse reine au charme de son sourire (3). Pendant la messe solennelle célébrée à cette occasion à Saint-Denis,

1. Une caricature du temps, publiée par Dulaure, *Histoire de la Restauration*, montre les émigrés essayant leurs anciens habits de Cour pour aller solliciter places et pensions. Le marquis de Carabas n'est que de nov. 1816.

2. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. V, X). — Gervinus (t. Ier, p. 140).

3. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-Tombe*. — Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V).

un froid glacial força l'assemblée à prendre les attitudes les moins révérencieuses, et l'on répéta le soir une parole du duc de Bourbon, qui radotait, et qu'on menait partout, pour faire nombre dans la famille. Abattu par le froid et voyant les prêtres accomplir les rites religieux, il s'écria : « Qu'est-ce qu'ils font donc là-bas, ils travaillent; ils ont raison, ça les réchauffe », en une autre occasion solennelle il disait au duc de Berry : « Je vous en prie, mon neveu, ne me faites pas rire » (1).

Le roi renonçait à combattre tous ces symptômes défavorables, il ne vivait plus que par Blacas, et l'un des capitaines des gardes du corps, le prince de Poix, parlait d'enlever le favori, et de le déposer à l'autre bout de l'Europe. Enfin, le palais avait été envahi par une foule de subalternes de zèle bruyant et d'éducation douteuse. En moins de trois mois, les Tuileries étaient retombées dans un état de négligence déplorable : « Que faisait-on dans « cette chambre, demandait Napoléon quelques jours « plus tard, elle est bien sale ? — Ah ! sire, c'est qu'on « y mangeait. — Et dans celle-ci qui n'est pas plus pro- « pre? — C'est qu'on y mangeait. — Et dans cette troi- « sième ? — C'est qu'on y mangeait aussi. » Et Sismondi qui nous raconte l'anecdote et qui n'est pas poli, en sa qualité de Génevois, s'étonne de cette « continuelle goinfrerie » (2).

La police partageait l'indifférence découragée du roi, elle n'avait su prévenir ni atteindre les complots militaires qui avaient éclaté dans le Nord, à Paris, un peu partout. Beugnot était passé de la direction de la police, pour laquelle il n'était pas fait, au ministère de la ma-

1. Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V).

2. Sismondi (*Revue Historique*, t. V).

rine, à laquelle il n'entendait rien. En cette qualité, il devait surveiller Bonaparte à l'île d'Elbe (1).

Quelques jours après, 7 mars, Napoléon débarquait au golfe Juan. Jamais revenant ne produisit un pareil effet. La famille royale, les ministres, le parti ultra-légitimiste furent saisis d'un effarement inexprimable, que peut bien faire comprendre un mot du prince de Poix : l'un des gardes du corps lui demandait ce qu'il fallait faire : « — Ce que nous allons faire, répondit-il, eh ! parbleu, c'est tout simple, le roi s'en va, je le suivrai, et vous vous tirerez d'affaire comme vous le pourrez » (2). Ainsi encouragés, les gardes du corps, pendant toute la crise, se contentèrent de se montrer aux fenêtres, à intervalles réguliers, et de crier : « Vive le roi ! »

Cependant on se remit un peu de la première alarme, les chambres furent convoquées ; le roi y prononça, comme d'habitude, un discours simple et sensé, où il affirma qu'il avait toujours été résolu à appliquer la Charte. Monsieur se jeta dans les bras de Louis XVIII et jura qu'il partageait ses sentiments.

Cela fait, on s'adressa à quiconque voudrait bien sauver la monarchie (3). On négocia avec le régicide Fouché, qui se fit prier, mais finit par laisser entendre que, s'il se mettait au service de Napoléon, ce serait pour le trahir (4).

On fit des avances au parti constitutionnel, qui se montra dévoué. Benjamin Constant écrivit dans *les Débats* un article foudroyant contre Bonaparte (5). Comte, rédacteur du *Censeur*, bien que mal disposé pour le ministère, pu-

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 16).
2. Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V. — Notes (*Revue Historique*, t. IX).
3. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. IX). — Duvergier de Hauranne (t. II, ch. VI).
4. Duvergier de Hauranne (t. II, ch. VI). — Beugnot (*Mémoires*).
5. Les *Débats* (18 mars 1815).

blia une brochure contre les dictatures militaires; enfin, Lafayette, qui s'était tenu à l'écart jusqu'alors, dans la crainte de jouer un rôle secondaire, accourut à Paris. Mais si l'on se remua beaucoup, on ne décida rien. Dans un conseil, où assistèrent Benjamin Constant et Lafayette, les moyens les plus extraordinaires furent proposés : se retirer à la Rochelle, aller au-devant du tyran, on prépara même le départ pour Bordeaux. Mais l'avis le plus étonnant fut celui de Chateaubriand : « Il faut, disait-il, « que nous périssions tous autour du trône, afin que de « notre sang la monarchie renaisse un jour plus respec- « tée et plus vivace. » A cet avis antique, Constant se pencha en souriant à l'oreille de Lafayette et lui dit : « Voilà pour votre vie une belle compensation ! » (1).

On s'arrêta à une combinaison moins romaine : on décida de montrer partout les Bourbons, pour opposer leur prestige à celui de l'usurpateur. Monsieur partit pour Lyon, le duc d'Orléans pour le Nord, le prince de Condé pour la Vendée. On essaya d'agir sur la vieille garde, on la rappela à Paris, on lui paya l'arriéré de sa solde, on promit que tous les soldats deviendraient officiers après la guerre, mais on se prépara tout de même au départ (2).

C'était prudent ; à Grenoble, Labédoyère était passé à Napoléon ; Ney, qui était parti jurant de le livrer pieds et poings liés à la vindicte des lois, s'était jeté dans ses bras. L'empereur était à Melun, que le nouveau ministre Clarke affirmait aux Chambres que sa bande diminuait chaque jour. Le roi voulait tour à tour partir, rester ; et, bien qu'au fond il ne craignît pas pour sa

1. *Mémoires de La Fayette.*

2. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. IX).

vie, il ne laissait pas que d'être inquiet. Monsieur était revenu de Lyon dans un état nerveux qui faisait peine à voir (1). Le duc d'Angoulême, arrêté à Avignon par les bonapartistes, s'était cru perdu. Lorsqu'on lui annonça qu'il était libre, à condition de ne pas revenir, il s'écria : « Ah! non! pour rien au monde » (2). Le duc de Berry s'en prenait, dans son langage, qui n'était pas fleuri, à la politique de Louis XVIII et à celle de Monsieur. On le surprit s'arrachant les cheveux dans une chambre des Tuileries, avec des exclamations peu flatteuses à l'adresse de son oncle et de son père (3). Il eût voulu se montrer intrépide et parcourait les bataillons de la garde en prodiguant les « braves soldats! » sans parvenir à vaincre la froideur hostile des vieilles troupes.

Les faits marchaient d'ailleurs avec rapidité ; le 18 mars, il fallait à toute force prendre un parti. Par une maunée pluvieuse, le roi, s'appuyant sur M. de Blacas et sur le prince de Poix, descendit l'escalier des Tuileries ; les gardes du corps pleuraient et embrassaient ses genoux. « Mes enfants, disait Louis XVIII, votre affection me « touche, mais j'ai besoin de repos ; il faut partir, nous « nous reverrons » (4).

Le cortège royal prit la route de Flandre, embarrassé de nombreuses voitures qui s'avançaient lentement dans la boue ; les gardes du corps suivaient tant bien que mal ; ministres, gens de cour, femmes et valets, qui à pied, qui à cheval, qui en charrette, semblaient les personnages d'un nouveau roman comique ; personne ne

1. Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V). — Notes (*Revue Historique*, t. IX).
2. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. IX).
3. Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V).
4. Le tableau de Gros, au château de Versailles, reproduit très exactement la scène.

donnait d'ordres, on fit à peine six lieues dans la première journée, on campait comme on pouvait. A partir de Creil, les acclamations de « Vive le Roi ! » se firent entendre, assez nourries. Mais elles eurent le singulier effet de faire hâter le pas. Le duc de Berry, qui avait pris la tête de l'avant-garde, semblait redouter que cet enthousiasme n'arrêtât la marche, et il la pressa énergiquement (1). Les gardes du corps mettaient même tout leur zèle à crier : « Vive la Charte ! » et les gardes nationaux, restés fidèles et qui étaient venus faire la haie sur le passage du roi, s'en étonnaient. S'il faut en croire une plaisanterie de Sismondi, l'un d'eux demandait avec surprise à un camarade aussi peu expert que lui en politique ce que c'était que cette Charte pour laquelle on les faisait crier. L'autre, après avoir réfléchi, aurait répondu : « La Charte ! Eh bien ! c'est la duchesse d'Angoulême ! » (2).

Dans le département du Nord, le roi prit les devants et le duc de Berry resta pour diriger la fin de l'exode. A l'extrême frontière, il y eut une alerte : un garde national tira un coup de fusil par mégarde. Le duc se précipita sur lui en s'écriant : « Malheureux ! tu veux donc nous perdre ! » Puis, se tournant vers les gardes du corps, il leur dit : « Messieurs, vous pouvez vous retirer ; ceux cependant qui voudront me suivre me feront plaisir » (3). Ayant parlé, il passa en Belgique, et la première Restauration eut vécu.

Elle finissait en vaudeville, et cette chute prématurée était pour la France un événement regrettable. Elle

1. Sismondi, Lettres et notes (*Revue Historique*, t. V et IX).
2. Sismondi, Lettres (*Revue Historique*, t. V).
3. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. IX).

laissait la place nette au pire des despotismes, à celui de Napoléon. Les hommes de la première Restauration avaient commis bien des fautes, mais la mobilité française était surtout responsable de cette nouvelle révolution. Malgré l'enseignement de plus de dix ans de tyrannie, la nation n'avait pas su tenir compte à Louis XVIII de la paix conclue, de la Charte mise en vigueur. Et si la monarchie parlementaire succombait si rapidement, c'était moins sous le poids de ses erreurs que par l'injustice des partis irréconciliables et sous la pression des intérêts menacés.

## VII. — LES BOURBONS A GAND.

En reprenant de nouveau le chemin de l'exil, les Bourbons et principalement Louis XVIII, tout en faisant en partie leur *meâ culpâ*, s'étonnaient douloureusement de payer une fois de plus si cher des fautes après tout vénielles. Ils ne se rendaient pas compte du singulier effet que les allures bohémiennes, contractées au milieu des incertitudes constantes de leur vie errante en Europe, avait produit sur la majorité des esprits (1). La tradition historique de nombreux siècles avait habitué la nation à considérer la monarchie française comme la royauté la plus assise de l'Europe, et l'attitude de Louis XVIII et de sa famille, attitude inconsciente d'ailleurs, avait été celle de voyageurs, logés aux Tuileries, menant l'existence des hôtels, n'ayant avec soi qu'un bagage léger, et toujours prêts à prendre la diligence.

Jamais cette démoralisation, presque fatale, qui s'at-

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II).

tache aux rois en exil, ne fut plus évidente que pendant la période des Cent-Jours, alors que la famille royale s'était fixée à Gand, dans l'attente des événements.

Constitutionnels et chevau-légers, royalistes impénitents et royalistes convertis, s'y observaient du coin de l'œil et dissimulaient mal leur aigreur (1). A l'hôtel de l'Intendance, Louis XVIII gardait une attitude prudente et digne ; il lui fallait, il est vrai, compter sur la victoire des alliés, mais il évitait toute parole compromettante et se prêtait à la tristesse de Victor et de Marmont, qui, restés fidèles à sa mauvaise fortune, souffraient de n'avoir pas à combattre l'étranger (2). Le ministère s'était reconstitué à tout hasard autour du roi, mais il n'y avait rien à faire et le désœuvrement atteignait les courages les plus déterminés. Les hommes de cette administration *in partibus*, le baron Louis, Beugnot, Clarke, Jaucourt, Chateaubriand, Blacas, essayaient de se donner l'illusion d'une besogne imaginaire et rédigeaient pour le roi deux déclarations favorables à la Charte; mais l'attente des événements, la fausseté de leur situation les rendaient nerveux et ils se querellaient à toute occasion. Le comte d'Artois et ses gens poursuivaient de leurs sarcasmes les amis du roi, qui parlaient encore de la Charte, et ils se promettaient de la laisser en Belgique au jour prochain du retour. Le baron Louis, qui avait refusé de sauver *la caisse* et d'emporter l'argent des contribuables, était la bête noire de la faction d'Artois. Il leur rendait bien d'ailleurs leur mauvais vouloir et, voyant « ces gens-ci « dire des bêtises en attendant qu'ils en puissent faire » (3), il passait sa mauvaise humeur sur son camarade de

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 18).
2. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 18).
3. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 18).

chambre, Beugnot, auquel il faisait mener une vie épouvantable par ses grognements et ses exigences continuels (1). Talleyrand était à Vienne, où il défendait les intérêts de la France avec une habileté et un patriotisme qui doivent lui faire pardonner bien des choses (2). Les gens sages le souhaitaient à Gand pour remettre un peu d'ordre dans les esprits. Le jour de la bataille de Waterloo, ces petites querelles se turent comme par enchantement; le duc de Berry, ayant vu à Alost les premiers fuyards anglais de la matinée, apporta le 19 à Gand la nouvelle d'une victoire de Napoléon. Le 20, on fit les malles pour Anvers; mais le 21 la vérité fut connue et la cour se dirigea sur la France. Napoléon avait abdiqué et un gouvernement provisoire (Fouché, Carnot, Quinette, Caulaincourt, général Garnier) s'était formé aussitôt. Mais Fouché, que Napoléon avait cependant employé, avait dès l'origine des Cent-Jours arrêté secrètement avec Talleyrand le rétablissement des Bourbons, et le prince de Bénévent, pour exécuter le plan convenu, arriva le 23 juin à Mons au moment où le roi montait en voiture. Le comte d'Artois, qui associait l'idée de charte avec le nom de Talleyrand, avait obtenu que Louis XVIII le recevrait de manière à lui faire pressentir une disgrâce; mais le roi se convainquit bientôt qu'il avait besoin et de Talleyrand et de la Charte. Wellington lui fit comprendre que l'Angleterre le laisserait se tirer d'affaire tout seul s'il prétendait gouverner avec les familiers de son frère (3). Talleyrand fut donc rappelé et redevint le conseiller de la Restauration. Nous savons,

1. Beugnot (*Mémoires*, t. II, § 18).
2. Pallain, *Correspondance inédite de Talleyrand et de Louis XVIII pendant le Congrès de Vienne*.—Gervinus, t. Ier p. 300.
3. Wellington's despatches, 26 juin 1815.

par la récente publication de sa correspondance diplomatique (1), qu'il fut alors un rude conseiller; il parlait « d'abus de pouvoir », de la « chimère » de la légitimité, une idée de son invention cependant; le roi courba la tête, se résigna à signer une déclaration conciliante rédigée par le ministre qu'on voulait chasser; enfin il lui confia avec l'odieux Fouché le soin de former le premier ministère de la seconde Restauration. Mais ce fut la fin de son triomphe. En voulant limiter les vengeances des ultras, qui semblaient affamés de proscriptions, Talleyrand souleva contre lui les clameurs de la cour; en cherchant à garder quelque dignité vis-à-vis de l'étranger (2), il perdit l'appui des alliés. Louis XVIII lui paya alors l'arriéré qu'il lui devait et le remplaça par un ministère Richelieu; d'ailleurs, il était assez intelligent pour se rendre compte des services que le prince de Bénévent lui avait rendus, et Talleyrand, de son côté, n'était pas fâché de se soustraire aux charges du gouvernement, au milieu de cette furieuse réaction qu'on a appelée la Terreur blanche.

## I. — LA RÉACTION EN 1815

Louis XVIII était rentré à Paris le 8 juillet 1815. Dès le 24, Fouché avait fait dresser et circuler des listes de proscription, dans l'intention certaine de limiter les exigences de la haine, et de fournir aux plus compromis la faculté et le temps de s'échapper (3). Mais les popu-

1. Sismondi, notes (*Revue Historique*, t. IX). — Beugnot (*Mémoires*, t. II, ch. XIX). — Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*, t. VII).

2. Duvergier de Hauranne (t. II, p. 244). — Mignet (*Notices et Portraits*, t. Ier, p. 234).

3. Ordonnance du 24 juillet 1815. — Gervinus, t. Ier, p. 220.

lations du Midi, soumises aux excitations les plus malsaines, n'entendaient pas que les choses se passassent ainsi ; les brigands que la vengeance politique crut devoir déchaîner contre les bonapartistes et les républicains ne voulurent plus s'arrêter et alors se multiplièrent ces tristes épisodes que nous nous contenterons de citer, les massacres de Nîmes par le boucher Truphémy, Jacques Dupont dit Trestaillon, et Graffaud ; les courses au libéral à Tarascon, à Beaucaire, à Uzès ; l'égorgement des Mamelucks à Toulon, à Marseille, l'épouvantable assassinat de Brune à Avignon, les excès des verdets de Toulouse, et la mort lamentable du général Ramel, dont le meurtrier Daussonne ne fut condamné avec son complice Carrière qu'à cinq ans de réclusion ; tout cela dans le courant du mois d'août 1815. Puis dans les derniers mois de l'année, les condamnations, légales il est vrai et trop justifiées, mais souverainement impolitiques et déplorables, des frères Faucher, de Ney, de Labedoyère, qui furent exécutés, de la Valette, dont l'évasion excita la rage indécente du parti ultra. Qu'on ajoute l'exil de tant de malheureux, dont on eût pu oublier le terrible vote, en faveur de la vieillesse des uns, des éclatants services des autres ; la dégradation de glorieux soldats, dont l'infidélité politique pouvait s'expliquer par le sentiment de l'honneur militaire ; la surveillance injurieuse exercée sur des hommes populaires et illustres, le maintien de cette odieuse juridiction des cours prévôtales, qui transformait l'œuvre de la justice en une œuvre de vengeance, et l'on comprendra que Talleyrand ait volontiers abandonné le pouvoir au début de cette horrible période, et laissé la fameuse *Chambre introuvable* et un autre ministère se partager la responsabilité,

de la politique la plus funeste, la politique des représailles (1).

Les nouveaux députés s'étaient fait envoyer pour la faire appliquer. Tallyrand avait espéré des élections libérales ; mais dans des crises aussi aiguës, les aigre-fins et les trembleurs, qui forment les majorités, surtout dans le suffrage restreint, se portent vers ceux qui crient le plus fort ; or tout ce qui n'était pas ultra, effrayé par la terreur blanche, se tenait coi ; les émigrés seuls étaient en position de crier ; ils obtinrent un beau succès et Talleyrand s'était retiré le 25 septembre 1815.

Ce fut l'empereur Alexandre qui fournit à Louis XVIII son successeur, le duc de Richelieu (2). C'était un émigré, mais qui, pour ne point servir contre la France, tout en reconnaissant l'hospitalité de la Russie, avait consacré ses talents et son désir de bien faire au développement de la ville d'Odessa. Instruit et conciliant, d'un caractère droit et élevé, ennemi des violences, de quelque côté qu'elles vinssent, Richelieu paraissait peu fait pour mater la terrible Chambre de hobereaux féroces, que Louis XVIII appela d'abord, avant d'avoir réfléchi, une chambre introuvable, et qu'il considéra bientôt comme la plus dangereuse des assemblées. En choisissant pour collègue M. Decazes, un jeune homme de famille parlementaire, qui avait bien un peu servi l'usurpateur, mais dont l'esprit ouvert et souple plaisait à Louis XVIII, et quelques hommes moins marquants, Clarke, Dubouchage, Barbé-Marbois, Vaublanc, Corvetto, le nouveau chef du cabinet ne paraissait pas en forces suffisantes pour lutter contre les exigences des Introuvables. Vainement dé-

1. Cf. E. Daudet, *La Terreur Blanche*. — A. Nettement, *Souvenirs de la Restauration* (§ 7 et 8).

2. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XI).

ploya-t-il une énergie admirable dans la discussion du traité du 20 novembre qui soumettait la France à l'occupation étrangère, et que le roi et le ministre signèrent en pleurant, la Chambre ne lui sut pas gré de ce service, et se prépara à le plier à l'exécution de ses vengeances.

Les chefs des Introuvables étaient surtout des députés de noblesse assez modeste, mais qui voulaient fonder leur avenir politique sur l'opposition la plus violente à tout ce qui tenait de près ou de loin à la Révolution. C'était le toulousain Villèle, qui s'était essayé à l'administration soit aux colonies, soit dans le conseil général de la Haute-Garonne, pendant l'Empire ; un avocat très fin, sous une apparence rustique, le breton Corbière, et enfin le type du gentilhomme campagnard, l'angevin Labourdonnaye, l'homme de la féodalité, orateur brutal, politique maladroit, fort admirateur de son propre talent, habile à haïr et à exiger, décentralisateur à outrance et aristocrate de droit divin. Ces idées se retrouvaient plus ou moins chez Clausel de Coussergues, de Bethisy, de Kergorlay, et l'avocat Piet qui prêtait son salon à cette coterie ultra-légitimiste. Les royalistes plus modérés qui se groupaient autour de l'orateur girondin Laîné ne se sentaient pas de force à arrêter la fureur de la réaction et les quelques constitutionnels comme de Serre et Royer Collard, dont le courage politique était à la hauteur du talent, étaient submergés dans la masse des énergumènes (1).

Le ministère Richelieu voulut faire sa part à la passion des ultras par les trois lois de *la sûreté générale*,

1. Thureau Dangin, *Royalistes et Républicains* (p. 157-179). — Villèle, *Mémoires jusqu'en 1815*, publiés en 1888. — De Serre, *Correspondance*.

sur *les cris séditieux* et pour l'établissement des *cours prévôtales*. Les députés les plus fougueux trouvaient ces lois tièdes. L'un demandait, pour le châtiment des cris séditieux, le changement d'un seul mot, celui de « déportation » en celui de « mort »; et l'un des représentants les plus curieux de cette manie de cruauté parlementaire, Duplessis de Grenedan, ajoutait que le gibet devrait être substitué à la décapitation (1).

Malheureusement toute cette colère ne s'exhalait pas en discours et les ministres ne pouvaient se hasarder à sauver même les plus illustres des victimes que la terreur blanche poursuivait sans se laisser fléchir par de glorieux souvenirs. L'évasion de M. de la Valette exaspéra la majorité de la Chambre, qui s'en prit à M. Decazes, ministre de police, et même à Richelieu. Lorsqu'il proposa une loi d'amnistie, qui laissait cependant encore la vengeance royaliste s'exercer sur 157 malheureux, Louis XVIII essaya vainement de forcer la main aux royalistes. Ils refusèrent d'accepter le projet ministériel, et y introduisirent des amendements grâce auxquels cette amnistie faisait 4,000 victimes, condamnées à la mort, à l'exil ou à la prison et enlevait leur pain à 70,000 personnes (2). Le ministre, et Louis XVIII lui-même, se trouvaient battus par les partisans du « Vive le roi quand même ». Animés par leurs succès, les ultras parlaient de reconstituer les terres féodales, d'enlever les registres de l'état civil à la commune, de rétablir la mainmorte (3).

1. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XII).
2. Duvergier de Hauranne (t. III. ch. XII). — Gervinus (t. III. p. 311).
3. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XII). — Vaulabelle, *Histoire de la Restauration* (t. IV, p. 170).

Richelieu, averti par les soulèvements qui éclataient de tous côtés, agit avec énergie ; après le vote du budget, il prononça la dissolution et renvoya les introuvables à leurs électeurs (5 septembre 1816). Il était temps. Une petite phrase bien simple et en apparence bien inoffensive d'un maître en sous-entendus terribles dissimulait mal la colère sourde encore, mais déjà violente des plus éclairés parmi ces bourgeois propriétaires, fils de la Révolution, et que visait surtout la réaction aristocratique : « Je suis Tourangeau, écrivait alors le bon « homme Paul, j'habite Luynes, sur la rive droite de la « Loire, lieu autrefois considérable, que la révocation « de l'Edit de Nantes a réduit à mille habitants, et que l'on « va réduire à rien par de nouvelles persécutions » (1).

Ce persiflage était autrement menaçant pour la Restauration que les fureurs des Introuvables n'étaient dangereuses pour le ministère de M. de Richelieu. Il eut la perception très nette du péril et se promit d'employer toute son énergie à donner à la France un gouvernement tempéré, dévoué aux intérêts communs, et autant que possible placé au-dessus des passions de droite et de gauche. Il eut l'honneur de faire entrer la Restauration dans une période de travail utile, d'éclat parlementaire, et de progrès politique qui dura quatre ans. L'histoire en gardera le souvenir comme d'une grande époque malheureusement trop courte.

1. Paul-Louis Courrier, *Pétition aux Chambres* (1816).

## II

## La Grande Epoque de la Restauration
## Richelieu. — Decazes. — De Serre (1816-1820)

I. La loi des élections de 1817. — II. La loi Gouvion-St-Cyr (1818)
III. Le Système de Bascule; la loi sur la Presse.
IV. L'élection de Grégoire. — V. La Société française en 1819.
VI. L'assassinat du duc de Berry (1820).

### I. — LA LOI DES ÉLECTIONS DE 1817 (1).

A peine l'immense cri de rage, dont les ultras avaient accueilli l'ordonnance de dissolution, avait-il fait place à des résolutions plus pratiques, que les brochures s'étaient multipliées. La plus répandue fut *la Monarchie selon la Charte*, de Chateaubriand. Le célèbre rhéteur venait faire une fois de plus l'étonnement de ses amis et de ses ennemis par l'incohérence de ses principes et de ses conclusions.

L'introuvable le moins conciliant, à la lecture de ce pamphlet, se délectait aux virulentes invectives de l'auteur contre la Révolution ; il acceptait cette prédiction « que la Chambre nouvelle serait une sœur sanglante de

1. J'ai souvent consulté la belle *Histoire de la Restauration* de Viel-Castel (20 vol. in-8°, Lévy), mais M. de Viel-Castel n'a pas documenté son œuvre, bien qu'il ait eu en sa possession beaucoup de renseignements curieux et inaccessibles aux autres historiens de la Restauration ; je ne citerai donc pas généralement son livre, qui, par la valeur des informations et l'impartialité du récit, est un guide indispensable.

« la Convention ». Mais sa satisfaction cessait bientôt. Cette Charte, à laquelle Chateaubriand venait de faire un procès si péremptoire, il la proclamait indispensable et c'était en son nom qu'il condamnait le *coup d'Etat* par lequel Richelieu et Decazes avaient renvoyé la Chambre de 1815. Cette conclusion servait trop le ministère pour qu'il attachât la moindre importance aux injures du pamphlétaire poète. Mais les ultras se montrèrent plus susceptibles contre cet allié terrible qui soufflait en même temps le chaud et le froid. L'un de leurs chefs rompit décidément avec lui. « Le comte de « Labourdonnaye, jadis mon ami, dit Chateaubriand, « est bien le plus mauvais coucheur qui fut oncques; il « vous lâche des ruades, sitôt que vous approchez de « lui, et désormais avec moi il eut toujours l'air d'une « chauve-souris confrariée » (1).

Decazes ne laissa pas les journaux discuter comme ils l'auraient voulu l'ordonnance du 5 septembre. Le *Journal général* et le *Moniteur* eurent seuls toute liberté de défendre la résolution du gouvernement. Les *Débats*, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc* auraient volontiers emboîté les Introuvables; mais, en l'absence d'une loi sur la presse, Decazes les invita à se taire et ils firent prudemment en se rendant à son invitation.

Il est difficile de défendre ces procédés électoraux; ce fut cependant ainsi que le ministère prépara à la France la seule Chambre résolument et raisonnablement libérale de 1815 à 1848.

Il y eut quelque mérite à obtenir ce résultat. Le parti ultra était fort bien organisé (2). A l'imitation des révo-

1. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*).

2. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XII).

lutionnaires, il avait créé des associations secrètes, où tout était prévu, et qui devaient enserrer la France dans le réseau d'une vaste conspiration dont le comte d'Artois tenait en ses mains les deux extrémités. C'étaient les sociétés de l'Anneau, des Bandouliers, l'Association royale du Midi, l'Association bretonne, les Vrais amis du roi, les Chevaliers du tropique. L'une d'elles, la Société des Francs-Régénérés, avait adopté cette formule de la Sainte-Vehme ou des Rose-Croix : « La société doit « exiger une discrétion absolue, qui est l'âme des petites « comme des grandes affaires; ce qui a commencé la Ré- « volution peut servir à la terminer; c'est avec le feu « qu'on guérit les blessures faites avec le feu » (1).

Ainsi préparés, les Introuvables créèrent des comités de résistance et envoyèrent des *inspecteurs* dans les départements. L'inspecteur désigné allait trouver les préfets, qui, sauf deux exceptions, dataient tous de la Terreur blanche (2).

Ces fonctionnaires, tout récemment encore, avaient fait élever dans leurs préfectures des arcs de triomphe aux députés qu'on venait de congédier. L'inspecteur leur rappelait leurs profondes convictions royalistes, leur affirmait que le roi s'était laissé arracher, malgré lui, l'ordonnance de dissolution; enfin, il ajoutait confidentiellement que Louis XVIII se faisait vieux, qu'en cas d'accident le nouveau roi, devenu Charles X, saurait reconnaître ses bons offices, tandis qu'au contraire la simple neutralité serait payée d'une destitution (3).

1. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XII).
2. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XIII).
3. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XIII).

Le préfet avait eu à peine le temps de méditer ce petit discours, qu'un monsieur au visage important entrait dans son cabinet et tirait d'un grand portefeuille une proclamation à faire afficher immédiatement et dont voici les traits principaux : « Les mandataires du roi « doivent vouloir ce que le roi veut lui-même.... Or, « le roi ne veut aucune exagération; il attend des choix « des collèges électoraux des députés qui apportent à « la nouvelle Chambre des principes de modération qui « sont la règle de son gouvernement et de sa politique, « qui n'appartiennent à aucun parti, à aucune société « secrète, qui n'aient aucune arrière-pensée, et qui res- « pectent la Charte avec franchise, comme ils aiment le « roi avec amour » (1).

Placé entre cette injonction officielle et les insinuations du parti introuvable, le préfet se résignait la plupart du temps à laisser les partis se recommander tour à tour de son influence. Quelquefois, cependant, comme le préfet de Vaucluse, il engageait les électeurs à repousser le candidat ultra. En général, il était plutôt hostile au ministère. Louis XVIII devint inquiet et crut à une vaste conspiration contre son autorité, peut-être même contre sa vie (2). Il autorisa ses amis à se servir de son nom. Le procureur général Bellart, abandonnant les Introuvables, malgré ses réquisitoires violents contre les victimes de la Réaction de 1815, se fit l'écho du roi, et, président du collège électoral de la Seine, s'écriait dans le style politique de 1816 : « Venez, Parisiens, au secours « de ce second Numa, pur comme le premier des hu- « maines faiblesses et, comme le premier, en commerce

1. Circulaire de Decazes, ministre de la police.

2. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XIII).

« avec le ciel ; venez l'aider à rendre le repos à la France « en écartant les brouillons de toute espèce » (1). Cet appel de Louis XVIII, dont on peut discuter la légalité, fut entendu ; sur 258 élus, la politique modérée pouvait en revendiquer 150, soit une majorité d'environ 50 voix. C'était un beau succès pour M. de Richelieu et pour le roi.

Les partis se décomposaient ainsi : 20 ou 30 indépendants dont les votes capricieux étaient dirigés par le banquier Laffitte et Voyer d'Argenson ; 120 députés gouvernementaux, qui prenaient « de la rigidité de leurs principes » le nom de ministériels purs. Le chef en était Royer-Collard, que les mauvaises langues appelaient « Père Royer-Collard de la Doctrine chrétienne », mais qui n'en était pas moins un orateur clair et courageux, une conscience austère, un libéral sans exagération comme sans défaillance (2). Cependant le Saint Jean-Bouche-d'Or des doctrinaires était M. de Serre. Noble intelligence, esprit élevé, trop nerveux et trop délicat d'âme et de corps, pour résister longtemps à la lutte implacable de la politique (3). Les Introuvables étaient réduits à un petit bataillon sacré mais résolu, et ils avaient retrouvé leurs deux *leaders*, l'homme d'Etat du parti, Villèle, et l'homme des aventures, La Bourdonnaye.

Ils étaient résolus à la guerre. Le roi, dans le discours du trône, fit appel au calme ; il proposa aux députés l'exemple « de celui qui passa en faisant le bien ». Il ne put triompher des rancunes des féodaux. Dans leur exaspération, ils cherchaient partout des ennemis aux ministres détestés qui avaient contresigné l'ordonnance

1. Duvergier de Hauranne (t. III, ch. XIII).
2. Guizot (*Mémoires*, t. Ier).
3. De Serre, *Correspondance*. — Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, p. 157.

du 5 septembre. Talleyrand, qui avait mal digéré son récent échec, devint un des alliés inespérés de l'opposition ultra. Il disait sans sourciller à Pasquier en faisant allusion à Decazes : « J'espère que vous ne voudrez pas « toujours traîner la Chambre que vous avez l'honneur « de présider dans les égouts de la police. » A un an d'intervalle, le prince de Bénévent ne se souvenait plus du camarade Fouché (1).

Le ministère brava les criailleries et s'attaqua courageusement à la grosse affaire de la loi électorale, que la Charte n'avait fait qu'indiquer.

Son projet reposait sur le principe de l'élection directe. La rédaction officieuse en avait été confiée à Guizot, qui s'exprimait ainsi dans le préambule : « L'élection directe « crée entre les électeurs et les députés des rapports « immédiats, qui donnent aux premiers plus de confiance « dans leurs mandataires, aux seconds plus d'autorité « dans l'exercice de leurs fonctions. » Le scrutin de liste y était recommandé en ces termes : « La réunion « de tous les électeurs d'un département pour la nomi- « nation de tous les députés tend à élever les élections « et à les soustraire à l'esprit des petites localités. » Enfin, tout en conservant un cens électoral très élevé, le projet ministériel affirmait qu'il était désirable que le nombre des électeurs s'augmentât peu à peu, et annonçait que des lois prochaines sur les conseils généraux et municipaux permettraient d'étendre le droit de suffrage. Ainsi le gouvernement de Louis XVIII s'engageait à appliquer le principe de l'extension des droits politiques, à mesure que l'éducation politique pénétrerait davantage dans la nation, et pour un pays moins pressé que le nôtre, l'appli-

1. Rapports de police cités par Duvergier de Hauranne.

cation de cette théorie eût été féconde en sages, lentes et solides améliorations.

Cette loi, aussi utile que raisonnable, fut attaquée violemment par les ultras, surtout chez le comte d'Artois, au pavillon de Marsan. Fiévée, aux *Débats*, au nom des royalistes intransigeants, avait trouvé le défaut de la cuirasse, l'action du gouvernement s'exerçant sur les élections par la substitution du scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. Il proposait de simplifier ainsi le projet ministériel : « Art. Ier. Le roi nomme les présidents des comités électoraux. — Art. II. Chaque président de collège électoral nomme le bureau. — Art. III. Le bureau nomme les députés. — Art. IV. Les électeurs sont témoins. » Un mauvais plaisant surenchérit encore : « M. Fiévée, dit-il, prétend que les électeurs seront spectateurs ; moi, je prétends qu'ils n'y verront rien du tout » (1).

D'ailleurs, les contre-projets présentés à la Chambre par la droite prêtaient le flanc à la plaisanterie bien plus que la rédaction ministérielle. Villèle demandait que les corporations fussent reconstituées et chargées de choisir les députés; Bonald, que chaque commune eût une seule voix : Paris et Saint-Cloud, une voix ; les seuls éligibles étaient, selon eux, les grands propriétaires, parce qu'ils offraient seuls les garanties nécessaires à la conservation de l'Etat.

M. de Bonald disait : « Si on fait concourir à l'élection la corporation toujours bonne, au lieu de l'individu toujours mauvais, on met la société sous la garde de la grande propriété, et on rassoit l'Europe sur ses antiques fondements. » La Bourdonnaye disait encore

1. Duvergier de Hauranne (t. IV, ch. XIV).

que l'élection directe n'était « qu'un rassemblement im-« mense d'électeurs, accourant de tous les points du « département, à la manière des peuplades sauvages » (1). Royer-Collard et de Serre répondirent à ces arguments un peu saugrenus par des discours pleins de sens et d'élévation ; mais ce fut le grand naturaliste *Cuvier* qui s'éleva avec le plus d'éclat contre les prétentions des grands propriétaires. Dans une improvisation d'une extrême vivacité, il réclama les droits politiques pour quiconque était capable de les exercer. « Faudra-t-il (telle fut sa conclu-« sion), après avoir demandé à l'Académie française « l'explication de la lettre de la Charte, demander à « l'Académie des sciences des formules algébriques « pour en rendre l'exécution parfaitement symétrique ? « Non ; ce qui importe, c'est que la véritable volonté de « la nation soit portée à cette Chambre par ses manda-« taires. »

Le projet ministériel fut voté par 132 voix contre 100 ; la droite fit voter une disposition additionnelle qui interdisait à tout député de recevoir la moindre indemnité ; mais elle ne put faire adopter un article, bien légitime cependant, par lequel tout député acceptant une fonction salariée et révocable était soumis de droit à la réélection.

Le duc de Richelieu porta la loi à la Chambre des pairs ; mais il eut le tort de ne point la porter telle que l'avaient faite les très légers amendements de la Chambre ; il y joignit le texte primitif du ministère. C'était prêter le flanc à l'attaque des partis dans la Chambre haute. Pour prévenir ce danger, Richelieu enleva les sceaux

1. Discours de Royer-Collard, de Serre, de Villèle, La Bourdonnaye, Cuvier, Bonald, du 26 déc. 1816 au 8 janvier 1817.

au chancelier d'Ambray, le remplaça par Pasquier, qui eut pour successeur à la présidence de la Chambre M. de Serre.

Néanmoins, « cette loi révolutionnaire, fille de la haine » (1), fut attaquée violemment par les pairs de la faction d'Artois, et notamment par le duc de Fitz-James; mais un discours énergique du ministre de l'intérieur, Lainé, triompha de l'opposition, et la loi électorale fut désormais un fait accompli.

Après le vote du budget, la session de 1816-1817 fut terminée, et les premières élections partielles furent favorables surtout aux libéraux qui obtinrent douze nouveaux sièges. Dupont de l'Eure, Casimir Périer, Benjamin Delessert étaient parmi les nouveaux élus.

Ce fut un autre coup pour l'extrême droite. L'agent du comte d'Artois, Vitrolles, envoya aux puissances signataires des traités de 1815 une circulaire où il montrait la Révolution prête, avec Richelieu, à reprendre la lutte contre l'Europe (2). Cette singulière politique eut pour résultat de rapprocher du ministère le duc d'Angoulême, âme simple et honnête; le duc de Berry avait terminé sa jeunesse, et, malgré une union morganatique dont il avait deux filles et qui fut rompue (3), il avait épousé en 1816 Marie-Caroline des Deux-Siciles « pour perpétuer la race de nos rois ». En 1817, il eut de ce mariage une première fille qui ne vécut pas. Cet accident faillit causer une crise ministérielle. A qui appartiendrait la layette devenue inutile? A M. de La Ferté, intendant des menus? ou à Mme de Monsoreau, gouvernante désignée? Les ministres durent intervenir, sans

1. Discours du duc de Brissac.
2. *Mémoires de Vitrolles.*
3. Nauroy (*Le Curieux*).

empêcher une partie de la maison du duc de Berry de donner sa démission. Cet héritage de l'étiquette d'antan, ridicule imitation de l'époque du grand roi, était un des côtés faibles de la monarchie des Bourbons. L'irritation de ces hauts domestiques fut sur le point d'avoir quelque influence sur la session de 1817-1818, l'une des plus importantes que compte l'histoire du régime parlementaire en France.

## II. — LA LOI GOUVION-SAINT-CYR (1818).

Le discours du trône annonçait les négociations engagées pour obtenir la libération anticipée du territoire et une loi nouvelle sur le recrutement ; la présence du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, successeur du duc de Feltre au ministère de la guerre, donnait à cette loi un intérêt tout particulier ; l'opinion fut cependant désappointée de ne point saisir dans le discours du roi la moindre allusion à une loi sur la presse, qui devenait d'autant plus nécessaire que le régime provisoire de surveillance imposé aux journaux cessait le 1er janvier 1818. Pasquier, il est vrai, proposa une loi « favorable, disait-il, à la liberté de la presse » (1), mais qui maintenait la censure et ne remettait pas le jugement des délits de presse au jury ; une double opposition de droite et de gauche réclama la liberté absolue des journaux, « partie essentielle dans « le gouvernement qu'il a plu au roi de donner à la « France », disait une brochure de l'ancien évêque de Pamiers (2). La majorité de la commission parlementaire

1. Exposé des motifs (décembre 1817).

2. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 250).

qui examina le projet ministériel s'inspira de ces idées. Mais la droite pure, qui ne servait pas les rancunes des ultras, craignait extrêmement la liberté de la presse. « C'était la torche incendiaire, le brandon de discorde, « le fer homicide, le poison qui tue. » « A quoi bon, s'é- « criait un député que la logique n'embarrassait pas, à « quoi bon la liberté de la presse? A-t-on besoin d'elle « pour écrire le récit touchant des vertus des augustes « descendants d'Henri IV? » (1).

Aux extrémités de gauche et de droite, unies pour la première fois et contre le ministère, c'était l'antienne opposée. Chauvelin parla des « ciseaux » de la censure. Camille Jordan et Royer-Collard attaquèrent le projet ministériel; à droite, Villèle fit l'éloge du jury, et le projet de Pasquier fut mis en minorité (2); Louis XVIII fit déclarer qu'il ne changerait jamais d'opinion sur la liberté de la presse ; il obtint ainsi la prolongation de la censure pour dix-huit mois, mais la loi fut amendée à la Chambre des pairs dans un sens tellement libéral qu'elle fut rejetée en bloc par les députés et que la question resta en suspens jusqu'à l'arrivée au ministère de de Serre en 1819.

Toutefois, il resta de cet avortement de la loi sur la presse un premier essai de coalition de l'extrême droite et de la gauche. Soixante-dix royalistes et vingt-cinq jacobins, comme Richelieu appelait Dupont de l'Eure et Casimir Périer, pouvaient embarrasser la marche du ministère (3). La faction d'Artois était au moins aussi indignée que les libéraux du régime de la presse, et le duc

1. Discours du député Jolivet (11 décembre 1817).
2. Discours de Villèle (décembre 1817).
3. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 270).

de Berry criait partout que la prolongation de la censure avait été obtenue « par un subterfuge constitutionnel « digne de la potence » (1).

Le ministère se trouva heureusement sur un terrain plus solide, lorsqu'il présenta la loi sur le recrutement. C'était l'œuvre longuement méditée de Gouvion-Saint-Cyr. Ce remarquable homme de guerre, à travers l'époque révolutionnaire et impériale, avait acquis la réputation justement méritée d'un des personnages les plus désagréables de son temps. Dans les expéditions de Catalogne et de Russie, il avait montré les qualités d'un tacticien et d'un administrateur. Exigeant et ferme, il considérait la soumission de tous à la direction suprême de l'armée comme le droit et la loi; il prétendait obliger à la discipline les chefs les plus élevés et surtout les membres de la famille royale. Nombre d'entre eux, en effet, s'étaient taillé dans l'organisation militaire des sinécures bien payées et dorées sur tranches, et pouvaient ainsi parader aux dépens du roi, cloué dans sa chaise par la maladie (2).

Le comte d'Artois, commandant général des Suisses et de la garde nationale, le duc de Berry, aussi brillamment pourvu que son père, s'opposaient de toute l'énergie du désespoir à une réorganisation qui menaçait de les faire descendre de leur cheval de bataille (3).

Il fallut, de la part du ministère, toute une action diplomatique pour amener le roi à arracher à sa famille des faveurs qui, selon l'expression de Decazes, « mécon- « tentaient l'armée et nuisaient à la cause royale ».

Gouvion-Saint-Cyr fit rédiger en secret et sur ses notes,

1. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 283))
2. Ordonnance du 15 mai 1814.
3. Duvergier de Hauranne (t. V, p. 290).

par M. de Barante, un projet de loi qui modifiait profondément les conditions du recrutement. Ce projet fut proposé aux Chambres dans la séance du 29 novembre 1817. L'armée se recruterait par des engagements volontaires ; s'ils étaient insuffisants pour porter l'effectif à 150,000 hommes, il serait fait des appels de 40,000 hommes au plus par voie de tirage au sort. D'autre part, chaque canton devait fournir une compagnie de vétérans formés d'officiers et d'anciens soldats congédiés en 1814 et 1815. En temps de paix, il fallait une loi pour les appeler hors de leur département, en temps de guerre pour les appeler hors de leur division. L'armée se trouvait donc partagée en deux contingents dont la réunion, en cas d'hostilités, devait donner à la France des forces disponibles considérables pour le temps. Aux sous-officiers étaient réservés le tiers des sous-lieutenances de la ligne. Les deux tiers des grades, de lieutenant à lieutenant-colonel compris, étaient donnés à l'ancienneté. Enfin, pour passer au grade supérieur, il fallait avoir passé dans le grade inférieur un minimum d'années fixé par la loi.

La colère des ultras se déchaîna contre le projet. « Qu'était-ce autre chose, disaient-ils, pour les classes « élevées, sinon une loi de dégradation(1)? » Ils se préparèrent à repousser la loi ; mais la gauche ne pouvait pas les suivre dans leur opposition sans abandonner le principe de l'égale admission de tous aux grades militaires et aux emplois civils, qui était une des meilleures parts de l'héritage de la Révolution. L'extrême droite

1. Montlosier. — Du gouvernement de la France (1818). — Paul-Louis Courier, Deuxième lettre particulière : « Vous voulez toutes les places d'officier et vous avez raison ; car, sans cela, pas de noblesse. »

eut cependant l'espoir de voir la loi rejetée, grâce aux modifications que le centre prétendait y apporter. Blessés dans les espérances d'avancement rapide qu'ils caressaient pour les leurs, les députés de cette fraction de la Chambre feignaient d'accepter la loi en supprimant seulement les dispositions sur l'avancement (1).

Mais le bout de l'oreille perçait trop évidemment ; l'intérêt personnel se dénonçait naïvement ; la majorité recula devant la responsabilité qu'elle eût encourue en repoussant les mesures si équitables de la loi sur les grades, et son succès parut dès lors assuré.

L'opposition s'attacha alors à la question des vétérans. M. de Salaberry exprima l'opinion de l'extrême droite en ces termes : « C'est une loi impolitique, antimonar-« chique, hostile à la dynastie légitime, puisqu'elle rap-« pelle sous les drapeaux les ennemis du roi, ceux qui « ont fait le 20 mars. Leur conspiration sait qu'elle ne « peut triompher qu'en dérobant la foudre au Jupiter « Tonnant ; il ne manque plus au génie du mal qu'une « armée, il vous la demande. »

Gouvion-Saint-Cyr, qui souffrait cruellement de l'occupation de la France par l'étranger, avait préparé pour soutenir la loi un discours que le conseil des ministres jugea imprudent et que Guizot s'était chargé d'adoucir. Mais le maréchal se refusait à laisser passer sous silence cette tentative de mise hors la loi et la patrie des glorieux soldats de l'ancienne armée ; et il apprécia en ces termes les mobiles qui guidaient l'opposition de droite en cette circonstance : « Il s'agit de savoir si nous ap-« pellerons encore à la défense de la patrie les soldats « qui ont fait sa gloire, ou si nous les déclarerons à

1. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 300).

« jamais dangereux pour son repos. Ce dernier arrêt « serait rigoureux, car ces soldats étaient admirables « au jour du combat ; une ardeur infatigable les ani- « mait, une patience héroïque les soutenait. Jamais ils « n'ont cessé de croire qu'ils sacrifiaient leur vie à l'hon- « neur de la France, et quand ils ont quitté leurs dra- « peaux, ils avaient encore à lui offrir d'immenses trésors « de force et de bravoure. Faut-il que la France renonce « à les leur demander ?..... Non, Messieurs, je ne puis « le croire ; notre salut ne réside pas dans l'oubli de « tant de services, dans la méfiance de tant de cou- « rages..... Nos soldats ont beaucoup expié, car ils ont « beaucoup souffert ; qui donc s'obstinerait à les repous- « ser encore ? »

Bien que le discours fût écrit, et que la rédaction de cette remarquable péroraison fût l'œuvre de M. Guizot(1), elle répondait tellement à l'état d'esprit de Gouvion-Saint-Cyr qu'il lui donna un accent d'énergie irrésistible auquel il dut une popularité qui s'attache encore aujourd'hui à son nom ; mais, naturellement aussi, il devint odieux au comte d'Artois. Monsieur, après avoir vainement espéré que la Chambre des pairs rejetterait cette loi, qui l'excluait de la direction de l'armée, posa un ultimatum à Louis XVIII (2). Sa moindre exigence était le renvoi du ministère. A ce prix, disait-il dans la lettre qu'il adressa au roi, « une union solidaire » serait rétablie dans la famille royale. Un refus entraînerait le départ du comte d'Artois à Fontainebleau et de là en Espagne.

Le roi se contenta d'abord de faire répondre cette

1. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 315).

2. Duvergier de Hauranne (t. IV, p. 315).

phrase : « Non, vous n'imiterez pas le misérable frère de Louis XIII » (1). La lettre du comte d'Artois ayant été publiée, Louis XVIII développa sa pensée en ces termes : « Feu M. le prince de Conti disait : la couronne nous « appartient à tous, c'est notre aîné qui la porte ; et il « avait toute raison ; la couronne appartient à tous... mais « l'aîné la porte, c'est-à-dire que seul il en exerce les « droits, et que seul il est juge et responsable de la ma- « nière de les exercer..... Je ne puis, sans frémir, envi- « sager l'instant où je fermerai les yeux ; ne vous le « dissimulez pas, si vous adoptez encore le parti que « vous tenez aujourd'hui, la guerre civile et tous ses « maux en seraient la suite inévitable. »

Rien ne nous semble aussi bizarre que l'idée de notre patrie considérée comme le bien indivis, au dernier vivant, de la famille des Bourbons ; au fond, cette conviction pouvait s'expliquer chez le frère de Louis XVI ; elle n'altérait pas d'ailleurs la perspicacité avec laquelle il devinait Charles X dans le comte d'Artois.

Pour le moment, la fraction la plus libérale du ministère triomphait avec la loi Gouvion-Saint-Cyr. Richelieu trouvait lui-même qu'on allait trop vite. En partant pour le congrès d'Aix-la-Chapelle, où il allait demander l'évacuation anticipée de la France, il se réservait de prier le tsar Alexandre de conseiller à Louis XVIII une attitude plus favorable à la politique de droite ; les souverains alliés, en effet, alors tout à la politique de la Sainte-Alliance, s'effrayaient des progrès du libéralisme français, qui, au renouvellement partiel de 1818, gagna dix nouvelles voix (1).

A son retour, Richelieu se crut autorisé à préparer

1. Lettre de Louis XVIII du 29 janvier 1818.

Louis XVIII à se séparer du comte Decazes, dont la faveur était alors à son plus haut point. L'extrême droite, plus impatiente encore, conspirait. Rue Thérèse, chez M. Piet, selon le récit narquois de Chateaubriand, les ennemis du favori, les yeux farouches et le visage sombre, se réunissaient autour d'une lampe fumeuse. De temps en temps quelque parole lugubre traversait cette demi-obscurité, et une voix caverneuse vouait le ministre au poignard de Brutus (1). Le *Drapeau blanc*, très fort en histoire, rappelait que Louis XIII avait su se débarrasser du maréchal d'Ancre.

Au fond, tout ce monde-là n'était pas si méchant. Laurentie à la *Quotidienne*, Fiévée aux *Débats*, le fameux docteur Véron, connu surtout comme gastronome, Michaud « l'abbé Michaud », qui riait volontiers de l'austérité qu'on lui prêtait sur la foi de ses articles, Martainville, du *Drapeau blanc*, pilier de petits théâtres, grand coureur de goguettes et illustre auteur du *Pied de Mouton*, n'étaient pas très féroces. Mais ils savaient merveilleusement escompter la badauderie des lecteurs de journaux et apitoyer les bons royalistes sur les maux que les défenseurs du trône avaient à supporter de la tyrannie de Decazes. « O mon Dieu! s'écriait « Martainville, quand les chrétiens, pour supporter « de cruelles épreuves, ont besoin de chercher des « forces ailleurs que sur la terre, ils pensent à tout ce « qu'a souffert le Sauveur du monde! » (2).

Chez les hommes politiques du parti ultra l'exaspération était plus sérieuse ; Richelieu fut effrayé, obtint la

1. Note de Vitrolles dans ses *Mémoires*. — Lettres de Richelieu à Louis XVIII.

2. Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*).

démission de Decazes et essaya de former un nouveau ministère. Naturellement, il lui fallait aller à droite. Or les ultras, se croyant déjà les maîtres, chantaient victoire; ils juraient, en clignant des yeux, qu'ils étaient à cheval sur la Charte, mais, selon l'élégante expression d'un d'entre eux, pour la crever (1); ils prétendaient donc imposer des conditions inacceptables à Richelieu, qui renonça à poursuivre ses négociations et se retira. Louis XVIII, outré de l'insolence des chevau-légers, se fâcha, confia la présidence du conseil à un général autrefois quasi républicain et resté très libéral : Dessoles. Dessoles fit aussitôt appel à la bête noire de la réunion Piet, à Decazes.

### III. — LE SYSTÈME DE BASCULE ET LA LOI SUR LA PRESSE (1819).

Le roi fut charmé d'avoir repêché son ami, celui qu'il appelait « le chien de garde du berger »; il laissa Dessoles former le ministère sur une base plus large. Le général se réserva les affaires étrangères, Decazes prit l'intérieur, Gouvion-Saint-Cyr conserva la guerre. Le baron Louis reparut aux finances à la satisfaction générale; M. de Serre, ministre de la justice, apporta à l'Administration l'appui de sa grande parole et de son beau caractère; enfin le nouveau ministre de la marine, Portal, fut un de ces nombreux ministres civils qui ont laissé rue Royale une véritable tradition (29 décembre 1818).

La droite accueillit le ministère Decazes-Dessoles-de

1. Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*).

Serre (1) avec une indignation naturelle ; la France lui parut « sur le bord d'un abîme », et elle se lamenta de voir « la lithographie » elle-même se faire complice de la démocratie ; la gauche jalousait les nouveaux ministres. Ils durent compter exclusivement sur le centre, qui se fractionnait lui-même en centre gauche et en centre droit. Cet éparpillement menaçait à tout moment de laisser le gouvernement à terre entre quatre groupes également mécontents et le forçait d'acheter quelques votes sauveurs à force de compromissions.

Dans les pays de vieille tradition parlementaire, comme l'Angleterre, le parti de gouvernement laisse généralement à ses adversaires le soin de désarçonner les ministres. En France, dès la Restauration, les orateurs des Chambres se souciaient peu de la continuité de la politique et de la stabilité ministérielle ; ils criaient surtout par les fenêtres pour la satisfaction des amis et l'émerveillement des électeurs. Le ministère avait donc tour à tour à prévenir le mauvais vouloir de deux oppositions de sens contraire, à satisfaire les aspirations irréconciliables de deux groupes dont les tempéraments différents menaçaient sans cesse de scinder sa majorité. Decazes essaya de se tirer d'embarras par cet exercice de haute école politique qu'on a appelé le *système de bascule* (2).

Il s'agissait de prévoir les questions dans lesquelles le centre se porterait tour à tour vers la droite ou vers la gauche et de se maintenir par des miracles d'équilibre du côté de la majorité, dans ses continuelles oscillations ; satisfaire aujourd'hui Dupont de l'Eure et Manuel, qui

1. Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*).

2. *Le Conservateur*.

considéraient la Charte comme insuffisante, le lendemain La Bourdonnaye et Corbière, qui cherchaient leurs inspirations politiques dans les châteaux de la Vendée (1).

Etant donné le peu de scrupules des partis politiques, l'union passagère, mais facile à prévoir, des deux oppositions d'extrême droite et d'extrême gauche mettait donc le ministère Dessoles dans un péril constant, et, dès le début de 1819, les partis, féroces à la manière des enfants, n'hésitèrent pas, pour atteindre le gouvernement, à blesser cruellement l'un des hommes les meilleurs qui aient joué un rôle politique dans notre pays. M. de Richelieu était pauvre; dépouillé par la Révolution, il avait accepté gaîment (2) cette situation et s'était abstenu dans les réclamations violentes qui s'étaient élevées contre les acquéreurs de biens nationaux. Pour reconnaître le service qu'il venait de rendre à la France, en obtenant la libération anticipée du territoire, Decazes demanda aux Chambres de lui voter une dotation annuelle de 50,000 francs.

La gauche et le parti La Bourdonnaye parvinrent à introduire dans la proposition ministérielle tant d'amendements blessants que M. de Richelieu abandonna la dotation à l'hôpital de Bordeaux.

Bien que cette première escarmouche eût peu de gravité, elle montrait que dans des circonstances plus sérieuses le ministère se heurterait à la coalition des extrémités de la Chambre. Heureusement pour lui, des questions de principes les séparaient trop souvent pour leur permettre de frapper des coups répétés et décisifs.

La droite tenait obstinément à la modification de la

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XIX et XX).

2. Lettre de Richelieu en 1815.

loi électorale, qui avait placé les patentés à côté des grands propriétaires, dans l'estimation du cens. La gauche ne tenait pas moins résolument au maintien de cette loi. Decazes, en manière de concession aux chevau-légers, n'était pas loin de proposer une nouvelle loi d'élections; Louis XVIII (1), plus prudent, désirait qu'on n'agitât pas ce brandon de discorde. Il savait que ni Dessoles, ni l'abbé Louis, ni Gouvion-Saint-Cyr ne se prêteraient au relèvement du cens électoral.

Le parti ultra n'en attaqua pas moins le ministère sur cette question à la Chambre des pairs, où la modification de la loi électorale fut nettement proposée. La dislocation du ministère paraissait devoir se produire à cette occasion. A peine formé, espérait-on, il aurait vécu. Le Drapeau blanc se voyait débarrassé des ministres. « La « différence qu'il y a, écrivait-il, entre le cabinet Richelieu et le cabinet Decazes, c'est que le premier était « un fiacre à l'heure, et que le second est un fiacre à la « course. » Martainville voyait donc le ministère courir à sa perte; il se trompait pour cette fois. A la Chambre des pairs, de Serre répondit à l'orateur ultra, le marquis de Barthélemy, par un admirable discours, qui ne laissa rien subsister des prétentions féodales des grands propriétaires (2). Pour plus de précaution, Decazes, homme de décision, fit une fournée de 22 pairs qui lui assurèrent la majorité. Parmi eux on comptait Suchet, Davout, Jourdan, Moncey, Mollien, Rapp, Truguet, Mortier, tous gens de l'usurpateur et de la Révolution.

Louis XVIII avait signé avec tristesse ces nominations étrangères, il souffrait d'avoir à s'appuyer contre les

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XXI).

2. Discours de de Serre, 26 février 1819.

fautes des amis de la dynastie des Bourbons sur des hommes qui auraient dû lui être ennemis; il écrivit alors à Decazes en employant le tutoiement dont il avait pris avec lui l'habitude paternelle : « Tu viens de me forcer « de signer le commencement de l'enterrement de notre « maison » (1).

La fournée fut naturellement mal accueillie; le duc de Berry trouvait que les pairs allaient être en bien mauvaise compagnie; on parlait d'ajourner la réception des 22; mais on n'osa point aller jusque-là; et on attendit les évènements.

On sut bientôt que Decazes cessait de se porter à gauche, qu'il avait des entrevues avec les plus traitables des droitiers, qu'il faisait des avances au chef des constitutionnels les moins libéraux, Lainé (2). Ce fut au tour du centre gauche à bonder; sa réunion était chez le député Ternaux. De Serre fut chargé de rallier cette partie du troupeau ministériel, qui s'écartait (3). Grave, mélancolique, le ministre de la justice vivait, a-t-on dit, avec ses idées: libéral avec passion, il était surtout préoccupé de sauvegarder la liberté contre elle-même, et il estimait qu'en de certaines circonstances il fallait la mettre en cage pour l'empêcher de s'envoler. Il méditait un plan de reconstitution complète de la Charte; mais il ne le jugeait pas encore arrivé à maturité; et en attendant il se livrait à la gauche, sur laquelle il comptait plus que Decazes, qui paraissait s'être réservé les négociations avec la droite (4).

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XIX).
2. Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*.
3. Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*.
4. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XIX).

De Serre offrit aux libéraux la loi sur la presse qu'on attendait toujours. Cette loi de 1819, qui fut la vraie charte de la liberté de la presse, souleva une des plus belles et des plus hautes discussions de l'histoire du régime parlementaire.

La loi reposait sur ce principe, dont la formule appartenait au duc de Broglie, qu'il n'y a pas *de délits de presse proprement dits*, ces délits rentrant dans le droit commun, et l'exposé des motifs affirmait que les pénalités d'exception qui frappaient la presse étaient condamnées par le plus grave des arguments, l'inutilité.

Les journaux, ajoutait le projet ministériel, peuvent commettre quatre espèces de délits : *la provocation au crime, l'injure au roi, l'outrage à la morale, la diffamation*. Le mot de diffamation était préféré à celui de calomnie, parce qu'il s'appliquait à toute dénonciation publique, à l'appui de laquelle il ne serait pas apporté de preuve par acte authentique. M. de Serre tenait à faire prévaloir cette double et fondamentale vérité « que la « vie privée des fonctionnaires n'appartient qu'à eux- « mêmes et que leur vie publique appartient à tous »(1). Contre un fonctionnaire on pouvait donc faire la preuve; mais on ne pouvait lui opposer que ses actes administratifs. — Le jugement des délits de presse était remis au jury; la censure était supprimée; mais chaque journal devait présenter deux gérants responsables et déposer un cautionnement.

Telle était l'économie générale de cette loi, que la gauche immédiatement trouva arbitraire, que la droite accusa de menacer la société et la morale. C'était, disaient les uns, le dernier effort du despotisme aux abois;

1. Discours de de Serre (avril 1819).

c'était, disaient les autres, l'instrument de l'oppression des royalistes (1).

Au début de la discussion la droite se contenta de s'abstenir; elle rentra en lice à propos de l'article qui punissait les délits contre la morale publique; elle demandait qu'on y ajoutât une définition des délits contre la religion. Le ministère, soutenu par les libéraux, s'y opposa. De Serre prononça à cette occasion un de ses plus beaux discours et obtint qu'on se bornerait à ajouter au mot de morale publique celui de morale religieuse (2).

Cette demi-concession ne satisfit pas les ultras, ils étaient réservés à d'autres surprises; lorsque, en faisant rejeter le bénéfice de l'inviolabilité parlementaire en cas de délits de presse, le ministre montra que la majorité des Assemblées délibérantes n'avait rien à craindre de cette disposition, parce que depuis 1789 cette majorité avait toujours été saine, les chevau-légers n'en purent croire leurs oreilles. « Même la Convention! », s'écria La Bourdonnaye. — « Même la Convention, répondit de « Serre; car si elle n'avait pas voté sous les poignards, elle « n'aurait pas prononcé la condamnation de Louis XVI. » Le tumulte, qui suivit ces paroles, montra que le temps n'était pas encore arrivé, en France, où des hommes, qui pensaient faire de la politique, fussent capables d'écouter un orateur assez sincère pour ne pas flatter les passions de son auditoire.

De Serre aborda plus résolument encore la question du jury. « Quant à l'esprit de parti, disait-il, malheureu- « sement personne n'est à l'abri de son action; et si

1. Opinions du *Conservateur*, du *Censeur*, des *Débats* (avril-mai 1819).

2. Discours de de Serre, de Royer-Collard, de Lainé (avril 1819).

« vous ne pouvez y soustraire absolument les jurés, ce « privilège, qui leur est refusé, ne sera pas accordé da- « vantage aux magistrats... mais au moins si l'on n'évite « pas toujours un jury partial, il n'en résulte que le « malheur d'un mauvais jugement; au contraire si l'es- « prit de parti s'est introduit dans une compagnie, on « ne peut l'en bannir; les juges inamovibles sont des « juges nécessaires; la règle du jugement se trouve « alors faussée, considération décisive en faveur du « jury » (1).

Un moyen terme fort sage fut adopté, la diffamation fut attribuée au jury, les délits d'injures aux tribunaux correctionnels. Néanmoins les fonctionnaires publics traînés devant la Cour d'assises, où la preuve était admise contre eux, se trouvaient trop maltraités; ils craignaient, non sans quelque apparence de raison, de se voir soumis aux plus viles dénonciations, qui peuvent mettre à la merci des curieux et des malveillants toute une existence de services rendus et de probité incontestable.

A cet argument de Serre répondit : « Le règne du si- « lence a dû disparaître, puisque nous avons vu s'élever « au-dessous de nous le gouvernement constitutionnel, « dont la sincérité est le premier besoin, puisque la con- « science en est le principe. »

D'ailleurs le dépôt du cautionnement, dans la pensée du ministère, devait gêner, en les tenant par l'argent, les journaux qui seraient tentés par l'industrie du chantage. Le cautionnement, quoique attaqué vigoureusement par les libéraux, fut maintenu et la loi arriva devant les pairs avec une respectable majorité; elle y passa assez rapidement malgré les derniers efforts, faits

1. Discours de de Serre, de Royer-Collard, de Bignon (avril 1819).

par les partisans de la politique ultra pour donner un caractère confessionnel à l'article sur la répression des délits de presse contre la morale religieuse.

## IV. — L'ÉLECTION DE GRÉGOIRE (1819).

En attachant son nom à l'une des lois les meilleures de la Restauration, M. de Serre était devenu le ministre le plus influent du cabinet. L'opinion libérale croyait désormais pouvoir compter sur lui, et le parti opposé le considérait comme acquis désormais à la pire et à la plus violente démocratie (1).

Chateaubriand qualifiait la politique, alors triomphante, en ces termes : « Pour nous, tout stupides de « révolutions, tout hébétés de philosophisme, mélange « de niaiserie et d'orgueil, nous nous croyons des hom- « mes forts, parce que nous persécutons les gens de bien, « que nous nous entendons en police, que nous savons « combien de milliers d'œufs rapportent les poules de « France, et que nous rêvassons des abstractions poli- « tiques dans la poussière de nos bureaux; et pourtant « les faibles mains qui ont ouvert les écluses ne peuvent « plus les fermer; le torrent se précipite et nous em- « porte. »

Le torrent n'alla pas loin; victime du système de bascule, M. de Serre lui-même, que tant de gens accusaient de l'avoir déchaîné, allait donner aux ultra-légitimistes la satisfaction de céder à une de leurs exigences les moins constitutionnelles.

Parmi les 38 conventionnels bannis en 1816, quelques

1. Articles de la *Minerve* et du *Conservateur* (avril 1819).

uns, vieux et infirmes, tourmentés du besoin de la patrie, sollicitaient l'autorisation de revenir. « Le seul point « de discussion, écrivait Sieyès, qui existe entre moi et « Louis XVIII, c'est que je voudrais être enterré au Père- « Lachaise, et que le roi voudrait que je fusse enterré « au cimetière de Sainte-Gudule » (1).

Decazes, froissé de l'inutilité de ses avances à l'extrême droite, penchait au renvoi de ces pétitions à la commission, ce qui était un avis favorable. De Serre, qui commençait à douter des sentiments dynastiques de la gauche, fit adopter par le Conseil l'avis contraire, et le soutint dans la Chambre par un discours, dont l'esprit était tout autre que celui qui avait inspiré ses paroles quelques jours auparavant : « Jamais, dit-il, les régicides ne bénéficieront d'une loi, qui amnistierait leur crime. » Cette fois, ce fut à la droite d'applaudir, à la gauche de garder un silence glacé, précurseur de la guerre.

Les pétitions des régicides furent rejetées, mais de Serre n'obtint pas l'approbation des ultras, qui se contentèrent d'enregistrer « sa déclaration expiatoire », et qui l'attendirent à de nouvelles promesses, et à de plus importantes concessions. Quant aux libéraux pour accentuer leur rupture avec le Cabinet, au renouvellement partiel de 1819, ils posèrent dans le département de l'Isère la candidature d'un ancien conventionnel, l'abbé Grégoire, qui, absent lors du vote pour la condamnation de Louis XVI, avait approuvé par lettre la sentence de la Convention.

Grégoire vivait tranquillement à Auteuil, généralement respecté pour ses vertus et pour sa charité ; il se laissa porter sans faire aucune démarche. Le fait seul

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XIX).

de cette candidature engagea Decazes à accepter un projet de modification électorale, médité par de Serre. Mais Dessoles, l'abbé Louis et Gouvion-St-Cyr préférèrent se retirer. Pasquier, Roy et Latour-Maubourg, qui les remplacèrent, étaient loin d'être sans valeur; malheureusement pour eux, l'opinion était avec leurs prédécesseurs; ils n'apportaient donc que peu de force au cabinet, alors que les forces physiques allaient manquer à son véritable chef, M. de Serre, au moment même où il s'apprêtait à exécuter de graves résolutions.

Il était atteint d'une sérieuse maladie de poitrine, dont les progrès étaient journaliers, il n'en travaillait pas moins à différentes lois destinées à transporter l'influence politique à la grande propriété territoriale, tout en laissant aux libéraux la direction de l'opinion par la presse, et l'autorité dans les assemblées départementales dont il préparait la création (1).

C'était la quadrature du cercle ; et l'un des éléments de la résolution du problème venait de faire défaut au ministre, par le succès des députés de la gauche aux élections partielles. Partis dix, ils étaient revenus 35, et ils composaient alors un groupe compacte de 130 membres partagés en deux réunions, la réunion Laffitte et la réunion Ternaux. Des négociations discrètement menées assurèrent cependant au ministère une majorité de droite, centre droit ; mais un rien pouvait la compromettre ; or il fallait prévoir un orage dès le début de la session de 1819-1820.

Les ultras n'avaient pu résister au plaisir de lancer

1. De Serre, *Correspondance.* — Les plans et les idées de de Serre ont été jugés d'une manière généralement favorable dans les *Mémoires de Guizot* (1er vol.) et dans le livre de M. Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, et de M. de Mazade : *de Serre.*

des pierres dans le jardin de Decazes, et leur vote avait assuré l'élection de Grégoire. Le nouvel élu avait refusé sa démission préalable aux insinuations qui lui étaient venues du gouvernement (1). Il fallait donc ou l'exclure en violant la Charte, ou souffrir que sa présence prêtât aux incartades des volontaires incorrigibles de Louis XV. Ce dernier parti eût été le plus courageux comme le plus digne; le ministère préféra louvoyer; le jour où vint la discussion de l'élection, Decazes en obtint l'annulation de la commission de vérification, sous prétexte que, la loi ne permettant d'élire que deux députés non domiciliés dans le département, les deux collègues élus avant Grégoire n'avaient pas leur domicile dans l'Isère, et qu'il en était de même de l'ancien évêque constitutionnel de Blois.

L'un d'eux, il est vrai, avait protesté qu'il était domicilié à Grenoble, mais on avait fait semblant de ne pas l'entendre. La droite n'accepta pas cette défaite ; sur un discours de Laîné elle obtint que Grégoire serait exclu comme indigne. Ce fut la violation d'un des droits les plus sacrés, celui qui est fondé sur une élection libre et sincère. Le ministère ne gagna rien d'ailleurs à ne pas avoir défendu la loi; lorsque la contre-opposition des ultras vit le roi choisir avec impartialité le bureau dans toutes les fractions de la Chambre, elle poussa les hauts cris. Chateaubriand accusa le gouvernement « d'espérer « tantôt dérober un homme, tantôt filouter une majorité » ; Martainville conseillait de prendre le ministère par le ventre, et de lui refuser le budget (2).

Decazes, fatigué de ces tiraillements, n'avait pas su

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XXI).

2. Article des *Débats* et du *Drapeau blanc* (janvier 1820).

ménager les libéraux, et leur avait témoigné « son mépris ». Ce mot malheureux avait provoqué la célèbre lettre de Paul-Louis Courier au *Censeur* (1) et le ministre de l'intérieur avait ainsi ajouté encore à son impopularité, née d'ailleurs, dès son entrée dans la carrière, lorsque les hasards de la politique l'avaient fait débuter par le ministère de la police, dont le nom seul suffisait pour démonétiser aux yeux troubles de la foule le plus remarquable homme d'Etat.

Pour comble de male-chance, de Serre tomba définitivement malade, et dut prendre du repos dans le midi ; désormais les partis purent escompter la chute du cabinet doctrinaire, et l'on se livra plus que jamais au jeu des combinaisons ministérielles.

## V. — LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN 1819.

Chez la duchesse de la Trémouille c'était la féodalité qui se préparait à recueillir la succession du pouvoir. Jules de Polignac, le duc de Fitz James, Clausel de Coussergues, la Bourdonnaye y émettaient des théories politiques plus étranges qu'on ne saurait le supposer ; elles exhalaient un singulier parfum d'antan, et avec un peu d'imagination on eût pu s'y croire à l'époque de la Fronde des princes. Chez la duchesse de Duras on était chartiste, avec Chateaubriand, qui acceptait volontiers d'être appelé le Richelieu de la Restauration, et qui réservait le rôle du père Joseph à Villèle, lequel s'en montrait modérément satisfait (2).

1. Lettre huitième au *Censeur* (12 février 1820).

2. Sainte-Beuve, Chateaubriand et son groupe : *Lundis*, *Madame Récamier*.

Chez Mme Récamier, c'était encore Chateaubriand qui pérorait, et les Montmorency qui écoutaient ; la devise de ce salon était : politique et coquetterie. On conspirait contre Decazes, et on soupirait pour Mme Récamier. « Ils ne mouraient pas tous ; mais tous étaient frappés », disait Mathieu de Montmorency ; aussi à l'Abbaye-aux-Bois la discussion était adoucie par une température moyenne de galanterie mystique et vieillotte. Ce mélange imprévu ne laisse pas que d'étonner beaucoup notre époque de gens pressés, si peu faits pour les jeux partis et les sentimentalités ronflantes dont René ne pouvait se débarrasser en vieillissant. Mme de Broglie et la belle-mère de Decazes, madame de Sainte-Aulaire hébergeaient les doctrinaires, là, tout le monde, même le sexe aimable, était terriblement fort sur le régime parlementaire. On s'y amusait peu, et les rares gaîtés de Guizot et de Royer-Collard avaient quelque chose d'austère qui déconcertait le rire (1).

Les enfants terribles du parti libéral avaient mené plus joyeuse vie ; Benjamin Constant s'essayait toujours à l'illusion d'une éternelle jeunesse ; ses cheveux étaient toujours blonds et ondoyants comme sous le Directoire ; mais au fond ce n'était plus qu'un jeune vieillard, dégoûté de tout, même de la liberté qu'il défendait. Il est tout entier dans cette phrase, qu'il répondait quelques années plus tard à une interrogation amicale sur sa santé : « Moi, je ne vais plus ; je mange ma soupe aux herbes et je vas au tripot » (2).

Mais entre ces petits vieux, tout désabusés de la vie, et les grands vieux qui revenaient de l'autre monde, il

1. Guizot, *Mémoires* (t. Ier). — Gervinus (t. IV, p. 28).

2. Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis* (t. Ier).

y avait place pour une France plus jeune, plus semillante, et souriant à l'avenir.

C'était alors le commencement d'un luxe qui ne devait plus s'arrêter. Si, sur une gravure de mode, nous contemplons une belle dame de 1816 (1), elle est précieusement engaînée dans un spencer de crépon garni de satin, surmontée d'un chapeau blanc, forme bolivar, qui devait bien la gêner ; c'était aux premières heures du retour, l'étroitesse de la robe se ressentait de l'anxiété du moment. En 1817 la bande des amours revient au colombier, notre élégante a revêtu une redingote de Levantine plus compatible avec l'aisance des mouvements ; elle a substitué au bolivar un chapeau calèche qui laisse au moins deviner tout au fond une gracieuse figure encadrée de cheveux bouclés.

En 1820 apparaissent le chapeau de bergère, modestement incliné aux deux extrémités, et le chapeau Louis XIII galamment retroussé ; mais tous deux dégageant la nuque, le visage et la chevelure. La robe de velours rouge à brandebourgs, de crêpe bleu à large biais, de mousseline rayée, les toilettes de bal, fortement échancrées, les coiffures ornées de plumes frisées, de l'invention d'un bon faiseur, qui porte le nom caractéristique de « Monsieur Plaisir », toutes ces révélations du « Journal des modes parisiennes » nous apprennent qu'on s'amusait fort dans l'hiver de 1819-1820.

On dansait volontiers et l'on chantait partout. Louis XVIII était impotent ; le comte d'Artois n'aimait plus ni la comédie, et les souvenirs de la Duthé et de M^me^ de Polastron étaient loin (2), le duc d'Angoulême

1. Voir la collection du *Journal des Modes parisiennes*.
2. Je signale à cette occasion les articles récents de M. Sorel, dans le « *Temps* » sur les amis du comte d'Artois (Septembre 1889).

était grave par conviction et par gaucherie, sa femme était comme Rachel, qui ne voulait pas être consolée ; mais il n'en était pas de même chez le duc de Berry, il était de joyeuse complexion ; tous les militaires du reste sont des lurons, et bien qu'ayant quarante ans, il aimait à rire ; il avait une complice dans sa jeune femme Marie-Caroline. Cette vive Napolitaine s'était immédiatement grisée de l'air de Paris ; elle groupa autour d'elle tous ceux qui n'avaient de goût ni pour la politique militante ni pour la solitude. Jamais le beau monde n'aima tant les fêtes, les tableaux et la musique. Ce sont les rapins de l'école chevelue qui ont inventé le prétendu mépris des grands pour les artistes. Girodet, Gericault, Gros, étaient des personnages (1). Talma recevait haute et bonne société à Brunoy. Les comédiens, bien qu'on ne les décorât pas encore, étaient beaucoup moins honnis qu'on ne le croirait. Enfin la musique dominait et les musiciens étaient les rois du temps. Chérubini, Berton, Boëldieu étaient comblés d'honneurs. Les ministres de la maison du roi, chargés des beaux-arts, le duc de Damas, M. de Pradel, Sosthène de la Rochefoucauld, conduisaient leur monde du chant, de la danse et des orchestres, avec une gravité digne et polie. J'ai dans mes papiers toute l'histoire d'un choriste de l'opéra dont la carrière officielle forme un dossier aussi plein de formules cérémonieuses que celui d'un ambassadeur. Aujourd'hui où l'on a télégraphisé le style administratif, on ne se croit plus obligé de glisser dans les imprimés ministériels quelques paroles de félicitation ou de regret. Mais en 1819, si le duc de Damas annonce à un choriste que ses appointements sont

1. Voir à ce sujet, Véron, *Mémoires d'un bourgeois de Paris*.

portés de 800 à 1200 francs, c'est « avec plaisir » qu'il lui fait parvenir cette bonne nouvelle. S'il lui apprend la nécessité de le mettre à la retraite, « c'est avec douleur. » Si l'arrêté de mise à la retraite est rapporté, c'est « avec joie » qu'il lui adresse cette communication.

La duchesse de Berry se plaisait à protéger les artistes ; elle avait une prédilection marquée pour l'école de chant de Choron, qui a formé des grands chanteurs comme Duprez, des compositeurs et des musicographes comme Adrien de la Fage, dans la correspondance duquel je puise tous ces renseignements. La duchesse manquait rarement les exercices de ses protégés et, si elle était empêchée, savait s'excuser avec une grâce qui devait avoir son prix (1).

L'art, d'ailleurs, sous toutes ses formes, commençait à devenir une carrière enviée ; tel, comme le père de Duprez chargé cependant de famille, considérait la profession de chanteur comme promettant un bel avenir, et ne se plaignait que de la nonchalance avec laquelle le futur créateur de Guillaume-Tell, connu plus tard pour l'ardeur et la persévérance de ses efforts, poursuivait ses premières études musicales (2). La protection

1. Ainsi voici un billet de ce genre de la maréchale Oudinot : « Madame la duchesse de Reggio a l'honneur de prévenir M. Choron de la part de Madame, duchesse de Berry, que le froid seul pourrait empêcher Son Altesse royale d'assister à l'exercice de demain jeudi, mais que si elle ne se décide pas à braver la température, il en sera prévenu; dans tous les cas M. Choron doit commencer sans attendre Son Altesse royale, qui lui en donne l'ordre positif. »

2. Je donne ici, à titre de curiosité, une lettre du père Duprez à Choron sur ce sujet :

« Monsieur,

« Vous m'avez souvent témoigné votre contentement sur mon fils Gilbert, tant pour ses devoirs sur la musique que pour sa conduite dans votre pensionnat envers ses chefs et ses camarades, ce qui nous faisait à ma femme et à moi le plus grand plaisir. Je ne sais pas ce qu'il se passe en lui aujourd'hui, ses soucis ne sont plus les mêmes ;

du gouvernement était donc assurée aux talents, et on ne saurait nier que la littérature, les beaux-arts, la musique n'aient eu à se louer grandement de la Restauration.

## VI. — L'ASSASSINAT DU DUC DE BERRY (14 FEV. 1820)

Malheureusement malgré les théories des maîtres à chanter et à danser de M. Jourdain, ni le chant, ni la danse ne sont capables d'adoucir les passions politiques. En 1820 les partis étaient plus surexcités que jamais. L'approche de la modification de la loi électorale agitait les esprits jusqu'à la démence. L'extrême droite, la Bourdonnaye, Clausel de Coussergues, venaient de se décider à abandonner toute réconciliation avec Decazes, et poursuivait le favori avec une haine redoublée, qui a été, on le sait aujourd'hui, jusqu'au projet

non seulement pour sa famille dans laquelle il a la plus grande insouciance, mais encore pour lui-même.

« Je suis témoin que ses camarades, indépendamment de ce qu'ils reçoivent de la maison un habillement, ils se font faire et payent à mon gendre exactement ce qu'ils lui prennent. Gilbert est le seul à qui personne ne fait rien et n'achète rien, ou il est le seul qui ne gagne pas d'argent. Eh! pourquoi? a-t-il les mêmes moyens que ses camarades pour en gagner ? Vous m'avez dit cent fois, monsieur, qu'il ferait bien s'il voulait bien faire! Pourquoi ne veut-il pas? J'attendais de lui une toute autre attitude et un peu plus d'amour-propre, enfin qu'il répondit d'une manière convenable aux moyens que le ciel lui avait accordés.

« Aujourd'hui, monsieur, je suis inquiet plus que jamais sur le sort de Gilbert. Ce n'est qu'auprès de vous que je puis déposer un fardeau qui me tue. Gilbert est d'une négligence impardonnable, ce qui nuirait beaucoup pour arriver au but que vous vous proposez, but auquel nous aspirons tous.

« Je ne connais pas à Gilbert de défaut majeur; vous l'avez jugé mieux que personne, il est plein de confiance en M. Choron; le moindre mot de vous le rappelera à ses devoirs. J'ose vous en prier.

« Ce faisant, vous obligerez celui qui a l'honneur d'être, monsieur, votre très humble serviteur. DUPAEZ.

de s'en débarrasser par la violence (1). Enfin à l'extrême gauche les attaques contre la dynastie prenaient un ton menaçant, et le fanatisme politique était soufflé chaque jour par les journaux les plus avancés.

Le 13 février 1820, au milieu des fêtes de carnaval, le duc de Berry et la duchesse étaient à l'Opéra ; la duchesse fatiguée se retira à onze heures ; le duc l'accompagna jusqu'à la sortie ; au moment où il se retournait pour rentrer dans la salle, un homme passa entre lui et la voiture, s'appuya sur son épaule, et lui plongea dans le côté une alène de cordonnier. C'était un ancien soldat licencié qui s'appelait Louvel. Le duc de Berry, transporté dans une loge du théâtre, rejoint bientôt par toute la famille royale, expira à deux heures du matin, après des souffrances cruelles supportées vaillamment, et après avoir demandé à Louis XVIII la grâce de l'assassin (2).

En assassinant le duc de Berry le misérable Louvel avait cru éteindre la famille royale ; le duc n'avait qu'une fille légitime : la naissance du comte de Chambord (29 septembre 1820) devait confondre l'espérance du meurtrier. Jamais cette loi de la morale éternelle qui veut que le crime porte en lui-même son châtiment ne se vérifia d'une manière si éclatante. La mort du duc de Berry devait communiquer à la Restauration une vitalité nouvelle, dont elle eût pu profiter pour s'établir à jamais.

Les partis, selon la coutume, profitèrent immédiate-

1. L'opinion de Chateaubriand, de d'Haussez et de la Droite est résumée dans le livre de M. Nettement, *Souvenirs de la Restauration.*

2. Chateaubriand, *Mémoires sur la vie du duc de Berry.* On peut lire dans Sarrut (G.), *Histoire de France depuis* 1792 (p. 258), les insinuations qui furent répandues dans le peuple au sujet de l'assassinat du 13 février.

ment du trouble jeté dans les esprits par cet assassinat. On connaît la fameuse phrase d'un brillant écrivain royaliste : « On demande comment s'appelle le couteau qui a tué le duc de Berry ; j'ai vu cet instrument, c'est une idée libérale. » Martainville disait au favori, « au Sejan libournais » ce qui, par parenthèse, n'était pas poli pour Louis XVIII, comparé ainsi à Tibère : « Oui, monsieur Decazes, c'est vous qui avez tué le duc de Berry ; pleurez des larmes de sang, obtenez que le ciel vous pardonne, la patrie ne vous pardonnera pas » (1). C'était l'application de la célèbre maxime : calomniez, à dire d'expert, il en reste toujours quelque chose, et en effet, des bruits infâmes, que la foule acceptait d'autant plus volontiers qu'ils étaient absurdes, couraient contre le ministère. Les « pointus » voyaient enfin arriver l'heure de la vengeance, il ne leur fallait pas seulement la chute du cabinet doctrinaire, il leur fallait le déshonneur de l'ami de Louis XVIII, de l'homme d'État indécis et souvent faible il est vrai, mais qui avait eu le mérite, à nos yeux, le tort, aux yeux des féodaux, de comprendre qu'on ne résiste pas impunément aux exigences légitimes des temps nouveaux. Le 15 février Clausel de Coussergues « proposa de porter un acte d'accusation « contre M. Decazes, ministre de l'Intérieur, comme complice de l'assassinat de M. le duc de Berry. » La formule aussi simple qu'expressive du fougueux ultra fut d'ailleurs repoussée et la Bourdonnaye réussit à la faire transformer en *une adresse* où la Chambre réclamait des lois d'exception. Louis XVIII d'ailleurs était disposé à entrer dans cette voie ; il écrivait à Decazes : « Souviens-toi que ces lois doivent être draconiennes et prompte-

1. Articles du *Drapeau blanc* (15 février 1820).

ment proposées » (1) ; mais le moyen n'était plus suffisant pour sauver le ministère. Le beau-père de Decazes, M. de Sainte-Aulaire ne réussit pas à obtenir que la Chambre repoussât « avec indignation » la motion de Clausel de Coussergues, qui fut purement et simplement écartée.

Le salut du ministère aurait été dans la persistance d'une attitude libérale, mais c'eût été demander trop d'élévation politique à Decazes et à Louis XVIII. De Serre, plus clairvoyant, protestait, de Nice, contre le projet de rétablir la censure (2). Si par son empressement et son humilité Decazes espérait désarmer les ultras, il fut bientôt déçu ; ils étaient résolus à tout employer pour le précipiter du pouvoir. Au milieu des larmes et des cris, la duchesse de Berry affirmait que le ministre était responsable de la mort de son mari ; les gardes du corps de Monsieur affectaient une violente haine contre le favori, et, pendant qu'on était aux mesures d'exception, étaient tout prêts à le considérer comme hors la loi, et à lui faire son affaire derrière la première porte venue, en l'honneur de la légitimité. Vitrolles proposa de le faire enlever « afin de lui éviter un plus grand châtiment ». Le comte d'Artois se remarierait à la veuve du duc de Parme, et, supposition très flatteuse pour ses soixante-deux ans, donnerait (la grossesse de la duchesse de Berry étant un secret) de nouveaux héritiers à la dynastie.

Le comte d'Artois recula devant ces moyens héroïques, et repoussa le double expédient de Vitrolles ; il préféra encourager une coalition de la droite et de la gauche contre la loi de censure.

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XXI).
2. *Correspondance de de Serre.*
3. Vitrolles, *Mémoires.*

Decazes comprit, offrit sa démission, et conseilla au roi de faire appeler M. de Richelieu. Louis XVIII refusa d'abord avec énergie; sa santé pesait lourdement sur son activité intellectuelle, et il redoutait d'être livré pieds et poings liés à la camarilla de son frère. Mais le comte d'Artois parlait une fois de plus de faire ses malles et de se retirer sur le mont Aventin. La duchesse d'Angoulême se chargea du dernier coup. Après le dîner du 18 février, alors que la digestion livrait le roi sans défense aux scènes de famille, Monsieur et sa belle-fille firent une dernière sommation; le pauvre monarque essaya de secouer sa torpeur; il repoussa violemment cette atteinte à sa liberté. « On a dû, disait-il à Decazes, m'entendre de la place du Carrousel » (1). Le duc d'Angoulême, qui n'était pas dans le secret, garda un silence étonné; mais sa situation dans la famille ne lui laissait pas l'audace d'intervenir. De guerre lasse Louis XVIII céda, mais avec une tristesse inexprimable, il sentait qu'il avait abdiqué entre les mains d'une coterie, qui allait compromettre les résultats de cinq ans de prudence et de modération. Decazes fut nommé duc et ambassadeur en Angleterre; mais il ne disparut pas de la scène politique sans recevoir le coup de pied de l'âne. « M. Decazes, disait Martainville, avait à choisir entre « l'échafaud et la fuite; il a choisi la fuite, son agonie a « été ignoble et lâche » (2). Chateaubriand osait enfin poursuivre le ministre déchu de cette suprême et infâme calomnie : « Nos larmes, nos gémissements, nos san- « glots ont étonné un imprudent ministre, les pieds lui « ont glissé dans le sang. » C'était pousser bien loin l'amour de la métaphore (3).

1. Duvergier de Hauranne (t. V, ch. XXI).
2. Article du *Drapeau Blanc*.
3. Article des *Débats*.

Les historiens éclairés aujourd'hui par tant de témoignages, venus de côtés si différents, jugent sévèrement les faiblesses et les incertitudes du duc Decazes, mais ils regardent son départ et la chute de l'administration libérale, que la force des choses lui avait imposée, comme un des plus grands malheurs de la France au XIX^e^ siècle. La porte était ouverte aux solutions violentes, aux conflits aigus des opinions; la Restauration allait de plus en plus se dépopulariser, et avec l'échec de la politique pregressive et sans secousse que les doctrinaires avaient préconisée, la grande époque de la Restauration disparaissait pour faire place aux rancunes d'une majorité parlementaire instable, en lutte avec les aspirations de la plus grande partie des citoyens français.

## III

## Martignac et Charles X. — Ultras et Libéraux.

I. Le ministère Villèle. — II. Formation du ministère Martignac.
III. Les Chambres et le ministère Martignac.
IV. Charles X et les ordonnances de Juin. — V. Le voyage de l'Est.
VI. Les démarches de M. de Polignac. La coalition.
VII. Le ministère Polignac.

### I. LE MINISTÈRE VILLÈLE.

La chute du cabinet Decazes entraînait un mouvement de réaction. Le moment bien fugitif où Louis XVIII,

avec son ministère favori et M. de Serre, avait pu espérer concilier le principe d'autorité avec les idées libérales, était passé, les ultras prétendaient remonter à 1815, et si quelques hommes expérimentés, comme Villèle, avaient des idées de gouvernement plus acceptables, ils ne pouvaient et n'osaient lutter contre les passions féodales de leurs amis.

A son tour le parti libéral, se sentant menacé dans toutes ses espérances, se préparait à une lutte implacable; il combattit de toute son énergie les lois d'exceptions, que le nouveau ministère, présidé en apparence par M. de Richelieu, mais dirigé par M. de Villèle, qu'inspirait alors la faction d'Artois, obtint en faisant intervenir les mânes du duc de Berry.

La censure fut rétablie, bien que la presse légitimiste s'opposât, au moins aussi vivement que les organes libéraux, aux entraves qui pouvaient embarrasser la liberté des journaux. Le ministère (1) fit adopter aussi une importante modification à la loi électorale. Les propriétaires fonciers les plus imposés reçurent le privilège de voter deux fois; la première, à l'arrondissement, pour l'élection de 158 députés, la seconde, au département, pour le choix des 172 autres. Les censitaires moins riches ne votaient qu'au département.

Cette loi du *double vote* excita des troubles très graves. Elle était, il faut le dire, l'œuvre de M. de Serre (2), qui redoutait ce qu'on appelait alors le flot montant de la démocratie; il était malade d'ailleurs et sa voix moins autorisée qu'autrefois. La Fayette et Camille Jordan lui-même, le doctrinaire le plus modéré, attaquèrent aussi

1. *Mémoire de Richelieu* (publié par la *Revue Historique*, t. XXXVII, p. 100).

2. *Correspondance de M. de Serre.*

énergiquement qu'inutilement cette singulière législation électorale, qui donnait à la représentation nationale une origine différente, et au vote des propriétaires fonciers un poids double du vote de la bourgeoisie commerçante et industrielle.

Les ultras triomphaient; ils se voyaient sur le point de reconstituer la grande noblesse territoriale, ce qui ajoutait encore à la joie bruyante qu'ils manifestaient depuis qu'on avait rendu publique la grossesse de la duchesse de Berry.

Il leur arriva ce qui arrive presque toujours aux partis qui chantent trop tôt victoire. Cet hallali prématuré raviva toutes les haines des intéressés, que menaçait le triomphe possible de la politique ultra. La haute et la petite bourgeoisie, les officiers et les soldats impérialistes, les ouvriers des villes, qui commençaient à politiquer, confondirent les prétentions de l'extrême droite avec la royauté. Ils avaient contre eux cette arme si puissante de la légalité, qui faisait la force de leurs adversaires. Les royalistes, il est vrai, quoique dédaignant la Charte, se trouvaient défendus par elle. Les libéraux se réfugièrent dans les complots et dans les sociétés secrètes (1).

Un comité de résistance, dont La Fayette fut le personnage important, s'organisa ouvertement, il est vrai. Mais la Société secrète de l'Union, affiliée à la Société des amis de la presse, dirigée par des hommes politiques influents, Bérenger de la Drôme, Voyer d'Argenson, de Schonen et appuyée sur les loges maçonniques, remua habilement le trouble dans les esprits. Les sociétés se-

1. Voir l'*Histoire des Conspirations* dans G. Sarrut, *Histoire de France, depuis* 1792.

crètes répandirent peu à peu le bruit d'un changement possible de dynastie, soit en faveur de Louis-Philippe, soit même au profit du fils du roi de Hollande, le prince d'Orange.

Ces agitations anticonstitutionnelles et évidemment coupables produisaient un effet désastreux dans l'armée. A Paris le complot du capitaine Nantil inaugura ces malheureuses conspirations militaires destructives de toute discipline et condamnables à quelque point de vue qu'on se place. Mais les voies immorales qu'on suivit pour découvrir les conspirateurs, l'encouragement donné à la délation, le cynisme des agents provocateurs contrastèrent étrangement avec l'attitude décidée, l'héroïsme emphatique mais incontestable des condamnés.

Ainsi les rôles se trouvèrent déplacés. Alors que le gouvernement de MM. de Richelieu et de Villèle représentait le droit et la loi, en face de la pire des révoltes, la révolte militaire, la foule s'égara dans les circonstances de la cause, pour en négliger le fond. Les accusés, qui nous paraissent aujourd'hui évidemment coupables, devinrent les victimes injustement sacrifiées aux rancunes d'un pouvoir tyrannique. Les agents du pouvoir légal, pour avoir servi des passions politiques, lorsqu'il suffisait de servir la justice, pour avoir réclamé, sans une parole de pitié, l'absolue rigueur, lorsque la clémence eût été souvent de saison, comparurent devant l'opinion publique, et payèrent d'un discrédit inouï non pas les défaillances de leur conscience, mais les erreurs de leurs procédés (1).

Jamais passions politiques ne furent plus violentes, ni plus exigeantes. Ce besoin de rigueurs, souvent odieuses,

1. Le fameux drame des *Quatre-Sergents de la Rochelle* a longtemps conservé tout son prestige dans les théâtres populaires.

coûta au duc de Richelieu son second ministère. Il avait, il est vrai, accepté de nouveau le pouvoir, dans une pensée de réaction contre le système libéral de Decazes; mais il ne savait pas haïr; il se raidissait de toutes ses forces contre cette politique de vengeance, semeuse de ruines, et qui a tué sous elle tous les régimes qui s'y sont abandonnés. Alors il devint à charge aux purs chevau-légers, qui l'avaient d'abord acclamé, comme l'ange exterminateur du libéralisme doctrinaire. Les militaires du parti se juraient d'avoir « la peau de M. de Richelieu » (1). La faction d'Artois, qui se croyait mal servie par lui, reprit ses manœuvres de démolition. Les collègues du premier ministre, Villèle, Corbière, Peyronnet, hommes intelligents cependant, mais que leur ambition faisait prisonniers du parti ultra, se tournèrent contre lui (2); devant tant d'animosité, que cet honnête homme, fait de douceur et de conciliation, voyait avec une surprise douloureuse, le duc de Richelieu comprit que son temps était passé et se retira.

Il a raconté dans un fragement autobiographique, avec une résignation pleine d'abnégation et de tristes pressentiments, avec quelle brutalité les ultras le jetèrent à la porte (14 décembre 1821). Leur fureur s'acharnait après lui, alors qu'il employait tous ses efforts à préparer à ses successeurs une tâche moins pénible, et qu'il se chargeait de négocier la formation d'une administration, dont on le chassait sans ménagements. M. de Serre était sacrifié avec Richelieu ; ils étaient victimes de cette intempérance du caractère national, qui va aveuglément aux partis extrêmes, incapable qu'il est de comprendre le « *ne quid nimis* » de la sagesse.

1. Mot du général Donnadieu.

2. *Mémoires de Richelieu* (*Revue Historique*, t. XXXVII, p. 100).

Le départ de Richelieu coïncida avec l'explosion du carbonarisme ; tout a été dit sur cette organisation secrète qui paraissait alors et qui fut peut-être si formidable, et qui nous semble aujourd'hui légèrement puérile ; que de bonnes gens, d'esprit peu ou prou conspirateur, se jetèrent dans ce mouvement, qui coûta si cher à l'armée ; Buchez, et Augustin Thierry, et Jouffroy, et les deux Scheffer, et Dupont de l'Eure, et de Schonen, et Kœchlin (1), enfin Barthe, et Merilhou, ces futurs ministres du régime le plus pacifique et le plus bourgeois.

Avec quelle froide résolution, quelle profondeur de haine, ces hommes, au fond partisans des idées modérées, attaquèrent le ministère Villèle, qui recueillit l'héritage de Richelieu. Le sentiment du provisoire s'était définitivement emparé des cervelles françaises ; il semblait que chaque nouveau budget dût être rédigé par un nouveau régime. La gauche aurait pu cependant attendre patiemment. Les ultras s'entendaient merveilleusement à se détruire entre eux.

Leurs plus chers représentants, Corbière, Villèle, Peyronnet, semblaient atteints du typhus en entrant au ministère ; ils étaient mis en quarantaine, et Villèle écrivait prudemment à sa femme de garder son appartement de Toulouse (2) tant il se sentait menacé, même par ses amis. Ils prétendaient tous faire leur fortune à ses dépens. « Il faut, disait Corbière, mettre aux nôtres quelque chose sous la dent. » Le fougueux La Bourdonnaye ne voulait soutenir ce ministère selon son cœur qu'à trois conditions. *Premièrement* il obtiendrait la

1. *Mémoire de Villèle sur la chute de Richelieu.* — Villèle (*Mémoires et Correspondance*).
2. *Correspondance de Villèle.*

pairie réversible sur la tête de son fils. *Deuxièmement* il recevrait l'ambassade de Vienne ou au moins celle des Pays-Bas. *Troisièmement* il exigeait une réponse immédiate, pour décider s'il voterait pour ou contre le ministère dans la loi sur la presse.

Ils étaient sept ou huit qui adressaient au nouveau ministère des demandes aussi modestes, par l'intermédiaire de Chateaubriand, qui ne stipulait rien pour lui, sinon le cordon bleu (1).

Ainsi pendant l'année 1822, le ministère Villèle subit les assauts des complots de Saumur, de Nantes, de Poitiers, de Thouars, de la Rochelle, de Belfort, de Colmar, de Marseille ; il essuyait le feu de Paul-Louis Courier et de Béranger, ses agents étaient maladroits et semblaient prendre plaisir à se rendre odieux. Le comte d'Artois, d'autre part, s'était soumis à la direction ultramontaine de l'association religieuse qu'on appelait la Congrégation, et Villèle, qui craignait comme le feu le mélange de la politique et du dogme, était obligé de se plier à des exigences qui l'inquiétaient. Il fit la part de la nouvelle coterie, en appelant à la direction de l'instruction publique Mgr de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, écrivain et prédicateur habile, homme doux et conciliant d'intention, mais qu'on savait lié avec les pères de Montrouge et de Saint-Acheul. L'impopularité du nouveau chef de l'Université entraîna bientôt des troubles à la Sorbonne ; la suspension des cours de MM. Guizot et Cousin, la suppression de l'Ecole normale, la disgrâce d'hommes aussi modérés que Sylvestre de Sacy, justifièrent les craintes que les esprits libéraux avaient conçues, lors de la nomination de Mgr de Frayssinous.

1. Duvergier de Hauranne (t. VI, ch. XXVI).

Dès 1823, la situation de Villèle était devenue digne de pitié. Que de souplesse, d'ingéniosité, de petites habiletés il dut déployer pour conserver le pouvoir jusqu'en 1827. La publication récente de ses Lettres et de ses Mémoires, sans rien prouver contre sa réputation de prudence financière, nous le montre étroit d'esprit, de courte vue, difficultueux, et en résumé sans talent éminent, et cependant quand on songe à la moisson d'embarras qu'il a cueillie pendant les six ans de son administration, on est tout près d'admirer cette longévité ministérielle extraordinaire, comme la preuve tout au moins d'une dextérité politique indiscutable, et on n'a pas le courage de dire qu'il ne fut pas homme de gouvernement (1).

Louis XVIII baissait et ne pouvait plus être un appui. Les convoitises des ultras ne s'apaisaient pas ; Chateaubriand, qui avait eu le divin plaisir de remplacer Decazes à Londres, n'était pas satisfait (2). « Il faudra bien, disait-il, que mes pauvres diables d'amis finissent par m'appeler au ministère. » Il s'apprêtait donc à miner l'autorité du ministre qui lui faisait obstacle, et qu'en vieil ami il appelait de son petit nom « Mathieu ». C'était le comte Mathieu de Montmorency. Pour son malheur, Montmorency emmena au congrès de Vérone, où l'on devait régler les difficultés soulevées par la révolution espagnole, l'ambitieux sophiste, qui trouva moyen de soustraire à son Pylade le portefeuille des affaires étran-

1. MM. Thureau-Dangin (*Royalistes et Républicains*) et Nettement (*Souvenirs de la Restauration*) ont jugé Villèle trop favorablement. Il semble avoir eu la première idée du coup d'Etat de 1830 et n'avoir pas eu le courage de l'exécuter en 1827. Il perd donc après la publication de ses *Mémoires* la réputation qu'on lui avait faite d'être *chartiste*.

2. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*).

gères et d'engager Villèle, malgré lui, dans la guerre d'Espagne.

Cette affaire d'Espagne, qui ne fut pas sans une influence heureuse sur l'esprit militaire de l'armée française (1), souleva, à la Chambre, des débats déplorables, marqués par l'expulsion du député Manuel, et, dans la presse, une violente opposition. Villèle résista à cette tempête, aux scandales provoqués par le procès du financier Ouvrard, soumissionnaire des approvisionnements de l'armée, il résista enfin à la mort de Louis XVIII (16 septembre 1824), et à l'avènement du comte d'Artois ; et cependant il avait alors pour ennemi implacable Chateaubriand, chassé d'un ministère qu'il avait cru pouvoir combattre tout en en faisant partie (2) ; et Charles X, le nouveau roi, faisant siennes les passions d'extrême droite, pouvait se laisser persuader qu'en résistant parfois aux fantaisies exorbitantes des chevaux-légers, Villèle versait dans le libéralisme.

Charles X conserva Villèle, parce qu'il le considérait comme sa créature, il était bien aise de montrer qu'il persévérait dans ce qu'il croyait sa politique. D'ailleurs il fut d'abord tout à l'apaisement, et les premiers actes de son règne semblaient promettre une tentative de réconciliation entre les partis. Le duc d'Angoulême paraissait, comme son père, vouloir en finir avec les moyens de coercition. C'étaient MM. de Peyronnet et de Corbière, qui luttaient contre le roi et son fils, lorsque malgré les deux ministres, Charles X et le Dauphin firent une affaire personnelle de l'abolition de la censure (3).

1. Thiers, article du *Constitutionnel*, 1823.
2. Chateaubriand (*Mémoires d'Outre-Tombe*).
3. Duvergier de Hauranne (t. VIII, ch. XXXIII).

Villèle n'avait plus alors son point d'appui sur la droite pure, mais sur le centre droit. Il fut obligé de résister aux ambitions comme aux intempérances des royalistes « quand même ». Les ultras crièrent à la trahison et procédèrent désormais à la perte de ce ministère « corrupteur et désorganisateur » (1). Effrayé, le président du conseil se demanda s'il ne devenait pas libéral sans le savoir, et voulut se donner à lui-même un gage de sa fidélité à ses anciennes convictions. De cette préoccupation sortirent les lois qui passionnèrent l'opinion de 1825 à 1827.

Ce fut d'abord la loi sur la mise à la retraite des officiers généraux de l'époque impériale. Certes, le remarquable ministre qui endossa la responsabilité de cette mesure, le général de Clermont-Tonnerre, ne manquait pas de bonnes raisons pour justifier le décret ; mais allez donc faire entendre raison à une opposition de droite et de gauche, disposée d'avance à ne rien pardonner à l'administration, coupable de persister.

Cet aveuglement des partis éclata surtout dans l'affaire du milliard de l'indemnité. Jamais service plus signalé ne fut rendu à un pays et plus odieusement défiguré par les sophismes des libéraux et la rage impuissante des réactionnaires. Par les uns, cette loi de pacification fut représentée comme une récompense magnifique offerte aux émigrés qui avaient porté les armes contre leur patrie ; par les autres, comme la spoliation des anciens propriétaires au profit d'usurpateurs criminels. L'histoire dit que cette loi est l'honneur de Villèle, et que, par une opération financière d'une extrême délicatesse et d'une remarquable habileté, il parvint à

1. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XXXVII).

tarir l'une des sources empoisonnées des querelles sociales au XIXe siècle (1).

Ce fut d'ailleurs la fin de sa sagesse et de son énergie, et, pour se faire pardonner d'avoir respecté les droits des détenteurs de biens nationaux, il s'abandonna aux inspirations profondément impolitiques de MM. de Corbière et de Peyronnet. Alors fut présentée la loi du Sacrilège, que Royer-Collard appelait une loi athée (2), et qui ne fut jamais appliquée, bien que les Chambres l'eussent votée. Puis les ridicules du sacre firent la joie des mauvaises langues et des esprits railleurs, et fournirent à Béranger le prétexte de la jolie chanson de « Charles le Simple ».

En se prêtant aux cérémonies quelque peu surannées de Reims, Charles X avait espéré désarmer les mauvaises volontés d'extrême droite, et attirer à M. de Villèle une majorité certaine et fidèle. Mais en dehors de ses aptitudes financières, de Villèle était un homme d'État peu brillant, peu fait pour se rendre populaire, même dans son propre parti. Les ultras lui préféraient de beaucoup M. de Peyronnet resté au ministère de la justice, le parfait procureur général, toujours prêt à requérir la sévérité de la Chambre contre les tendances libérales. Comme les chevau-légers, M. de Peyronnet était dans un état permanent d'exaspération contre tout ce qui touchait de loin ou de près à la Révolution, il ignorait les ménagements, et alors que M. de Villèle eût voulu la paix et le travail obscur mais utile, son terrible collègue n'hésitait pas à lancer les pétards les plus imprévus, au risque de faire sauter la monarchie avec lui.

1. Duvergier de Hauranne (t. VIII, ch. XXXIV). — Viel-Castel (t. XIV, ch. XCIX). — Discours de Foy, Martignac, Villèle.

2. Discours de Royer-Collard, de Frayssinous.

A la session de 1826, M. de Peyronnet remit sur le tapis les luttes de classes les plus irritantes, en proposant la loi des *Substitutions*. Sous ce titre aussi obscur que juridique, l'opinion publique découvrit immédiatement l'intention du ministre, et rebaptisa sa proposition de son vrai nom, « loi du droit d'aînesse ». L'opposition de la Chambre des pairs, dont la politique plus raisonnée épargna souvent bien des fautes à la Restauration, rendit vaine cette première tentative de M. de Peyronnet. C'était un échec pour le ministère Villèle, au moment où des embarras de nature plus délicate encore lui étaient causés par la publication du « Mémoire à consulter » de M. de Montlosier.

Ce vieux royaliste, quasi janséniste, y attaquait avec passion les jésuites pour lesquels il éprouvait la haine la plus irréconciliable ; il menait sa campagne au nom des vieux principes monarchiques qui avaient fait triompher les idées gallicanes sous Louis XV avec Choiseul et Machault, sous Louis XIV avec Colbert. Mais l'opinion libérale était aussi avec lui. Laissé à ses seules inspirations (1), Villèle aurait évité de résister à ce courant manifestement hostile à l'ultramontanisme. Il aurait laissé dormir, pour quelque temps du moins, les questions dangereuses. M. de Peyronnet ne lui permit pas cette prudence, et dans la session de 1827 présenta une nouvelle loi sur la presse, qu'il appelait d'une manière engageante « une loi d'amour et de justice », mais qui, en réalité, faisait du métier de journaliste la plus insalubre des professions.

La loi d'amour, il est vrai, succomba encore devant l'opposition des pairs, interprètes du sentiment général

1. Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, p. 236 et 255. — Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 260.

de répulsion qu'elle inspirait (1). Cette fois Villèle vit clairement ce que gagne un chef de gouvernement à laisser engager sa responsabilité par autrui. La garde nationale de Paris accueillit une revue de Charles X par le cri de « A bas Villèle ! » ; elle fut dissoute, mais l'indication fournie par cette manifestation ne fut pas perdue pour les libéraux, ennemis naturels du ministère, ni pour les ultras, qui l'accusaient de trahison.

Charles X n'était pas non plus insensible à l'impopularité si habilement fomentée contre son ministre ; son hésitation fut assez évidente, pour qu'un des chevau-légers ne craignît pas d'adresser du haut de la tribune à Villèle et à ses collègues cette gracieuse invitation : « Ministres du roi, il vous reste un grand service à « rendre au trône et au pays, un service immense, le « seul qui puisse réparer le mal que vous avez fait, c'est « de vous retirer » (2).

Villèle préféra tenter le sort d'une dissolution et les chances de la candidature officielle ; d'ailleurs s'il était incapable de grandes pensées et de grandes résolutions, il était de même déterminé à respecter la loi, que des alliés trop zélés lui conseillaient de tourner. Ils eussent voulu le voir s'imposer au roi, en dépit des élections qu'on pressentait mauvaises, et enlever aux libéraux un chef possible en expédiant au-delà de la frontière le cousin du Palais-Royal, dont l'attitude était évidemment celle d'un prochain héritier.

A ces conseillers peu respectueux de la légalité, M. de Villèle avait répondu depuis longtemps (3) : « Je n'ai ni le « caractère, ni l'ambition, ni les facultés supérieures

1. Discours de Benjamin Constant, Peyronnet. — Article du *Courrier*.

2. Discours de M. de Preissac.

3. Villèle (*Journal et Lettres de M. de*).

« d'un cardinal de Richelieu : comprimer et annihiler « mon roi, opprimer le neveu de mon roi, la fille de « Louis XVI, la veuve du duc de Berry, exiler hors de « France le nouveau Gaston d'Orléans (le mot était dur) « et sa nombreuse famille, faire tomber les têtes des « pygmées de cour était un rôle que je n'aurais jamais « ambitionné ni accepté ; au lieu de cela, j'ai envoyé « mon fils avec ma femme et mes filles pour préparer « mon logement de Morville. »

C'était prudent, les fonctionnaires défendaient mollement un ministère si profondément ébranlé ; le roi avait bien fait au camp de Saint-Omer un voyage électoral préparatoire, mais il n'avait vu dans l'enthousiasme officiel des soldats que son prestige personnel, et avait conçu l'espoir d'obtenir de l'armée, s'il le fallait, la suppression des articles de la Charte qui l'obligeaient au rôle de roi constitutionnel.

« Que ne pourrait-on pas faire, disait-il, avec des troupes animées d'un tel esprit ? » Le général de Mortemart, royaliste convaincu, mais clairvoyant, et qui devinait, non sans inquiétude, les dispositions du roi au coup d'Etat, répondit : « Oui, sire, on pourrait tout ou à « peu près tout, le jour de l'entreprise... mais le lende- « main ? » (1).

Le lendemain, pour cette fois-ci, ce ne fut que l'échec du ministère devant l'alliance de l'extrême droite et des libéraux. Les partisans du gouvernement furent battus dans de notables proportions ; M. de Peyronnet, à la grande satisfaction de l'immense majorité de la nation, échoua, et pour satisfaire aux exigences du régime parlementaire, M. de Villèle n'avait plus qu'à démissionner et à partir pour Morville (19 et 20 novembre 1827).

1. *Mémoires de Marmont.*

## II. — Formation du ministère Martignac.

Mais ces belles résolutions de retraite ne s'exécutent pas aussi rapidement qu'elles ont été conçues. Après sa longue carrière ministérielle, Villèle se sentait, en dépit des flots et des orages, plus attaché au pouvoir qu'il ne le pensait. Il se disait aussi que son départ allait être le signal de l'anarchie et de la débâcle. L'obstination qu'un dernier grain d'ambition lui inspirait encore se justifiait dans son esprit par les mouvements de sa conscience. Sans être profondément infatué de lui-même, après avoir gouverné au milieu de tant d'écueils, il pouvait un peu se croire indispensable à la dynastie (1). Il s'en ouvrit au roi, auquel il montra le danger de sacrifier une administration qui passait depuis longtemps pour exprimer les idées personnelles du monarque. Mais Charles X rêvait déjà mieux que le ministère Villèle, et pensait à son ami Polignac, qu'il considérait comme disposé à gouverner dans le sens de la droite extrême. L'inconsistance de ce prince qui, selon l'expression de Royer-Collard, fut toujours le comte d'Artois (2), s'était vraisemblablement lassé du ministre dont il avait autrefois souhaité l'avènement avec tant d'ardeur.

En tous cas il accepta sans enthousiasme les propositions de résistance que lui présenta Villèle : « Aurez-vous la majorité ? lui dit-il. — Non, répondit le chef « du cabinet menacé, s'il s'agit d'empêcher la chambre de

1. Villèle (*Journal et Lettres de M. de*). — Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 260. — Thureau-Dangin, *Royalistes et Républicains*, p. 279.

2. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL).

« faire la demande du renvoi des ministres ; oui, si cette « demande est péremptoirement refusée par le roi, et si « on ne traite que des questions d'intérêt général. »

C'était déjà cette chimère d'une Chambre et d'un ministère qui s'interdiraient de faire de la politique, pour prolonger la trêve des confiseurs depuis le 1er janvier jusqu'à la saint Sylvestre.

Il y avait pourtant bien des gens qui auraient voulu conserver Villèle. Un des amis de Charles X, le prince de Talaru, considérait son départ comme un malheur. « Le roi vous laisse, lui disait-il, et voudrait que je « prisse votre place, je ne serai pas si fou, je n'en ferai « rien » (1). La duchesse d'Angoulême avait entendu répéter autour d'elle que les concessions de Louis XVI l'avaient perdu. Elle considérait le départ du ministère comme une concession arrachée à la faiblesse de Charles X, elle lui disait : « Vous abandonnez M. de « Villèle ; c'est la première marche de votre trône que vous descendez » (2). Certes la phrase était de tournure énergique, mais que faire? Un coup d'Etat? Villèle n'était pas homme à le mener jusqu'au bout, par tempérament d'abord et par expérience ensuite.

Le roi s'arrêta à un moyen terme ; il chargea Chabrol, un homme selon son cœur, ancien collègue de Villèle et démissionnaire récemment sur une difficulté secondaire, de constituer un ministère ; il cédait ainsi sur la question des personnes, et restait inébranlable sur la question des principes. Dans sa pensée, Chabrol, c'était Villèle continué.

C'eût été peut-être une solution. Bien des ultras, par

1. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL).

2. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL).

ambition déçue, ne reprochaient à Villèle que d'être ministre. C'était en particulier le cas de Chateaubriand ; la ruine de l'ennemi lui dilatait le cœur, il disait en parlant de sa chute : « Il ignorait la force des opinions, « il fallut plusieurs années pour l'abattre ; mais enfin il « tomba ! » (1).

Chabrol commença donc ses démarches, la tâche n'était pas aisée. Tout en se prêtant d'assez bonne grâce aux recherches de son successeur, Villèle ne renonçait pas à reprendre le pouvoir, grâce à un brusque sursaut de la volonté royale et aux répugnances hautement avouées de Charles X pour la plupart des hommes politiques que la circonstance indiquait (2).

Le roi avait d'abord interdit de faire la moindre proposition au centre gauche ; il ne voulait pas non plus des ultras, parce qu'ils avaient fait campagne avec les libéraux. Il refusait, comme si c'était une injure personnelle, qu'on prononçât devant lui le nom de Chateaubriand. Lorsqu'on lui parlait de Pasquier, le plus remarquable des pairs, par les talents oratoires, les connaissances juridiques, et la dextérité politique, il montrait une répugnance insurmontable, dont malheureusement la cause véritable était probablement dans la supériorité même du personnage (3). Charles X n'aimait pas les hommes supérieurs, il se croyait doué d'une clairvoyance incomparable, il pensait que sa politique (il croyait avoir une politique) suffisait à tout ; et pourtant alors par une malechance incroyable, tout homme

1. Chateaubriand, (*Mémoires d'Outre-Tombe.*)

2. E. Daudet, *Biographie de Martignac*, d'après les papiers de Martignac et de Feutrier (p. 21). — Voir ces négociations dans Viel-Castel, Duvergier de Hauranne.

3. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXX).

d'Etat d'un mérite incontestable, qu'il consulta pour la forme, contestait le bien fondé de ses appréciations, soit brutalement comme Royer-Collard, soit avec plus de précaution, mais autant de fermeté, comme La Ferronnays (1). Le roi aimait donc les hommes médiocres ou impossibles. Il rêvait de faire entrer au pouvoir La Bourdonnaye, l'enfant terrible du parti ultra, qui était, comme M. Prud'homme, prêt à mourir pour la Restauration et au besoin à la combattre. Le roi eût voulu surtout ouvrir le ministère à son vieil ami « son pauvre Jules ». C'était le prince de Polignac, alors ambassadeur à Londres, qui pensait avoir expressément reçu du ciel la mission de sauver la monarchie. La Bourdonnaye et Polignac étaient les hommes les plus impopulaires de France. Chabrol, insinuant et fin, réussit à obtenir du roi qu'ils ne lui seraient pas imposés. Du 15 décembre 1827 au 2 janvier 1828, Charles X discuta, les uns après les autres, tous les noms qu'on lui présenta (2). Villèle lui soufflait la résistance; et resté plusieurs semaines après sa chute, le conseiller occulte de l'obstination royale porta une atteinte sérieuse par ses intrigues après la lettre, à son caractère, dont aucun homme de bonne foi n'avait encore suspecté la loyauté (3). Mais l'opinion se montrait fort agitée et le roi se décida enfin pour la liste suivante :

Le ministre des affaires étrangères fut le comte *Auguste de La Ferronnays*, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, noble et chevaleresque caractère, qui accepta « malgré lui (4)

1. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXX).

2. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL). — Viel-Castel (t. XVII, ch. CXX).

3. E. Daudet (*Martignac*, p. 79, 143).

4. La belle lettre de La Ferronnays se trouve dans Daudet (*Martignac*, p. 88).

cette horrible place », pour ne point paraître abandonner le roi, et sur le désir de son ami Chateaubriand. Le ministre de la justice, *Portalis*, était un magistrat illustre, distingué par la parole, l'esprit et les connaissances. Un administrateur remarquable, et qui plaisait d'ailleurs beaucoup à Charles X, *Roy*, reçut le ministère des finances. Le général *Decaux*, qui avait fait toute sa carrière dans les bureaux, fut ministre de la guerre ; mais le duc d'Angoulême, contrairement à tous les usages, s'était réservé le personnel. On créa le ministère du commerce pour *M. de Saint-Cricq*, un économiste d'aspect assez rustique, et à la figure duquel le roi ne put jamais s'habituer. *Chabrol* restait modestement à la marine, où il était d'ailleurs très compétent; le doux *Frayssinous* gardait les affaires ecclésiastiques. On lui enlevait l'instruction publique dont la nomination était réservée. Plus tard ce nouveau ministère eut pour premier titulaire *M. de Vatimesnil*, qu'on croyait peu libéral, et qui agit cependant vigoureusement contre les congrégations. Enfin le ministre de l'Intérieur était le vicomte *de Martignac*.

Martignac avait été doué par la nature de talents exceptionnels qu'il avait peu cultivés, bien qu'il ait tenu une place fort honorable dans ce célèbre barreau de Bordeaux, illustré par les orateurs de la Gironde, par Lainé, par Peyronnet ; il leur était inférieur par une certaine nonchalance, par un manque d'acquis, par le caractère superficiel de ses études (1), et bien qu'il eût été dès l'origine un charmeur, on ne prévoyait pas la hauteur où l'éleveraient la responsabilité du pouvoir et le désir dominant de réconcilier entre eux les hommes et les partis.

1. Ernest Daudet, *Martignac* (p. 79).

Après avoir été sur le point, pendant le Directoire, de faire sa carrière dans la diplomatie, il vint à Paris, fréquenta le monde des théâtres et de la littérature, écrivit quelques vaudevilles et se lia avec l'acteur Joanny d'une amitié qui ne se démentit pas. Lorsqu'il sentit le besoin d'une existence plus sérieuse, il revint à Bordeaux où il se mit à plaider. Il se maria et se tourna vers la politique. Elu député de Marmande en 1821, il se fit d'abord une place à droite par la conviction de son royalisme, et défendit le ministère Villèle avec beaucoup d'éclat dans la discussion pour l'expédition d'Espagne (1). Il rendit un service plus éclatant encore au ministère dans l'affaire du milliard de l'indemnité. Il donna à cette mesure son véritable caractère. Il y montra le moyen de rassurer les uns, de faire oublier aux autres les mauvais jours ; il osa, lui royaliste, parler sans amertume des faits accomplis pendant la révolution, et il semble bien qu'il se soit dès ce moment voué à cette tâche ingrate, d'apaiser les passions politiques, et de faire appel dans le gouvernement à la confiance et aux sentiments les plus honorables, que les individus comprennent souvent, que les partis repoussent presque toujours.

Dans cette tentative aussi louable qu'impossible, Martignac révéla son merveilleux talent de parole, que relevaient l'élégance mélancolique de sa personne (2), la douceur insinuante de sa voix, et mieux encore l'accent de vérité et de conviction qui lui donne aujourd'hui une singulière autorité auprès des historiens.

1. Il fut nommé commissaire civil de l'expédition, dont il a commencé le récit dans les dernières années de sa vie.

2. On connaît le mot que lui adressait à demi-voix Guizot : Tais-toi, Sirène !

Pour Gervinus, démocrate à l'allemande, c'est-à-dire incapable de comprendre la vertu de la modération, pour M. Nettement, admirateur passionné de M. de Villèle, Martignac fut un pauvre homme d'Etat. Ce qu'on lui reproche surtout, c'est d'avoir voulu faire vivre côte à côte les hommes d'autrefois et les hommes de son temps (1). Mais lorsqu'on suit pas à pas ses efforts généreux pour s'élever au-dessus des passions contemporaines, lorsqu'on voit chez lui la conception d'un progrès politique, lent, mais assuré, quand on remarque dans toute sa carrière le respect bienveillant des opinions d'autrui, cette force d'âme, qui arrêtait sur ses lèvres la juste indignation causée par les injures d'adversaires de mauvaise foi, on salue dans M. de Martignac l'un des ancêtres de la Grande politique; celle qui ne compte pour rien les intérêts des partis, qui n'est guidée que par le devoir, par la nécessité impérieuse de pacifier les esprits, qui ne s'appuye pas sur ces moyens immoraux : la haine, le vice et la convoitise; réveille au contraire la générosité, la vertu et le désintéressement dans cette foule inconstante et brouillonne, qui forme la grande majorité de la nation française.

Ce besoin de croire dans les bonnes intentions de tout le monde, de chercher prudemment à marcher avec le siècle, tel fut le mobile constant de M. de Martignac; telle fut aussi la raison pour la quelle Charles X l'accepta malgré lui, ne le sontint jamais et le mina sourdement (2). Le roi agissait comme s'il n'était pas le chef de l'Etat, placé par la Constitution au-dessus des coteries, pour les dominer au nom de l'intérêt commun; il semblait tenir à

1. Gervinus (t. XVIII, p. 295). — Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 282.

2. E. Daudet (*Martignac*, p. 79 et 143). — Viel-Castel (t. XVII, ch. CXX).

rester chef d'un parti, du parti qui avait contre lui non pas seulement le sentiment irréfléchi d'une masse ignorante et aveuglément ennemie du pouvoir, mais l'opinion mûrement établie d'esprits aussi conservateurs que distingués, et dont la Restauration aurait pu se faire des soutiens solides et populaires. Royer-Collard, de Broglie, Guizot, Dupin, Laffitte, Casimir Périer, Benjamin Constant lui-même, ne pouvaient pas être les ennemis irréconciliables d'une monarchie qui eût rempli sans arrière-pensée son mandat constitutionnel.

Martignac faisait entrer ces hommes d'un libéralisme sans exagération au nombre des soutiens de sa politique transactionnelle. Aller à eux immédiatement était impossible. Charles X ne se serait pas contenté de bouder, mais il se serait obstiné dans une opposition invincible, et sans raison, et à tous les pourquoi motivés de son ministère aurait répondu par un « parce que » de vieil enfant gâté. Il trouvait déjà dur de voir le centre droit arriver au pouvoir avec le ministre de l'intérieur ; et il résolut de diminuer autant que possible sa situation.

Sur le conseil de Villèle, que les journaux libéraux accusaient d'entrer au palais déguisé en vieille femme, le roi décida qu'il n'y aurait pas de président du Conseil, précaution inutile d'ailleurs ; par l'éclat de son talent, et son intervention prépondérante dans les questions les plus délicates, Martignac fut le personnage du ministère et lui a donné son nom.

On a dit qu'il avait pris le pouvoir sans idée (1), sans plan de gouvernement, et qu'il avait attendu, pour diriger sa politique, les indications de la majorité.

1. Gervinus (t. XVIII, *loc. cit.*).

C'est une erreur ; il se rendait compte de la lutte qui s'apprêtait entre le parti du progrès modéré, qu'il représentait, le libéralisme impatient, et la réaction d'extrême droite. Il écrivait alors à sa sœur :

« Le *Moniteur* t'a tout appris, ma chère sœur; le sort « en est jeté; il ne faut plus regarder en arrière. Je « t'assure que depuis quelques heures j'ai vécu dans « l'électricité, n'importe ! le moment du courage est « venu ; sois sûre que je l'aurai » (1).

Il était résolu à donner à l'opinion libérale triomphante aux dernières élections toutes les satisfactions qui n'alarmeraient pas l'âme timorée de Charles X, il voulait revenir sur cet esprit de défiance à l'égard de la nation, qui venait de perdre le cabinet Villèle ; il voulait surtout en organisant les conseils généraux et les conseils municipaux appeler, dans une certaine mesure, à la vie politique, l'élite de ces citoyens que l'élévation du cens électoral empêchait de prendre aucune part aux affaires du pays. Il y avait surtout ceci de remarquable dans les idées de M. de Martignac, qu'il considérait cette part restreinte, faite aux Français, moins favorisés de la fortune que les censitaires, comme une expérience devant conduire à des progrès réguliers et constants (2). Il échappait donc à l'étroitesse de vues qui caractérisait les partis extrêmes, gauche ou droite. Les féodaux prétendaient interdire à tout jamais les droits politiques à la majorité des citoyens ; les libéraux de gauche faisaient de la souveraineté populaire un principe absolu applicable sans réserve, immédiatement avant que l'initiation si délicate et si longue de plusieurs

1. E. Daudet (*Martignac*, p. 79).

2. Discours de Martignac cités par E. Daudet, p. 143 et *passim*.

millions d'hommes au prudent exercice de leur suffrage eût été réalisée peu à peu et sous l'action du temps et de l'expérience.

Le roi ne connaissait que fort peu Martignac ; mais il le soupçonnait de ne pas vouloir être soufflé par Villèle. Or, il n'admettait que la politique de Villèle, et il résolut de prendre les devants, lorsque les ministres se présentèrent pour prêter le serment, le 3 janvier 1828. « Je dois vous déclarer, lui dit-il, que je me sépare à « regret de M. de Villèle, l'opinion a été trompée sur « son compte ; son système était le mien, et j'espère que « vous vous y conformerez de votre mieux » (1).

Les ministres ne purent dissimuler la pénible surprise que leur causait cette déclaration peu encourageante; ils étaient réservés à d'autres étonnements. Villèle avait eu le temps de peupler les grands emplois de ses créatures. A la police, au Conseil d'Etat, aux grandes directions, il avait placé nombre de députés, qui, d'après les mœurs politiques du temps, conservaient leur mandat électif. Martignac présenta au roi avec des précautions infinies la médecine amère (2) de l'épuration du personnel, il se borna d'ailleurs à demander le sacrifice des personnes les plus compromises. Charles X résistait avec l'entêtement boudeur et pétulant qui a fait de ce malheureux homme le plus cruel ennemi de la Restauration. Devant une menace de démission, il cédait, mais pas à pas, après avoir chaque fois consulté la camarilla funeste qui s'inspirait encore auprès de Villèle. A chaque destitution, il pleurait l'ami qu'il perdait, et se réjouissait des difficultés que les ambitions nouvelles créaient au ministère persécuteur (2).

1. E. Daudet (*Martignac*, p. 79).

2. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXX, CXXI, CXXII).

Chateaubriand n'était pas le moins difficile à satisfaire. Il s'était réjoui de la chute de sa bête noire, Villèle. Lorsqu'il vit qu'on ne lui offrait pas de rentrer triomphalement aux affaires étrangères, René avait repris sa terrible moue d'archange rebelle, et secouant sa crinière de grand homme, s'était mis à gronder. Chabrol ne devant pas survivre à l'épuration du personnel qu'il avait contribué à nommer, La Ferronays parlait d'appeler Chateaubriand au ministère de la marine ; mais l'inflexible poète ne voulait que le ministère des affaires étrangères pour y passer en triomphateur, et retourner sur son rocher exhaler son éternelle plainte contre l'injustice des hommes. De Rome où La Ferronnays l'avait envoyé comme ambassadeur, après avoir payé ses dettes, il écrivait à Mme Récamier : « Ecoutez bien ceci, « si par hasard on m'offrait de me rendre le ministère des « affaires étrangères, je ne le refuserais pas, j'irais à Pa- « ris, je parlerais au roi, j'arrangerais un ministère dont « je ne serais pas, et je proposerais pour moi une position « qui nous conviendrait à tous deux. Je pense, vous le « savez, qu'il convient à mon honneur ministériel que « le portefeuille des affaires étrangères me soit un instant « rendu ; mais cela fait, je me retire aussitôt et je « passe auprès de vous le reste de ma vie » (1).

Ainsi dès l'origine, les plus puissants amis du nouveau ministère ne pensaient qu'à le faire servir à la satisfaction de leur ambition, pas même de leur ambition, mais de leur amour-propre ; que ne devait-il donc pas craindre de la défiance naturelle de la droite, de l'impatience de la gauche, qui le 5 janvier, deux jours à peine après son organisation définitive, trouvait mauvais que

1. Chateaubriand, *Correspondance avec Mme Récamier.*

les ministres n'eussent pas encore fait preuve d'énergie. Martignac répondit à ces accusations, au moins singulières, par la note suivante insérée dans le *Moniteur* : « Les nouveaux ministres ont été nommés le 4 janvier « 1828, ils ont été admis au serment le 5, c'est aujour- « d'hui 9, qu'ils ont eu pour la première fois l'honneur « de délibérer en présence du roi, et déjà depuis trois « jours on les accuse de lenteur, d'inaction et d'indéci- « sion, ou l'on publie leurs déterminations supposées « sur les plus importantes questions d'administration « et de gouvernement. Les hommes impartiaux appré- « cieront ce premier reproche, et se garderont dans des « matières aussi graves de l'injustice inévitable des « jugements précipités » (1).

Cette note aurait pu servir bien des fois depuis le temps de Martignac, mais le malheur est que les hommes impartiaux, alors comme plus tard, n'ont jamais été en nombre, et que leur opinion n'a jamais pu enrayer les courants d'injustice et de mauvaise foi.

### III. — Les Chambres et le ministère Martignac.

La déclaration ministérielle qui inaugura l'ouverture de la session de 1828 était cependant conçue dans un esprit de modération et de libéralisme qui aurait dû donner à réfléchir à tous les partis. Martignac évitait avec soin toute récrimination sur le passé ; mais il promettait de donner satisfaction aux idées de liberté et de progrès dont les élections semblaient indiquer la nécessité ; sans heurter de front les convictions du roi, il laissait

1. Note du *Moniteur*.

entendre qu'il était déterminé à abandonner la politique de défiance et de résistance souvent peu justifiée, qui avait entravé la marche du cabinet Villèle (1). Charles X n'était pas fait pour comprendre cette préoccupation qu'apportait la nouvelle administration à rechercher ce qui divisait le moins les pouvoirs publics ; il n'y voyait qu'une marque de faiblesse, et il écrivait alors à Villèle : « Je ne vois jusqu'ici rien de mauvais dans mes minis- « tres, mais le caractère n'est pas leur fort. »

Pour le roi le caractère c'était l'entêtement, et Martignac n'était pas un entêté. Que faire d'ailleurs avec une majorité de moins en moins sûre d'elle-même ? L'éternelle question des groupes se posait même avant la session. Satisfaire la gauche et la réunion de la Grange Batelière, le centre et la réunion Agier, la droite et la réunion Piet, voilà ce que la situation eût exigé, voilà ce qui répugnait profondément à Martignac. Il apportait des idées, des réformes, des espérances de progrès, les groupes lui répondaient par des exigences de personnes et par des mises en demeure inexécutables. Dans la discussion de l'adresse au roi, le ministère désirait de tout son cœur qu'on passât rapidement sur les souvenirs de l'administration précédente. Mais la majorité était toute à sa vengeance. Comme autrefois aux ultras, piétinant sur Decazes, il ne suffisait pas aux libéraux de 1828 d'avoir renversé Villèle, ils avaient besoin de se livrer contre lui à une manifestation posthume dont le bénéfice le plus clair était de creuser encore l'abîme qui séparait le pouvoir exécutif de la représentation nationale. Il y avait certes beaucoup à dire ; la pression électorale dont s'était servie Pey-

1. E. Daudet, *Martignac*, p. 15.

ronnet était flagrante, mais quoi ! le châtiment avait suivi de près la faute, et on est tout surpris de voir combien de fois, malgré le danger que présente cette colère rétrospective, nos assemblées ont été piquées de la tarentule de la vengeance politique. Martignac était fort embarrassé ; emboiter le pas derrière les insulteurs de Villèle, il ne le pouvait pas, et par un point d'honneur très louable, et par un sentiment très naturel de prudence vis-à-vis de Charles X ; accepter la solidarité des agissements électoraux de ses prédécesseurs, il ne le devait pas, par honnêteté d'abord, et par respect pour l'opinion dont la protestation presque unanime avait amené l'élection de la nouvelle Chambre. Il refusa de prendre parti, tout en suppliant les députés de peser mûrement les termes de l'Adresse (1).

Charles X (et l'on reste confondu devant tant d'inintelligence politique) sut mauvais gré au ministère de ne pas s'engager à fond en faveur de prédecesseurs qu'ils n'avaient remplacés que parce que leur politique avait été condamnée. Villèle était plus dans son rôle, lorsqu'il voyait la fin du monde dans les promesses libérales de ses successeurs. « Le discours que je viens « d'entendre, disait-il, nous jette dans une voie de « concessions et de révolutions qui nous mènera loin « si on y reste. » (2).

Et cependant, Martignac faisait tout au monde pour enlever à l'Adresse ce qui pouvait lui donner un caractère trop marqué de mauvaise humeur et d'acrimonie; il allait jusqu'à plaider les circonstances atténuantes en faveur du précédent ministère, qui était vérita-

1. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL). — Viel-Castel (t. XXVIII, ch. CXII).

2. Villèle (*Journal et Lettres de M. de*).

blement sur la sellette; mais il cherchait à persuader à la Chambre qu'il n'acceptait pas l'héritage de sa politique.

Royer-Collard, désigné par sept élections, fut choisi comme président au grand dépit de Ravez, qui, dès ce moment, passa aux ennemis de Martignac (1). Enfin, l'évêque de Beauvais, esprit libéral et ferme, Feutrier, devint ministre des cultes.

L'adresse fut votée avec des paroles de blâme contre le ministère Villèle. Le roi eut alors un premier mouvement de colère. « Je recevrai l'Adresse, « s'écria-t-il. Je ne souffrirai pas qu'on traîne ma cou- « ronne dans la boue; j'y répondrai sévèrement. » Il ajoutait des menaces de dissolution; non sans l'arrière-pensée d'éprouver ces ministres, qui n'avaient pas de caractère. Ils répondirent en offrant leur démission (2) : cette menace le suffoqua ; puis, tout à coup, comme s'il obéissait à quelque conseil secret, il se calma et cessa subitement toute opposition ; mais désormais son siège était fait ; il ne vivrait avec son ministère que pour le perdre plus sûrement et pour se payer un jour des humiliations qu'il croyait subir. La première fut d'accueillir l'insolente Adresse par une réponse relativement bienveillante. La soumission imprévue du roi était le commencement de l'intrigue Polignac. Villèle n'était pas dans la confidence; et en voyant l'Adresse qui le condamnait, accueillie sans même un froncement de sourcil de la part du roi, il s'en prit à Martignac « auquel nulle « lâcheté ne paraissait coûter pour prolonger sa vie « ministérielle » (3).

1. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXXIII).
2. E. Daudet (*Martignac*, p. 145).
3. Villèle (*Journal et Lettres de M. de*).

C'était sur une politique droite et modérée que comptait Martignac pour affermir le ministère. Il fit accepter de la Chambre une loi favorable aux réunions électorales. Portalis promit la suppression de la censure, de l'autorisation des journaux et des procès de tendance; mais malgré la gauche, Martignac, dans un remarquable discours, obtenait que des dispositions pénales rigoureuses fussent maintenues contre la calomnie, la diffamation et les excitations dangereuses. Charles X se trouvait submergé néanmoins. « Vous voyez où nous allons, répétait-il volontiers (1); » le succès du gouvernement, l'apaisement de l'opinion publique ne lui ouvraient pas les yeux sur cette bienfaisante politique d'union et de douceur. Martignac restait pour lui un bel organe, un ténor, une *prima donna* même; c'est la « *Pasta* », disait-il. Il était aveugle sur l'opportunité de ce ministère; il le tolérait, jusqu'à nouvel ordre, et prétendait bien conserver une distance respectueuse entre ces ministres subis et la majesté de sa royale personne.

### IV. Charles X et les ordonnances de juin.

Il n'était pas cependant si maître de sa pensée secrète qu'il ne se réservât de bouder, de taquiner, de chicaner en toute occasion. Lorsque mourut le précepteur du duc de Bordeaux, le duc de Rivière, il refusa de le remplacer par quelque personnage moins compromis avec la Congrégation et appela à cette fonction le duc de Damas, dont le salon était ouvert à toutes les intrigues contre le ministère. Il fallut se résigner à cette nomination; le roi

1. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXXIV).

prétendait être le maître dans sa famille. Que répondre à cela ? Au moins Villèle reçut-il l'ordre déguisé de quitter Paris pour quelque temps.

Martignac et Portalis, malgré cet avertissement, n'en poursuivirent pas moins leur œuvre, qui était de donner satisfaction à l'opinion, dans la mesure qui leur paraissait désirable. Or, l'opinion, un peu partout, voire même chez les royalistes, signalait la reconstitution clandestine, et contraire à la loi, des institutions dirigées par les Jésuites (1). Cette peur des Jésuites était-elle explicable ou la conséquence d'un préjugé ? Ceci ne nous regarde pas ; ce qui est certain, c'est qu'elle existait. Les Pères avaient même obtenu la direction de quelques petits séminaires, devenus immédiatement, non plus seulement des pépinières de prêtres, mais des établissements d'instruction secondaire échappant à la surveillance de l'Etat, et bientôt regorgeant d'élèves, qui portaient plus tard avec eux dans les fonctions les plus diverses l'influence de la société de Jésus. Dès la constitution du ministère la question fut soumise à une commission dont les personnages importants étaient l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, l'évêque de Beauvais, Feutrier, MM. Séguier, La Bourdonnaye, Dupuis, Portalis. Charles X, à qui cette enquête ne disait rien de bon, en avait écarté Pasquier, qu'il avait fait remplacer par le baron Mounier, le fils du grand constituant, homme instruit et conciliant, mais que le roi jugeait être dans sa dépendance (2).

La Commission se laissa diriger par l'archevêque de

1. Viel-Castel (t. XVII, ch. CXXII). — Béranger, *le Missionnaire de Montrouge* (décembre 1826). — Cottu, différentes brochures.

2. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XL).

Paris ; elle accepta assez volontiers de voir limiter les élèves des petits séminaires d'après les besoins du culte, mais à la majorité d'une voix elle émit l'opinion que les évêques avaient le droit de confier ces établissements à des prêtres de la congrégation de Saint-Ignace. C'était reconnaître l'existence légale des Jésuites, sans que le Corps législatif eût été appelé à la sanctionner par une loi ; c'était évidemment un accroc à la légalité, comme le pensèrent Portalis et Feutrier. Ils passèrent outre ; ils présentèrent à Charles X les fameuses ordonnances de Juin qui fixaient à 20,000 les élèves des petits séminaires et interdisaient l'enseignement aux congrégations non autorisées.

Malgré son parti pris de soumission passive et de protestation muette, Charles X eut un sursaut d'indignation (1). C'était son âme que lui demandait le ministère. Il consulta alors sur ce cas de conscience tous ceux qui l'entouraient. Le pieux et consciencieux Frayssinous voulut vainement se dérober ; il gémissait sur les ordonnances de Juin ; mais avec une franchise d'autant plus méritoire qu'elle lui était plus douloureuse il finit par avouer au roi que la mesure dont il s'agissait n'avait rien de contraire à la religion.

Alors le scrupule du roi se calma soudain, et il demanda à signer. Martignac, surpris de nouveau par ce brusque changement d'attitude, proposa de retarder la signature royale. — Non, non, répondit-il, je veux signer tout de suite. Ce fut cependant pour lui une dure épreuve (2). « Mon cher évêque, disait-il à Feutrier, je ne dois pas « vous dissimuler que cette signature est ce qui m'a « coûté le plus en ma vie. Je me déclare ainsi en hosti-

1. E. Daudet (*Martignac*, p. 210). | 2. E. Daudet (*Martignac*, p. 210).

« lité avec mes plus fidèles serviteurs, avec ceux que « j'aime et j'estime le plus. Vous croyez donc que je « ne fais aucun mal? — Oh! non, sire, vous sauvez « la religion d'une grande ruine, répondit le ministre « des cultes. »

Feutrier était sincère; mais le ministère allait soulever ainsi une de ces terribles querelles religieuses, lorsqu'il semblait plus prudent de chercher à l'assoupir.

La colère des intéressés fut en effet très violente. Le pauvre Charles X dut s'entendre appeler Néron et Dioclétien. Lamennais, alors fougueux ultramontain, s'écriait avec une conviction qui fait sourire aujourd'hui : « On cherche des martyrs, en voilà! » (1). Feutrier fut vilipendé dans des mémoires à « un sou »; les évêques répondirent aux paroles conciliantes des ministres par un *non possumus* invincible; l'archevêque de Paris, de Quélen, donna même à sa réponse une forme séditieuse, qui réveilla dans l'esprit de Charles X ce qui y restait encore de Louis XIV; indigné de la liberté offensante de l'archevêque, il s'en ouvrit au duc d'Angoulême qui répondit : « Si j'étais le roi, l'archevêque coucherait ce soir à Vincennes » (2).

Heureusement l'influence médiatrice du pape Léon XII, dont Chateaubriand prétendit se faire honneur (il était alors ambassadeur à Rome) (3), apaisa toute cette colère ecclésiastique. Le roi recouvra donc la paix intérieure; mais les ordonnances de Juin lui donnèrent un grief de plus contre son ministère, et il l'enregistra soigneusement.

1. Lamennais, article de *la Quotidienne*.
2. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XLI).
3. Nettement, *Souvenirs de la Restauration*, p. 260. — Viel-Castel (t. XVII et XVIII).

Injuste, comme il l'était de sa nature étroite et obstinée, i ne lui savait aucun gré d'avoir gouverné heureusement au milieu des orages, d'avoir trouvé une issue à la situation impossible, créée par Villèle. Pourtant le succès du nouveau ministère arracha au duc de Broglie, le chef des libéraux de la Chambre des pairs, qui s'est reproché si longtemps d'avoir marchandé son appui à Martignac, ce magnifique éloge (1) :

« Elevé dans une position très délicate entre le roi « qui ne guettait qu'une bonne occasion de s'en défaire, « et la Chambre qui n'avait de parti pris sur rien, sa « conduite en toute occasion avait été prudente et ferme, « il était sorti à son avantage de toutes les difficultés ; « il ne s'était impatienté ni des allures ni des exigences « des pairs et des députés. Ce pouvait être un ministère « libéral par position, libéral par caractère, un minis- « tère soutenu par les Chambres et supporté par le roi. »

## V. Le voyage de l'Est.

Le ministère se faisait lui-même alors cette illusion ; il avait dompté une législature malveillante ; l'expédition de Morée devait lui donner le prestige de la gloire militaire ; les irréconciliables diminuaient surtout à gauche. Benjamin Constant parlait de la prochaine fusion du grand parti constitutionnel. Martignac et ses collègues commençaient à penser que leur administration devenait viable. Ils ne croyaient pas à la sympathie de Charles X. Ils ne croyaient pas non plus qu'il luttât secrètement contre eux, et qu'il se prêtât à l'ambition

1. De Broglie, *Mémoires*.

impatiente du prince de Polignac, mais qu'on ne jugeait prise au sérieux par personne. Il était bien difficile de supposer que le roi, contre le sentiment nettement exprimé du pays et des Chambres, pensât à confier le pouvoir à l'homme le plus impopulaire de France, impopulaire même dans son propre parti. On ignorait les apophtegmes politiques que Charles X se félicitait d'avoir formulés dans un langage qui lui semblait irréfutable. « En Angleterre, disait-il, les ministres gou-« vernent et doivent être responsables; en France, c'est « le roi qui gouverne ; il consulte les Chambres, et « prend en grande considération leurs avis et leurs « remontrances; mais quand il n'est pas persuadé, il « faut bien que sa volonté soit faite. » (1).

Martignac soupçonnait bien que le roi avait, à propos de la Charte, d'autres théories que les siennes; il ne supposait pas qu'il ignorât le danger auquel il s'exposerait en tentant de gouverner seul et sans les Chambres. L'accord des pouvoirs publics, apparent pour la nation, avait produit un excellent effet; la Restauration, pour la première fois, semblait avoir effacé tout malentendu entre elle et la France; le ministère crut qu'en voyant les résultats obtenus pendant la session le roi serait entraîné à manifester à son ministère plus de confiance et de sympathie.

Martignac persuada donc à Charles X de faire un voyage dans l'Est. C'était déjà le pays libéral par excellence; les Bourbons n'y avaient jamais été populaires; les ministres comptaient sur un bon accueil fait au roi, pour lui prouver que les libéraux n'étaient pas si méchants qu'on les faisait. La tournée était longue. Elle

1. Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLII).

s'accomplit par Meaux, Châlons, Verdun, Metz, Saverne, Strasbourg, Colmar, Mulhouse, Lunéville, Nancy et Toul.

Les ovations ne manquèrent pas ; elles n'étaient pas seulement officielles, elles avaient évidemment aussi pour mobile la reconnaissance qu'on avait à Charles X pour la formation d'un ministère qui cherchait à effacer le souvenir de l'administration étroite et chagrine de Villèle (1). Les princes allemands étaient venus saluer le roi à Strasbourg. Benjamin Constant, cet ennemi des monarques et des ministères, tint à se trouver sur le passage royal, et Charles X, qui avait la larme facile, fut tout ému de cette visite imprévue (2). A Troyes, il décora de sa main Casimir Périer, l'un des chefs de la gauche, ce qui était habile ; d'ailleurs il aimait le caractère de cet homme d'État, dans lequel il pressentait une force de résistance qui lui plaisait. Au camp de Lunéville, l'enthousiasme de l'armée lui parut de bon aloi et de bon augure. Il se montra gai et cordial ; à Meaux, il oublia pour la première fois l'une de ses antipathies les plus invétérées, et l'évêque de Meaux venu pour le complimenter entendit avec stupeur le roi faire l'éloge de La Fayette (3) !

Martignac se félicitait donc de ce voyage ; il avait manœuvré avec autant d'habileté que de délicatesse, pour montrer au roi le résultat de six mois de conciliation. Charles X lui disait avec effusion : « Ah ! monsieur de Martignac ! Quelle nation ! Que ne devons-nous pas faire pour elle ! » Le ministre voyait donc le moment de la confiance arrivé ; il allait pouvoir compter enfin sur

1. Duvergier de Hauranne (t. IX, ch. XLI).
2. E. Daudet (*Martignac*, p. 213).
3. Discours de Charles X. — Duvergier de Hauranne (t. X).

l'un des appuis indispensables de sa politique et qu'il avait trouvé jusqu'alors peu solide. Il se trompait. Charles X était ému, parce qu'il se croyait aimé de ses loyaux sujets; il se flattait d'avoir séduit par son prestige personnel les chefs de l'opposition ; il s'était persuadé qu'il était l'idole des soldats, que la nation tout entière avait le culte de la dynastie et de lui-même, et que l'appétit de liberté et de réformes qu'on prêtait aux Français n'existait que dans l'imagination de ses ministres. Il n'était pas loin de penser que les acclamations étaient une forme de protestation contre le ministère ; il s'estimait ingénument triomphant seul et par lui-même ; et il dit à M. de Martignac un petit mot qui fut toute une révélation : « Ces gens-là crient-ils : Vive la Charte ? Non, ils crient : Vive le roi ! »

Aussi lorsqu'il fut rentré à Saint-Cloud, il était convaincu qu'il avait été bien bon d'user de ménagements, que le peuple était mûr pour l'obéissance et qu'il n'avait plus à tenir compte d'un ministère méprisé, dont sa popularité lui permettait de se passer (1).

La duchesse de Berry avait rapporté précisément d'un voyage dans les Pyrénées et dans la Vendée l'impression semblable. Les Vendéens étaient venus s'offrir en armes à Madame, et la *Gazette de France* laissait entendre que dans leur simplicité ils se croyaient appelés encore à défendre les droits de la couronne contre une Chambre de factieux (2).

Dans ces dispositions, Charles X s'amusait des difficultés qui attendaient les ministres au retour du voyage de l'Est. Sans parler d'un regain périodique de l'affaire des ordonnances de Juin, le parti libéral commençait à

1. Viel-Castel (t. XVIII, c. CXXXIII). | 2. Viel-Castel (t. XVIII, c. CXXXIII).

se lancer dans cette lourde faute de ne pas soutenir un gouvernement qui lui avait déjà donné tant de gages de bonne volonté. Etait-ce aveuglement? Etait-ce désir de déterminer une marche plus rapide? Mais les libéraux ne voyaient pas les difficultés qui forçaient Martignac et ses collègues à avancer sans précipitation, à ne hasarder aucun faux pas. Royer-Collard, plus froid et plus expérimenté, essayait vainement de modérer les impatients. Ne poussez pas le roi à bout, disait-il, il ferait quelque sottise. On ne l'écouta pas, et désormais la gauche se prépara à combattre celui qu'elle appelait « le gardien du troupeau de M. de Villèle » (1).

Charles X trouvait la situation réjouissante ; pour lui, le ministère n'était déjà plus ; et il combinait une administration « La Bourdonnaye », dont les idées lui semblaient très pratiques et tout à fait selon son cœur. M. de Damas servait d'intermédiaire; il faisait rédiger des mémoires contre Martignac, dont la chute n'était plus qu'une question de jours; il ne restait qu'à décider quelle place on ferait à Ravez et à Polignac.

Les ministres, mal informés, en leur qualité d'hommes loyaux, sentaient bien que la résistance latente du roi avait pris une forme plus précise ; mais à qui et à quoi s'en prendre? Charles X restait impénétrable, sauf quelques phrases de ci de là qu'il soulignait de manière expressive. Un ministre le surprenait-il à lire la *Gazette de France:* « Que voulez-vous, répondait-il, c'est un ancien ami, une vieille habitude. » Il disait de l'épouvantable roi de Portugal, Dom Miguel : « Oui, certes, ce « Dom Miguel est un misérable; mais il faut reconnaître

1. Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).

« qu'il a bien adroitement escamoté cette Constitu-
« tion » (1).

## VI. LES DÉMARCHES DE M. DE POLIGNAC. — LA COALITION.

Est-ce seulement à la fin de 1828 qu'il pensa à M. de Polignac, alors ambassadeur à Londres? C'est encore une question. Le prince de Polignac a été le bouc émissaire de la Restauration; j'ai souvenir d'une caricature de 1830, où un cocher de fiacre fouaillait à tour de bras un cheval efflanqué avec cette légende : Hue donc ! Polignac ! Ce cri a été celui de l'immense majorité des Français de 1830 à 1840. Cependant, dans sa défense écrite (2), le prince de Polignac s'est assez bien justifié de toute préméditation contre la Charte; et il semble qu'il ait à la fois cédé à la passion du roi, aux circonstances, et à une des plus étonnantes incapacités qu'aient produites l'histoire et la politique. Il avait alors 50 ans; tout était ancien régime en lui, le costume, le visage, la langue et les idées. Il parlait volontiers de mettre la royauté hors de page (3), sans expliquer, sans savoir peut-être ce qu'il entendait par là, il était mystique et facile aux apparitions. Charles X y tenait « parce que ». Nous savons, d'ailleurs, que c'était là l'un des arguments favoris du roi.

S'il ne l'a élevé au ministère que par une inspiration subite, ce n'était pas faute que le prince ne se fût présenté depuis longtemps comme un sauveur. Ambassadeur à Londres dès 1823, il avait eu un moment d'es-

1. Viel-Castel (t. XIX).
2. Polignac, *Mémoire justificatif*.
3. Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLII).

pérance à la chute de Villèle. La Ferronnays l'avait vu si désappointé (1) qu'il lui avait dit, en lui tendant son portefeuille : « Puisque tu en as tant d'envie, prends-le, « ce sera tant pis pour la France ; mais tant mieux « pour moi. »

Depuis qu'il savait le ministère Martignac ébranlé, il renaissait à l'espoir, exposait à Wellington toute une politique d'alliance franco-anglaise (La Ferronnays soutenait l'alliance russe), à laquelle d'ailleurs il sut se dérober à temps (2). Ainsi le roi, entre La Bourdonnaye et Polignac, ne pouvait manquer de ministres prêts à courir avec lui les chances d'une résistance au libéralisme. Cependant le cabinet était toujours en fonctions. Martignac et Portalis voulurent avoir le cœur net des intrigues qu'ils pressentaient ; ils présentèrent un mémoire où ils demandaient au roi de continuer l'épuration du personnel. Charles X ne s'indigna pas, il se contenta de gagner du temps. Les journaux royalistes disaient bien : « Les « tables des proscriptions se dressent, la liste des vic- « times est faite ; ce sont les tables sanglantes de 1793. » Mais ceci était pour les lecteurs naïfs ; au fond, on savait bien que personne n'était sérieusement menacé ; on se riait des fonctionnaires en espérances, qui ne voyaient jamais rien venir dans l'*Officiel*. Le duc d'Angoulême lui-même s'enhardissait jusqu'à railler les ministres (3). Le roi résistait doucement, mais résistait. Portalis épuisait les arguments persuasifs. Charles X défendait « ses meilleurs amis » ; « ne désorganisons pas le personnel » ; c'était là son grand argument. D'ailleurs, si les libéraux devenaient trop exigeants, on avait la dissolution.

1. Viel-Castel (t. XIX, ch. CLIV).
2. Polignac, *Mémoire justificatif*. — Gervinus (t. XX). — Viel-Castel (t. XX, ch. CXLV).
3. Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).

Martignac s'impatienta une fois en sa vie, et il mit sous les yeux du roi dans un mémoire les conséquences de la politique de casse-cou, dont il voyait la réapparition prochaine.

« Ceux qui conseilleraient au roi, disait-il, une disso-
« lution seraient bien insensés; car les collèges électo-
« raux renverraient une majorité plus puissante et plus
« compacte dont le premier acte serait de proclamer la
« souveraineté parlementaire, alors il ne resterait plus
« à Votre Majesté que cette double alternative ou de
« baisser son front auguste devant la Chambre, ou de
« recourir au pouvoir constituant à jamais aliéné par la
« Charte, et qu'on n'invoquerait que pour plonger la
« France dans de nouvelles révolutions, au milieu des-
« quelles disparaîtrait la couronne de saint Louis. » (1).

C'était une prophétie. Mais on sait à quoi servent les prophéties en politique.

L'épuration du personnel ayant été, en partie, accordée par le roi ne permit pas de sonder la profondeur de l'intrigue qui s'agitait à la Cour. La Ferronnays fut frappé de paralysie en janvier 1829, on songea à reconstituer le cabinet plus à gauche. Les noms de Casimir Périer, de Sébastiani, de Benjamin Constant lui-même furent prononcés, puis celui de Mortemart, ambassadeur en Russie. Le roi écouta sans sourciller, reçut même Mortemart, puis il dit tranquillement qu'il désirait voir entrer dans le cabinet Polignac et Ravez (2). Malgré la résistance de Portalis, il lui ordonna de convoquer Polignac à Paris, et il lui soumit une première combinaison : Polignac aux affaires étrangères, Ravez à l'intérieur, Martignac à la

1. E. Daudet (p. 213).

2. E. Daudet (p. 330). — Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).

marine ! Portalis représenta au roi que Martignac était l'homme important du ministère et que la marine ne lui convenait point. Charles X parut étonné : Martignac, important ! il ne le pensait pas. Il réfléchit et proposa une autre combinaison : Martignac à l'intérieur, Ravez à la justice, Portalis aux affaires étrangères, Polignac à la maison du roi. Portalis répondit par la démission des ministres ; et Ravez préféra ne pas quitter la première présidence de la cour de Bordeaux (1).

C'était tout ce que demandait Charles X ; il avait cru faire des concessions ; il eût été désolé qu'elles fussent acceptées ; on les avait repoussées. Polignac arrivait, Polignac fut chargé de former un ministère. Il est vrai que le cabinet en exercice n'avait pas été mis en échec devant les Chambres, la session n'étant pas ouverte ; mais cela importait peu ! on avait la dissolution (2).

Polignac commença ses démarches sans hésiter ; et il ne doutait pas de réussir ; il s'adressa à Lainé, à Royer-Collard, à Roy, à Pasquier, il disait tout d'abord qu'il ne garderait pas Martignac, dont le talent ne lui semblait pas à la hauteur des circonstances ; il fut fort étonné de se heurter partout à des refus. Le ministère avait appris par un hasard ces démarches aussi bizarres qu'inconstitutionnelles, il les suivait avec calme et non sans un certain amusement (3). Lorsque Polignac vint rendre compte au roi de ses échecs successifs, il fallut se rendre à l'évidence, renvoyer le ministre d'une heure à Londres et subir encore Martignac ; on exprimait près de lui l'étonnement de voir le ministère se refuser à une modification que le roi trouvait si naturelle : le roi, disait-on,

1. E. Daudet (p. 335). — Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).
2. E. Daudet, p. 340.
3. E. Daudet, p. 340.

n'a-t-il donc pas le droit de choisir un ministre? Comment donc! répondit-il, il a même le droit d'en choisir neuf!

Pour l'instant l'intrigue était à-vau-l'eau, et Martignac se prépara à la session de 1829. Fidèle à ses promesses, il rédigea une loi impatiemment attendue depuis quinze ans, qui organisait des assemblées élues dans les départements, dans les arrondissements, dans les communes; la droite y était hostile d'avance; la gauche prétendait ne soutenir le projet qu'à de certaines conditions; ce marchandage auquel le ministre ne pouvait se prêter était gros de conséquences; il allait compromettre un cabinet bien intentionné, et retarder une réforme urgente; alors que, selon une expression du duc de Broglie, la gauche aurait dû prendre le projet et le cabinet à son compte (1).

Le discours de la couronne fut le dernier discours libéral qui passa par les lèvres de Charles X. La droite refusa de voter l'Adresse, en réponse à un tel discours, que le roi n'aurait pas prononcé, disait-elle, « s'il eût été libre ». La discussion sur la loi départementale et communale commença aussitôt. Le roi avait exigé qu'on lui réservât le choix d'un certain nombre de conseillers, que les ministres combattissent tout amendement et exigeassent la priorité pour la loi communale.

L'exposé des motifs, rédigé et lu par Martignac, était un appel à la conciliation, une promesse de progrès prudent et une tentative pour rassurer tous les intérêts (2).

Mais les partis extrêmes étaient sourds. Dans les

1. De Broglie, *Mémoires*. — Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).

2. Discours de Martignac cité dans E. Daudet, Duvergier de Hauranne, Viel-Castel.

deux Chambres, les libéraux Broglie, Guizot, Barante, Sainte-Aulaire (ils en ont fait pénitence trop tard) soulevèrent des distinctions, des difficultés, des objections, et proposèrent des amendements, bien qu'ils eussent appris la volonté du roi de ne rien céder au-delà du projet ministériel.

Charles X encourageait secrètement la droite à résister dans un autre sens, et il paraît que ce fut lui qui fournit à La Bourdonnaye cet argument imprévu, qui consistait à prétendre que le principe de l'élection des conseils départementaux était contraire au régime représentatif.

Le ministère subit un premier échec ; la loi départementale obtint la priorité. Cependant les ministres ne se retirèrent pas ; et cette résolution, sur laquelle on n'avait pas compté, leur valut mille injures, les accusations les plus infâmes, les avanies les plus odieuses. Martignac fut admirable ; à ce débordement d'iniquités il n'opposa que cette phrase si profondément triste et digne : « Obligé de discuter et de raisonner, j'ai besoin « de calme et de sang-froid et malgré quinze mois de mi- « nistère, je n'ai pas encore contracté l'habitude de la « résignation au soupçon et à l'offense » (1). Son courage parut d'abord vaincre la mauvaise fortune, les amendements proposés par la commission furent repoussés. Ce fut une désolation à droite et aux Tuileries ; mais la conspiration ne se tint pas pour battue ; on savait que la gauche avait résolu de voter par amendement contre les conseils d'arrondissement ; le vote de cet amendement rendrait au roi la faculté d'exiger le départ des ministres après un second échec. En effet, l'amendement fut pré-

1. Discours de Martignac.

senté et voté aveuglément par la gauche et le centre gauche; mais ils étaient encore en minorité. Voter pour le maintien des conseils d'arrondissement, c'était, dans la pensée du ministère, voter pour le roi, qui avait repoussé tout amendement. Martignac, par un regard presque suppliant (1), adjura la droite de s'abstraire de toute question de parti, et de voter avec le centre droit pour le ministère ; mais La Bourdonnaye fit courir le mot d'ordre; la droite resta à sa place, s'abstint et l'amendement passa. Les libéraux avaient refusé la loi qui leur donnait l'influence dans les départements et dans les communes ; en effet, Charles X sauta avidement sur ce prétexte, retira la loi et le ministère sortit de cette discussion définitivement ébranlé.

Le roi ne lui demanda pas cependant sa démission. En cas de dissolution, il voulait avoir son budget voté, et ne pas créer de difficultés financières soit à La Bourdonnaye, soit à Polignac (2) ; les ministres acceptèrent cette situation, dans l'espérance qu'une circonstance heureuse les remettrait à flot, et leur permettrait de s'opposer à l'aventure dangereuse qu'ils sentaient organisée derrière eux. Feutrier assurait que le ministère était bien vivant, Portalis prenait définitivement les affaires étrangères, et confiait les sceaux à un député d'opinion modérée, Bourdeau. D'ailleurs le roi faisait tout au monde pour les rassurer ; il n'avait plus de colères, il était devenu confiant, presque caressant ; et cependant c'était avec son assentiment secret que la droite, à propos du budget de chaque ministère, reprenait sa campagne de calomnies, dont la violence eût démontré victorieu-

1. Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII).

2. Viel-Castel (t. XIX, ch. CXLII). — Duvergier de Hauranne (t. X, ch. XLIII). — Daudet (p. 250).

sement l'absurdité, si la calomnie n'était pas d'autant plus puissante qu'elle est plus invraisemblable. Martignac y répondait avec la même douceur ferme et résignée : « Nous pouvons souffrir la calomnie ; jamais nous « ne l'emploierons contre nos adversaires ; quant à moi, « je suis trop plein de mépris pour ceux qui dégradent « leur talent par cet infâme usage pour jamais les imi- « ter ou jamais encourager ceux qui suivraient leur « trace » (1).

Néanmoins la Chambre affectait une bruyante indignation, parlait de refuser le budget. Un des pairs, M. de Villefranche, ajouta que le ministère serait responsable devant l'histoire des persécutions qu'il avait ordonnées.

« On nous menace, répondit Martignac, des arrêts de « l'histoire, j'ignore si l'histoire gardera le souvenir de « notre passage rapide au travers des affaires embarras- « sées de notre pays; si elle s'en occupe et si elle porte « de nous un jugement impartial, elle dira que nous « avons été appelés à la direction du gouvernement, « dans les circonstances les plus critiques, que nous « avons rencontré partout sur nos pas des difficultés et « des obstacles, que nous avons eu à soutenir une lutte « constante contre les passions et les partis contraires; « elle dira sans doute que nos forces n'étaient pas en « proportion avec les travaux qui nous étaient imposés; « mais elle dira sûrement que le pays ne pouvait pas « avoir de citoyens plus dévoués » (2).

1. Discours de Martignac. | 2. Discours de Martignac.

## VII. LE MINISTÈRE POLIGNAC.

Ce testament politique, plein d'une éloquence si pénétrante et si digne, flétrissait, inconsciemment, la duplicité dont Charles X se sentait alors coupable ; aussi se montra-t-il très irrité contre Martignac (1) ; il eut sans doute honte de prolonger la comédie, et il manda secrètement Polignac, qui vint s'établir à Millemont, près de Rambouillet ; cependant il n'osait avouer ses intentions, et lorsqu'on lui parlait des bruits qui couraient, il répondait : Oh ! ce pauvre Jules ? il est si peu capable.

La session fut close le 30 juillet 1829 ; Polignac reprit aussitôt la campagne frappant à l'étourdie chez Decazes, chez Lainé, chez Ravez, chez Pasquier. Éconduit le plus souvent, il inscrivait parfois dans son ministère tels personnages comme Roy et d'Haussez, sans les consulter ; sur le conseil de Chabrol, il osa s'adresser à Martignac ; mais le ministre déchu n'entendait pas servir une politique dont il avait prédit les funestes conséquences ; il alla reposer à la campagne une santé délicate et altérée plus rapidement par les angoisses du pouvoir et l'inquiétude de l'avenir. Lorsqu'il reparut ce fut en 1831 pour défendre, avec une éloquence émue et irrésistible, la vie de Polignac, de l'homme qui niait ses talents et qui le renversa du pouvoir, mais qui rendit cet hommage à son haut caractère de le choisir pour défenseur. Enfin couronnant en 1832 une vie vouée au triomphe des idées de modération et de douceur politiques, à la dernière période d'une cruelle maladie, il prononçait une suprême

1. E. Daudet, *Martignac*, p. 250. Duvergier de Hauranne (t. X).

improvisation, rappelait devant les triomphateurs de Juillet son indulgence pour les exilés de la grande Révolution et obtenait qu'on repoussât une loi de mort contre tout Bourbon de la branche aînée, qui oserait rentrer en France (1).

Martignac mourut comme il avait vécu, il fit appel, jusqu'à l'épuisement de ses forces, à tout ce qui peut unir les hommes dans les efforts communs vers un progrès possible. Il conseilla toujours la paix et les concessions; il refusa de servir les passions et les haines et il parla aux assemblées un langage d'une élévation et d'une sérénité soutenues; on reste confondu de l'esprit d'erreur qui possède les peuples. Une véritable maladie mentale s'abat sur la majorité des cervelles humaines, les détourne de subir l'influence bienfaisante de ces hommes honnêtes et dévoués, qui repoussent toute violence, qui se prêtent à tout progrès, alors que la foule se livre sans hésiter aux excitations intéressées des politiciens partisans des révolutions.

Ce n'est pas seulement à eux que le ministère Polignac devait fournir l'occasion de renverser la Restauration, mais à des esprits plus modérés, qui payèrent bientôt chèrement la faute qu'ils avaient faite de repousser Martignac. Charles X ne demandait qu'à être persuadé qu'on ne pouvait s'entendre avec « ces gens-là ». Il laissa carte blanche à Polignac, ou plutôt il le poussa à agir violemment, lorsqu'il eut vu la répulsion immuable de la Chambre pour Peyronnet, Bourmont, La Bourdonnaye, d'Haussez, Guernon-Ranville, Courvoisier, Montbel, ces ministres odieux à la nation, à tort ou à raison, mais pour tant de motifs différents. Polignac, Peyron-

1. Discours de Martignac. — Ernest Daudet (ch. v).

net, Bourmont formaient surtout une trinité universellement détestée. La protestation des 221 trouva nécessairement de l'écho dans le pays, et la dissolution, comme l'avait autrefois prédit Martignac, n'eut d'autre résultat que de les renvoyer à la Chambre, après de triomphantes élections. Le roi s'était trop avancé pour reculer; le coup d'Etat s'imposait, il l'envisageait avec assurance; et les ordonnances du 25 juillet le laissèrent d'abord calme et sûr du succès. Six jours plus tard il n'était plus roi de France; et le 9 août, une royauté « élective », en dépit du texte renouvelé de la Charte, remplaçait la royauté héréditaire.

Etait-ce un bien? qui le dira aujourd'hui? Avec la Restauration a disparu en France quelque chose qui aurait dû être plus utile, un organisme qui aurait pu être plus souple, si les passions des uns et des autres n'avaient voulu attirer tout à elles ce gouvernement dont on avait tant espéré quinze ans auparavant. Sa chute avait une conséquence immédiate et terrible; selon une vieille expression, elle rouvrait l'ère des révolutions. Or un peuple ne vit pas de révolutions; il en meurt. La faute en était certes au roi, aux hommes aveugles qui l'entouraient, à l'esprit de représailles que l'ancien régime soufflait sur le nouveau; elle était aussi à la nation, qui ne savait plus laisser vieillir un gouvernement, attendre son heure et son droit; mais au moins doit-on à la Restauration cette justice que, par *trois fois*, elle a essayé de rester fidèle au mandat qu'elle s'était imposé, et qu'à *trois reprises* elle a cherché consciencieusement le progrès dans la liberté, avec un souci véritable des intérêts de la patrie.

# LISTE

DES

# MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er NOVEMBRE 1889.

---

## PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. Bargeton, O. ✻, préfet de Seine-et-Oise.

M. Edouard Lefebvre, ✻, maire de Versailles.

## MEMBRES TITULAIRES

MM.

1837. Anquetil, ✻, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris (1836) (1).

1842. Lambinet, ancien magistrat (1841).

1860. Montalant, ancien chef de bureau à la mairie de Versailles (1858).

1863. Gueullette, ✻, homme de lettres (1861).

1864. Rudelle, ancien magistrat, avocat au barreau de Versailles (1861).

1866. Doublet, juge au tribunal de Versailles (1858).

1868. Hueber, chef d'institution à Versailles (1866).

1868. Delerot, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Versailles (1855).

(1) La date qui suit le nom d'un membre indique l'année où il a commencé d'appartenir à la Société, mais à un autre titre que son titre actuel.

1873. Haussmann, avocat au barreau de Versailles, député et conseiller général de Seine-et-Oise (1870).

1874. Rodouan, licencié en droit, rédacteur au service des Travaux historiques de la ville de Paris (1872).

1874. Tapbanel, conservateur de la Bibliothèque de Versailles (1872).

1875. Léopold Cerf, ancien élève de l'Ecole Normale supérieure, imprimeur-éditeur (1873).

1878. Catillon, ancien trésorier de la Banque de France (1875).

1879. Bart, membre du conseil municipal de Versailles (1868).

1880. Letourneur, homme de lettres (1866).

1880. Lacombe, homme de lettres (1860).

1880. Digard (Georges), docteur en droit, licencié ès lettres (1875).

1881. L'abbé Gauthier, curé de Saint-Cyr-l'Ecole (1873).

1881. Dutilleux, chef de division à la préfecture de Seine-et-Oise, correspondant du Ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts (1872).

1881. D'Aigremont, homme de lettres (1880).

1882. Moussoir, avocat au barreau de Versailles (1873).

1883. Edgar Hepp, ✻, vice-président du conseil de préfecture de Seine-et-Oise (1881).

1883. Guénin, sténographe-réviseur au Sénat (1882).

1883. Vicomte de Beausire Seyssel, homme de lettres (1881).

1884. Legrand, ✻, avoué près le tribunal de Versailles (1877).

1885. Alglave, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre du conseil municipal de Versailles (1883).

1885. Filliette, avocat, membre de la Société académique de Laon (1883).

1885. Dr Penard, ✻, correspondant de l'Académie de médecine (1884).

1885. Dr Remilly, ✻, médecin honoraire de l'hôpital civil de Versailles, membre du conseil municipal (1884).

1885. De Sémallé, membre de la Société de géographie (1882).

1886. Thénard, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Versailles (1884).

1886. Urbain Guérin, publiciste, membre de la Société d'économie sociale (1884).

1886. Simon, docteur en droit, licencié ès lettres, avocat au barreau de Versailles (1883).

1886. Pierret, ✻, conservateur du Musée des Antiquités Egyptiennes au Louvre, professeur à l'Ecole du Louvre (1885).

1886. Bondois, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au Lycée Buffon (1885).

1887. Le général de division Thoumas, G. O. ✻ (1886).

1888. Ducrocq, avoué près le tribunal de Versailles (1884).

1888. Albert Lefaivre, O. ✻, ministre plénipotentiaire (1852).

1888. Couard-Luys, archiviste du département de Seine-et-Oise, licencié ès lettres (1879).

1888. Desdouits, agrégé de l'Université, docteur ès lettres, professeur de philosophie au Lycée de Versailles (1885).

## MEMBRES ASSOCIÉS

1865. Finot, notaire honoraire (1835).

1880. L'abbé Ott, curé de Chavenay (Seine-et-Oise) (1880).

1882. Emile Renaud, organiste de la chapelle du Palais de Versailles (1881).

1884. Monnier, avocat au barreau de Versailles (1884).

1884. Moreau, avocat au barreau de Versailles (1881).

1884. Hennet, maire de Trappes, sous-chef de bureau aux archives du Ministère de la guerre (1881).

1885. Carron, ✻, ancien député (1884).

1885. Maurion de Larroche, membre de la Société des sciences naturelles de Seine-et-Oise (1884).

1885. Legrelle, docteur ès lettres, licencié en droit (1855).

1885. Silvestre de Sacy, percepteur à Versailles (1885).

1885. Thierry de Maugras, rédacteur au Ministère de la guerre (1884).

1885. Gabriel Monod, ✻, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure (1884).

1885. Lt-Colonel Hennebert, O ✻, ancien professeur à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr et à l'Ecole des Ponts et Chaussées (1885).

1885. Paul Rousselot, ✻, inspecteur d'Académie honoraire (1884).

1885. Lefebvre, professeur à la Faculté de droit de Paris (1884).

1886. Lorin, avoué près le tribunal civil de Rambouillet (1885).

1886. Batiffol, licencié ès lettres, archiviste-paléographe (1886).

1886. Chételat, licencié ès lettres (1886).

1886. Maquet, attaché aux Archives du département de Seine-et-Oise (1874).

1887. L'abbé Vantroys, docteur en droit, licencié ès lettres, aumônier du Lycée de Versailles (1886).

1888. Fleury, ancien chef d'institution (1885).

1888. Léonardon, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de Versailles (1886).

1888. De Nolhac, maître de conférences à l'Ecole des Hautes Etudes, attaché à la conservation du Palais de Versailles.

1888. Albert Gauthier, docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, député et conseiller général de Seine-et-Oise (1884).

1888. Dozon, ✻, correspondant de l'Institut, professeur à l'Ecole des Langues orientales.

1889. Emmanuel Rodocanachi, membre de la Société des Etudes historiques (1888).

1889. Enjalbert, O ✻, contrôleur de 1re classe de l'Administration de l'armée (1885).

## MEMBRES ASSOCIÉS LIBRES

1877. Nansot, avoué près le tribunal de Versailles.

1879. E. Moreau, juge d'instruction au tribunal de Versailles.

1879. Alphonse Bertrand, ✻, secrétaire-rédacteur au Sénat.
1880. Anglivielle de la Beaumelle, avocat au barreau de Versailles.
1881. Guétonny, adjoint au maire de Versailles.
1881. Lenoir, ✻, ancien secrétaire de l'inspection académique de Seine-et-Oise, adjoint au maire de Versailles.
1882. Le Mesnager, avocat au barreau de Versailles.
1882. Gatin, secrétaire général de la mairie de Versailles.
1882. Carpentier, avoué près le tribunal de Versailles.
1883. Goupy, ✻, ancien secrétaire général du ministère de la justice.
1883. Deguingand, avoué près le tribunal de Versailles.
1883. Arago, ancien entreposeur des tabacs.
1884. Planquette, agréé au tribunal de commerce de Versailles.
1884. Randal, artiste dramatique.
1884. Seré-Depoin, ✻, président de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.
1884. Mendibourg, directeur de la succursale de la Société générale à Versailles.
1884. Gruber, compositeur de musique.
1884. Jolly, homme de lettres.
1884. Vicomte d'Amphernet, ✻, ancien directeur des Postes de Seine-et-Oise.
1885. Périnard, attaché à la Caisse des dépôts et consignations.
1885. Sicot, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Vallée, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Guérin, avoué près le tribunal de Versailles.
1885. Rigollet, avocat au barreau de Versailles, membre du Conseil municipal de Versailles.
1885. Flamand, avocat à Versailles.
1885. L'abbé Maxime Loisel.
1885. Wormser, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Versailles.
1885. Gast, étudiant en droit.

1885. Landais, agrégé de l'Université, ancien professeur au Lycée de Versailles.
1886. Boissonnet, O. ✻, sous-intendant militaire en retraite.
1886. Charpentier, attaché au ministère des finances.
1886. Jules Vasseur, organiste de l'église Notre-Dame de Versailles.
1886. Lagrange, sous-directeur de l'Ecole professionnelle de Versailles.
1886. Malé, publiciste.
1886. Brincard, ✻, député et conseiller général de Seine-et-Oise.
1886. Joseph Depoin, secrétaire général de la Société archéologique du Vexin, à Pontoise.
1887. Paisant, juge au tribunal civil de la Seine.
1887. Vibert, inspecteur d'académie honoraire.
1887. Jollois, étudiant.
1887. De Saint-Georges, directeur de la Société des Assurances mutuelles de Versailles.
1887. Chevillet, attaché à la préfecture de Seine-et-Oise.
1887. Mercier, notaire à Ermeray (Seine-et-Oise).
1887. Boulé, avocat.
1887. Raymond-Signouret, chef de bureau à la préfecture de Seine-et-Oise.
1888. Tissu, avoué près le tribunal de Versailles, membre du Conseil municipal.
1888. Jehan, homme de lettres.
1888. Dépinay, notaire à Versailles.
1888. Le pasteur Messines, de Versailles,
1888. de Bourboulon, étudiant.
1888. Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales.
1888. Le rabbin Bloch, de Versailles.
1888. Ottenheim, ✻, ancien président du tribunal de commerce de Versailles.
1888. Potel, docteur en droit, avocat au barreau de Versailles.
1889. Frédéric Hennequin, ✻, président-fondateur de la Société nationale de topographie.

1889. Piras, ✻, inspecteur général honoraire des services administratifs au Ministère de l'intérieur.

1889. L'abbé Gallet, chanoine de la cathédrale de Versailles, archiviste de l'Evêché.

1889. Ambroise Rendu, avocat à la Cour d'appel de Paris.

1889. Herrmann, correspondant de la Société de statistique de Grenoble, professeur à l'Ecole du génie et à l'Ecole des sous-officiers de Versailles.

1889. Louis, étudiant.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

1838. Vacherot, ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, fondateur, à Paris (1834).

1840. Franck, C ✻, membre de l'Institut, ancien titulaire, à Paris (1838).

1844. De la Sicotière, sénateur.

1849. Hahn, homme de lettres, à Luzarches.

1857. Morize, à Luynes (Indre-et-Loire).

1859. Gréard, G. O. ✻, vice-recteur de l'Académie de Paris, membre de l'Académie française.

1859. Menault, O ✻, Inspecteur général de l'Agriculture, conseiller général de Seine-et-Oise.

1859. Martin, adjoint au maire de Villeneuve-Saint-Georges.

1861. Chatel, ancien archiviste de la préfecture du Calvados.

1863. Chevrey-Rameau, O ✻, sous-directeur au Ministère des affaires étrangères, ancien titulaire (1858).

1863. Ch. Révillout, ✻, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, ancien titulaire (1862).

1864. Révillout, O ✻, docteur en médecine, à Paris.

1865. Sayous, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Besançon, ancien titulaire (1863).

1867. César Cantu, ✻, directeur des Archives de Milan, associé étranger de l'Académie des Sciences morales et politiques.

1870. Dramard, conseiller à la Cour d'appel de Limoges.
1870. Marquis de Gaillon, maire de Gaillon (Seine-et-Oise), ancien titulaire (1861).
1872. Léon Fontaine, ✻, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
1873. Guégan, directeur de l'octroi de Saint-Germain-en-Laye.
1874. d'Urclé, receveur particulier des finances, à Soissons, ancien titulaire (1861).
1874. L'abbé Grosstéphan, curé de Livry (Seine-et-Oise).
1874. Bérard-Varagnac, ✻, maître des requêtes au Conseil d'Etat, ancien titulaire (1872).
1876. G. Desjardins, ✻, chef du bureau des archives au Ministère de l'instruction publique, ancien titulaire (1873).
1876. Antoine, ancien inspecteur d'Académie, ancien titulaire (1872).
1876. Molard, ancien maître de chapelle, homme de lettres, à Mantes.
1878. A. Mallet, à Arfeuilles (Allier).
1878. Stopler, ✻, l^t^-colonel d'artillerie à Toulon, ancien associé (1874).
1880. Le baron de Reiffenberg, publiciste, ancien titulaire, à Milon-la-Chapelle (Seine-et-Oise) (1873).
1880. Delaunay, ✻, avoué honoraire à Corbeil.
1881. Maurice Bourguin, professeur à la Faculté de droit de Lille, ancien associé (1880).
1881. Chardon, directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Rouen, ancien titulaire (1861).
1882. Thibierge, ✻, substitut du Procureur général près la Cour d'appel de Paris, ancien titulaire (1867).
1883. Durand de Laur, ancien professeur de rhétorique au Lycée de Versailles, ancien titulaire, à Paris (1861).
1883. D^r^ Jules Guégan, aide-major à l'hôpital militaire de Ghardimaou (Tunisie).
1884. De Barghon Fort-Rion, homme de lettres, ancien titulaire, au château de Fort-Rion (Puy-de-Dôme) (1873).

1885. Ploix, ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, à Angoulême.
1885. Grandmougin, homme de lettres, à Paris.
1886. Aublé, agrégé de l'Université, professeur de rhétorique au Lycée Janson-de-Sailly, ancien titulaire (1861).
1886. Bourgault-Ducoudray, ✻, professeur d'histoire de la musique au Conservatoire national de musique et de déclamation, à Paris.
1886. Guilmant, organiste de l'église la Trinité, à Paris.
1886. Collin, homme de lettres, à Paris (1885).
1886. Salmon, chimiste au laboratoire kédivial du Caire, ancien associé libre.
1886. Voizard, docteur ès lettres, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Vanves, ancien associé (1885).
1887. Le comte de Dion, président de la Société archéologique de Rambouillet.
1887. Maurice Vaucaire, homme de lettres, ancien associé.
1888. L'abbé Batiffol, chanoine de l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome.
1888. Lanier, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Janson-de-Sailly et à l'Ecole des Hautes-Etudes commerciales, ancien titulaire (1879).
1888. Marrot, publiciste, ancien associé (1886).
1888. Georges Bertin, directeur de la *Revue rétrospective*.
1889. Frédéric Passy, ✻, membre de l'Institut, conseiller général de Seine-et-Oise.

# BUREAU ET COMMISSIONS

## Année 1887-1888.

*Présidents d'honneur.*

M. De Girardin, préfet de Seine-et-Oise.
M. Deroisin, maire de Versailles.

*Président annuel.*

M. Legrand.

*Vice-Présidents.*

MM. Rudelle et Dr Penard.

*Secrétaire perpétuel.*

M. Anquetil.

*Secrétaires-adjoints.*

MM. Rodouan et Moussoir.

*Trésorier.*

M. Catillon.

*Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'art.*

M. Filliette.

*Membres de la Commission réglementaire.*

MM. Bart.
Rudelle.
Rodouan.
Haussmann.
Moussoir.

*Membres de la Commission des Prix de Vertu.*

MM. le grand rabbin CHARLEVILLE (1).
RUDELLE.
REMILLY.

---

**Année 1888-1889.**

*Présidents d'honneur.*

M. BARGETON, préfet de Seine-et-Oise.
M. LEFEBVRE, maire de Versailles.

*Président annuel.*

M. RUDELLE.

*Vice-Présidents.*

MM. LEGRAND et PIERRET.

*Secrétaire perpétuel.*

M. ANQUETIL.

*Secrétaires-adjoints.*

MM. RODOUAN et MOUSSOIR.

*Trésorier.*

M. CATILLON.

*Conservateur de la Bibliothèque et des objets d'art.*

M. FILLIETTE.

(1) M. le grand rabbin Charleville, décédé le 31 janvier 1888, a été remplacé dans la Commission par M. Cerf.

*Membres de la Commission réglementaire.*

MM. Bart.
Legrand.
Haussmann.
Moussoir.
Rodouan.

*Membres de la Commission des Mémoires.*

MM. Bondois.
Cerf.
Taphanel.
Thénard.
Simon.

*Membres de la Commission des Prix de Vertu.*

MM. Remilly.
Cerf.
Herp.

# TABLE DES MATIÈRES

Règlement de la Société. . . . . 1

PREMIÈRE PARTIE

**Discours et Rapports**

*Année* 1886-1887

Séance solennelle du 26 novembre 1887. — Discours de M. le docteur PENARD, président annuel : *North Peath*. XIX

Rapport sur le prix Caron (prix de vertu), par M. RUDELLE, membre titulaire. . . . . XLIX

Liste des travaux de la Société pour l'année académique 1886-1887. . . . . LIII

*Année* 1887-1888

Séance solennelle du 8 novembre 1888. — Discours de M. LEGRAND, président annuel : *Coup d'œil rétrospectif sur l'institution de la Basoche*. . . . . LVIII

Rapport sur le prix Caron (prix de vertu) et sur le prix Courteville (prix de piété filiale), par M. Léopold CERF, membre titulaire. . . . . LXXIII

Compte-rendu des travaux de la Société pour l'année académique 1887-88 . . . . . LXXVI